

BELGISCHE KAMER VAN
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

16 november 2001

PARLEMENTAIR ONDERZOEK

**met het oog op het vaststellen van de
precieze omstandigheden waarin
Patrice Lumumba werd vermoord en van de
eventuele betrokkenheid daarbij van
Belgische politici**

VERSLAG

NAMENS DE ONDERZOEKSCOMMISSIE
UITGEBRACHT DOOR
DE HEREN **Daniel BACQUELAINE** EN **Ferdy WILLEMS**
EN MEVROUW **Marie-Thérèse COENEN**

(BOEKDEEL I)

Voorgaande documenten :

DOC 50 **0312/ (1999-2000)** :
001 : Voorstel van de heer Bacquelaine c.s.
002 : Amendementen.
003 : Verslag.
004 : Tekst aangenomen door de commissie.
005 : Tekst aangenomen in plenaire vergadering.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

16 novembre 2001

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

**visant à déterminer les circonstances exactes
de l'assassinat de Patrice Lumumba
et l'implication éventuelle des
responsables politiques belges
dans celui-ci**

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE
PAR
MM. **Daniel BACQUELAINE** ET **Ferdy WILLEMS** ET
MME **Marie-Thérèse COENEN**

(VOLUME I)

Documents précédents :

DOC 50 **0312/ (1999-2000)** :
001 : Proposition de M. Bacquelaine et consorts.
002 : Amendements.
003 : Rapport.
004 : Texte adopté par la commission.
005 : Texte adopté en séance plénière.

**Samenstelling van de onderzoekscommissie /
Composition de la commission d'enquête :**
Voorzitter / Président : Geert Versnick.

Membres

VLD Jef Valkeniers, Ludo Van Campenhout, Geert Versnick.
CD & V Pieter De Crem, Herman Van Rompuy.
Agalev/Ecolo Marie-Thérèse Coenen, Leen Laenens.
PS Jacques Chabot, Claude Eerdekens.
PRL FDF MCC Daniel Bacquelaine, Eric van Weddingen.
Vlaams Blok Francis Van den Eynde.
SPA Daan Schalck.
PSC Jacques Lefevre.
VU & ID Ferdy Willems.

Leden

VLD Jef Valkeniers, Ludo Van Campenhout, Geert Versnick.
CD & V Pieter De Crem, Herman Van Rompuy.
Agalev/Ecolo Marie-Thérèse Coenen, Leen Laenens.
PS Jacques Chabot, Claude Eerdekens.
PRL FDF MCC Daniel Bacquelaine, Eric van Weddingen.
Vlaams Blok Francis Van den Eynde.
SPA Daan Schalck.
PSC Jacques Lefevre.
VU & ID Ferdy Willems.

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>	
CD & V	:	<i>Christen Democratisch En Vlaams</i>	
FN	:	<i>Front National</i>	
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>	
PS	:	<i>Parti socialiste</i>	
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>	
SPA	:	<i>Socialistische Partij Anders</i>	
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>	
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>	
VU&ID	:	<i>Volksunie&ID21</i>	
<i>Afkortingen bij de nummering van de publicaties :</i>		<i>Abréviations dans la numérotation des publications :</i>	
DOC 50 0000/000 :	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + nummer en volgnummer</i>	DOC 50 0000/000 :	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA :	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>	QRVA :	<i>Questions et Réponses écrites</i>
CRIV :	<i>Integraal Verslag (op wit papier, bevat de bijlagen en het Beknopt Verslag, met kruisverwijzingen tussen Integraal en Beknopt Verslag)</i>	CRIV :	<i>Compte Rendu Intégral (sur papier blanc, avec annexes et CRA, avec renvois entre le CRI et le CRA)</i>
CRIV :	<i>Voorlopige versie van het Integraal Verslag (op groen papier)</i>	CRIV :	<i>Version Provisoire du Compte Rendu intégral (sur papier vert)</i>
CRABV :	<i>Beknopt Verslag (op blauw papier)</i>	CRABV :	<i>Compte Rendu Analytique (sur papier bleu)</i>
PLEN :	<i>Plenum (witte kaft)</i>	PLEN :	<i>Séance plénière (couverture blanche)</i>
COM :	<i>Commissievergadering (beige kaft)</i>	COM :	<i>Réunion de commission (couverture beige)</i>

<i>Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers</i>	<i>Publications officielles éditées par la Chambre des représentants</i>
<i>Bestellingen :</i>	<i>Commandes :</i>
<i>Natieplein 2</i>	<i>Place de la Nation 2</i>
<i>1008 Brussel</i>	<i>1008 Bruxelles</i>
<i>Tel. : 02/ 549 81 60</i>	<i>Tél. : 02/ 549 81 60</i>
<i>Fax : 02/549 82 74</i>	<i>Fax : 02/549 82 74</i>
<i>www.deKamer.be</i>	<i>www.laChambre.be</i>
<i>e-mail : alg.zaken@deKamer.be</i>	<i>e-mail : aff.generales@laChambre.be</i>

INHOUDSOPGAVE		SOMMAIRE	
	Blz.		Pages
I ^{ste} DEEL — BESCHRIJVING	11	I ^{RE} PARTIE — PARTIE DESCRIPTIVE	11
VOORWOORD	11	AVANT-PROPOS	11
INLEIDING	13	INTRODUCTION	13
1. Instelling van de onderzoekscommissie	13	1. Institution de la commission d'enquête	13
2. Taakstelling en bevoegdheden van de onderzoekscommissie	13	2. Mission et compétences de la commission d'enquête	13
3. Looptijd van het mandaat van de onderzoekscommissie	14	3. Durée du mandat de la commission d'enquête	14
4. Aantal en duur van de vergaderingen	15	4. Nombre des réunions et durée de celles-ci	15
5. Huishoudelijk reglement	15	5. Règlement d'ordre intérieur	15
I. DE DESKUNDIGEN	16	I. LES EXPERTS	16
1. Aanwijzing van de deskundigen	16	1. Désignation des experts	16
2. Opdracht van de deskundigen	17	2. Mandat des experts	17
3. De deskundigenverslagen	17	3. Les rapports des experts	17
4. Gesprekken met de auteurs, alsook met personen die een rol in de gebeurtenissen hebben gespeeld	18	4. Entretiens avec les auteurs ainsi qu'avec des acteurs des événements	18
II. METHODE EN FASERING VAN DE WERKZAAMHEDEN VAN DE ONDERZOEKS-COMMISSIE	19	II. MÉTHODOLOGIE ET ÉTAPES DU TRAVAIL DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	19
1. Het door de deskundigen voorgestelde werkschema	19	1. Le schéma de travail présenté par les experts	19
2. De door de deskundigen toegelichte evolutie van hun werkzaamheden	20	2. La communication par les experts de l'évolution de leurs travaux	20
III. DE ARCHIEVEN	22	III. LES ARCHIVES	22
1. Heuristisch onderzoek van de archiefbronnen	22	1. L'heuristique des fonds d'archives	22
2. Het archief van het Koninklijk Paleis	22	2. Les archives du Palais royal	22
3. De notulen van de Ministerraad	23	3. Les procès-verbaux du Conseil des ministres	23
4. De archieven van de ministeriële departementen	23	4. Les archives des départements ministériels	23
5. De geheime archieven	24	5. Les archives classifiées	24
6. De privé-archieven	25	6. Les archives privées	25
IV. DE HOORZITTINGEN	26	IV. LES AUDITIONS	26
1. De hoorzittingen met de getuigen	26	1. Les auditions de témoins	26
2. Hoorzittingen met verwanten van de hoofdrolspelers	30	2. Audition de parents des principaux protagonistes	30
3. Hoorzitting met de auteurs	30	3. Audition des auteurs	30
V. ONDERZOEKSOPDRACHTEN	31	V. DEVOIRS D'INSTRUCTION	31
1. Machtiging van de voorzitter van de onderzoekscommissie	31	1. Habilitation du président de la commission d'enquête	31
2. Onderzoekopdrachten	31	2. Devoirs d'instruction	31
VI. DE RAADPLEGING VAN HET REKENHOF...	33	VI. LA CONSULTATION DE LA COUR DES COMPTES	33
VII. DE RAADPLEGING VAN DE NATIONALE BANK VAN BELGIË	34	VII. LA CONSULTATION DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE	34
VIII. SCHRIFTEXPERTISE	35	VIII. EXPERTISE GRAPHOLOGIQUE	35

IX. ONTSLEUTELING VAN GECODEERDE TELEX-BERICHTEN	36	IX. DÉCRYPTAGE DE TÉLEX CODÉS	36
II ^E DEEL — VERSLAG VAN DE DESKUNDIGEN	37	II ^E PARTIE — RAPPORT DES EXPERTS	37
I. EERSTE FASE	39	I. PREMIÈRE PHASE	39
Hoofdstuk 1 : De Belgische regering tegenover de crisis van juli en augustus 1960	40	Chapitre 1 : Le gouvernement belge face à la crise de juillet et août 1960	40
1. Van 8 juli tot 22 juli : de offensieve fase	41	1. Du 8 au 22 juillet : la phase offensive	41
2. Van 23 juli tot 10 augustus : malaise en crisis in de Belgische regering	62	2. Du 23 juillet au 10 août : malaise et crise au sein du gouvernement belge	62
3. 10 augustus-3 september : ontspanning	70	3. 10 août-3 septembre : la détente	70
Hoofdstuk 2 : Ondernijning en omverwerping van de regering Lumumba	73	Chapitre 2 : Le sape et le renversement du gouvernement de Lumumba	73
1. Een algemeen beeld van de Congolese oppositie op basis van bekende gegevens	73	1. Une image générale de l'opposition congolaise sur la base de données connues	73
2. De eerste aanwijzingen van een Belgische interventie in het begin van de crisis	78	2. Les premiers indices d'une intervention belge au début de la crise	78
3. Een confederaal Congo als hefboom tegen de regering-Lumumba	92	3. Un Congo confédéral servant de levier pour combattre le gouvernement Lumumba	92
4. Actie in Leopoldstad	102	4. Action à Léopoldville	102
5. <i>Le renversement selon nos vœux</i>	108	5. Le renversement selon nos vœux	108
6. Druk van de VSA en de VN	120	6. Pression exercée par les États-Unis et les Nations unies	120
7. Lumumba wordt afgezet (5 september 1960)	123	7. Lumumba est destitué (5 septembre 1960)	123
8. Conclusie	124	8. Conclusion	124
Hoofdstuk 3 : De fysieke liquidatie van Lumumba is een mogelijk perspectief	127	Chapitre 3 : La liquidation physique de Lumumba : une possibilité	127
1. Munongo : Lumumba moet verdwijnen	127	1. Munongo : Lumumba doit disparaître	127
2. « Operatie-L » van Belgische makelij	128	2. « Opération-L » de fabrication belge	128
3. Eisenhower	129	3. Eisenhower	129
II. TWEEDE FASE	131	II. DEUXIÈME PHASE	131
Hoofdstuk 1 : De politieke toestand in Leopoldstad na de afzetting van Lumumba en de houding van officiële Belgische instanties	132	Chapitre 1 : La situation politique à Léopoldville après la destitution de Lumumba et l'attitude d'instances officielles belges	132
1. De diverse machten in Leopoldstad en de houding van officiële Belgische instanties....	132	1. Les divers pouvoirs à Léopoldville et l'attitude d'instances officielles belges	132
2. Pogingen tot arrestatie van Lumumba	146	2. Tentatives d'arrestation de Lumumba	146
3. De mogelijke terugkeer van Lumumba op het politieke toneel	153	3. L'éventuel retour de Lumumba sur la scène politique	153
Hoofdstuk 2 : <i>Covert actions</i> onder officiële dekking	158	Chapitre 2 : Actions clandestines au niveau officiel	158
1. De <i>dramatis personae</i>	158	1. Les <i>dramatis personae</i>	158
2. Analyse van het telexverkeer tussen Brazzaville en Brussel	164	2. Analyse de l'échange de télex entre Brazzaville et Bruxelles	164
Hoofdstuk 3 : Privé moordplannen	194	Chapitre 3 : Projets d'assassinat d'origine privée	194
Hoofdstuk 4 : De verantwoordelijkheid van de Belgische regering	204	Chapitre 4 : La responsabilité du gouvernement belge	204

Hoofdstuk 5 : Analyse van uitdrukkingen betreffende de « eliminatie » van Lumumba	205	Chapitre 5 : Analyse d'expressions relatives à « l'élimination » de Lumumba	205
III. DERDE FASE : VAN DE BEWAAKTE EN BEDREIGDE RESIDENTIE TOT DE AANHOUDING EN DE OPSLUITING VAN LUMUMBA	214	III. TROISIÈME PHASE : DE LA RÉSIDENCE SURVEILLÉE ET MENACÉE À L'ARRESTATION ET L'INCARCÉRATION DE LUMUMBA	214
Inleiding	214	Introduction	214
1. De toestand van Lumumba in Leopoldstad	214	1. La situation de Lumumba à Léopoldville	214
2. Hoe rechtvaardigt Lumumba zijn plan om naar Stanleystad te gaan (27-28 november 1960) ?	218	2. Comment Lumumba justifie-t-il son projet de déplacement à Stanleyville (27-28 novembre 1960) ?	218
3. De CIA vergoelijkt zijn rol in de opsporing en de aanhouding van Lumumba	219	3. La CIA minimise son rôle dans le repérage et l'arrestation de Lumumba	219
4. Door de Belgische diensten ingenomen standpunten en ondernomen acties	220	4. Opinions et actions des services belges	220
5. Woensdag 30 november. Standpunt van R. Rothschild	222	5. Mercredi 30 novembre. Le point de vue de R. Rothschild	222
Mocht Lumumba erin slagen om Stanleystad te bereiken	222	Si Lumumba réussit à rejoindre Stanleyville	222
Over de besprekingen in Leopoldstad	222	Sur les discussions à Léopoldville	222
Over het opnieuw opstarten van de tegen Lumumba gerichte actie	222	Sur une relance de l'action anti-lumumbiste	222
6. Opsporing en aanhouding van Lumumba	223	6. Repérage et arrestation de Lumumba	223
a. Aanwezigheid in Bulungu (dinsdag 29 november 1960)	223	a. La présence à Bulungu (mardi 29 novembre 1960)	223
b. Opsporingen en overbrengingen via de lucht	224	b. Repérages et transferts aériens	224
1. Versie van de Belgische militaire veiligheidsdienst (1960)	224	1. La version de la sûreté militaire belge (1960)	224
2. De Congolese versie 1960 (CRISP)	224	2. La version de Congo 1960 (CRISP)	224
3. De versie van Heinz en Donnay (1966)	225	3. La version de Heinz et Donnay (1966) ..	225
7. De pogingen van Gilbert Pongo	225	7. Les tâtonnements de Gilbert Pongo	225
8. J. Kasa Vubu « rechtvaardigt » de aanhouding van Patrice Lumumba	225	8. J. Kasa Vubu « justifie » l'arrestation de Patrice Lumumba	225
9. Begin december 1960. De bestemming van de gevangenen Lumumba : Katanga of Neder-Kongo	226	9. Début décembre 1960. La destination de Lumumba prisonnier : le Katanga ou le Bas-Congo ..	226
IV. VIERDE FASE : DE OVERBRENGING EN DOOD VAN LUMUMBA	230	IV. QUATRIÈME PHASE : LE TRANSFERT ET LA MORT DE LUMUMBA	230
Inleiding	230	Introduction	230
Hoofdstuk 1 : Context	231	Chapitre 1 : Contexte	231
1. De hervatting van de diplomatieke betrekkingen	231	1. La reprise des relations diplomatiques	231
2. Katanga	239	2. Katanga	239
3. Washington, verkerend in een situatie tussen twee regeerperiodes (6 januari 1961)	243	3. À Washington, en situation d'inter-règne (6 janvier 1961)	243
4. Door de groep van Casablanca tussen 4 en 7 januari 1961 uitgeoefende druk « pro Lumumba »	244	4. La pression « pro-Lumumba » du groupe de Casablanca (du 4 au 7 janvier 1961)	244
Hoofdstuk 2 : De transfer van Lumumba	246	Chapitre 2 : Le transfert de Lumumba	246
A. Kritiek van de bronnen	246	A. Critiques des sources	246
1. De « memoires » van Vandewalle	246	1. Les « mémoires » de Vandewalle	246
2. Vijf bekende « Belgische » boodschappen ..	264	2. Cinq messages « belges » connus	264
3. De documenten-Nendaka	282	3. Les documents Nendaka	282
4. Een tot op heden ongekende boodschap uit Brussel (14 januari)	288	4. Un message de Bruxelles (14 janvier) jusqu'à présent inconnu	288

5. De vraag van Leopoldstad : de getuigenissen van Verdickt en Marlière	294	5. La demande de Léopoldville : les témoignages de Verdickt et de Marlière	294
6. Het antwoord van Tshombe	296	6. La réponse de Tshombe	296
7. Besluit	303	7. Conclusion	303
B. Chronologie	304	B. Chronologie	304
C. Een analyse van de overbrenging	313	C. Analyse du transfert	313
Hoofdstuk 3 : De dood van Lumumba	336	Chapitre 3 : La mort de Lumumba	336
1. Het probleem van de getuigen	338	1. Le problème des témoins	338
2. De getuigen van Brassine	341	2. Les témoins de Brassine	341
3. Het document « confession » (bekentenis), toegeschreven aan Verscheure	350	3. Le document appelé « confession » et attribué à Verscheure	350
4. Vandewalle en 17 januari : een lege doos ..	361	4. Vandewalle et le 17 janvier : la boîte vide ...	361
5. Een onbekend document : de autobiografie van Gerard Soete	366	5. Un document inconnu : l'autobiographie de Gerard Soete	366
6. Een spectaculair document : de agenda van Verscheure	368	6. Un document spectaculaire : l'agenda de Verscheure	368
7. Executie in de brousse of moordpartij in la maison Brouwez ?	369	7. Execution dans la savane ou massacre à la maison Brouwez ?	369
8. 17 januari 1961 : De zoektocht naar de feiten	373	8. 17 janvier 1961 : En quête des faits	373
9. De reactie van de Belgen	388	9. La réaction des Belges	388
10. Het verband tussen de transfer en de moord	392	10. Le lien entre le transfert et l'assassinat	392
11. Besluit	396	11. Conclusion	396
Hoofdstuk 4 : Het nieuws van de dood en de reacties van Brussel	397	Chapitre 4 : L'annonce de la mort et les réactions de Bruxelles	397
A. Elisabethstad	397	A. Élisabethville	397
1. Verklaringen die gedateerd worden op 18 januari	397	1. Déclarations datées du 18 janvier	397
2. De vergadering bij Clemens van 19 januari .	403	2. La réunion chez Clemens du 19 janvier	403
3. De mededeling van Canup op 20 januari	404	3. Communication de Canup du 20 janvier	404
4. Besluit	404	4. Conclusion	404
B. Leopoldstad	405	B. Léopoldville	405
C. Brussel	406	C. Bruxelles	406
1. Tussen 18 en 20 januari : onduidelijkheid	407	1. Entre le 18 et le 20 janvier : un manque de précision	407
2. « We kennen enkel geruchten »	412	2. « Nous avons seulement connaissance de rumeurs	412
3. Diplomatieke leugens	419	3. Mensonges diplomatiques	419
4. De Koning	424	4. Le Roi	424
5. Conclusie	429	5. Conclusion	429
V. DE « GEHEIME FONDSSEN » VAN AFRIKAANSE ZAKEN. DE FINANCIERING VAN DE STRIJD TEGEN LUMUMBA	431	V. LES « FONDS SECRETS » DES AFFAIRES AFRICAINES. LE FINANCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LUMUMBA	431
1. Inleiding	431	1. Introduction	431
2. De interpellatie van 20 december 1960	432	2. L'interpellation du 20 décembre 1960	432
3. Controle in de notulen van de Ministerraad en een vraag aan het Rekenhof	435	3. Contrôle dans les comptes rendus du Conseil des ministres et question à la Cour des comptes	435
4. De « roze dossiers » van de Ministerraad .	435	4. Les « dossiers roses » du Conseil des ministres	435
5. Opnieuw naar de notulen van de Ministeraad	436	5. Retour aux notes du Conseil des ministres	436
6. Voorlopige conclusies	437	6. Conclusions provisoires	437

7. De twintig miljoen van majoor Loos	437	7. Les vingt millions du major Loos	437
8. Voorschot van 500 miljoen Belgische frank vanwege de Centrale Bank voor Belgisch Congo en Rwanda-Urundi	439	8. Accompte de 500 millions de francs belges de la part de la Banque centrale pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi	439
9. Merkwaardige vondst in de papieren d'Aspremont Lynden	441	9. Découverte notable dans les documents d'Aspremont Lynden	441
10. Nog meer geld ?	442	10. Encore plus d'argent ?	442
11. Nieuwe vraag aan het Rekenhof.....	444	11. Nouvelle demande à la Cour des comptes	444
12. Waarvoor heeft dit geld gediend ?	445	12. À quoi cet argent a-t-il servi ?	445
a. De huurmoordenaar « Georges »	445	a. « Georges », le tueur à gages	445
b. De transfer van Lumumba	446	b. Le transfert de Lumumba	446
c. De steun aan Bomboko	449	c. Le soutien apporté à Bomboko	449
13. Belgische financiële steun aan Congo.....	451	13. Aide financière accordée par la Belgique au Congo.....	451
VI. KONING BOUDEWIJN EN DE CONGO-CRISIS	454	VI. LE ROI BAUDOUIIN ET LA CRISE CONGOLAISE	454
1. De Kroonraad van 18 februari 1961.....	454	1. Le Conseil de la Couronne du 18 février 1961	454
2. De toespraak van de Koning bij de onafhankelijkheid, 30 juni 1960	455	2. L'allocation prononcée par le Roi lors de l'indépendance, le 30 juin 1960	455
3. Koninklijke bemoeienissen bij het begin van de Congo-crisis	456	3. Interventions royales au début de la crise congolaise	456
4. Koning versus regering : een zakenkabinet ?	462	4. Le Roi contre le gouvernement : un cabinet d'affaires ?	462
5. Herschikking van de regering	466	5. Remaniement du gouvernement.....	466
6. Intermezzo	470	6. Intermezzo	470
7. « Neutraliser complètement (et si possible physiquement) Lumumba ». Een merkwaardige briefwisseling, oktober 1960	471	7. « Neutraliser complètement (et si possible physiquement) Lumumba ». Une correspondance étrange, octobre 1960	471
8. Het bezoek van Tshombe aan de Koning, 6 december 1960	471	8. La visite de Tshombe au Roi, le 6 décembre 1960	471
9. De briefwisseling tussen majoor Weber en het Paleis	481	9. La correspondance entre le major Weber et le Palais	481
10. Briefwisseling tussen president Tshombe en koning Boudewijn	483	10. Correspondance entre le président Tshombe et le Roi Baudouin.....	483
De brief van Tshombe van 6 oktober 1960	484	La lettre de Tshombe du 6 octobre 1960 ...	484
De brief van Tshombe van december 1960	485	La lettre de Tshombe de décembre 1960 ..	485
De brief van Tshombe van 12 januari 1961	485	La lettre de Tshombe du 12 janvier 1961 ...	485
De brief van Tshombe van 21 februari 1961	490	La lettre de Tshombe du 21 février 1961 ...	490
11. Koning Boudewijn en het nieuws van de dood van Lumumba	492	11. Le Roi Baudouin et l'annonce de la mort de Lumumba	492
12. De brief van koning Boudewijn aan president Kennedy en de bondgenoten	492	12. La lettre adressée par le Roi Baudouin au président Kennedy et aux alliés	492
13. Pilaet en het Paleis	497	13. Pilaet et le Palais	497
14. Boudewijn en Leopold III	501	14. Baudouin et Léopold III	501
VII. DE VEILIGHEID VAN DE STAAT EN HAAR ARCHIEF	502	VII. LA SURËTÉ DE L'ÉTAT ET L'UTILISATION DE SES ARCHIVES	502
1. Inleiding.....	502	1. Introduction	502
2. Twee dossiers uit de laden van de Veiligheid van de Staat	503	2. Deux dossiers extraits des tiroirs de la Sûreté de l'État	503
a. De zaak-Daffe	503	a. L'Affaire Daffe	503
b. Het <i>Réseau Crocodile</i> en André Moyen	509	b. Le Réseau Crocodile et André Moyen ...	509
3. Het archief van de Veiligheid van de Staat	513	3. Les archives de la Sûreté de l'État	513
a. Thematische dossiers	514	a. Dossiers thématiques	514
b. Individuele dossiers	514	b. Dossiers individuels	514

VIII. DE UNION MINIÈRE, EEN POLITIEKE MEDE- SPELER	516	VIII. L'UNION MINIÈRE, ACTEUR POLITIQUE ?	516
1. Inleiding	516	1. Introduction	516
2. Union Minière — Bekende en minder bekende gegevens	517	2. Union Minière — Données connues et moins connues	517
3. Bloemlezing van anti-Lumumbastukken	525	3. Florilège antilumbumbiste	525
4. De Union Minière en de huurlingen. Het geval Santu Peschard	539	4. L'Union Minière et les mercenaires. Le cas Santu Peschard	539
5. Het archief van de Union Minière du Haut Katanga	567	5. Les Archives de l'Union Minière du Haut Katanga	567
IX. ALGEMENE CONCLUSIE VAN DE EXPERTS	587	IX. CONCLUSION GÉNÉRALE DES EXPERTS ..	587
1. Perspectieven	587	1. Perspectives	587
2. België, de Congo-crisis en de strijd tegen Lumumba	591	2. La Belgique, la crise congolaise et la lutte contre Lumumba	591
3. Het optreden van de Belgische regerings- instanties	600	3. L'intervention des autorités gouvernementales belges	600
X. BIJLAGEN	606	X. ANNEXES	606
III ^E DEEL — SYNTHESE VAN DE HOORZITTINGEN	682	III ^E PARTIE — SYNTHÈSE DES AUDITIONS	682
INLEIDING	683	INTRODUCTION	683
I. GETUIGEN	683	I. TÉMOINS	683
a. in openbare zitting gehoorde getuigen	683	a. témoins entendus en réunion publique	683
1. Jean Van Lierde	683	1. Jean Van Lierde	683
2. Maryse Hockers	688	2. Maryse Hockers	688
3. Jean Durieux	691	3. Jean Durieux	691
4. Jean Cordy	694	4. Jean Cordy	694
5. Jacques Nyns	698	5. Jacques Nyns	698
6. Albert Ndele	699	6. Albert Ndele	699
7. Victor Nendaka	703	7. Victor Nendaka	703
8. Albert Kalonji	708	8. Albert Kalonji	708
9. René Grosjean	713	9. René Grosjean	713
10. René Smal	716	10. René Smal	716
11. Claude Grandelet	725	11. Claude Grandelet	725
12. Mario Spandre	727	12. Mario Spandre	727
13. Armand Verdickt	731	13. Armand Verdickt	731
14. Jacques Bartelous	739	14. Jacques Bartelous	739
15. Etienne Davignon	746	15. Etienne Davignon	746
16. Jacques Brassinne	752	16. Jacques Brassinne	752
17. Jan Vanden Bloock	758	17. Jan Vanden Bloock	758
18. Jean-Baptiste Kibwe	764	18. Jean-Baptiste Kibwe	764
19. Pierre Harmel	771	19. Pierre Harmel	771
20. Paul Heureux	775	20. Paul Heureux	775
21. Albert Onawelho	779	21. Albert Onawelho	779
22. Benoît Verhaegen	782	22. Benoît Verhaegen	782
b. in niet-openbare zitting gehoorde getuigen ..	787	b. témoins entendus à huis clos	787
23. Fernand Vervier	787	23. Fernand Vervier	787
24. André Lahaye	791	24. André Lahaye	791
25. Jonas Mukamba	796	25. Jonas Mukamba	796
26. Guy Weber	800	26. Guy Weber	800
27. Arthur Gilson	805	27. Arthur Gilson	805
— Jan Vanden Bloock (werd een eerste maal openbaar gehoord, cf. n° 17)	807	— Jan Vanden Bloock (a été entendu une première fois en réunion publique, cf. le n° 17)	807

c. getuigen die bij hen thuis, in het buitenland of in de lokalen van de Kamer werden gehoord door een delegatie of door de voorzitter van de commissie	807	c. témoins qui ont été entendus, à leur domicile, à l'étranger ou dans les locaux de la Chambre, par une délégation ou uniquement par le président de la commission	807
28. Carlo Huyghé	807	28. Carlo Huyghé	807
29. Justin Bomboko	808	29. Justin Bomboko	808
30. Jo Gérard	811	30. Jo Gérard	811
31. Jan Hollants Van Loocke	812	31. Jan Hollants Van Loocke	812
32. Louis-François Vanderstraeten	813	32. Louis-François Vanderstraeten	813
— André Lahaye (werd een eerste maal in niet-openbare zitting gehoord, cf. n ^o 24)	814	— André Lahaye (a été entendu une première fois en réunion non publique, cf. le n ^o 24)	814
II. VERWANTEN	814	II. PARENTS	814
1. François Lumumba	814	1. François Lumumba	814
2. Robert Okito	816	2. Robert Okito	816
3. Jacqueline Mpolo	817	3. Jacqueline Mpolo	817
4. Chantal Tshombe	817	4. Chantal Tshombe	817
5. Arnoud d'Aspremont-Lynden	819	5. Arnoud d'Aspremont-Lynden	819
III. AUTEURS	820	III. AUTEURS	820
1. Jacques Brassinne	820	1. Jacques Brassinne	820
2. Ludo De Witte	824	2. Ludo De Witte	824
IV ^E DEEL — CONCLUSIES VAN DE ONDERZOEKS-COMMISSIE	828	IV ^E PARTIE — CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	828
INLEIDING	828	INTRODUCTION	828
I. De strijd tegen Lumumba	829	I. La lutte contre Lumumba	829
A. De politieke eliminatie	830	A. L'élimination politique	830
B. De fysieke eliminatie	835	B. L'élimination physique	835
1. De plannen en niet voldragen projecten	835	1. Les plans et les projets non-aboutis	835
2. De moord op Lumumba, Mpolo en Okito in Elisabethstad	836	2. L'assassinat de Lumumba, Mpolo et Okito à Elisabethville	836
Besluit	838	Conclusion	838
II. Vaststellingen	839	II. Constatations	839
Het onverwerkt verleden	839	Un passé toujours présent	839
1. Disfuncties in de besluitvorming	839	1. Dysfonctionnements dans le processus décisionnel	839
2. De rol van het Staatshoofd	840	2. Le rôle du chef de l'État	840
3. Controle op de regering	841	3. Contrôle du gouvernement	841
4. De rechtsstaat	841	4. L'État de droit	841
a. Inbreuken op het internationaal recht	841	a. Infractions au droit international	841
b. Inbreuken op het interne recht	841	b. Infractions au droit interne	841
5. Staatsveiligheid en militaire veiligheid	841	5. Sûreté de l'État et sécurité militaire	841
6. De situatie van de Belgische ambtenaren	842	6. La situation des fonctionnaires belges	842
7. Economische belangen	842	7. Intérêts économiques	842
8. Toestand van de archieven	842	8. État des archives	842
III. Aanbevelingen	842	III. Recommandations	842
1. De controle op de regering	842	1. Le contrôle du gouvernement	842
2. Het Staatshoofd	843	2. Le chef de l'État	843
3. De inlichtingendiensten	843	3. Les services de renseignements	843
4. Toestand van de archieven	843	4. État des archives	843

5. Het onverwerkt verleden	844	5. Un passé toujours présent	844
6. Eindaanbeveling	844	6. Recommandation finale	844
BIJLAGEN	845	ANNEXES	845
BIJLAGE 1 : Nota van de experts/1-29/6/2000	845	ANNEXE 1 : Note des experts/1-29/6/2000	845
BIJLAGE 2 : Parlementaire onderzoekscommissie- Lumumba. Nota van de deskundigen/2-20/11/ 2000. Interimrapport	854	ANNEXE 2 : Commission d'enquête parlementaire Lumumba. Note des experts/2-20/11/2000. Rapport intermédiaire	854
BIJLAGE 3 : Nota van de deskundigen/3-15/1/2001. Werkdocumenten (Chronologie, documentaire fiches, organogram, kaart van Congo)	873	ANNEXE 3 : Note des experts/3-15/1/2001. Documents de travail (Chronologie, fiches documentaires, organigramme, carte du Congo)	873
BIJLAGE 4 : De zaak Lumumba : organisatie en werkwijze van het College van commissaris- sen-generaal 20 september 1960 — 9 februari 1961 (door Jean Omasombo Tshonda)	930	ANNEXE 4 : L'affaire Lumumba : organisation et fonctionnement du Collège des Commissaires Généraux 20 septembre 1960 — 9 février 1961(par Jean Omasombo Tshonda)	930
BIJLAGE 5 : Cryptanalyse van de Printex telexen, 16 oktober 2001	970	BIJLAGE 5 : Cryptanalyse des télex Printex, 16 oc- tobre 2001	970

EERSTE DEEL — Beschrijving

VOORWOORD

De te onderzoeken materie was bijzonder complex en uiterst delicaat. Bovendien dateert de te onderzoeken periode van meer dan 40 jaar geleden. Talloze getuigen zijn reeds overleden, anderen kunnen of willen de feiten waarvan zij getuige waren niet meer precies navertellen.

Het kwam er dus op aan deze feiten zeer rigoreus en zo volledig mogelijk weer te geven en daarbij een strikte chronologie na te streven. Voor een dergelijke opdracht was de medewerking van specialisten in het historisch onderzoek onontbeerlijk.

De commissie stelt vast dat haar werkzaamheden in een zeer goede sfeer zijn verlopen en de bereikte resultaten de verwachtingen van velen overtreffen.

De commissie is van oordeel dat dit te danken is aan de werkwijze die zij heeft gevolgd. Bij de start van haar werkzaamheden stelde zij na een oproep tot de kandidaten, deskundigen aan die geselecteerd werden, nadat zij waren gehoord, op basis van hun curriculum, hun wetenschappelijke kennis en hun neutraliteit

De deskundigen hebben in volstrekte onafhankelijkheid en vrijheid hun opzoekingen kunnen verrichten en conclusies kunnen formuleren.

De commissie heeft gelukkig de spontane, vrije toegang en medewerking verkregen van alle overheids- en privé-archieven die zij wenste te consulteren. Opgemerkt zij evenwel dat er heel wat archiefmateriaal in Congo zelf teloor is gegaan en dat nooit kan worden gegarandeerd dat men *alle* documenten heeft gezien.

Het is overigens pas na kennisname van de eerste rapporten van de deskundigen dat de commissie is overgegaan tot het horen van getuigen die, mede daardoor, met kennis van zaken door de commissie konden worden gehoord en die tijdens hun getuigenis geconfronteerd werden met de informatie die de commissie reeds had verworven.

De commissie heeft voor dit omvangrijke onderzoek de nodige tijd uitgetrokken en heeft gevraagd om haar mandaat met in totaal zes maanden te verlengen.

De bijdrage van de deskundigen was voor de commissie van essentieel belang, maar ook voor de historici zelf was de medewerking aan deze commissie een unieke kans om toegang te krijgen tot belangrijke bronnen uit de recente geschiedenis. De commissie heeft telkens gevolg gegeven aan de vraag van de deskundigen wanneer die bijkomende onderzoeksdaden voorselden. Het bestaan van de onderzoekscommissie zelf

PREMIÈRE PARTIE — Partie descriptive

AVANT-PROPOS

La matière à examiner était particulièrement complexe et extrêmement délicate. En outre, la période à examiner se situe il y a plus de 40 ans. De nombreux témoins sont aujourd'hui décédés, alors que d'autres ne peuvent ou ne veulent plus relater avec précision les faits dont ils ont été témoins.

Il s'agissait donc de tenter d'établir ces faits de manière très précise, dans leur intégralité et dans une chronologie très pointue. La collaboration de spécialistes de la recherche historique était nécessaire pour mener à bien une telle mission.

La commission constate que ses travaux se sont déroulés dans une excellente atmosphère et que les résultats obtenus dépassent les attentes de beaucoup.

La commission est convaincue qu'elle doit ce bilan positif à la méthode de travail qui a été suivie. Au début de ses travaux, elle a, après un appel aux candidats, désigné des experts, sélectionnés après avoir été entendus sur la base de leur curriculum vitae, de leur compétence scientifique et de leur neutralité.

Ces experts ont pu effectuer leurs recherches et formuler leurs conclusions en toute indépendance et en toute liberté.

La commission a heureusement obtenu spontanément le libre accès à toutes les archives publiques et privées qu'elle souhaitait consulter ainsi que la collaboration de leurs propriétaires. Il convient toutefois de faire observer que de nombreuses archives ont été perdues au Congo même et qu'il est impossible de garantir que *tous* les documents ont été consultés.

Ce n'est, du reste, qu'après avoir pris connaissance des premiers rapports des experts que la commission a procédé aux auditions des témoins qui, de ce fait, ont pu être entendus en connaissance de cause par la commission et qui ont été confrontés, lors de leurs témoignages, aux informations que la commission avait déjà obtenues.

Pour mener à bien une recherche de cette ampleur, la commission a voulu se donner le temps qu'il fallait et a demandé le prolongement de six mois de son mandat au total.

L'apport des experts aux travaux de la commission a été d'une importance capitale, mais pour les historiens eux-mêmes, leur collaboration à cette commission représentait une occasion unique d'avoir accès à des sources importantes de l'histoire récente. La commission a d'ailleurs donné suite à toutes les demandes des experts lorsqu'ils sollicitaient un complément de devoir d'enquête. L'existence même de la commission d'enquête

is op zich reeds vermeldenswaard : het onderzoek van het koloniale en post-koloniale verleden is nog eerder zeldzaam.

Voor de formulering van conclusies, vaststellingen en aanbevelingen kon de commissie steunen op uitgebreide rapporten en duidelijke historische conclusies van de deskundigen en ze spreekt dan ook haar zeer grote waardering uit voor hun werk.

Uiteraard dankt de commissie ook de diensten van de Kamer, zonder wier gebruikelijke voortreffelijke medewerking het werkstuk niet het licht had kunnen zien.

Tussen politiek en wetenschap is hier, wellicht voor het eerst in de Belgische parlementaire geschiedenis, een vruchtbare band gesmeed.

Vanuit die vaststellingen formuleert de commissie dan ook de aanbeveling om in het kader van de parlementaire werkzaamheden vaker een beroep te doen op de expertise die aanwezig is in de academische wereld, de onderzoeksinstituten en de internationale organisaties.

De inbreng van deze expertise, ook in de gewone commissiewerkzaamheden, kan de inhoud van het debat verdiepen en de toon ervan zakelijker maken.

mérite en soi une mention : la recherche sur le passé colonial et post-colonial est encore relativement rare.

Pour formuler ses conclusions, constatations et recommandations, la commission a pu s'appuyer sur des rapports fouillés, ainsi que sur les conclusions historiques précises des experts et tient dès lors à leur exprimer sa très grande considération pour leur travail.

Elle remercie également les services de la Chambre, pour leur collaboration traditionnellement excellente sans laquelle le présent ouvrage n'aurait pas pu être mené à terme.

Une collaboration fructueuse s'est installée à cette occasion, sans doute pour la première fois dans l'histoire parlementaire belge, entre le monde politique et le monde scientifique

Partant de ces constatations, la commission recommande dès lors de recourir davantage, dans le cadre des activités parlementaires, à l'expertise présente dans le monde universitaire, dans les établissements de recherche et dans les organisations internationales.

L'apport de cette expertise permettrait d'approfondir et d'objectiver les débats y compris dans le cadre des travaux ordinaires des commissions.

INLEIDING

1. Instelling van de onderzoekscommissie

Op 2 februari 2000 keurde de commissie voor de Buitenlandse Betrekkingen eenparig een door de heer Daniel Bacquelaine (PRL-FDF-MCC), de heer Erik Derycke (SP), mevrouw Claudine Drion (Agalev-Ecolo), de heer Ferdy Willems (VU&ID), mevrouw Leen Laenens (Agalev-Ecolo), de heer Geert Versnick (VLD) en de heer Patrick Moriau (PS) ingediend voorstel goed « tot oprichting van een parlementaire onderzoekscommissie belast met het vaststellen van de precieze omstandigheden waarin Patrice Lumumba werd vermoord en van de eventuele betrokkenheid daarbij van Belgische politici » (DOC 50 0312/001). Het voorstel werd op 24 februari 2000 in de plenaire vergadering van de Kamer aangenomen.

Het voorstel was ingediend als gevolg van een aantal vragen en interpellaties die op 8 december 1999 in de commissie voor de Buitenlandse Betrekkingen werden geformuleerd naar aanleiding van de publicatie, in september 1999, van een werk met als titel « *De moord op Lumumba* » ⁽¹⁾ waarin auteur Ludo De Witte de stelling verdedigt dat België mogelijk enige verantwoordelijkheid draagt voor de dood, in januari 1961, van de eerste premier van de Republiek Congo. Voormelde publicatie en een aantal onthullingen die daarop volgden, kregen de weken na de verschijning van het boek weerklank in de pers.

De commissie werd door de Kamer opgericht tijdens haar plenaire vergadering van 23 maart 2000.

Tijdens de eerste, door Kamervoorzitter Herman De Croo voorgezeten commissievergadering, ging de commissie op dinsdag 2 mei 2000 over tot de benoeming van het bureau, dat werd samengesteld als volgt :

Voorzitter :	Geert Versnick
Eerste ondervoorzitter :	Claude Eerdekens
Tweede ondervoorzitter :	Herman Van Rompuy
Rapporteurs :	Daniel Bacquelaine, Ferdy Willems en Marie-Thérèse Coenen

2. Taakstelling en bevoegdheden van de onderzoekscommissie

Artikel 1, § 1, van het door de Kamer aangenomen voorstel stelt de onderzoekscommissie in en belast haar ermee :

1° een exhaustieve inventaris op te maken van de feiten die tot het overlijden van Patrice Lumumba hebben geleid;

⁽¹⁾ Ludo De Witte, « *De moord op Lumumba* », 1999, Leuven, Van Halewyck, 432 blz..

INTRODUCTION

1. Institution de la commission d'enquête

Une proposition de MM. Daniel Bacquelaine (PRL FDF MCC) et Erik Derycke (SP), Mme Claudine Drion (Agalev-Ecolo), M Ferdy Willems (VU-ID), Mme Leen Laenens (Agalev-Ecolo) et MM. Geert Versnick (VLD) et Patrick Moriau (PS) « visant à instituer une commission d'enquête chargée de déterminer les circonstances exactes de l'assassinat de Patrice Lumumba et l'implication éventuelle des responsables politiques belges dans celui-ci » (doc. 50 0312/001) a été adoptée à l'unanimité par la commission des relations extérieures le 2 février 2000. Elle a été adoptée le 24 février 2000 en séance plénière de la Chambre.

Cette proposition avait été déposée à la suite de questions et interpellations développées le 8 décembre 1999 en commission des relations extérieures, qui avaient notamment été suscitées par la parution en septembre 1999 d'un ouvrage intitulé « *L'assassinat de Lumumba* » ⁽¹⁾, où son auteur, M. Ludo De Witte, formulait l'hypothèse de la responsabilité de la Belgique dans la mort, en janvier 1961, du premier Premier ministre de la République du Congo. Cette publication et des révélations ultérieures avaient trouvé écho dans la presse au cours des semaines suivantes.

La commission a été constituée par la Chambre au cours de la séance plénière du 23 mars 2000.

Au cours de sa première réunion, présidée par le président de la Chambre, M. Herman De Croo, la commission a procédé le mardi 2 mai 2000 à la nomination du bureau, composé comme suit :

Président :	Geert Versnick
Premier vice-président :	Claude Eerdekens
Deuxième vice-président :	Herman Van Rompuy
Rapporteurs :	Daniel Bacquelaine, Ferdy Willems et Marie-Thérèse Coenen

2. Mission et compétences de la commission d'enquête

L'article 1^{er}, § 1^{er}, de la proposition adoptée par la Chambre institue la commission d'enquête et la charge :

1° de dresser un inventaire complet des faits qui ont entraîné le décès de Patrice Lumumba;

⁽¹⁾ Ludo De Witte, « *L'assassinat de Lumumba* », 2000, Paris, Karthala, 415 p..

2° een volledige beschrijving te geven van de elementen die aan de basis hebben gelegen van het overlijden van Patrice Lumumba;

3° de rol te definiëren die alle betrokkenen hebben gespeeld in de opeenvolgende feiten die aan de dood van Patrice Lumumba zijn voorafgegaan.

Artikel 1, § 2, van het voorstel preciseert dat de commissie zich tevens zal moeten uitspreken over de onderscheiden politieke verantwoordelijkheden van de toenmalige Belgische ministers. Daartoe wordt de commissie ermee belast :

1° nauwkeurig te beschrijven hoe Patrice Lumumba overleden is;

2° een lijst op te maken van alle diensten die daarbij, op welke wijze ook, een rol hebben kunnen spelen en hun eventuele betrokkenheid bij dat overlijden in kaart te brengen;

3° de diverse verantwoordelijkheden *nominatim* aan te wijzen;

4° de politieke verantwoordelijkheden vast te stellen.

Artikel 1, § 3, van het voorstel bepaalt dat de commissie de bevoegdheid krijgt om, naargelang de noodwendigheid, het voorwerp van het onderzoek uit te breiden.

Artikel 2 van het voorstel bekleedt de parlementaire onderzoekscommissie met alle bevoegdheden waarin de wet van 8 mei 1880 op het parlementair onderzoek, gewijzigd bij de wet van 30 juni 1996, voorziet.

3. Looptijd van het mandaat van de onderzoekscommissie

Conform artikel 5 van het voorstel, werd de commissie ermee belast verslag uit te brengen binnen het jaar waarin zij werd opgericht, tenzij de Kamer een verlenging van de commissiewerkzaamheden toestond.

Tijdens de plenaire vergadering van 8 maart 2001 heeft de Kamer beslist de looptijd van het mandaat van de onderzoekscommissie tot 31 oktober 2001 te verlengen. Die verlenging was verantwoord door het op 22 februari 2001 door de commissie goedgekeurde werkschema, waarbij werd voorzien in termijnen die respectievelijk vereist waren voor de voortzetting van het historisch onderzoek en de neerlegging van het deskundigenverslag, voor het houden, door de commissie, van hoorzittingen met getuigen en voor het uitwerken van haar conclusies.

Tijdens de plenaire vergadering van 11 oktober 2001, besliste de Kamer het mandaat van de commissie tot 16 november 2001 te verlengen, teneinde haar in staat te stellen rekening te houden met de resultaten van een analyse die in oktober 2001 was uitgevoerd om de in februari 1961 uitgewisselde geheime boodschappen te ontsleutelen.

2° de donner une description complète des éléments qui sont à l'origine du décès de Patrice Lumumba;

3° de décrire le rôle de l'ensemble des intervenants dans la succession des faits qui ont précédé la mort de Patrice Lumumba;

L'article 1^{er}, § 2, de la proposition précise que la commission devra également se prononcer sur les responsabilités politiques des ministres belges de l'époque et la charge à cet effet :

1° de donner une description précise de la manière dont Patrice Lumumba est décédé;

2° d'établir la liste de tous les services qui, de quelque manière que ce soit, ont pu intervenir et de décrire leur éventuelle implication dans ce décès;

3° d'identifier les éventuelles responsabilités;

4° d'établir les responsabilités politiques.

L'article 1^{er}, § 3, de la proposition, stipule que la commission peut, en fonction des nécessités, élargir l'objet de l'enquête.

L'article 2 de la proposition investit la commission d'enquête de tous les pouvoirs prévus par la loi du 3 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires, modifiée par la loi du 30 juin 1996.

3. Durée du mandat de la commission d'enquête

En vertu de l'article 5 de la proposition, la commission était chargée de faire rapport dans l'année de son installation, sauf prolongation accordée par la Chambre.

Au cours de la séance plénière du 8 mars 2001, la Chambre a décidé de prolonger le mandat de la commission d'enquête jusqu'au 31 octobre 2001. Cette prolongation était justifiée par le schéma de travail adopté le 22 février 2001 par la commission, prévoyant les délais requis respectivement pour la poursuite de la recherche historique et le dépôt du rapport des experts, les auditions de témoins par la commission d'enquête et l'élaboration de ses conclusions.

Au cours de la séance plénière du 11 octobre 2001, la Chambre a décidé de prolonger le mandat de la commission jusqu'au 16 novembre 2001, afin de lui permettre de tenir compte des résultats d'une analyse effectuée en octobre 2001 en vue de décrypter des messages secrets échangés en janvier-février 1961.

4. Aantal en duur van de vergaderingen

De onderzoekscommissie heeft in totaal (hoorzittingen en werkvergaderingen) 60 vergaderingen gewijd aan haar onderzoek.

Het aantal vergaderuren bedraagt 61 uur en 51 minuten in openbare vergadering en 88 uur en 37 minuten in besloten vergadering.

Het bureau van de onderzoekscommissie is 7 maal met de rapporteurs bijeengekomen.

5. Huishoudelijk reglement

Het door de Kamer op 26 oktober 1997 goedgekeurde, voor de parlementaire onderzoekscommissies geldende huishoudelijk reglement, werd toegepast.

4. Nombre des réunions et durée de celles-ci

La commission d'enquête a consacré au total (réunions de travail et auditions) 60 réunions à ses travaux.

Elle a siégé 61 heures et 51 minutes en réunion publique et 88 heures et 37 minutes à huis clos.

Le bureau s'est réuni à 7 reprises avec les rapporteurs.

5. Règlement d'ordre intérieur

Le règlement d'ordre intérieur des commissions parlementaires d'enquête, adopté par la Chambre le 26 octobre 1997, a été appliqué.

I. DE DESKUNDIGEN

1. Aanwijzing van de deskundigen

Artikel 4 van het voorstel belast de commissie ermee « alle nodige maatregelen te nemen teneinde haar onderzoek met de vereiste nauwgezetheid uit te voeren. Daartoe zal zij (...) een beroep doen op deskundigen. »

Teneinde zich van de medewerking te verzekeren van een of meer deskundigen die niet alleen over de vereiste kwaliteiten inzake wetenschappelijke beslagenheid beschikken, maar tevens blijk geven van de onafhankelijkheid en neutraliteit die noodzakelijk zijn om haar in haar taak bij te staan, heeft de commissie tijdens haar vergadering van 9 mei 2000 beslist om de rectoren van de Belgische universiteiten aan te zoeken om haar de eminente wetenschappelijke vorsers voor te stellen die hen uitermate geschikt leken om die taak naar behoren te vervullen.

Op 29 mei 2000 vond een onderhoud plaats tussen de commissie en 12 kandidaten die zich hadden gemeld om als deskundige te fungeren. Daaruit heeft de commissie tijdens haar vergadering van 30 mei 2000 de volgende deskundigen geselecteerd :

de heer Luc De Vos, hoogleraar aan de Koninklijke Militaire School en aan de Katholieke Universiteit Leuven,

de heer Emmanuel Gerard, hoogleraar aan de Katholieke Universiteit Leuven,

de heer Jules Gérard-Libois, voorzitter-stichter van het *Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP)*,

de heer Philippe Raxhon, docent aan de *Université de Liège*.

Het college van deskundigen heeft uit zijn leden de heer Jules Gérard-Libois als voorzitter en professor Emmanuel Gerard als secretaris aangewezen.

De vier voormelde deskundigen werden belast met het voeren van het historisch onderzoek dat zou lopen in samenwerking met de heer Jean Omasombo, hoogleraar aan de Universiteit van Kinshasa.

De commissie heeft tevens de volgende specialisten inzake internationaal recht aangewezen :

de heer Eric David, hoogleraar aan de *Université Libre de Bruxelles* en

de heer Eric Suy, emeritus hoogleraar aan de Katholieke Universiteit Leuven.

Tijdens de vergadering van 24 september 2001 heeft de onderzoekscommissie professor Bart Preneel, docent codeertechnieken, cryptografie en netwerkbeveiliging aan de Faculteit Toegepaste Wetenschappen van de Katholieke Universiteit Leuven, de tijdelijke opdracht toevertrouwd om telexen in geheimschrift te ontcijferen.

I. LES EXPERTS

1. Désignation des experts

L'article 4 de la proposition charge la commission de « prendre toutes les mesures utiles afin de mener son enquête avec la rigueur voulue. A cet effet, elle fera appel à des spécialistes (...) ».

Afin de s'assurer la collaboration d'un ou de plusieurs experts réunissant tant les qualités de compétence scientifique que d'indépendance et de neutralité requises pour l'assister dans sa tâche, la commission a décidé au cours de sa réunion du 9 mai 2000 d'inviter les recteurs des universités belges à lui présenter la ou les personnalités scientifiques éminentes qui leur paraîtraient particulièrement aptes à remplir cette mission.

La commission s'est entretenue le 29 mai 2000 avec 12 candidats à la fonction d'expert, parmi lesquels elle a désigné au cours de sa réunion du 30 mai 2000 les experts suivants :

M. Luc De Vos, professeur à l'Ecole royale militaire et à la *Katholieke Universiteit Leuven*,

M. Emmanuel Gerard, professeur à la *Katholieke Universiteit Leuven*,

M. Jules Gérard-Libois, président fondateur du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP),

M. Philippe Raxhon, chargé de cours à l'Université de Liège.

Ce collège d'experts a désigné en son sein M. Jules Gérard-Libois en qualité de président et le professeur E. Gerard en qualité de secrétaire.

Ces quatre experts ont été chargés de mener la recherche historique avec le concours de M. Jean Omasombo, professeur à l'Université de Kinshasa.

La commission a également désigné les spécialistes de droit international que sont :

M. Eric David, professeur à l'Université libre de Bruxelles, et

M. Eric Suy, professeur honoraire à la *Katholieke Universiteit Leuven*.

Au cours de la réunion du 24 septembre 2001, la commission a chargé le professeur Bart Preneel, chargé des cours de techniques de codification, cryptographie et sécurisation des réseaux à la faculté des sciences appliquées de la *Katholieke Universiteit Leuven*, du décryptage de télex codés.

2. Opdracht van de deskundigen

De deskundigen die door de onderzoekscommissie werden aangewezen om het historisch onderzoek uit te voeren werden ermee belast :

- de onderzoekscommissie de voorstellen aan te reiken die hen geschikt lijken om de commissie in staat te stellen de haar in artikel 1, §§ 1 tot 3, van het voorstel tot oprichting van de onderzoekscommissie toegewezen opdracht te vervullen;
- een oorspronkelijk onderzoek uit te voeren van de archiefstukken, die stukken te analyseren en de commissie daarover te rapporteren;
- aan de commissie voorstellen te doen met betrekking tot het horen van getuigen en de commissie tijdens die hoorzittingen met raad bij te staan;
- de commissie een aantal hypothesen voor te leggen met het oog op de interpretatie van de feiten die na analyse van de archiefstukken en na het horen van de getuigen werden vastgesteld.

3. De deskundigenverslagen

De deskundigen hebben de commissie de volgende verslagen en werkdocumenten voorgelegd :

- 29 juni 2000 : een nota met een omschrijving van de door hun werkzaamheden beoogde doelstellingen en van de daarbij gehanteerde methodologie (bijlage 1)
- 20 november 2000 : een tussentijds rapport waarin de perspectieven werden uitgetekend die uit de verrichte werkzaamheden naar voren kwamen (bijlage 2)
- 15 januari 2001 : een dossier met daarin het tijdsverloop, documentatiefiches, een organogram en een kaart van Congo (10 februari 1961) (bijlage 3)
- januari 2001 : een nota met voorstellen inzake de door de commissie te horen getuigen
- 6 juni 2001 : de deskundigenverslagen met betrekking tot de eerste twee ⁽²⁾ fasen van het historisch onderzoek (van 30 juni tot 5 september 1960 en van 5 september tot 10 oktober 1960) en een verslag met

⁽²⁾ Naast een evocatie van de Koude Oorlog en van de dekolonisatie alsook van enkele afzonderlijke thema's, bestudeerden de deskundigen chronologisch :

- de periode van Lumumba's premierschap (fase 1) ;
- vervolgens de chaotische periode van strijd tussen Lumumba enerzijds en Kasa Vubu, Ileo, Mobutu en de commissarissen anderzijds tot op het ogenblik dat de oud-premier een vorm van feitelijk huisarrest krijgt opgelegd in zijn residentie in Leopoldstad (fase 2) ;
- daarna de pogingen om Lumumba effectief gevangen te zetten, wat mogelijk wordt naar aanleiding van diens vlucht naar Stanleystad (fase 3) ;
- tenslotte de laatste fase met de transfer en de moord in Elisabethstad op 17 januari 1961 (fase 4).

2. Mandat des experts

Les experts désignés par la commission d'enquête pour mener la recherche historique ont été chargés de :

- soumettre à la commission d'enquête les propositions qui leur paraissent de nature à lui permettre de remplir son mandat tel que défini à l'article 1^{er}, §§ 1^{er} à 3, de la proposition visant à instituer la commission d'enquête;
- procéder à une recherche originale sur les documents d'archives, analyser ces archives et faire rapport à la commission;
- soumettre à la commission des propositions relatives à l'audition de témoins et l'assister de leurs conseils au cours des auditions;
- soumettre à la commission des hypothèses en vue de l'interprétation des faits constatés à l'occasion de l'analyse des archives et de l'audition des témoins.

3. Les rapports des experts

Les experts ont présenté à la commission les rapports et documents de travail suivants :

- 29 juin 2000 : une note définissant les objectifs et la méthodologie de leurs travaux (annexe 1)
- 20 novembre 2000 : un rapport intermédiaire dressant les perspectives qui se dégagent des travaux entrepris (publié en annexe 2)
- 15 janvier 2001 : un dossier reprenant une chronologie, des fiches documentaires, un organigramme et une carte du Congo (10 février 1961) (annexe 3)
- janvier 2001 : une note de propositions relatives aux témoins à entendre par la commission
- 6 juin 2001 : les rapports des experts relatifs aux deux premières phases ⁽²⁾ de la recherche historique du 30 juin au 5 septembre 1960 et du 5 septembre au 10 octobre 1960) et un rapport relatif aux « fonds

⁽²⁾ Outre une évocation de la Guerre froide et de la décolonisation, les experts étudient quelques thèmes particuliers ainsi que, chronologiquement :

- la période durant laquelle Patrice Lumumba fut Premier ministre (1^{ère} phase) ;
- celle, plus chaotique, de la lutte entre ce dernier d'une part, Kasa Vubu, Ileo, Mobutu et les commissaires d'autre part, et ce, jusqu'au moment où l'ancien Premier ministre se vit pratiquement assigné à résidence dans sa maison à Léopoldville (2^{ème} phase);
- celle ensuite des tentatives d'emprisonnement de Lumumba, rendue possible après sa fuite vers Stanleyville (3^{ème} phase) ;
- et finalement, la phase ultime de son transfert et de son assassinat à Elisabethville, le 17 janvier 2001 (4^{ème} phase).

betrekking tot de geheime fondsen (het verslag van de deskundigen wordt als tweede deel van het voorliggend verslag gepubliceerd)

— 6 juni 2001 : een nota waarin de drie bovenvermelde verslagen worden voorgesteld

— 18 juli 2001 : het verslag van professor Jean Omasombo met betrekking tot de organisatie en de werking van het *Collège des commissaires généraux* (20 september 1960 — 9 februari 1961) (bijlage 4)

— 23 juli 2001 : een van aantekeningen voorzien werkdocument dat de transcriptie bevat van de archiefdocumenten over de overbrenging en de dood van Patrice Lumumba (1 januari-15 februari 1961)

— 8 oktober 2001 : het verslag van professor Bart Preneel over de « cryptanalyse van de Printex telexen » (bijlage 5)

— 18 oktober 2001 : het deskundigenverslag met betrekking tot de vierde fase (27 november 1960-17 januari 1961)

— oktober en november 2001 : de deskundigenverslagen met betrekking tot de derde fase (10 oktober 1960-27 november 1960), het Staatshoofd, de Veiligheid van de Staat en de Union Minière.

4. Gesprekken met de auteurs, alsook met personen die een rol in de gebeurtenissen hebben gespeeld

In de door de commissie op 3 juli 2001 goedgekeurde nota van 29 juni 2000, inzake de doelstellingen en de methoden, stond te lezen dat de deskundigen van plan waren een ontmoeting te hebben met personen die een rol hebben gespeeld in de gebeurtenissen waarnaar de commissie onderzoek moest doen, alsook met een aantal auteurs die erover hebben geschreven. Zo hebben gesprekken plaatsgevonden met :

— de heer Jacques Brassinne, op 29 augustus 2000;
— de heer Jean-Marie Crevecoeur, op 5 september 2000;

— de heer Ludo De Witte, op 5 september 2000;
— de heer Jan Vanden Bloock, op 18 september 2000;

— de heer André Lahaye, op 18 september 2000;
— de heer Jean Cordy, op 19 september 2000;
— de heer Jacques Bartelous, op 25 september 2000;
— de heer Frans Verscheure, op 2 oktober 2000;
— de heer Guy Weber, op 9 oktober 2000;
— de heer Noël Dedeken, op 27 november 2000;
— de heer Etienne Davignon, op 6 december 2000;
— de heer Fernand Vervier, op 14 december 2000;
— de heer Karel De Wulf, op 5 januari 2001;
— de heer Nendaka Bika, op 10 januari 2001.

Die gesprekken werden op klankband opgenomen en sommige zijn ten behoeve van de deskundigen uitgetikt.

secrets » (le rapport des experts fait l'objet de la deuxième Partie du présent rapport)

— 6 juin 2001 : une note de présentation des trois rapports précités

— 18 juillet 2001 : Le rapport du professeur Jean Omasombo relatif à l'organisation et au fonctionnement du collège des commissaires généraux (20 septembre 1960 — 9 février 1961) (publié en annexe 4).

— 23 juillet 2001 : un document de travail annoté contenant la transcription des documents d'archives relatifs au transfert et à la mort de Patrice Lumumba (1 janvier-15 février 1961)

— 8 octobre 2001 : le rapport du professeur Bart Preneel sur la « cryptanalyse des télex Printex » (en annexe 5)

— 18 octobre 2001 : le rapport des experts relatif à la quatrième phase (27 novembre 1960-17 janvier 1961)

— octobre et novembre 2001 : les rapports des experts relatifs à la troisième phase (10 octobre 1960-27 novembre 1960), au chef de l'État, à la Sûreté de l'État et à l'Union Minière.

4. Entretiens avec les auteurs ainsi qu'avec des acteurs des événements

Dans la note du 29 juin 2000 définissant les objectifs et la méthodologie de leurs travaux, approuvée par la commission au cours de sa réunion du 3 juillet 2001, les experts annonçaient leur intention de rencontrer certaines personnes ayant joué un rôle dans les événements que la commission était chargée d'investiguer, ainsi que les auteurs d'ouvrages sur ces événements. Les entretiens suivants ont eu lieu :

— M. Jacques Brassinne, le 29 août 2000;
— M. Jean-Marie Crevecoeur, le 5 septembre 2000;

— M. Ludo De Witte, le 5 septembre 2000;
— M. Jan Vanden Bloock, le 18 septembre 2000;

— M. André Lahaye, le 18 septembre 2000;
— M. Jean Cordy, le 19 septembre 2000;
— M. Jacques Bartelous, le 25 septembre 2000;
— M. Frans Verscheure, le 2 octobre 2000;
— M. Guy Weber, le 9 octobre 2000;
— M. Noël Dedeken, le 27 novembre 2000;
— M. Etienne Davignon, le 6 décembre 2000;
— M. Fernand Vervier, le 14 décembre 2000;
— M. Karel De Wulf, le 5 janvier 2001;
— M. Nendaka Bika, le 10 janvier 2001.

Ces entretiens ont fait l'objet d'un enregistrement sonore; certains d'entre eux ont fait l'objet d'une retranscription dactylographiée à l'usage des experts.

II. METHODE EN FASERING VAN DE WERKZAAMHEDEN VAN DE ONDERZOEKSCOMMISSIE

De eerste werkvergadering van de onderzoekscommissie heeft plaatsgevonden op 9 mei 2000. Tijdens die vergadering heeft de commissie beslist om prioritair werk te maken van de aanwijzing van deskundigen (cf. *supra*). Voorts heeft de commissie beslist de archiefverzamelingen tegelijkertijd aan een heuristisch onderzoek te onderwerpen (cf. *infra*).

Onmiddellijk na hun aanwijzing kregen de deskundigen de opdracht om de commissie een werkmethode voor te stellen.

1. Het door de deskundigen voorgestelde werkschema

In een eerste verslag, dat dateert van 29 juni 2000 en dat op 3 juli 2000 door de commissie werd goedgekeurd, stelden de met het historisch onderzoek belaste deskundigen de doelstellingen van hun werkzaamheden voor. Met name zouden zij de onderzoekscommissie precieze en gecheckte gegevens bezorgen :

- over de feiten, omstandigheden, beslissingen, initiatieven die tot de moord op Patrice Lumumba hebben geleid, alsook over de wijze waarop die factoren werden beïnvloed;

- over de betrokkenheid en de verantwoordelijkheid van de Belgische overheid en de administratieve, militaire en diplomatieke zaakgelastigden die optraden in het raam van regeringsmandaten of missies die het gevolg waren van beslissingen inzake het Belgische Congobeleid na de onafhankelijkheid van Congo (30 juni 1960);

- over de Belgische getuigen die tegelijkertijd een rol hebben gespeeld in de verschillende sleutelmomenten van de gebeurtenissen.

De deskundigen namen zich voor een nauwkeurig chronologisch overzicht samen te stellen van de redactie, transmissie en ontvangst in leesbare vorm (gedecodeerd) van de tussen Brazzaville, Elisabethstad en Brussel verzonden teksten en telexberichten. Dat overzicht zou dan worden ingepast in het ruimere chronologisch overzicht van de plaatselijke en externe factoren die van invloed zijn geweest op de gedragingen, handelwijzen en instructies van de diverse « machten » die zich met de kwestie-Congo bezighielden.

In een eerste onderzoeksfase namen de deskundigen zich voor :

- de drie voornaamste boeken die geheel of gedeeltelijk aan de moord op Patrice Lumumba zijn gewijd, aan een kritisch en collectief onderzoek te onderwerpen. Het betreft respectievelijk het boek van Ludo De Witte, de eerste vier delen van het werkstuk van kolonel Frédéric Vandewalle, getiteld *Mille et quatre jours. Contes du Zaïre*

II . MÉTHODOLOGIE ET ÉTAPES DU TRAVAIL DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

La première réunion de travail de la commission d'enquête a eu lieu le mardi 9 mai 2000. Au cours de cette réunion, la commission a décidé de procéder par priorité à la désignation d'experts (voir *supra*). La commission a également décidé d'entamer simultanément l'heuristique des fonds d'archives (voir *infra*).

Dès leur désignation, les experts ont été chargés dans un premier temps de présenter à la commission une méthodologie de travail.

1. Le schéma de travail présenté par les experts

Dans un premier rapport, daté du 29 juin 2000 et approuvé par la commission le 3 juillet 2000, les experts chargés de la recherche historique présentaient les objectifs assignés à leurs travaux, à savoir fournir à la commission d'enquête des données précises et contrôlées :

- sur les faits, les circonstances, les décisions, les initiatives, — ainsi que la manière dont ils ont été influencés —, qui ont conduit à l'assassinat de Patrice Lumumba;

- sur les implications et les responsabilités d'autorités belges et d'agents administratifs, militaires et diplomatiques agissant dans le cadre de mandats gouvernementaux ou de missions découlant de décisions concernant la politique congolaise de la Belgique, à partir du 30 juin 1960, date de l'indépendance du Congo;

- sur les « témoins – acteurs » belges aux différents moments clés du processus.

Les experts se proposaient d'établir une chronologie rigoureuse de la rédaction, de la transmission et de la réception sous forme lisible (décodée) des textes et télex échangés entre Brazzaville, Elisabethville et Bruxelles et d'inscrire cette chronologie dans celle, plus large, des facteurs locaux et externes qui conditionnent les comportements, démarches et instructions des divers « pouvoirs » exercés en matière de politique congolaise.

Au cours d'une première phase de recherche, les experts se proposaient :

- d'entreprendre une étude critique et collective des trois principaux ouvrages consacrés en tout ou en partie à l'assassinat de Patrice Lumumba, à savoir, l'ouvrage de Ludo De Witte, les quatre premiers volumes de l'ouvrage du colonel Frédéric Vandewalle, « *Mille et quatre jours. Contes du Zaïre et du Shaba* » et la thèse

et du Shaba, en de doctoraalscriptie van Jacques Brassinne, getiteld *Enquête sur la mort de Patrice Lumumba*;

- de *Mémoires du Congo* van de toenmalige minister van Buitenlandse Zaken Pierre Wigny te analyseren;
- de notulen van de ministerraden uit die periode te analyseren.

Een volgende fase bestond uit een verdieping van de onderzoeken. Tijdens die fase zouden de deskundigen diverse — ongebruikte want niet-raadpleegbare — archieven onder de loep nemen.

In verband met de criteria die hebben geleid tot de selectie van de drie boeken die de deskundigen kritisch zouden analyseren, werd gepreciseerd dat het om werkstukken gaat die expliciet en gedetailleerd ingaan op de gebeurtenissen waarnaar de commissie onderzoek moet verrichten. Die drie boeken zijn vaak gebaseerd op dezelfde bronnen en bovendien bevatten ze onderlinge kruisverwijzingen. Daarom is het onontbeerlijk ze met elkaar te confronteren om aldus de punten van overeenkomst en verschil bloot te leggen.

Tot besluit van dat debat heeft de commissie de door de deskundigen voorgestelde werkmethode goedgekeurd; de onderzoeken van de deskundigen moesten in een eerste verslag worden gegoten dat medio oktober 2000 tijdens werkvergaderingen zou worden voorgesteld.

2. De door de deskundigen toegelichte evolutie van hun werkzaamheden

De onderzoekscommissie is op 23 en 24 oktober 2000 samengekomen voor een besloten werkvergadering. Tijdens die vergadering hebben de deskundigen de volgende onderwerpen behandeld :

- professor L. De Vos : de Congo-crisis in het licht van de dekolonisatie en de Koude Oorlog;
- de heer J. Gérard-Libois : de vier fases in de gebeurtenissen die tot de moord op Patrice Lumumba hebben geleid;
- professor Ph. Raxhon : een vergelijkende analyse van de boeken van Frédéric Vandewalle, Jacques Brassinne en Ludo De Witte;
- professor L. De Vos : een organogram van de interventies van de hoofdrolspelers in de opeenvolging van gebeurtenissen die aanleiding hebben gegeven tot de moord op Patrice Lumumba op 17 januari 1961;

- professor L. De Vos : stand van zaken van het lopende archiefonderzoek;

- professor E. Gerard : de gesprekken van de deskundigen met de getuigen; de draagwijdte van de getuigenissen die vandaag nog kunnen worden afgenomen.

Tijdens twee latere vergaderingen op 9 november 2000 en 15 januari 2001 werd de in de loop van voornoemde werkvergadering meegedeelde informatie aangevuld met twee uiteenzettingen die respectievelijk wa-

de doctorat de Jacques Brassinne « *Enquête sur la mort de Patrice Lumumba* »;

- d'analyser les « Mémoires du Congo » du ministre des Affaires étrangères de l'époque, Pierre Wigny;
- d'analyser les procès-verbaux du conseil des ministres de l'époque.

Les experts annonçaient ensuite une phase d'approfondissement des recherches, au cours de laquelle diverses archives, inexploitées parce que non-consultables, seraient examinées.

Au sujet des critères qui ont présidé au choix des trois ouvrages dont les experts se proposaient de faire l'analyse critique, il était précisé que les ouvrages sélectionnés traitent de manière explicite et détaillée des événements que la commission doit examiner. Ces trois ouvrages utilisent souvent les mêmes sources et renvoient en outre les uns aux autres. Leur confrontation s'impose afin de relever les points d'accord et de désaccord.

En conclusion de ce débat, la commission a approuvé la méthode proposée par les experts pour leurs travaux; la recherche des experts devait faire l'objet d'un premier rapport à présenter à la mi-octobre 2000 au cours de réunions de travail prévues à cette date.

2. La communication par les experts de l'évolution de leurs travaux

La commission d'enquête s'est réunie les 23 et 24 octobre 2000 pour une réunion de travail à huis clos au cours de laquelle les experts ont exposé :

- professeur L. De Vos : la crise congolaise dans le contexte de la décolonisation et de la Guerre froide;
- M. J. Gérard-Libois : les quatre phases que l'on peut distinguer dans le processus ayant mené à l'assassinat de Patrice Lumumba;
- Professeur Ph. Raxhon : l'analyse comparative des ouvrages de Frédéric Vandewalle, Jacques Brassinne et Ludo De Witte;
- Professeur L. De Vos : un organigramme situant l'intervention des principaux acteurs dont le rôle doit être mentionné dans l'enchaînement des événements qui ont conduit à l'assassinat de Patrice Lumumba le 17 janvier 1961;
- Professeur L. De Vos : l'état de la recherche archivistique en cours;
- Professeur E. Gerard : les entretiens que les experts ont eus avec des témoins; la portée des témoignages qui peuvent encore être recueillis aujourd'hui.

Au cours de deux réunions ultérieures, qui ont eu lieu les 9 novembre 2000 et 15 janvier 2001, l'information communiquée lors de la réunion de travail précitée a été complétée par deux exposés consacrés, l'un par le

ren gewijd aan de politieke besluitvorming in Brussel (professor Gerard) en de politieke besluitvorming in Leopoldstad (professor Omasombo).

De vaststellingen die de deskundigen tijdens de vergaderingen van 23 en 24 oktober en 9 november 2000 hadden meegedeeld, werden vervolgens opgenomen in een tussentijds verslag dat in de openbare vergadering van 20 november 2000 is voorgesteld (zie bijlage 2).

Tijdens de vergadering van 22 januari 2001 heeft de commissie bovendien geluisterd naar een uiteenzetting van professor Gerard over de vaststellingen van het historisch onderzoek naar de periode tussen 24 juni en 15 oktober 1960.

Om ervoor te zorgen dat de leden van de onderzoekscommissie de hoorzittingen met de getuigen zouden kunnen volgen met de historische bagage die de deskundigen in de loop van hun onderzoek al hadden verworven, werden in de maanden april en mei 2001 werkvergaderingen over cruciale thema's georganiseerd. Tijdens die vergaderingen hebben de deskundigen de resultaten van hun onderzoek nader toegelicht.

Tijdens de besloten vergaderingen van 23 april, 7, 14 en 21 mei 2001 werden de volgende thema's behandeld :

- de *Union Minière*,
- de geheime fondsen,
- de interventie van het Paleis,
- de aankondiging van de dood van Patrice Lumumba in Brussel.

Het verslag van de deskundigen over de eerste twee fasen van de gebeurtenissen die tot de moord op Patrice Lumumba hebben geleid, alsook over de geheime fondsen, werd voorgesteld tijdens de openbare vergadering van 6 juni 2001.

Na afloop van de hoorzittingen, die werden gehouden van 11 juni tot 16 juli 2001, alsook op 3, 17 en 24 september 2001, heeft een gedachtwisseling plaatsgehad tijdens de vergaderingen van 15, 16, 18 en 30 oktober 2001.

De vergaderingen van 5, 8, 10, 12, 13, 14 en 16 november 2001 werden gewijd aan de bespreking van de politieke conclusies die de werkzaamheden van de onderzoekscommissie afsluiten en die op 16 november 2001 werden goedgekeurd.

De voorzitter van de commissie deelt die conclusies mee aan de pers tijdens de openbare vergadering van 16 november 2001.

professeur Gerard à la décision politique à Bruxelles et l'autre, par le professeur Omasombo à la décision politique à Léopoldville.

Les constatations développées par les experts au cours des réunions des 23 et 24 octobre et 9 novembre 2000, ont fait l'objet d'un rapport intermédiaire, qui a été présenté au cours de la réunion publique du 20 novembre 2000 (voir annexe 2).

Au cours de la réunion du 22 janvier 2001, la commission a en outre entendu un exposé du professeur Gerard sur les constatations auxquelles la recherche historique a donné lieu au sujet de la période comprise entre le 24 juin et le 15 octobre 1960.

Afin de permettre aux membres de la commission d'enquête d'aborder les auditions des témoins avec la connaissance historique acquise par les experts dans le cadre de la recherche entreprise, des réunions de travail ont été programmées en avril et en mai 2001 autour de thèmes cruciaux, au cours desquelles les experts ont exposé le résultat de cette recherche.

Les thèmes suivants ont été traités au cours des réunions à huis clos des 23 avril, 7, 14 et 21 mai 2001 :

- L'Union Minière;
- Les « fonds secrets »;
- L'intervention du Palais;
- L'annonce de la mort de Patrice Lumumba à Bruxelles.

Le rapport des experts relatif aux deux premières phases des événements qui ont conduit à l'assassinat de Patrice Lumumba et aux « fonds secrets » a été présenté au cours de la réunion publique du 6 juin 2001.

A l'issue des auditions, qui ont eu lieu du 11 juin au 16 juillet 2001 ainsi que les 3, 17 et 24 septembre 2001, un échange de vues a eu lieu au cours des réunions des 15, 16, 18 et 30 octobre 2001.

Les réunions des 5, 8, 10, 12, 13, 14 et 16 novembre 2001 ont été consacrées à la discussion des conclusions politiques qui clôturent les travaux de la commission d'enquête et qui ont été approuvées le 16 novembre 2001.

Le président de la commission communique ces conclusions à la presse au cours de la réunion publique du 16 novembre 2001.

III. DE ARCHIEVEN

1. Heuristisch onderzoek van de archiefbronnen

Tijdens haar vergadering van 9 mei 2000 heeft de commissie beslist de heuristische onderzoeksmethode toe te passen op de archiefbronnen, zonder op de aanwijzing van de deskundigen te wachten.

Bij brief van 11 mei 2000 werden de volgende ministers verzocht de onderzoekscommissie een overzicht mee te delen van het archiefmateriaal waarover hun departement beschikte, alsook een inventaris van de bronnen met betrekking tot de Congo-crisis, meer bepaald de periode tussen de in januari-februari 1960 in Brussel georganiseerde Rondetafelconferentie en het ontslag van de toenmalige Belgische regering in april 1961 :

- de eerste minister,
- de minister van Binnenlandse Zaken,
- de minister van Landsverdediging,
- de minister van Justitie,
- de minister van Buitenlandse Zaken,
- de minister van Economie en Wetenschappelijk Onderzoek,
- de regeringscommissaris belast met het Wetenschapsbeleid.

Bij brief van 24 mei 2000 werd een analoge vraag gericht aan de kabinetschef van Z. M. Koning Albert II, waarbij toegang tot het koninklijk archief werden gevraagd.

Bij brieven van 24, 25 en 30 mei 2000 werden de archiefcentra en de instellingen verzocht de onderzoekscommissie een inventaris te bezorgen van de archiefdocumenten met betrekking tot de feiten die de commissie moest onderzoeken en waarover zij documenten in hun bezit zouden hebben.

De door die centra bezorgde inventarissen werden overhandigd aan de deskundigen die met het historisch onderzoek belast waren.

2. Het archief van het Koninklijk Paleis

Bij zijn brief van 25 mei 2000 heeft de heer J. van Ypersele de Strihou, kabinetschef van Z.M. Koning Albert II, laten weten dat ondanks het feit dat de reglementair voorgeschreven termijn voor de raadpleging van de archiefstukken van het Koninklijk Paleis nog niet was verlopen, de onderzoekscommissie gelet op de historische belangrijkheid van de gebeurtenissen die ze moest onderzoeken, toch de specifieke stukken met betrekking tot haar opdracht zou kunnen inkijken. Hij onderstreepte evenwel dat deze instemming niet mocht dienen als precedent voor toekomstige verzoeken die de regel van de koninklijke onschendbaarheid direct of indirect in het gedrang zouden kunnen brengen en herinnerde daartoe aan de volgende artikelen :

III. LES ARCHIVES

1. L'heuristique des fonds d'archives

La commission a décidé au cours de sa réunion du 9 mai 2000, d'entamer l'heuristique des fonds d'archives, sans attendre la désignation d'experts.

Par lettres du 11 mai 2000, les ministres suivants ont été invités à communiquer à la commission d'enquête un aperçu des archives dont dispose leur département ainsi qu'un inventaire des fonds concernant la « crise congolaise », plus précisément la période comprise entre la Conférence de la Table ronde organisée à Bruxelles en janvier-février 1960 et la démission du gouvernement belge de l'époque en avril 1961 :

- le Premier ministre,
- le ministre de l'Intérieur,
- le ministre de la Défense nationale,
- le ministre de la Justice,
- le ministre des Affaires étrangères,
- le ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique,
- le commissaire du gouvernement chargé de la politique scientifique.

Par lettre du 24 mai 2000, une demande analogue a été adressée au chef de cabinet de S.M. le Roi Albert II, auquel l'accès aux archives royales a été demandé.

Par lettre des 24, 25 et 30 mai 2000, les centres d'archives et organisations ont été invités à communiquer à la commission d'enquête un inventaire des documents d'archives se rapportant aux faits qu'elle était chargée d'investiguer et qu'ils auraient en leur possession.

Les inventaires communiqués par ces centres ont été transmis aux experts chargés de la recherche historique.

2. Les archives du Palais royal

Par lettre du 25 mai 2000, M. J. van Ypersele de Strihou, chef de cabinet de S.M. le Roi Albert II, faisait savoir que, compte tenu de l'importance historique des événements que la commission d'enquête est chargée d'examiner, les pièces spécifiques relatives à son mandat pouvaient être mises à sa disposition, bien que le délai prévu à cet effet par le règlement de la consultation des archives du Palais royal ne soit pas écoulé. Il soulignait toutefois que cet accord ne peut servir de précédent à d'autres requêtes futures, susceptibles de compromettre directement ou indirectement la règle constitutionnelle de l'inviolabilité du Roi et rappelait à cet effet :

— artikel 88 van de Grondwet : « *De persoon des Konings is onschendbaar; zijn ministers zijn verantwoordelijk.* »

— artikel 106 van de Grondwet : « *Geen akte van de Koning kan gevolg hebben, wanneer zij niet mede-ondertekend is door een minister, die daardoor alleen reeds, ervoor verantwoordelijk wordt.* »

Hij herinnerde ook aan het « Verslag van de commissie ermede belast een met redenen omkleed advies uit te brengen over de toepassing van de Grondwettelijke beginselen betreffende de uitoefening van de prerogatieven van de Koning en over de verhoudingen der grote Grondwettelijke machten onderling » (*Belgisch Staatsblad*, 6 augustus 1949), dat de strekking van die grondwettelijke bepalingen heeft gepreciseerd en waarvan de beginselen zijn bevestigd naar aanleiding van de werkzaamheden van de bijzondere Rwanda-commissie ⁽³⁾ in de Senaat.

De deskundigen hebben rechtstreeks en zonder enig voorbehoud toegang gekregen tot het archief van het Koninklijk Paleis, dat zij ter plaatse hebben kunnen raadplegen.

3. De notulen van de Ministerraad

Bij brief van 25 mei 2000 heeft de eerste minister de voorzitter van de onderzoekscommissie de maatregelen meegedeeld die zijn diensten hebben genomen om de onderzoekscommissie de door de Kanselarij gearchieveerde betrokken documenten te bezorgen.

De notulen van de Ministerraden van de jaren 1959 tot 1961, alsook uittreksels uit de vergaderingen van het beperkt ministerieel comité voor Afrikaanse zaken, werden op 4 juli 2000 aan de onderzoekscommissie bezorgd.

4. De archieven van de ministeriële departementen

Behalve de eerste minister hebben de hierna genoemde ministers en staatssecretarissen in antwoord op de brief van de voorzitter van de onderzoekscommissie van

— l'article 88 de la Constitution : « *La personne du Roi est inviolable ; ses ministres sont responsables.* »

— l'article 106 de la Constitution : « *Aucun acte du Roi ne peut avoir d'effet, s'il n'est contresigné par un ministre, qui, par cela seul, s'en rend responsable.* »

Il rappelait également le « rapport de la commission chargée d'émettre un avis motivé sur l'application des principes constitutionnels relatifs à l'exercice des prérogatives du Roi et aux rapports des grands pouvoirs constitutionnels entre eux » (*Moniteur belge* du 6 août 1949) qui a précisé la portée de ces dispositions constitutionnelles et dont les principes ont été confirmés à l'occasion des travaux de la commission spéciale Rwanda ⁽³⁾ du Sénat.

Les experts ont eu un accès direct et sans réserves aux archives du Palais royal, qu'ils ont pu consulter sur place.

3. Les procès-verbaux du Conseil des ministres

Par lettre du 25 mai 2000, le Premier ministre informait le président de la commission d'enquête des dispositions prises par ses services afin de remettre à la commission d'enquête les documents pertinents archivés à la Chancellerie.

Les procès-verbaux des Conseils des ministres des années 1959 à 1961, ainsi que des extraits des réunions du Comité ministériel restreint pour les Affaires africaines ont été remis le 4 juillet 2000 à la commission d'enquête.

4. Les archives des départements ministériels

Outre le Premier ministre, les ministres et secrétaire d'Etat ci-dessous, ont, en réponse à la lettre du 11 mai 2000 du président de la commission d'enquête, com-

⁽³⁾ In het kader van de werkzaamheden van de bijzondere Rwanda-commissie is de vraag gesteld of een parlementaire commissie de medewerkers van de Koning mag ondervragen. Op verzoek van de voorzitter van de Senaat zijn over die kwestie drie adviezen gegeven, namelijk door de professoren A. Alen, J.-C. Scholsem en door de diensten van de Senaat. Die adviezen zijn unaniem tot het besluit gekomen dat een hoorzitting door een parlementaire commissie, zelfs een onderzoekscommissie, met leden van het Koningshuis over feiten in verband met hun functie stuit op absoluut fundamentele grondwettelijke bezwaren. (Die adviezen zijn verspreid bij een interne nota van 20 februari 1997).

⁽³⁾ Dans le cadre des travaux de la commission spéciale Rwanda, la question a été posée de savoir si une commission parlementaire peut interroger les collaborateurs du Roi. A la demande du président du Sénat, trois avis ont été rendus sur cette question, par les professeurs A. Alen et J.-C. Scholsem, ainsi que par les services du Sénat. Ces avis concluent unanimement que l'audition de membres de la Maison royale sur des faits de leur fonction par une commission parlementaire, fût-elle d'enquête, se heurte à des objections constitutionnelles d'ordre tout à fait fondamental. (Ces avis ont été diffusés par note interne du 20 février 1997.)

11 mei 2000 een inventaris bezorgd van de archiefdocumenten die bij de werkzaamheden van de onderzoekscommissie voor verheldering zouden kunnen zorgen :

- de staatssecretaris voor Ontwikkelingssamenwerking;
- de minister van Justitie;
- de minister van Landsverdediging;
- de regeringscommissaris belast met het Wetenschapsbeleid;
- de minister van Binnenlandse Zaken.

5. De geheime archieven

In antwoord op de brief van 11 mei 2000 met betrekking tot de archieven van de ministeriële departementen hebben de minister van Landsverdediging — voor het centraal archief bij de Algemene Dienst Inlichtingen en Veiligheid — en de minister van Justitie — voor het archief van de Veiligheid van de Staat — bij hun brieven van 8 juni 2000 de aandacht van de voorzitter van de onderzoekscommissie gevestigd op de inwerkingtreding op 1 juni 2000 van de wet van 11 december 1998 betreffende de classificatie en de veiligheidsmachtigingen. Krachtens artikel 8 van die wet heeft niemand, behalve de gerechtelijke overheden, toegang tot geheime informatie, tenzij hij houder is van een overeenstemmende veiligheidsmachtiging.

Bij brief van 17 juli 2000 heeft de voorzitter van de onderzoekscommissie zich tot de voorzitter van de nationale veiligheidsinstantie gericht om voor de vier met het historisch onderzoek belaste deskundigen een met de classificatie « zeer geheim » overeenstemmende veiligheidsmachtiging te verkrijgen; die veiligheidsmachtiging is toegekend op respectievelijk 8 en 13 september en 25 oktober 2000.

Voor de voorzitter en de leden van de onderzoekscommissie is geen veiligheidsmachtiging aangevraagd. Bepaalde aspecten van de uitoefening van het parlementair mandaat ondergeschikt maken aan het verkrijgen van een veiligheidsmachtiging doet immers een probleem van grondwettelijke aard rijzen waarvoor een specifieke oplossing moet worden gezocht.

Bij brief van 18 september 2001 heeft de voorzitter van de onderzoekscommissie aan de minister van Justitie een lijst gezonden van geheime documenten uit het archief van de Veiligheid van de Staat teneinde ze vrij te geven en toestemming tot publicatie ervan te verkrijgen.

Bij brieven van 22 en 24 oktober 2001 bezorgde de administrateur-generaal van de Veiligheid van de Staat aan de commissie een bundel met 44 gedeclassificeerde documenten ten behoeve van haar onderzoek.

De commissie heeft beslist die gegevens en documenten in haar verslag op te nemen waarvan de vermelding of de publicatie noodzakelijk is in het licht van haar parlementair onderzoek.

muniqué un inventaire de documents d'archives susceptibles d'éclairer les travaux de la commission d'enquête :

- le secrétaire d'Etat à la coopération au développement;
- le ministre de la Justice;
- le ministre de la Défense nationale;
- le commissaire du gouvernement chargé de la politique scientifique;
- le ministre de l'Intérieur.

5. Les archives classifiées

En réponse à la lettre du 11 mai 2000 relative aux archives des départements ministériels, les ministres de la Défense nationale — pour les archives centralisées au Service général du renseignement et de la sécurité — et de la Justice — pour les archives de la Sûreté de l'Etat — ont, par lettres du 8 juin 2000, attiré l'attention du président de la commission d'enquête sur l'entrée en vigueur le 1^{er} juin 2000, de la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations de sécurité. En vertu de l'article 8 de cette loi, nul, hormis les autorités judiciaires, n'est admis à avoir accès aux informations classifiées s'il n'est titulaire d'une habilitation de sécurité correspondante.

Par lettre du 17 juillet 2000 le président de la commission d'enquête s'est adressé au président de l'autorité nationale de sécurité en vue de l'octroi aux quatre experts chargés de la recherche historique, d'une habilitation de sécurité correspondant à la classification « très secret »; cette habilitation de sécurité leur a été accordée respectivement en date des 8 et 13 septembre et 25 octobre 2000.

L'octroi d'une habilitation de sécurité n'a pas été demandée pour le président et pour les membres de la commission d'enquête. Le fait de subordonner certains aspects de l'exercice du mandat parlementaire à l'octroi d'une habilitation de sécurité pose en effet un problème d'ordre constitutionnel pour lequel une solution ad hoc doit être trouvée.

Par lettre du 18 septembre 2001, le président de la commission d'enquête a adressé au ministre de la Justice une liste de documents classifiés des archives de la Sûreté de l'Etat, en vue de leur déclassification et de leur publication.

Par lettres des 22 et 24 octobre 2001, l'administrateur général de la Sûreté de l'Etat communiquait une liasse de 44 documents déclassifiés pour les besoins de la commission d'enquête.

La commission d'enquête a décidé de reprendre dans son rapport les données et documents dont la mention ou la publication sont nécessaires à la lumière de l'enquête parlementaire.

6. De privé-archieven

Voor het archiefmateriaal dat aan een centrum is toevertrouwd, geldt tussen dit centrum en de eigenaars of indieners een overeenkomst die de raadpleging afhankelijk maakt van hun toestemming of de toestemming van hun rechthebbenden.

De onderzoekscommissie heeft de toestemming gevraagd van de eigenaars-indieners of hun rechthebbenden, wanneer het te raadplegen archiefmateriaal door een dergelijke overeenkomst was beschermd. Tijdens haar vergadering van 13 juli 2000 heeft de commissie de termijnen bepaald waarbinnen de rechthebbenden zouden worden verzocht de commissie hun toestemming te geven, alvorens een beroep te doen op de onderzoeksmaatregelen bepaald bij artikel 4 van de wet van 3 mei 1880 op het parlementair onderzoek.

De onderzoekscommissie heeft zich ook toegelegd op de overhandiging van de documenten die worden bewaard door bevoorrechte getuigen van de te onderzoeken gebeurtenissen en die deze niet of nog niet aan archiefcentra hadden toevertrouwd; dat is met name het geval met de papieren van majoor Jules Loos, met die van de minister voor Afrikaanse Zaken, graaf Harold d'Aspremont Lynden, die naar aanleiding van de oprichting van de onderzoekscommissie aan het Algemeen Rijksarchief zijn bezorgd, en met die van de toenmalige minister van Buitenlandse Zaken, Pierre Wigny, die niet aan een gespecialiseerd centrum waren gegeven.

De voorzitter van de onderzoekscommissie heeft overigens de tussenkomst gevraagd van een magistraat, die is aangewezen door de eerste voorzitter van het hof van beroep te Brussel, om huiszoekingen en inbeslagname van documenten te laten uitvoeren die nodig waren voor de voortzetting van het onderzoek.

Aan te stippen valt nog dat particulieren de onderzoekscommissie spontaan documenten hebben aangeboden die zij in hun bezit hadden en die in hun ogen nuttig konden zijn voor het onderzoek.

6. Les archives privées

Les fonds d'archives confiés à un centre font, entre celui-ci et les propriétaires ou les déposants, l'objet d'une convention qui en subordonne la consultation à leur accord ou à l'accord de leurs ayants droit.

La commission d'enquête a sollicité l'accord des propriétaires-déposants ou de leurs ayants droit, dans les cas où le fonds d'archives dont la consultation était requise, avait fait l'objet d'une telle convention. Au cours de sa réunion du 13 juillet 2000, la commission a déterminé les délais dans lesquels les ayants droit seraient priés de lui faire parvenir leur accord, avant d'avoir recours aux mesures d'instruction prévues à l'article 4 de la loi du 3 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires.

La commission d'enquête s'est également attachée à obtenir la communication des documents conservés par des témoins privilégiés des événements qu'elle était chargée d'investiguer et qui ne les avaient pas, ou pas encore, confiés en dépôt à un centre d'archives; c'est notamment le cas des papiers du major Jules Loos, de ceux du ministre des Affaires africaines, le comte Harold d'Aspremont Lynden, confiés aux Archives générales du Royaume à l'occasion de l'institution de la commission d'enquête, ainsi que de papiers du ministre des Affaires étrangères de l'époque, M. Pierre Wigny, qui n'ont pas fait l'objet d'un dépôt à un centre spécialisé.

Le président de la commission d'enquête a par ailleurs requis l'intervention d'un magistrat désigné par le premier président de la cour d'appel de Bruxelles, afin de faire exécuter des perquisitions et saisies de documents nécessaires à la poursuite de l'enquête.

Il est à noter que des particuliers ont, spontanément, communiqué à la commission d'enquête des documents qu'ils avaient en leur possession et qui leur semblaient susceptibles d'être utiles à l'enquête.

IV. DE HOORZITTINGEN

1. De hoorzittingen met de getuigen

Artikel 3 van de wet van 3 mei 1880 op het parlementair onderzoek voorziet in de openbaarheid van de commissievergaderingen. De commissie kan echter op ieder tijdstip anders beslissen. Tijdens haar werkvergaderingen van 15 en 22 januari 2001 heeft de commissie beslist de getuigen die wensten achter gesloten deuren te worden gehoord, uit te nodigen daartoe een met redenen omkleed verzoek in te dienen. Alle getuigen die een dergelijk verzoek hebben geformuleerd, werden achter gesloten deuren gehoord.

Tijdens de hoorzittingen, die hebben plaatsgevonden van 11 juni tot 20 juli en van 3 tot 24 september 2001, werd een dertigtal getuigen gehoord.

Om materiële redenen, zoals de afstand of de gezondheidstoestand, werden sommige getuigen thuis gehoord, door de voorzitter van de commissie of een delegatie ervan.

De hoorzittingen werden ingeleid door een werkvergadering met gesloten deuren, tijdens welke de deskundigen de getuige hebben voorgesteld en gewezen op het belang van zijn getuigenis.

Overeenkomstig punt 6 van het reglement van orde voor de parlementaire onderzoekscommissies is van alle hoorzittingen met de getuigen een stenografisch verslag gemaakt, en werd de getuigen verzocht de notulen van de hun betreffende hoorzitting te ondertekenen.

In het derde deel van het voorliggend verslag wordt een synthese gepubliceerd van de openbare hoorzittingen. In hun verslag (het tweede deel van het voorliggend verslag) vermelden de deskundigen de in het licht van het historisch onderzoek relevante verklaringen van de getuigen. De lijst van de getuigen die door de commissie werden gehoord, met vermelding van de functie op grond waarvan zij werden gehoord, gaat hieronder :

Openbare hoorzittingen :

11 juni 2001 :

— De heer Jean Van Lierde, vredesmilitant actief in de derde-wereldbeweging, uitgenodigd door de heer Ganshof Van Der Meersch, minister zonder portefeuille, van 16 mei tot 20 juli 1960 belast met de Algemene zaken in Afrika, teneinde een kortstondige opdracht te vervullen bij Patrice Lumumba tijdens de formatie van de eerste Congolese regering in juni 1960;

— Mevrouw Maryse Hockers, van juli tot begin september 1960 attachée bij het kabinet van eerste minister Lumumba;

18 juni 2001 :

— De heer Jean Durieux, in 1960 kabinetschef van Raymond Scheyven, minister zonder portefeuille belast

IV. LES AUDITIONS

1. Les auditions de témoins

L'article 3 de la loi du 3 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires prévoit la publicité des réunions de la commission. A tout moment, la commission peut cependant décider le contraire. Au cours de ses réunions de travail des 15 et 22 janvier 2001, la commission a décidé d'inviter les témoins qui souhaiteraient être entendus à huis clos à lui en adresser la demande justifiée. Tous les témoins qui ont formulé une telle requête ont été entendus à huis clos.

Une trentaine témoins ont été entendus au cours de séances d'auditions qui se sont déroulées du 11 juin au 20 juillet ainsi que les 3 et 24 septembre 2001.

En raison de circonstances matérielles telles que leur éloignement ou leur état de santé, certains témoins ont été entendus à leur domicile, par le président de la commission ou une délégation de celle-ci.

Les auditions ont été introduites par une réunion de travail à huis clos au cours de laquelle les experts ont présenté le témoin et l'intérêt de son témoignage.

Conformément au point 6 du règlement d'ordre intérieur des commissions d'enquête parlementaire, l'audition de chacun des témoins a fait l'objet d'un compte rendu sténographique et les témoins ont été invités à signer le procès-verbal de leur audition.

Une synthèse des auditions publiques est publiée à la troisième partie du présent rapport. Les experts mentionnent dans leur rapport (deuxième partie du présent rapport) des déclarations de témoins significatives à la lumière de la recherche historique. La liste des témoins que la commission a entendus, accompagnée de la mention de la fonction en raison de laquelle ils ont été entendus, est publiée ci-dessous :

Auditions publiques :

11 juin 2001 :

— M. Jean Van Lierde, militant pacifiste et tiers-mondiste, invité par M. Ganshof Van Der Meersch, ministre sans portefeuille, chargé du 16 mai au 20 juillet 1960 des Affaires générales en Afrique, en vue d'exercer une brève mission ponctuelle auprès de Patrice Lumumba lors de la formation du premier gouvernement congolais en juin 1960;

— Mme Maryse Hockers, attachée au cabinet du Premier ministre Lumumba, de juillet à début septembre 1960;

18 juin 2001 :

— M. Jean Durieux, était en 1960 chef de cabinet de Raymond Scheyven, ministre sans portefeuille chargé

met de economische en financiële Afrikaanse zaken van Belgisch Congo en Rwanda-Urundi.

— De heer Jean Cordy, ambtenaar, directeur van de dienst « Buitenlandse Zaken » van de *gouvernement général du Congo* tot 30 juni 1960, adviseur bij het ministerie van Buitenlandse Zaken van de Republiek Congo van juli 1960 tot oktober 1964;

25 juni 2001

— De heer Jacques Nyns, van 1952 tot 1974 advocaat bij het Hof van Beroep te Leopoldstad; hij heeft persoonlijke contacten onderhouden met Patrice Lumumba vanaf 1957;

— De heer Albert Ndele, kabinetschef van de minister van Financiën van de regering van Patrice Lumumba, *commissaire général aux Finances*, en ondervoorzitter van het *Collège des commissaires généraux* (College van commissarissen-generaal);

— De heer Victor Nendaka, hoofd van de Congolese *Sûreté de l'État* vanaf september 1960;

— De heer Albert Kalonji, in januari 1961 president-Mulopwe van de afgescheiden staat Zuid-Kasai;

2 juli 2001 :

— De heer René Grosjean, assistent aan de rechtsfaculteit van de Universiteit Luik en advocaat bij de balie te Verviers; in januari 1961 was hij lid van het *Bureau Conseil de l'État du Katanga* en docent aan de universiteit van Elisabethstad;

— De heer René Smal, verbindingsofficier bij het Belgisch consulaat te Elisabethstad in januari 1961;

— De heer Claude Grandelet, beroepsmilitair, op 17 januari 1961 belast met het commando over een MP-compagnie belast met de bewaking van Patrice Lumumba bij diens landing in Elisabethstad;

— De heer Mario Spandre, in januari 1961 advocaat te Elisabethstad en vertrouwenspersoon van Moïse Tshombe;

6 juli 2001 :

— Tweede hoorzitting met de heer Victor Nendaka;

9 juli 2001 :

— De heer Armand Verdickt, inlichtingenofficier te Elisabethstad;

— De heer Jacques Bartelous, kabinetschef van Moïse Tshombe in januari 1961;

13 juli 2001 :

— De heer Étienne Davignon, in dienst genomen als stagiair met het oog op een diplomatieke loopbaan, en in die functie belast met opdrachten in Congo;

— De heer Jacques Brassinne, speciaal afgezant voor het ministerie van Afrikaanse Zaken, die in januari 1961 was aangesteld bij het *Bureau Conseil de l'État du Katanga*;

des Affaires économiques et financières du Congo belge et du Ruanda-Urundi;

— M. Jean Cordy, fonctionnaire, directeur du service « Affaires étrangères » du gouvernement général du Congo jusqu'au 30 juin 1960, conseiller au ministère des Affaires étrangères de la République du Congo de juillet 1960 à octobre 1964;

25 juin 2001 :

— M. Jacques Nyns, était avocat près la Cour d'appel de Léopoldville de 1952 à 1974; il a entretenu des rapports personnels avec Patrice Lumumba à partir de 1957;

— M. Albert Ndele, chef de cabinet du ministre des Finances du gouvernement de Patrice Lumumba, commissaire général aux Finances et vice-président du collège des commissaires généraux;

— M. Victor Nendaka, chef de la Sûreté de l'Etat du Congo à partir de septembre 1960;

— M. Albert Kalonji, était en janvier 1961 président-Mulopwe de l'Etat sécessionniste du Sud-Kasaï;

2 juillet 2001 :

— M. René Grosjean, assistant à la faculté de droit de l'Université de Liège et avocat au barreau de Verviers; en janvier 1961, il était membre du Bureau Conseil de l'Etat du Katanga et chargé de cours à l'Université d'Elisabethville ;

— M. René Smal, officier de liaison auprès du consulat belge à Elisabethville en janvier 1961;

— M. Claude Grandelet, officier de carrière, chargé le 17 janvier 1961 du commandement d'une compagnie de MP affectée à la garde de Patrice Lumumba lors de son atterrissage à Elisabethville;

— M. Mario Spandre, était en janvier 1961 avocat à Elisabethville et un homme de confiance de Moïse Tshombe;

6 juillet 2001 :

— seconde audition de M. Victor Nendaka;

9 juillet 2001 :

— M. Armand Verdickt, officier de renseignements à Elisabethville;

— M. Jacques Bartelous, chef de cabinet de Moïse Tshombe en janvier 1961;

13 juillet 2001 :

— M. Etienne Davignon, engagé en qualité de stagiaire dans la carrière diplomatique à partir de janvier 1959 et chargé à ce titre de missions au Congo;

— M. Jacques Brassinne, chargé de mission pour le ministère des Affaires africaines, il était affecté en janvier 1961 au Bureau Conseil de l'Etat du Katanga;

16 juli 2001 :

— De heer Jan Vanden Bloock, diplomaat, in januari 1961 de politieke adviseur van het Belgisch consulaat-generaal te Elisabethstad;

— De heer Jean-Baptiste Kibwe, minister van Financiën in de regering van Moïse Tshombe;

— De heer Pierre Harmel, minister van Culturele Zaken van 6 november 1958 tot 3 september 1960 en minister van het Openbaar Ambt vanaf die datum;

3 september 2001 :

— De heer Paul Heureux, transmissieofficier, in oktober 1960 aangesteld bij de Belgische ambassade te Brazzaville;

— De heer Albert Onawelho, verwant met P. Lumumba, door de naar aanleiding van diens overlijden bijeengeroepen familierraad aangewezen als toezienend voogd ;

24 september 2001 :

— De heer Benoît Verhaegen doceerde politieke wetenschappen aan de Universiteit Lovanium op het ogenblik dat Congo onafhankelijk werd, en was kabinetschef van Aloïs Kabangi, *Ministre de la Coordination économique et du Plan* in de regering van Patrice Lumumba;

Hoorzittingen met gesloten deuren :

18 juni 2001 :

— De heer Fernand Vervier, attaché bij het kabinet van de minister van Afrikaanse Zaken, graaf Harold d'Aspremont Lynden;

— De heer André Lahaye, adjunct-administrateur van de Veiligheid van de Staat in Congo, verantwoordelijk voor de veiligheid in de provincie Leopoldstad; adviseur van de *commissaire à l'Intérieur*, Damien Kandolo;

25 juni 2001 :

— De heer Jonas Mukamba, kabinetschef van de Mulopwe van Zuid-Kasai in augustus 1960; *commissaire au travail et à la Prévoyance sociale* in het *collège des commissaires généraux*;

13 juli 2001 :

— De heer Guy Weber, beroepsofficier, militair adviseur van Moïse Tshombe;

16 juli 2001 :

— De heer Arthur Gilson, minister van Landsverdediging in de regering Eyskens-Lilar;

3 september 2001 :

— Tweede hoorzitting met de heren Fernand Vervier en Jan Vanden Bloock

16 juillet 2001 :

— M. Jan Vanden Bloock, diplomate, était en janvier 1961 le conseiller politique du consulat général belge à Elisabethville;

— M. Jean-Baptiste Kibwe, ministre des Finances dans le gouvernement de Moïse Tshombe;

— M. Pierre Harmel, ministre des Affaires culturelles du 6 novembre 1958 au 3 septembre 1960 et ministre de la Fonction publique à partir de cette date;

3 septembre 2001 :

— M. Paul Heureux, officier de transmissions, affecté en octobre 1960 à l'ambassade de Belgique à Brazzaville;

— M. Albert Onawelho, parent de P. Lumumba, désigné par le conseil de famille réuni à la suite du décès de ce dernier, à la fonction de subrogé-tuteur;

24 septembre 2001 :

— M. Benoît Verhaegen, qui enseignait les sciences politiques à l'université de Lovanium lors de l'accession du Congo à l'indépendance et fut chef de cabinet d'Aloïs Kabangi, ministre de la Coordination économique et du Plan dans le gouvernement de Patrice Lumumba;

Auditions à huis clos :

18 juin 2001 :

— M. Fernand Vervier, attaché du cabinet du ministre des Affaires africaines, le comte Harold d'Aspremont Lynden;

— M. André Lahaye, administrateur adjoint de la Sûreté de l'Etat au Congo, responsable de la sûreté pour la province de Léopoldville; conseiller du commissaire à l'Intérieur, Damien Kandolo;

25 juin 2001 :

— M. Jonas Mukamba, chef de cabinet du Mulopwe du Sud-Kasaï en août 1960; commissaire au Travail et à la Prévoyance sociale dans le collège des commissaires généraux;

13 juillet 2001 :

— M. Guy Weber, officier de carrière, conseiller militaire de Moïse Tshombe;

16 juillet 2001 :

— M. Arthur Gilson, ministre de la Défense nationale dans le gouvernement Eyskens-Lilar;

3 septembre 2001 :

— seconde audition de MM. Fernand Vervier et Jan Vanden Bloock;

12 oktober 2001 :

— werden door de voorzitter van de onderzoekscommissie met gesloten deuren gehoord :

— de heer Jan Hollants Van Loocke, in september 1960 aangewezen als Nederlandstalige persattaché bij het kabinet van de minister van Afrikaanse Zaken, de heer H. d'Aspremont Lynden;

— de heer Louis-François Vanderstraeten,

Hoorzittingen die niet in de lokalen van de Kamer hebben plaatsgevonden

De heer Charles (Carlo Huyghé), die adviseur was van de *Secrétaire d'État à la Défense* van de Katangese regering, de heer Joseph Yav, werd door de voorzitter van de onderzoekscommissie gehoord te Pretoria op 7 juli 2000.

De heer Justin Bomboko, minister van Buitenlandse Zaken in de regering van Patrice Lumumba, voorzitter van het na de afzetting van laatstgenoemde, geïnstalleerde *collège des commissaires généraux*, werd door de voorzitter van de onderzoekscommissie alsmede door mevrouw Leen Laenens en de heer Ferdy Willems gehoord te Kinshasa op 30 juni 2001.

De heer Jo Gerard, journalist, is in zijn woning te Brussel op 20 juli 2001 gehoord door de voorzitter van de onderzoekscommissie alsmede door mevrouw Marie-Thérèse Coenen en de heer Daan Schalck.

De heer André Lahaye, met wie de hoorzitting met gesloten deuren werd aangevat op 18 juni 2001, werd op 3 oktober 2001 in zijn woning door de voorzitter van de onderzoekscommissie en de heer Daan Schalck verder gehoord.

Procedure met schriftelijk getuigenis

De heer Jacques Van Offelen, die in de regering Eyskens-Lilar minister van Buitenlandse Handel was, kon om door een attest bevestigde medische redenen niet aanwezig zijn op de hoorzitting en heeft schriftelijk de vragen van de commissie beantwoord.

Opgeroepen getuigen die niet gekomen zijn

De heer Thomas Kanza : bij brief van 28 mei 2001 heeft de heer Thomas Kanza, ambassadeur van de Democratische Republiek Kongo, laten weten dat hij gelet op zijn huidige officiële functies niet op de uitnodiging van de onderzoekscommissie kan ingaan;

De heer Noël Dedeken : bij brief van 21 mei 2001 ontving de commissie een getuigschrift met de medische redenen waarom deze getuige niet naar een hoorzitting kan komen;

12 octobre 2001 :

— ont été entendus à huis clos par le président de la commission d'enquête :

— M. Jan Hollants Van Loocke, nommé en septembre 1960 à la fonction d'attaché de presse néerlandophone au cabinet du ministre des Affaires africaines, M. H. d'Aspremont Lynden;

— M. Louis-François Vanderstraeten,

Auditions qui n'ont pas eu lieu dans les locaux de la Chambre

M. Charles (Carlo) Huyghé, qui fut conseiller du Secrétaire d'État à la Défense du gouvernement katangais, M. Joseph Yav, a été entendu le 7 juillet 2000 à Pretoria par le président de la commission d'enquête.

M. Justin Bomboko, ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement de Patrice Lumumba, président du collège des commissaires généraux installé après la destitution de celui-ci, a été entendu le 30 juin 2001 à Kinshasa par le président de la commission d'enquête ainsi que Mme Leen Laenens et M. Ferdy Willems.

M. Jo Gerard, journaliste, a été entendu le 20 juillet 2001 à son domicile bruxellois par le président de la commission d'enquête ainsi que Mme Marie-Thérèse Coenen et M. Daan Schalck.

L'audition de M. André Lahaye a débuté, à huis clos, le 18 juin 2001 et a été poursuivie à son domicile le 3 octobre 2001 par le président de la commission d'enquête et M. Daan Schalck.

Procédure de témoignage écrit

M. Jacques Van Offelen, qui fut ministre du Commerce extérieur dans le gouvernement Eyskens-Lilar, n'a, pour des raisons médicales attestées par certificat, pas pu se présenter à la convocation de la commission d'enquête. M. Van Offelen a répondu par écrit aux questions de la commission.

Témoins convoqués devant la commission d'enquête et qui ne se sont pas présentés

M. Thomas Kanza : par lettre du 28 mai 2001, M. Thomas Kanza, ambassadeur de la République démocratique du Congo à Stockholm, a fait savoir qu'étant donné ses fonctions officielles actuelles, il ne peut répondre à l'invitation de la commission d'enquête;

M. Noël Dedeken : par lettre du 21 mai 2001, le certificat attestant les motifs médicaux pour lesquels ce témoin ne peut se déplacer pour participer à une séance d'audition, a été transmis à la commission;

De heer Frans Verscheure : bij faxbericht van 22 juni 2001 ontving de commissie een attest met de medische redenen waarom deze getuige niet naar een hoorzitting kan komen;

De heer Julien Gatty : bij brief van 6 mei 2001 ontving de commissie een attest met de medische redenen waarom deze getuige niet naar een hoorzitting kan komen.

2. Hoorzitting met verwanten van de hoofdrolspelers

Van bij de aanvang van de werkzaamheden van de onderzoekscommissie zijn voorstellen ontvangen van personen die spontaan wilden getuigen.

Sommige daarvan gingen uit van naaste verwanten van hoofdrolspelers bij de feiten die de commissie moest onderzoeken. Op haar vergaderingen van 15 en 18 januari 2001 heeft de commissie beslist een vertegenwoordiger te horen die werd aangewezen door de verwanten van de heer Patrice Lumumba en van diens twee metgezellen, de heren Joseph Okito en Maurice Mpolo, alsmede van de heer Moïse Tshombe en van graaf Harold d'Aspremont Lynden.

Die vertegenwoordigers werden niet als getuige gehoord en men heeft hen niet gevraagd de eed af te leggen.

De volgende hoorzittingen vonden plaats :

15 juni 2001 :

- de heer François Lumumba
- de heer Robert Okito
- mevrouw Jacqueline Mpolo

22 juni 2001 :

- mevrouw Chantal Tshombe
- graaf Arnoud d'Aspremont Lynden.

3. Hoorzitting met de auteurs

De commissie heeft op 17 september 2001 de auteurs van de voornaamste historische werken over de moord op Patrice Lumumba gehoord.

De heer Jacques Brassinne is de auteur van de door hem in 1990 bij de ULB verdedigde doctoraalscriptie « *Enquête sur la mort de Patrice Lumumba* ».

De heer Ludo de Witte is de auteur van een werk dat in september 1999 verscheen onder de titel « De moord op Lumumba » en in januari 2000 onder de titel « *L'assassinat de Lumumba* ».

M. Frans Verscheure : par fax du 22 juin 2001, le certificat attestant les motifs médicaux pour lesquels ce témoin ne peut se déplacer pour participer à une séance d'audition, a été transmis à la commission;

M. Julien Gatty : par lettre du 6 mai 2001, M. Gatty a fait parvenir un certificat attestant les motifs médicaux pour lesquels il ne peut se déplacer pour participer à une séance d'audition.

2. Audition de parents des principaux protagonistes

Dès le début des travaux de la commission d'enquête, des propositions spontanées de témoignage lui sont parvenues.

Certaines de ces propositions émanaient de proches parents de personnalités ayant joué un rôle de premier ordre dans les événements faisant l'objet du mandat de la commission d'enquête. Au cours de ses réunions des 15 et 18 janvier 2001, la commission a décidé d'entendre un représentant désigné par les familles de M. Patrice Lumumba et de ses deux compagnons, MM. Joseph Okito et Maurice Mpolo, ainsi que de M. Moïse Tshombe et du comte Harold d'Aspremont Lynden.

Ces représentants n'ont pas été entendus en qualité de témoin et n'ont pas été invités à prêter serment.

Les auditions suivantes ont eu lieu :

15 juin 2001 :

- M. François Lumumba
- M. Robert Okito
- Mme Jacqueline Mpolo

22 juin 2001 :

- Mme Chantal Tshombe
- le comte Arnoud d'Aspremont Lynden

3. Audition des auteurs

La commission a entendu le 17 septembre 2001 les auteurs des principaux ouvrages historiques consacrés à l'assassinat de Patrice Lumumba.

M. Jacques Brassinne est l'auteur d'une thèse de doctorat présentée en 1990 à l'Université libre de Bruxelles et intitulée « enquête sur la mort de Patrice Lumumba ».

M. Ludo De Witte est l'auteur d'un ouvrage paru en septembre 1999 sous le titre « De moord op Lumumba » et en janvier 2000 sous le titre « *L'assassinat de Lumumba* ».

V. ONDERZOEKSOPDRACHTEN

1. Machtiging van de voorzitter van de onderzoekscommissie

Krachtens artikel 96^{quater} van het Reglement van de Kamer kan een onderzoekscommissie haar voorzitter machtigen om, met toepassing van artikel 4, § 1, van de wet op het parlementair onderzoek, alle of bepaalde in het Wetboek van strafvordering omschreven onderzoeksmaatregelen te nemen.

Op haar vergadering van 13 juli 2000 besliste de commissie die machtiging te verlenen aan haar voorzitter opdat hij eventueel alle vereiste maatregelen kon nemen.

De commissie heeft die machtiging bevestigd tijdens haar vergadering van 30 november 2000 teneinde de voorzitter in staat te stellen de onderzoeksmaatregelen die, naarmate het historisch onderzoek vorderde, noodzakelijk zouden blijken, met de grootst mogelijke discretie te omringen.

2. Onderzoeksofdrachten

Artikel 4, § 2, van de wet van 3 mei 1880 op het parlementair onderzoek bepaalt dat, voor het uitvoeren van onderzoeksverrichtingen, de Kamer of de commissie een verzoek kan richten tot de eerste voorzitter van het hof van beroep die een of meer raadsheren in het hof van beroep of een of meer rechters in de rechtbank van eerste aanleg van het rechtsgebied waarin de onderzoeksverrichtingen moeten geschieden, aanstelt

In antwoord op de brief van 11 januari 2001, waarbij de voorzitter van de onderzoekscommissie de eerste voorzitter van het hof van beroep te Brussel in kennis stelde van zijn voornemen om het uitvoeren van onderzoeksofdrachten te vorderen, werd de heer Yves Van der Steen, raadsheer in het hof van beroep te Brussel, bij beschikking van 30 januari 2001 aangesteld als onderzoeksmagistraat. Bij twee brieven van 22 maart 2001, respectievelijk gericht aan de eerste voorzitter van het hof van beroep te Brussel en aan de als onderzoeksmagistraat aangestelde raadsheer, bevestigde de voorzitter van de onderzoekscommissie de vordering van onderzoeksofdrachten en gaf de raadsheer bij het hof van beroep omstandige instructies voor de uitvoering van die ofdrachten, met name :

— een huiszoeking met het oog op de inbeslagname van de documenten ter aanvulling van de informatie die door de archiefstukken betreffende de plannen om in oktober 1960 Lumumba te vermoorden aan het licht werd gebracht;

— de controle op verrichtingen die in 1960-1961 plaatsvonden op een bankrekening, alsmede een huiszoeking met het oog op de inbeslagname van de stuk-

V. DEVOIRS D'INSTRUCTION

1. Habilitation du président de la commission d'enquête

En vertu de l'article 96^{quater} du règlement de la Chambre, la commission d'enquête peut habiliter son président à prendre toutes les mesures d'instruction prévues par le Code d'instruction criminelle, en application de l'article 4, § 1^{er}, de la loi sur les enquêtes parlementaires.

Au cours de la réunion du 13 juillet 2000, la commission a décidé d'accorder cette habilitation au président afin qu'il puisse le cas échéant prendre les mesures requises.

La commission a confirmé cette habilitation au cours de sa réunion du 30 novembre 2000 afin que le président puisse entourer d'un maximum de discrétion les mesures d'instruction dont l'avancement de la recherche historique ferait apparaître la nécessité.

2. Devoirs d'instruction

L'article 4, § 2, de la loi du 3 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires dispose qu'en vue de l'accomplissement de devoirs d'instruction, la Chambre ou la commission peuvent requérir le premier président de la cour d'appel, qui désigne un ou plusieurs conseillers de la cour d'appel ou un ou plusieurs juges du tribunal de première instance du ressort dans lequel les devoirs d'instruction doivent être accomplis.

En réponse à la lettre du 11 janvier 2001, par laquelle le président de la commission d'enquête faisait savoir à la première présidente de la cour d'appel de Bruxelles qu'il envisageait de requérir l'accomplissement de devoirs d'instruction, le conseiller à la Cour d'appel, M. Yves Van der Steen, était désigné en qualité de magistrat instructeur par ordonnance du 30 janvier 2001. Par lettres du 22 mars 2001, adressées respectivement au premier président de la cour d'appel de Bruxelles et au conseiller désigné en qualité de magistrat instructeur, le président de la commission d'enquête confirmait la réquisition de devoirs d'instruction et adressait au conseiller à la cour d'appel des instructions détaillées d'exécution de ces devoirs, à savoir :

— une perquisition afin de saisir des documents susceptibles de compléter l'information révélée par des documents d'archives au sujet de plans visant l'assassinat de M. P. Lumumba en octobre 1960;

— le contrôle des opérations effectuées en 1960-1961 sur un compte bancaire ainsi qu'une perquisition afin de saisir les documents susceptibles d'éclairer la

ken die de commissie kunnen inlichten over de geldtransfers waarvan sprake in telexberichten tussen Brussel en Brazzaville;

— een huiszoeking met het oog op de inbeslagneming van agenda's betreffende de jaren 1960 en 1961. Bij brieven van 10 januari en 13 maart 2001 werd de eigenaar van die agenda's uitgenodigd ze ter beschikking van de onderzoekscommissie te stellen, maar aan die brieven werd niet het gewenste gevolg gegeven;

— een huiszoeking om vast te stellen of archiefstukken van een op 9 juni 2000 overleden getuige die betrekking hebben op de feiten die de onderzoekscommissie moet natrekken, door de erfgenamen werden bewaard en eventuele inbeslagneming van die stukken.

De op 10 januari en 7 februari 2001 aan een van de erfgenamen toegezonden brieven zijn onbeantwoord gebleven.

— Een huiszoeking teneinde uitspraken vast te stellen in verband met het archief van de heer Moïse Tshombe, waarvan werd voorgesteld dat het tegen betaling ter beschikking zou worden gesteld van de onderzoekscommissie, en in voorkomend geval de inbeslagneming van die documenten.

— Een huiszoeking bij een Congolese getuige om documenten in beslag te nemen in verband met de feiten waarover de onderzoekscommissie zich moet buigen.

Die onderzoeksverrichtingen zijn op 24 april 2001 uitgevoerd. De voorzitter van de onderzoekscommissie heeft de commissieleden daarvan dezelfde dag per brief in kennis gesteld. De magistraat-onderzoeker heeft tijdens de vergadering van 7 mei 2001 verslag uitgebracht over de uitvoering van die verrichtingen.

commission au sujet de transferts de fonds cités dans les télex échangés entre Bruxelles et Brazzaville;

— une perquisition afin de saisir des agendas relatifs aux années 1960 et 1961. Par lettres des 10 janvier et 13 mars 2001, le propriétaire de ces agendas avait été invité à les mettre à la disposition de la commission d'enquête, sans donner à ces courriers la suite souhaitée;

— une perquisition afin de déterminer si des documents d'archives ayant appartenu à un témoin décédé le 9 juin 2000, et concernant les faits que la commission d'enquête est chargée d'investiguer, auraient été conservés par ses héritiers et, le cas échéant, la saisie de ces documents.

Les courriers adressés les 10 janvier et 7 février 2001 à l'un des héritiers étaient restés sans réponse.

— Une perquisition afin d'établir des assertions relatives aux archives de M. Moïse Tshombe, dont la mise à la disposition de la commission d'enquête avait été proposée contre paiement, et, le cas échéant, la saisie de ces documents.

— Une perquisition chez un témoin Congolais afin de saisir les documents relatifs aux faits que la commission d'enquête est chargée d'investiguer.

Ces devoirs d'instruction ont été exécutés le 24 avril 2001. Le président de la commission d'enquête en a fait part aux membres de la commission par lettre du même jour. Le magistrat instructeur a rendu compte de l'exécution de ces devoirs au cours de la réunion du 7 mai 2001.

VI. DE RAADPLEGING VAN HET REKENHOF

De voorzitter van de onderzoekscommissie heeft bij brief van 11 januari 2001 aan de eerste voorzitter van het Rekenhof meegedeeld dat uit de onderzoeken van de deskundigen blijkt dat de minister van Afrikaanse Zaken op het tijdstip waarop de feiten waarvoor de commissie gemandateerd is zich hebben afgespeeld over « geheime fondsen » beschikte. Hij heeft gevraagd of het Rekenhof documenten bezat met betrekking tot die fondsen waaruit zou kunnen worden opgemaakt waartoe ze werden aangewend. Het Rekenhof heeft bij brief van 14 februari 2001 laten weten dat het, na een eerste opzoeking, niet beschikte over documenten in verband met eventuele « geheime fondsen ».

De voorzitter van de onderzoekscommissie heeft bij brief van 30 maart 2001 aan het Rekenhof aanvullende inlichtingen verstrekt die het zouden kunnen helpen bij het zoeken. Het Rekenhof heeft bij brief van 4 mei 2001 het bedrag opgegeven van de uitgaven die aan de hand van de voormelde « geheime fondsen » zouden kunnen zijn gedaan. Het Rekenhof heeft in een brief van 14 mei 2001 laten weten dat na een grondiger onderzoek is gebleken dat de nog in zijn archief beschikbare boekhoudkundige documenten betreffende de geheime fondsen niet in verband konden worden gebracht met de opdracht van de onderzoekscommissie.

In antwoord op de vraag van de voorzitter van de onderzoekscommissie heeft het Rekenhof bij brief van 18 juli 2001 :

— bij wijze van aanvullende inlichtingen een overzicht gegeven van de nadere regels inzake het toezicht op de beslissingen van de Ministerraad waarbij uitgaven worden toegestaan bovenop de kredieten waarin de begroting voorziet of indien niet in kredieten is voorzien,

— enerzijds aangegeven waarom de uitvoering van een beslissing van de Ministerraad voor rekening is gekomen van de begroting voor het jaar 1961 en

— anderzijds gewezen op de onmogelijkheid voor het Rekenhof om na te gaan of uitgaven die tot een begrotingsartikel behoren bij een ander begrotingsartikel zouden kunnen zijn opgevoerd, omdat het archief dat de commissie terzake duidelijkheid had kunnen geven na de normale termijn van zes jaar werd vernietigd.

VI. LA CONSULTATION DE LA COUR DES COMPTES

Par lettre du 11 janvier 2001, le président de la commission d'enquête signalait au Premier président de la Cour des comptes que les investigations des experts révèlent des informations donnant à penser que le ministre des Affaires africaines disposait, à l'époque des faits qui relèvent du mandat de la commission, de « fonds secrets ». Il demandait si la Cour des comptes dispose de documents relatifs à ces fonds, qui permettraient d'en déterminer l'affectation. Par lettre du 14 février, la Cour faisait savoir qu'après une première recherche, elle ne disposait pas de documents relatifs à d'éventuels « fonds secrets ».

Par lettre du 30 mars 2001, le président de la commission d'enquête communiquait à la Cour des comptes des renseignements complémentaires, susceptibles d'orienter les recherches de la Cour. Par lettre du 4 mai 2001, la Cour faisait part du montant des dépenses susceptibles de relever desdits « fonds secrets ». Par lettre du 14 mai 2001, la Cour des comptes faisait savoir qu'après examen plus approfondi, les documents comptables relatifs aux fonds secrets, encore disponibles dans ses archives, ne pouvaient être rattachés à l'objet dont s'occupe la commission d'enquête.

Par lettre du 18 juillet 2001, répondant à la demande formulée par le président de la commission d'enquête, la Cour :

— communiquait, à titre d'informations complémentaires, un historique des modalités de contrôle des délibérations du Conseil des ministres autorisant des dépenses au-delà des crédits ouverts par le budget ou en l'absence de ceux-ci,

— précisait, d'une part, les motifs pour lesquels l'exécution d'une délibération du Conseil des ministres a été imputée au budget de l'année 1961 et,

— précisait, d'autre part, l'impossibilité pour la Cour de vérifier si des dépenses relevant d'un article budgétaire auraient pu être imputées sur un autre article du budget, les archives qui auraient pu éclairer la commission ayant été détruites dans le délai normal de six ans.

VII. DE RAADPLEGING VAN DE NATIONALE BANK VAN BELGIË

De voorzitter van de onderzoekscommissie heeft de gouverneur van de Nationale Bank van België bij brief van 13 maart 2001 vragen gesteld over de kredietverhoging van 500 miljoen Belgische frank die de Nationale Bank van België op 26 september 1960 zou hebben toegestaan aan de Republiek Congo. Hij heeft verduidelijkingen gevraagd over het wettelijk of reglementair kader van die kredietverhoging, de voorwaarden waarmee die kredietverlening eventueel gepaard is gegaan, alsmede de wijze waarop de beslissing werd genomen binnen de instanties van de Nationale Bank.

De gouverneur heeft in een brief van 30 april 2001 meegedeeld dat het voormelde krediet werd verleend door de *Banque centrale du Congo belge et Ruanda-Urundi* (BCCBRU). Tevens heeft hij een overzicht gegeven van de begrotingskredieten waarover de BCCBRU beschikte en heeft hij geconcludeerd dat zowel het toestaan van de voormelde kredietverhoging als het optreden van de minister van Afrikaanse Zaken overeenkomstig de wet zijn geschied.

VII. LA CONSULTATION DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Par lettre du 13 mars 2001, le président de la commission d'enquête interrogeait le gouverneur de la Banque nationale de Belgique au sujet d'une augmentation de crédit de 500 millions de francs, que la Banque nationale de Belgique aurait octroyée le 26 septembre 1960 à la République du Congo. Il demandait des éclaircissements au sujet du cadre légal ou réglementaire de cette augmentation de crédit, des conditions mises éventuellement à l'octroi de ce crédit, ainsi que des modalités de la prise de décision au sein des instances de la Banque nationale.

Par lettre du 30 avril 2001, le gouverneur faisait savoir que le crédit précité a été octroyé par la Banque centrale du Congo belge et Ruanda-Urundi (BCCBRU), esquissait l'historique des crédits budgétaires dont disposait la BCCBRU et concluait que tant l'octroi de l'augmentation de crédit précitée, que l'intervention du ministre des Affaires africaines, se sont situées dans le cadre prévu par la loi.

VIII. SCHRIFTEXPERTISE

De voorzitter van de onderzoekscommissie heeft bij brief van 15 mei 2001 het origineel van een handgeschreven nota van 6 december (1960) die is ondertekend « pour le chef de cabinet, Vervier » ⁽⁴⁾, alsmede het handgeschreven klad van het telexbericht Minaf à Consobel Eville (Crener), Minaf 06416/cab van 16 januari 1961, overgezonden aan een grafoloog teneinde na te gaan of die documenten van dezelfde hand zijn. De deskundige heeft als besluit van zijn verslag van 14 juni 2001 aangegeven dat het kwalitatieve en kwantitatieve belang van de karakteristieken die de beide documenten gemeen hebben, de zeldzaamheid en de geringe specificiteit van de verschillen alsmede de letterlijke contextuele gelijkenissen, aantonen dat de twee documenten door dezelfde persoon zijn geschreven.

De agenda van Frans Verscheure werd eveneens onderworpen aan een schriftexpertise teneinde na te gaan in welke volgorde de verschillende vermeldingen op datum van 17 januari 1961 werden genoteerd, en eventueel nog bijkomende inlichtingen kon opleveren.

⁽⁴⁾ Papieren H. d'Aspremont Lynden (Algemeen Rijksarchief)

VIII. EXPERTISE GRAPHOLOGIQUE

Par lettre du 15 mai 2001, le président de la commission d'enquête a soumis à un expert en écritures, l'exemplaire original d'une note manuscrite datée du 6 décembre (1960) et signée « pour le chef de cabinet, Vervier » ⁽⁴⁾, ainsi que du brouillon manuscrit du télex Minaf à Consobel Eville (Crener), Minaf 06416/cab du 16 janvier 1961, afin d'établir si ces deux documents manuscrits sont de la même main. En conclusion de son rapport, daté du 14 juin 2001, l'expert estime que « l'importance qualitative et quantitative des signes distinctifs communs aux deux documents, la rareté et la faible spécificité des divergences, ainsi que la présence de similitudes de contexte littéral montrent que les deux documents ont été écrits par un seul et même scripteur ».

L'agenda de Frans Verscheure a également été soumis à une expertise graphologique afin de déterminer dans quel ordre les différentes mentions ont été notées à la date du 17 janvier 1961 et d'en tirer éventuellement des informations complémentaires.

⁽⁴⁾ Papiers H. d'Aspremont Lynden (Archives générales du Royaume)

IX. ONTSLEUTELING VAN GECODEERDE TELEX-BERICHTEN

Tijdens de vergadering van 24 september 2001 brachten de experts de onderzoekscommissie in kennis van het bestaan van elf gecodeerde telexberichten die zij niet bij machte waren zelf te ontcijferen. De commissie besloot de cryptanalyse van deze telexen aan een specialist ter zake toe te vertrouwen.

Het resultaat van deze analyse werd tijdens de vergadering van 18 oktober 2001 voorgesteld (het verslag van de deskundige, professor B. Preneel wordt gepubliceerd als bijlage 5).

IX. DÉCRYPTAGE DE TÉLEX CODÉS

Au cours de la réunion du 24 septembre 2001, les experts ont informé la commission de l'existence de onze télex codés qu'ils n'étaient pas parvenus à décrypter par leurs propres moyens. La commission a décidé de confier la cryptanalyse de ces documents à un spécialiste qu'elle a désigné à cette fin.

Les résultats de cette analyse ont été présentés au cours de la réunion du 18 octobre 2001 (rapport de l'expert, le professeur B. Preneel, est publié à l'annexe 5).

TWEEDE DEEL — Verslag van de deskundigen

INLEIDING

Bij de aanvang van dit rapport achten wij ons ontslagen van een lange inleiding. De commissie kan onze werkmethode, onze keuzes en de opsomming van de belangrijkste bronnen vinden in de eerste nota's die wij aan haar hebben voorgelegd en die in bijlage zijn opgenomen. Maar we willen hier herinneren aan twee zaken, die tegelijk de breedte en de beperking van ons onderzoek aangeven.

Primo. Wij hebben ervoor gekozen de moord op Lumumba niet te isoleren. Wij proberen de lotgevallen van de eerste Congolese premier te situeren in een geschiedenis die aanvangt bij de onafhankelijkheid en waarin wij vier fasen onderscheiden. Doorheen die geschiedenis houden we bovendien rekening met de evoluerende Belgisch-Congolese relaties en het Belgische Congoleid. Deze keuze was ambitieus en stelde ons binnen de beperkte tijdspanne van het onderzoek voor een aantal problemen. Op bepaalde aspecten hebben wij noodgedwongen moeten afdingen. Zonder valse bescheidenheid mogen we er evenwel op wijzen dat wij hier niet alleen bevindingen formuleren over de vier fasen in kwestie, maar ook over bepaalde aspecten van de Belgische besluitvorming en de Belgische interventie in Congo (de geheime fondsen, de rol van het staatshoofd, de Union Minière), die het voorwerp hadden kunnen uitmaken van meerdere onderzoeksopdrachten.

Secundo. Wij proberen te antwoorden op de vragen van de commissie. Dit is een rapport voor een onderzoekscommissie, geen boek over de Congo-crisis. In een boek kan men zich permitteren een brede en op persoonlijke overtuiging gestoelde visie te geven over een historisch probleem, dikwijls op basis van aantrekkelijke hypothesen en verbanden die weliswaar plausibel lijken maar daarom niet bewezen zijn. Ons rapport moet de commissarissen toelaten te achterhalen of er een Belgische verantwoordelijkheid is in het lot dat Lumumba uiteindelijk ten deel valt. Er moeten concrete antwoorden zijn op concrete vragen. Vooral in het vierde deel zal dat leiden tot een minutieuze bronnenkritiek om de graad van zekerheid van bepaalde interventies te kunnen vaststellen.

Een laatste opmerking nog over de vorm van dit rapport. De aard van onze opdracht heeft er ons toe aangezet in ons rapport de integrale tekst van bepaalde documenten op te nemen als verantwoordingsstukken. De historicus verwijst in de regel in voetnoten naar bronnen van

DEUXIÈME PARTIE — Rapport des experts

INTRODUCTION

Nous estimons pouvoir nous dispenser d'une longue introduction pour le présent rapport. La commission trouvera les explications concernant notre méthode de travail et nos choix ainsi que l'énumération des principales sources dans les premières notes que nous lui avons soumises et qui sont reprises en annexe. Nous souhaitons cependant rappeler ici deux éléments qui soulignent à la fois l'ampleur et les limites de notre enquête.

Tout d'abord, nous avons choisi de ne pas isoler l'assassinat de Lumumba. Nous tentons de situer les avatars du premier ministre congolais dans une histoire qui débute avec l'indépendance et dans laquelle nous distinguons quatre phases. Tout au long de cette histoire, nous tenons en outre compte de l'évolution des relations entre la Belgique et le Congo et de la politique congolaise de la Belgique. Ce choix était ambitieux et nous a posé, eu égard au peu de temps imparti pour l'enquête, un certain nombre de problèmes. Pour certains aspects, nous avons été contraints de placer la barre moins haute. Sans fausse modestie, nous pouvons toutefois souligner que nous n'avons pas seulement formulé nos constatations sur les quatre phases en question, mais également sur certains aspects du processus décisionnel belge et de l'intervention belge au Congo (les fonds secrets, le rôle du chef de l'État, l'Union minière), qui auraient pu faire l'objet de plusieurs missions d'enquête.

Ensuite, nous essayons de répondre aux questions de la commission. Le présent document est un rapport destiné à une commission d'enquête et non un ouvrage consacré à la crise congolaise. Dans un livre, on peut se permettre d'élargir le contexte dans lequel on traite un problème historique et de donner de celui-ci une vision basée sur des convictions personnelles, en se fondant souvent sur des hypothèses et des associations d'idées qui, si elles paraissent plausibles, n'en sont pas pour autant avérées. Notre rapport doit permettre aux membres de la commission de déterminer si la Belgique est, d'une manière ou d'une autre, responsable du sort qui est finalement échu à Lumumba. Il s'agit de donner des réponses concrètes à des questions concrètes. C'est essentiellement dans la quatrième partie que cet impératif nous amènera à procéder à une critique minutieuse des sources, afin de pouvoir déterminer le degré de crédibilité de certaines interventions.

Nous tenons encore à formuler une dernière observation au sujet de la forme du présent rapport. La nature de notre mission nous a incités à reprendre dans ce rapport le texte intégral de certains documents à titre de pièces justificatives. En règle générale, l'historien renvoie, au

diverse oorsprong ter staving van zijn beweringen. Maar de lezer kan op deze bronnen meestal geen controle uitoefenen. Hier leek het ons gepast het belangrijkste materiaal *in extenso* aan te bieden om te vermijden dat er over een en ander discussie zou ontstaan, zeker wanneer bepaalde archieffondsen straks weer voor onbepaalde tijd gesloten worden. Dit procédé vermijdt ook het eenzijdig of betwistbaar gebruik van citaten. Het nadeel van deze methode bestaat erin dat de lectuur van het rapport op bepaalde plaatsen onderbroken wordt door de opname van documenten.

Het spreekt vanzelf dat wij hier ook niet alle documenten kunnen presenteren. Dit is geen tekst-editie over de Congo-crisis. Omdat er binnen de groep van experts een interne communicatie moest plaatsvinden van het bronnenmateriaal hebben we van bepaalde onderdelen van het Congo-dossier nochtans vrij exhaustieve en soms geannoteerde tekstedities gemaakt. Dat geldt in het bijzonder voor (1) de activiteit van Harold d'Aspremont Lynden als hoofd van Mistebel in Katanga (juli-augustus 1960), (2) het telexverkeer tussen majoor Loos en kolonel Marlière (september-oktober 1960, januari-februari 1961), en (3) de relevante archiefstukken uit de periode januari-februari 1961. Deze drie verzamelingen zijn neergelegd op het secretariaat van de commissie. Het ware wenselijk dat ze zouden worden uitgegeven.

moyen de notes en bas de page, aux différentes sources qu'il utilise pour étayer ses affirmations. Or, généralement, le lecteur ne peut exercer aucun contrôle sur ces sources. Il nous a paru souhaitable, en l'occurrence, de présenter au lecteur, *in extenso*, les principaux documents que nous avons utilisés, et ce, afin d'éviter que l'un ou l'autre point ne donne lieu à contestation, surtout après que certains fonds d'archives seront à nouveau devenus inaccessibles pour une durée indéterminée. Ce procédé permet également d'éviter que l'on puisse faire une utilisation partielle ou contestable de citations. Il présente toutefois un inconvénient : la reproduction de ces documents interrompt à certains endroits la lecture du texte du rapport.

Il va sans dire que nous ne pouvons pas présenter tous les documents. Ce n'est pas un ouvrage sur la crise congolaise. Étant donné qu'une communication interne des sources s'imposait au sein du groupe d'experts, nous avons néanmoins réalisé, pour certaines parties du dossier sur le Congo, des recueils de textes assez exhaustifs et parfois annotés. C'est notamment le cas pour (1) les activités d'Harold d'Aspremont Lynden, lorsqu'il était à la tête de Mistebel au Katanga (juillet-août 1960), (2) les télex échangés entre le major Loos et le colonel Marlière (septembre-octobre 1960, janvier-février 1961) et (3) les documents d'archives pertinents de la période janvier-février 1961. Ces trois recueils ont été déposés au secrétariat de la commission. Il serait souhaitable de les éditer.

I. EERSTE FASE

Deze eerste fase opent met de muiterij van de Force Publique en de daaropvolgende Belgische militaire interventie, begin juli, en eindigt met de afzetting van Lumumba als premier op 5 september 1960. In deze eerste fase kondigen Joseph Kasa Vubu en Patrice Lumumba aan dat de diplomatieke betrekkingen met België worden verbroken, roepen ze de hulp in van de Verenigde Naties, ter vrijwaring van de integriteit van het grondgebied, die in gevaar wordt gebracht door de Belgische « agressie » en de Katangese afscheiding, en kloppen aan bij de Sovjet-Unie. De Congolese crisis krijgt daarmee een internationale dimensie. Tot 5 september wordt er officieel en formeel niet geraakt aan het draagvlak van de nieuwe staat en treden het staatshoofd en de eerste minister op in onderlinge solidariteit. Maar schijn kan bedriegen.

In deze eerste fase probeert België via Katanga de positie van de regering-Lumumba te ondermijnen. Katanga moet de kern worden van een nieuw, (con)federaal Congo zonder Lumumba. Tegelijk steunt België de groeiende oppositie in Leopoldstad. Op 18 augustus bezorgt de Belgische premier Gaston Eyskens de volgende boodschap aan Jef van Bilsen, een Belgische adviseur van het Congolese staatshoofd : Kasa Vubu moet Lumumba uit zijn functies ontzetten.

De breuk tussen Lumumba en VN-secretaris-generaal Hammarskjöld heeft verregaande gevolgen. Na de beslissingen van de Congolese ministerraad van 16 augustus is het duidelijk dat een van beide moet vertrekken. Het is de wens van het secretariaat-generaal van de Verenigde Naties dat Lumumba als premier zou verdwijnen. Op 18 augustus laat de National Security Council van de Verenigde Staten weten zich zorgen te maken over de toestand in Congo en inzonderheid over de zaak Lumumba. Diens gedrag vormt volgens de hoge VS-instantie een ernstige bedreiging voor zowel de wereldvrede als voor de doelstellingen die de Verenigde Staten in Afrika nastreven. Het hoofd van de CIA maakt daaruit op dat Lumumba met alle middelen van de macht moet worden verdreven. Alle middelen, dat betekent : ofwel alle mogelijke politieke middelen, ofwel — via een zogenaamde covert action — zelfs het fysiek uitschakelen van Lumumba (assassinate or incapacitate).

Dit deel valt uiteen in drie hoofdstukken. Het eerste belicht de Congo-crisis vanuit de Belgische hoek, meer bepaald vanuit het standpunt van de Belgische regering. Centraal staan de militaire interventie en de Katangese secessie. Dit hoofdstuk introduceert ook enkele belangrijke Belgische actoren. Het tweede hoofdstuk gaat uitvoerig in op de pogingen tot ondermijning van de regering-Lumumba. Daarbij gaat de aandacht vooral naar de Belgische initiatieven, zonder de interventies van de VS en de VN uit het oog te verliezen. Het derde hoofdstuk

I. PREMIÈRE PHASE

Cette première phase commence avec la mutinerie de la Force publique et l'intervention militaire belge qui s'en est suivie, début juillet, pour se terminer par la révocation de Lumumba de sa charge de premier ministre, le 5 septembre 1960. Au cours de cette phase, Joseph Kasa Vubu et Patrice Lumumba annoncent la rupture des relations diplomatiques avec la Belgique, sollicitent l'aide des Nations unies pour préserver l'intégrité du territoire, mise à mal par « l'agression » belge et la sécession katangaise, et font appel à l'Union soviétique. Ces événements confèrent à la crise congolaise une dimension internationale. Jusqu'au 5 septembre, on ne touche pas, ni officiellement ni formellement, au fondement du nouvel État, à savoir le chef de l'État et le premier ministre, qui font preuve de solidarité l'un envers l'autre. Mais les apparences peuvent être trompeuses.

Agissant via le Katanga, la Belgique essaie, au cours de cette première phase, de saper le gouvernement Lumumba. Le Katanga doit devenir le noyau d'un nouveau Congo (con)fédéral, sans Lumumba. En même temps, la Belgique soutient l'opposition qui s'affirme de plus en plus à Léopoldville. Le 18 août, le Premier ministre belge, Gaston Eyskens, adresse à Jef van Bilsen, un conseiller belge du chef de l'État congolais, le message suivant : Kasa Vubu doit démettre Lumumba de ses fonctions.

La rupture entre Lumumba et Hammarskjöld, le Secrétaire général des Nations unies, est très lourde de conséquences. Après les décisions du Conseil des ministres congolais du 16 août, il est clair que l'un des deux doit partir. Le secrétariat général des Nations unies souhaite que Lumumba disparaisse en tant que premier ministre. Le 18 août, le Conseil de sécurité national des Etats-Unis se dit préoccupé par la situation au Congo et, plus particulièrement, par l'affaire Lumumba. Selon la haute instance américaine, le comportement de Lumumba constitue une menace sérieuse aussi bien pour la paix mondiale que pour les objectifs poursuivis par les Américains en Afrique. Le chef de la CIA en infère que Lumumba doit être chassé du pouvoir par tous les moyens, « tous les moyens » signifiant ou bien par tous les moyens politiques possibles, ou bien par son élimination physique (assassinate or incapacitate), en mettant sur pied une « covert action ».

La présente partie comprend trois chapitres. Le premier donne de la crise congolaise une vision belge, et plus particulièrement la vision du gouvernement belge. Cette vision se focalise sur l'intervention militaire et la sécession katangaise. Ce chapitre présente également quelques protagonistes belges. Le deuxième chapitre décrit en détail les tentatives de déstabilisation du gouvernement Lumumba. L'accent est mis, à cet égard, sur les initiatives belges, sans toutefois négliger les interventions des Etats-Unis et des Nations unies. Enfin, le troisième

tenslotte analyseert de plannen tot fysieke eliminatie vóór 5 september 1960.

HOOFDSTUK 1

De Belgische regering tegenover de crisis van juli en augustus 1960

De Belgische regering wordt verrast door de gebeurtenissen. Op 4 en 5 juli komt de kabinetsraad voor de eerste keer na de Congolese onafhankelijkheidsplechtigheid bijeen, en hoewel er met verontwaardiging wordt gereageerd op het incident van Lumumba's toespraak, is de stemming optimistisch. Er wordt verder gewerkt aan de protocollen ter uitvoering van het vriendschapsverdrag. Op 6 juli wordt Brussel op de hoogte gebracht van de munitie die de voorbije nacht is uitgebroken in Leopoldstad en Thysville, maar de regering ziet geen reden om bijzondere maatregelen te nemen. Ambassadeur Jean Van den Bosch laat weten dat hij in onderhandeling is met premier en minister van Defensie Lumumba voor het inzetten van Belgische troepen. Het is pas in de morgen van 8 juli, gealarmeerd over de paniek in Leopoldstad en de exodus van de blanken, dat een beperkte kabinetsraad in spoed bijeenkomt om zich te beraden over de crisis die de Belgische regering overvalt.

5-6/7	Munitie in de kampen van Thysstad en Leopoldstad
7-8/7	Uittocht van de blanken uit Beneden-Congo wegens verkrachting van Europese vrouwen door zwarte soldaten en geruchten hierover

De Congo-politiek wordt in principe uitgetekend door de kabinetsraad. Wegens de omstandigheden — België verkeert in een toestand van bijna-oorlog — wordt de regering gedwongen permanent te vergaderen. Daarom zal er vanaf 12 juli delegatie worden gegeven aan een beperkte kabinetsraad bestaande uit tien ministers van beide regeringspartijen ⁽¹⁾. In de praktijk worden belangrijke beslissingen niet altijd door de kabinetsraad noch door de beperkte kabinetsraad genomen. Premier Gaston Eyskens, minister van Defensie Arthur Gilson en minister van Buitenlandse Zaken Pierre Wigny, beslissen — in de nacht van 9 op 10 juli — over de interventie in Elisabethstad. En na 12 juli beslist in feite het militair opperbevel over de interventies.

⁽¹⁾ In de vroege ochtend van 8 juli was reeds een « beperkte kabinetsraad » (acht ministers) bij hoogdringendheid samengeroepen. Maar pas op 12 juli werd de formule van de beperkte kabinetsraad (tien ministers) — door premier Eyskens kernkabinet genoemd — hernomen en gecontinueerd. De laatste vergadering van deze beperkte kabinetsraad vond plaats op 26 augustus 1960. De processen-verbaal ervan zijn opgenomen in het register van de kabinetsraad.

chapitre analyse les projets d'élimination physique avant le 5 septembre 1960.

CHAPITRE 1

Le gouvernement belge face à la crise de juillet et août 1960

Le gouvernement belge est surpris par les événements. Les 4 et 5 juillet, le conseil de cabinet se réunit pour la première fois depuis la cérémonie de l'indépendance congolaise et, bien que l'incident de l'allocution de Lumumba suscite des réactions indignées, l'ambiance y est empreinte d'optimisme. La préparation des protocoles exécutant le traité d'amitié se poursuit. Le 6 juillet, Bruxelles est informée de la mutinerie déclenchée la nuit précédente à Léopoldville et à Thysville, mais le gouvernement ne voit aucune raison de prendre des mesures particulières. L'ambassadeur, Jean Van den Bosch, fait savoir qu'il négocie avec le Premier ministre et ministre de la Défense, M. Lumumba, en vue de l'engagement de troupes belges sur le terrain. Ce n'est que le matin du 8 juillet qu'un Conseil de cabinet restreint, alerté par la panique qui a gagné Léopoldville et l'exode des blancs, se réunit d'urgence pour réfléchir sur la crise qui prend le gouvernement belge de court.

5-6/7	Mutinerie dans les camps de Thysville et de Léopoldville
7-8/7	La fuite des blancs du Bas-Congo à cause du viol de femmes européennes par des soldats noirs ainsi que des rumeurs à ce sujet : début de la crise

La politique congolaise est en principe définie par le Conseil de cabinet. En raison de la situation de quasi-guerre dans laquelle se trouve la Belgique, le gouvernement est obligé de se réunir en permanence. C'est pourquoi une délégation de pouvoir est donnée, à partir du 12 juillet, à un comité ministériel restreint composé de dix ministres représentant les deux partis gouvernementaux ⁽¹⁾. Dans la pratique, les décisions importantes ne sont pas toujours prises par le Conseil de cabinet ou par le Conseil de cabinet restreint. Le Premier ministre, Gaston Eyskens, le ministre de la Défense nationale, Arthur Gilson et le ministre des Affaires étrangères, Pierre Wigny, décident, la nuit du 9 au 10 juillet, l'intervention d'Elisabethville. Et après le 12 juillet c'est le haut commandement militaire qui décide en fait des interventions.

⁽¹⁾ Le 8 juillet, tôt le matin, un « conseil de cabinet restreint » (huit ministres) avait déjà été convoqué d'extrême urgence. Ce n'est cependant que le 12 juillet que la formule du conseil de cabinet restreint (dix ministres) a été reprise et poursuivie. La dernière réunion de ce conseil de cabinet restreint s'est tenue le 26 août 1960. Ses procès-verbaux ont été consignés dans le registre du conseil de cabinet.

Is de regering naar buiten solidair voor de door haar genomen beslissingen, dan is er naar binnen grote verdeeldheid. Of het nu gaat om de militaire interventie, de Katangese kwestie of de omvang van de repatriëring, telkens duiken fundamentele meningsverschillen op onder de ministers. Deze meningsverschillen lopen niet tussen de regeringpartijen, maar snijden beide regeringspartijen middendoor. Wigny, die in zijn memoires uitvoerig op deze tegenstelling ingaat, niet zonder apologetische oogmerken, spreekt herhaaldelijk van « les deux politiques », een politiek van confrontatie, gedirigeerd door zijn collega Gilson, en een politiek gericht op coöperatie waarvan hij zelf de vertegenwoordiger is. De politici noch de militairen zijn overigens niet de enige Belgische actoren in de crisis. Behalve de financiële maatschappijen — die achter de schermen zware druk uitoefenen — beïnvloeden ook de publieke opinie en de pers de houding van politici en militairen.

In dit hoofdstuk analyseren wij de houding van de Belgische regering tegenover de meer algemene aspecten van de crisis. Daarbij staan de militaire interventie, de Katangese secessie en de verhouding met de VN centraal. In de periode gaande van 8 juli tot 5 september zijn drie fasen te onderscheiden. Een eerste, offensieve fase, strekt zich uit van 8 juli tot 22 juli. Het optreden van de VN in de Congo-crisis verdiept de tegenstellingen binnen de regering en zorgt van 22 juli tot 10 augustus voor een toestand van malaise en zelfs regelrechte regeringscrisis. Dat is de tweede fase. In de derde fase ten slotte, van 10 augustus tot 5 september, werkt premier Eyskens niet alleen aan de herschikking van zijn kabinet, maar aligneert de Belgische regering zich sterker op de VN, die nu overigens een bondgenoot tegen Lumumba zijn geworden. De strijd tegen de regering-Lumumba wordt grondig geanalyseerd in het tweede hoofdstuk.

1. Van 8 juli tot 22 juli : de offensieve fase

Van een voorafberaamd plan, een complot, voor de militaire herovering van Congo of voor de secessie van Katanga, is geen sprake. Integendeel, aanvankelijk overheerst in Brussel verrassing, chaos, en opwinding. Wel neemt de Belgische regering na de eerste verrassing vrij snel een offensieve houding aan: vanaf 12 juli krijgt de Belgische interventie in Congo het karakter van een groot-scheepse militaire operatie, die door de Congolese regering moeilijk anders kon worden begrepen dan als een daad van agressie. Na de aanvankelijke afwijzing van de Katangese secessie, zorgt de verbreking van de diplomatieke relaties tussen Congo en België op 14 juli voor een ommekeer in de schoot van de Belgische regering, die actieve steun gaat verlenen aan Tshombe.

La solidarité affichée par le gouvernement par rapport aux décisions qu'il a prises ne l'empêche pas d'être secoué par de grandes divergences internes. Les ministres ont des opinions fondamentalement différentes sur toutes les questions, qu'il s'agisse de l'intervention militaire, de la question katangaise ou de l'importance du rapatriement. La ligne de fracture ne passe pas entre les partis membres de la coalition gouvernementale, mais coupe ces deux partis en deux. Wigny, qui revient largement — non sans arrière-pensée apologétique — sur cette opposition dans ses mémoires, parle à plusieurs reprises des « deux politiques », à savoir une politique de confrontation, menée par le ministre Gilson, et une politique de coopération, dont il était le tenant. Les politiques et les militaires ne sont par ailleurs pas les seuls acteurs belges de la crise. Hormis les sociétés financières — qui exercent de fortes pressions en coulisse — l'opinion publique et la presse influencent également l'attitude des politiques et des militaires.

Nous analysons dans ce chapitre l'attitude du gouvernement belge à l'égard des aspects plus généraux de la crise et, en particulier, l'intervention militaire, la sécession du Katanga et les relations avec les Nations unies. Trois phases sont à distinguer dans la période qui va du 8 juillet au 5 septembre. Une première phase, offensive, va du 8 au 22 juillet. L'intervention des Nations unies dans la crise congolaise creuse les oppositions au sein du gouvernement et provoque entre le 22 juillet et le 10 août un malaise, voire une véritable crise gouvernementale. Voilà pour la deuxième phase. Enfin, au cours de la troisième phase, du 10 août au 5 septembre, le premier ministre Eyskens ne remanie pas seulement son cabinet, mais le gouvernement belge s'aligne plus clairement sur l'ONU, devenue par ailleurs une alliée contre Lumumba. La lutte contre le gouvernement Lumumba est analysée de manière approfondie dans ce second chapitre.

1. Du 8 au 22 juillet : la phase offensive

Il n'y a pas eu de plan concerté, de complot pour la reconquête militaire du Congo, pas plus que pour la sécession du Katanga. Au contraire, au départ, Bruxelles est en proie à la surprise, au chaos et à l'excitation. Après les premiers moments de surprise, le gouvernement belge adopte cependant assez rapidement une attitude offensive : à partir du 12 juillet, l'intervention belge au Congo prend le caractère d'une politique d'occupation militaire, que le gouvernement congolais pouvait difficilement interpréter autrement que comme un acte d'agression. Après la condamnation initiale de la sécession katangaise, la rupture des relations diplomatiques entre le Congo et la Belgique, le 14 juillet, provoque un revirement au sein du gouvernement belge, qui décide de soutenir activement Tshombe.

De militaire interventie

Binnen de kabinetsraad tekenen zich van meet af aan twee strekkingen af : voorstanders van de diplomatieke optie versus voorstanders van de militaire optie. De eerste strekking wil de Belgische troepen pas inzetten op vraag van de regering-Lumumba conform het vriendschapsverdrag, de tweede vindt dat er handelend moet worden opgetreden en dat men niet kan wachten op zo'n verzoek. Tussen 8 en 12 juli doet zich een fundamentele kentering voor, die gepaard gaat met een verschuiving in de besluitvormingsprocedures. Aanvankelijk voert de diplomatieke logica de boventoon. Op 9 juli stuurt de regering twee ministers naar Congo om met premier Lumumba te overleggen en hem te overtuigen van de wenselijkheid van het inzetten van de Belgische troepen. Maar vanaf 10 juli krijgt de militaire logica de bovenhand. Na de eerste militaire interventie in E'ville, in de ochtend van 10 juli, beslist de regering dat de Belgische troepen op eigen initiatief kunnen optreden, maar zoveel mogelijk met dekking van de burgerlijke autoriteiten. Van een actie met beperkt doel wordt de militaire interventie vervolgens omgebogen tot een algemene operatie. De regering beslist op 12 juli tot een actieve militaire politiek, dit wil zeggen de bezetting van alle belangrijke centra waar Europeanen verblijven (« politique d'occupation militaire »). Een van de adviseurs van premier Eyskens suggereert zelfs de instelling van een « protectorat militaire que la Belgique pourrait exercer au nom de l'ONU »⁽²⁾. Vanaf 12 juli geldt bovendien nog enkel het militair initiatief. Dat wil zeggen dat voortaan Defensie en de legerstaf beslissen⁽³⁾. Wanneer de ministers Auguste De Schryver en Walthère Ganshof van der Meersch op 13 juli in België terugkeren, hangen zij een somber beeld op van de toestand in Congo. Volgens hen is de Congolese regering onbestaande⁽⁴⁾. Premier Eyskens neemt die vaststelling te baat om de militaire interventie zonder voorafgaand akkoord van de Congolese regering te legitimeren. Aangezien er geen regering is, vervalt het politieke element.

10/7 Begin van de Belgische militaire interventie in Congo: na Elisabethstad en Luluabourg op 10 juli volgen tot 25 juli nog meer dan 30 interventies in andere lokaliteiten

12/7 Belgische regering beslist tot actieve militaire politiek

⁽²⁾ J. De Meyer, « Memorandum pour monsieur le premier ministre », 12 juli 1960 (PVDW).

⁽³⁾ Generaal Cumont zal daarin bijzonder voortvarend zijn en door de kabinetsraad worden teruggefloten.

⁽⁴⁾ « Il constate que le Gouvernement central est inexistant. M. Kashamura domine tout en l'absence de M. Lumumba. L'administration est paralysée du fait que les fonctionnaires ont abandonné en grande partie » (De Schryver, P.V. 13 juli 1960, p. 564).

L'intervention militaire

Deux tendances s'affirment dès le départ au sein du Conseil de cabinet : celle des partisans de l'option diplomatique et celle des partisans de l'option militaire. Les premiers veulent que les troupes belges ne soient engagées, conformément au traité d'amitié, qu'à la demande du gouvernement Lumumba, les seconds estiment qu'il faut agir et qu'on ne peut attendre cette demande. Entre le 8 et le 12 juillet, s'opère un revirement important qui s'accompagne d'un glissement dans les procédures de prise de décisions. La logique diplomatique l'emporte initialement. Le 9 juillet, le gouvernement envoie deux ministres au Congo pour se concerter avec Lumumba et le convaincre de la nécessité de l'engagement de troupes belges. Mais la logique militaire domine à partir du 10 juillet. Après la première intervention militaire à E'ville, au matin du 10 juillet, le gouvernement décide que les troupes belges peuvent intervenir d'initiative, le plus possible cependant avec la couverture des autorités civiles. Action ciblée au départ, l'intervention militaire se transforme ensuite en une opération générale. Le 12 juillet, le gouvernement décide de mener une politique militaire active, c'est à dire l'occupation de tous les centres importants où résident des Européens (« politique d'occupation militaire »). L'un des conseillers du Premier ministre Eyskens suggère même l'installation d'un « protectorat militaire que la Belgique pourrait exercer au nom de l'ONU »⁽²⁾. À partir du 12 juillet, l'initiative n'appartient en outre plus qu'aux seuls militaires. Cela signifie que la Défense et l'état-major de l'armée décident désormais⁽³⁾. A leur retour en Belgique le 13 juillet, les ministres Auguste De Schryver et Walthère Ganshof van der Meersch brossent un sombre tableau de la situation au Congo. Selon eux, le gouvernement congolais est inexistant⁽⁴⁾. Le Premier ministre Eyskens profite de cette constatation pour légitimer l'intervention militaire sans accord préalable du gouvernement congolais. Puisqu'il n'y a pas de gouvernement, l'élément politique est caduc.

10/7 Début de l'intervention militaire belge au Congo : après Elisabethville et Luluabourg, le 10 juillet, il y aura encore, jusqu'au 25 juillet, plus de 30 interventions dans d'autres localités

12/7 Le gouvernement belge décide une politique militaire active

⁽²⁾ J. De Meyer, « Memorandum pour monsieur le premier ministre », 12 juillet 1960 (PVDW).

⁽³⁾ Le général Cumont sera à cet égard particulièrement expéditif et se fera rappeler à l'ordre par le conseil de cabinet.

⁽⁴⁾ « Il constate que le Gouvernement central est inexistant. M. Kashamura domine tout en l'absence de M. Lumumba. L'administration est paralysée du fait que les fonctionnaires ont abandonné en grande partie » (De Schryver, PV 13 juillet 1960, p. 564).

13/7	Belgische militaire interventie in Leopoldstad
15/7	De eerste VN-troepen komen aan in Leopoldstad
23/7	Belgische troepen trekken zich terug uit Leopoldstad
28/7	Belgische regering kondigt de terugtrekking van de eerste Belgische troepen uit Congo aan
31/8	Laatste Belgische troepen verlaten Congo

Uit het optreden van het Belgische leger in Katanga en in Beneden-Congo (Matadi) trekken Kasa Vubu en Lumumba een voor hen logische conclusie : Congo is het slachtoffer van de Belgische agressie geworden. Dat de Katangese autoriteiten onder bescherming van de Belgische troepen het staatshoofd en de premier op 12 juli de toegang tot Katanga ontzeggen, kan moeilijk anders worden begrepen. Diezelfde dag doen Kasa Vubu en Lumumba beroep op de VN tegen de « buitenlandse agressie ». Zij herhalen die oproep op 13 juli na de Belgische militaire operatie in Leopoldstad die door de Congolese autoriteiten wordt begrepen als een oorlogsverklaring. Op 14 juli verzoekt de Veiligheidsraad België zijn troepen terug te trekken en machtigt zij secretaris-generaal Dag Hammarskjöld tot militaire hulp aan Congo. Daarmee treedt een nieuwe actor in de arena en krijgt de Congo-crisis een internationale dimensie. Dat zal de speelruimte van de Belgische regering beperken, zeer tot onbegrip van de Belgische publieke opinie.

De VN-resolutie van 14 juli leidt tot een eerste ontuchtering bij de Belgische regering. Maar het signaal van de Veiligheidsraad is nog onvoldoende krachtig. Voor een goed begrip van de houding van de Belgische regering is het van belang te onderstrepen dat drie Sovjet-amendementen door de Veiligheidsraad waren verworpen : de VN-troepen zouden niet uitsluitend uit Afrikaanse landen bestaan, België werd niet veroordeeld voor agressie en er werd geen onmiddellijke terugtrekking geëist.

Uit begeleidende commentaren kon men afleiden dat de terugtrekking voorwaardelijk zou zijn, dit wil zeggen naarmate de VN-troepen in staat zouden zijn de veiligheid te verzekeren.

14/7	Eerste VN-resolutie vraagt België zijn troepen uit Congo terug te trekken en machtigt de secretaris-generaal Congo met troepen bij te staan
22/7	Tweede VN-resolutie vraagt België zijn troepen snel terug te trekken en alle landen zich te onthouden van maatregelen die de territoriale integriteit van Congo kunnen schaden
8/8	Derde VN-resolutie vraagt België zijn troepen onmiddellijk terug te trekken, ook uit Katanga, maar bevestigt dat de VN zich niet zullen moeien met interne Congolese discussie

13/7	Intervention militaire belge à Léopoldville
15/7	Les premières troupes des Nations unies arrivent à Léopoldville
23/7	Les troupes belges se retirent de Léopoldville
28/7	Le gouvernement belge annonce le retrait des premières troupes belges du Congo
31/8	Les dernières troupes belges quittent le Congo

Kasa Vubu et Lumumba ont tiré une conclusion logique, à leurs yeux, de l'intervention de l'armée belge au Katanga et dans le Bas-Congo (Matadi) : le Congo était devenu la victime de l'agression belge. Le fait que les autorités katangaises, sous la protection des troupes belges, ont refusé, le 12 juillet, l'accès au Katanga au chef de l'État et au Premier ministre pouvait difficilement être interprété autrement. Le même jour, Kasa Vubu et Lumumba font appel aux Nations unies contre l'« agression étrangère ». Ils réitérent cet appel le 13 juillet après l'opération militaire belge à Léopoldville, que les autorités congolaises ont perçue comme une déclaration de guerre. Le 14 juillet, le Conseil de sécurité demande à la Belgique de retirer ses troupes et autorise le Secrétaire général Dag Hammarskjöld à apporter une aide militaire au Congo. Un nouvel acteur entre dès lors en scène et la crise congolaise acquiert une dimension internationale. Ceci limitera la marge de manœuvre du gouvernement belge, ce que l'opinion publique belge a beaucoup de mal à comprendre.

La résolution des Nations unies du 14 juillet constitue une première désillusion pour le gouvernement belge. Mais le signal du Conseil de sécurité n'est pas encore assez fort. Pour une bonne compréhension de l'attitude du gouvernement belge, il importe de souligner que le Conseil de sécurité avait rejeté trois amendements soviétiques, qui demandaient que les troupes des Nations unies ne soient pas constituées exclusivement de soldats africains, que la Belgique ne soit pas condamnée pour agression et que l'on n'exige pas le retrait immédiat des troupes.

Il ressortait des commentaires d'accompagnement que le retrait serait conditionnel, c'est-à-dire qu'il se ferait à mesure que les troupes des Nations unies seraient capables d'assurer la sécurité.

14/7	Première résolution des Nations unies demandant à la Belgique de retirer ses troupes du Congo et autorisant le Secrétaire général à fournir une assistance armée au Congo
22/7	Deuxième résolution des Nations unies demandant à la Belgique de retirer rapidement ses troupes et à tous les pays de s'abstenir de prendre des mesures pouvant porter atteinte à l'intégrité du territoire congolais
8/8	Troisième résolution des Nations unies demandant à la Belgique de retirer immédiatement ses troupes, y compris du Katanga, mais confirmant que les Nations unies ne s'immisceront pas dans le débat interne congolais

De resolutie van 14 juli verandert dan ook weinig. De militaire machine wordt niet tot staan gebracht, mede als gevolg van de besluitvormingsmechanismen die in de eerste dagen van de crisis zijn tot stand gekomen. Niet de diplomaten van Wigny, maar de militairen van Gilson beheersen het toneel. Het leger gaat door met zijn « reddingsoperaties ». Het wordt daarin trouwens aangemoedigd door de publieke opinie, die opgewonden is door de beelden van de vluchtelingen op de luchthaven van Zaventem en de verhalen over de geweldplegingen op de blanken ⁽⁵⁾.

Pas met de tweede resolutie van de Veiligheidsraad, op 22 juli, treedt een kentering op. De druk van Lumumba op de VN en zijn dreiging een beroep te doen op de Sovjet-Unie (17 juli) dwingen België de terugtrekking sneller uit te voeren dan gewild om een internationale crisis te vermijden, maar maken tegelijkertijd Lumumba tot *persona non grata* voor het Westen. Op dat aspect komen wij in het volgende onderdeel uitvoerig terug.

Document 1

Besluiten van de kabinetsraad inzake de militaire interventie, 8-28 juli 1960

08.07.60 08.30- [Troepenversterking]
* <En conclusion, le Comité Ministériel restreint marque son accord:
1° — sur les mesures de renforcement immédiates des forces métropolitaines et la nécessité de réquisitionner les avions nécessaires;
2° — sur l'envoi du télégramme d'instructions à l'Ambassadeur à Léopoldville dont question ci-dessus;
3° — sur la nécessité de prendre immédiatement des mesures pour les réfugiés: prise de contact non seulement avec la Sabena, mais également avec la KLM et les lignes portugaises. Mise sur pied d'un service d'accueil à confier à la Croix Rouge>

08.07.60 18.00- [Verzoek ambassadeur Leo tot uitstel troepen-
20.00 versterking]

<Le Conseil estime toutefois qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette demande et charge le Ministre de la Défense Nationale d'envoyer encore trois compagnies, mais d'en informer Mr. Kasavubu>

[Évacuation]

<Il décide qu'il n'y a pas lieu, en ce moment, d'encourager l'évacuation, mais qu'il faut

La résolution du 14 juillet ne modifie dès lors pas grand-chose. La machine militaire n'est pas stoppée, notamment du fait des mécanismes décisionnels qui se sont mis en place au cours des premiers jours de la crise. Ce ne sont pas les diplomates de Wigny, mais les militaires de Gilson qui tiennent le haut du pavé. L'armée poursuit ses « opérations de sauvetage ». Elle est du reste encouragée en cela par l'opinion publique, échauffée par les images de réfugiés arrivant à l'aéroport de Zaventem et les récits d'actes de violence commis sur des blancs ⁽⁵⁾.

Ce n'est qu'avec la deuxième résolution des Nations unies adoptée le 22 juillet, que les choses changent. Les pressions exercées par Lumumba sur les Nations unies et sa menace de faire appel à l'Union soviétique (17 juillet) forcent la Belgique à retirer ses troupes plus rapidement que prévu afin d'éviter une crise internationale, mais font de Lumumba une *persona non grata* en Occident. Nous reviendrons en détail sur cet aspect dans la partie suivante.

Document 1

Décisions du Conseil de cabinet concernant l'intervention militaire, 8-28 juillet 1960

08.07.60 08.30- [Renforcement des forces armées]
* <En conclusion, le Comité Ministériel restreint marque son accord:
1° — sur les mesures de renforcement immédiates des forces métropolitaines et la nécessité de réquisitionner les avions nécessaires;
2° — sur l'envoi du télégramme d'instructions à l'Ambassadeur à Léopoldville dont question ci-dessus;
3° — sur la nécessité de prendre immédiatement des mesures pour les réfugiés: prise de contact non seulement avec la Sabena, mais également avec la KLM et les lignes portugaises. Mise sur pied d'un service d'accueil à confier à la Croix Rouge>

08.07.60 18.00- [Demande de l'ambassadeur à Léo de reporter
20.00 le renforcement des forces armées]

<Le Conseil estime toutefois qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette demande et charge le Ministre de la Défense Nationale d'envoyer encore trois compagnies, mais d'en informer Mr. Kasavubu>

[Évacuation]

<Il décide qu'il n'y a pas lieu, en ce moment, d'encourager l'évacuation, mais qu'il faut l'orga-

⁽⁵⁾ De regering richt de commissie-Delahaye op om de geweldplegingen te onderzoeken.

⁽⁵⁾ Le gouvernement crée la commission Delahaye afin d'enquêter sur les actes de violence.

l'organiser de façon systématique pour les femmes et les enfants>
 [Zending ministers naar Leopoldstad]
 <Le Conseil réserve sa décision>

09.07.60 09.00- *Situation générale au Congo*
 12.30 <Après délibération, le Conseil décide d'envoyer dans nos bases toutes les compagnies disponibles et de rappeler sous les drapeaux deux bataillons de para-commandos. Toutes les unités militaires seront mises à la disposition des autorités belges sur place, lesquelles jugeront de l'opportunité de leur intervention. Cette intervention doit se limiter à la protection des vies et des biens des personnes>
Évacuation
 <Le Conseil charge le Ministre des Communications de prendre toutes les mesures utiles en vue d'assurer, dans le délai le plus bref, le rapatriement des familles qui demandent leur retour au pays>

14.30- [Zending ministers naar Leopoldstad]
 16.30 <Le Conseil charge MM. De Schryver et Ganshof van der Meersch d'établir un contact direct avec le Gouvernement du Congo en partant dès ce soir. Leur mission consiste à obtenir du Gouvernement congolais que des mesures soient prises pour assurer la sécurité et la liberté d'évacuation de nos nationaux. Ils doivent en outre convaincre le Gouvernement du Congo de la nécessité de faire appel aux troupes métropolitaines pour rétablir l'ordre, maintenir l'unité du Congo et assurer l'autorité du Gouvernement>

10.07.60 10.00- *Nouvelles interventions militaires*
 13.15 <Le Conseil décide qu'il sera rappelé qu'en cas de menace grave pour la vie des Européens, les autorités militaires interviendront d'initiative, tout en se faisant couvrir, dans la mesure du possible, par les autorités civiles belges. Par ailleurs, le Gouvernement congolais sera informé, dès que possible, de ces interventions>

18.00- *Politique étrangère*
 19.45 <Après délibération, le Conseil charge M. Wigny de faire le maximum de ce qu'il croit possible dans les circonstances présentes. Ravitaillement. Il insiste sur la nécessité de rétablir au plus tôt la liaison Matadi-Léopoldville en vue d'assurer l'approvisionnement>

12.07.60 09.15- <Le Comité décide qu'il y a lieu de poursuivre une politique militaire active, en intervenant partout où les vies et les biens des Blancs sont en danger. En ce qui concerne Léopoldville, il y a lieu d'examiner si on peut intervenir préventivement. Enfin, il décide de rappeler d'urgence nos deux Ministres pour que toute la politique puisse être coordonnée à Bruxelles>

12.07.60 11.00- <Après examen des différents avis exprimés, le Conseil décide :
 1° — de rappeler d'urgence nos deux Ministres;
 2° — de remplacer, dans la décision du 10 juillet 1960, les mots « par les autorités civiles belges » par « uniquement par le Gouvernement à Bruxelles »;

niser de façon systématique pour les femmes et les enfants>
 [Envoi de ministres à Léopoldville]
 <Le Conseil réserve sa décision>

09.07.60 09.00- *Situation générale au Congo*
 12.30 <Après délibération, le Conseil décide d'envoyer dans nos bases toutes les compagnies disponibles et de rappeler sous les drapeaux deux bataillons de para-commandos. Toutes les unités militaires seront mises à la disposition des autorités belges sur place, lesquelles jugeront de l'opportunité de leur intervention. Cette intervention doit se limiter à la protection des vies et des biens des personnes>
Évacuation
 <Le Conseil charge le Ministre des Communications de prendre toutes les mesures utiles en vue d'assurer, dans le délai le plus bref, le rapatriement des familles qui demandent leur retour au pays>

14.30- [Envoi de ministres à Léopoldville]
 16.30 <Le Conseil charge MM. De Schryver et Ganshof van der Meersch d'établir un contact direct avec le Gouvernement du Congo en partant dès ce soir. Leur mission consiste à obtenir du Gouvernement congolais que des mesures soient prises pour assurer la sécurité et la liberté d'évacuation de nos nationaux. Ils doivent en outre convaincre le Gouvernement du Congo de la nécessité de faire appel aux troupes métropolitaines pour rétablir l'ordre, maintenir l'unité du Congo et assurer l'autorité du Gouvernement>

10.07.60 10.00- *Nouvelles interventions militaires*
 13.15 <Le Conseil décide qu'il sera rappelé qu'en cas de menace grave pour la vie des Européens, les autorités militaires interviendront d'initiative, tout en se faisant couvrir, dans la mesure du possible, par les autorités civiles belges. Par ailleurs, le Gouvernement congolais sera informé, dès que possible, de ces interventions>

18.00- *Politique étrangère*
 19.45 <Après délibération, le Conseil charge M. Wigny de faire le maximum de ce qu'il croit possible dans les circonstances présentes. Ravitaillement. Il insiste sur la nécessité de rétablir au plus tôt la liaison Matadi-Léopoldville en vue d'assurer l'approvisionnement>

12.07.60 09.15- <Le Comité décide qu'il y a lieu de poursuivre une politique militaire active, en intervenant partout où les vies et les biens des Blancs sont en danger. En ce qui concerne Léopoldville, il y a lieu d'examiner si on peut intervenir préventivement. Enfin, il décide de rappeler d'urgence nos deux Ministres pour que toute la politique puisse être coordonnée à Bruxelles>

12.07.60 11.00- <Après examen des différents avis exprimés, le Conseil décide :
 1° — de rappeler d'urgence nos deux Ministres;
 2° — de remplacer, dans la décision du 10 juillet 1960, les mots « par les autorités civiles belges » par « uniquement par le Gouvernement à Bruxelles »;

		<p>3° — que, du fait que la situation actuellement d'anarchie compromet partout la vie et les biens des Européens, il importe de faire occuper, aussi pacifiquement que possible, tous les centres importants où il reste des Européens;</p> <p>4° — que, pour Léopoldville, l'occupation ne sera effectuée que si la situation s'aggrave.</p> <p>Le Conseil prend en outre acte du protocole signé en ce qui concerne l'application de la loi sur l'intégration des fonctionnaires></p>			<p>3° — que, du fait que la situation actuellement d'anarchie compromet partout la vie et les biens des Européens, il importe de faire occuper, aussi pacifiquement que possible, tous les centres importants où il reste des Européens;</p> <p>4° — que, pour Léopoldville, l'occupation ne sera effectuée que si la situation s'aggrave.</p> <p>Le Conseil prend en outre acte du protocole signé en ce qui concerne l'application de la loi sur l'intégration des fonctionnaires></p>
12.07.60	18.00- * 20.00	<p><Le Comité arrête les termes du télégramme à envoyer à l'ONU.</p> <p>Il estime qu'il faut réaliser le plus tôt possible l'occupation de Stanleyville, sauf si la situation change, et accélérer le dispositif pour Léopoldville.</p> <p>Il décide de hâter au maximum l'envoi de troupes au Congo></p>	12.07.60	18.00- * 20.00	<p><Le Comité arrête les termes du télégramme à envoyer à l'ONU.</p> <p>Il estime qu'il faut réaliser le plus tôt possible l'occupation de Stanleyville, sauf si la situation change, et accélérer le dispositif pour Léopoldville.</p> <p>Il décide de hâter au maximum l'envoi de troupes au Congo></p>
13.07.60	10.15- 13.15	<p><Le Conseil décide d'appuyer la demande que le Gouvernement congolais a introduite auprès de l'ONU en vue d'obtenir sa coopération au rétablissement de l'ordre et de la sécurité des populations au Congo.</p> <p>Il confirme sa décision antérieure concernant la nature des interventions militaires.</p> <p>Du fait que l'opération de Léopoldville est en cours, il décide de faire descendre nos troupes également dans le Bas-Congo.</p> <p>Les interventions dans l'est du pays devront venir ultérieurement.</p> <p>Pendant cette politique d'occupation militaire, il faut mener conjointement l'action diplomatique et des négociations avec le chef de l'Etat, le Gouvernement central et les Gouvernements provinciaux.</p> <p>Le Conseil décide enfin que les décisions politiques seront prises par le Gouvernement et, en cas d'urgence, par le Premier Ministre et le Ministre de la Défense Nationale.</p> <p>L'exécution de ces décisions par l'autorité militaire appartient au Lieutenant Général Cumont, qui ne prendra aucune décision politique aussi minime soit-elle. Il ne peut donc pas se considérer comme résident militaire.</p> <p>Le Conseil décide en outre d'intensifier l'évacuation des femmes et des enfants></p>	13.07.60	10.15- 13.15	<p><Le Conseil décide d'appuyer la demande que le Gouvernement congolais a introduite auprès de l'ONU en vue d'obtenir sa coopération au rétablissement de l'ordre et de la sécurité des populations au Congo.</p> <p>Il confirme sa décision antérieure concernant la nature des interventions militaires.</p> <p>Du fait que l'opération de Léopoldville est en cours, il décide de faire descendre nos troupes également dans le Bas-Congo.</p> <p>Les interventions dans l'est du pays devront venir ultérieurement.</p> <p>Pendant cette politique d'occupation militaire, il faut mener conjointement l'action diplomatique et des négociations avec le chef de l'Etat, le Gouvernement central et les Gouvernements provinciaux.</p> <p>Le Conseil décide enfin que les décisions politiques seront prises par le Gouvernement et, en cas d'urgence, par le Premier Ministre et le Ministre de la Défense Nationale.</p> <p>L'exécution de ces décisions par l'autorité militaire appartient au Lieutenant Général Cumont, qui ne prendra aucune décision politique aussi minime soit-elle. Il ne peut donc pas se considérer comme résident militaire.</p> <p>Le Conseil décide en outre d'intensifier l'évacuation des femmes et des enfants></p>
14.07.60	12.00- 12.45	<p><Après échange de vues sur le rapport fait par M. Eyskens concernant l'activité du Comité Ministériel de ce matin, le Conseil décide :</p> <p>1° — de se rallier à la résolution du Conseil de sécurité en y donnant l'interprétation qui s'impose après le rejet des trois amendements russes et l'approbation implicite des déclarations faites par notre délégué et celui de l'Amérique.</p> <p>2° — d'opposer un refus à la demande comminatoire du Gouvernement congolais de retirer les forces métropolitaines avant 5 heures ce matin></p>	14.07.60	12.00- 12.45	<p><Après échange de vues sur le rapport fait par M. Eyskens concernant l'activité du Comité Ministériel de ce matin, le Conseil décide :</p> <p>1° — de se rallier à la résolution du Conseil de sécurité en y donnant l'interprétation qui s'impose après le rejet des trois amendements russes et l'approbation implicite des déclarations faites par notre délégué et celui de l'Amérique.</p> <p>2° — d'opposer un refus à la demande comminatoire du Gouvernement congolais de retirer les forces métropolitaines avant 5 heures ce matin></p>
14.07.14	14.30- * 15.30	<p>[Verbreking diplomatieke betrekkingen door Congo]</p> <p><1° — l'Ambassade et les Consulats généraux seront maintenus puisque, d'une part, la notification de la rupture des relations diplomatiques n'a pas été faite dans les formes de procédure habituelles et que, d'autre part, cette décision ne paraît pas avoir été prise par l'ensemble du Gouvernement congolais.</p>	14.07.14	14.30- * 15.30	<p>[Rupture des relations diplomatiques par le Congo]</p> <p><1° — l'Ambassade et les Consulats généraux seront maintenus puisque, d'une part, la notification de la rupture des relations diplomatiques n'a pas été faite dans les formes de procédure habituelles et que, d'autre part, cette décision ne paraît pas avoir été prise par l'ensemble du Gouvernement congolais.</p>

2° — le Ministre des Affaires étrangères est chargé de prendre contact immédiatement avec le Secrétaire général de l'ONU:

- a) pour lui signaler que, du fait de cette mesure, il n'existe plus aucune protection pour nos nationaux;
- b) pour lui signifier que, faute de prendre les mesures voulues dans le plus bref délai, le Secrétariat général de l'ONU portera la responsabilité des massacres qui pourraient s'ensuivre. Le Gouvernement belge se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, aussi bien des étrangers que des Belges, dans les centres menacés;
- c) pour l'inviter à convaincre le Gouvernement congolais que les mesures prises par le Gouvernement belge n'ont pour but que d'assurer la sécurité de ses nationaux et des étrangers.

3° — Le Ministre de la Défense nationale est invité à prendre les mesures voulues pour assurer dès demain matin, par la présence de troupes métropolitaines, la sécurité des personnes à Stanleyville, Bukavu et Coquilhatville, pour autant que l'opération militaire soit réalisable>

15.07.60 10.00- 14.00- *Éventualité d'une déclaration de guerre de la République du Congo à la Belgique*
 <Le Conseil décide que, dans cette éventualité, on ferait ressortir à l'extérieur que cette déclaration ne compte pas, du fait qu'il n'existe pratiquement pas de gouvernement. Dans ce cas nos troupes devraient se mettre sur la défensive.
 Il invite M. Wigny à faire les démarches pour faire accélérer l'arrivée des troupes onusiennes et l'ouverture des négociations par l'ONU.
 Il est bien entendu que, lorsque la menace pour nos compatriotes s'aggrave, il y a lieu d'intervenir>

17.00- *Action diplomatique*
 18.45 <Le Conseil prend acte de l'exposé de M. Wigny. Il décide qu'une démarche sera faite auprès de l'ONU pour qu'elle accélère l'envoi de troupes et de vivres>

16.07.60 11.00- 14.00- *Évacuation des Européens de Léopoldville*
 <Vu l'état de guerre virtuel et l'anarchie, le Conseil autorise les hommes à rentrer en Europe dans la mesure où il y a des places disponibles. Les fonctionnaires doivent rester à Brazzaville.
 Le Conseil estime que, pour des raisons de politique générale, il est prématuré de conseiller aux Européens de rentrer>

18.07.60 10.00- 13.45- *Situation générale*
 <Après discussion, le Conseil marque son accord pour que nos forces métropolitaines n'interviennent qu'en liaison étroite avec le commandement de l'ONU.
 Nos troupes pourraient toutefois intervenir dans l'hypothèse où le commandement de l'ONU se trouverait dans l'impossibilité d'intervenir d'une façon efficace et immédiate ou encore s'il niait l'existence d'une menace grave>

Situation à Léopoldville
 <Le Conseil décide d'inviter notre Ambassadeur à pousser à l'évacuation rapide, sous protection militaire belge, des civils belges de l'agglomération de Léopoldville, tout en conseillant aux techniciens

2° — le Ministre des Affaires étrangères est chargé de prendre contact immédiatement avec le Secrétaire général de l'ONU:

- a) pour lui signaler que, du fait de cette mesure, il n'existe plus aucune protection pour nos nationaux;
- b) pour lui signifier que, faute de prendre les mesures voulues dans le plus bref délai, le Secrétariat général de l'ONU portera la responsabilité des massacres qui pourraient s'ensuivre. Le Gouvernement belge se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, aussi bien des étrangers que des Belges, dans les centres menacés;

c) pour l'inviter à convaincre le Gouvernement congolais que les mesures prises par le Gouvernement belge n'ont pour but que d'assurer la sécurité de ses nationaux et des étrangers.

3° — Le Ministre de la Défense nationale est invité à prendre les mesures voulues pour assurer dès demain matin, par la présence de troupes métropolitaines, la sécurité des personnes à Stanleyville, Bukavu et Coquilhatville, pour autant que l'opération militaire soit réalisable>

15.07.60 10.00- 14.00- *Éventualité d'une déclaration de guerre de la République du Congo à la Belgique*
 <Le Conseil décide que, dans cette éventualité, on ferait ressortir à l'extérieur que cette déclaration ne compte pas, du fait qu'il n'existe pratiquement pas de gouvernement. Dans ce cas nos troupes devraient se mettre sur la défensive.
 Il invite M. Wigny à faire les démarches pour faire accélérer l'arrivée des troupes onusiennes et l'ouverture des négociations par l'ONU.
 Il est bien entendu que, lorsque la menace pour nos compatriotes s'aggrave, il y a lieu d'intervenir>

17.00- *Action diplomatique*
 18.45 <Le Conseil prend acte de l'exposé de M. Wigny. Il décide qu'une démarche sera faite auprès de l'ONU pour qu'elle accélère l'envoi de troupes et de vivres>

16.07.60 11.00- 14.00- *Évacuation des Européens de Léopoldville*
 <Vu l'état de guerre virtuel et l'anarchie, le Conseil autorise les hommes à rentrer en Europe dans la mesure où il y a des places disponibles. Les fonctionnaires doivent rester à Brazzaville.
 Le Conseil estime que, pour des raisons de politique générale, il est prématuré de conseiller aux Européens de rentrer>

18.07.60 10.00- 13.45- *Situation générale*
 <Après discussion, le Conseil marque son accord pour que nos forces métropolitaines n'interviennent qu'en liaison étroite avec le commandement de l'ONU.
 Nos troupes pourraient toutefois intervenir dans l'hypothèse où le commandement de l'ONU se trouverait dans l'impossibilité d'intervenir d'une façon efficace et immédiate ou encore s'il niait l'existence d'une menace grave>

Situation à Léopoldville
 <Le Conseil décide d'inviter notre Ambassadeur à pousser à l'évacuation rapide, sous protection militaire belge, des civils belges de l'agglomération de Léopoldville, tout en conseillant aux tech-

de rester si possible à la disposition, de façon à pouvoir reprendre le travail au plus tôt>

Situation à Stanleyville

<En raison du grand risque que comporte l'occupation militaire de Stanleyville et de l'arrivée imminente des troupes de l'ONU, le Conseil décide d'attendre, mais en suivant la situation de très près>

22.07.60	10.00-13.45	<p><i>Résolution du Conseil de sécurité</i> [22 juli]</p> <p><Le Conseil décide que l'autorité militaire peut continuer de répondre à tout appel de sauvetage, après contact avec le commandement de l'ONU, mais sans intervention préalable de l'ambassade. Il charge M. Wigny d'inviter M. Hammarskjöld à passer par Bruxelles pour discuter les modalités techniques d'exécution de la résolution></p>
----------	-------------	---

Evacuation militaire de Leo

<Le Conseil décide que notre ambassade à Léo doit informer les civils du timing de départ de nos troupes>

23.07.60	10.00-13.15	<p>[Meningsverschil Wigny-Gilson over de voortzetting van de militaire interventies]</p> <p><Le Conseil charge M. le Premier Ministre, M. le Ministre Wigny et M. le Ministre Gilson de mettre au point les instructions militaires></p>
----------	-------------	--

28.07.60	21.30-23.45	<p>[Terugtrekking van de Belgische troepen]</p> <p><Le Comité arrête les termes du télégramme qui sera envoyé à notre ambassadeur à Léopoldville pour annoncer le retour des 1.500 hommes et le décrochage ultérieur></p>
----------	-------------	---

* Beperkte kabinetsraad

De secessie van Katanga

Op 10 juli heeft het snelle optreden van de Belgische troepen in de koperprovincie Katanga een blanke uittocht vermeden. Moïse Tshombe en zijn omgeving hebben van de situatie — uitschakeling van de Force Publique, herstel van de orde en voortzetting van de economische activiteit — gebruik gemaakt om op 11 juli de onafhankelijkheid uit te roepen. Wat is de rol van de Belgische regering hierin? De secessie wordt op 9 juli nog uitdrukkelijk afgewezen door de regering, maar zal na 14 juli door haar worden gesteund, niet in rechte maar in feite.

Deze omslag heeft te maken met het verbreken van de diplomatieke betrekkingen tussen Congo en België. Vanaf dat ogenblik wordt Katanga door velen beschouwd als de laatste kans, de laatste kaart, het laatste anker. Het eerste grote debat over Katanga in de ministerraad vindt niet plaats voor 14 juli, maar op 15 en 16 juli.

Beoordeelt men de « Belgische » verantwoordelijkheid in de secessie van 11 juli dan moet men een onderscheid maken tussen de rol van de regering in Brussel en van de militairen ter plekke. En tussen overheidsinstanties en particulieren, waaronder de Union Minière.

nicieus de rester si possible à la disposition, de façon à pouvoir reprendre le travail au plus tôt>

Situation à Stanleyville

<En raison du grand risque que comporte l'occupation militaire de Stanleyville et de l'arrivée imminente des troupes de l'ONU, le Conseil décide d'attendre, mais en suivant la situation de très près>

22.07.60	10.00-13.45	<p><i>Résolution du Conseil de sécurité</i> [22 juli]</p> <p><Le Conseil décide que l'autorité militaire peut continuer de répondre à tout appel de sauvetage, après contact avec le commandement de l'ONU, mais sans intervention préalable de l'ambassade. Il charge M. Wigny d'inviter M. Hammarskjöld à passer par Bruxelles pour discuter les modalités techniques d'exécution de la résolution></p>
----------	-------------	---

Évacuation militaire de Léo

<Le Conseil décide que notre ambassade à Léo doit informer les civils du timing de départ de nos troupes>

23.07.60	10.00-13.15	<p>[Divergence de vue Wigny-Gilson sur la poursuite des interventions militaires]</p> <p><Le Conseil charge M. le Premier Ministre, M. le Ministre Wigny et M. le Ministre Gilson de mettre au point les instructions militaires></p>
----------	-------------	---

28.07.60	21.30-23.45	<p>[Retrait des troupes belges]</p> <p><Le Comité arrête les termes du télégramme qui sera envoyé à notre ambassadeur à Léopoldville pour annoncer le retour des 1.500 hommes et le décrochage ultérieur></p>
----------	-------------	---

* Conseil de cabinet restreint

La sécession katangaise

Le 10 juillet, l'intervention rapide des troupes belges dans la province du cuivre, le Katanga, a évité un exode des blancs. Moïse Tshombe et son entourage ont profité de la situation — élimination de la Force Publique, rétablissement de l'ordre et poursuite de l'activité économique — pour proclamer l'indépendance le 11 juillet. Quel rôle a joué le gouvernement belge en l'occurrence? La sécession est encore expressément rejetée par le gouvernement le 9 juillet, mais sera soutenue par celui-ci après le 14 juillet, pas en droit mais dans les faits.

Ce revirement est dû à la rupture des relations diplomatiques entre le Congo et la Belgique. À partir de ce moment, beaucoup considèrent le Katanga comme la dernière chance, la dernière carte, la dernière planche de salut. Le premier grand débat sur le Katanga n'aura pas lieu au sein du Conseil des ministres avant le 14 juillet, mais les 15 et 16 juillet.

Si l'on examine la question de la responsabilité « belge » dans la sécession du 11 juillet, il faut établir une distinction entre le rôle du gouvernement à Bruxelles et celui des militaires sur place, et entre celui des instances officielles et celui des organismes privés, dont l'Union Minière.

Voor de veelgehoorde bewering dat de Belgische regering de secessie zou hebben voorbereid en uitgelokt, hebben we geen enkel bewijs gevonden. Integendeel, de Belgische regering heeft zich aanvankelijk afwijzend opgesteld tegenover de uitroeping van de Katangese onafhankelijkheid. Daarmee blijft ze consequent met haar houding vóór 30 juni. De motieven die toen al golden (economische leefbaarheid van Congo, vrees voor « buitenlandse » druk) worden nu nog aangevuld met nieuwe argumenten : de instandhouding van de relaties met Leopoldstad en de vrees voor het lot van de Belgen in de andere vijf provincies. In de voormiddag van 9 juli, wanneer de eerste geruchten over een mogelijke secessie Brussel bereiken, is de regering ronduit afwijzend (document 2). De opdracht van de ministers De Schryver en Ganshof van der Meersch die op 9 juli door de regering naar Congo worden gestuurd bestaat erin Lumumba te overtuigen een beroep te doen op de Belgische troepen « *pour rétablir l'ordre, maintenir l'unité du Congo et assurer l'autorité du gouvernement* » (document 1).

Dat de eerste militaire interventie, in de ochtend van 10 juli, zich voordoet in Katanga, waar de Belgische economische belangen aanzienlijk zijn, is zeker geen toeval. Anderzijds zijn precies in Elisabethstad in de nacht van 9 op 10 juli de eerste blanke dodelijke slachtoffers gevallen. De militaire interventie moet — in hoofde van de Belgische regering — niet begrepen worden als een uitnodiging tot secessie. In de namiddag van 11 juli verspreidt Buitenlandse Zaken een nota aan de bevriende mogendheden, waarin steun aan de secessieplannen wordt afgeraden (document 3). Die nota wordt 's anderendaags (12 juli, 12.45 u) — dus na de uitroeping van de Katangese onafhankelijkheid in een telex aan Leopoldstad verstuurd en bevestigd. Het valt bovendien op dat er op 12 en 13 juli op de zittingen van het Congo-comité en van de kabinetsraad nauwelijks over Katanga wordt gesproken ⁽⁶⁾. Op 13 en 14 juli in de voormiddag houdt de ministerraad zich aan de verklaring van Eyskens in de

Nous n'avons trouvé aucune preuve à l'appui de la thèse fréquemment émise selon laquelle le gouvernement belge aurait préparé et provoqué la sécession. Au contraire, le gouvernement belge était, au départ, opposé à la proclamation de l'indépendance katangaise, restant en cela logique par rapport à son attitude d'avant le 30 juin. Aux motifs déjà invoqués à l'époque (viabilité économique du Congo, crainte des pressions « de l'étranger ») sont venus s'ajouter des arguments nouveaux, à savoir le maintien des relations avec Léopoldville et les craintes pour le sort des Belges dans les cinq autres provinces. Dans le courant de l'avant-midi du 9 juillet, lorsque les premières rumeurs de sécession parviennent à Bruxelles, le gouvernement adopte carrément une attitude de refus (document 2). La mission des ministres De Schryver et Ganshof van der Meersch, que le gouvernement envoie au Congo le 9 juillet, consiste à convaincre Lumumba de faire appel aux troupes belges « pour rétablir l'ordre, maintenir l'unité du Congo et assurer l'autorité du gouvernement » (document 1).

Ce n'est certainement pas un hasard si la première intervention militaire a lieu, dans la matinée du 10 juillet, au Katanga où la Belgique possède des intérêts économiques considérables. Par ailleurs, c'est précisément à Elisabethville, dans la nuit du 9 au 10 juillet, que l'on enregistre les premiers morts parmi les blancs. L'intervention militaire ne doit pas être considérée — dans le chef du gouvernement belge — comme une invitation à la sécession. Dans l'après-midi du 11 juillet, le ministre des Affaires étrangères adresse une note aux puissances amies afin de leur déconseiller de soutenir la sécession (document 3). Le lendemain (le 12 juillet à 12 heures 45) — c'est-à-dire après la proclamation de l'indépendance du Katanga — cette note est envoyée et confirmée par télex à Léopoldville. Il est en outre frappant de constater qu'au cours des réunions du Comité Congo et du Conseil de cabinet, les 12 et 13 juillet, il a été à peine question du Katanga ⁽⁶⁾. Les 13 et 14 juillet,

⁽⁶⁾ Althans volgens de P.V. Op het Congo-comité van 12 juli in de voormiddag krijgt Eyskens van minister De Schryver telefoon vanuit Leopoldstad. De Schryver laat uitdrukkelijk weten dat hij niet akkoord gaat met de erkenning van Katanga. Op de ministerraad die volgt, meent Albert De Vleeschauwer dat de aan de gang zijnde initiatieven in Katanga moeten aangemoedigd worden. Op het Congo-comité van 's avonds signaleert Wigny dat Kasa Vubu en Lumumba een Belgische militaire escorte hebben gevraagd om hen naar E'ville te brengen. Op 13 juli is er geen enkele interventie over Katanga. Wigny aan Van den Bosch : « Concernant le Katanga, le gouvernement a décidé de ne pas prendre aujourd'hui position nouvelle. Il paraîtrait d'ailleurs que M. Tshombe compterait apporter des adaptations à sa déclaration de hier soir ». Uit een telex aan Van den Bosch verstuurd op 12 juli om 20 u. (gecit. Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 130-131).

⁽⁶⁾ Du moins si l'on en croit le PV. Lors de la réunion du Comité Congo du 12 juillet au matin, Eyskens reçoit un coup de téléphone de Léopoldville du ministre De Schryver. De Schryver déclare expressément qu'il est opposé à la reconnaissance du Katanga. Pendant le Conseil des ministres qui suit, Albert De Vleeschauwer estime que les initiatives en cours au Katanga doivent être encouragées. Le soir, lors de la réunion du Comité Congo, Wigny signale que Kasavubu et Lumumba ont demandé une escorte militaire belge pour les emmener à Elisabethville. Le 13 juillet, personne n'intervient sur le Katanga. Wigny écrit à Van den Bosch : « Concernant le Katanga, le gouvernement a décidé de ne pas prendre aujourd'hui position nouvelle. Il paraîtrait d'ailleurs que M. Tshombe compterait apporter des adaptations à sa déclaration de hier soir ». Tiré d'un télex adressé à Van den Bosch le 12 juillet à 20 heures (cit. Wigny, *Mémoires du Congo*, pp. 130-131).

Senaat (7). Pas op 14 juli in de namiddag — dus na het verbreken van de diplomatieke betrekkingen door Congo — spreekt het Congo-comité zijn sympathie uit voor Katanga. In een nota voor premier Eyskens, opgesteld om 16.45 u, na afloop van de vergadering, precieert Harold d'Aspremont Lynden, zijn adjunct-kabinetschef : « La décision formelle du Gouvernement est prise en ce qui concerne le Katanga. Il s'agit de ne plus se laisser dépasser par les événements » (document 8).

Belgische militairen ter plekke handelen echter minder gereserveerd. Dat geldt in het bijzonder voor de officieren van de Belgische interventie-troepen. Commandant Guy Weber speelt hier een cruciale rol. Niet zozeer de aanvaarding van zijn benoeming tot bevelhebber van alle troepen in Katanga, dan wel zijn rol in de mislukte landing van Kasa Vubu en Lumumba in E'ville op 12 juli hebben België meteen geïmpliceerd in de secessie. In de perceptie van Kasa Vubu en Lumumba van de Belgische interventie als een agressie neemt dit laatste incident een belangrijke plaats in. De Belgische regering zelf was daar niet in betrokken (8). De rol van generaal Charles Cumont ten slotte, die op 13 juli tijdens een persconferentie in E'ville zijn steun toezegt aan Tshombe, was gespeend van elke diplomatieke behoedzaamheid. Wegens zijn houding in Katanga wordt hij door de regering teruggefloten.

dans l'avant-midi, le Conseil des ministres se tient à la déclaration d'Eyskens au Sénat (7). Le Comité Congo n'exprime sa sympathie pour le Katanga que le 14 juillet dans l'après-midi — c'est-à-dire après la rupture des relations diplomatiques par le Congo. Dans une note au Premier ministre Eyskens, établie à 16.45 heures, Harold d'Aspremont Lynden, son chef de cabinet adjoint, précise : « La décision formelle du Gouvernement est prise en ce qui concerne le Katanga. Il s'agit de ne plus se laisser dépasser par les événements » (document 8).

L'attitude des militaires belges sur place est toutefois moins réservée, en particulier celle des officiers des troupes d'intervention belges. Le commandant Guy Weber joue en l'occurrence un rôle capital. Ce n'est pas tant l'acceptation de sa nomination au poste de commandant de l'ensemble des troupes déployées au Katanga, mais plutôt le rôle qu'il a joué dans l'atterrissage manqué de Kasa Vubu et Lumumba à Elisabethville le 12 juillet qui a d'emblée impliqué la Belgique dans la sécession. Ce dernier incident joue un rôle important dans le fait que Kasa Vubu et Lumumba perçoivent l'intervention belge comme une agression. Le gouvernement belge n'était lui-même pas impliqué dans cet incident (8). Enfin, l'attitude du général Charles Cumont qui, le 13 juillet, au cours d'une conférence de presse, promet son aide à la sécession katangaise, témoigne d'un manque total de précaution diplomatique. Son attitude au Katanga lui vaut d'être rappelé à l'ordre par le gouvernement.

(7) Eyskens is zeer kort over Katanga. Hij spreekt zich niet uit in afwachting van meer informatie. Wel stelt hij dat het onafhankelijke Congo voortaan meester is over zijn grondwet en zijn interne organisatie. In een repliek op de communistische senator Noël zegt hij tenslotte in Katanga een werkende regering te verkiezen boven de anarchie.

(8) In het memorandum van 12 juli opgesteld door de kabinetschef van Wigny, kan men lezen:

« 4. Taelemens téléphone avec Elisabethville où la situation est calme. D'après Eggermont, vice-consul, M. Tshombe devenu moins impétueux aurait l'intention d'élargir son cabinet et d'y inclure la Balubakat. Au moment même où il téléphone, Kasavubu tourne autour de l'aéroport d'Elisabethville sans pouvoir atterrir. M. Wigny fait dire par Taelemens à Eggermont entre autres :

a) Pourquoi Kasavubu ne peut-il pas atterrir ? Ils auront le moyen soit de négocier avec lui, soit de le renvoyer. » (Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 136).

(7) Eyskens est bref au sujet du Katanga. Attendant davantage d'informations, il ne se prononce pas. Il pose cependant en principe que le Congo indépendant est maître de sa constitution et de son organisation interne. Répliquant au sénateur communiste Noël, il dit préférer finalement au Katanga un gouvernement qui fonctionne plutôt que l'anarchie.

(8) Dans le memorandum du 12 juillet, rédigé par le chef de cabinet de Wigny, on peut lire :

« 4. Taelemens téléphone avec Elisabethville où la situation est calme. D'après Eggermont, vice-consul, M. Tshombe devenu moins impétueux aurait l'intention d'élargir son cabinet et d'y inclure la Balubakat. Au moment même où il téléphone, Kasavubu tourne autour de l'aéroport d'Elisabethville sans pouvoir atterrir. M. Wigny fait dire par Taelemens à Eggermont entre autres :

a) Pourquoi Kasavubu ne peut-il pas atterrir ? Ils auront le moyen soit de négocier avec lui, soit de le renvoyer (Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 136).

Over de rol van de Union Minière, de economische machthebber van Katanga, kan niet de minste twijfel bestaan. Zij kiest onmiddellijk partij voor Tshombe en oefent stevige druk uit op de Belgische regering. De telex die de Union Minière reeds in de voormiddag van 12 juli naar Brussel verstuurt en waarin de financiële steun aan Tshombe wordt aangegeven, bewijst dat de Union Minière niet verrast is door de secessie (document 5). Wellicht wijst deze tekst op voorkennis. Om 10.45 heeft gouverneur Paul Gillet van de Société Générale — waarschijnlijk telefonisch — contact met de koning : de regering mag de onafhankelijkheid van Katanga geen obstakels in de weg leggen (document 4). De regering is niet ongevoelig voor deze druk — zij houdt zich op de vlakte, wat ook al veelzeggend is — maar het duurt echter tot 14 juli vooraleer zij een koerswijziging uitvoert.

De houding van de Belgen in E'ville doet Lumumba en Kasa Vubu besluiten dat de Belgische regering achter de Katangese secessie zit. Wanneer de Congolese leiders om die reden de diplomatieke betrekkingen verbreken, nemen zij precies dat obstakel weg dat de Belgische regering tot dan toe tot behoedzaamheid had aangezet. Op 15 en 16 juli besteedt de ministerraad een uitvoerige discussie aan Katanga. Het is duidelijk dat de diplomatieke breuk tussen Leopoldstad en Brussel aan de secessie van Katanga een andere draagwijdte heeft gegeven. Maar Katanga plaatst de regering voor een dilemma. Erkenning dreigt België internationaal te isoleren, zal Lumumba in handen van de Sovjets drijven en betekent het definitieve verlies van vijf provincies, niet-erkenning dreigt echter ook in Katanga, waar de Belgische belangen werden gevrijwaard, een anti-Belgische reactie uit te lokken. Dit dilemma leidt tot de halfslachtige oplossing, waarbij Katanga in feite, maar niet in rechte zal worden erkend. Het proces-verbaal van de ministerraad van 16 juli bevat uitdrukkelijk de volgende libellering : « Le Conseil décide de reconnaître le Katanga en fait en ce sens que la Belgique apportera toute l'aide nécessaire pour consolider le nouvel Etat ».

Van meetaf krijgt Katanga evenwel een dubbele betekenis, die van wezenlijk belang is voor de rest van het verhaal. « On rappelle la position de principe de la Belgique, position qui n'est pas favorable pour les motifs cités antérieurement. On estime toutefois que, dans l'état actuel des choses, cette opération pourrait faciliter un redressement de la situation et on pourrait concevoir qu'autour de ce bastion s'amorce le regroupement d'autres provinces », aldus de ministerraad op 15 juli (document 10). Minister Wigny drukt het als volgt uit in zijn memoires : « Il faut naturellement aider le Katanga. Il constitue une position de repli et peut-être même une position de départ. Il peut être le noyau sain autour duquel se cristallisent d'autres cellules préférant un régime de

Le rôle joué par l'Union Minière, détentrice du pouvoir économique au Katanga, est on ne peut plus limpide. Elle prend immédiatement parti pour Tshombe et exerce une forte pression sur le gouvernement belge. Le télex qu'elle envoie à Bruxelles dès la matinée du 12 juillet et qui fait état de l'aide financière à Tshombe prouve qu'elle n'a pas été surprise par la sécession (document 5). Ce texte indique sans doute qu'elle est informée des événements. À 10h45, Paul Gillet, le gouverneur de la Société Générale, a avec le Roi — probablement par téléphone — un entretien au cours duquel il souligne que le gouvernement n'a pas le droit de faire obstacle à l'indépendance du Katanga (document 4). Le gouvernement n'est pas insensible à cette pression — il ne dit mot, ce qui est déjà significatif, — mais il faudra toutefois attendre le 14 juillet avant qu'il change de cap.

L'attitude des Belges à Elisabethville amène Lumumba et Kasa Vubu à conclure que le gouvernement belge soutient la sécession katangaise. Lorsqu'ils rompent les relations diplomatiques pour cette raison, les leaders congolais lèvent précisément l'obstacle qui avait jusqu'alors incité le gouvernement belge à faire preuve de circonspection. Les 15 et 16 juillet, le Conseil des ministres consacre un débat approfondi au Katanga. Il est clair que la rupture des relations diplomatiques entre Léopoldville et Bruxelles a conféré une autre portée à la sécession du Katanga. Mais le Katanga met le gouvernement devant un dilemme. Une reconnaissance risque d'isoler la Belgique sur le plan international, précipitera Lumumba dans les bras des Soviétiques et entraînera la perte définitive de cinq provinces, tandis qu'une absence de reconnaissance risque de susciter une réaction antibelge au Katanga également, où les intérêts belges ont été préservés. Ce dilemme débouche sur une demi-mesure : le Katanga sera reconnu en fait, mais pas en droit. Le procès-verbal du Conseil des ministres du 16 juillet est expressément libellé comme suit : « Le Conseil décide de reconnaître le Katanga en fait en ce sens que la Belgique apportera toute l'aide nécessaire pour consolider le nouvel Etat ».

Le Katanga se voit attribuer d'emblée une double signification, qui revêt une importance essentielle pour la suite du récit. « On rappelle la position de principe de la Belgique, position qui n'est pas favorable pour les motifs cités antérieurement. On estime toutefois que, dans l'état actuel des choses, cette opération pourrait faciliter un redressement de la situation et on pourrait concevoir qu'autour de ce bastion s'amorce le regroupement d'autres provinces », *dixit* le Conseil des ministres le 15 juillet (document 10). Le ministre Wigny exprime cela de la manière suivante dans ses mémoires : le Katanga « repli, point de départ » : « Il faut naturellement aider le Katanga. Il constitue une position de repli et peut-être même une position de départ. Il peut être le noyau sain autour

paix au chaos de Léopoldville » (16 juli) ⁽⁹⁾. Met andere woorden, België wil Katanga steunen niet alleen om de koperprovincie uit de handen van Lumumba te houden, maar om er het vertrekpunt van te maken in de reconstructie van een Congo zonder Lumumba. Op die problematiek, die cruciaal is in de strijd tegen Lumumba komen wij in het volgende onderdeel uitvoerig terug.

Op 16 juli wordt Brussel geconfronteerd met de expliciete vraag van Tshombe om erkenning (document 14). Daarop beslist de regering, die in de vooravond opnieuw bijeenkomt, Harold d'Aspremont Lynden, de adjunct-kabinetschef van de premier, naar Katanga te sturen en er het standpunt van de regering toe te lichten. Bij zijn terugkeer, op 19 juli, pleit d'Aspremont voor het sturen van een missie van technische assistentie. In een aan de eerste minister gerichte *Nota*, waarvan op 20 juli op Zijn verzoek een afschrift aan de Koning werd bezorgd, is sprake over wat die zending moet doen, met name « représenter officieusement la Belgique pour assurer éventuellement plus tard la représentation officielle » en « conseiller discrètement, mais activement, le gouvernement katangais » ⁽¹⁰⁾. De beslissing om die zending te sturen werd door de Ministerraad van 22 juli genomen. De beslissing daartoe wordt genomen door de ministerraad op 22 juli. D'Aspremont wordt tot hoofd van deze missie aangesteld. Zijn aanstelling gebeurt bij afwezigheid en tegen de zin van minister Wigny.

Document 2

Besluiten van de kabinetsraad inzake Katanga, 8-22 juli 1960

09.07	09.00- 12.30	<Après délibération, le Conseil estime que, s'il faut encourager l'établissement d'une véritable autonomie des provinces, il convient d'éviter la sécession dans l'intérêt du Congo comme dans l'intérêt du Katanga lui-même. En effet les cinq autres provinces ne seraient pas viables et risquent de subir l'emprise de l'Est, ce qui constituerait une menace très grave pour la 6 ^e province. Les troupes métropolitaines sont prêtes à intervenir en cas de besoin>
11.07	11.00- 12.30	<Le Conseil décide que les fonctionnaires du Katanga doivent rester, éventuellement réunis en un endroit protégé>
13.07	10.15- 13.15	<En ce qui concerne la politique à l'égard du Katanga, le Conseil marque son accord sur l'intervention que le Premier Ministre a faite hier au Sénat>

⁽⁹⁾ Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 173.

⁽¹⁰⁾ PAL.

duquel se cristallisent d'autres cellules préférant un régime de paix au chaos de Léopoldville » (16 juillet) ⁽⁹⁾. En d'autres termes, la Belgique veut soutenir le Katanga non seulement pour empêcher Lumumba de faire main basse sur la province du cuivre, mais pour en faire le point de départ de la reconstruction d'un Congo sans Lumumba. Nous reviendrons en détail, dans la partie suivante, sur cette problématique, qui revêt une importante cruciale dans le cadre de la lutte contre Lumumba.

Le 16 juillet, Bruxelles est confronté à la demande explicite de reconnaissance formulée par Tshombe (document 14). Le gouvernement, qui se réunit à nouveau en début de soirée, décide d'envoyer Harold d'Aspremont Lynden, le chef de cabinet adjoint du premier ministre, au Katanga afin d'y exposer son point de vue. À son retour, le 19 juillet, d'Aspremont plaide pour que soit envoyée une mission d'assistance technique. Dans une *Note* adressée au Premier ministre, et dont copie fut transmise le 20 juillet au Roi, à la demande de ce dernier, il est question des objectifs de cette mission, notamment « représenter officieusement la Belgique pour assurer éventuellement plus tard la représentation officielle » et « conseiller discrètement, mais activement, le gouvernement katangais » ⁽¹⁰⁾. La décision d'envoyer celle-ci est prise par le Conseil des ministres du 22 juillet. D'Aspremont est placé à la tête de cette mission. Sa désignation intervient en l'absence et contre la volonté du ministre Wigny.

Document 2

Décisions du Conseil de cabinet concernant le Katanga, 8-22 juillet 1960

09.07	09.00- 12.30	<Après délibération, le Conseil estime que, s'il faut encourager l'établissement d'une véritable autonomie des provinces, il convient d'éviter la sécession dans l'intérêt du Congo comme dans l'intérêt du Katanga lui-même. En effet les cinq autres provinces ne seraient pas viables et risquent de subir l'emprise de l'Est, ce qui constituerait une menace très grave pour la 6 ^e province. Les troupes métropolitaines sont prêtes à intervenir en cas de besoin>
11.07	11.00- 12.30	<Le Conseil décide que les fonctionnaires du Katanga doivent rester, éventuellement réunis en un endroit protégé>
13.07	10.15- 13.15	<En ce qui concerne la politique à l'égard du Katanga, le Conseil marque son accord sur l'intervention que le Premier Ministre a faite hier au Sénat>

⁽⁹⁾ Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 173.

⁽¹⁰⁾ PAL.

14.07	12.00- 12.45	<3° — de s'en tenir momentanément à la déclaration faite par le Premier Ministre, au Sénat, le mardi 12 juillet dernier, concernant le Katanga>
14.07*	14.30- 15.30	<4° — il est confirmé que le Gouvernement belge est favorable à la position du Gouvernement provincial katangais>
15.07	10.00- 14.00	<p><Le Conseil décide de faire connaître à nos alliés la position de la Belgique qui consiste à dire que l'indépendance du Katanga est une affaire congolaise intérieure, que la Belgique ne désire pas intervenir mais qu'elle désire également que les autres pays fassent de même.</p> <p>Le Conseil estime qu'il faut faire ressortir que l'ordre est rétabli au Katanga et que la Belgique est favorable à toute mesure de soutien et d'encouragement et même à une reconnaissance légale par d'autres pays.</p> <p>Il estime en outre qu'il faut faire comprendre aux Etats-Unis que toute immixtion dans les affaires du Katanga pourrait constituer un 'casus belli'.</p> <p>Le Conseil estime par ailleurs qu'il est peu souhaitable qu'une délégation du Katanga vienne actuellement en Belgique></p>
	17.00- 18.45	<p><Le Conseil décide également de constituer, en Belgique, une commission d'information chargée de compléter le dossier concernant les atrocités commises.</p> <p>Le Conseil marque son accord pour que les soldats qui sont au combat en Afrique touchent la même solde qu'en temps normal lorsqu'il sont requis par le Gouverneur Général></p>
16.07	11.00- 14.00	<p><Après délibération, le Conseil décide :</p> <p>1° — qu'il fait déconseiller le déplacement à M. Tshombé, sa présence à E'ville étant indispensable dans ces moments critiques;</p> <p>2° — qu'en aucune façon ni M. Schoeller ni M. Weber ne peut faire partie de cette délégation></p> <p><Le Conseil décide de reconnaître le Katanga en fait en ce sens que la Belgique apportera toute l'aide nécessaire pour consolider le nouvel Etat></p> <p><Le Conseil décide:</p> <p>1) que tous les moyens seront mis en oeuvre pour convaincre l'ONU de ne pas envoyer de troupes au Katanga.</p> <p>2) que les troupes belges ne peuvent en aucune façon s'opposer aux troupes de l'ONU si celles-ci étaient envoyées></p>
	17.00- 19.40	<p><Le Conseil décide de charger M. Gutt, ancien Ministre, d'une mission spéciale à New-York pour toucher les autorités directement intéressées et leur faire comprendre que les troupes ne doivent intervenir que là où il existe un risque pour la vie des Européens, que les troupes doivent rester jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli et que ceci implique une reprise de la vie économique et sociale.</p> <p>Il confirme qu'il n'est pas opportun que M. Tshombé ou une délégation de son Gouvernement vienne à Bruxelles.</p> <p>Tout en donnant la préférence à l'envoi d'un émissaire spécial pour expliquer aux autorités katangaises la position du gouvernement belge, le Conseil estime inopportun de confier cette mission à un Ministre. Il charge de cette</p>

14.07	12.00- 12.45	<3° — de s'en tenir momentanément à la déclaration faite par le Premier Ministre, au Sénat, le mardi 12 juillet dernier, concernant le Katanga>
14.07*	14.30- 15.30	<4° — il est confirmé que le Gouvernement belge est favorable à la position du Gouvernement provincial katangais>
15.07	10.00- 14.00	<p><Le Conseil décide de faire connaître à nos alliés la position de la Belgique qui consiste à dire que l'indépendance du Katanga est une affaire congolaise intérieure, que la Belgique ne désire pas intervenir mais qu'elle désire également que les autres pays fassent de même.</p> <p>Le Conseil estime qu'il faut faire ressortir que l'ordre est rétabli au Katanga et que la Belgique est favorable à toute mesure de soutien et d'encouragement et même à une reconnaissance légale par d'autres pays.</p> <p>Il estime en outre qu'il faut faire comprendre aux Etats-Unis que toute immixtion dans les affaires du Katanga pourrait constituer un 'casus belli'.</p> <p>Le Conseil estime par ailleurs qu'il est peu souhaitable qu'une délégation du Katanga vienne actuellement en Belgique></p>
	17.00- 18.45	<p><Le Conseil décide également de constituer, en Belgique, une commission d'information chargée de compléter le dossier concernant les atrocités commises.</p> <p>Le Conseil marque son accord pour que les soldats qui sont au combat en Afrique touchent la même solde qu'en temps normal lorsqu'il sont requis par le Gouverneur Général></p>
16.07	11.00- 14.00	<p><Après délibération, le Conseil décide :</p> <p>1° — qu'il fait déconseiller le déplacement à M. Tshombé, sa présence à E'ville étant indispensable dans ces moments critiques;</p> <p>2° — qu'en aucune façon ni M. Schoeller ni M. Weber ne peut faire partie de cette délégation></p> <p><Le Conseil décide de reconnaître le Katanga en fait en ce sens que la Belgique apportera toute l'aide nécessaire pour consolider le nouvel Etat></p> <p><Le Conseil décide:</p> <p>1) que tous les moyens seront mis en oeuvre pour convaincre l'ONU de ne pas envoyer de troupes au Katanga.</p> <p>2) que les troupes belges ne peuvent en aucune façon s'opposer aux troupes de l'ONU si celles-ci étaient envoyées></p>
	17.00- 19.40	<p><Le Conseil décide de charger M. Gutt, ancien Ministre, d'une mission spéciale à New-York pour toucher les autorités directement intéressées et leur faire comprendre que les troupes ne doivent intervenir que là où il existe un risque pour la vie des Européens, que les troupes doivent rester jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli et que ceci implique une reprise de la vie économique et sociale.</p> <p>Il confirme qu'il n'est pas opportun que M. Tshombé ou une délégation de son Gouvernement vienne à Bruxelles.</p> <p>Tout en donnant la préférence à l'envoi d'un émissaire spécial pour expliquer aux autorités katangaises la position du gouvernement belge, le Conseil estime inopportun de confier cette mission à un Ministre. Il charge de cette démarche</p>

démarche le Comte Harold d'Aspremont Lynden, Chef de Cabinet Adjoint du Premier Ministre.

En vue de susciter éventuellement un regroupement des provinces congolaises autour du Katanga, et plus spécialement des provinces du Kivu et du Kasaï, le Conseil estime préférable que cette action parte éventuellement des gens du Katanga, en raison du caractère délicat de semblable mission.

Par ailleurs, un diplomate chargé d'une mission en rapport avec le problème des réfugiés pourrait s'informer des courants qui se font jour.

Le Conseil, constatant qu'il y aurait intérêt à ce que certains pays reconnaissent le Katanga, demande à M. Wigny de déclencher une activité diplomatique en ce sens.

Finalement, le Conseil constate que le moyen le plus efficace d'aider le Katanga est de lui donner toute l'aide technique nécessaire en personnel>

19.07* 11.00- [Verslag d'Aspremont Lynden over zijn missie in
13.15 Katanga]
[Uiteenzetting Wigny]
<Après échange de vues, le Comité marque son accord sur la politique générale exposée, tout en réservant l'examen de quelques points particuliers pour une prochaine séance>

22.07 10.00- <Le Conseil décide de charger le Comte
13.45 d'Aspremont Lynden de la coordination administrative de la mission technique.
Il est précisé que la mission technique ne part pas pour aider un Etat indépendant, mais uniquement pour aider une province en situation spéciale, où l'ordre règne. On ne préjuge donc pas du statut futur de cette province>

<Le Conseil marque son accord pour pousser l'assistance technique au maximum.

Il estime également qu'il ne faut pas précipiter le départ de nos troupes et qu'il faut faire le maximum d'efforts pour convaincre l'ONU de l'inopportunité d'envoyer des troupes au Katanga.

Il décide en outre que nos troupes ne peuvent s'opposer à l'arrivée éventuelle de troupes de l'ONU>

Document 3

Telex van minister Wigny aan A. De Staercke, NAVO-ambassadeur in Parijs, n° 47, 11 juli 1960 (Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 178-179) ⁽¹¹⁾

⁽¹¹⁾ Op 12 juli zal Wigny deze nota herhalen in een telex (Belex n° 248) aan de ambassadeur in Leopoldstad (in AA, Cab 2799 *Congo 1960*, blz. 721). Naar deze laatste telex van 12 juli verwijst J. Gérard-Libois, *Sécession au Katanga*, blz. 123.

le Comte Harold d'Aspremont Lynden, Chef de Cabinet Adjoint du Premier Ministre.

En vue de susciter éventuellement un regroupement des provinces congolaises autour du Katanga, et plus spécialement des provinces du Kivu et du Kasaï, le Conseil estime préférable que cette action parte éventuellement des gens du Katanga, en raison du caractère délicat de semblable mission.

Par ailleurs, un diplomate chargé d'une mission en rapport avec le problème des réfugiés pourrait s'informer des courants qui se font jour.

Le Conseil, constatant qu'il y aurait intérêt à ce que certains pays reconnaissent le Katanga, demande à M. Wigny de déclencher une activité diplomatique en ce sens.

Finalement, le Conseil constate que le moyen le plus efficace d'aider le Katanga est de lui donner toute l'aide technique nécessaire en personnel>

19.07* 11.00- [Rapport de d'Aspremont Lynden sur sa mission
13.15 au Katanga]
[Exposé de Wigny]
<Après échange de vues, le Comité marque son accord sur la politique générale exposée, tout en réservant l'examen de quelques points particuliers pour une prochaine séance>

22.07 10.00- <Le Conseil décide de charger le Comte
13.45 d'Aspremont Lynden de la coordination administrative de la mission technique.
Il est précisé que la mission technique ne part pas pour aider un Etat indépendant, mais uniquement pour aider une province en situation spéciale, où l'ordre règne. On ne préjuge donc pas du statut futur de cette province>

<Le Conseil marque son accord pour pousser l'assistance technique au maximum.

Il estime également qu'il ne faut pas précipiter le départ de nos troupes et qu'il faut faire le maximum d'efforts pour convaincre l'ONU de l'inopportunité d'envoyer des troupes au Katanga.

Il décide en outre que nos troupes ne peuvent s'opposer à l'arrivée éventuelle de troupes de l'ONU>

Document 3

Télex du ministre Wigny à A. De Staercke, ambassadeur de l'OTAN à Paris, n° 47, 11 juillet 1960 (Wigny, *Mémoires du Congo*, pp. 178-179) ⁽¹¹⁾

⁽¹¹⁾ Le 12 juillet, Wigny répètera cette note dans un télex (Belex n° 248) adressé à l'ambassadeur à Léopoldville (dans AA, Cab 2799, *Congo 1960*, p. 721). J. Gérard-Libois renvoie à ce dernier télex du 12 juillet, *Sécession au Katanga*, p. 123.

<Ai fait communication suivante cet après-midi aux représentants à Bruxelles des Etats-Unis, France, Italie, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg.

Citation.

Des manoeuvres se multiplient au Katanga pour ériger cette province en Etat indépendant et faire reconnaître celui-ci par les puissances étrangères. La Belgique y est opposée pour de multiples raisons. A court terme, la réaction dans le reste du Congo serait considérable. Elle mettrait en péril la vie et les biens des Européens faussement accusés d'avoir participé à un complot. A moyen terme, le Congo est doté d'une loi constitutionnelle provisoire et doit encore élaborer sa structure définitive. Il y aura donc une possibilité et même une nécessité de revoir dans une atmosphère calme les réactions du Katanga et du reste du pays. A plus long terme, la sécession compromettrait la vitalité économique de l'ensemble du Congo qui deviendrait une proie bien tentante pour le communisme. Il est douteux que le Katanga seul puisse résister à la subversion ou à des agressions ultérieures. Le gouvernement belge insiste pour que les puissances amies invitent Monsieur Tshombe à la prudence et au moins à la temporisation. Il est à noter que les troupes métropolitaines belges sont à Elisabethville, venant de la base de Kamina. Ces troupes assurent l'ordre avec efficacité et elles resteront sur place tant qu'il sera nécessaire. Toute intervention serait non seulement inutile mais risquerait d'augmenter la confusion.

Fin de citation.

Prière faire communication de ce texte prochain Conseil atlantique>*

Document 4

Aantekening van R. Lefébure, kabinetschef van de Koning, 12 juli 1960; AKP-K

Document 4

Note de R. Lefébure, chef de cabinet du Roi, 12 juillet 1960; APR-C

<Mardi 12-7-60/
10/h.45. M. Gillet (Sté Génl)⁽¹²⁾ demande/
au Roi de ne rien faire qui puisse énerver/
l'action au Katanga, notre dernière/
chance./
Le Gt⁽¹³⁾ devrait s'abstenir de faire/
des déclarations publiques relatives/
à l'unité du Congo./

10/h.50. Mr Wigny consulté par moi/
fait répondre par M. Grauls⁽¹⁴⁾ :/
« Nous demandons à toutes les puissances/
de l'OTAN de ne pas reconnaître act. le/
Katanga, ni d'intervenir sans liaison/
étroite & préalable avec nous »/
Pourquoi ? Tchombé aurait légèrement/
modifié son attitude./

M. Wigny estime que M. Labanov⁽¹⁵⁾/
devait être reçu.>*

⁽¹²⁾ Paul Gillet, gouverneur van de Société Générale.

⁽¹³⁾ Regering.

⁽¹⁴⁾ Jan Grauls, kabinetschef van premier Eyskens en secretaris van de ministerraad.

⁽¹⁵⁾ Voorzitter van de Opperste Sovjet.

⁽¹²⁾ Paul Gillet, gouverneur de la Société Générale.

⁽¹³⁾ Gouvernement.

⁽¹⁴⁾ Jan Grauls, chef de cabinet du Premier ministre Eyskens et secrétaire du Conseil des ministres.

⁽¹⁵⁾ Président du Soviet suprême.

Document 5

Telex van A. Marthoz (UMHK-E'ville) aan directie Brussel, 12 juli 1960, 11 h; AUM 245

Document 5

Télex de A. Marthoz adressé à la direction de Bruxelles, UMHK-E'ville, s.n., 12 juillet 1960, 11 h; AUM 245

<Gouvernement du Katanga avoir déclaré indépendance Katanga par diffusion radio Collège lundi 20 heures.

Devons aider par tous les moyens possibles nouvel état :

1. Insistez auprès du gouvernement belge afin d'obtenir reconnaissance immédiate nouvel état par Belgique moyennant quoi reconnaissance Angleterre suivra et probablement certainement autres puissances reconnaissance par Union Sud-Africaine acquise quelle que soit attitude Belgique. Cette reconnaissance facilitera continuation envois troupes belges absolument nécessaire pour terminer rétablir ordre dans toute la province. Ceci être extrêmement important et urgent car effectif actuel insuffisant. Insistez sur urgence.

2. Devons trouver moyen aider financièrement gouvernement du Katanga dont caisse vide notamment par avance sur droits de sortie éventuellement versement droit pas encore acquitté sur stock uranium.

*3. Considérons que droit de sortie du entièrement au gouvernement du Katanga ainsi que partie portefeuille CSK revenant au Gouvernement et participation 12 % portefeuille Compagnie du Katanga ainsi que toutes redevances. Nouveau statut UMHK congolais devons tenir compte nouvelle situation politique. Impossible de faire maintenant marche arrière sans causer troubles graves pouvant mettre sécurité populations biens en danger. Devez user tous moyens pour réalisation programme ci-dessus tout est calme partout sauf Jadotville ou autorité prendre aujourd'hui mesures nécessaires. Personnel revenir progressivement. Usines remises en marche progressivement 3 groupes en service centrale Francqui. Informez gouverneur>**

Document 6

Aantekening van R. Lefébure, kabinetschef van de koning, 12 juli 1960; AKP-K

Document 6

Note de R. Lefébure, chef de cabinet du Roi, 12 juillet 1960; APR-C

<Mardi 12-7-60./

11h.30./

Entretien téléphonique avec M. Wigny./

Le Conseil de cabinet se trouve devant deux/ tendances:/

1) continuer à négocier avec L.⁽¹⁶⁾ – tendance Léo/ y compris celle chef de mission diplomatique./

2) intensifier les règles admises précédemment./

a) reconstituer le Gouvernement ici;

b) intervenir d'office (F.M.⁽¹⁷⁾) partout/

où cela s'avère nécessaire, même préventive-/ ment;

c) élargir cette intervention partout,/

même à Léo, sans se préoccuper de Lumum-/ ba./

- En attendant cette nouvelle situation (c),/ nous ne désirions pas consolider maintenant/ la position prise par Tchombé – privé des/ ressources du Kat.⁽¹⁸⁾ les autres provinces ne/ sont pas viables & pourraient tomber dans/ l'anarchie/

Quant à l'intervention de l'ONU. Mr Wigny/

prépare un télégramme; il exposera/ en détail au Roi la position du gouvernement/ si le Roi le désire./

*11h.45⁽¹⁹⁾ – Mr Wigny est convoqué à Laeken/ à 15h/res>**

⁽¹⁶⁾ Lumumba.

⁽¹⁷⁾ Forces Métropolitaines.

⁽¹⁸⁾ Katanga

⁽¹⁹⁾ Of : < 12 h.45>.

⁽¹⁶⁾ Lumumba.

⁽¹⁷⁾ Forces Métropolitaines.

⁽¹⁸⁾ Katanga

⁽¹⁹⁾ Ou : < 12 h.45>.

Document 7

Telex van A. Marthoz (UMHK-E'ville) aan UMHK-Brus-
sel, 14 juli 1960 15 u; AUM 245

Document 7

Télex d'A. Marthoz (UMHK-É'ville) à UMHK-Bruxelles,
14 juillet 1960 15 h.; AUM 245

*<Calme rétabli partout grâce action énergique mais réfléchie commandant force belge Weber qui a spécialement garanti protection installation et personnel notre société étant donné importance son activité dans économie Katanga et Congo. Nous avons confiance avenir pourvu que Belgique se montre hauteur situation vis-à-vis du Katanga.>**

Document 8

Nota van H. d'Aspremont Lynden voor premier Eyskens,
14 juli 1960, 16.45 u; PVDW

Document 8

Note de H. d'Aspremont Lynden au Premier ministre
Eyskens, 14 juillet 1960, 16.45 h.; PVDW

<Bruxelles, 14 juillet 1960 – 16 h. 45'.

Note pour Monsieur le Premier Ministre.

La décision formelle du Gouvernement est prise en ce qui concerne le Katanga. Il s'agit de ne plus se laisser dépasser par les événements.

Je reste convaincu qu'il nous faut à cet égard prendre contact directement avec les Gouvernements anglais et français dont il nous faut demander dans ce domaine l'aide. L'argument fondamental à faire valoir:

- 1° Le Gouvernement Lumumba est inexistant de fait;*
- 2° Lumumba personnellement n'est que l'agent d'exécution d'un gigantesque complot manigancé par l'Est; il faut que la solidarité occidentale joue au maximum dans ce domaine. Les USA doivent être avertis mais ne doivent pas, me semble-t-il, intervenir directement dans le jeu.*

Cte Harold d'Aspremont Lynden>

Document 9

Telex van L. Wallef (UMHK-Brussel) aan A. Marthoz
(UMHK-E'ville), 14 juli 1960; AUM 248

Document 9

Télex de L. Wallef (UMHK-Bruxelles) à A. Marthoz
(UMHK-É'ville), 14 juillet 1960; AUM 248

<Secret.

Suite contacts officieux nous avons constaté accord principe sur le fond pour reconnaître indépendance.

Conditions ci-après à réaliser le plus tôt possible :

- 1. Réaliser dans plus bref délai accord deux partis pour former gouvernement ayant autorité indiscutable;*
- 2. Faire approuver par assemblée province constitution du Katanga;*
- 3. Organiser cadres administratifs reconnus dans toute la province;*
- 4. Organiser progressivement Force Publique province (provinciale) autonome encadrée par techniciens;*
- 5. Nécessité monnaie du Katanga distincte franc congolais.>**

Document 10

Uittreksel uit het PV van de kabinetsraad, 15 juli 1960

Document 10

Extrait du procès-verbal du Conseil de cabinet, 15 juillet
1960

<Indépendance Katanga.

Le Conseil est tenu au courant des conditions dans lesquelles cette indépendance a été proclamée; elle l'a été par le Premier Ministre et par le Président de la Chambre, mais il semble que le Parlement n'était pas en nombre.

Cette question soulève plusieurs problèmes et a une incidence très considérable sur le plan de la politique internationale.

On rappelle la position de principe de la Belgique, position qui n'est pas favorable pour les motifs cités antérieurement. On estime toutefois que, dans l'état actuel des choses, cette opération pourrait faciliter un redressement de la situation et on pourrait concevoir qu'autour de ce bastion s'amorce le regroupement d'autres provinces.

Il n'est pas possible d'envisager actuellement une reconnaissance légale de cette indépendance. En effet on conçoit difficilement que la Belgique soit seule à poser cet acte. Quant à l'appui éventuel de l'Afrique du Sud, il ne doit pas être considéré comme heureux.

Cette question devrait être examinée de concert avec nos alliés.

Le Conseil procède à un long échange de vues sur l'incidence de cette opération sur le plan du Congo ainsi que sur le plan international.

A supposer que ni la France, ni l'Angleterre ne puissent reconnaître ce pays, on devrait examiner si un autre pays du Conseil de Sécurité ne serait pas à même d'envisager la chose.

Le Conseil s'attache ensuite au problème de la reconnaissance de fait

Le Conseil décide de faire connaître à nos alliés la position de la Belgique qui consiste à dire que l'indépendance du Katanga est une affaire congolaise intérieure, que la Belgique ne désire pas intervenir mais qu'elle désire également que les autres pays fassent de même.

Le Conseil estime qu'il faut faire ressortir que l'ordre est rétabli au Katanga et que la Belgique est favorable à toute mesure de soutien et d'encouragement et même à une reconnaissance légale par d'autres pays.

Il estime en outre qu'il faut faire comprendre aux Etats-Unis que toute immixtion dans les affaires du Katanga pourrait constituer un « casus belli ».

Le Conseil estime par ailleurs qu'il est peu souhaitable qu'une délégation du Katanga vienne actuellement en Belgique> [579-580]

Document 11

Aantekening van R. Lefébure, kabinetschef van de Koning, 16 juli 1960; AKP-K

Document 11

Note de R. Lefébure, chef de cabinet du Roi, 16 juillet 1960; APR-C

*<16-7-60/
10h/res/
M. Paulus⁽²⁰⁾ a encouragé la sécession/
Katangaise/
Entretiens avec M. Tchombé à Léo⁽²¹⁾/
Mis au courant M. Spaak à Paris⁽²²⁾/
MM. Eyskens, Wigny & Lilar/
à Bruxelles/
Grâce à lui B/on Jaspar⁽²³⁾ à vu M. de Gaule/
qui est tout à fait d'accord/*

*a dîné hier au soir avec M/r Larock./
a vu Van Acker & Collard⁽²⁴⁾/
Art. du Peuple/*

*Reconnaissance de fait du Katanga./
Le G/t⁽²⁵⁾ anglais serait favorable/
de Gaule aussi/*

*Après le Katanga, le Kivu marcherait/
Bomboko a fait savoir à P. ⁽²⁶⁾qu'il est arrêté/
& que sa décl/on⁽²⁷⁾ d'hier lui a été extorquée/*

*Pour M. Paulus, vaste organisation communiste/
Parfaitement mise au point>**

⁽²⁰⁾ Jean-Pierre Paulus, gewezen adjunct-kabinetschef van koning Boudewijn, beheerder van het Comité Spécial du Katanga.

⁽²¹⁾ Tshombe verblijft begin juli in Leopoldstad.

⁽²²⁾ Paul-Henri Spaak was secretaris-generaal van de NAVO, met zetel te Parijs.

⁽²³⁾ Marcel-Henri Jaspar, Belgisch ambassadeur te Parijs.

⁽²⁴⁾ Paulus werd gerekend tot de socialistische opinie. Vandaar zijn contacten met socialistische politici zoals Spaak, Victor Larock, Achille Van Acker en Léo Collard.

⁽²⁵⁾ Regering.

⁽²⁶⁾ Paulus.

⁽²⁷⁾ Verklaring.

⁽²⁰⁾ Jean-Pierre Paulus, ancien chef de cabinet adjoint du Roi Baudouin, administrateur du Comité Spécial du Katanga.

⁽²¹⁾ Tshombe séjourne à Léopoldville début juillet.

⁽²²⁾ Paul-Henri Spaak était secrétaire général de l'OTAN, siégeant à Paris.

⁽²³⁾ Marcel-Henri Jaspar, ambassadeur de Belgique à Paris.

⁽²⁴⁾ Paulus était considéré comme étant d'obédience socialiste. D'où ses contacts avec des hommes politiques socialistes comme Spaak, Victor Larock, Achille Van Acker et Léo Collard.

⁽²⁵⁾ Gouvernement.

⁽²⁶⁾ Paulus.

⁽²⁷⁾ Déclaration.

Document 12

Telex van A. Marthoz (UMHK-E'ville) aan P. Gillet, E. Van der Straeten en L. Wallef (Brussel), 16 juli 1960; AUM 248

Document 12

Télex de A. Marthoz (UMHK-É'ville) à P. Gillet, E. Van der Straeten et L. Wallef (Bruxelles), 16 juillet 1960; AUM 248

*<Indispensable engager toutes forces économiques et financières afin d'obtenir indépendance Katanga. Président Tshombe partant défendre indépendance Katanga aux Nations-Unies. Il demande instamment être reçu par Roi Bau-douin lors de son passage Bruxelles. Intervenez avec maximum énergie pour réception par le Roi.>**

Document 13

Uittreksel uit het PV van de kabinetsraad, 16 juli 1960

Document 13

Extrait du procès-verbal du Conseil de cabinet, 16 juillet 1960

<Indépendance du Katanga.

M. Wigny, ministre des Affaires étrangères, informe le Conseil qu'une délégation katangaise, présidée par M. Tshombé, est sur le point de partir pour aller défendre devant l'ONU la reconnaissance de l'Etat katangais. Cette délégation passerait préalablement par Bruxelles pour obtenir l'appui des autorités belges les plus élevées.

Après délibération, le Conseil décide :

1° — qu'il fait déconseiller le déplacement à M. Tshombé, sa présence à E'ville étant indispensable dans ces moments critiques;

2° — qu'en aucune façon ni M. Schoeller ni M. Weber ne peut faire partie de cette délégation.

Le Conseil procède à un réexamen de la position belge à l'égard de la proclamation de l'indépendance du Katanga.

Le Conseil est unanime à reconnaître l'importance de cette question tant sur le plan national que sur le plan international.

Il examine la question de savoir quand un Etat peut être considéré comme indépendant

Après avoir invoqué l'exemple le plus frappant, celui d'Israël, le Conseil croit qu'on peut répondre que cette indépendance est réelle du moment que l'Etat se présente avec tous les attributs d'un Etat indépendant.

Le Conseil est d'avis que la plupart de ces éléments existent effectivement. En effet le Katanga dispose d'une organisation politique, il a une autorité, l'ordre y règne et l'activité économique a repris.

Il constate qu'une politique trop rigide tendant à consolider l'unité du Congo, risque en ce moment de nous faire perdre tout.

D'autre part, il est d'avis qu'une reconnaissance légale présente des inconvénients nombreux pour le Katanga, pour le Congo mais surtout sur le plan international.

La troisième possibilité est de reconnaître le Katanga en fait et de l'encourager au maximum.

Le Conseil décide de reconnaître le Katanga en fait en ce sens que le Belgique apportera toute l'aide nécessaire pour consolider le nouvel Etat.

Le Conseil examine longuement le problème de la politique militaire au Katanga et les conséquences catastrophiques que pourrait avoir l'envoi de troupes internationales.

Le Conseil décide :

1) que tous les moyens seront mis en œuvre pour convaincre l'ONU de ne pas envoyer de troupes au Katanga.

2) que les troupes belges ne peuvent en aucune façon s'opposer aux troupes de l'ONU si celles-ci étaient envoyées> (584-586)

Document 14

Brief van president Tshombe aan premier Eyskens, 16 juli 1960; PE 6085 ⁽²⁸⁾

Document 14

Lettre du président Tshombe au premier ministre Eyskens, 16 juillet 1960; PE 6085 ⁽²⁸⁾

⁽²⁸⁾ Verstuurd via telegram Consubel E'ville aan Belext, 16 juli 1960. Afschrift van telegram in PE. Deze brief wordt door premier Eyskens voorgelezen op de kabinetsraad van 16 juli, namiddag.

⁽²⁸⁾ Envoyée par télégramme Consubel E'ville à Belext, 16 juillet 1960. Copie du télégramme dans PE. Le premier ministre Eyskens donne lecture de cette lettre au conseil de cabinet du 16 juillet après-midi.

Monsieur le Premier Ministre — J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le peuple katangais a solennellement proclamé son indépendance et sa souveraineté par la voie de ses représentants librement élus au suffrage universel.

Je vous conjure, Monsieur le Premier Ministre, d'appuyer la requête que le Katanga a adressé à l'ONU.

La position du Katanga est motivée par les considérations suivantes.

Primo. Les limites de la République du Congo sont celles qui ont été fixées en 1885 par la conférence de Berlin à l'époque où les puissances coloniales élaboraient la carte du continent africain au gré de leurs intérêts propres;

Secundo. Lorsque le gouvernement belge a décidé d'accorder l'indépendance au Congo belge, il s'est inspiré, pour l'établissement des structures du nouvel état, des idées centralisatrices et unitaires qui ont toujours prévalu sous le régime colonialiste;

Tertio. Les populations des diverses régions à vocation particulière n'ont pas été représentées proportionnellement à leur importance et par conséquent, n'ont jamais pu faire connaître leurs opinions quant à la forme et aux structures qu'elles désiraient voir donner au nouvel état;

Quarto. Les événements tragiques qui ont endeuillé la naissance de la République du Congo ont démontré sans aucun doute possible que la structure du nouvel état n'était pas viable et ne tenait pas compte de l'hétérogénéité et de la complexité des races, croyances, structures internes et économies diverses des différentes régions qui sous l'empire de l'administration coloniale, étaient artificiellement groupées et maintenues au sein du Congo belge;

Quinto. Les événements dramatiques que nous venons de vivre, ont démontré à suffisance que M. Lumumba a délibérément provoqué la désorganisation, l'anarchie et la terreur pour instaurer un régime dictatorial personnel à tendance communiste;

Sexto. M. Lumumba veut entraîner le Katanga dans le chaos, l'anarchie, la ruine et le sang. Il veut détruire le progrès social et le développement économique réalisé au Katanga; il veut compromettre irrémédiablement les liens d'amitié qui ont toujours existé et qui existent encore au Katanga, entre la Belgique et la population autochtone.

Vous comprenez, Monsieur le Premier Ministre, que dans ces conditions le Katanga a le devoir d'user du droit reconnu aux peuples par la déclaration des droits de l'homme de décider librement de leurs destinées.

C'est pourquoi, je vous conjure de reconnaître l'indépendance du Katanga et d'user de votre influence auprès de l'ONU afin qu'elle envoie une commission d'enquête qui pourra convaincre le monde de notre volonté de gouverner démocratiquement et dans l'union de tous, un état pacifique dont la mission spéciale sera de poursuivre l'oeuvre de civilisation et de pacification dans cette partie du monde.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération — Le Président du Gouvernement provincial du Katanga, M. Tshombe>*

Document 15

Aantekening van R. Lefébure, kabinetschef van de koning, 16 juli 1960; AKP-K

Document 15

Note de R. Lefébure, chef de cabinet du Roi, 16 juillet 1960; APR-C

<Le 16 juillet 1960/

21h/res/

M. Vandeputte (cabinet du P.M.)⁽²⁹⁾ me communique/ à ma demande, les décisions du Conseil de Cabinet/ qui s'est tenu de 5 h/res à 8/h.30:/

Le P.M. a fait une déclaration à la presse dont il/ résulte qu'il a reçu un message important de M/r/ Tchombé; le Conseil a examiné la réponse à y faire./

Le P.M. a ajouté qu'il ignorait si M. Tchombé/ viendrait en Belgique (mais qu'il avait reçu/ une déclaration de la Balubakat & des Grands/ Chefs coutumiers qui appuient sans réserve/ l'indépendance du Katanga./

⁽²⁹⁾ Marc van de Putte, raadgever op het kabinet van premier Eyskens.

⁽²⁹⁾ Marc van de Putte, conseiller au cabinet du Premier ministre Eyskens.

*M. Eyskens a encore déclaré que rien n'était/ changé quant au retrait des troupes belges/ qui ne s'en vont que lorsque la sécurité/ de nos nationaux sera assurée/ Notre ambassadeur à Moscou est rappelé en/ consultation./ Lumumba a demandé à notre ambassadeur/ à Léo la protection des troupes belges au cours de/ ses déplacements dans le Congo/ M. Vandeputte m'apprend que Jean del Marmol⁽³⁰⁾/ a été envoyé hier au Katanga par le/ Gouvernement & que le C/te Harold d'Aspremont/ Lynden partirait également à minuit de/ Bruxelles pour Eville/ (s) L>**

Document 16

Nota van H. d'Aspremont Lynden aan president Tshombe, 17 juli 1960; PE 6080

Document 16

Note de H. d'Aspremont Lynden au président Tshombe, 17 juillet 1960; PE 6080

Position du gouvernement belge à l'égard du Katanga

1° La Belgique estime ne pouvoir reconnaître officiellement, actuellement, l'indépendance du Katanga, pour motifs d'ordre international: menace de déclaration de guerre de Lumumba; impression que la Belgique poursuit une politique de reconquête coloniale.

Néanmoins, la Belgique est intervenue auprès de certaines grandes puissances amies pour obtenir une promesse de reconnaissance. La réponse de la France notamment est nettement favorable.

Le Gouvernement Belge désire aider le Katanga à créer, dès à présent, les conditions d'une indépendance réelle:

- mise sur pied d'une Constitution adaptée aux conditions nouvelles;
- création d'un Institut d'émission autonome;
- Service de Police;
- Administration de la Justice;
- Services de l'Information.

2° Il est néanmoins essentiel que l'on ne ferme pas définitivement les portes afin d'arriver à une entente avec d'autres régions du Congo. Il faut penser actuellement au Kivu et au Kasaï avec lesquels c'est au Gouvernement Katangais qu'il appartient de prendre des initiatives qui seront appuyées, directement ou indirectement, par la Belgique.

3° Il est indispensable d'obtenir, pour la politique poursuivie actuellement par le Gouvernement Katangais, le soutien le plus large de l'opinion et du Parlement. Il faut éventuellement envisager un remaniement du Gouvernement.

4° La Belgique appuiera, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses amis, la demande de la reconnaissance introduite à l'ONU.

En ce qui concerne l'ONU, il est bien évident qu'il faut s'opposer par tous les moyens possibles, la violence exclue, à l'intervention des troupes de celle-ci. En effet, leur intervention ne se justifie en rien; le calme et l'ordre règnent.

5° La Belgique considère que l'indépendance du Gouvernement Katangais doit être réelle et totale. Il ne veut pas s'immiscer dans les affaires intérieures. C'est à la population du Katanga d'exprimer clairement et sans détours sa volonté; elle sera respectée>*

⁽³⁰⁾ Beheerder van de holding La Compagnie Financière Africaine (Brufina).

⁽³⁰⁾ Administrateur du holding La Compagnie Financière Africaine (Brufina).

Document 17

Telex van H. d'Aspremont Lynden aan premier Eyskens, 17 juli 1960; PE 6082 ⁽³¹⁾

*<Premier contact très bon. Accueil proposition d'aide en personnel avec enthousiasme. Comprennent nécessité prudence belge sur plan international. Demande d'urgence mission d'aide. Droit public. Constitution. Finances. Monnaie. Economie. Sécurité. Information. Pensent à Rolin et Van Zeeland. Ai recommandé prudence. Ne veulent pas étrangers. Prière penser à noms possibles vu très grande urgence hommes de qualité indispensables. Administration belge découragée brûlée sauf rares exceptions. Pas de décision avant mon retour. On[t] obtenu appui unanime membres présents Chambres aujourd'hui y compris Cartel. Tous les membres katangais parlement Léo rentrés définitivement sauf Sendwe. Mise sur pied d'un conseil grands chefs groupant tous — je repète tous — les intéressés y compris Cartel. On fait entrer au gouvernement 1 muluba Kasai. Accord principe sur participation Cartel mais difficultés sur nombre et noms. Insisterai sur remaniement plus large. Réintroduiront demande ONU. Prendrai contact sur composition délégation. Sont désireux garder porte[s] ouvertes vers formule confédération. Reprendront eux-mêmes contacts Kasai, Kivu et même Stan. A appuyer discrètement et efficacement. Refuse tout contact avec gouvernement central. Ici ordre règne, partout vie économique normale, nombreuses femmes réfugiées à Baka⁽³²⁾ rentrent>**

Chronologie

za 9/7		Ministerraad tegen secessie van Katanga
zo 10/7	ochtend	Belgische militaire interventie in E'ville
ma 11/7	namiddag	In een nota aan de ambassadeurs van bevriende landen laat Wigny het Belgisch verzet tegen de secessie van Katanga kennen en vraagt hij hen Tshombe aan te zetten tot terughoudendheid
	avond	Tshombe roept Katangese onafhankelijkheid uit
di 12/7	10.45	Gouverneur van de Société Générale dringt bij de koning aan om Katanga niets in de weg te leggen
	avond	Kasa Vubu en Lumumba krijgen verbod te landen op luchthaven van E'ville, die in handen is van Belgische troepen
do 14/7	13.30	Congo verbreekt diplomatieke betrekkingen
vr 15/7	10.00-14.00	Ministerraad over Katanga
	17.00-18.45	Ministerraad over Katanga
	?	Regering stuurt Jean del Marmol naar Katanga
za 16/7	11.00-14.00	Ministerraad over Katanga: erkenning de facto
	14.30	Brief van Tshombe aan Eyskens (via telex) : vraagt erkenning <i>de iure</i>
	17.00-19.40	Ministerraad over Katanga: regering stuurt d'Aspremont naar Katanga om het standpunt van de Belgische regering toe te lichten
	24.00	Vertrek d'Aspremont naar E'ville

⁽³¹⁾ Dat telexbericht wordt door premier Eyskens voorgelezen op de kabinetsraad van 18 juli 1960.

⁽³²⁾ Basis van Kamina.

Document 17

Télex de H. d'Aspremont Lynden au premier ministre Eyskens, 17 juillet 1960; PE 6082 ⁽³¹⁾

Chronologie

sa 9/7		Conseil des ministres contre sécession du Katanga
di 10/7	Matin	Intervention militaire belge à E'ville
lun 11/7	Après-midi	Dans une note aux ambassadeurs de pays amis, Wigny fait connaître l'opposition belge à la sécession du Katanga et leur demande d'inciter Tshombe à la retenue
	Soir	Tshombe proclame l'indépendance du Katanga
mar 12/7	10.45	Le gouverneur de la Société Générale insiste auprès du Roi pour que rien ne soit entrepris contre le Katanga
	Soir	Kasa Vubu et Lumumba sont interdits d'atterrissage à l'aéroport d'E'ville, qui est aux mains des troupes belges
je 14/7	13.30	Le Congo rompt les relations diplomatiques
ve 15/7	10.00-14.00	Conseil des ministres consacré au Katanga
	17.00-18.45	Conseil des ministres consacré au Katanga
	?	Gouvernement envoie Jean del Marmol au Katanga
Sa 16/7	11.00-14.00	Conseil des ministres consacré au Katanga: reconnaissance <i>de facto</i>
	14.30	Lettre de Tshombe à Eyskens (par telex) : demande reconnaissance <i>de iure</i>
	17.00-19.40	Conseil des ministres consacré au Katanga: gouvernement envoie d'Aspremont au Katanga pour exposer le point de vue du gouvernement belge
	24.00	Départ de d'Aspremont pour E'ville

⁽³¹⁾ Le premier ministre Eyskens donne lecture de ce télex au conseil de cabinet du 18 juillet 1960.

⁽³²⁾ La base de Kamina.

zo 17/7	15.30	Aankomst d'Aspremont in E'ville : ontmoeting met Tshombe
ma 18/7		Roger Motz, voorzitter van de liberale partij, pleit voor de erkenning van Katanga ⁽³³⁾
di 19/7	ochtend	Terugkeer d'Aspremont in Brussel
	11-13.15	D'Aspremont rapporteert op beperkt ministercomité
		D'Aspremont door de koning ontvangen
do 21/7		In een radiotoespraak biedt de koning [Katanga] hulp aan
vr 22/7	10.00-13.45	Ministerraad beslist tot oprichting BTM (Belgische technische missie) in Katanga en stelt d'Aspremont aan tot hoofd
za 23/7		D'Aspremont in E'ville : begin van BTM

2. Van 23 juli tot 10 augustus : malaise en crisis in de Belgische regering

22 juli betekent een hoogtepunt in een reeks van acties van de Belgische regering sedert het uitbreken van de Congo-crisis. Niettegenstaande de VN-resolutie van 14 juli beslist de ministerraad nog op 22 juli dat de reddingsoperaties in Congo doorgaan. Tegelijk beslist zij tot oprichting van de Belgische Technische Missie in E'ville en weigert zij in te stemmen met de intrede van VN-troepen in Katanga.

Maar 22 juli betekent ook een keerpunt. De nieuwe VN-resolutie van die dag zal de speelruimte van de Belgische regering drastisch inperken. Het wordt duidelijk dat de Belgische troepen Congo moeten verlaten, met inbegrip van Katanga en de bases. Vanaf 23 juli groeien daarrond de spanningen in de regering, die tussen twee vuren staat : enerzijds de VN en de internationale dreiging, anderzijds de publieke opinie in eigen land. De spanningen zullen zich uitkristalliseren in een conflict tussen de ministers Wigny en Gilson, die respectievelijk de diplomatieke en de militaire optie belichamen. Wigny wordt gesteund door Pierre Harmel, De Schryver en Charles Moureaux. Gilson wordt gesteund door Omer Vanaudenhove. Eyskens gedraagt zich als een sfinx, maar brengt vooral begrip op voor Gilson. Niet alleen groeien spanningen in de schoot van de regering. De regering zelf komt in het gedrang door een dreigend conflict met de koning.

Diplomaten versus militairen

Het heeft er alle schijn van dat minister Wigny, die van 20 tot 22 juli de debatten in de Veiligheidsraad heeft bijgewoond, in New York de pols van de internationale di-

⁽³³⁾ Congo 1960, blz. 735.

di 17/7	15.30	Arrivée de d'Aspremont à E'ville: rencontre avec Tshombe
Lu 18/7		Roger Motz, président du parti libéral, plaide pour la reconnaissance du Katanga ⁽³³⁾
ma 19/7	Matin	Retour de d'Aspremont à Bruxelles
	11-13.15	D'Aspremont fait rapport au comité ministériel restreint
		D'Aspremont reçu par le Roi
je 21/7		Dans une allocution radiophonique, le Roi propose une aide [au Katanga]
ve 22/7	10.00-13.45	Conseil des ministres décide création Mistebel (Mission technique belge) au Katanga et place d'Aspremont à sa tête
sa 23/7		D'Aspremont à E'ville : début de MTB

2. Du 22 juillet au 10 août : malaise et crise au sein du gouvernement belge

Une série d'actions menées par le gouvernement belge depuis l'éclatement de la crise congolaise culmineront le 22 juillet. Malgré la résolution des Nations unies du 14 juillet, le Conseil des ministres décide, le 22 juillet encore, que les opérations de sauvetage seront poursuivies au Congo. Il décide par ailleurs de créer la Mission technique belge à Elisabethville et refuse de marquer son accord sur l'entrée des troupes des Nations unies au Katanga.

Mais le 22 juillet constitue aussi une date charnière. La nouvelle résolution des Nations unies datée de ce jour limitera considérablement la marge de manœuvre du gouvernement belge. Il apparaît clairement que les troupes belges doivent quitter le Congo, en ce compris le Katanga et les bases. À partir du 23 juillet, les tensions à ce sujet s'intensifient au sein du gouvernement, qui est pris entre deux feux : d'une part, les Nations unies et la menace internationale, d'autre part, l'opinion publique belge. Les tensions se cristalliseront dans un conflit entre les ministres Wigny et Gilson, qui incarnent respectivement l'option diplomatique et l'option militaire. Wigny est soutenu par Pierre Harmel, De Schryver et Charles Moureaux; Gilson, par Omer Vanaudenhove. Eyskens se comporte comme un sphinx, mais se montre surtout compréhensif à l'égard de Gilson. Non seulement les tensions s'intensifient au sein du gouvernement, mais le gouvernement lui-même est mis à mal par une menace de conflit avec le Roi.

Les diplomates face aux militaires

Tout porte à croire que le ministre Wigny, qui a assisté du 20 au 22 juillet aux débats au Conseil de sécurité, à New York, pris le pouls de la diplomatie internationale

⁽³³⁾ Congo 1960, p. 735

plomatie en de spanningen tussen Oost en West heeft gevoeld. Hij heeft ondervonden dat hij in New York niet de taal kan spreken die *bon ton* is in sommige Brusselse dagbladen. Na zijn terugkeer is hij ervan overtuigd dat België zich veel sterker moet aligneren op de politiek van de Verenigde Naties (een politiek die overigens niet intrinsiek anti-Belgisch kan genoemd worden). Dat houdt in dat er een einde moet komen aan de agressieve politiek van minister Gilson en de legertop, gericht op de voortzetting van de « reddingsoperaties ». Deze politiek is een doodlopende straat.

Om het conflict ten volle te begrijpen moet men weten dat de ministerraad op 22 juli, nota bene in afwezigheid van Wigny, twee beslissingen heeft genomen die volgens de minister van Buitenlandse Zaken België dreigen te isoleren. Ook al verdedigt hij zelf de technische steun aan Katanga, de benoeming van d'Aspremont is volgens Wigny een verkeerde keuze, want al te opzichtig en dus compromitterend voor de Belgische regering. De *carte blanche* gegeven aan de militairen voor de voortzetting van de operaties, stoot hem tegen de borst omdat de diplomaten daardoor volkomen buiten spel worden gezet.

Het conflict breekt al onmiddellijk uit op 23 juli. « Deux politiques s'affrontent avec violence », aldus Wigny in zijn memoires ⁽³⁴⁾. Op de kabinetsraad van 10 uur, waarop Wigny verslag uitbrengt van de Veiligheidsraad, komen Wigny en Gilson frontaal in aanvaring ⁽³⁵⁾. In de namiddag wordt de discussie verder gezet op het kabinet van Eyskens, waar Gilson, Wigny en De Schryver aanwezig zijn. Wigny dient er voor de eerste keer zijn ontslag in, maar Eyskens kan hem overtuigen aan te blijven ⁽³⁶⁾. Tenslotte wordt het conflict voor de koning zelf gebracht ⁽³⁷⁾.

Wigny, die goodwill wil creëren voor België bij Hammarskjöld en de Verenigde Naties, dringt erop aan dat België zou aankondigen een eerste contingent troepen uit Congo terug te trekken. Het is pas op 28 juli dat de regeringstop daartoe zal beslissen. Dat gebeurt na de voor de Belgische regering ontgoochelende ontmoeting met Hammarskjöld. Op 27 juli heeft de secretaris-generaal, op doorreis naar Leopoldstad, op verzoek van de Belgische regering, halt gehouden in Brussel, waar hij een ontmoeting heeft gehad met het Congo-comité. Uit die ontmoeting is gebleken dat de resolutie van 22 juli van toepassing is op Katanga en de bases.

⁽³⁴⁾ Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 235.

⁽³⁵⁾ Hij laat de gebruikelijke discretie vallen.

⁽³⁶⁾ 15.00 h « La grave controverse du matin, de nouveau, s'engage » (blz. 239).

⁽³⁷⁾ 16.15 « À Laeken, Le débat pathétique qui a commencé à 10 heures ce matin, continue en la présence du Souverain ».

et senti les tensions entre l'Est et l'Ouest. Il s'est rendu compte qu'il ne pouvait tenir à New York le discours qui est « de bon ton » dans certains quotidiens bruxellois. Après son retour, il est convaincu que la Belgique doit s'aligner beaucoup plus sur la politique des Nations unies (une politique qui ne peut d'ailleurs être qualifiée de fondamentalement anti-belge). Cela implique qu'il faut mettre un terme à la politique agressive menée par le ministre Gilson et les hauts responsables de l'armée, politique axée sur la poursuite des « opérations de sauvetage ». Cette politique conduit à une impasse.

Pour bien comprendre le conflit, il importe de noter que le conseil des ministres a, le 22 juillet (en l'absence de Wigny), pris deux décisions qui, selon le ministre des Affaires étrangères, risquaient d'isoler la Belgique. Même s'il est lui-même favorable au soutien technique apporté au Katanga, la nomination de d'Aspremont est, selon Wigny, un mauvais choix, car manquant singulièrement de discrétion et donc compromettant pour le gouvernement belge. La carte blanche donnée aux militaires pour la poursuite des opérations le choque, du fait que les diplomates sont ainsi mis sur la touche.

Le conflit éclate dès le 23 juillet. « Deux politiques s'affrontent avec violence », note Wigny dans ses mémoires ⁽³⁴⁾. Lors du conseil de cabinet de 10 heures, au cours duquel Wigny fait rapport sur la réunion du Conseil de sécurité, Wigny et Gilson s'affrontent ⁽³⁵⁾. Dans l'après-midi, la discussion se poursuit au cabinet d'Eyskens où sont présents Gilson, Wigny et De Schryver. Wigny y présente pour la première fois sa démission, mais Eyskens arrive à le convaincre de rester aux affaires ⁽³⁶⁾. Finalement, le conflit est porté devant le Roi lui-même ⁽³⁷⁾.

Wigny, qui veut gagner les faveurs d'Hammarskjöld et des Nations unies pour la Belgique insiste pour que celle-ci annonce qu'elle retirera un premier contingent de troupes du Congo. Ce n'est que le 28 juillet que le gouvernement prendra cette décision, après la rencontre, décevante pour le gouvernement belge, avec Hammarskjöld. Le 27 juillet, le secrétaire général, en route vers Léopoldville fait, à la demande du gouvernement belge, étape à Bruxelles, où il rencontre les membres du Comité Congo. Il ressort de cette rencontre que la résolution du 22 juillet s'applique au Katanga et aux bases.

⁽³⁴⁾ Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 235.

⁽³⁵⁾ Il en oublie la discrétion d'usage.

⁽³⁶⁾ 15.00 h « La grave controverse du matin, de nouveau, s'engage » (p. 239).

⁽³⁷⁾ 16.15 À Laeken. Le débat pathétique qui a commencé à 10 heures ce matin, continue en la présence du Souverain.

De crisis rond Katanga

Naast de terugtrekking van de Belgische troepen zorgt Katanga voor hoogoplopende spanningen. De inzet is de volgende : zullen de VN-troepen Katanga binnentrekken om het gezag van Lumumba te herstellen. De Belgisch regering probeert in eerste instantie de intrede van de VN-troepen te vermijden (de VN-resoluties zijn niet van toepassing op Katanga), en vervolgens, wanneer duidelijk wordt dat deze intrede onvermijdelijk is, garanties te verkrijgen voor Tshombes regering (de VN mag zich niet mengen in binnenlandse aangelegenheden). Dat de Belgische troepen ook Katanga moeten verlaten, dat VN-troepen Katanga zouden binnentrekken en er het gezag van Lumumba herstellen, botst op sterke weerstand in de publieke opinie, het leger en dus ook de regering. Tussen 1 en 5 augustus groeit de Congolese crisis naar een hoogtepunt.

Op 1 augustus dringt Hammarskjöld via zijn gezant Wieschof, die in Brussel een dringende ontmoeting heeft met Wigny, er bij de Belgische regering op aan een publieke verklaring af te leggen dat zij zich neerlegt bij de resolutie van 22 juli, althans bij de interpretatie eraan gegeven door Hammarskjöld zelf. Voor de secretaris-generaal is de resolutie van toepassing op heel Congo, inclusief Katanga, en moeten dus ook in Katanga de Belgische troepen afgelost worden door VN-troepen. Maar in zijn interpretatie kan de intrede van de VN-troepen niet als doel hebben Lumumba's gezag in de opstandige provincie te herstellen, want dat zou een inmenging zijn in de binnenlandse aangelegenheden. Over de grond van de zaak zijn Hammarskjöld en Wigny het in feite eens, maar toch kan en wil de Belgische regering nog geen publieke verklaring afleggen. De reden moet gezocht worden in de symbolische betekenis die Katanga had verworven, in verdeeldheid in de schoot van de regering (VN-troepen in Katanga betekenen niet het einde van Tshombe, maar op termijn wel van de secessie), in een gebrek aan vertrouwen in de VN en in de druk van de publieke opinie, die niet op de hoogte is van de geheime diplomatie. Op de kabinetsraad van 2 augustus stelt de premier zeer duidelijk het alternatief : ofwel de VN volgen en Katanga kwijtspelen ofwel Katanga steunen en in botsing komen met de VN. De regering is verdeeld. De liberale minister Vanaudenhove bijvoorbeeld maakt heel duidelijk dat Katanga ten allen prijze moet gesteund worden. De Schryver daarentegen waarschuwt dat de steun aan Katanga de Belgische aanwezigheid in de rest van Congo in het gedrang zal brengen. De regering stemt in met een verklaring aan Hammarskjöld, maar koppelt daar enkele belangrijke voorwaarden aan, namelijk dat de VN door een voorafgaande onderhandeling aan Tshombe de geruststelling zal geven dat zijn regering ongemeoid wordt

La crise katangaise

Outre le retrait des troupes belges, le Katanga provoque de vives tensions. L'enjeu est le suivant : les troupes des Nations unies pénétreront-elles au Katanga pour y restaurer l'autorité de Lumumba ? Le gouvernement belge tente tout d'abord d'éviter l'entrée des troupes des Nations unies (les résolutions des Nations unies ne sont pas applicables au Katanga) puis, lorsqu'il apparaît clairement que cette entrée est inévitable, d'obtenir des garanties pour le gouvernement Tshombe (les Nations unies ne peuvent s'immiscer dans les affaires intérieures). Le fait que les troupes belges doivent également quitter le Katanga et que les troupes des Nations unies pénétreraient au Katanga et y restaureraient l'autorité de Lumumba suscite une vive opposition au sein de l'opinion publique, de l'armée et donc aussi du gouvernement. Entre le 1^{er} et le 5 août, la crise congolaise atteint son paroxysme.

Le 1^{er} août, Hammarskjöld insiste auprès du gouvernement belge, par le truchement de son envoyé Wieschof, qui a une entrevue urgente avec Wigny à Bruxelles, pour qu'il fasse une déclaration publique indiquant qu'il s'incline devant la résolution du 22 juillet ou, du moins, devant l'interprétation qu'en donne Hammarskjöld lui-même. Selon l'interprétation du secrétaire général, cette résolution s'applique à l'ensemble du Congo, y compris le Katanga, et les troupes belges doivent donc toujours être relevées par des troupes des Nations unies dans cette province également. Mais, selon son interprétation, l'entrée des troupes des Nations unies ne peut avoir pour objectif d'y restaurer l'autorité de Lumumba, étant donné qu'il s'agirait d'une immixtion dans les affaires intérieures. Si Hammarskjöld et Wigny sont en fait d'accord sur le fond, le gouvernement belge ne peut et ne veut pas encore faire de déclaration publique. Il faut en chercher la raison dans la signification symbolique que le Katanga avait acquise, dans les dissensions au sein du gouvernement (le stationnement de troupes au Katanga ne signifie pas la fin de Tshombe, mais, à terme, celle de la sécession), dans un manque de confiance dans les Nations unies et dans la pression exercée par l'opinion publique, qui n'est pas informée de la diplomatie secrète. Lors du Conseil de cabinet du 2 août, le premier ministre énonce très clairement les termes de l'alternative : ou bien l'on suit les Nations unies et l'on perd le Katanga, ou bien l'on soutient le Katanga et c'est l'affrontement avec les Nations unies. Le gouvernement est partagé. C'est ainsi que le ministre libéral Vanaudenhove déclare très clairement qu'il faut soutenir le Katanga à tout prix, tandis que De Schryver met par contre le gouvernement en garde contre le fait que le soutien au Katanga risque de compromettre la présence belge dans le reste du Congo. Le gouvernement est d'accord pour faire

gelaten. Zolang kan er van een publieke verklaring geen sprake zijn.

De Belgische regering weet dat Hammarskjöld op dat punt tegemoetkomend is. De VN-secretaris heeft al vrij snel na de resolutie van 22 juli te kennen gegeven dat hij Tshombe garanties wil geven. Toch doet zich in de avond van 2 augustus opnieuw een verrassende ontwikkeling voor. Hammarskjöld verklaart voor radio-Leopoldstad dat België akkoord gaat met de VN-resolutie, dat zijn gezant Ralph Bunche op 5 augustus naar Katanga zal afreizen en dat op 6 augustus de VN-troepen Katanga zullen binnentrekken. In die omstandigheden kan er moeilijk sprake zijn van een onderhandeling met Tshombe. De Belgische regering voelt zich in snelheid genomen.

Wij kunnen hier niet uitvoerig ingaan op de motieven van Hammarskjöld, die vooral de radicale vleugel in de Congolese regering wil verlammen. Als gevolg van zijn verklaring groeit de Belgisch-Katangese crisis op 3 augustus naar een nieuw hoogtepunt. In Katanga roert de regering-Tshombe de oorlogstrom en breekt paniek uit onder de Belgen omdat zij in de VN de voorbode van Lumumba zien. Die wordt al of niet bewust uitgebuit door d'Aspremont om duidelijk te maken dat de intrede van de VN-troepen in Katanga de exodus van de blanken met zich mee brengt en dus de economische ineenstorting van Katanga. Precies voor dit perspectief is Hammarskjöld beducht, omdat het de chaos in Congo zal verdiepen en de VN tot verantwoordelijkheden dwingt die boven haar mogelijkheden uitstijgen. Wat volgt is — opnieuw — een staaltje van diplomatiek gemanooeuvreer van de VN-secretaris. Enerzijds is Hammarskjöld verplicht zo snel mogelijk de verzekering te geven aan de Congolese regering dat de VN Katanga zal binnentrekken. Doet hij dat niet dan dreigt Lumumba met de bevriende Afrikaanse troepen die reeds in het kader van de VN-operatie in Congo aanwezig zijn (Ghana en Guinea), mogelijk gesteund door de Sovjet-Unie een eigen campagne te starten, wat op een nieuwe « Koreaanse oorlog » zou uitlopen. Anderzijds wenst hij Tshombe niet uit het zadel te lichten. Daarom stuurt hij Bunche al op 4 augustus naar E'ville. De VN-gezant wordt er in zijn gesprekken met d'Aspremont en Rothschild geconfronteerd met de dreigende exodus van de Belgen, en in zijn gesprekken met Tshombe met de onverzettelijke houding van de Katangese regering en haar dreiging gewapende weerstand te bieden. Met deze boodschap keert Bunche terug naar Leopoldstad, waar Hammarskjöld beslist de intrede van de VN-troepen uit te stellen en de Veiligheidsraad bijeen te roepen om zijn mandaat te preciseren. Hammarskjöld is beducht voor de bestuurlijke en economische chaos in Katanga, niet voor de dreiging van mili-

une déclaration à Hammarskjöld, mais à la condition que les Nations unies donnent à Tshombe, par une négociation préalable, l'assurance que son gouvernement ne sera pas inquiété. Il ne peut être question de faire une déclaration publique tant que cette condition n'est pas remplie.

Le gouvernement belge sait que, sur ce point, Hammarskjöld est conciliant. Très peu de temps après l'adoption de la résolution du 22 juillet, le secrétaire général des Nations unies a fait savoir qu'il voulait donner des garanties à Tshombe. Or, dans la soirée du 2 août, la situation évolue de manière surprenante. Hammarskjöld déclare à radio Léopoldville que la Belgique accepte la résolution des Nations unies, que son envoyé Ralph Bunche se rendra au Katanga le 5 août et que, le 6 août, des troupes des Nations unies entreront au Katanga. Dans ces conditions, on peut difficilement parler d'une négociation avec Tshombe. Le gouvernement belge se sent pris de vitesse.

Dans le cadre du présent exposé, nous ne pouvons pas nous étendre sur la question des motifs qui ont inspiré Hammarskjöld, qui voulait avant tout paralyser l'aile radicale du gouvernement congolais. À la suite de sa déclaration, la crise belgo-katangaise atteint un nouveau sommet le 3 août. Au Katanga, le gouvernement Tshombe joue au va-t-en-guerre et la panique s'installe parmi les Belges qui voient dans les troupes des Nations unies l'avant-garde de Lumumba. Cette crainte est exploitée consciemment ou non par d'Aspremont afin de montrer clairement que l'entrée des troupes des Nations unies au Katanga entraînerait l'exode des blancs et donc l'effondrement de l'économie katangaise. C'est précisément cette perspective qui effraie Hammarskjöld, parce qu'un tel exode aggraverait le chaos au Congo et contraindrait les Nations unies à prendre des responsabilités qui dépassent ses possibilités. Ce qui suit est — de nouveau — un échantillon de l'habileté manœuvrière du secrétaire général des Nations unies. D'une part, Hammarskjöld est obligé de donner le plus rapidement possible au gouvernement congolais l'assurance que les Nations unies entreront au Katanga. S'il ne le fait pas, Lumumba menace d'entrer lui-même en campagne avec les troupes africaines amies qui sont déjà présentes dans le cadre de l'opération des Nations unies au Congo (Ghana et Guinée), éventuellement soutenues par l'Union soviétique, ce qui déboucherait sur une nouvelle « guerre de Corée ». D'autre part, il ne veut pas désarçonner Tshombe. Il envoie donc Bunche dès le 4 août à E'ville. Lors de ses conversations avec d'Aspremont et Rothschild, l'émissaire des Nations unies est confronté à la menace d'un exode des Belges et, au cours de ses entretiens avec Tshombe, il se trouve face à l'attitude intransigeante du gouvernement katangais qui menace de résister par les armes. Porteur de ce message, il rentre à Léopoldville où Hammarskjöld décide de différer l'entrée des troupes des Nations unies et de convoquer le Conseil de sécurité afin

taire weerstand, die hij als bluff beschouwd. Maar het laatste element komt hem wel het beste uit. De VN-troepen, aldus Hammarskjöld, hebben niet het mandaat om Katanga met geweld in te nemen. Er is een nieuwe zitting van de Veiligheidsraad nodig.

Hammarskjöld verwacht dat de Veiligheidsraad hem zal volgen, dat wil zeggen nog eens zal bevestigen dat de VN-resoluties van toepassing zijn op heel Congo, inclusief Katanga, maar uitdrukkelijk zal verklaren dat de VN geen partij kan kiezen in een intern Congolees conflict. Hammarskjöld wil aan de Belgen de verzekering geven dat de intrede van de VN-troepen niet het herstel van Lumumba's gezag over Katanga zal meebrengen en dat er dus geen reden is voor paniek.

Koning versus regering ?

Hoewel het diplomatiek gemanoeuvreren van Hammarskjöld erop gericht is Katanga binnen te trekken zonder Tshombe te verontrusten, wordt de VN-operatie door de Belgische publieke opinie als de zoveelste Belgische nederlaag beschouwd : de Belgische troepen moeten zich immers terugtrekken uit Katanga en — aldus de opervlakkige toeschouwer — de koperprovincie prijsgeven aan Lumumba. De VN-diplomatie wordt immers niet op straat gevoerd ! Het is op dit punt dat de Koning ingrijpt. Op 5 augustus vraagt de Koning het ontslag van het kabinet-Eyskens.

De Koning heeft sinds het begin van de Congo-crisis met grote aandacht de gebeurtenissen gevolgd. Vrijwel dagelijks ontmoet hij premier Eyskens en herhaaldelijk heeft hij gesprekken met de ministers van Defensie, Buitenlandse Zaken en Afrikaanse Zaken. Hij ontvangt tal van personaliteiten die uit Congo terugkeren. Dat de koning zich bij deze gelegenheid niet alleen laat informeren en ook advies geeft, ligt voor de hand. Maar heeft hij ook echt op het beleid willen wegen ? Daar zijn een aantal belangrijke aanwijzingen voor. Zij hebben betrekking op de samenstelling van de regering en op de politiek tegenover Katanga. Op 9 juli, een dag na het uitbreken van de crisis, vraagt de Koning uitdrukkelijk, in een brief aan premier Eyskens, dat een regering van nationale unie wordt gevormd. Op 27 juli, op het ogenblik dat de Katangese crisis haar ontknoping nadert, heeft hij tot ergernis van minister Wigny een gesprek onder vier ogen met VN-secretaris Hammarskjöld. Hij vraagt hem 's anderendaags in een brief, waartoe hij zelf (of zijn entourage) het initiatief nam, de regering van Tshombe ongemoeid te laten. Nog op 27 juli laat zijn kabinetschef René Lefébure in een brief aan de Luikse rector André Dubuisson weten : « *Le Roi est persuadé que le Katanga*

de préciser la teneur de son mandat. Hammarskjöld craint que le Katanga ne sombre dans le chaos administratif et économique mais ne croit pas à la menace de résistance armée qu'il considère comme du bluff. Mais ce dernier argument lui paraît le meilleur. Hammarskjöld déclare que les troupes des Nations unies n'ont pas le mandat de prendre le Katanga par la force. Il faut à nouveau réunir le Conseil de sécurité.

Hammarskjöld espère que le Conseil de sécurité le suivra, en d'autres termes que ce dernier confirmera une fois encore que les résolutions des Nations unies sont applicables à l'ensemble du Congo, Katanga y compris, mais qu'il déclarera expressément que les Nations unies ne peuvent pas prendre parti dans un conflit intracongolais. Hammarskjöld veut donner aux Belges l'assurance que l'intervention des troupes des Nations unies n'entraînera pas le rétablissement de l'autorité de Lumumba sur le Katanga et qu'il n'y a donc aucune raison de paniquer.

Roi face au gouvernement ?

Bien que les manœuvres diplomatiques de Hammarskjöld soient destinées à permettre que les troupes des Nations unies entrent au Katanga sans inquiéter Tshombe, toute l'opération est considérée par l'opinion publique belge comme la énième défaite belge : les troupes belges doivent en effet se retirer du Katanga et — pour l'observateur superficiel — abandonner la province du cuivre à Lumumba. La diplomatie onusienne ne se fait en effet pas sur la place publique ! C'est là qu'intervient le Roi : le 5 août, Il demande la démission du cabinet Eyskens.

Le Roi a, depuis le début de la crise congolaise, suivi les événements avec grande attention. Il reçoit presque quotidiennement le Premier ministre Eyskens et a, à plusieurs reprises, des entretiens avec les ministres de la Défense, des Affaires étrangères et des Affaires africaines. Il reçoit un grand nombre de personnalités à leur retour du Congo. Il est évident que le Roi en profite non seulement pour s'informer, mais aussi pour donner Son avis. A-t-Il toutefois réellement voulu peser sur la politique à mener ? Un certain nombre d'éléments importants l'indiquent. Ces éléments concernent la composition du gouvernement et la politique menée à l'égard du Katanga. Le 9 juillet, soit le lendemain du début de la crise, le Roi demande expressément, dans une lettre adressée au premier ministre Eyskens, la formation d'un gouvernement d'union nationale. Le 27 juillet, alors que la crise katangaise approche de son dénouement, le Roi, a un entretien privé avec le secrétaire général des Nations unies, M. Hammarskjöld, ce qui irrite le ministre Wigny. Le lendemain, le Roi (ou son entourage) prend l'initiative de lui demander, par lettre, de ne pas causer de tort au gouvernement Tshombe. Toujours le 27 juillet, son chef de cabinet, René Lefébure, écrit au recteur liégeois An-

est notre dernière carte; aussi tous Ses efforts tendent-ils à sauver du Congo ce qui peut encore l'être. » ⁽³⁸⁾.

Wanneer de kranten berichten dat de Koning de Katangese delegatie, die op 29 juli in België is aangekomen, zal ontvangen, is dat voor CVP-voorzitter Théo Lefèvre de aanleiding voor een merkwaardige waarschuwing aan het adres van de Koning. Op 4 augustus bezweert hij de koning geen persoonlijke politiek te voeren en hij herinnert daarbij aan het ontstaan van de koningskwestie ⁽³⁹⁾. We mogen aannemen dat Lefèvre als voorzitter van de belangrijkste regeringspartij over uitstekende informatie beschikt en dat de aanleiding voor de brief van Lefèvre niet alleen betrekking heeft op de ontvangst van de Katangese delegatie. Dat hij meent de brief te moeten schrijven is op zichzelf een feit van betekenis.

Chronologie

9/7	De Koning vraagt premier Eyskens in een brief zijn regering te verbreden tot een regering van nationale unie. Deze suggestie wordt door de top van de regeringspartijen besproken (wellicht worden zij niet ingelicht over de herkomst), maar afgewezen
10/7	De Koning stelt voor een kroonraad te houden. De regering wijst dat af
18/7	De regering stemt niet in met het verzoek van de Koning om de Belgische zaak persoonlijk voor de VN te verdedigen; zij stemt wel in met zijn voorstel om zich in een toespraak tot de wereld te richten
21/7	Koning houdt een opgemerkte 21 juli-toespraak: zonder namen te noemen, prijst hij Tshombe en veroordeelt hij Lumumba
27/7	Koning heeft een gesprek onder vier ogen met VN-secretaris-generaal H, die hij nadien een brief stuurt: pleidooi voor Katanga. Minister Wigny heeft de brief mogen inzien, maar voelt zich gepasseerd
4/8	Koning ontvangt majoor Weber, adviseur van Tshombe, en nadien de Katangese delegatie in aanwezigheid van minister De Schryver
5-10/8	Koning vraagt het ontslag van de regering Eyskens en voert onderhandelingen voor de vorming van een zakenkabinet

In de namiddag van 5 augustus zet de Koning een cruciale stap. Hij vraagt premier Eyskens het ontslag van zijn regering aan te bieden. Hij deelt hem bovendien mee dat hij besprekingen voert met de oud-premiers Paul Van Zeeland en Paul-Henri Spaak voor de vorming van een nieuwe regering. De laatste is ook secretaris-generaal van

⁽³⁸⁾ Verzameling 1.

⁽³⁹⁾ Wij kennen van deze brief enkel de getypte doorslag uit de papieren Lefèvre.

dré Dubuisson pour lui faire savoir que : « Le Roi est persuadé que le Katanga est notre dernière carte; aussi tous Ses efforts tendent-ils à sauver du Congo ce qui peut encore l'être. » ⁽³⁸⁾.

A la suite de l'annonce par les journaux que le Roi recevra la délégation katangaise, qui est arrivée en Belgique le 29 juillet, le président du CVP, Théo Lefèvre, adresse une mise en garde singulière au Roi. Le 4 août, il conjure le Roi de ne pas mener une politique personnelle et il rappelle à cette occasion comment a débuté la Question royale ⁽³⁹⁾. On peut supposer qu'en tant que président du principal parti au pouvoir, Lefèvre dispose d'excellentes informations et que la réception de la délégation katangaise n'est pas la seule raison pour laquelle Lefèvre a décidé d'écrire au Roi. Le fait qu'il estime devoir écrire la lettre est déjà significatif en soi.

Chronologie

9/7	Le Roi demande, dans une lettre, au premier ministre Eyskens d'élargir son gouvernement et d'en faire un gouvernement d'union nationale. Cette suggestion est discutée par les instances supérieures des partis au pouvoir (qui ne sont sans doute pas informées de l'origine de cette demande), mais rejetée.
10/7	Le Roi propose de convoquer un Conseil de la Couronne. Le gouvernement rejette cette proposition.
18/7	Le gouvernement ne marque pas son accord sur la demande du Roi de défendre personnellement l'affaire belge devant les Nations unies; il marque en revanche son accord sur sa proposition de s'adresser au monde par une allocution.
21/7	Le Roi prononce un discours remarqué le 21 juillet: sans citer de noms, il fait l'éloge de Tshombe et condamne Lumumba
27/7	Le Roi a un entretien, en tête à tête, avec le secrétaire général des Nations unies, H., à qui il adresse ensuite une lettre: plaidoyer en faveur du Katanga. Le ministre Wigny a pu voir la lettre, mais se sent évincé
4/8	Le Roi reçoit le major Weber, conseiller de Tshombe, puis la délégation katangaise en présence du ministre De Schryver
5-10/8	Le Roi demande la démission du gouvernement Eyskens et engage des négociations en vue de la formation d'un cabinet d'affaires.

Dans l'après-midi du 5 août, le Roi prend une initiation d'une importance capitale. Il demande au Premier ministre Eyskens de présenter la démission de son gouvernement. Il l'informe en outre qu'il mène des discussions avec les anciens premiers ministres Paul Van Zeeland et Paul-Henri Spaak en vue de la formation d'un nouveau

⁽³⁸⁾ Recueil 1.

⁽³⁹⁾ Nous ne connaissons de cette lettre que son double dactylographié figurant parmi les documents Lefèvre.

de NAVO. De volgende dagen wordt de regering fel aangevallen door *La Libre Belgique* en *Le Soir*, die discreet door het Paleis zijn benaderd.

De precieze contouren van de politieke crisis die zich — onttrokken aan het oog van het publiek ⁽⁴⁰⁾ — tussen 5 en 10 augustus 1960 afspeelt zijn nog onduidelijk. Een en ander wijst erop dat de Koning een regering op de been wil brengen die ondubbelzinnig de kaart van Katanga trekt : juridische erkenning en bijgevolg verzet tegen de intrede van de VN-troepen. Het is daarbij niet duidelijk of de Koning uit eigen beweging handelt, dan wel onder druk van andere machten (bijvoorbeeld financiële groepen). Maar het initiatief van de Koning reikt verder dan de Congo-crisis. In de ogen van de publieke opinie zijn zowel regering als parlement in diskrediet gebracht. Sedert het begin van de crisis is er een roep naar een krachtig kabinet en steken anti-democratische tendensen de kop op. De herinnering aan het optreden van generaal De Gaulle in mei 1958 is nog levendig. De onderhandelingen van Van Zeeland en Spaak wijzen inderdaad in de richting van een zakenkabinet.

Voor de mislukking van dit initiatief zijn twee belangrijke verklaringen aan te geven. Ten eerste is premier Eyskens niet van plan om zonder meer op te stappen. Wel is zijn reactie minder brutaal dan hij in zijn memoires wil doen geloven. In de voormiddag van 10 augustus biedt Eyskens zijn ontslag aan als premier, maar de Koning neemt daar geen genoegen mee en eist het ontslag van het voltallige kabinet. Daarop vindt een beraadslaging plaats in de kabinetsraad, die beslist — gezien het aandringen van de Koning — ontslag in te dienen maar daar een voorwaarde aan te koppelen : Eyskens moet de nieuwe formateur worden. Op 10 augustus stellen alle ministers hun portefeuille ter beschikking van de koning op voorwaarde evenwel dat Eyskens opnieuw tot formateur wordt aangesteld. De regering vreest immers het optreden van een zakenkabinet en de ontbinding van de Kamers. Ten tweede ontstaat er al onmiddellijk onenigheid onder de twee protagonisten van het zakenkabinet, namelijk Van Zeeland en Spaak, zowel over het premierschap als over de politiek tegenover Katanga. Spaak is inzake Katanga minder doortastend dan Van Zeeland. In feite wordt al vlug duidelijk dat alleen de politiek van de regering-Eyskens en meer bepaald de politiek van minister Wigny de enige realistische is.

⁽⁴⁰⁾ Na 10 augustus zullen in enkele weekbladen zoals *Pourquoi Pas ?*, *Pan*, en *Europe Magazine* meer of minder expliciete verwijzingen naar dit koninklijk initiatief worden gemaakt. Er zal zelfs gewag worden gemaakt van een nieuwe koningskwestie.

gouvernement. Spaak est également secrétaire général de l'OTAN. Les jours suivants, le gouvernement est violemment pris à partie par *La Libre Belgique* et *Le Soir*, qui ont été discrètement approchés par le Palais.

On ne connaît toujours pas aujourd'hui les tenants et aboutissants de la crise qui se déroule — à l'insu du grand public ⁽⁴⁰⁾ — entre le 5 et le 10 août 1960. Certains éléments indiquent que le Roi veut mettre sur pied un gouvernement qui joue carrément la carte du Katanga (reconnaissance en droit et, par conséquent, opposition à l'entrée des troupes des Nations unies). Il est difficile de dire, à cet égard, si le Roi agit de sa propre initiative ou sous la pression d'autres centres de pouvoir (par exemple, des groupes financiers). Mais l'initiative du Roi dépasse les limites de la crise congolaise. Aussi bien le gouvernement que le parlement se sont discrédités aux yeux de l'opinion publique. Depuis le début de la crise congolaise, des voix s'élèvent pour réclamer la formation d'un cabinet fort et certaines tendances antidémocratiques se font jour. Le souvenir de l'intervention du général de Gaulle en 1958 est encore dans les mémoires. Les négociations entre Van Zeeland et Spaak indiquent en effet que l'on s'oriente vers la formation d'un cabinet d'affaires.

Deux éléments importants expliquent l'échec de cette initiative. Premièrement, le premier ministre Eyskens n'est pas disposé à prendre la porte sans opposer de résistance Sa réaction est toutefois moins brutale qu'il ne veut le faire croire dans ses mémoires. Dans l'avant-midi du 10 août, Eyskens offre sa démission en tant que premier ministre, mais le Roi ne s'en satisfait pas et exige la démission de l'ensemble du cabinet. Il s'ensuit une délibération au sein du Conseil de cabinet, qui décide — vu l'insistance du Roi —, de présenter sa démission, mais à une condition : Eyskens doit être le nouveau formateur. Le 10 août, tous les ministres remettent leur portefeuille à la disposition du Roi, à la condition toutefois qu'Eyskens soit désigné en qualité de nouveau formateur. Le gouvernement craint en effet l'entrée en piste d'un cabinet d'affaires et la dissolution des Chambres. Deuxièmement, la zizanie s'installe immédiatement entre les partisans d'un cabinet d'affaires, à savoir Van Zeeland et Spaak, aussi bien en ce qui concerne l'attribution de la fonction de premier ministre qu'en ce qui concerne la politique à l'égard du Katanga. En ce qui concerne le Katanga, Spaak se montre moins ferme que Van Zeeland. Il s'avère rapidement qu'en fait, la politique du gouvernement Eyskens et, plus particulièrement, celle du ministre Wigny sont les seules qui soient réalistes.

⁽⁴⁰⁾ Après le 10 août, quelques hebdomadaires comme *Pourquoi pas ?*, *Pan* et *Europe Magazine* feront des allusions plus ou moins explicites à l'initiative royale. On parlera même d'une nouvelle Question royale.

Dat premier Eyskens en zijn regering op 10 augustus niet zonder meer de baan willen ruimen, heeft afgezien van institutionele bezwaren (niet de Koning, maar de regering is verantwoordelijk), waarschijnlijk ook te maken met de afwikkeling van de Katangese crisis zelf. Hammarskjöld heeft daags tevoren ingestemd met een soepele interpretatie van de VN-resolutie, die in feite de autonomie van Tshombe zal respecteren : « Cet alinéa reconnaît, en fait, le gouvernement Tshombé et garantit ses chances s'il est suffisamment solide. Dans les conversations privées, M. H a implicitement admis les conditions fondamentales posées par M. Tshombe, à savoir que toute entrée de troupes de l'ONU serait précédée d'une négociation préalable, que ces troupes ne gêneraient pas la poursuite de sa politique et, enfin, qu'il pourrait garder sa gendarmerie pour le maintien de l'ordre », aldus minister Wigny op de kabinetsraad van 9 augustus ⁽⁴¹⁾. Het lijkt er dus op dat vanaf 10 augustus het probleem Katanga voorlopig is opgelost en dat als gevolg daarvan de politieke spanningen afnemen.

3. 10 augustus-3 september : ontspanning

De derde fase vertoont een zekere ontspanning. Op het Belgische toneel krijgt de regering-Eyskens het vertrouwen van de meerderheid in Kamer (17 augustus) en Senaat (18 augustus). Een merkwaardige gebeurtenis overigens, aangezien de regering virtueel ontslagnemend is en Eyskens al bezig is met de herschikking van zijn kabinet en de uitwerking van een nieuw regeringsprogramma. Op het Congolese toneel is er het gefaseerde vertrek van de Belgische troepen, ook uit Katanga.

Terugtrekking van de Belgische troepen en consolidatie van de Katangese autonomie

Terugtrekking : p.m.

In Katanga kan president Tshombe zijn positie consolideren, niettegenstaande de aanwezigheid van de VN-troepen. De Belgische « technische steun » gaat onverminderd verder, hoewel van Katangese zijde voor het eerst kritiek wordt uitgeoefend op de Belgische dubbelhartigheid. Mistebel besteedt veel aandacht aan de organisatie van de gendarmerie en de transfer — in het schemerduister — van Belgische officieren uit de metropolitaanse troepen naar dit nieuwe Katangese leger. Wel zorgt het probleem van de Belgische bases in Congo (Banana, Kitona, Kamina) nog voor enige spanning omstreeks de vierde vergadering van de Veiligheidsraad op 21-22 augustus. De positie van premier Lumumba daarentegen wordt steeds meer precair na zijn breuk met

⁽⁴¹⁾ PV blz. 698.

Que le Premier ministre Eyskens et son gouvernement ne veuillent pas, le 10 août, démissionner sans condition est, indépendamment d'objections institutionnelles (ce n'est pas le Roi, mais le gouvernement qui est responsable), probablement aussi lié au dénouement de la crise katangaise même. Hammarskjöld a souscrit, la veille, à une interprétation souple de la résolution des Nations unies, qui respectera en fait l'autonomie de Tshombe : « Cet alinéa reconnaît, en fait, le gouvernement Tshombé et garantit ses chances s'il est suffisamment solide. Dans les conversations privées, M. H a implicitement admis les conditions fondamentales posées par M. Tshombe, à savoir que toute entrée de troupes de l'ONU serait précédée d'une négociation préalable, que ces troupes ne gêneraient pas la poursuite de sa politique et, enfin, qu'il pourrait garder sa gendarmerie pour le maintien de l'ordre », dit le ministre Wigny lors du Conseil de cabinet du 9 août ⁽⁴¹⁾. Il semble donc qu'à partir du 10 août, le problème du Katanga soit provisoirement résolu et que par conséquent les tensions politiques s'amenuisent.

3. 10 août-3 septembre : la détente

La troisième phase se caractérise par une certaine détente. Sur la scène belge, le gouvernement Eyskens obtient la confiance de la majorité à la Chambre (le 17 août) et au Sénat (le 18 août). L'événement n'est d'ailleurs pas banal, étant donné que le gouvernement est virtuellement démissionnaire et que Eyskens est déjà en train de remanier son cabinet et d'élaborer un nouveau programme de gouvernement. Sur la scène congolaise, on assiste au départ progressif des troupes belges, y compris du Katanga.

Retrait des troupes belges et consolidation de l'autonomie katangaise

Retrait : p.m.

Au Katanga, le président Tshombe parvient à consolider sa position malgré la présence des troupes des Nations unies. Le « soutien technique » de la Belgique se poursuit sans désespérer, bien que des critiques à l'égard de la duplicité belge soient formulées pour la première fois du côté des responsables katangais. Mistebel accorde beaucoup d'attention à l'organisation de la gendarmerie et au transfert, entre chien et loup, d'officiers belges des troupes métropolitaines à cette nouvelle armée katangaise. Le problème des bases belges au Congo (Banana, Kitona, Kamina) suscite bien encore une certaine tension à l'époque de la quatrième réunion du Conseil de sécurité, les 21 et 22 août. La position du premier ministre Lumumba devient, en revanche, plus précaire

⁽⁴¹⁾ PV p. 698.

Hammar skjöld op 15 augustus en de beslissing van de Congolese regering van 16 augustus dat alle blanke VN-troepencontingenten Congo moeten verlaten. Wanneer Lumumba op 22 augustus beslist met het ANC (Armée nationale congolaise) en Sovjetsteun een einde te maken aan de secessie van Zuid-Kasaï en Katanga, is zijn politieke lot bezegeld. Dat neemt niet weg dat de militaire campagne tegen Zuid-Kasaï en de bedreiging van een Lumumbistische invasie van Katanga grote bezorgdheid verwekt in Belgische regeringskringen.

Terwijl er een zekere ontspanning optreedt op het publieke en officiële terrein, komt achter de schermen de strijd tegen Lumumba, ook vanwege de Belgische autoriteiten, in een hogere versnelling. Wij komen daar in het volgende deel uitvoerig op terug.

Herschikking van de regering

Na moeilijke onderhandelingen lukt het premier Eyskens een nieuw kabinet voor te stellen op 2 september. De twee CVP-ministers voor Congo (De Schryver en Raymond Scheyven) verdwijnen uit de regering en de liberale vice-premier Albert Lilar, die als voorzitter van de Rondetafelconferentie mee verantwoordelijk wordt geacht voor het Congo-debâcle, wordt gedegradeerd tot minister van Justitie. Minister van Binnenlandse Zaken René Lefebvre volgt hem op als vice-premier. Harold d'Aspremont Lynden doet zijn intrede als minister van Afrikaanse Zaken. Met hem gaat een nieuwe wind waaien op het Koningsplein. Het defaitisme lijkt niet langer actueel, zeker wanneer op 5 september Lumumba door Kasa Vubu wordt afgezet ⁽⁴²⁾.

Is er een verband tussen de crisis van 5 augustus, de herschikking van de regering en de politiek tegenover Congo? Intrigerende vraag daarbij is, hoe de intrede van Harold d'Aspremont Lynden in de regering moet worden beoordeeld. Als hoofd van de Technische Missie in E'ville wordt hij door de pers unaniem beschouwd als de man van Katanga. De oppositie beschouwt hem als de man van de Koning en de grote maatschappijen. Komt zijn benoeming er onder druk van de Koning? Het antwoord op deze vraag is niet zonder belang voor het verder verloop van de gebeurtenissen: is de politiek van minister d'Aspremont de uitdrukking van de regeringspolitiek of is er sprake van een « politiek van Laken » met d'Aspremont als een van de belangrijkste uitvoerders, zoals wel eens is gesuggereerd? Wij hebben geen enkele aanwijzing gevonden dat de Koning voorwaarden zou hebben ge-

⁽⁴²⁾ De meest opvallende herschikking betreft de introductie van ministers-onderstaatssecretarissen en ministers-coördinatoren. Premier Eyskens trachtte daarmee in te spelen op een al langer bestaande kritiek op de werking van de uitvoerende macht.

après sa rupture avec Hammar skjöld le 15 août et la décision du gouvernement congolais du 16 août aux termes de laquelle tous les contingents blancs des Nations unies doivent quitter le Congo. Lorsque Lumumba décide le 22 août, avec le soutien de l'ANC (Armée nationale congolaise) et de l'Union soviétique, de mettre fin à la sécession du Sud-Kasaï et du Katanga, son sort politique est scellé. Cela n'empêche pas que la campagne militaire contre le Sud-Kasaï et la menace d'une invasion du Katanga par les troupes de Lumumba suscitent une grande préoccupation dans les milieux gouvernementaux belges.

Alors qu'une certaine tension se manifeste en public et à l'échelon officiel, la lutte contre Lumumba, y compris dans le chef des autorités belges, s'intensifie en coulisse. Nous y reviendrons en détail dans la partie suivante.

Remaniement du gouvernement

Après de difficiles négociations, le premier ministre Eyskens parvient à présenter un nouveau cabinet le 2 septembre. Les deux ministres CVP chargés des affaires congolaises (De Schryver et Raymond Scheyven) disparaissent du gouvernement et le Vice-Premier ministre libéral Albert Lilar, dont on estime qu'il porte, en tant que président de la table ronde, une part de responsabilité dans la débâcle congolaise, est rétrogradé au rang de ministre de la Justice. Le ministre de l'Intérieur, René Lefebvre, lui succède au poste de vice-premier ministre. Harold d'Aspremont Lynden entre au gouvernement comme ministre des Affaires africaines. Son arrivée fera souffler un vent nouveau sur la Place royale. Le defaitisme ne semble plus d'actualité, *a fortiori* lorsque Lumumba est destitué par Kasavubu ⁽⁴²⁾ le 5 septembre.

Y a-t-il un lien entre la crise du 5 août, le remaniement ministériel et la politique menée à l'égard du Congo? Autre question qui intrigue: comment faut-il interpréter l'entrée de Harold d'Aspremont Lynden dans le gouvernement? En tant que chef de la Mission technique à E'ville, il est unanimement considéré par la presse comme l'homme du Katanga. L'opposition le considère comme l'homme du Roi et des grandes sociétés. A-t-il été nommé sous la pression du Roi? La réponse à cette question n'est pas sans importance pour la suite des événements: la politique menée par le ministre d'Aspremont est-elle l'expression de la politique du gouvernement ou bien y a-t-il eu une « politique de Laeken » dont d'Aspremont aurait été l'un des principaux exécutants, comme cela a parfois été suggéré? Nous n'avons trouvé aucun élément qui indique que le Roi a posé des conditions — telle

⁽⁴²⁾ L'aspect le plus surprenant du remaniement concerne l'introduction de ministres-sous-secrétaires d'État et de ministres-coordonnateurs. Le premier ministre Eyskens a tenté ainsi de répondre à une critique formulée de longue date à l'égard du fonctionnement du pouvoir exécutif.

steld aan het aanblijven van Eyskens als premier — bijvoorbeeld een doortastend optreden tegen premier Lumumba — of dat hij kandidaten zou hebben voorgesteld voor sommige portefeuilles — bijvoorbeeld Harold d'Aspremont Lynden als minister van Afrikaanse Zaken. Wel heeft de Koning te kennen gegeven dat De Schryver niet op Afrikaanse Zaken kon blijven. Misschien kunnen we de vraag omkeren : wil Eyskens d'Aspremont Lynden misschien onder controle brengen door hem in zijn kabinet op te nemen ? Er zijn geen aanwijzingen van wrijvingen tussen Eyskens en zijn gewezen adjunct-kabinetschef, integendeel. D'Aspremont geniet het volstrekte vertrouwen van Eyskens in zijn Katangese politiek en wij zullen dat in het volgende deel aantonen. Wij hebben bovendien reeds aangegeven dat Eyskens zelf in de Congo-crisis eerder aanleunt bij de radicale vleugel in de regering. Op 5 augustus keert de Koning zich niet tegen de eerste minister, wel tegen De Schryver. Uit een en ander mogen we afleiden dat d'Aspremont Lynden de keuze van Eyskens is, die door de Koning met sympathie zal zijn onthaald.

Over het algemeen beschikken we over weinig materiaal betreffende de regeringsherschikking van 2 september ⁽⁴³⁾. Wel zijn er enkele stukken die een licht werpen op het aantreden van Harold d'Aspremont Lynden. We geven ze hierronder. Daaruit blijkt dat zijn naam eerder in extremis en eerder onverwacht opduikt in de onderhandelingen. Naar eigen zeggen zou zijn benoeming hebben moeten verhinderen dat Raymond Scheyven zou aanblijven. Of er een verband is tussen de audiëntie bij de Koning van 29 augustus en zijn ministerschap, weten we niet. Het lag in elk geval voor de hand dat d'Aspremont na zijn terugkeer uit E'ville door de Koning zou worden ontvangen. Nog op 1 september is hijzelf ervan overtuigd dat hij naar Katanga terugkeert. 's Anderendaags is hij minister. Tot groot ongenoegen van Wigny.

Met betrekking tot de regeringsherschikking moet men zich hoeden voor een perspectiefvernaauwing. De problemen voor de nieuwe regering lijken zich, einde augustus, niet langer toe te spitsen op de Congo-politiek — daar zijn althans geen aanwijzingen voor — wel op het economisch en financieel herstel. Vandaar de spanningen in de CVP, waar het ACW begint uit te kijken naar een coalitie met de socialisten. De belangrijkste publieke verklaringen om en rond de nieuwe regering hebben alle vanden met het noodzakelijk geachte herstelbeleid.

Het duurt nog bijna een maand vooraleer de regering goed en wel in het zadel zit. Einde september krijgt de regering het vertrouwen van Kamer en Senaat. De volgende maand wordt besteed aan de uitwerking van de eenheidswet, waarvan het ontwerp op 4 november bij de Kamer wordt ingediend. De beroering daarrond zal de Congo-problematiek in de schaduw stellen.

⁽⁴³⁾ Niets in het AKP. Enkele stukken in Papieren Eyskens.

une intervention ferme contre le Premier ministre Lumumba — au maintien d'Eyskens au poste de Premier ministre ou qu'il a proposé des candidats pour certains portefeuilles — par exemple, Harold d'Aspremont Lynden pour le portefeuille des Affaires africaines. Le Roi a en revanche fait savoir que De Schryver ne pouvait pas garder les Affaires africaines. Nous pouvons peut-être retourner la question : Eyskens ne veut-il pas contrôler d'Aspremont Lynden en l'intégrant dans son cabinet ? Rien n'indique qu'il y a eu des tensions entre Eyskens et son ancien chef de cabinet adjoint, au contraire. Eyskens a une confiance absolue dans la politique katangaise menée par d'Aspremont et nous le démontrerons dans la section qui suit. Nous avons en outre déjà précisé qu'en ce qui concerne la crise congolaise, Eyskens prend plutôt appui sur l'aile radicale du gouvernement. Le 5 août, le Roi ne s'en prend pas au Premier ministre, mais bien au ministre De Schryver. On peut déduire de ces divers éléments que d'Aspremont Lynden est le choix d'Eyskens et que ce choix aura été accueilli avec sympathie par le Roi.

De manière générale, nous disposons de peu de documents concernant le remaniement ministériel du 2 septembre ⁽⁴³⁾. Quelques documents, mentionnés ci-dessous jettent la lumière sur la nomination de Harold d'Aspremont Lynden. Ils montrent que son nom a été proposé plutôt à la fin des négociations et de manière relativement inattendue. Selon ses propres dires, sa nomination devait empêcher Raymond Scheyven de rester en poste. Nous ne savons pas s'il y a un lien entre son audience chez le Roi le 29 août et sa nomination en tant que ministre. Il était en tout cas évident que d'Aspremont serait reçu par le Roi après son retour d'E'ville. Le 1^{er} septembre encore, il est lui-même persuadé de retourner au Katanga. Le lendemain, il devient ministre, au grand mécontentement de Wigny.

En ce qui concerne le remaniement ministériel, il faut se garder de le considérer sous un angle trop restreint. Depuis fin août, les problèmes qui se posent au nouveau gouvernement ne semblent plus se focaliser sur la politique congolaise — rien ne l'indique en tout cas — mais sur le redressement économique et financier. C'est l'origine de tensions au sein du CVP, où l'ACW commence à lorgner vers les socialistes. Les principales déclarations publiques en rapport avec le nouveau gouvernement concernent toutes la politique de redressement jugée nécessaire.

Il faudra encore attendre presque un mois avant que le nouveau gouvernement soit bien installé. Fin septembre, le gouvernement obtient la confiance de la Chambre et du Sénat. Le mois suivant est consacré à l'élaboration de la loi unique dont le projet est déposé le 4 novembre à la Chambre. L'effervescence que cette loi provoquera relèguera la problématique du Congo au second plan.

⁽⁴³⁾ Rien dans les APR. Quelques pièces dans les documents Eyskens.

HOOFDSTUK 2

Ondermijning en omverwerping van de regering-Lumumba

Op 5 september 1960 wordt premier Lumumba door president Kasa Vubu afgezet. Dat is het resultaat van een groeiende oppositie tegen de regering-Lumumba in Congo, maar evenzeer van buitenlandse druk en interventie. In dit deel gaan wij na welke krachten in de oppositie tegen Lumumba een rol hebben gespeeld en, meer in het bijzonder, of ook België in deze oppositie een actief aandeel heeft gehad.

1. Een algemeen beeld van de Congolese oppositie op basis van bekende gegevens

De houding van regering en oppositie in Congo moet geduid worden tegen de achtergrond van de crisis waarin het land verkeert, de spanningen die al voor de onafhankelijkheid bestonden en de wankelende basis van het politieke regime sedert 30 juni.

Congo verkeert vanaf begin juli in een dramatische toestand. Na nauwelijks veertien dagen onafhankelijkheid beschikt de staat niet meer over de twee belangrijkste gezagsinstrumenten. Met name leger en administratie zijn volkomen gedesorganiseerd. Het economisch leven is grotendeels stil gevallen en er heerst een aanzienlijke werkloosheid. Door de amputatie van de rijkste provincie beschikt de staat nauwelijks over inkomsten. Het land zinkt weg in chaos en anarchie. Geweldpleging is aan de orde van de dag en in belangrijke delen van het land heerst burgeroorlog. Met name in Kasaï laaien etnische conflicten op. In juli en augustus vallen daar duizenden doden in twisten tussen Lulua en Baluba en nadien in de militaire confrontatie tussen het ANC en de afgescheiden Baluba-staat Zuid-Kasaï.

Het optreden van regering en oppositie krijgt meer scherpte in het licht van problemen en verhoudingen die al voor de onafhankelijkheid een rol speelden. De tegenstelling tussen, enerzijds, het federalisme van Abako en Conakat en, anderzijds, het unitarisme van de MNC-Lumumba bestond al in de koloniale periode. Het is dus niet verrassend dat de oppositie tegen de regering-Lumumba zich zal vertalen in een versterkte terugkeer van deze federale tendensen. Die zullen zich sterker manifesteren in Katanga en Kasaï, dat wil zeggen in de periferie, dan in Beneden-Congo, waar Abako wordt gehinderd door haar positie in het centrum en wordt geneutraliseerd door de positie van Kasa Vubu als staatshoofd. De ontwikkeling van de federale tendensen zal vergemakkelijkt worden door de ineenstorting van leger en

CHAPITRE 2

La sape et le renversement du gouvernement de Lumumba

Le 5 septembre 1960, le premier ministre Lumumba est révoqué par le président Kasa Vubu. Cette révocation est le point d'aboutissement d'une opposition croissante dirigée, au Congo, contre le gouvernement Lumumba, mais aussi le résultat d'une pression et d'une intervention étrangères. Dans cette partie, nous nous attacherons à identifier les forces qui ont joué un rôle dans l'opposition à Lumumba et nous tenterons plus particulièrement de déterminer si la Belgique a, elle aussi, participé activement à cette opposition.

1. Une image générale de l'opposition congolaise sur la base de données connues

L'attitude du gouvernement et de l'opposition congolais doit s'interpréter à la lumière de la crise que traverse le pays, des tensions qui existaient dès avant l'indépendance et de l'instabilité du régime politique à partir du 30 juin.

Depuis début juillet, le Congo se trouve dans une situation dramatique. Quinze jours à peine après l'indépendance, l'État ne dispose plus des deux instruments de pouvoir importants, étant donné que l'armée et l'administration sont complètement désorganisées. L'activité économique est pratiquement au point mort et le taux de chômage frise les sommets. Par suite de la perte de sa province la plus riche, l'État est pratiquement sans ressources. Le pays s'enfonce dans le chaos et l'anarchie. La violence est quotidienne et la guerre civile sévit dans d'importantes régions du pays. C'est notamment le cas au Kasaï, où les conflits ethniques font rage. En juillet et en août, les passes d'armes entre Lulus et Balubas font des milliers de morts, de même que, plus tard, les affrontements entre l'ANC et les troupes de l'État sécessionniste Baluba du Sud-Kasaï.

On comprend mieux l'action du gouvernement et de l'opposition si l'on prend en compte les problèmes et les rapports de force qui jouaient déjà un rôle avant l'indépendance. L'opposition entre, d'une part, le fédéralisme de l'Abako et de la Conakat et, d'autre part, l'unitarisme du MNC de Lumumba existait déjà au cours de la période coloniale. Rien d'étonnant dès lors que l'opposition au gouvernement Lumumba se traduise par un retour en force de ces tendances fédéralistes. Celles-ci se feront sentir davantage au Katanga et au Kasaï, c'est-à-dire à la périphérie, que dans le Bas-Congo, où l'Abako est gênée par sa position au centre de l'échiquier politique et neutralisée par le fait que Kasa Vubu est chef de l'État. Le développement des tendances fédéralistes sera facilité par la déliquescence de l'armée et de l'administra-

administratie die de unitaire armatuur van de jonge Congolese staat vormden.

Het optreden van de regering en van de oppositie moet tenslotte worden beoordeeld vanuit de werking van het nog jonge Congolese politieke systeem. Dit in wezen Belgische systeem — met als kenmerken het onderscheid tussen staatshoofd en premier, de parlementaire regering en het tweekamerstelsel — correspondeerde niet met de traditionele Congolese vormen van gezagsuitoefening, hoewel het met instemming en in zekere zin op vraag van de Congolese vertegenwoordigers op de Ronde Tafel was ingevoerd. De goede werking ervan was niet verzekerd. Een parlementaire regering steunt noodzakelijk op een goed georganiseerde meerderheid, die op haar beurt goed georganiseerde partijen veronderstelt. Het gebrek aan deze solide structuren zal zich snel laten voelen en verklaart waarom de oppositie zich tenslotte in de regeringsorganen zelf zal nestelen. Begin juli al maakt Lumumba duidelijk dat zijn voorkeur uitgaat naar een presidentieel systeem en naar een eenkamerstelsel. Einde augustus, begin september 1960 is het niemand minder dan de Belgische minister Wigny zelf, constitutionalist, die met juridische raadgevingen en niet zelden spitsvondigheden Kasa Vubu wegwijs maakt in constitutionele wapens in de strijd tegen Lumumba.

In de ontwikkeling van de oppositie in Congo kan men vier perioden onderscheiden.

1. Tot de sluiting van het parlement, 21-23 juli, manifesteert zich vooral in de Senaat een op zijn minst waakzame houding tegenover de regering ⁽⁴⁴⁾. Senaatsvoorzitter Joseph Ileo zal overigens in het hele verhaal een cruciale rol spelen. Vooral het ultimatum van Lumumba aan de VN en zijn beroep op de Sovjet-Unie van 17 juli lokken kritiek uit, alsook de politiek van minister van Informatie Anicet Kashamura.

2. Tijdens de afwezigheid van Lumumba, van 22 juli tot 8 augustus — is er een versnelde toename van oppositionele standpunten en acties, zowel van ethnisch-politieke groepen, vakbonden, kerkelijke instanties en bepaalde persorganen. De oppositie klaagt de onbekwaamheid van de regering aan om de economische situatie op te lossen en ziet een tendens naar de dictatuur en naar het communisme. Opnieuw neemt zij daarbij vooral de politiek van Kasahumura op de korrel. Tegelijk is er een beweging merkbaar naar (con)federalisme.

⁽⁴⁴⁾ « En juillet et août, le Sénat, présidé par M. Joseph Ileo, adopta, dans sa majorité, une attitude critique, sinon à l'égard de toute la politique gouvernementale ou de tout le gouvernement, au moins à l'égard de certaines initiatives et de certains ministres » (*Congo 1960*, blz. 706). Zie ook blz. 707-8.

tion, qui constituaient les piliers de l'unité du jeune État congolais.

Enfin, il faut également juger l'attitude du gouvernement et de l'opposition sous l'angle du fonctionnement du jeune système politique congolais. Ce système, belge dans son essence, — qui se caractérise par la séparation entre les fonctions de chef de l'État et de premier ministre, le parlementarisme et le bicaméralisme — ne correspondait pas aux formes traditionnelles de l'exercice du pouvoir au Congo, même si ce système avait été instauré avec l'accord et, dans un certain sens, à la demande des représentants congolais à la Table ronde. Les garanties nécessaires au bon fonctionnement de ce régime faisaient défaut. Un gouvernement parlementaire doit en effet être soutenu par une majorité bien organisée, qui suppose, à son tour, des partis bien organisés. L'absence de ces structures solides se fera rapidement sentir et c'est la raison pour laquelle l'opposition finira par s'insinuer jusque dans les organes gouvernementaux proprement dits. Début juillet, Lumumba fait savoir clairement que sa préférence va à un système présidentiel et monocaméral. Et, fin août, début septembre 1960, par ses conseils juridiques et, souvent, par le recours à des artifices, le ministre belge Wigny lui-même, constitutionnaliste, apprend à Kasa Vubu à utiliser les armes constitutionnelles dont il se servira dans sa lutte contre Lumumba.

On peut distinguer quatre périodes dans le développement de l'opposition au Congo.

1. Jusqu'à la fermeture du Parlement, entre le 21 et le 23 juillet, le Sénat surtout fait preuve d'une attitude pour le moins vigilante à l'égard du gouvernement ⁽⁴⁴⁾. Le président du Sénat, Joseph Ileo, jouera d'ailleurs un rôle central dans le déroulement des événements. Ce sont surtout l'ultimatum lancé par Lumumba aux Nations unies et son appel à l'URSS le 17 juillet qui suscitent des critiques, ainsi que la politique du ministre de l'Information Anicet Kashamura.

2. Pendant l'absence de Lumumba, du 22 juillet au 8 août, on assiste à une multiplication des prises de position et des actions de l'opposition, prises de position et actions qui émanent à la fois de groupes ethniques et politiques, des syndicats, des instances ecclésiastiques et de certains groupes de presse. L'opposition dénonce l'incompétence du gouvernement, qui se montre incapable de redresser la situation économique, et observe un glissement vers la dictature et vers le communisme. C'est à nouveau essentiellement la politique de Kasahumura qui est visée. Une tendance au (con)fédéralisme se dessine en même temps.

⁽⁴⁴⁾ « En juillet et août, le Sénat, présidé par M. Joseph Ileo, adopta, dans sa majorité, une attitude critique, sinon à l'égard de toute la politique gouvernementale ou de tout le gouvernement, au moins à l'égard de certaines initiatives et de certains ministres » (*Congo 1960*, p. 706). Voir également p. 707-708.

3. Na zijn terugkeer, op 8 augustus, neemt Lumumba onmiddellijk maatregelen tegen de oppositie. « A ce moment, la sécession katangaise s'est élargie, en direction du Sud-Kasaï où M. Kalonji crée sa République minière; l'opposition s'est développée sinon organisée à Léopoldville et l'Abako se propose de tenir une réunion des cadres à Thysville dont le but, estime M. Lumumba, est de proclamer l'indépendance du Bas-Congo »⁽⁴⁵⁾. De regering roept de uitzonderingstoestand uit. De Belgische ambassade wordt gesloten, de perscensuur wordt ingesteld en het recht van vereniging en vergadering wordt aan een voorafgaande toelating onderworpen. De maatregelen van Lumumba brengen de strijd tussen regering en oppositie op een ander, grimmiger niveau. Er is geen ruimte meer voor een wettelijke oppositie.

4. Vanaf 16 augustus bepaalt de breuk tussen Lumumba en de VN de verdere ontwikkeling van de oppositie, waarin nu ook invloeden van België, VS en VN sterker gaan meespelen.

Hierna presenteren wij een chronologie met enkele bekende gegevens over de ontwikkeling van de oppositie in Congo. Zij zijn ontleend aan *Congo 1960*.

3/7	In een interview met Duitse journalisten verklaart premier Lumumba zich voorstander van een presidentieel regime en een eenkamerstelsel	566
15/7	Senaat eist neerlegging regeringsprogramma tegen 19/7	569
18/7	Senaat keurt ultimatum aan het adres van de VN af en verwerpt een beroep op de Sovjetinterventie	706-7
18/7	Een voorstel tot toekenning van de bijzondere machten wordt door de Kamer verworpen	699
18/7	Mgr Jean Malula pleit voor vrijheid van informatie; hij klaagt aan de « propagande bien orchestrée » en « une information radiophonique dirigée, contrôlée, dénaturée »	683-4
20/7	Premier Lumumba laat in een brief aan Senaatsvoorzitter Ileo weten dat er gezien de omstandigheden geen voorrang kan worden gegeven aan de voorstelling van het regeringsprogramma. Hij betreurt de inmenging van de Senaat in zaken die de uitvoerende macht aanbelangen	569
21/7	Premier Lumumba verwijt de Senaat obstructiepolitiek aan zijn adres. Hij stelt voorontwerp van regeringsprogramma voor	570
21/7	Kamer in vakantie	712
22/7	Een plan voor de secessie van de Evenaarsprovincie wordt verijdeld. De Belgische consul-generaal in Coquihathstad is daarin betrokken	—
22/7	Lumumba vertrekt naar New York	—
23/7	Senaat in vakantie	707

⁽⁴⁵⁾ *Congo 1960*, blz. 699.

3. À son retour, le 8 août, Lumumba prend immédiatement des mesures contre l'opposition. « À ce moment, la sécession katangaise s'est élargie, en direction du Sud-Kasaï où M. Kalonji crée sa République minière ; l'opposition s'est développée sinon organisée à Léopoldville et l'Abako se propose de tenir une réunion des cadres à Thysville dont le but, estime M. Lumumba, est de proclamer l'indépendance du Bas-Congo »⁽⁴⁵⁾. Le gouvernement proclame l'état d'exception. L'ambassade de Belgique est fermée, la presse est soumise à la censure et le droit d'association et de réunion est soumis à une autorisation préalable. Les mesures prises par Lumumba ne font qu'envenimer le conflit entre le gouvernement et l'opposition. Il est désormais impossible de mener une opposition légale.

4. À partir du 16 août, la rupture entre Lumumba et les Nations unies renforce l'opposition, de plus en plus influencée par la Belgique, des États-Unis et des Nations unies.

Nous présentons ci-après une chronologie reprenant quelques données connues concernant le développement de l'opposition au Congo. Ces données sont empruntées à *Congo 1960*.

3/7	Dans une interview avec des journalistes allemands, le Premier ministre Lumumba se déclare partisan d'un régime présidentiel et d'un système unicaméral	566
15/7	Le Sénat exige le dépôt du programme de gouvernement pour le 19/7	569
18/7	Le Sénat réprovoque un ultimatum à l'adresse aux Nations unies et rejette tout recours à l'intervention soviétique	706-7
18/7	Une proposition visant à octroyer des pouvoirs spéciaux est rejetée par la Chambre	699
18/7	Mgr Jean Malula plaide pour la liberté de l'information; il dénonce la « propagande bien orchestrée » et « une information radiophonique dirigée, contrôlée, dénaturée »	683-4
20/7	Le Premier ministre Lumumba fait savoir, dans une lettre adressée au président du Sénat Ileo, que vu les circonstances, l'on ne peut donner la priorité à la présentation du programme de gouvernement. Il déplore l'immixtion du Sénat dans des affaires qui intéressent le pouvoir exécutif	569
21/7	Le Premier ministre Lumumba reproche au Sénat de faire de l'obstruction à son adresse. Il présente un avant-projet de programme de gouvernement	570
21/7	Ajournement de la Chambre	712
22/7	Un plan pour la sécession de la province de l'Equateur est déjoué. Le consul général de Belgique à Coquihathville est impliqué dans ce plan	—
22/7	Lumumba part pour New York	—
23/7	Ajournement du Sénat	707

⁽⁴⁵⁾ *Congo 1960*, p. 699.

1/8	Communiqué van het Centraal Comité Abako ten voordele van een Mukongo-regering (Belga 2/8)	669-70	1/8	Communiqué du Comité central de l'Abako en faveur d'un gouvernement Mukongo (Belga 2/8)	669-70
1/8	Persconferentie Jean Bolikango, voorzitter van Puna, die vaststelt dat de veiligheid en de welvaart van de Congolezen sedert de onafhankelijkheid zijn verdwenen; hij protesteert tegen molestaties aanhangers Puna, en klaagt de houding aan van premier Lumumba die geen rekening houdt met de oppositie, integendeel ze wil uitschakelen	675-6, 673	1/8	Conférence de presse de Jean Bolikango, président du Puna, qui constate que la sécurité et la prospérité des Congolais ont disparu depuis l'indépendance; il proteste contre les brutalités auxquelles se livrent les partisans du Puna et dénonce l'attitude du Premier ministre Lumumba, qui ne tient pas compte de l'opposition et veut au contraire l'éliminer	675-6, 673
2/8	Mgr Malula kant zich tegen atheïstisch materialisme en laïcisme	684-5	2/8	Mgr Malula s'insurge contre le matérialisme athée et le laïcisme	684-5
3/8	Jepuna tegen unitair Congo (leidt naar dictatuur, anarchie en communisme) en pro confederatie	676-7, 662	3/8	Jepuna contre le Congo unitaire (conduit à la dictature, à l'anarchie et au communisme) et pour la confédération	676-7, 662
4/8	MNC-Kalonji klaagt in een persmededeling de politiek van Lumumba aan en pleit voor een Congolese confederatie	662	4/8	Le mouvement Kalonji dénonce, dans un communiqué de presse, la politique de Lumumba et plaide pour une confédération congolaise	662
6/8	Telegram PUNA aan VN-Veiligheidsraad: <Pour sauver Congo de communisme province Equateur réclame immédiatement république en confédération. Prions Nations Unies reconnaître officiellement République Equateur>	676	6/8	Télégramme du PUNA au Conseil de sécurité des Nations unies: <Pour sauver Congo de communisme province Equateur réclame immédiatement république en confédération. Prions Nations Unies reconnaître officiellement République Equateur>	676
6/8	Telegram Diomi, ondervoorzitter provinciale regering Leo en leider Abako, aan VN-Veiligheidsraad): <Peuple Mukongo réaffirme sa position pour gouvernement mukongo dans Congo fédéral. Rejette gouvernement (dé)centralisé. Fonde son espoir sagesse Conseil Sécurité>; Moanda akkoord	662, 671	6/8	Télégramme de Diomi, vice-président du gouvernement provincial Leo et leader de l'Abako, au Conseil de sécurité des Nations unies: <Peuple Mukongo réaffirme sa position pour gouvernement mukongo dans Congo fédéral. Rejette gouvernement (dé)centralisé. Fonde son espoir sagesse Conseil Sécurité>; Moanda d'accord	662, 671
7/8	Telegram van Abako (Jeunesses Abako) aan VN-VR <Abako représentant deux millions Bakongo, devant mouvement général de toute population, vote motion méfiance gouvernement Lumumba incapable assurer sécurité. Supplie Conseil Sécurité envisager confédération seule solution valable. Gouvernement Bakongo indépendant peut assurer ordre et prospérité pays>	670-1	7/8	Télégramme de l'Abako (Jeunesses Abako) au Conseil de sécurité des Nations unies: <Abako représentant deux millions Bakongo, devant mouvement général de toute population, vote motion méfiance gouvernement Lumumba incapable assurer sécurité. Supplie Conseil Sécurité envisager confédération seule solution valable. Gouvernement Bakongo indépendant peut assurer ordre et prospérité pays>	670-1
7/8	Telegram Jabako (Jeunesses Abako) aan VN-VR pro Mukongo-regering en confederatie; Jabako verwacht van VN referendum over politieke structuren Congo	671, 662	7/8	Télégramme du Jabako (Jeunesses Abako) au Conseil de sécurité des Nations unies pour un gouvernement Mukongo et une confédération; le Jabako attend des Nations unies un référendum sur les structures politiques du Congo	671, 662
8/8	15.30 u manifestatie Jabako onder motto « réalisation du gouvernement autonome et souverain mukongo », slogans tegen Lumumba en voor confederatie	602-3	8/8	15h30 manifestation du Jabako avec, pour mot d'ordre, la « réalisation du gouvernement autonome et souverain mukongo », slogans contre Lumumba et pour une confédération	602-3
8/8	Lumumba keert terug in Leopoldstad	—	8/8	Lumumba revient à Léopoldville	—
8/8	's Avonds: ministerraad beslist uitzonderingstoestand uit te roepen over heel het grondgebied (militaire overheid belast met uitvoering; speciale rechtbanken); beslist tot uitdrijving Belgisch diplomatiek en consular personeel; beslist tot terugroeping van studenten en stagiaires uit België	699-700	8/8	Le soir: le Conseil des ministres décide de proclamer l'état d'exception sur l'ensemble du territoire (autorités militaires chargées de l'application; tribunaux spéciaux); décide d'expulser le personnel diplomatique et consulaire belge; décide de rappeler des étudiants et des stagiaires de Belgique	699-700
9/8	Kalonji roept onafhankelijkheid Mijnstaat uit	—	9/8	Kalonji proclame l'indépendance de la République minière	—
9/8	Voormiddag: Lumumba levert op een persconferentie scherpe kritiek op de oppositie, de Kerk en België	586-595	9/8	Le matin: Lumumba critique vivement, lors d'une conférence de presse, l'opposition, l'Église et la Belgique	586-595
9/8	Voormiddag: staatssecretaris André Mandi betekent de beslissing van de ministerraad aan de Belgische ambassadeur: sluiting van de ambassade en onmiddellijk vertrek van de ambassadeur	607	9/8	Le matin: le secrétaire André Mandi signifie la décision du Conseil des ministres à l'ambassadeur de Belgique: fermeture de l'ambassade et départ immédiat de l'ambassadeur	607

9/8	Avond: ministerraad voorgezeten door Kasa Vubu; Lumumba suggereert president een verklaring af te leggen die de bevolking geruststelt	655, 700	9/8	Le soir: Conseil des ministres présidé par Kasa Vubu; Lumumba suggère au président de faire une déclaration qui rassure la population	655, 700
10/8	Persconferentie Senaatsvoorzitter Ileo: uitzonderingstoestand is illegaal en unitaire structuur Congo beantwoordt niet aan aspiraties Congolezen; persconferentie verstoord door militairen	663-4	10/8	Conférence de presse du président du Sénat Ileo: l'état d'exception est illégal et la structure unitaire du Congo ne répond pas aux aspirations des Congolais; conférence de presse, perturbée par des militaires	663-4
10/8	Incidenten voor Abako-hoofdkwartier; Lumumba slaagt er niet in menigte te kalmeren	664	10/8	Incidents devant le quartier général de l'Abako; Lumumba ne réussit pas à calmer la foule	664
11/8	Perscensuur ingesteld (MC 18/8)	700-1	11/8	Instauration de la censure de la presse (MC 18/8)	700-1
11/8	Recht van vereniging en vergadering onderworpen aan voorafgaande toelating (MC 5/9)	701-2	11/8	Droit d'association et de réunion soumis à autorisation préalable (MC 5/9)	701-2
11/8	Arrestatie Gabriel Makoso, hoofdredacteur <i>Courrier d'Afrique</i> , en Denis Malingwendo, hoofdredacteur <i>Ma Patrie</i> (Puna)	664?	11/8	Arrestation de Gabriel Makoso, rédacteur en chef du <i>Courrier d'Afrique</i> , et de Denis Malingwendo, rédacteur en chef de <i>Ma Patrie</i> (Puna)	664?
12/8	Geplande kaderdag van Abako in Thysville door de overheid verboden	672, 699	12/8	Interdiction par les autorités de la journée des cadres d'Abako prévue à Thysville	672, 699
13/8	Radiotoespraak van Kasa Vubu; brengt hulde aan de bevolking, vraagt nationale eenheid, trouw aan de instellingen en aan de regering; vraagt de regering eveneens respect voor de instellingen	656-7, 672	13/8	Allocution radiodiffusée de Kasa Vubu; rend hommage à la population, appelle à l'unité nationale, à la fidélité aux institutions et au gouvernement; demande également au gouvernement de respecter les institutions	656-7, 672
13/8	Conseil National Extraordinaire (CNE) beslist tot ontbinding van de Katangese regering en tot arrestatie van de leiders van de secessie; CNE Lumumba suggereert dat de regering het parlement vraagt zijn activiteit voor drie maanden op te schorten	640 n2,?	13/8	Le Conseil National Extraordinaire (CNE) décide de dissoudre le gouvernement Katangais et d'arrêter les chefs sécessionnistes; le CNE suggère à Lumumba que le gouvernement demande au Parlement de suspendre ses activités pendant trois mois	640 n2,?
16/8	Conseil National Extraordinaire stelt militair regime in voor zes maanden; Lumumba stelt nationalisatie Lovanium voor	702, 697	16/8	Le Conseil National Extraordinaire instaure un régime militaire pour six mois; Lumumba propose la nationalisation de Lovanium	702, 697
20/8	<i>Courrier d'Afrique</i> verboden	688	20/8	Interdiction du <i>Courrier d'Afrique</i>	688
21/8	Verklaring van Moanda, ondervoorzitter Abako, tegen regering-Lumumba	672	21/8	Déclaration de Moanda, vice-président de l' Abako, contre le gouvernement Lumumba	672
22/8	Senaat heropent	708	22/8	L'ajournement du Sénat prend fin	708
25/8	Valse geruchten over landing Belgisch para's in regio Kenge	665-6	25/8	Fausse rumeur concernant le débarquement de paras belges dans la région de Kenge	665-6
25/8	Spanning groeit in Leopoldstad: huiszoekingen en arrestaties van Europeanen nemen toe, verbinding met Brazzaville verbroken, staking van 3000 arbeiders in textielfabriek Utextleo, aanhouding senator Fele; 13 u politie opent vuur op stakers; 16.15 manifestatie van jongeren MNC-Kalonji, Puna, Abako tegen Lumumba bij opening Afrikaanse Conferentie	666	25/8	La tension augmente à Léopoldville: les perquisitions et les arrestations d'Européens se multiplient, la liaison avec Brazzaville est rompue, grève de 3000 ouvriers à l'usine textile Utextleo, arrestation du sénateur Fele; 13 h : la police ouvre le feu sur les grévistes; 16h15 : manifestation de jeunes du MNC-Kalonji, du Puna, de l'Abako contre Lumumba lors de l'ouverture de la Conférence africaine	666
26/8	Senaat eist met 30 tegen 7 stemmen bij 6 onthoudingen het regeringsprogramma binnen 8 dagen	570?	26/8	Le Sénat exige, par 30 voix contre 7 voix et 6 absences, le dépôt du programme gouvernemental dans les 8 jours	570?
1/9	Kamer heropent	712	1/9	L'ajournement de la Chambre prend fin	712
1/9	Arrestatie Bolikango in Gemena, overgebracht naar Leopoldstad	668	1/9	Arrestation de Bolikango à Gemena, transféré à Léopoldville	668
2/9	Manifestatie van aanhangers van Bolikango in Leopoldstad	668	2/9	Manifestation de partisans de Bolikango à Léopoldville	668
5/9	Lumumba wordt als premier afgezet door president Kasa Vubu	—	5/9	Lumumba est destitué en tant que premier ministre par le président Kasa Vubu	—

2. De eerste aanwijzingen van Belgische interventie in het begin van de crisis

Hoop op een snelle regeringswijziging

Vanaf het begin, dat wil zeggen vanaf 6 juli, heerst er een grondig en wederzijds wantrouwen tussen premier Lumumba en de Belgische regering, een wantrouwen dat beide partijen belet open en vlot te communiceren. Reeds op 6 juli beweert Lumumba dat de muiterij het gevolg is van een Belgisch complot en dat bepaalt uiteraard zijn relatie met de Belgische autoriteiten. Ambassadeur Jean Van den Bosch ontmoet Lumumba voor het laatst in de nacht van 7 op 8 juli, nadien is er geen rechtstreeks contact meer tussen beide personen ⁽⁴⁶⁾. Ook de twee Belgische ministers, De Schryver en Ganshof van der Meersch, die op 10 juli in Congo arriveren, krijgen geen contact met Lumumba (evenmin met Kasa Vubu).

De Belgische ambassadeur in Leopoldstad Van den Bosch maakt in zijn memoires melding van een merkwaardig gesprek dat hij op 6 juli, de eerste dag van de Congolese crisis, voert met president Kasa Vubu. Wij geven hier de passage weer :

<Dans l'après-midi, je décidai de mettre le Président de la République au courant des événements de la matinée et de lui dire combien ce premier contact avec le Gouvernement m'inquiétait pour l'avenir de nos relations ⁽⁴⁷⁾.

Je le trouvai très compréhensif, en fait aussi inquiet que moi; mécontent de la désinvolture avec laquelle Lumumba le traitait, il me rappela son pouvoir de le révoquer à tout instant, mais ajouta qu'il devait choisir son heure avec soin, car le Premier était encore très fort> ⁽⁴⁸⁾

De confidantie van Kasa Vubu aan de Belgische ambassadeur — een vreemde mededeling voor een staatshoofd — verklaart wellicht waarom in Belgische regeringskringen vrij snel de verwachting aanwezig is dat Lumumba aan het hoofd van de regering kan worden vervangen door een andere eerste minister. De vervanging van Lumumba is niet alleen de verwachting, maar ook de uitgesproken wens van Belgische regeringskringen ⁽⁴⁹⁾.

⁽⁴⁶⁾ Jean Van den Bosch, *Pré-Zaïre. Le cordon mal coupé*, Brussel, 1986, blz. 45. In zijn memoires biedt Van den Bosch zonder dat expliciet aan te geven niet zelden een parafrase van telexen uitgewisseld tussen Leopoldstad en Brussel.

⁽⁴⁷⁾ Van den Bosch refereert aan het begin van de muiterij, het verzoek van generaal Emile Janssens aan Cometro voor het inzetten van de Belgische troepen, en de daaropvolgende confrontatie tussen de Belgische ambassadeur en de Congolese regering.

⁽⁴⁸⁾ Van den Bosch, *Pré-Zaïre*, blz. 38-39.

⁽⁴⁹⁾ Kalb, blz. 6: « [Officials in the Belgian Foreign Office] began to speculate privately about the desirability of persuading Kasavubu to remove him from office ». Op basis van een telex van de VN-ambassadeur in Brussel aan State Department van 7 juli 1960 (nr 43).

2. Les premiers indices d'une intervention belge au début de la crise

Espoir d'un changement rapide de gouvernement

Dès le départ, c'est-à-dire dès le 6 juillet, il règne une méfiance profonde et réciproque entre le premier ministre Lumumba et le gouvernement belge, méfiance qui empêche les deux parties de communiquer ouvertement et facilement. Dès le 6 juillet, Lumumba affirme que la mutinerie est le résultat d'un complot de la Belgique, ce qui détermine évidemment ses relations avec les autorités belges. L'ambassadeur Van den Bosch rencontre Lumumba, pour la dernière fois, dans la nuit du 7 au 8 juillet, après quoi il n'y aura plus de contact direct entre les deux personnes ⁽⁴⁶⁾. Les deux ministres belges, De Schryver et Ganshof van der Meersch, qui arrivent au Congo le 10 juillet, n'auront non plus aucun contact avec Lumumba (ni avec Kasa Vubu).

L'ambassadeur de Belgique à Léopoldville, Van den Bosch, évoque, dans ses Mémoires, une curieuse conversation qu'il a eue le 6 juillet, le premier jour de la crise congolaise, avec le président Kasa Vubu. Ce passage est reproduit ci-dessous :

Les confidences que Kasa Vubu fait à l'ambassadeur de Belgique — déclarations bien singulières pour un chef d'État — expliquent sans doute pourquoi les milieux gouvernementaux belges caressent assez rapidement l'espoir que Lumumba peut être remplacé à la tête du gouvernement par un autre premier ministre. Le remplacement de Lumumba est non seulement espéré, mais vivement souhaité par les milieux gouvernementaux belges ⁽⁴⁹⁾.

⁽⁴⁶⁾ Jean Van den Bosch, *Pré-Zaïre. Le cordon mal coupé*, Bruxelles, 1986, p. 45. Dans ses Mémoires, Van den Bosch paraphrase fréquemment, sans le mentionner explicitement, les télex échangés entre Bruxelles et Léopoldville.

⁽⁴⁷⁾ Van den Bosch se réfère au début de la mutinerie, à la demande que le général Emile Janssens a adressée à Cometro en vue de l'engagement de troupes belges et à la confrontation qui aura lieu entre l'ambassadeur de Belgique et le gouvernement congolais.

⁽⁴⁸⁾ Van den Bosch, *Pré-Zaïre*, pp. 38-39.

⁽⁴⁹⁾ Kalb, p. 6 : « [Officials in the Belgian Foreign Office] began to speculate privately about the desirability of persuading Kasavubu to remove him from office ». Sur la base d'un télex adressé par l'ambassadeur des Nations unies à Bruxelles au Département d'État le 7 juillet 1960 (n° 43).

België stelt zijn hoop op Minister van Buitenlandse Zaken Justin Bomboko. Bomboko beschikt als gevolg van zijn studies aan de ULB over goede contacten in België. Ambtshalve is hij ook de minister die het meest intensieve contact onderhoudt met Belgische autoriteiten. Bomboko manifesteert zich als een politicus die, zonder de Congolese belangen uit het oog te verliezen, de band met België wil behouden. Door zijn optreden in het begin van de crisis — onder andere zijn tussenkomsten tot bescherming van Belgische vluchtelingen — boezemt hij de Belgische regering vertrouwen in. De nauwe relatie tussen Bomboko en België zal een belangrijke rol spelen in het dossier-Lumumba. In de nacht van 12 op 13 juli doet ambassadeur Van den Bosch een merkwaardige mededeling aan minister van Buitenlandse Zaken Bomboko :

<Enfin je lui donnai la substance des différents messages que j'avais reçus de Bruxelles dans la journée: ce qui m'offrit l'occasion de critiquer l'attitude du Premier Ministre et des membres les plus douteux de son gouvernement, les Gizenga, Kashamura et consorts. En revanche, je lui laissai entendre combien Bruxelles serait heureux de le voir prendre la tête du gouvernement ou de l'armée et que nous l'y aiderions volontiers> ⁽⁵⁰⁾

Dreigende oorlog

Is het aanvankelijk het onvermogen van de Congolese regering, die de Belgische autoriteiten de illusie bezorgt dat ze snel kan worden vervangen, dan is het evenwel de toenadering van Lumumba tot de Sovjet-Unie en de dreigende oorlog tussen Congo en België die de vastberadenheid creëren om ze actief te bestrijden. Op 13 juli, de dag waarop de Belgische troepen Leopoldstad bezetten, de verklaring van de Sovjets in de VN aan de Congo-crisis een nieuwe wending geeft en minister Kashamura op radio-Leopoldstad een felle anti-Belgische campagne begint, is er een eerste indicatie in die zin. Wigny noteert in zijn memoires :

<19 h 30 – Coup de téléphone de Hubert Dejeneffe de Léopoldville. L'arrivée des paras a provoqué la détente ⁽⁵¹⁾, mais la radio appelle à la révolte. « Il ne restera plus un seul Belge au Congo ».

Je communique cette information à Gilson.

Lefèbvre me téléphone qu'il a reçu exactement la même communication du directeur-général de Pétrocongo.

Eyskens que j'avise de la situation, parle de la nécessité d'obtenir un changement rapide de gouvernement, de baillonner la radio et d'en parler à Gilson seul> ⁽⁵²⁾

⁽⁵⁰⁾ Van den Bosch, *Pré-Zaire*, blz. 78. Hierover ook Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 136 : « Le chef de la mission diplomatique lui a signifié notre espoir de le voir à la tête de l'Armée ou du pays ». Telex ontvangen om 1.30 u 's nachts en onmiddellijk getelefoneerd naar premier Eyskens en naar Afrikaanse Zaken.

⁽⁵¹⁾ De interventie van de Belgische troepen in Leopoldstad in de voormiddag van 13 juli.

⁽⁵²⁾ Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 154.

La Belgique fonde ses espoirs sur le ministre des Affaires étrangères, Justin Bomboko. Ayant poursuivi ses études à l'ULB, celui-ci dispose de bons contacts en Belgique. De par ses fonctions, il est également le ministre qui entretient les contacts les plus étroits avec les autorités belges. Bomboko se révèle être un homme politique qui, sans négliger les intérêts congolais, tient à préserver le lien avec la Belgique. Son attitude au début de la crise — notamment ses interventions destinées à protéger des réfugiés belges — suscite la confiance du gouvernement belge. L'étroite relation unissant Bomboko à la Belgique jouera un rôle important dans le dossier Lumumba. Dans la nuit du 12 au 13 juillet, l'ambassadeur Van den Bosch fait une communication étrange au ministre des Affaires étrangères Bomboko :

Menace de guerre

Si, initialement, c'est la carence du gouvernement congolais qui donne aux autorités belges l'illusion qu'il pourrait être rapidement remplacé, la détermination à le combattre activement résulte, quant à elle, du rapprochement opéré par Lumumba à l'égard de l'Union soviétique et de la menace de guerre entre le Congo et la Belgique. Une première indication en ce sens est donnée le 13 juillet, le jour où les troupes belges occupent Léopoldville, où la déclaration faite par l'Union soviétique aux Nations unies donne une nouvelle tournure à la crise congolaise et où le ministre Kashamura entame une virulente campagne antibelge sur les ondes de radio-Léopoldville. Dans ses Mémoires, Wigny note ce qui suit :

⁽⁵⁰⁾ Van den Bosch, *Pré-Zaire*, p. 78. À ce sujet, également Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 136: « Le chef de la mission diplomatique lui a signifié notre espoir de le voir à la tête de l'Armée ou du pays ». Télex reçu à 1h30 du matin et communiqué immédiatement par téléphone au premier ministre Eyskens et aux Affaires africaines.

⁽⁵¹⁾ L'intervention des troupes belges à Leopoldville dans la matinée du 13 juillet.

⁽⁵²⁾ Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 154.

Nog meer indicaties zijn er op 14 juli, de dag waarop de VN-veiligheidsraad de terugtrekking vraagt van de Belgische troepen, Congo de diplomatieke betrekkingen met België verbreekt, Lumumba en Kasa Vubu een rechtstreeks beroep doen op de Sovjet-Unie en de dreiging van een oorlogsverklaring in de lucht hangt. In veel opzichten markeert 14 juli een escalatie in de Congocrisis. Reeds in de vroege ochtend van 14 juli — terwijl het debat in de VN-veiligheidsraad nog volop aan de gang is — komt de beperkte kabinetsraad samen (5.30-9.30 u), gealarmeerd door het Congolese ultimatum (3.30 u) dat de Belgische troepen binnen de twee uur het Congolese grondgebied moeten verlaten. Gezien de gebeurtenissen van de voorbije 24 uren, mogen we aannemen dat sommige ministers harde taal hebben gesproken. Of zij een actie tegen de Congolese regering hebben overwogen weten we niet, wel dat er werd gesuggereerd zich meester te maken van radio-Leopoldstad, een actie met politiek karakter.

Il y a encore plus d'indications le 14 juillet, lorsque le Conseil de sécurité des Nations unies demande le retrait des troupes belges, que le Congo rompt ses relations diplomatiques avec la Belgique, que Lumumba et Kasa Vubu lancent un appel direct à l'U.R.S.S. et que la menace d'une déclaration de guerre est dans l'air. À de nombreux égards, le 14 juillet marque une escalade dans la crise congolaise. À l'aube du 14 juillet — alors que le débat au Conseil de sécurité des Nations unies battait son plein — le Conseil de cabinet restreint se réunit (5h30-9h30), alarmé par l'ultimatum congolais (3h30) ordonnant aux troupes belges de quitter le territoire congolais dans les deux heures. Eu égard aux événements des dernières 24 heures, on peut supposer que certains ministres n'ont pas mâché leurs mots. On ignore s'ils ont envisagé une action contre le gouvernement congolais, mais on sait qu'il a été suggéré de s'emparer de radio Léopoldville, une action à caractère politique.

En attendant la conclusion du débat au Conseil de Sécurité, le Comité examine l'opportunité, d'une part, d'occuper dès à présent Stanleyville et Coquilathville et, d'autre part, de s'emparer de la radio de Léopoldville. On fait ressortir que, si la Belgique avait l'intention de poursuivre une politique à long terme, on pourrait concevoir une politique de fermeté. Mais, dès l'instant où l'arrivée des troupes de l'ONU est peut-être imminente, il serait opportun de créer une tension supplémentaire. En effet, les risques de complications internationales sont grands et, en ce qui concerne la radio, il ne faut pas oublier qu'il y a d'autres moyens d'ameuter la population. En conclusion, le Comité estime qu'il faut s'en tenir à la politique arrêtée antérieurement, à savoir n'intervenir que lorsqu'il y a une menace grave » (63).

Op de middag van 14 juli, nog voor het nieuws van de diplomatieke breuk Brussel bereikt, besluit minister Wigny handelend op te treden. In zijn memoires noteert hij naar aanleiding van de ministerraad die om 12 uur bijeenkomt :

Le 14 juillet, à midi, dès avant que Bruxelles soit informée de la rupture diplomatique, le ministre Wigny décide d'agir. Dans ses Mémoires, il note à propos du conseil des ministres qui doit se réunir à 12 heures :

<A midi, le Conseil est mis au courant des décisions prises le matin concernant la relève des troupes belges par les troupes onusiennes sur toute l'étendue du territoire, y compris le Katanga.

Nécessité d'obtenir une refonte du gouvernement à Léo pour arrêter la politique de soviétisation menée par quelques-uns. Nécessité d'avoir des hommes bien fournis d'argent. Nécessité d'un entretien avec Wendelen et mission à lui confier; je l'envoie à Léo pour se mettre à la disposition de Bomboko> (64).

Het is uit deze passage niet duidelijk of de regerings-herschikking in Leopoldstad het voorwerp uitmaakte van de bespreking op de ministerraad, dan wel een persoonlijke reflectie is van Wigny. In elk geval neemt minister Wigny het initiatief André Wendelen naar Congo te sturen. Wendelen is een topambtenaar van Buitenlandse Zaken in de EEG (65). Wendelen, die ook professor was aan de ULB, geniet de sympathie van zijn oud-student Bomboko, die hem na de onafhankelijkheid trouwens graag als zijn diplomatiek raadgever had gezien. Is Wigny vaag over de opdracht van Wendelen, dan is ambassa-

Ce passage ne permet pas de déterminer avec précision si le remaniement gouvernemental à Léopoldville a fait l'objet des discussions au conseil des ministres, ou s'il s'agit d'une réflexion personnelle de Wigny. En tout cas, le ministre Wigny prend l'initiative d'envoyer André Wendelen au Congo. Wendelen est un haut fonctionnaire des Affaires étrangères auprès de la CEE (65). Wendelen, qui était aussi professeur à l'ULB, bénéficie de la sympathie de son ancien étudiant Bomboko, qui aurait d'ailleurs aimé qu'il devienne son conseiller diplomatique, après l'indépendance. Si Wigny reste vague quant

(63) PV blz. 572

(64) Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 160.

(65) Hij zal later nog missies uitvoeren voor Wigny bij Bomboko.

(63) Procès-verbal, p. 572.

(64) Wigny, *Mémoires du Congo*, p.160

(65) Plus tard, il accomplira encore des missions pour Wigny auprès de Bomboko.

deur Van den Bosch, die in Leopoldstad verrast is door de komst van de ministeriële gezant, duidelijk :

à la mission de Wendelen, l'ambassadeur Van den Bosch, qui est surpris à Léopoldville par l'arrivée de l'émissaire ministériel, se montre quant à lui très clair :

<La journée se termina par une surprise désagréable en son principe, agréable en son application. Mon collègue André Wendelen, Délégué permanent adjoint auprès des Communautés Européennes, était à Léopoldville. Je m'habituais – non sans peine – à voir les Ministres Ganshof, Scheyven, Gilson, voire même Eyskens, envoyer in extremis des émissaires à mes côtés. Aucun d'eux n'avait confiance en moi et chacun d'eux préférait les recoupements de ses propres sbires. Mais je fus surpris de voir, sans me prévenir, le Ministre des Affaires étrangères en faire autant. Dieu merci, André Wendelen était un ami et se comporta comme tel : il était chargé de tâter les possibilités de mise sur pied d'un gouvernement Bomboko en lieu et place de la combinaison Lumumba. Nous ne l'avions pas attendu pour y songer, avions pressenti plusieurs fois le ministre congolais des Affaires étrangères, et fait part à Bruxelles de sa réserve. Rien n'y faisait, il fallait une contre-vérification. (...) Dans ce cas-ci, Bomboko, qui n'attendait pas notre ami, se plaignit de ne pas avoir été prévenu de son arrivée. Le moment était évidemment mal choisi et Bruxelles aurait pu le savoir, s'il avait pris le soin élémentaire de me consulter. Bomboko consigna Wendelen à l'hôtel et lui recommanda de ne pas avoir de contacts visibles avec nous. Il repartit le surlendemain Gros-Jean comme devant> ⁽⁵⁶⁾

Geheel werkloos is Wendelen niet geweest. Maar de resultaten van zijn missie kennen we alleen uit de summier verwijzing naar zijn mondeling rapport in de memoires van Wigny. Een staatsgreep tegen Lumumba, luidt de conclusie, zit er voorlopig niet in. De uitdrukking alleen al is veelzeggend.

Wendelen n'est pas resté tout à fait inactif, mais nous ne connaissons les résultats de sa mission que par un renvoi sommaire à son rapport oral dans les Mémoires de Wigny. La conclusion est qu'on ne peut prévoir, pour l'instant, un coup d'Etat contre Lumumba. L'expression seule en dit déjà long.

<16 h 40 — Wendelen revient du Congo et me fait un rapport.

L'opposition a très bien compris nos leçons de droit. Elle respecte la stabilité gouvernementale et la personne de Lumumba et l'inviolabilité du chef de l'Etat. Lumumba est très puissant et très influent. On ne peut prévoir actuellement un coup d'Etat. Peut-être y aura-t-il des mouvements provinciaux. De plus en plus, des députés quittent la capitale pour rentrer chez eux> ⁽⁵⁷⁾

De verbreking van de diplomatieke betrekkingen, kort na de middag van 14 juli, roept ook het doemscenario op van een echte oorlog tussen Congo en België. Discussies hierover in de schoot van de regering (op 14 en 15 juli) dringen echter niet door naar buiten. Onmiddellijk na ontvangst van het Congolese telegram (14 juli, 13.30 u), roept premier Eyskens het Congo-comité bijeen (14.30-15.30 u). Volgens Wigny behoort een oorlogsverklaring tot de mogelijkheden en staat de regering voor de keuze tussen een diplomatieke en een militaire optie.

La rupture des relations diplomatiques qui intervient peu après midi, le 14 juillet, fait craindre le scénario catastrophe d'une véritable guerre entre le Congo et la Belgique. Rien ne filtre toutefois des discussions qui ont eu lieu à ce sujet au sein du gouvernement (les 14 et 15 juillet). Immédiatement après avoir reçu le télégramme congolais (le 14 juillet à 13 heures 30), le premier ministre Eyskens convoque le Comité Congo (14 heures 30-15 heures 30). Selon Wigny, une déclaration de guerre n'est pas à exclure et le gouvernement doit choisir entre l'option diplomatique et l'option militaire.

<Nous avons le choix entre deux tactiques : un coup de main militaire comportant l'occupation des villes et la capture du gouvernement, ou une action principalement diplomatique> ⁽⁵⁸⁾

Wigny, gesteund door Scheyven, kiest voor de diplomatieke optie. Op de ministerraad van 15 juli wordt opnieuw de mogelijkheid van een oorlogsverklaring besproken en wordt in dat geval de gevangenneming van de

Wigny, soutenu par Scheyven, choisit la voie diplomatique. Au Conseil des ministres du 15 juillet, on réexamine l'éventualité d'une déclaration de guerre et, dans cette optique, la capture du gouvernement congolais et

⁽⁵⁶⁾ Van den Bosch, *Pré-Zaïre*, blz. 109.

⁽⁵⁷⁾ Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 198. Merkwaardig is evenwel dat Wigny op de beperkte kabinetsraad van diezelfde dag te kennen geeft dat de oppositie tegen Lumumba groeit. Zie noot.

⁽⁵⁸⁾ Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 162. Daarover staat niets in het PV.

⁽⁵⁶⁾ Van den Bosch, *Pré-Zaïre*, p. 109.

⁽⁵⁷⁾ Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 198. Il est toutefois curieux qu'au Conseil de cabinet restreint du même jour, Wigny déclare que l'opposition à Lumumba s'intensifie. Voir note.

⁽⁵⁸⁾ Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 162. Le PV est muet à ce sujet.

Congolese regering en de bezetting van de militaire kampen overwogen, maar niet aanvaard.

Document 19

Uittreksel uit het proces-verbaal van de kabinetsraad, 15 juli 1960.

<Le Conseil procède à un long échange de vues sur les conséquences d'une intervention qui comporterait une mainmise sur le Gouvernement congolais ainsi que sur les camps militaires>

Hoewel op de beperkte kabinetsraad van 14 juli de diplomatieke optie de bovenhand krijgt, worden nog op de vergadering of onmiddellijk daarna, enkele schikkingen getroffen met het oog op een actie tegen de regering in Leopoldstad. Dat blijkt uit een notitie op de notulen van de vergadering die nog dezelfde namiddag aan de kabinetschef van de Koning worden bezorgd (document 20). Minister Ganshof zal iemand naar Leopoldstad sturen voor een anti-regeringsactie. Uit een andere bron (document 21) kan opgemaakt worden dat het gaat om Buch, agent van de Staatsveiligheid. In de papieren Ganshof van der Meersch berusten er inderdaad verschillende stukken waaruit blijkt dat een agent, Athos genaamd, omstreeks die tijd in Leopoldstad arriveert. Athos rapporteert aan Ludo Caeymaex, hoofd van de Belgische Staatsveiligheid, en aan Ganshof van der Meersch, ook na diens ontslag als minister op 20 juli. In zijn rapporten is er sprake van « *La Source* », een codenaam voor Jan Hollants van Loocke, een gewezen kabinetsmedewerker van minister Ganshof die is gehecht aan de Belgische ambassade in Leopoldstad. Hollants verklaarde voor de parlementaire onderzoekscommissie dat hij inderdaad door zijn minister bij Caeymaex werd geïntroduceerd met het oog op een actie tegen Lumumba. Uit de rapporten van Athos kan men afleiden dat zijn missie erin bestaat Congolese politici op te zetten tegen Lumumba.

Document 20

Aantekening in de marge van de notulen van de beperkte kabinetsraad van 14 juli 1960; AKP-K ⁽⁵⁹⁾

*<- poste émetteur Léo saboté par nous/
- Ganshof chargé d'essayer de mettre/
tout en oeuvre pour obtenir une/
réaction politique – c.à.d. anti/
Gvt Congol./*

⁽⁵⁹⁾ Een getypt exemplaar van deze notulen in AKP en in PAL. De aantekening komt alleen voor op het exemplaar van het AKP. De notulen werden opgesteld door d'Aspremont Lynden, die occasioneel als secretaris van de beperkte kabinetsraad. Ze werden door hem bezorgd aan Lefébure. Maar de notitie is noch in het handschrift van d'Aspremont Lynden noch in dat van Lefébure.

l'occupation des camps militaires sont envisagées, mais ne sont pas acceptées.

Document 19

Extrait du procès-verbal du Conseil de cabinet, 15 juillet 1960.

Bien que, lors de la réunion du Conseil de cabinet restreint du 14 juillet, l'option diplomatique l'ait emporté, on prend, au cours de cette réunion ou immédiatement après, quelques dispositions en vue d'une action contre le gouvernement de Léopoldville. C'est ce qu'indique une note figurant sur le procès-verbal de la réunion qui a été transmis, dans le courant de la même après-midi, au chef de cabinet du Roi (document 20). Le ministre Ganshof enverra quelqu'un à Léopoldville pour y mener une action contre le gouvernement. On sait, par une autre source (document 21), qu'il s'agit de Buch, un agent de la Sûreté de l'État. Dans les archives de Ganshof van der Meersch figurent en effet plusieurs pièces dont il ressort qu'un agent, nommé Athos, arrive à Léopoldville plus au moins à cette époque. Athos fait rapport à Ludo Caeymaex, chef de la Sûreté de l'État belge, et à Ganshof van der Meersch, même après la démission de celui en tant que ministre, le 20 juillet. Dans ses rapports, il est question de « *La Source* », un nom de code pour Jan Hollants van Loocke, ancien collaborateur du cabinet du ministre Ganshof van der Meersch, qui est attaché à l'ambassade de Belgique à Léopoldville. Hollants a déclaré devant la commission d'enquête parlementaire qu'il a effectivement été introduit auprès de Caeymaex par son ministre en vue d'entreprendre une action contre Lumumba. On peut inférer des rapports d'Athos que sa mission consistait à monter des hommes politiques congolais contre Lumumba.

Document 20

Annotation en marge du procès-verbal du Conseil de cabinet restreint du 14 juillet 1960; APR-C ⁽⁵⁹⁾

⁽⁵⁹⁾ Un exemplaire dactylographié de ce procès-verbal dans les APR et dans les documents d'Aspremont Lynden. L'annotation ne figure que sur l'exemplaire des APR. Le procès-verbal a été rédigé par d'Aspremont Lynden, qui faisait occasionnellement fonction de secrétaire du Conseil de cabinet restreint. C'est lui qui l'a transmis à Lefébure. Mais l'annotation n'est ni de la main de d'Aspremont ni de celle de Lefébure.

*fera partir qq'un ce soir/
sans doute aussi pour Katanga>**

In de avond van 14 juli, ten slotte, houdt de NAVO in Parijs een speciale vergadering over Congo. De Belgische ambassadeur, André De Staercke, waarschuwt dat een voortijdig vertrek van de Belgische troepen de vrije hand zou geven aan de communisten. Volgens hem is Kasa Vubu de gijzelaar van Lumumba en is Kashamura, de minister van Informatie, een communist. Het ware beter indien president, premier en minister van Informatie van de scene verdwenen ⁽⁶⁰⁾. De interventie van De Staercke is het rechtstreekse gevolg van een gesprek, in de vooravond, tussen minister Wigny en gouverneur Gillet van de Société Générale. Om 17.45 u ontvangt Wigny de gouverneur, die hem wijst op de communistische infiltratie in Congo en op de noodzaak Katanga te behouden. Om 18.00 u telefoneert Wigny naar De Staercke en herhaalt de verklaring van Gillet. Vreest de NAVO niet, aldus Wigny, een defensielinie in Centraal Afrika te verliezen ⁽⁶¹⁾ ?

Een merkwaardige boodschap van Kalonji

's Anderendaags, op 15 juli, wordt Brussel geconfronteerd met een verzoek van Congolese zijde. Op die dag neemt Albert Kalonji via zijn raadgever in Brussel, Raymond Soumoy, contact op met de kabinetschef van de Koning. De leider van de MNC-Kalonji en van de Baluba in Kasaï is al langer een publiek tegenstander van Lumumba, die hem bij de regeringsvorming aan de kant heeft gelaten. Na Lumumba's toespraak van 30 juni heeft Kalonji Koning Boudewijn in een telegram zijn verontschuldiging aangeboden. Zijn plan om Lumumba in het parlement daarover te interpellieren moet wijken wegens de crisis na de Belgische militaire interventie. Het gesprek tussen Lefébure en Soumoy gaat over een mogelijke regeringswissel in Leopoldstad. Kalonji vraagt de steun van België. We mogen aannemen dat Soumoy inderdaad namens Kalonji spreekt. Uit de studie van Madeleine Kalb weten we immers dat Kalonji zelf op 11 juli een gelijkwaardig verzoek heeft gericht tot de Amerikaanse ambas-

Enfin, dans la soirée du 14 juillet, l'OTAN tient à Paris une réunion spéciale consacrée à l'affaire congolaise. L'ambassadeur de Belgique, André De Staercke, avertit qu'un retrait prématuré des troupes belges laisserait toute latitude aux communistes. Il estime que Kasa Vubu est l'otage de Lumumba et que Kashamura, le ministre de l'Information, est un communiste. Il serait préférable que le président, le premier ministre et le ministre de l'Information disparaissent de la scène ⁽⁶⁰⁾. L'intervention de De Staercke est la conséquence directe d'un entretien qui a eu lieu, en début de soirée, entre le ministre Wigny et le gouverneur Gillet de la Société générale. À 17h45, Wigny reçoit le gouverneur, qui attire son attention sur l'infiltration communiste au Congo et sur la nécessité de conserver le Katanga. À 18 heures, Wigny téléphone à De Staercke et répète la déclaration de Gillet. Wigny se demande si l'OTAN ne craint pas de perdre une ligne de défense en Afrique centrale ⁽⁶¹⁾.

Un étrange message de Kalonji

Le lendemain, le 15 juillet, Bruxelles est confronté à une demande congolaise. Ce jour-là, Albert Kalonji prend contact avec le chef de cabinet du Roi par l'intermédiaire de Raymond Soumoy, son conseiller à Bruxelles. Le chef du MNC-Kalonji et des Baluba au Kasaï a depuis longtemps déclaré publiquement son opposition à Lumumba, qui l'a laissé de côté lors de la formation du gouvernement. Après le discours prononcé par Lumumba le 30 juin, Kalonji a envoyé un télégramme au Roi Baudouin pour lui présenter ses excuses. Le projet qu'il avait d'interpeller Lumumba à ce sujet au parlement a fait long feu en raison de la crise consécutive à l'intervention militaire belge. L'entretien de Lefébure et Soumoy concerne l'éventualité d'un changement de gouvernement à Léopoldville. Kalonji demande le soutien de la Belgique. Nous pouvons supposer que Soumoy parle en effet au nom de Kalonji. Nous savons en effet, grâce à l'étude de Madeleine Kalb, que, le 11 juillet, Kalonji a lui-même adressé

⁽⁶⁰⁾ Kalb, blz. 15-16, naar een telegram van de Amerikaanse NAVO-ambassadeur aan het State Department.

⁽⁶¹⁾ Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 163. Over de interventie van De Staercke op de NAVO niets in de memoires van Wigny. Op 15 juli spreekt Wigny opnieuw over de sovjetisering van Congo in zijn dagelijkse gesprek (« Je les vois tous les jours », blz. 172) met de ambassadeurs van Groot-Brittannië, de Verenigde Staten en Frankrijk (« il n'y a plus de gouvernement, mais seulement des agitateurs ») blz. 167.

⁽⁶⁰⁾ Kalb; p. 15-16, d'après un télégramme adressé au Département d'État par l'ambassadeur des Etats-Unis à l'OTAN.

⁽⁶¹⁾ Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 163. On ne trouve rien au sujet de l'intervention de De Staercke à l'OTAN dans les mémoires de Wigny. Le 15 juillet, Wigny fait une nouvelle fois allusion à la soviétisation du Congo lors de l'entretien quotidien (« Je les vois tous les jours », p. 172) qu'il a avec les ambassadeurs de Grande-Bretagne, des États-Unis et de France (« il n'y a plus de gouvernement, mais seulement des agitateurs ») p. 167.

sadeur in Leopoldstad, zonder succes ⁽⁶²⁾. Maar vraagtekens kunnen wel worden geplaatst bij de ernst van het verzoek ⁽⁶³⁾. De kabinetschef van de Koning vindt het gesprek belangrijk genoeg om er de Koning en de Eerste minister over in te lichten. We beschikken zowel over de notitie van de kabinetschef bij het gesprek met Soumoy, als de notitie van de premier bij zijn gesprek met de kabinetschef. Eyskens beschouwt Kalonji niet als een stabiele persoon.

Document 21

Aantekening van Lefébure, kabinetschef van de Koning, 15 juli 1960; AKP-K

une demande similaire à l'ambassadeur des États-Unis à Léopoldville, mais sans succès ⁽⁶²⁾. On peut cependant s'interroger sur le sérieux de la demande ⁽⁶³⁾. Le chef de cabinet du Roi juge que l'entretien est suffisamment important pour en aviser le Roi et le premier ministre. Nous disposons à la fois des notes du chef de cabinet à propos de l'entretien avec Soumoy et des notes du premier ministre à propos de son entretien avec le chef de cabinet. Eyskens considère que Kalonji est une personne instable.

Document 21

Notes de Lefébure, chef de cabinet du Roi, 15 juillet 1960; APR-C

<15.7.60/
11h/res/
Reçu M/r Soumoy – conseiller A.K. ⁽⁶⁴⁾/
- L. ⁽⁶⁵⁾ n'a pas eu de majorité effective. Au/
moment du vote, confusion générale et/
l'on a proclamé 74 oui, sans vérification/
- Kv. ⁽⁶⁶⁾ est prisonnier de L. qui ne le lâche/
pas/
- Un seul homme est responsable de la situation/
au Congo: L./
- K ⁽⁶⁷⁾ voudrait s'en débarrasser: A.K. en/
collaboration avec d'autres partis songent à/
une action parlementaire ou autre – Milieux prêtres./
- A.K. a déjà conclu des accords avec Tchombé/
au sujet Kasai/
- Les noirs ne comprennent pas pourquoi tous/
les belges s'en vont./
- Les troupes noires de Léopoldville ne marche-
raient pas p[ou]r L., au cas où le Congo déclarerait/
la guerre à la Belgique./

⁽⁶²⁾ « [Timberlake] had kept in close touch with these leaders ever since Kalonji stopped in to see him on July 11 to ask funds to help overthrow the Lumumba government. Timberlake reported deadpan : « I informed him impossible grant such request since USG does not interfere in internal affairs of foreign governments » » (Kalb, blz. 51)

⁽⁶³⁾ Over Soumoy schrijft d'Aspremont in een nota van 17 augustus : « Un Belge, conseiller personnel de Monsieur Kalonji, Monsieur Soumoy(ois ?) qui s'occupe d'une agence de voyages à Bruxelles, semble bien intentionné dans l'ensemble, mais est caractérisé par une certaine légèreté qui inquiète tous ceux qui ont été en rapport avec lui ces derniers jours ». Een rapport van de Staatsveiligheid van 8 september 1960 preciseert : « Sous l'étiquette de conseiller du chef de la République Autonome du Sud Kasai, il faut voir en Soumoy autant un ami de ce dernier qu'un instrument de la « Forminière », décidée à sauver ses intérêts et à assurer la marche de ses installations en Afrique » (ASE, CO/C/en III/2/Belg sf/Recrutement de mercenaires pour le Katanga).

⁽⁶⁴⁾ Albert Kalonji.

⁽⁶⁵⁾ Lumumba.

⁽⁶⁶⁾ Kasa Vubu.

⁽⁶⁷⁾ Kasa Vubu (die verder als Kv wordt afgekort) of Kalonji (die als AK wordt afgekort) ?

⁽⁶²⁾ « [Timberlake] had kept in close touch with these leaders ever since Kalonji stopped in to see him on July 11 to ask funds to help overthrow the Lumumba government. Timberlake reported deadpan : « I informed him impossible grant such request since USG does not interfere in internal affairs of foreign governments » » (Kalb, p. 51).

⁽⁶³⁾ Concernant Soumoy, d'Aspremont écrit dans une note du 17 août : « Un Belge, conseiller personnel de Monsieur Kalonji, Monsieur Soumoy(ois ?) qui s'occupe d'une agence de voyages à Bruxelles, semble bien intentionné dans l'ensemble, mais est caractérisé par une certaine légèreté qui inquiète tous ceux qui ont été en rapport avec lui ces derniers jours ». Un rapport de la Sûreté de l'État concernant ses activités, daté du 8 septembre 1960, précisait : « Sous l'étiquette de conseiller du chef de la République Autonome du Sud Kasai, il faut voir en Soumoy autant un ami de ce dernier qu'un instrument de la « Forminière », décidée à sauver ses intérêts et à assurer la marche de ses installations en Afrique » (ASE, CO/C/en III/2/Belg sf/Recrutement de mercenaires pour le Katanga).

⁽⁶⁴⁾ Albert Kalonji.

⁽⁶⁵⁾ Lumumba.

⁽⁶⁶⁾ Kasa Vubu.

⁽⁶⁷⁾ Kasa Vubu (abrégié ensuite en Kv) ou Kalonji (abrégié en « AK ») ?

- A.K. demande si, au cas où L. serait renversé/
& qu'un appel serait adressé par Kv & son/
nouveau Gouvernement sur pied du Traité/
d'amitié, la Belgique soutiendrait ce/
nouveau gouvernement./
- Mettre au courant R. et P.M. ⁽⁶⁸⁾/
(s) L>*

Document 22

Notitie van premier Eyskens bij een gesprek met
Lefébure, kabinetschef van de Koning, 15 juli 1960; PE
6085

Document 22

Notes du premier ministre Eyskens à propos d'un en-
retien avec Lefébure, chef de cabinet du Roi, 15 juillet
1960; PE 6085

<15 juillet Lefébure me dit:/
Soumoy/
émissaire de Kalongi/
ambitieux & pro-belge/
Kasa prisonnier de Lu/
coup d'Etat possible/
Kasa libéré et gt honnêtes gens et/
s/ base traité d'amitié/
Kalonji d'accord avec Tschombé pour/
sécession de Kassai/
difficultés Kassai réglé avec Tschombe/
s/ Bal & Lulua
émissaire a eu entretien avec Youlou: avant/
2 ans Congo franç. serait uni à Congo Belge/
Kasa d'accord/
Troupes dr 2 camps ne marcheront/
pas pour Lu/
Lu règne par terreur & argent/
Kasjamura=0/
Gigenga=0/

d'accord avec Gans & d'Aspr envoyer/ ⁽⁶⁹⁾
émiss privé Kat/
1) gt B d'accord, encourage/
2) faire comprendre que pas UNO/
éviter ⁽⁷⁰⁾
3) Belg pas 1° vu décl de guerre/
possible Luba/
Gans envoie Buch (sur.) pour/
contacter Hollants à Leo/
but Ileo/
+/- Kalonji (instable)>

⁽⁶⁸⁾ Koning en eerste minister;

⁽⁶⁹⁾ Dit is een tweede deel van het gesprek dat geen betrekking
heeft op de mededeling van Soumoy.

⁽⁷⁰⁾ Onduidelijke betekenis. pas = par ?

⁽⁶⁸⁾ Roi et Premier ministre;

⁽⁶⁹⁾ C'est la deuxième partie de l'entretien, qui ne concerne pas le
communiqué de Soumoy.

⁽⁷⁰⁾ La signification n'est pas claire. pas = par ?

De vrees voor de communistische infiltratie

Uit de overwegingen van Wigny op 14 juli en de tussenkomst van De Staercke op de NAVO-raad van 14 juli is reeds gebleken dat hun oppositie tegen Lumumba steunt op de vrees voor de « sovjetisering » van het Congolese regime. Die vrees houdt rechtstreeks verband met het Sovjet-standpunt van 13 juli en de boodschap van Lumumba en Kasa Vubu aan de Sovjet-Unie van 14 juli. Op 13 juli al spreekt Wigny tegenover VN-ambassadeur Walter Loridan de mening uit dat Kasa Vubu en Lumumba de speeltuigen zijn van de communisten :

<M. le Ministre fait remarquer que Kasa Vubu et Lumumba sont les jouets des communistes au gouvernement et à ce sujet il rappelle le libellé de la demande qui sent à plein nez l'influence communiste. Il souligne également que M. Kashamura, communiste actif a été placé à l'Information et qu'il domine entièrement la radio au point que même le ministre des Affaires étrangères n'y a pratiquement pas accès> (71)

De vrees voor de communistische infiltratie in Congo leefde al voor de onafhankelijkheid. Dit was onder meer het geval in het milieu van de Société Générale en de Union Minière. Het is zeker geen verrassing dat gouverneur Gillet in persoon op 14 juli minister Wigny waarschuwt voor de communistische bedreiging. In maart 1960 reeds drukt UMHK-topman Herman Robiliart zijn ongerustheid uit over de benoeming van Lumumba en Kashamura als leden van het Uitvoerend College. « Nul doute qu'au 1^{er} juillet, ces messieurs ouvriront toutes grandes les portes du Congo à leurs amis de l'Est » (72). Die vrees bestaat eveneens in regeringskringen. Omstreeks dezelfde tijd vraagt d'Aspremont Lynden in een « zeer geheime » brief aan Woot de Trixhe, adjunct-administrateur van de Staatsveiligheid, alle informatie in dat verband. « Il me paraîtrait (...) souhaitable que l'on puisse recueillir en une synthèse tous les éléments que nous possédons sur les contacts avec l'Est et le Parti communiste de Lumumba et de son entourage » (73). Mogelijk is er een verband tussen dit verzoek en de vrees uitgedrukt door Robiliart.

Tussen 10 en 20 juli krijgt deze vrees nieuwe en sterke impulsen. De wijze waarop de Sovjet-Unie zich achter

La crainte d'une infiltration communiste.

Les considérations formulées par Wigny le 14 juillet et l'intervention de De Staercke au conseil de l'Atlantique Nord du 14 juillet ont déjà permis de constater que leur opposition à Lumumba était dictée par la crainte d'une « soviétisation » du régime congolais. Cette crainte est alimentée par le point de vue exprimé par l'URSS le 13 juillet et par le message adressé par Lumumba et Kasa Vubu à l'Union soviétique le 14 juillet. Le 13 juillet, Wigny déclare déjà à l'ambassadeur auprès des Nations unies, Walter Loridan, que Kasa Vubu et Lumumba sont les jouets des communistes :

La crainte d'une infiltration communiste au Congo existait déjà avant l'indépendance, notamment dans les milieux de la Société Générale et de l'Union Minière. Le fait que le gouverneur Gillet en personne avertit le ministre Wigny le 14 juillet de la menace communiste n'a certainement pas de quoi surprendre. Dès mars 1960, le numéro un de l'UMHK, Herman Robiliart, exprime son inquiétude à propos de la nomination de Lumumba et Kashamura comme membres du Collège exécutif. « Nul doute qu'au 1^{er} juillet, ces messieurs ouvriront toutes grandes les portes du Congo à leurs amis de l'Est » (72). Cette crainte est également partagée dans les milieux gouvernementaux. Vers la même époque, d'Aspremont Lynden demande toutes les informations à cet égard dans une lettre « très secrète » qu'il adresse à Woot de Trixhe, administrateur adjoint de la Sûreté de l'État. « Il me paraîtrait (...) souhaitable que l'on puisse recueillir en une synthèse tous les éléments que nous possédons sur les contacts avec l'Est et le Parti communiste de Lumumba et de son entourage » (73). Il existe peut-être un rapport entre cette demande et la crainte exprimée par Robiliart.

Entre le 10 et le 20 juillet, cette crainte est alimentée par des signaux nouveaux et forts. La manière dont

(71) Wigny, *Mémoires du Congo*, 151 (uitreksel van memorandum over telefoongesprek met ambassadeur Loridan in New York).

(72) Aan J. Cousin, 23 maart 1960; AUM 410.

(73) 10/3/1960; ASE, Lumumba. Op 15 maart ontvangt d'Aspremont het gevraagde rapport dat hij 's anderendaags overmaakt aan minister Scheyven. Hij preciseert : « Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli une note relative aux contacts de Patrice Lumumba avec les pays de l'Est et avec le Parti communiste belge. Il y a lieu de considérer cette documentation comme ayant un caractère absolument secret. Je souhaiterais, qu'après en avoir pris connaissance, vous puissiez me la renvoyer. » (PAL). Zie X — Bijlagen.

(71) Wigny, *Mémoires du Congo*, 151 (extrait du memorandum sur l'entretien téléphonique avec l'ambassadeur Loridan à New York).

(72) À J. Cousin, 23 mars 1960; AUM 410.

(73) 10/3/1960; ASE, Lumumba. D'Aspremont reçoit le rapport demandé le 15 mars et le transmet le lendemain au ministre Scheyven. Il précise : « Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli une note relative aux contacts de Patrice Lumumba avec les pays de l'Est et avec le Parti communiste belge. Il y a lieu de considérer cette documentation comme ayant un caractère absolument secret. Je souhaiterais, qu'après en avoir pris connaissance, vous puissiez me la renvoyer. » (PAL). Voir X — Annexes.

Lumumba schaarde in de eerste dagen van de crisis is voor sommigen al voldoende bewijs dat de politiek van de Congolese premier zelf als Moskougezind kan worden bestempeld. Een meer overtuigend bewijs vinden ze evenwel in het Congolese ultimatum van 17 juli. Op die dag overhandigt generaal Alexander (Ghana) in Leopoldstad, namens Kasa Vubu en Lumumba die zich in Stanleystad bevinden, een ultimatum aan VN-gezant Bunche. Indien de VN er niet voor zorgen dat de Belgische troepen tegen 19 juli het Congolese grondgebied hebben verlaten, zullen zij beroep doen op de Sovjet-Unie ⁽⁷⁴⁾. De dreiging van een Sovjet-interventie — bluff of reële mogelijkheid — bepaalt de dramatiek van de bijeenkomst van de Veiligheidsraad van 20-22 juli ⁽⁷⁵⁾. In brede kring — en voor oppervlakkige waarnemers — heeft zij het beeld doen ingang vinden van Lumumba als een communist.

Het is veertig jaar na datum en tien jaar na het einde van de Koude Oorlog moeilijk om zich in te leven in de gevoelens van afkeer en vijandigheid die het communisme bij velen uitlokte. Het is ook moeilijk vast te stellen hoe belangrijk in de beeldvorming omtrent Lumumba het aandeel is van de realiteit dan wel van de propaganda. Maar uiteindelijk heeft de realiteit soms minder belang voor de gang van de geschiedenis dan de overtuiging, gegrond of niet, die bij mensen ingang vindt.

Was Lumumba dan feitelijk een communistisch gevaar? Dat is in elk geval hoe zijn vijanden, en met name de Belgische regering, over hem dachten, niet zozeer omdat de Congolese leider die ideologische keuze uit overtuiging, maar veeleer uit politiek opportunisme zou hebben gemaakt. Lumumba, die tot alles bereid was om de macht in handen te houden, zou niet hebben geaarzeld — ook al schaadde dat de « kolonialisten » en hun handlangers — de steun in te roepen van de USSR en haar satellieten. Net zoals de verdediging van het Westen een argument was dat vaak werd gebruikt om de acties tegen Lumumba te kenschetsen, was het doordringen van het communisme in Afrika een schrikbeeld waarmee overvloedig werd geschermd om de anti-lumumbistische strijd goed te praten, en zulks al van vóór de Onafhankelijkheid. De verwijzingen naar een uit overtuiging of uit opportunisme communistische of com-

l'Union soviétique se rallie à Lumumba dans les premiers jours de la crise prouve à suffisance, pour certains, que la politique du Premier ministre congolais lui-même peut être qualifiée de pro-moscovite. L'ultimatum congolais du 17 juillet constitue toutefois une preuve plus convaincante. Ce jour-là, le général Alexander (Ghana) remet, à Léopoldville, au nom de Kasa Vubu et de Lumumba qui se trouvent à Stanleyville, un ultimatum à l'émissaire des Nations unies Bunche. Si les Nations unies ne veillent pas à ce que les troupes belges aient quitté le territoire congolais pour le 19 juillet, ils feront appel à l'Union soviétique ⁽⁷⁴⁾. La menace d'une intervention soviétique — bluff ou possibilité réelle — explique l'atmosphère dramatique dans laquelle se déroule la réunion du Conseil de sécurité des 20-22 juillet ⁽⁷⁵⁾. Parmi la population — et pour des observateurs superficiels —, cette menace a contribué à asseoir l'image d'un Lumumba communiste.

Quarante ans après les faits et dix ans après la fin de la Guerre Froide, il est difficile d'imaginer les sentiments de répulsion et d'hostilité que provoquait le communisme chez beaucoup. Il est également difficile de déterminer l'importance respective de la part de réalité et de la part de propagande dans l'image que l'on avait de Lumumba. Mais, en fin de compte, la réalité a parfois moins d'importance pour le cours de l'histoire que la conviction, fondée ou non, qu'ont les gens.

En effet, Lumumba, danger communiste? C'est en tout ainsi qu'il fut perçu par ses ennemis, et notamment le gouvernement belge, moins parce que le leader congolais, par conviction, aurait fait ce choix idéologique, que par opportunisme politique de sa part. Lumumba, prêt à tout pour conserver le pouvoir, n'aurait pas hésité, pourvu que cela nuise aux « colonialistes » et à leurs sbires, à s'appuyer sur l'URSS et ses satellites. Tout comme la défense de l'occident fut un argument couramment admis pour caractériser les actions contre Lumumba, la pénétration communiste en Afrique fut un spectre largement agité pour justifier la lutte antilumumbiste, et ceci dès avant l'Indépendance. Les références à un Lumumba communiste ou pro-communiste par conviction ou par opportunité sont innombrables, que ce soit dans la presse ou dans des documents plus discrets. Dans ce cadre-là, il s'agissait pour le gouverne-

⁽⁷⁴⁾ Hierover Kalb, blz. 24-25. Generaal Alexander was de Brits-Ghanese officier die voorlopig het bevel voerde over de VN-troepen. Hij keerde zelf terug uit Stanleystad en overhandigde het ultimatum aan VN-gezant Bunche in aanwezigheid van VS-ambassadeur Timberlake, de Belgische generaal Roger Gheysen (Cometro), de Congolese minister van Buitenlandse Zaken Bomboko en de Congolese VN-ambassadeur Thomas Kanza. Kalb : « *There was no doubt that the ultimatum was the work of Lumumba. Alexander told Timberlake he felt Kasavubu was « not happy » about the « direction being taken by Lumumba » but seemed to be « weak and under [Lumumba's] thumb »* » (blz. 25).

⁽⁷⁵⁾ Op 2 augustus : de Russen zoeken een *casus belli*. Op 7 augustus : communistische herstelplan.

⁽⁷⁴⁾ À ce propos, Kalb, pp. 24-25. Le général Alexander était l'officier britannico-ghanéen qui commandait provisoirement les troupes des Nations unies. Il revint même de Stanleyville et remit l'ultimatum à l'émissaire des Nations unies Bunche en présence de l'ambassadeur des États-Unis Timberlake, du général belge Roger Gheysen (Cometro), du ministre congolais des Affaires étrangères Bomboko et de l'ambassadeur congolais auprès des Nations unies Thomas Kanza. Kalb : « *There was no doubt that the ultimatum was the work of Lumumba. Alexander told Timberlake he felt Kasavubu was « not happy » about the « direction being taken by Lumumba » but seemed to be « weak and under (Lumumba's) thumb »* » (p. 25).

⁽⁷⁵⁾ Le 2 août : les Russes cherchent un *casus belli*. Le 7 août : plan de redressement communiste.

munistisch gezinde Lumumba zijn niet te tellen, zowel in de pers als in discretere documenten. Tegen die achtergrond moest de Belgische regering inlichtingen bijebrengen die de, onder meer financiële, banden van Lumumba met de communistische wereld konden bewijzen. Het was de taak van de Veiligheid van de Staat haar die inlichtingen door te spelen. Document 35 illustreert de aard van die inlichtingen.

Op 19 juli — onmiddellijk na zijn terugkeer uit E'ville — schrijft d'Aspremont een rapport over zijn missie naar Katanga. Bijna terloops signaleert hij onder de rubriek « problèmes à résoudre à Bruxelles » : « Faire recueillir systématiquement sur place tous les renseignements permettant d'établir l'existence d'un véritable complot ».

Waarschijnlijk in verband daarmee staan twee nota's, eveneens van 19 juli, respectievelijk van het ministerie van Defensie en van de Staatsveiligheid, over de aanwijzingen van een complot in hoofde van Lumumba. 's Anderendaags, op 20 juli, schrijft d'Aspremont Lynden een nota voor premier Eyskens met de doelstellingen van de Belgische politiek in Congo. Hij opent zijn nota als volgt :

<Le développement de la situation des derniers jours a abouti à créer un véritable vide politique dans tout le Congo. Ce vide a été voulu par Lumumba et ses créatures. L'existence d'un véritable complot ne peut faire de doute (...). Ce vide politique a été créé de façon à permettre la mainmise systématique des gens de l'Est sur le Congo. Le problème en jeu n'est pas seulement belge, ce problème intéresse tout l'Occident et si on ne peut le résoudre à son avantage, le Congo sera communiste dans deux mois. Dans deux ans toute l'Afrique noire sera sous l'influence de l'Est>

Bijgevolg is maar één conclusie mogelijk tijdens die zomer 1960. De regering-Lumumba vormt een gevaar en moest worden bekampt. D'Aspremont zal die overtuiging nooit verloochenen. In een van zijn brieven aan majoor Weber, gedateerd Brussel 14 april 1961, op een tijdstip waarop de regering waarvan hij deel uitmaakt ontslagnemend is, laat d'Aspremont zich verleiden tot een ontboezeming die boekdelen spreekt : « *Je crois utile de vous adresser, sous ce pli, une note reprenant mes vues personnelles au sujet de l'évolution actuelle du Katanga (...). Notre action commune a abouti à éviter, tout au moins jusqu'à présent, la main-mise communiste sur l'Afrique.* » ⁽⁷⁶⁾.

Wij zullen later terugkomen op de oplossing die de voorkeur van d'Aspremont wegdroeg, met name Congo opnieuw oprichten vanuit Katanga.

ment belge de trouver des informations susceptibles de prouver les liens, notamment financier, de Lumumba avec le monde communiste. Ce fut le rôle de la Sûreté de l'Etat de lui fournir ces informations. Le document 35 qui illustre la nature de ces informations.

Le 19 juillet — immédiatement après son retour d'Élisabethville —, d'Aspremont rédige un rapport au sujet de sa mission au Katanga. Il signale, presque incidemment, sous la rubrique « problèmes à résoudre à Bruxelles » : « Faire recueillir systématiquement sur place tous les renseignements permettant d'établir l'existence d'un véritable complot ».

C'est vraisemblablement dans ce contexte que se situent deux notes, également du 19 juillet, l'une du ministère de la Défense nationale et l'autre de la Sûreté de l'État, notes relatives à des signes indiquant l'existence d'un complot dans le chef de Lumumba. Le lendemain, le 20 juillet, d'Aspremont Lynden rédige à l'intention du premier ministre Eyskens une note reprenant les objectifs de la politique belge au Congo. Sa note débute en ces termes :

Dès lors, une seule conclusion s'imposait à lui au cours de cet été 1960. Le gouvernement Lumumba constituait un danger et devait être combattu. D'Aspremont ne perdra jamais cette conviction. Dans une de ses lettres adressées au major Weber, et datée de Bruxelles le 14 avril 1961, à un moment où c'était la fin du gouvernement dont il faisait partie, d'Aspremont se laissa aller à une confidence qui est révélatrice : « *Je crois utile de vous adresser, sous ce pli, une note reprenant mes vues personnelles au sujet de l'évolution actuelle du Katanga (...). Notre action commune a abouti à éviter, tout au moins jusqu'à présent, la main-mise communiste sur l'Afrique.* » ⁽⁷⁶⁾.

Nous reviendrons plus avant sur la solution qui avait les faveurs de d'Aspremont, à savoir reconstituer le Congo à partir du Katanga.

⁽⁷⁶⁾ PAL.

⁽⁷⁶⁾ PAL.

VS : Lumumba moet vervangen worden (1 augustus) ⁽⁷⁷⁾

Het ultimatum van 17 juli heeft een belangrijke rol gespeeld in de associatie van Lumumba met de Sovjet-Unie en lokt voor het eerst ook in Amerikaanse regeringskringen een ernstig debat uit ⁽⁷⁸⁾. Volgens Kalb in haar studie over de Amerikaanse Congopolitiek : « *The ultimatum alarmed American officials who had been concerned about Lumumba's interest in the Communist bloc but had tended to accept with a grain of salt Belgian descriptions of him as a Communist* » (blz. 26). Op de vraag hoe om te gaan met Lumumba, komen op het State Department vooralsnog tegenstrijdige adviezen van Leopoldstad en Brussel binnen. De meest radicale opvatting komt van de Amerikaanse ambassadeur in Brussel, Richard Burden, die als eerste Amerikaanse functionaris openlijk de vervanging van de regering-Lumumba vraagt :

<A principal objective of our political and diplomatic action must therefore be to destroy Lumumba government as now constituted, but at the same time we must find or develop another horse to back which would be acceptable in rest of Africa and defensible against soviet political attack> ⁽⁷⁹⁾

Als een van de middelen daartoe adviseert hij dat de Amerikaanse regering steun zou verlenen aan de provincies tegen de centrale regering. In de woorden van Kalb : « *build up the provincial governments as a de facto authority, and persuade them to adopt a position of « no confidence » towards the central government; this would weaken Lumumba, and the provincial leaders could then « build back towards some central authority exclusive of Lumumba* » (blz. 28).

Het ultimatum van Lumumba zorgt ook voor een stevige discussie op de Amerikaanse National Security Council van 21 juli. Het lijkt erop dat de mening gaat overheersen dat Lumumba onvoorspelbaar en dus gevaarlijk is. CIA-directeur Allan Dulles formuleert het zelfs in deze bewoordingen :

<Mr. Dulles said that in Lumumba we were faced with a person who was a Castro or worse...Mr. Dulles went on to describe Mr. Lumumba's background which he described as « harrowing »... It is safe to go on the assumption that Lumumba has been bought by the Communists; this also, however, fits with his own orientation>

États-Unis : Lumumba doit être remplacé (1^{er} août) ⁽⁷⁷⁾

L'ultimatum du 17 juillet a joué un rôle important dans le fait que l'on a associé Lumumba à l'Union soviétique et a aussi, pour la première fois, suscité un débat sérieux dans les milieux gouvernementaux américains ⁽⁷⁸⁾. Dans son étude consacrée à la politique congolaise des États-Unis, Kalb écrit « *The ultimatum alarmed American officials who had been concerned about Lumumba's interest in the Communist bloc but had tended to accept with a grain of salt Belgian descriptions of him as a Communist* » (p. 26). Alors qu'il avait demandé quelle attitude il convenait d'adopter à l'égard de Lumumba, le Département d'État reçoit encore toujours des avis contradictoires en provenance de Léopoldville et de Bruxelles. Le point de vue le plus radical émane de l'ambassadeur des États-Unis à Bruxelles, Richard Burden, qui est le premier fonctionnaire américain à demander ouvertement le remplacement du gouvernement Lumumba :

Parmi les différents moyens permettant d'atteindre cet objectif, il conseille au gouvernement américain de soutenir les provinces contre le gouvernement central. Kalb le formule comme suit : « *build up the provincial governments as a de facto authority, and persuade them to adopt a position of « no confidence » towards the central government; this would weaken Lumumba, and the provincial leaders could then « build back towards some central authority exclusive of Lumumba* » (p. 28).

L'ultimatum de Lumumba suscite également un débat animé au *National Security Council* américain du 21 juillet. L'opinion qui semble devoir l'emporter est que Lumumba est imprévisible et, donc, dangereux. Le directeur de la CIA, Allan Dulles, le formule même en ces termes :

⁽⁷⁷⁾ Wij steunen hiervoor uitsluitend op Kalb.

⁽⁷⁸⁾ Hierover Kalb, « *Lumumba's Ultimatum : Alarm at the White House* », blz. 24-29.

⁽⁷⁹⁾ Gecit. Kalb, blz. 27.

⁽⁷⁷⁾ Nous nous basons en l'occurrence uniquement sur Kalb.

⁽⁷⁸⁾ Voir à ce sujet Kalb, « *Lumumba's Ultimatum : Alarm at the White House* », pp. 24-29.

⁽⁷⁹⁾ Kalb, o.p., p. 27.

Mogelijk komt de informatie waarop Dulles zich baseert voor een deel uit Brussel. Voor die periode blijkt uit twee, in het archief van de Veiligheid van de Staat aangetroffen documenten dat er contacten en overzending van informatie in die trant zijn geweest. Zo vraagt « Eric », duidelijk verbonden aan de ambassade van de Verenigde Staten in Brussel, in een vertrouwelijke brief gedateerd 27 juli 1960, op ongedwongen toon inlichtingen aan Paul Woot de Trixhe, adjunct-directeur van de Veiligheid. Op 28 juli 1960 verstrekt Caeymaex, hoofd van de Belgische Veiligheid van de Staat, op verzoek van de ambassade van de Verenigde Staten, inlichtingen over Lumumba en andere Congolese leiders en meer bepaald over de contacten die ze hadden met de communisten.

Document 23a

« Eric » (ambassade USA) in Woot de Trixhe, 27 juli 1960; ASE, Mobutu, 76

Il est possible que l'information sur laquelle se base Dulles provienne en partie de Bruxelles. Pour cette période, deux documents retrouvés dans les archives de la Sûreté de l'Etat attestent de contacts et de transmission d'informations de cet ordre. Ainsi, « Eric », manifestement attaché à l'Ambassade des Etats-Unis à Bruxelles, dans une lettre confidentielle datée du 27 juillet 1960, fait une demande d'information sur un ton familial à Paul Woot de Trixhe, directeur-adjoint de la Sûreté. Le 28 juillet, Caeymaex, chef de la Sûreté de l'Etat belge, fournit, à la demande de l'Ambassade des États-Unis, des renseignements sur Lumumba et d'autres leaders congolais, et plus particulièrement, sur leurs contacts avec les communistes.

Document 23a

« Eric » (ambassade USA) à Woot de Trixhe, 27 juillet 1960; ASE, Mobutu, 76

<Mon Cher Paul — Monsieur Wigny a informé mon ambassadeur le 18 juillet, que Monsieur Lumumba avait nommé deux communistes, un comme chef d'Etat-Major de l'Armée à Léopoldville et l'autre pour un rôle non-spécifié à Stanleyville.

Mon Ambassadeur a demandé s'il vous sera peut-être possible de nous fournir quelques détails en plus, par exemple l'identité et l'histoire des intéressés. Je vous saurais gré de nous envoyer tous les renseignements que vous avez au sujet des intéressés.

Bien cordialement à vous — (s) Eric.>

Document 23b

Aantekening van de diensten van de Staatsveiligheid op de brief van « Eric », 27 juli 1960

Document 23b

Aantekening van de diensten van de Staatsveiligheid op de brief van « Eric », 27 juillet 1960

*<Le Chef d'Etat Major à Léo paraît être Mobutu Joseph (SE/492.030).
BT/B ignore quelle personnalité d'opinion communiste a été désignée pour Stanleyville.*

Instructions de A.A.

Répondre que nous connaissons Mobutu.

Dire ce que nous savons de lui.

Pour Stanleyville : ignoré — 17/8-RD.>

Document 24

Caeymaex in Goiran (ambassade USA), 28 juli 1960; ASE, Lumumba, 662-663

<Annexes : 15⁽⁸⁰⁾

Cher Monsieur Goiran — Conformément à votre demande, je vous envoie ci-joint quelques notices individuelles relevant les contacts entre des leaders congolais et le monde communiste, pour autant que nous les connaissons.

Je me suis arrêté aux principaux d'entre eux : Kasavubu, Lumumba, Kashamura, Gizenga.

Ces notices sont destinées à votre service en raison des éléments secrets qu'elles contiennent.

Elles couvrent une période se terminant au 30 juin 1960.

Document 24

Caeymaex à Goiran (ambassade USA), 28 juillet 1960; ASE, Lumumba, 662-663

⁽⁸⁰⁾ Die waren niet bij het document uit het archief gevoegd.

⁽⁸⁰⁾ Celles-ci n'étaient pas jointes au document dans les archives.

Vous connaissez le reste.

Aux notices sont joints en annexe quelques documents.

L'influence communiste sur ces leaders est certaine.

Le comportement de ceux-ci n'est cependant pas dicté uniquement par Moscou.

J'y vois aussi et surtout leur nationalisme africain, se traduisant par une hostilité foncière, tout au moins actuellement, à ce qui est belge.

J'espère donc que ces notices pourront être de quelque utilité dans l'étude de l'influence communiste au Congo et dans la contre-action qu'il est sans doute indispensable d'y développer.

Mais j'espère tout autant qu'elles ne feront pas perdre de vue les autres aspects du problème congolais, ceux notamment qui révèlent que les troubles sont dirigés essentiellement contre les Belges en cette qualité.

Pour ma part, je tiens que cette action anti-belge est injustifiable et injustifiée.

Veillez croire, cher Monsieur Goiran, à l'assurance de mes meilleurs sentiments — (s) L. Caeymaex>

De ontmoeting tussen VS-minister van Buitenlandse Zaken Herter en premier Lumumba in Washington (27 juli) neemt het wantrouwen in de Congolese premier niet weg. Integendeel, de mening overheerst dat er met Lumumba moeilijk te werken valt, ook al kan hem geen duidelijke Sovjetvoorkeur worden aangerekend. Het nieuwe ultimatum van Lumumba aan de VN op 31 juli (alweer gevolgd door een positieve reactie van de Sovjet-Unie op 1 augustus) lijkt het politieke lot van Lumumba in Amerikaanse regeringskringen te bezegelen. Op 1 augustus laat Herter aan de VS-ambassadeur in Brussel weten :

La rencontre à Washington (27 juillet) entre le ministre américain des Affaires étrangères Herter et le premier ministre Lumumba ne fait pas disparaître la méfiance à l'égard du premier ministre congolais. Au contraire, l'opinion qui domine, c'est qu'il est difficile de travailler avec Lumumba, même si on ne peut pas lui prêter des sentiments pro-soviétiques marqués. Le nouvel ultimatum adressé par Lumumba aux Nations unies le 31 juillet (de nouveau suivi d'une réaction positive de l'Union soviétique le 1^{er} août) semble avoir scellé le sort politique de Lumumba dans les milieux gouvernementaux américains. Le 1^{er} juillet, Herter fait savoir à l'ambassadeur des États-Unis à Bruxelles que :

<US believes West must deal with Lumumba as prime minister Congolese government, although his reliability open to serious question. Lumumba's intentions and sympathies unclear, and evidence exists that he will not rpt not prove satisfactory. US will therefore continue search for more trustworthy elements in Congo who might be susceptible to support as part of program of reinsurance against Lumumba> ⁽⁸¹⁾

Enkele dagen later bevat een nota van de Amerikaanse regering aan de Belgische een min of meer gelijkaardige boodschap :

Quelques jours plus tard, une note du gouvernement américain adressée au gouvernement belge a plus ou moins la même teneur :

<Nous estimons que grâce à l'action énergique de l'ONU se servant de troupes en provenance d'Etats africains, une dangereuse intervention des Soviets au Congo a été effectivement bloquée. Le département d'Etat considère qu'il est de toute importance que les Etats africains continuent à jouer un rôle important dans la réhabilitation du Congo. Nous pensons qu'il est également important de tenir compte dans une certaine mesure des susceptibilités des Etats africains, particulièrement dans les déclarations publiques.

Les Etats-Unis pensent que l'Ouest doit traiter avec Lumumba pour le moment comme Premier ministre du gouvernement congolais. Cependant, ses intentions et ses sympathies sont évidemment sujets à caution, et les Etats-Unis continueront à chercher, au Congo, des éléments inspirant plus de confiance et qui pourraient être les points d'appui d'un programme d'assurance contre Lumumba> ⁽⁸²⁾

⁽⁸¹⁾ Telex van State Department aan VS-ambassadeur in Brussel, 1 augustus 1960 (n° 317). Gecit. Kalb, blz. 38. Voor Lumumba's ultimatum, *ibidem* blz. 41.

⁽⁸²⁾ 4 augustus 1960.

⁽⁸¹⁾ Telex du Département d'État à l'ambassadeur US à Bruxelles, 1^{er} août 1960 (n° 317). Cit. Kalb, p. 38. Pour l'ultimatum de Lumumba, *ibidem* p. 41.

⁽⁸²⁾ 4 août 1960.

Besluit

We kunnen besluiten dat al van in het begin van de crisis in Belgische regeringskringen de vervanging van de regering-Lumumba een belangrijke doelstelling wordt. Het ultimatum van 17 juli zal de Belgische regeringskringen in hun opvatting alleen maar versterken. Datzelfde ultimatum zal ook in Amerikaanse regeringskringen leiden tot de eerste overwegingen over de vervanging van Lumumba, maar het is pas na diens bezoek aan Herter en na een nieuw Congolees ultimatum aan de VN op 31 juli dat de Amerikaanse regeringskringen besluiten dat er met Lumumba niet te werken valt en dat hij als regeringsleider beter vervangen wordt. Voorlopig wordt hij alleen geduld.

3. Een confederaal Congo als hefboom tegen de regering-Lumumba

Het confederale uitgangspunt

Op 22 juli beslist de kabinetsraad tot de oprichting van de Belgische Technische Missie (BTM) in Elisabethstad en stelt zij Harold d'Aspremont Lynden aan tot hoofd van deze missie. Achter dit programma van technische hulp gaat in wezen een politieke doelstelling schuil. De BTM moet, zonder dat Katanga officieel door België wordt erkend, het Tshomberegime verstevigen zodat het zijn aanspraken op autonomie binnen of buiten het Congolese kader kan legitimeren.

Een onafhankelijk Katanga is een mogelijke optie, maar niet de enige en voor de (meerderheid van de) Belgische regering niet de eerste optie. De Belgische regering kiest om diverse redenen voor het behoud van een zekere eenheid van haar gewezen kolonie. Zij weet dat een onafhankelijk Katanga internationaal geen erkenning zal krijgen en België zal isoleren. Bovendien wil zij Katanga behouden zonder ook de rest te verliezen. En tenslotte vreest zij dat een versnipperd Congo de prooi van buitenlandse invloeden zal worden (de Sovjet-Unie, maar voor Katanga ook Rhodesië). Daarom opteert de Belgische regering voor een confederale structuur, die zonder de eenheid van Congo op te geven, Katanga op de voorgrond moet brengen. Deze optie is internationaal te verdedigen. Aan deze confederale hervorming koppelt zij bovendien een andere, en in wezen meer belangrijke doelstelling, nl. de vervanging van de regering-Lumumba.

Dit confederaal perspectief is reeds aanwezig bij de eerste besprekingen van de Katangese kwestie op de Belgische kabinetsraad (cf. *supra*). Bij zijn missie naar

Conclusion

Nous pouvons conclure de ce qui précède que dès le début de la crise, le remplacement du gouvernement Lumumba constitue un objectif important dans les milieux gouvernementaux belges. L'ultimatum du 17 juillet ne fera que renforcer les milieux gouvernementaux belges dans leur conviction. Ce même ultimatum amènera aussi les milieux gouvernementaux américains à envisager pour la première fois le remplacement de Lumumba, mais ce n'est qu'après la visite de ce dernier à Herter et après qu'un nouvel ultimatum congolais a été adressé aux Nations unies le 31 juillet que les milieux gouvernementaux américains décident qu'il n'y a pas moyen de collaborer avec Lumumba et qu'il est préférable de le remplacer à la tête du gouvernement. En attendant, il est seulement toléré.

3. Un Congo confédéral servant de levier pour combattre le gouvernement Lumumba

Le point de départ confédéral

Le 22 juillet, le conseil de cabinet décide de créer la Mission technique belge (Mistebel) à Elisabethville et met Harold d'Aspremont Lynden à la tête de cette mission. Derrière ce programme d'aide technique se cache en fait un objectif politique. La MTB doit, sans que la Belgique reconnaisse officiellement le Katanga, renforcer le régime de Tshombe, afin qu'il puisse légitimer ses revendications autonomistes au sein ou en dehors du cadre congolais.

L'indépendance du Katanga est une option possible, mais pas la seule et pas la première pour le gouvernement belge (ou, plus exactement, pour la majorité de ses membres). Le gouvernement belge choisit, pour des raisons diverses, de préserver une certaine unité de son ancienne colonie. Il sait qu'un Katanga indépendant ne bénéficiera pas de la reconnaissance internationale et que l'indépendance de cette province aura pour effet d'isoler la Belgique. Il veut en outre conserver le Katanga sans perdre le reste. Et il craint enfin qu'un Congo morcelé ne devienne la proie d'influences étrangères (l'Union soviétique, mais aussi la Rhodesie en ce qui concerne le Katanga). C'est la raison pour laquelle le gouvernement belge opte pour une structure confédérale, qui, sans que l'unité du Congo soit remise en cause, doit permettre de placer le Katanga au premier plan. Cette option est défendable au niveau international. À cette réforme confédérale, le gouvernement belge associe en outre un autre objectif, en fait plus important, à savoir le remplacement du gouvernement Lumumba.

Cette perspective confédérale fait déjà l'objet des premières discussions consacrées à la question katangaise au Conseil de cabinet belge (cf. *supra*). Lors de sa mis-

Katanga van 16-19 juli heeft d'Aspremont Lynden ook al de opdracht de secessieplannen van Tshombe om te buigen naar een confederale opstelling (cf. *supra*). In zijn nota van 20 juli, bestemd voor premier Eyskens, definieert hij de te volgen politiek als volgt : « Soutien accordé aux gouvernements provinciaux, première étape. Organisation d'une formule d'association, deuxième étape » (document). Men zal opmerken dat d'Aspremont in vrijwel dezelfde termen spreekt als de Amerikaanse ambassadeur daags tevoren. Op 23 juli spreekt Tshombe al een confederale geloofsbelijdenis uit en plaats hij de Belgische regering in een meer comfortabele positie. Op 26 juli preciseert minister Wigny de richtlijnen voor Harold d'Aspremont in Katanga : « La Belgique s'est particulièrement réjoui des récentes déclarations de M. Tshombe par lesquelles il affirme considérer le Katanga comme le noyau d'une future confédération des Etats du Congo. Tout ralliement d'autres provinces du Congo au Katanga est donc à encourager, bien entendu avec discrétion » (document). Over de grond van de zaak, een confederaal Congo, zijn Wigny en d'Aspremont het kennelijk eens. Toch ontstaan er wrijvingen over de wijze van uitvoering. En misschien niet alleen daarover. De confederatie vormt niet het voorwerp van een grondige discussie, het is een vage term en haast een slogan. In feite is het een compromis waarvan de termen niet voor iedereen dezelfde betekenis hebben. Wij komen daar verder op terug.

Document 25 (zie X — bijlagen)

« Note pour monsieur le Premier Ministre », nota van H. d'Aspremont Lynden, 20 juli 1960; PE

Document 26

Telex van minister Wigny aan H. d'Aspremont Lynden, 26 juli 1960 (21.40 h); PAL

sion au Katanga, du 16 au 19 juillet, d'Aspremont Lynden a également pour mission de transformer les plans sécessionnistes de Tshombe en conception confédérale (cf. *supra*). Dans sa note du 20 juillet, destinée au premier ministre Eyskens, il définit sa politique comme suit : « Soutien accordé aux gouvernements provinciaux, première étape. Organisation d'une formule d'association, deuxième étape » (document). On notera que d'Aspremont utilise pratiquement les mêmes termes que ceux utilisés la veille par l'ambassadeur américain. Le 23 juillet, Tshombe fait déjà une profession de foi confédérale et rend plus confortable la position du gouvernement belge. Le 26 juillet, le ministre Wigny précise les directives de Harold d'Aspremont au Katanga : « La Belgique s'est particulièrement réjoui des récentes déclarations de M. Tshombe par lesquelles il affirme considérer le Katanga comme le noyau d'une future confédération des Etats du Congo. Tout ralliement d'autres provinces du Congo au Katanga est donc à encourager, bien entendu avec discrétion » (document). Sur le fond de l'affaire, à savoir la création d'un Congo confédéral, Wigny et d'Aspremont sont manifestement sur la même longueur d'ondes. Il existe toutefois entre eux certains points de friction quant aux modalités d'exécution. Et sans doute pas uniquement à cet égard. La confédération ne fait pas l'objet d'un débat approfondi, c'est un terme vague, presque un slogan. En fait, c'est le compromis dont les termes n'ont pas la même signification pour tous. Nous y reviendrons par la suite.

Document 25 (voir X — annexes)

« Note pour monsieur le Premier Ministre », note de H. d'Aspremont Lynden, 20 juillet 1960; PE

Document 26

Télex du ministre Wigny à H. d'Aspremont Lynden, 26 juillet 1960 (21.40 h); PAL

<Vous précisez ci-dessous directives politiques présidant à votre mission et qui sont, je suis sur, celles qui vous ont déjà inspiré.

1. *[Unité] du Congo est l'oeuvre de la Belgique. Toute modification doit être l'oeuvre des congolais eux-mêmes.*
2. *La position du Katanga a toute la sympathie de la Belgique et l'aide technique que vous lui apportez en est la preuve évidente.*
3. *La Belgique s'est particulièrement réjoui des récentes déclarations de M. Tshombe par lesquelles il affirme considérer le Katanga comme le noyau d'une future confédération des Etats du Congo. Tout ralliement d'autres provinces du Congo au Katanga est donc à encourager, bien entendu avec discrétion.*
4. *Votre position doit être strictement d'aide et de conseils; le Katanga doit être à même d'affirmer sa personnalité africaine; en conséquence, toutes les décisions doivent être pris[es] par des Katangais et non des Belges. L'africanisation des cadres civils et militaires doit être poussée aussi rapidement que possible.*
5. *Dans cet esprit, postes clés suivants doivent être organisées aussitôt que possible sous direction fonctionnaires katangais aidés éventuellement par agents belge :*
 - *primo information et radio;*

— *secundo sûreté et police.*

6. *Il paraît de grande importance que le Gouvernement katangais puisse faire connaître sa position auprès des principaux Gouvernements africains non communistes, en envoyant si possible des émissaires>**

De actie van Harold d'Aspremont Lynden en Robert Rothschild in Katanga

Het optreden van de BTM in Elisabethstad is gericht op de technische ondersteuning van het Tshomberegime : opbouw van administratie, politie, gerecht, leger, enz. Maar de politiek van d'Aspremont reikt verder dan de versterking van de Katangese autonomie. Voor hem is Katanga slechts de bouwsteen van een confederaal Congo, en vormt de confederatie een hefboom in de strijd tegen de regering-Lumumba. Dat blijkt uit een reconstructie van de telexen en brieven uitgewisseld tussen Brussel en E'ville tussen 24 juli en 26 augustus 1960 (verzameling 1). Daaruit presenteren wij in het volgende overzicht een aantal cruciale tekstfragmenten.

Verzameling 1. Correspondentie, betreffende de Belgische actie in Katanga, tussen Belgische autoriteiten in Brussel (vooral premier Eyskens) en E'ville (vooral d'Aspremont Lynden, hoofd van de BTM, en ambassadeur Rothschild), 22 juli-26 augustus 1960

L'action de Harold d'Aspremont Lynden et de Robert Rothschild au Katanga

L'intervention de la MTB à Elisabethville vise principalement à apporter un soutien technique au régime de Tshombe : mise en place de l'administration, de la police, de la justice, de l'armée, etc. Mais la politique de d'Aspremont va au-delà du renforcement de l'autonomie katangaise. À ses yeux, le Katanga n'est qu'une pierre de l'édifice d'une confédération congolaise, la confédération constituant un levier dans la lutte contre le gouvernement Lumumba. C'est ce qui ressort d'une reconstitution de la correspondance et de l'échange de télex entre Bruxelles et Elisabethville entre le 24 juillet et le 26 août 1960 (recueil 1), dont nous présentons un certain nombre d'extraits cruciaux.

Recueil 1. Correspondance échangée à propos de l'action belge au Katanga entre les autorités belges à Bruxelles (principalement le Premier ministre Eyskens) et à Elisabethville (principalement d'Aspremont Lynden, chef de la MTB, et l'ambassadeur Rothschild), 22 juillet-26 août 1960

- | | | | |
|----|------|-----------|--|
| 12 | 24/7 | Aspremont | <Vous aurez sans doute pris connaissance de la dernière lettre de Monsieur Tshombe adressée à l'ONU. Ce texte vous a été téléxé. Cette prise de position constitue un progrès manifeste par rapport aux attitudes antérieures: la porte est nettement ouverte vers des projets de Confédération. Nous avons pu prendre certains contacts avec les Baluba du Kasai et le Kivu. La situation est mouvante. Tout espoir, en tous cas, n'est pas perdu.
(...) que nous devons encourager Monsieur Tshombe à garder les portes ouvertes vers d'autres régions du Congo. Nous nous efforcerons, ici sur place, de lui faciliter les contacts nécessaires avec les gouvernements provinciaux. Il faut que notre Ambassadeur à Léopoldville soit tenu au courant de nos intentions. Si Bolikango et Bomboko devaient rejoindre l'Equateur et se mettent d'accord, un énorme pas en avant serait réalisé. Nous devons faire vite et profiter de l'absence de Lumumba. A cet égard, il serait important que nous soyons tenu au courant de la réalité de l'aide américaine qui lui serait proposée> |
| 14 | 24/7 | Aspremont | <Le Procureur du Roi de Luluabourg vient d'arriver à Eville. Sa présence à Luluabourg est impossible et sans utilité car tous les magistrats et tout le personnel subalterne ont disparu. Il a accepté de rester à notre disposition à Eville, prêt à se rendre à Bakwanga au cas où les espoirs de sécession se concrétisent> |
| 15 | 24/7 | Wigny | <Si Gouvernement Tshombe suffisamment fort et représentatif il doit pouvoir affronter même sous couvert ONU, opposition Léo ou éventuellement négociations avec Kasai comme prévu par Tshombe lui-même ce qui permettrait consolider Katanga> |
| 33 | 1/8 | Aspremont | <Ils ont spontanément reconnu que, depuis mon arrivée ici ainsi que celle de M. Rothschild, M. Tshombe avait manifestement redressé de façon heureuse sa position à l'égard du Congo. Mes interlocuteurs paraissent convaincus qu'il est possible, si nous en avons le temps, d'organiser les structures politiques du Congo sur de nouvelles bases inspirées par un système de confédération> |
| 38 | 2/8 | Dubuisson | <1. Reconnaiss. indép. pas urgent/
car situat. pas claire; laisser murir sécessions/
2. Populat. ct. Lu/
3. Congo éclatera notam. du côté Abako/
4. Affinité entre Kat. Kivu & Kasai finiront par/s'associer> |

42	3/8	Aspremont	<p><2. Position plus modérée de Tshombe orientée définitivement vers solution confédérale Etats-Unis est résultat action depuis quinze jours. Signalons qu'appels de Tshombe au Président des gouvernements provinciaux, à Kasavubu, n'ont pas eu de réponse. Tshombe a échangé correspondance personnelle avec Van Bilsen dans le sens indiqué ci-dessus. Pas de réponse. Paraît essentiel actuellement maintenir contacts et ne rien briser. Collaboration ambassade Léo paraît indispensable et à cet effet elle doit être tenue courant de notre action à E'ville, de même nous devons être tenus au courant action Léo. (...)</p> <p>3. Problème fondamental du Katanga est intervention ONU. Intervention brutale et à très brève échéance de troupes ONU, même européennes, entraînerait débâcle totale structures politiques administratives et économiques locales. Cette intervention serait actuellement interprétée comme ne visant qu'à établir ici un régime Lumumba. (...)</p> <p>7. A moyenne échéance, les objectifs à réaliser paraissent les suivants:</p> <p>Alpha. Renforcer les tendances à l'autonomie des gouvernements provinciaux, principale force d'opposition au gouvernement Lumumba.</p> <p>Beta. Organiser contacts gouvernement Katanga avec les autres gouvernements provinciaux si possible sous égide ONU></p>
58	5/8	Aspremont/ Rothschild	<p><Si autonomie Katanga pouvait être préservée par application compromis envisagé, prestige Tshombe en sortirait considérablement grandi et autres provinces encouragées à suivre son exemple. Ceci constituerait coup extrêmement sérieux pour gouvernement Lumumba dont Tshombe deviendrait principal adversaire sur plan congolais></p>
60	7/8	Aspremont	<p><Il est vain, et je dirais même enfantin, de s'imaginer que nous puissions jamais obtenir quoi que ce soit d'un Congo dominé par Lumumba et sa bande. Nous risquerions d'engloutir des milliards, de risquer la vie de braves gens en pure perte.</p> <p>Dès lors, il n'y a plus qu'un seul et unique espoir : jouer la carte katangaise et reconstruire les Etats-Unis du Congo dans un système confédéral></p>
61	7/8	Eyskens	<p><Premier Ministre Eyskens convaincu que tout le Congo se met en mouvement: voir nouvelles concernant Bakongo, Kasai, etc. Vu ces nouvelles, il est important de gagner un certain nombre d'heures; gagner du temps, fût-ce par des difficultés de procédure></p>
62	8/8	Aspremont	<p><Négociations avec ONU possibles dans le cadre confédération. Voir à cet égard déclaration Bolikango, Kalonji, Diomi. Se tenir à tout prix pendant 24 h sur cette position. Congo unitaire et par conséquent gouvernement Lumumba sur point d'éclater. Seule opposition valable à Lumumba></p>
64	8/8	Aspremont	<p><Attire l'attention sur le fait que gouvernement Lumumba est minoritaire. En effet, on relève dans sa majorité obtenue lors de sa déclaration les voix des représentants Conakat, Puna et Abako. Ces trois partis sont actuellement 100 pourcent opposés à sa politique. Ce gouvernement est, en plus, illégal, car il a mis en vacances la constituante, contrairement aux prescrits de la loi fondamentale></p>
65	8/8	Tshombe	<p><Primo. Suite prise position leaders congolais Bolikango (Equateur), Diomi (Bas Congo) et Kalonji (Kasai) en faveur confédération Etats Unis Congo, préconisée par Katanga, assistons éclatement général structure unitaire Congo, imposée par puissance coloniale belge et défendue par Lumumba.</p> <p>Secundo. Gouvernement Lumumba être minoritaire. Majorité obtenue fin juin Chambre congolaise: 74 voix sur 137 avec appui partis politiques opposés depuis à la politique (Abako, PNP, Conakat). Lumumba gouverne mépris parlement qu'il a mis en vacance. Gouvernement central ne représente plus valablement peuple congolais></p>
66	9/8	Aspremont	<p><(...) que ONU prenne en considération état de fait de l'éclatement du Congo et de l'opposition grandissante et majoritaire à Lumumba></p>
68	9/8	Aspremont/ Tshombe	<p><L'ONU doit tenir compte du fait de éclatement du Congo. Indépendance Katanga n'est qu'un pas dans la voie de la restructuration du Congo dans sens confédéral></p>
69	9/8	Kalonji	<p><Nos liens avec le gouvernement central doivent être basés sur une loi confédérale. Nos populations ne veulent pas de gouvernement central sous la dictature de Lumumba. Avons proclamé Etat Minier Indépendant ce matin*></p>
70	10/8	Aspremont	<p><Ai pris certaines mesures pour aider Kalonji: fonds, moyens telecom, transports aériens, vivres></p>
74	12/8	Eyskens	<p><Je tiens à vous en féliciter très sincèrement et à vous dire combien vous avez mon entière et absolue confiance></p>
77	14/8	Rothschild/ Aspremont	<p><En résumé, il est possible dès maintenant de se montrer optimiste quant à l'évolution de la situation générale au Katanga. Sauf nouvel accident les structures katangaises seront protégées par les troupes de l'ONU et à assez bref délai par les troupes katangaises elles-mêmes commandées par des officiers belges, au lieu de l'être à titre extrêmement précaire par les troupes belges></p>

- 79 17/8 Aspremont <Il me paraît indispensable que le Gouvernement Belge accorde un subside financier d'une certaine importance à Albert Kalonji.
Je suggère qu'une somme de 20 millions soit mise à ma disposition.
Nous l'utiliserons suivant les nécessités et en aucun cas nous paierons cette somme sans pouvoir exercer un contrôle sur son utilisation. Il y aurait lieu, dès à présent, de rembourser à Bruxelles, en francs belges, une somme de 300.000 frs. à la firme Forminière, qui a payé les transports indispensables jusque Bakwanga>
- 83 20/8 Rothschild <L'action des agents belges devrait aussi ne perdre aucune occasion d'encourager les opposants à Lumumba, soit au Parlement, soit au sein de son gouvernement, à se réfugier au Katanga si les circonstances s'y prêtaient. Si les Ministres modérés du style Bomboko, ou le Président du Sénat, ou d'autres, étaient amenés, au cours des semaines qui viennent, à se réfugier à Elisabethville, il y aurait lieu, à ce moment, d'envisager la création d'un Gouvernement congolais en exil dans la province>
- 84 22/8 Aspremont <La situation évolue rapidement dans l'ensemble du Congo. Le parti Baluba du Kasai a proclamé son indépendance. Celle-ci est sans doute précaire; il faut néanmoins la soutenir.
Les premiers contacts que nous ayons eus indirectement avec les Lulua, nous permettent d'espérer qu'il sera possible de les amener à conclure une trêve avec les Baluba et, surtout, à se détacher de Lumumba.
Il y a en outre, ici pour le moment une délégation de Jeunesses Abako. Je serai amené, aujourd'hui même, à distribuer quelques fonds secrets.
Puis-je attirer votre attention sur le fait que je vis ici de crédits. Si vraiment nous voulons aider le Kasai et soutenir quelques mouvements de sécession, il me faudrait pouvoir disposer d'un budget d'une vingtaine de millions.
Ainsi que je vous en ai déjà fait part, je suis convaincu qu'ainsi nous pouvons faire échapper pratiquement plus de la moitié du Congo et notamment les « zones clés » au point de vue économique à l'influence de ce fou de Lumumba>
- 85 22/8 Tshombe <Action à entreprendre contre le gouvernement Lumumba :
a) désagrégation Force Publique Léopoldville, Thysville ou seuls Batetela fidèles à Lumumba;
b) 29 et 30 septembre, organisation grève générale dans province Léopoldville.
Insiste sur nécessité absolue secret sur ces accords>
- 86 22/8 Aspremont <Très secret.
Suite mon telex n° 364 ai considéré devoir aider différents partis intéressés:
a) leur accord[é?] un million me prêté par Union Minière;
b) si possible faire livrer deux ou trois camionnettes à jeunesse Abako par Cegeac à Léopoldville;
c) m'efforcerais fournir appareils radio et photo demandés;
d) prier Consobel à Brazza accorder aux intéressés toute aide possible. Lui adresse lettre qui lui sera remise par délégués repartant demain>*
- 89 23/8 Aspremont <Très secret. Très urgent.
Prière instante autoriser commandant Baka ⁽⁸³⁾ à fournir armes, munitions, équipement, chemises et charroi pour besoins Kasai dans mesure où ne peuvent être rencontrés par gendarmerie katangaise. Extrême urgence. Forces tunisiennes officieusement d'accord. Prière au Ministre Gilson me téléphoner personnellement à Eville aujourd'hui entre 14 et 18 h>*
- 91 23/9 Eyskens/
Gilson <Si éventuellement armes et munitions exFP sont toujours stockées à BAKA prière à Van Lierde fournir à province minière Kasai ce qui est demandé par Aspremont>
- 79 24/8 Eyskens <Je tiens à vous confirmer mon accord sur l'octroi de ce subside de 20 millions et le remboursement de la somme de 300.000 fr. à la firme Forminière, à Bruxelles>

Deze bloemlezing geeft ons een klaar idee van de houding van Belgische regeringsverantwoordelijken tegenover de regering-Lumumba. Wat leren we uit deze documenten? In Elisabethstad steunt d'Aspremont niet alleen Tshombe. Uit zijn mededelingen aan Brussel kan men duidelijk afleiden dat de vertegenwoordiger van de Belgische regering in Katanga actief de secessie van Zuid-Kasai steunt en ook andere secessies (Evenaarsprovincie, Beneden-Congo) aanmoedigt met het oog op een herschikking van het Congolese krachtenveld. Het

⁽⁸³⁾ Basis van Kamina.

Ce florilège nous fournit une idée claire et précise de l'attitude des responsables du gouvernement belge à l'égard du gouvernement Lumumba. Que nous apprennent ces documents? À Elisabethville, d'Aspremont ne soutient pas que Tshombe. On peut clairement inférer des dépêches qu'il envoie à Bruxelles que le représentant du gouvernement belge au Katanga soutient activement la sécession du Sud-Kasai et qu'il encourage également d'autres sécessions (Province de l'Équateur, Bas-Congo) en vue d'une redistribution des forces au

⁽⁸³⁾ Base de Kamina.

doel is het doen springen van het unitaire Congo (« l'éclatement du Congo »), de vorming van een Congolese confederatie en bijgevolg de omverwerping van de centrale regering geleid door Lumumba⁽⁸⁴⁾. Die beide doelstellingen horen voor d'Aspremont samen : de confederatie is een hefboom voor de verwijdering van Lumumba; ze is een vorm van oppositie tegen Lumumba. Ambassadeur Rothschild, die Buitenlandse Zaken vertegenwoordigt, zit op dezelfde golflengte als d'Aspremont Lynden. Volgens die laatste handelen beiden in volkomen eenklank⁽⁸⁵⁾. Rothschild is de gewezen en toekomstige kabinetschef van minister Paul-Henri Spaak en oefent, althans volgens d'Aspremont Lynden, ook invloed uit op de socialistische oud-premier Achille Van Acker.

Een cruciaal moment vormt de periode 5-10 augustus. Eerder al is gebleken dat de spanningen rond Katanga hier tot een hoogtepunt worden gevoerd. Hammarskjöld heeft de intrede van VN-troepen in Katanga aangekondigd (2 augustus). De vrees bestaat, in Katanga en in België, dat de VN-troepen de voorbode vormen van de centrale regering en dat het einde van de Katangese secessie in zicht is. De Katangese regering dreigt zich met geweld te verzetten; de Belgen dreigen te vluchten wat de economische ineenstorting van Katanga met zich zal meebrengen. Vooral het laatste dwingt Hammarskjöld behoedzaam te manoeuvreren en hij roept op 5 augustus een nieuwe Veiligheidsraad samen. De vergadering is gepland voor 8 augustus. De inzet is duidelijk : (1) zullen de VN-troepen Katanga binnentrekken, en (2) zullen zij het gezag van Lumumba herstellen, of Tshombe en de Katangese autonomie ongemoeid laten. In de nacht van 7 op 8 augustus vraagt d'Aspremont met aandrang dat de Belgische diplomatie een uitstel van 24 uur voor het sturen van VN-troepen naar Katanga zou bepleiten omdat hij een snelle verandering in de politieke constellatie verwacht : « Congo unitaire et par conséquent gouvernement Lumumba sur point d'éclater ».

Gaat het om bluff of om *wishfull thinking* ? Op 6 en 7 augustus hebben Abako en Puna in telegrammen aan de Veiligheidsraad hun steun aan een confederatie uitgesproken (cf. *supra*). D'Aspremont is hiervan ongetwijfeld op de hoogte. Hij weet ook dat Kalonji wordt verwacht in E'ville om er de zelfstandigheid van de Mijnprovincie (Zuid-

Congo. L'objectif est l'éclatement du Congo unitaire, la formation d'une confédération congolaise et, partant, le renversement du gouvernement central dirigé par Lumumba⁽⁸⁴⁾. Pour d'Aspremont, ces deux objectifs sont liés : la confédération est un levier pour écarter Lumumba; elle est une forme d'opposition à Lumumba. L'ambassadeur Rothschild, qui représente les Affaires étrangères, est sur la même longueur d'onde que d'Aspremont Lynden. Selon ce dernier, les deux agissent en parfaite communauté de vues⁽⁸⁵⁾. Rothschild est l'ancien et le futur chef de cabinet du ministre Paul-Henri Spaak et exerce, du moins selon d'Aspremont Lynden, également une influence sur Achille Van Acker, ancien premier ministre socialiste.

La période qui va du 5 au 10 août est cruciale. Ainsi qu'il est déjà apparu, les tensions autour du Katanga vont s'exacerber vers cette époque. Hammarskjöld a annoncé l'entrée des troupes des Nations unies au Katanga (2 août). D'aucuns, au Katanga et en Belgique, craignent que les troupes de l'ONU annoncent l'arrivée du gouvernement central et que la fin de la sécession katangaise soit en vue. Le gouvernement katangais menace de s'y opposer par la force ; les Belges menacent de fuir, ce qui provoquerait l'effondrement économique du Katanga. C'est surtout ce dernier aspect qui contraint Hammarskjöld à manoeuvrer prudemment, et il convoque à nouveau le Conseil de sécurité le 5 août. La réunion est prévue pour le 8 août. L'enjeu est clair : (1) les troupes de l'ONU entreront-elles au Katanga et (2) rétabliront-elles l'autorité de Lumumba ou ne toucheront-elles pas à Tshombe et à l'autonomie katangaise ? Dans la nuit du 7 au 8 août, d'Aspremont demande instamment que la diplomatie belge plaide pour que l'on reporte de 24 heures l'envoi des troupes de l'ONU au Katanga, parce qu'il s'attend à un changement imminent de la situation politique : « Congo unitaire et par conséquent gouvernement Lumumba sur point d'éclater ».

D'Aspremont bluffe-t-il ou prend-il ses désirs pour la réalité ? Les 6 et 7 août, l'Abako et le Puna ont, dans des télégrammes adressés au Conseil de sécurité, exprimé leur soutien à une confédération (cf. ci-dessus). D'Aspremont en est sans nul doute informé. Il sait aussi que Kalonji est attendu à Élisabethville afin de proclamer

⁽⁸⁴⁾ « Secessie » is in dit opzicht een misleidende term.

⁽⁸⁵⁾ « Nous agissons en parfaite communauté de vues » (d'Aspremont Lynden op 24 juli), « Je tiens à vous dire combien m'est précieux le concours total et loyal que m'apporte Monsieur Rothschild. Nous formons incontestablement ici, à deux, une équipe aussi efficace que les circonstances le permettent », d'Aspremont Lynden op 7 augustus).

⁽⁸⁴⁾ Le terme « sécession » est à cet égard trompeur.

⁽⁸⁵⁾ « Nous agissons en parfaite communauté de vues » (d'Aspremont Lynden le 24 juillet), « Je tiens à vous dire combien m'est précieux le concours total et loyal que m'apporte Monsieur Rothschild. Nous formons incontestablement ici, à deux, une équipe aussi efficace que les circonstances le permettent », d'Aspremont Lynden, le 7 août).

Kasaï) uit te roepen. Dat gebeurt effectief op 9 augustus ⁽⁸⁶⁾. Een en ander lijkt er op te wijzen dat hier een geconcentreerde actie aan de gang is om de legitimiteit van de regering-Lumumba te ondergraven. Op die manier wordt aan Hammarskjöld een signaal gegeven dat hij onmogelijk Katanga kan binnentrekken om het gezag van Lumumba te herstellen. Om Tshombes standpunt te versterken is het nodig dat andere regio's zich detacheren van Lumumba, of althans hun wil demonstreren om dat te doen. In dat opzicht gaat het om bluff.

Uit de vele boodschappen van d'Aspremont mag men echter afleiden dat hij « l'éclatement du Congo » ook als een werkelijk imminente realiteit beschouwd. In dat opzicht koestert hij een illusie. Getuige daarvan de missie, uitgevoerd einde juli, begin augustus door de Belgische agent Athos in Leopoldstad. Zijn rapport, aanwezig in de papieren van d'Aspremont, is gedateerd 3 augustus. Doel van de missie was te polsen naar het succes van de (con)federale formule en eventueel verklaringen in die richting uit te lokken. De gezant geeft de mening weer van niet minder dan elf Congolese verantwoordelijken (waaronder Bolikango, voorzitter van Puna; Kalonji, voorzitter van MNC-Kalonji; Cléophas Kamitatu, voorzitter van de provinciale regering van Leopoldstad; Damien Kandolo, kabinetschef van Lumumba; Gabriel Makoso, hoofdredacteur van *Courrier d'Afrique*; Albert Ndele, kabinetschef van de minister van Financiën). Het besluit is realistisch :

Document 27

Athos, « Contacts à Léopoldville avec personnalités congolaises », getypte nota, 3 augustus 1960, 4 p.; PAL 26

l'indépendance de la province minière (Sud-Kasaï). Cette indépendance est effectivement proclamée le 9 août ⁽⁸⁶⁾. Tout semble indiquer qu'une action concertée est en cours afin de saper la légitimité du gouvernement Lumumba. On montre ainsi à Hammarskjöld qu'il ne peut pénétrer dans le Katanga afin de restaurer l'autorité de Lumumba. Afin de renforcer la position de Tshombe, il est nécessaire que d'autres régions se détachent de Lumumba, ou, du moins, manifestent la volonté de le faire. De ce point de vue, il s'agit d'un bluff.

On peut toutefois inférer des nombreux messages de d'Aspremont qu'il considère « l'éclatement du Congo » comme étant réellement imminent. Il se fait à cet égard des illusions, ainsi que l'atteste la mission, accomplie fin juillet, début août, par l'agent belge Athos à Léopoldville. Son rapport, qui se trouve dans les papiers de d'Aspremont, est daté du 3 août. Le but de cette mission était d'évaluer les chances de succès de la formule (con)fédérale et, éventuellement, de susciter des déclarations en ce sens. L'envoyé traduit l'opinion de pas moins de onze responsables congolais (dont Bolikango, président du Puna; Kalonji, président du MNC-Kalonji; Cléophas Kamitatu, président du gouvernement provincial de Léopoldville; Damien Kandolo, chef de cabinet de Lumumba; Gabriel Makoso, rédacteur en chef du *Courrier d'Afrique*; Albert Ndele, chef de cabinet du ministère des Finances). La conclusion est réaliste :

Document 27

Athos, « Contacts à Léopoldville avec personnalités congolaises », note dactylographiée, 3 août 1960, 4 p.; PAL 26

<CONTACTS A LEOPOLDVILLE AVEC PERSONNALITES CONGOLAISES

A. Généralités.

1. *But : se rendre compte des opinions en ce qui concerne le fédéralisme et les possibilités d'une opposition à l'unitarisme de LUMUMBA. Eventuellement susciter des prises de position à cet égard.*

2. *C'était davantage une prise de conscience sur le plan provincial qui était envisagée, les chances de renverser LUMUMBA à l'échelon Parlement étant presque inexistantes.*

(...)

C. Conclusions générales.

1. *Très large et profond sentiment de frustration susceptible de provoquer ou d'entretenir une prise de conscience provinciale dirigée contre LUMUMBA.*

⁽⁸⁶⁾ Enkele documenten over de secessie van Zuid-Kasaï in *Congo 1960*, blz. 798-811. Interessant is het communiqué van 8 augustus 1960, ondertekend door onder andere Kalonji, waarin de redenen voor de nakende scheiding worden aangegeven. Zij hebben alle betrekking op het bloedige conflict tussen Lulua en Baluba, conflict dat sedert de onafhankelijkheid is toegenomen zonder dat de centrale regering in staat is dit te beëindigen. In het communiqué wordt gewezen op de moord op verschillende provinciale Baluba-leiders en ook op de moord op Kasanji en Mualuanji, respectievelijk senator en volksvertegenwoordiger. In de verklaring van Kalonji van 9 augustus en zijn telegram van dezelfde dag aan H (niet in Congo 60) klinkt een andere taal : daarin is sprake van de dictatuur van Lumumba.

⁽⁸⁶⁾ Quelques documents concernant la sécession du Sud-Kasaï dans *Congo 1960*, pp. 798-811. Intéressant est le communiqué du 8 août 1960, signé notamment par Kalonji, dans lequel sont exposées les raisons de la sécession, qui est imminente. Elles ont toutes trait au conflit sanglant opposant Luluas et Balubas, conflit qui s'est intensifié depuis l'indépendance sans que le gouvernement central soit en mesure d'y mettre fin. Dans ce communiqué, l'attention est attirée sur l'assassinat de plusieurs leaders provinciaux des Balubas ainsi que sur l'assassinat de Kasanji et de Mualuanji, qui sont respectivement sénateur et député. Dans la déclaration de Kalonji du 9 août et son télégramme du même jour adressé à H (pas dans Congo 1960), il tient d'autres propos : il y est question de la dictature de Lumumba.

2. *Problèmes immédiats: enseignement, maintien de l'ordre (troubles sociaux)... qui seront d'excellents prétextes pour les gouvernements locaux pour justifier leurs réactions.*

3. *Réelle crainte de la dictature de LUMUMBA et début d'appréhension du « colonialisme » ONUsien.*

Par contre :

4. *Presque parfaite solidarité anti-belge suite à la situation au Katanga.*

5. *Unanimité également en ce qui concerne le reproche que l'on nous adresse au sujet de l'exode à Léopoldville même. « Il fut organisé par l'Ambassadeur pour nous saboter » disent même les gens intelligents.*

6. *Grande déception et dépit de la part des gens honnêtes en ce qui concerne l'attitude et les réactions belges au cours des événements.*

7. *En attendant l'impression d'un gain et d'un progrès de LUMUMBA est très nette>*

D'Aspremont zal van meetaf aan de secessie van Kasaï actief steunen. Nog in de nacht van 9 op 10 augustus heeft hij een ontmoeting met Kalonji en biedt hij hem hulp aan. In een nota van 17 augustus vraagt hij van de Belgische regering een subsidie van 20 miljoen voor Kalonji. Op 22 augustus vinden onder leiding van Tshombe in Elisabethstad besprekingen plaats voor de vorming van een confederale regering. D'Aspremont is aanwezig in de coulissen om deze weliswaar chimerieke plannen voor een confederale regering te steunen. Wanneer nog diezelfde dag Lumumba Sabenatoestellen opvoert om ANC-troepen naar Kasaï te sturen en een einde te maken aan de secessie ⁽⁸⁷⁾, vraagt d'Aspremont Lynden op 23 augustus rechtstreekse militaire hulp voor Kalonji aan Eyskens en Gilson.

De houding van premier Eyskens en de Belgische regering

Voeren Harold d'Aspremont Lynden en Robert Rothschild een eigen politiek ? Een politiek die zich onttrekt aan de controle van de regering ? Neen. De mededelingen van d'Aspremont zijn alle gericht aan de premier, de minister van Buitenlandse Zaken, en André Schöller, coördinator op Afrikaanse Zaken ⁽⁸⁸⁾. De nota van 17 augustus is behalve aan de premier ook gericht aan de kabinetschef van de koning, en het verzoek om militaire steun van 23 augustus aan de minister van Defensie. Er komt geen afwijzing of desavouering van d'Aspremont, integendeel. Zijn initiatieven worden uitdrukkelijk door premier Eyskens gesteund. In de nacht van 7 op 8 augustus dringt premier Eyskens er op verzoek van d'Aspremont bij minister Wigny in New York op aan uitsstel te bedingen voor de intrede van de VN-troepen in Katanga, omdat Congo op springen staat. Wanneer

D'emblée, D'Aspremont soutiendra activement la sécession du Kasaï. Dans la nuit du 9 au 10 août, il rencontre encore Kalonji et lui propose de l'aider. Dans une note du 17 août, il demande au gouvernement une subvention de 20 millions de francs pour Kalonji. Le 22 août, des discussions ont lieu à Elisabethville, sous la conduite de Tshombe, en vue de la formation d'un gouvernement confédéral. D'Aspremont est présent en coulisses afin d'appuyer ces projets, certes chimériques, de constitution d'un gouvernement confédéral. Lorsque, le jour même encore, Lumumba réquisitionne des appareils de la Sabena pour envoyer des troupes de l'ANC au Kasaï et mettre fin à la sécession ⁽⁸⁷⁾, d'Aspremont Lynden demande, le 23 août, une aide militaire directe pour Kalonji à Eyskens et Gilson.

L'attitude du Premier ministre Eyskens et du gouvernement belge

Harold d'Aspremont Lynden et Robert Rothschild font-ils cavalier seul ? Mènent-ils une politique qui échappe au contrôle du gouvernement ? Non. Les messages de d'Aspremont sont tous adressés au premier ministre, au ministre des Affaires étrangères et à André Schöller, coordinateur aux Affaires africaines ⁽⁸⁸⁾. La note du 17 août est, outre le Premier ministre, également adressée au chef de cabinet du Roi, et la demande d'aide militaire du 23 août au ministre de la Défense. D'Aspremont n'est ni éconduit ni désavoué, au contraire. Le premier ministre Eyskens soutient explicitement ses initiatives. Dans la nuit du 7 au 8 août, le premier ministre Eyskens insiste, à la demande d'Aspremont, auprès du ministre Wigny qui se trouve à New York, pour qu'il négocie l'ajournement de l'entrée des troupes des Nations unies au Katanga, parce que le Congo est sur le point d'éclater. Lors-

⁽⁸⁷⁾ Congo 1960, blz. 802.

⁽⁸⁸⁾ Schöller is de gewezen gouverneur van Katanga, die na zijn terugkeer in België op 17 juli belast wordt met de coördinatie op het ministerie van Afrikaanse Zaken. Het is niet duidelijk waarom dit gebeurt en evenmin hoelang Schöller deze functie blijft uitoefenen.

⁽⁸⁷⁾ Congo 1960, p. 802.

⁽⁸⁸⁾ Schöller est l'ancien gouverneur du Katanga qui, après son retour en Belgique le 17 juillet, est chargé de la coordination au ministère des Affaires africaines. La raison pour laquelle il est désigné à cette fonction n'est pas claire, pas plus que la durée de sa mission.

d'Aspremont op 10 augustus zijn beklag maakt over een gebrek aan steun, zegt premier Eyskens hem onmiddellijk zijn volledige steun toe : « Bon courage, cher Ami, je vous couvre entièrement et je ne suis pas l'homme qui hésite à prendre ses responsabilités » (document 28). Als antwoord op de nota van 17 augustus, stuurt premier Eyskens op 24 augustus aan minister Scheyven de volgende mededeling : « Je tiens à vous confirmer mon accord sur l'octroi de ce subside de 20 millions et le remboursement de la somme de 300 000 francs à la firme Forminière, à Bruxelles » ⁽⁸⁹⁾. Intussen heeft minister van Defensie Gilson met uitdrukkelijk akkoord van Eyskens rechtstreekse militaire hulp toegezegd. Enige tijd later wordt bovendien commandant Noël Dedeken door generaal Cumont op missie gestuurd naar Kasai om het leger van Kalonji te organiseren ⁽⁹⁰⁾.

Toch moeten we wijzen op een belangrijke tegenstelling in de schoot van de regering, een tegenstelling tussen, enerzijds, minister van Buitenlandse Zaken Wigny en, anderzijds, d'Aspremont Lynden, die kennelijk de steun geniet van premier Eyskens en andere ministers. De tegenstelling is niet terug te voeren op een verschil van mening over de grond van de zaak, namelijk de opbouw van een confederaal Congo zonder Lumumba, waarin Katanga en Tshombe een eersterangsrol zullen spelen. De tegenstelling is veeleer terug te voeren tot een zaak van personen, temperamenten en, belangrijker, tot een meningsverschil over de te volgen tactiek. Minister Wigny is geïrriteerd dat d'Aspremont Lynden, die in direct contact staat met de premier, door zijn optreden het beleid van Buitenlandse Zaken mee bepaalt of liever doorkruist. Hij staat op zijn prerogatieven. Wigny is als diplomaat en jurist behoedzamer en zeer ontvankelijk voor het milieu van de VN waarmee hij overigens rechtstreeks wordt geconfronteerd, d'Aspremont Lynden daarentegen is veeleer een man van actie en daadkracht. Minister Wigny tenslotte is van mening dat openlijke steun aan Katanga de zaak alleen maar kan schaden, d'Aspremont Lynden daarentegen, naaste medewerker van de premier, is door zijn aanwezigheid alleen al een op-

que d'Aspremont se plaint, le 10 août, d'un manque de soutien, le premier ministre Eyskens lui promet immédiatement tout son appui : « Bon courage, cher ami, je vous couvre entièrement et je ne suis pas l'homme qui hésite à prendre ses responsabilités » (document 28). En réponse à la note du 17 août, le premier ministre Eyskens adresse, le 24 août, le message suivant au ministre Scheyven : « Je tiens à vous confirmer mon accord sur l'octroi de ce subside de 20 millions et le remboursement de la somme de 300 000 francs à la firme Forminière, à Bruxelles » ⁽⁸⁹⁾. Entre-temps, le ministre de la Défense Gilson a promis, avec l'accord explicite d'Eyskens, une aide militaire directe. Peu de temps après, le commandant Noël Dedeken est envoyé par le général Cumont en mission au Kasai pour y organiser l'armée de Kalonji ⁽⁹⁰⁾.

Nous devons toutefois attirer l'attention sur une opposition importante au sein du gouvernement, à savoir, la divergence de vues entre, d'une part, le ministre des Affaires étrangères, Wigny et, d'autre part, d'Aspremont Lynden, qui est manifestement soutenu par le Premier ministre Eyskens et d'autres ministres. L'opposition ne se résume pas à une divergence de vues sur le fond de l'affaire, à savoir la création d'un Congo confédéral sans Lumumba, Congo dans lequel le Katanga et Tshombe joueront un rôle de premier plan. L'opposition trouve plutôt sa source dans une question de personnes, de tempéraments, et, plus important encore, dans une conception différente de la tactique à suivre. Le ministre Wigny est irrité par le fait que d'Aspremont Lynden, qui est en contact direct avec le premier ministre, détermine la politique étrangère ou plutôt interfère avec elle par son intervention. Il tient à ses prérogatives. En tant que diplomate et juriste, Wigny est plus circonspect et plus réceptif au milieu des Nations unies, avec lesquelles il est du reste en contact direct; d'Aspremont Lynden est en revanche plutôt un homme d'action et dynamique. Enfin, le ministre Wigny estime que soutenir ouvertement le Katanga ne peut que nuire à leurs projets, alors que d'Aspremont Lynden, proche collaborateur du premier ministre,

⁽⁸⁹⁾ Twee dagen later, op 26 augustus, keurt de ministerraad de uitgave goed van een bedrag van 20 miljoen frank op post 19/1 van Afrikaanse Zaken, zijnde de geheime fondsen.

Volgens bepaalde bronnen zou deze 20 miljoen zijn gebruikt voor de steun aan de oppositie in Leopoldstad. In dat geval moet de 20 miljoen voor steun aan Kasai onder een andere rubriek zijn goedgekeurd. Zie deelrapport geheime fondsen.

⁽⁹⁰⁾ We moeten hieraan toevoegen dat Belgische troepen van de basis Kamina geen toestemming krijgen om tussenbeide te komen voor de bescherming van de Belgen ter plaatse en dat België hiervoor door de Balubaleiders wordt bekritiseerd. Aldus *Congo 1960*, blz. 802-3, 804.

⁽⁸⁹⁾ Deux jours plus tard, le 26 août, le conseil des ministres approuve la dépense d'un montant de 20 millions de francs à imputer au poste 19/1 des Affaires africaines, à savoir les fonds secrets.

Selon certaines sources, ces 20 millions auraient servi à soutenir l'opposition à Léopoldville. Dans ce cas, les 20 millions d'aide au Kasai ont dû être approuvés sous une autre rubrique. Voir rapport partiel fonds secrets.

⁽⁹⁰⁾ Il y a lieu de préciser que les troupes belges stationnées à la base de Kamina ne sont pas autorisées à intervenir en vue de protéger les Belges sur place et que la Belgique a été critiquée pour cela par les leaders Baluba (*Congo 1960*, p. 802-3, 804).

vallende getuige van de Belgische interventie in Katanga.

est déjà, par sa seule présence, un témoin de premier plan de l'intervention belge au Katanga.

<13 h 15 – Coup de téléphone extrêmement important de Gaston Eyskens.

Celui-ci me demande de lui préciser de nouveau ma position ⁽⁹¹⁾. Je la résume une fois de plus.

Gaston Eyskens me demande : « Mais j'espère que tu vas défendre le gouvernement Tshombe ? » Je lui réponds: « C'est ici qu'il faut faire le choix entre deux politiques qui, l'une et l'autre, essaient de soutenir avec des chances inégales le gouvernement Tshombe et le Katanga. »

Pour les uns, il faut soutenir officiellement et, à mon avis fort indiscrètement, les Katangais. Je sais bien quelle en sera la conséquence. Les ministres belges seront approuvés par leur opinion publique, mais M. Tshombe apparaît comme leur marionnette et, pis encore, comme celle de l'Union Minière et des trust.

Pour moi, il faut éviter de soutenir de façon trop voyante le gouvernement Tshombe. Voilà pourquoi j'étais contre l'envoi de d'Aspremont Lynden; voilà pourquoi j'ai toujours résisté à la reconnaissance officielle; voilà pourquoi je crois qu'aujourd'hui encore, nous devons donner l'impression de ne pas entrer dans un conflit intérieur à résoudre par les Congolais eux-mêmes. Je mesure tous les risques de cette politique. Le gouvernement est critiqué dans le pays; le ministre des Affaires étrangères est honni pour sa lâcheté envers ses amis; mais au total, M. Tshombe a une chance d'émerger et de se maintenir parce que sa résistance paraît plus authentique» ^(91bis)

Document 28

Brief van premier Eyskens aan H. d'Aspremont Lynden, 12 augustus 1960; PAL

Document 28

Lettre du premier ministre Eyskens à H. d'Aspremont Lynden, 12 août 1960; PAL

<Cher Ami – J'ai bien reçu votre lettre du 10 août et je puis vous assurer que nous suivons avec beaucoup d'intérêt les efforts que vous poursuivez au Katanga.

Je considère que vous avez eu, à chaque moment, les réactions qui s'imposaient et que l'on n'aurait pas pu mieux agir dans cette mission que vous ne l'avez fait.

Je tiens à vous en féliciter très sincèrement et à vous dire combien vous avez mon entière et absolue confiance.

Vous êtes évidemment toujours juge sur place des décisions qu'ils convient de prendre.

Quant à votre appréciation concernant notre action diplomatique à l'étranger, il est bien sûr que certains aspects peuvent paraître sujets à critique aux yeux du Katanga, mais, dans l'ensemble, la situation s'est nettement améliorée par rapport à celle que nous pouvions craindre il y a quelques jours ⁽⁹²⁾.

Vous me parlez également de la question de la banque d'émission. C'est un domaine dans lequel la Belgique n'a pas le pouvoir d'intervenir et vous êtes parfaitement libre d'agir comme vous le désirez ⁽⁹³⁾.

En ce qui concerne les autres questions que vous avez posées et notamment le problème financier, je vous ferai parvenir des réponses par Telex incessamment.

Veillez croire, mon cher Ami, à mes sentiments les meilleurs et très cordiaux – (s) G. Eyskens.

*[hs.] Bon courage cher Ami, je vous couvre entièrement et je ne suis pas l'homme qui hésite à prendre ses responsabilités (s) G.E.>**

⁽⁹¹⁾ De Koning heeft daags tevoren het ontslag van de regering gevraagd. Wigny, die op het punt staat naar New York te vertrekken om de VN-Veiligheidsraad bij te wonen, is hiervan niet op de hoogte.

^(91bis) Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 355.

⁽⁹²⁾ Premier Eyskens verwijst naar de regeling die werd bereikt voor het binnentrekken van de VN-troepen in Katanga.

⁽⁹³⁾ Op 2 augustus had de ministerraad, bang voor de internationale repercussies, d'Aspremont reeds gevraagd de stichting van de Emissiebank op te schorten.

⁽⁹¹⁾ La veille, le Roi a demandé la démission du gouvernement. Wigny, qui est sur le point de partir à New York pour assister à la réunion du Conseil de sécurité des Nations unies, n'est pas au courant.

^(91bis) Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 355.

⁽⁹²⁾ Le Premier ministre Eyskens fait allusion à l'accord qui a été conclu pour faire entrer des troupes des Nations unies au Katanga.

⁽⁹³⁾ Le 2 août, le Conseil des ministres, craignant des répercussions internationales, a déjà demandé à d'Aspremont de suspendre la création de la Banque d'émission.

4. Actie in Leopoldstad

Terwijl de eenheid van Congo en dus Lumumba's gezag zwaar op de proef worden gesteld door secessies in de periferie, groeit in Leopoldstad zelf een directe oppositie tegen de regering-Lumumba. In Leopoldstad zijn de krachtsverhoudingen evenwel niet dezelfde als in Elisabethstad. Politici in de hoofdstad, ook al zijn zij tegenstander van Lumumba, blijven om evidente redenen een sterke klemtoon leggen op de eenheid van het land. Stuurde de Belgische tandem d'Aspremont-Rothschild vanuit Katanga aan op « l'éclatement du Congo », dan zal de Belgische steun aan de oppositie in Leopoldstad geconfronteerd worden met de eerste contradicties van de Belgische politiek.

Van een parlementaire oppositie is geen sprake ⁽⁹⁴⁾. Vanaf respectievelijk 21 en 23 juli zijn Kamer en Senaat met reces. Nog voor het zover is zijn bovendien al verschillende parlementsleden naar huis teruggekeerd. Premier Lumumba en verschillende van zijn ministers zullen weinig moeite doen om het parlement te activeren, integendeel ⁽⁹⁵⁾. Op 22 juli vertrekt premier Lumumba met een uitgebreide delegatie, waaronder Kamervoorzitter Julien Kasongo, naar Amerika, waar hij een ontmoeting zal hebben met VN-secretaris-generaal Hammarskjöld, VS-minister van Buitenlandse Zaken Herter en de Canadese regering. Hij keert pas op 8 augustus terug na een rondreis door enkele Afrikaanse landen, waar hij steun zoekt voor zijn regering en voor een Afrikaanse topconferentie. Men is verwonderd te zien dat in een land in diepe crisis, waar de regering voor ontzagwekkende taken staat, maar nog nauwelijks is georganiseerd, het Parlement met reces gaat en de premier voor veertien dagen naar het buitenland vertrekt.

Een eerste voedingsbodem van de oppositie vormen, ook in Leopoldstad, de ethnische tegenstellingen. De federale tendensen van de Bakongo zullen in zekere zin geneutraliseerd worden door de positie van Abako in het centrum, en door de positie van Kasa Vubu als staatsvoofd, zoals reeds aangestipt. De oppositie van de Bakongo zal zich dan ook rechtstreeks richten tegen de regering-Lumumba. Maar in de hoofdstad aanwezige Baluba en Bangala, zullen als een *masse de manoeuvre*

⁽⁹⁴⁾ In een interview voor Duitse journalisten op 3 juli had Lumumba al te kennen gegeven dat hij de Senaat wilde afschaffen. Op 6 augustus deelt Loidan, de Belgische ambassadeur bij de VN, in een telex aan Buitenlandse Zaken mee dat Lumumba in privéverklaringen heeft laten weten dat hij de Senaat zal afschaffen.

⁽⁹⁵⁾ Op de buitengewone regeringsraad van 13 en 16 augustus zullen Lumumba en Antoine Gizenga voorstellen om het parlement voor minstens drie maanden te verdagen en intussen parlementsleden naar het buitenland op missie te sturen.

4. Action à Léopoldville

Alors que l'unité du Congo et, partant, l'autorité de Lumumba sont soumises à rude épreuve en raison des sécessions dans la périphérie, une opposition directe au gouvernement Lumumba se développe à Léopoldville même. Dans cette ville, les rapports de force sont toutefois pas les mêmes qu'à Elisabethville. Bien qu'opposés à Lumumba, les hommes politiques de la capitale continuent, pour des raisons évidentes, de mettre fortement l'accent sur l'unité du pays. Si le tandem belge d'Aspremont-Rothschild essaie, au départ du Katanga, de provoquer « l'éclatement du Congo », le soutien belge à l'opposition agissant à Léopoldville sera confronté pour la première fois aux contradictions de la politique belge.

Quand on parle d'opposition, il ne s'agit nullement d'une opposition parlementaire ⁽⁹⁴⁾. La Chambre et le Sénat ont été ajournés respectivement le 21 et le 23 juillet. En outre, avant cet ajournement, plusieurs parlementaires sont déjà rentrés chez eux. Le Premier ministre Lumumba et plusieurs de ses ministres ne se donneront guère la peine d'activer le parlement. Bien au contraire ⁽⁹⁵⁾. Le 22 juillet, le Premier ministre Lumumba, accompagné d'une importante délégation et notamment du président de la Chambre, Julien Kasongo, part pour les Etats-Unis, où il rencontrera le secrétaire général des Nations unies, Hammarskjöld, le secrétaire d'État américain aux Affaires étrangères, Herter, et le gouvernement canadien. Il ne rentre que le 8 août, à l'issue d'une tournée qui l'a conduit dans quelques pays africains, à la recherche d'un soutien pour son gouvernement et pour l'organisation d'un sommet africain. Il est étonnant que, dans un pays qui traverse une crise profonde et dont le gouvernement, confronté à un travail titanesque, s'est encore à peine organisé, le parlement en vacances et le premier ministre se rende à l'étranger pendant quatorze jours.

Les dissensions ethniques sont un premier terreau dont se nourrit l'opposition, même à Léopoldville. Ainsi qu'il a déjà été indiqué, les tendances fédéralistes des Bakongo seront en quelque sorte neutralisées par la position centrale d'Abako et la position de chef de l'État occupée par Kasa Vubu. L'opposition des Bakongo sera dès lors dirigée directement contre le gouvernement Lumumba. Mais les Baluba et les Bangala présents dans la capitale serviront de « masse de manoeuvre » pour la politique de

⁽⁹⁴⁾ Dans une interview accordée le 3 juillet à des journalistes allemands, Lumumba avait déjà annoncé son intention de supprimer le Sénat. Le 6 août, Loidan, ambassadeur de Belgique auprès des Nations unies, informe les Affaires étrangères par télex du fait que, dans le cadre de déclarations privées, Lumumba a fait savoir s'il supprimerait le Sénat.

⁽⁹⁵⁾ Au cours du conseil de gouvernement exceptionnel des 13 et 16 août, Lumumba et Antoine Gizenga proposeront d'ajourner le parlement pendant trois mois au moins et d'envoyer, pendant ce temps, des parlementaires en mission à l'étranger.

dienen voor de politiek van Kalonji (Kasaï) en Bolikango (Evenaarsprovincie), de belangrijkste tegenstanders van Lumumba, en hun confederale plannen.

Document 29

Brief van A. Kalonji (Leopoldstad) aan N. (België), 29 juli 1960; afschrift in AKP-K

<Très Révérend Père – Je suis en bonne santé, mais assez fatigué. La famille va bien.

Le fonctionnement à la Chambre est un calvaire. Beaucoup de députés sont trop primaires et font des dégressions dans un cahot d'interventions inutiles et partisans. Ceux qui comprennent m'applaudissent, me soutiennent de plus en plus hardiment, de manière telle que nous avons voté non presque à l'unanimité aux pouvoirs spéciaux demandés par Lumumba.

Ils ont malheureusement accepté de trop longues vacances, ce qui m'inquiète. Hier j'ai convoqué une réunion extraordinaire de la Chambre et nous continuerons aujourd'hui avec les 10 députés qui restent encore à Léo. J'essaie d'atteindre un 1/5 pour convoquer la Chambre au 15/8 au lieu du 1/9 – et ainsi bien coincer Lumumba.

Ses calomnies ont abouti à 3 attentats à mon domicile, mais je suis fier et calme. Ils se démolissent eux-mêmes.

J'irai voir les malheureux Baluba demain au Kasaï et je ferai un bond chez Tshombe au Katanga.

*Mes meilleurs compliments à toute la coopérative – Kalonji>**

Een andere belangrijke voedingsbodem voor de oppositie in Leopoldstad is de *société civile*. Daartoe behoren de Kerk, met Mgr. Malula als vooraanstaande figuur, de jeugdbeweging, met haar politieke bindingen, en de vakbeweging, zowel de christelijke als de socialistische, eveneens met haar vertakkingen naar de politiek⁽⁹⁶⁾. Belangrijke brugfiguren zijn Joseph Ileo, voorzitter, en Cyrille Adoula, lid van de Senaat. Deze kringen beschikken over relatief belangrijke persorganen, waaronder *Courrier d'Afrique*, die een spreekbuis is van de oppositie.

Tijdens Lumumba's afwezigheid manifesteert zich ten slotte een groeiende oppositie in de regering zelf en in sommige ministeriële kabinetten. Tot de tegenstanders van de politiek van premier Lumumba behoren de ministers Justin Bomboko (Buitenlandse Zaken), Pascal Nkaye (Financiën), en Albert Delvaux (minister-resident), en de kabinetschefs Joseph Mbeka (Economische Coördinatie en Plan) en Ndele (Financiën). In privé-gesprekken

⁽⁹⁶⁾ In het archief van de UMHK (n° 265) berusten enkele afschriften van rapporten van de jezuïet Charles (CADICEC, Leopoldstad) aan De Staercke (afgevaardigd-bestuurder APIC-LACVW, Brussel). In een van die rapporten is sprake van een onderhoud tussen Charles en Mgr. Malula (1 augustus). « Le Père Charles a rendu visite à Monseigneur Malula pour l'informer de la situation économique. Il a trouvé l'Evêque fort effondré. Il souffre visiblement en voyant le chaos dans lequel sombre le pays. Monseigneur ne voit pas de solution tant que l'actuel gouvernement demeurera en place. Mais il ne voit pas comment on pourrait le renverser. Le Père Charles lui a conseillé de faire « marcher » les syndicats. Ceux-ci représentent encore une force intacte et peuvent parler sans taxer d'être à la remorque des Blancs. Le Père Charles suggérait que les syndicats (Adoula et Boboliko, tous deux adversaires de l'actuel gouvernement) organisent une grande manifestation à Léo pour protester au nom des chômeurs de l'incurie gouvernementale, demandant sa démission. Monseigneur semblait apprécier cette suggestion ».

Kalonji (Kasaï) et de Bolikango (province de l'Équateur), les principaux opposants à Lumumba, et pour leurs projets confédéraux.

Document 29

Lettre de A. Kalonji (Léopoldville) à N. (Belgique), 29 juillet 1960; copie dans APR-C

<Très Révérend Père – Je suis en bonne santé, mais assez fatigué. La famille va bien.

Le fonctionnement à la Chambre est un calvaire. Beaucoup de députés sont trop primaires et font des dégressions dans un cahot d'interventions inutiles et partisans. Ceux qui comprennent m'applaudissent, me soutiennent de plus en plus hardiment, de manière telle que nous avons voté non presque à l'unanimité aux pouvoirs spéciaux demandés par Lumumba.

Ils ont malheureusement accepté de trop longues vacances, ce qui m'inquiète. Hier j'ai convoqué une réunion extraordinaire de la Chambre et nous continuerons aujourd'hui avec les 10 députés qui restent encore à Léo. J'essaie d'atteindre un 1/5 pour convoquer la Chambre au 15/8 au lieu du 1/9 – et ainsi bien coincer Lumumba.

Ses calomnies ont abouti à 3 attentats à mon domicile, mais je suis fier et calme. Ils se démolissent eux-mêmes.

J'irai voir les malheureux Baluba demain au Kasaï et je ferai un bond chez Tshombe au Katanga.

*Mes meilleurs compliments à toute la coopérative – Kalonji>**

La société civile constitue une autre terre nourricière dans laquelle l'opposition de Léopoldville plonge ses racines. En font partie : l'Église, avec, à sa tête, Monseigneur Malula, le mouvement de jeunesse, qui a des liens avec le monde politique, et le mouvement syndical, tant chrétien que socialiste, qui a, lui aussi, des ramifications vers le monde politique⁽⁹⁶⁾. Joseph Ileo, président du Sénat, et Cyrille Adoula, membre du Sénat, sont des intermédiaires non négligeables. Ces milieux disposent d'organes de presse assez influents, dont le *Courrier d'Afrique*, qui est un des porte-voix de l'opposition.

Enfin, pendant l'absence de Lumumba, l'opposition grandit au sein du gouvernement même ainsi que dans certains cabinets ministériels. Parmi les adversaires de la politique du Premier ministre Lumumba, il y a les ministres Justin Bomboko (Affaires étrangères), Pascal Nkaye (Finances) et Albert Delvaux (ministre résident) et les chefs de cabinet Joseph Mbeka (Coordination économique et Plan) et Ndele (Finances). Dans des conver-

⁽⁹⁶⁾ Les archives de l'UMHK (n° 265) comprennent quelques copies de rapports que le jésuite Charles (CADICEC, Léopoldville) a adressés à De Staercke (administrateur délégué APIC-LACVW, Bruxelles). Dans un de ces rapports, il est question d'un entretien entre Charles et Mgr Malula (1^{er} août). « Le Père Charles a rendu visite à Monseigneur Malula pour l'informer de la situation économique. Il a trouvé l'Evêque fort effondré. Il souffre visiblement en voyant le chaos dans lequel sombre le pays. Monseigneur ne voit pas de solution tant que l'actuel gouvernement demeurera en place. Mais il ne voit pas comment on pourrait le renverser. Le Père Charles lui a conseillé de faire « marcher » les syndicats. Ceux-ci représentent encore une force intacte et peuvent parler sans taxer d'être à la remorque des Blancs. Le Père Charles suggérait que les syndicats (Adoula et Boboliko, tous deux adversaires de l'actuel gouvernement) organisent une grande manifestation à Léo pour protester au nom des chômeurs de l'incurie gouvernementale, demandant sa démission. Monseigneur semblait apprécier cette suggestion ».

neemt ook Kandolo, de kabinetschef van Lumumba, een zekere afstand van de premier.

De Belgische ambassadeur Van den Bosch maakt op 23 juli — daags na het vertrek van Lumumba — melding van een groeiende oppositie in de schoot van de Congolese regering (document 30). Hij wijst erop dat de gematigden in Leopoldstad gehinderd worden door de Belgische steun aan Katanga. De ambassadeur wijst hier op de contradicties in de Belgische politiek, die later veel sterker op de voorgrond zullen treden: het is onmogelijk om tegelijk Leopoldstad en Katanga te vriend te houden.

<Ayant perdu tout espoir de m'entendre avec Lumumba, je n'en étais que plus soucieux de garder le contact avec les membres modérés du gouvernement. Je les trouvai timorés, et conscients des dangers que faisait courir le Premier Ministre au jeune Congo; ils n'avaient pas perdu l'espoir de pouvoir graduellement contrôler et même entraver l'action de Lumumba. Mais ils estimaient cependant non sans raison que leur position eût été plus forte si la politique belge à l'égard du Katanga leur avait causé moins d'appréhensions. (...) Les ministres modérés — sorte d'opposition au sein du gouvernement groupant Bomboko, Delvaux, Kabangi, Kanza, Mbuyi — insistaient sur la nécessité de garder ou de faire revenir, ne serait-ce que temporairement, certains fonctionnaires belges qualifiés, qui puissent les aider à organiser, voir à réorganiser les différents services de leurs départements; ils nous assuraient que l'aspect psychologique de ce geste ne manquerait pas d'être apprécié par l'immense majorité de la population> ⁽⁹⁷⁾

Document 30

Telex van J. Van den Bosch aan minister Wigny, n° 465, 23 juli 1960, 22.20 h (Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 250-251)

<Opposition contre Premier ministre grandit au sein cabinet. Avons intérêt suivre conseils cette fraction modérée qui espère de plus en plus pouvoir contrôler et même entraver action Premier ministre. Contacts récents avec ce groupe qui doit dorénavant être notre point d'appui fait apparaître inquiétude sincère au sujet politique belge au Katanga. Crois nécessaire vous faire connaître urgence ligne que ces ministres voudraient nous voir suivre :

Primo. Dictature ou communisme ne pouvant être implantés avant plusieurs mois, Belgique devoir temporiser et garder neutralité officielle sous peine creuser fossé définitif avec tout le Congo.

Secundo. Tenter faire comprendre à Conakat que jugement définitif gouvernement central être prématuré, que attitude actuelle Katanga être cependant nature à influencer et brider orientation actuelle, que retour Katanga à unité ne pouvoir se faire que moyennant garanties formelles et précises.

Tertio. Semble bien que position Conakat pas partagée majorité population katangaise.

*Compte rendu détaillé conversation entre un de ces ministres et un de mes collaborateurs suit pas courrier avec avion>**

Deze Congolese oppositie zal steun- en aanmoedigingspunten vinden in Belgische kringen in Leopoldstad. Op hun beurt zullen die kringen de financiële steun krijgen van de Belgische regering. De eerste contactnaam die hier naar voren treedt is Jean Brück, voormalig secretaris-generaal van het ACV-Congo, sedert de onafhankelijkheid raadgever van Jean Boboliko, de secretaris-generaal van het tot Union des Travailleurs Congolais (UTC) herdoopte Algemeen Christelijk Vakverbond (ACV). Het ACV is eigenaar van het dagblad *Courrier d'Afrique*.

⁽⁹⁷⁾ Van de Bosch, *Pré-Zaire*, blz. 153-155.

sations privées, Kandolo, le chef de cabinet de Lumumba, se distancie également quelque peu du Premier ministre.

L'ambassadeur de Belgique Van den Bosch fait état, le 23 juillet, c'est-à-dire le lendemain du départ de Lumumba, d'une opposition croissante au sein du gouvernement congolais (document 30). Il souligne que les modérés à Léopoldville sont contrariés par l'aide belge au Katanga. L'ambassadeur souligne en l'occurrence les contradictions de la politique belge, qui ressortiront bien plus nettement plus tard : il est impossible de rester ami à la fois avec Léopoldville et avec le Katanga.

Document 30

Télex de J. Van den Bosch au ministre Wigny, n° 465, 23 juillet 1960, 22.20h (Wigny, *Mémoires du Congo*, pp. 250-251).

Cette opposition congolaise trouvera des appuis et des encouragements dans les milieux belges de Léopoldville. Ces milieux recevront à leur tour le soutien financier du gouvernement belge. Le premier contact qui se présente en l'occurrence est Jean Brück, ancien secrétaire général de la CSC-Congo, qui est, depuis l'indépendance, le conseiller de Jean Boboliko, le secrétaire général de la Confédération des Syndicats chrétiens (CSC), qui a été rebaptisée en Union des Travailleurs congolais (UTC). La CSC est propriétaire du journal *Courrier d'Afrique*.

⁽⁹⁷⁾ Van de Bosch, *Pré-Zaire*, pp. 153-155.

Eind juli, roept Brück via een brief aan ACV-voorzitter August Cool de financiële steun in van de Belgische regering voor de oppositie in Leopoldstad, die voor het eerst een systematisch karakter krijgt. Initiatiefnemer van deze groep is Pierre Tona, minister in de provinciale regering van Leopoldstad. « Leur objectif est d'étendre le mouvement à toutes les régions, de sonner l'alerte en faisant comprendre à quel avenir le pays s'expose s'il tombe sous la dictature ou le marxisme, d'appeler tous les jeunes des partis à dépasser le concept ethnique, et à s'unir sur le plan idéologique pour la défense de la liberté, de la démocratie, des droits de l'homme et des valeurs chrétiennes » (document 31). Zijn brief belandt op het bureau van premier Eyskens. Ook de Staatsveiligheid is van deze beginnende oppositie op de hoogte en Caeymaex vindt het nodig de vraag van Brück om financiële hulp bij de premier te ondersteunen (document 32). Premier Eyskens geeft, waarschijnlijk begin augustus, persoonlijk zijn goedkeuring aan de eerste fondsen ter beschikking gesteld van Brück. De steun verloopt via ACV-voorzitter Cool, die een bezoek brengt aan Brazzaville en rechtstreeks rapporteert aan premier Eyskens (document 33) ⁽⁹⁸⁾.

In de Belgische steun aan de politieke oppositie is er sprake van een tweede contactpersoon, namelijk professor Benoit Verhaegen, die als adjunct-kabinetschef van Kabangi, minister van het Plan, de aftakeling van Congo van dichtbij meemaakt. Hij heeft goede contacten in Congolese regeringskringen en met de VN. Ook via Verhaegen gaat Belgische financiële steun naar de oppositie. Op 12 september 1960 zal Jean Durieux, gewezen kabinetschef van minister Scheyven, in een toelichting bij de geheime fondsen schrijven : « Jusqu'ici, nous soutenons financièrement deux réseaux qui recouvrent eux-mêmes un certain nombre de lignes d'action souterraine. Ces deux réseaux ont établi entre eux, à notre intervention, une coordination ». Durieux noemt als correspondenten Jean Brück en Benoit Verhaegen ⁽⁹⁹⁾.

De Belgische financiële steun gebeurt deels met de gelden bestemd voor de repatriëring, deels met zogenaamde geheime fondsen, waarvoor een eerste krediet van 20 miljoen wordt vrijgemaakt door de kabinetsraad van 26 augustus 1960. Deze financiële steun is bestemd voor de oppositiepers, zoals *Courrier d'Afrique*, syndicale acties onder de werklozen (met het oog op bepaalde manifestaties), en waarschijnlijk sommige anti-Lumum-

Par lettre au président de la CSC, August Cool, Brück demande fin juillet au gouvernement belge de soutenir financièrement l'opposition à Léopoldville, qui devient pour la première fois systématique. L'initiateur de ce groupe est Pierre Tona, ministre du gouvernement provincial de Léopoldville. « Leur objectif est d'étendre le mouvement à toutes les régions, de sonner l'alerte en faisant comprendre à quel avenir le pays s'expose s'il tombe sous la dictature ou le marxisme, d'appeler tous les jeunes des partis à dépasser le concept ethnique, et à s'unir sur le plan idéologique pour la défense de la liberté, de la démocratie, des droits de l'homme et des valeurs chrétiennes » (document 31). Sa lettre atterrit sur le bureau du Premier ministre Eyskens. La sûreté de l'État est aussi informée de cette opposition naissante et Caeymaex estime nécessaire de soutenir la demande d'aide financière de Brück auprès du Premier ministre (document 32). Le Premier ministre Eyskens approuve personnellement, probablement début août, la mise à la disposition de Brück des premiers fonds. Cette aide est apportée par le truchement du président de la CSC, Cool, qui se rend en visite à Brazzaville et fait directement rapport au premier ministre Eyskens (document 33) ⁽⁹⁸⁾.

Dans le cadre du soutien belge à l'opposition politique, il est question d'un second intermédiaire, à savoir le professeur Benoit Verhaegen, qui, en tant que chef de cabinet adjoint du ministre du Plan Kabangi, assiste de près à la déliquescence du Congo. Il a de bons contacts dans les milieux gouvernementaux congolais et avec les Nations unies. Le soutien financier belge à l'opposition sera également apporté par le truchement de Verhaegen. Le 12 septembre 1960, Jean Durieux, ancien chef de cabinet du ministre Scheyven, écrira dans une note explicative concernant les fonds secrets : « Jusqu'ici, nous soutenons financièrement deux réseaux qui recouvrent eux-mêmes un certain nombre de lignes d'action souterraine. Ces deux réseaux ont établi entre eux, à notre intervention, une coordination ». Durieux nomme comme correspondants Jean Brück et Benoit Verhaegen ⁽⁹⁹⁾.

Le soutien financier belge est apporté en partie grâce à des fonds destinés au rapatriement, et en partie grâce à des « fonds secrets », pour lesquels un premier crédit de 20 millions est libéré par le conseil de cabinet du 26 août 1960. Ce soutien financier est destiné à la presse d'opposition, par exemple, au *Courrier d'Afrique*, à des actions syndicales menées par les chômeurs (en vue d'organiser certaines manifestations), et sans doute à

⁽⁹⁸⁾ Zie ook deelrapport « Geheime fondsen ».

⁽⁹⁹⁾ J. Durieux, « Note pour monsieur le Ministre », 12 september 1960 (PAL). Zie deelrapport « Geheime fondsen ».

⁽⁹⁸⁾ Voir aussi rapport « fonds secrets ».

⁽⁹⁹⁾ J. Durieux, « Note pour Monsieur le Ministre », 12 septembre 1960 (PAL). Voir rapport « fonds secrets ».

bistische politici, zoals Bolikango, Bomboko en Delvaux ⁽¹⁰⁰⁾.

Document 31

Brief van J. Brück aan ACV-voorzitter A. Cool, 27 juli 1960; PE 6081 ⁽¹⁰¹⁾

<Cher Président ⁽¹⁰²⁾ – Je vous écris de nouveau ce jour, rapidement, de Brazza, parce qu'il y a du nouveau sur le plan politique.

J'ai reçu hier soir la visite de Pierre Tona ⁽¹⁰³⁾. Il était délégué par un groupe d'amis pour m'exposer ce qui suit. Un certain nombre de Congolais faisant partie à divers échelons du gouvernement central, des gouvernements provinciaux ou du secteur privé, se sont réunis à l'initiative de quelques uns d'entre eux. Ils ont constaté: que le gouvernement Lumumba avait adopté une orientation idéologique incompatible avec les conceptions démocratiques, que sa politique s'affirmait ouvertement anti-chrétienne, qu'elle visait à l'instauration d'un régime de terreur totalitaire, tout cela en s'appuyant sur un certain nombre de députés, sénateurs et ministres à sa dévotion et achetés (des sommes considérables ont été remises à plusieurs dizaines d'entre eux par le fondé de pouvoirs de Mr Lumumba).

Ils ont décidé en conséquence d'unir leurs efforts pour préparer le renversement et la liquidation de ce gouvernement et pour susciter dans la masse un puissant courant d'opinion dans ce sens. Les premiers contacts pris sont très encourageants: les jeunes éléments de plusieurs partis: le Puna, le MNC Kalonji, l'Abako, le PDC, le RDLK sont d'accord. Les contacts sont pris avec les jeunes du PSA et des partis du Katanga. Les meneurs de ce groupe sont essentiellement des étudiants de Louvain et de Lovanium et des syndicalistes chrétiens (Tona, Lihau ⁽¹⁰⁴⁾, Ndele ⁽¹⁰⁵⁾, Mbeka ⁽¹⁰⁶⁾ etc.)

Leur objectif est d'étendre le mouvement à toutes les régions, de sonner l'alerte en faisant comprendre à quel avenir le pays s'expose s'il tombe sous la dictature ou le marxisme, d'appeler tous les jeunes des partis à dépasser le concept ethnique, et à s'unir sur le plan idéologique pour la défense de la liberté, de la démocratie, des droits de l'homme et des valeurs chrétiennes.

Le problème est de nouveau un problème de moyens; et ils ne veulent demander de l'aide à personne d'autre qu'à moi, sachant que l'aide qui leur viendrait par moi ne serait assortie d'aucune condition inacceptable. Ils ont besoin tout de suite de deux cent mille francs, et ensuite d'une aide plus importante, pour les contacts avec les provinces et l'organisation sérieuse du mouvement. Je pense pouvoir me débrouiller pour trouver sur place immédiatement les deux cent mille francs. Mais il me semble que l'aide privée serait insuffisante et c'est pourquoi je pense qu'il faut soumettre l'affaire au Premier et à quelques Ministres. A mon sens, c'est la première chance qui s'offre depuis le début des

certaines hommes politiques anti-lumumbistes, tels que Bolikango, Bomboko et Delvaux ⁽¹⁰⁰⁾.

Document 31

Lettre de J. Brück à A. Cool, président de la CSC, 27 juillet 1960; PE 6081 ⁽¹⁰¹⁾

⁽¹⁰⁰⁾ In zijn memoires vertelt Jef Van Bilsen hoe hij op vrijdag 9 september de clandestiene overtocht maakt van Leopoldstad naar Brazzaville. In de communicatielijzen zitten Verhaegen, Brück, Lahaye en Dupret (*Kongo 1945-1965*, blz. 166-7).

⁽¹⁰¹⁾ De doorslag aanwezig in de Papieren Eyskens bevat noch de naam van de afzender noch de naam van de geadresseerde. Er bestaat evenwel geen twijfel over dat het gaat om een brief van Jean Brück aan August Cool. Zie hiervoor het volgende document. De doorslag van de getypte brief is via Max Bastin op het bureau van premier Eyskens terechtgekomen. De doorslag bevat de volgende aantekening in handschrift: « Mon vieux Max — Si tu peux pousser à la charrette, cela me ferait plaisir. Excuse ma brièveté, mais c'est en courant! — (s) Jean. ».

⁽¹⁰²⁾ Bedoeld is: voorzitter van het ACV.

⁽¹⁰³⁾ Pierre Tona Masesa. Gewezen adjunct-nationaal secretaris van de UTC, minister van economische coördinatie en het plan in de provinciale regering van Leopoldstad.

⁽¹⁰⁴⁾ Marcel Lihau. Geboren 1931. (Eerste) doctor in de rechten aan de Universiteit van Leuven (1960).

⁽¹⁰⁵⁾ Albert Ndele. Geboren 1930. (Eerste) licentiaat in de economische wetenschappen aan de Universiteit van Leuven (1958), kabinetschef van de minister van Financiën in de regering-Lumumba.

⁽¹⁰⁶⁾ Joseph Mbeka. Licentiaat in de economische wetenschappen aan de Universiteit van Leuven (1959), kabinetschef van de minister van Economische Coördinatie en het Plan in de regering-Lumumba.

⁽¹⁰⁰⁾ Dans ses Mémoires, Jef Van Bilsen raconte comment, le vendredi 9 septembre, il passe clandestinement de Léopoldville à Brazzaville. Verhaegen, Brück, Lahaye et Dupret se trouvent sur la ligne de communication (*Kongo 1945-1965*, p. 166-7).

⁽¹⁰¹⁾ Le double figurant dans les Documents Eyskens ne mentionne ni le nom de l'expéditeur ni le nom du destinataire. Il n'y a toutefois pas de doute qu'il s'agit d'une lettre de Jean Brück à Auguste Cool. Voir, pour preuve, le document suivant. Le double de la lettre dactylographiée est arrivé, par l'intermédiaire de Max Bastin, sur le bureau du premier ministre Eyskens. Ce double comporte les indications manuscrites suivantes: « Mon vieux Max — Si tu veux pousser à la charrette, cela me ferait plaisir. Excuse ma brièveté, mais c'est en courant! — (s) Jean ».

⁽¹⁰²⁾ Il s'agit du président de la CSC.

⁽¹⁰³⁾ Pierre Tona Masesa. Ancien secrétaire national adjoint de l'UTC, ministre de la Coopération économique et du Plan dans le gouvernement provincial de Léopoldville.

⁽¹⁰⁴⁾ Marcel Lihau. Né en 1931. (Premier) docteur en droit de l'Université de Louvain (1960).

⁽¹⁰⁵⁾ Albert Ndele. Né en 1930. (Premier) licencié en sciences économiques de l'Université de Louvain (1958), chef de cabinet du ministre des Finances dans le gouvernement Lumumba.

⁽¹⁰⁶⁾ Joseph Mbeka. Licencié en sciences économiques à l'Université de Louvain (1959), chef de cabinet du ministre de la Coopération économique et du Plan dans le gouvernement Lumumba.

incidents et la première réaction organisée. Je vous ai dit dans ma dernière lettre ⁽¹⁰⁷⁾ que jusqu'à présent, les réactions restaient malheureusement individuelles. Cette chance, je crois que le Gouvernement doit la saisir et ne pas hésiter à engager dans cette affaire les quelques millions qu'il faut.

Les fonds dont Monsieur Lumumba a pu disposer se sont comptés par dizaines de millions.

Je crois cette affaire suffisamment importante pour la soumettre aux membres du gouvernement, mais je vous laisse juge de la suite à y donner, ne connaissant pas quelle est actuellement la position adoptée par le conseil des Ministres à l'égard de la situation au Congo.

Excusez-moi de vous donner encore des soucis supplémentaires. Si vous m'écrivez à ce sujet, ne m'écrivez pas à Léo, mais à la BP. 750 à Brazza (UPTC). Si vous avez une communication urgente, vous pouvez demander à la faire téléxer en code ou en clair par le département des affaires africaines à Monsieur Lahaye, Service de la Sûreté, Consulat général de Belgique à Brazza.

Merci de ce que vous pourrez faire et bien cordialement>*

Document 32

Brief van L. Caeymaex, hoofd van de Staatsveiligheid, aan premier Eyskens, 29 juli 1960; PAL ⁽¹⁰⁸⁾

<Secret.

A l'attention de Monsieur Van de Putte, Conseiller de Cabinet.

Monsieur le Premier Ministre — On signale dans le mouvement d'opposition au Gouvernement Lumumba:

— un groupe de jeunes étudiants

— des syndicalistes

— les nommés Lihau, Ndele, Mbeka, Ileo, Adoula, Massa, Bolikango, Umakoso, Kalonji.

Le nommé Pierre Tona, Ministre des Affaires Economiques à Léopoldville, a demandé à un certain Brück, représentant de la CSC, une aide financière pour contacter des personnalités en province.

Il semble qu'une aide sera accordée, mais qu'elle sera insuffisante.

Brück a sollicité l'aide de Monsieur Cool, Président de la CSC.

Mon informateur ⁽¹⁰⁹⁾ me signale qu'une aide gouvernementale serait nécessaire.

Du côté opposé, Lumumba disposant de fonds substantiels, ses séides achètent individuellement des députés — (s) L. Caeymaex>*

Document 33

Notitie van premier Eyskens bij een gesprek met A. Cool, voorzitter van het ACV, 8 augustus 1960; PE 6082

Document 32

Lettre de L. Caeymaex, chef de la Sûreté de l'État, au premier ministre Eyskens, 29 juillet 1960; PAL ⁽¹⁰⁸⁾

Document 33

Note du premier ministre Eyskens à propos d'un entretien avec A. Cool, président de la CSC, 8 août 1960; PE 6082

<Cool 8 Aug./

— Youlou uitnodigen in België/

15 Aug. geweer F.N.: indép. totale/

Déc. cfr. Lahaye sûreté dira qui/

Faire du cons. de Brazza une ambassade/

pr 4 Etats de l'ancien A.E.F./

— Grootaert, Duvivier M.C.Lu/

revoq/

Font mal :

L.B. maken leven v. ondernemng. kapot

⁽¹⁰⁷⁾ We hebben geen andere brieven van Brück aan Cool in dit verband teruggevonden. De papieren van Brück en Cool bevatten geen bruikbare informatie over Congo.

⁽¹⁰⁸⁾ Caeymaex stuurt precies dezelfde brief naar Ganshof van der Meersch, die op dat ogenblik nochtans geen minister meer is.

⁽¹⁰⁹⁾ Bedoeld is André Lahaye, agent van de Staatsveiligheid in Brazzaville, vernoemd in de brief van Brück.

⁽¹⁰⁷⁾ Nous n'avons retrouvé aucune autre lettre de Brück adressée à Cool à ce sujet. Les documents de Brück et de Cool ne contiennent pas d'informations exploitables concernant le Congo.

⁽¹⁰⁸⁾ Caeymaex envoie exactement la même lettre à Ganshof van der Meersch, qui n'est pourtant plus ministre à ce moment.

⁽¹⁰⁹⁾ C'est-à-dire André Lahaye, agent de la Sûreté de l'État à Brazzaville, cité dans la lettre de Brück.

Soir
La Meuse (de Laun.)
Dern. Heure mettent vie en danger insultent les noirs
 — *Manula 3 ½ M*
werklozen synd. steun/
jeugdcongres Thijsv. 12-13 Aug. (Thona)/
Lov.+Bolikango Diomi
Ileo, Bomboko, Manula
 — *Manula*
Fed. gedachte : Kat. niet onafhankelijk
Belg. troepen uit Kat. weg

femme égyptienne près de Lu
Gérard Ste gle a influence s/ elle danger
(Mme Bloine?) — Cool parle à Gérard
Fuyard Otraco, Spaarkas
*Officiers op beach die vrouwen achteruit drevens>**

5. « *Le renversement selon nos vœux* »

De politieke oppositie tegen Lumumba in Leopoldstad zal zich uitkristalliseren in de tweede helft van augustus. De verklaring daarvoor moet worden gezocht in drie ontwikkelingen : (1) de uitroeping van de uitzonderingstoestand en de rechtsonzekerheid die deze in het leven riep ⁽¹¹⁰⁾; (2) de breuk tussen VN-secretaris Hammarskjöld en Lumumba, bezegeld op de Veiligheidsraad van 21-22 augustus; (3) de militaire campagne van Lumumba, die na zijn breuk met Hammarskjöld de secessie van Zuid-Kasaï et Katanga met ANC-troepen probeert ongedaan te maken. Lumumba vraagt en krijgt hiervoor Sovjetsteun.

Een viertal nieuwe (f)actoren dienen zich aan in de oppositie tegen Lumumba. In de eerste plaats krijgt zij de volle steun van Fulbert Youlou, president van Congo-Brazzaville. *Abbé* Youlou heeft reeds eerder een actieve interesse betoond voor Congo-Leopoldstad, maar sedert Congo-Brazzaville op 15 augustus formeel onafhankelijk is geworden beschikt hij over een grotere bewegingsvrijheid. Behalve de gemeenschappelijke belangen van de Bakongo, waartoe hij evenals Kasa Vubu behoort, vormt het anticommunisme een belangrijk motief van zijn verzet tegen Lumumba. « Je suis en train de sauver l'Occident », aldus Youlou op 30 augustus. Zijn politieke oriëntatie wordt mee gestuurd door raadgevers zoals de Fransman Alfred Delarue (document 34) ⁽¹¹¹⁾. Brazzaville wordt een uitvalsbasis voor de oppositie. Van hieruit zal radio-Makala vanaf 31 augustus de propaganda tegen

5. « *Le renversement selon nos vœux* »

L'opposition contre Lumumba va se cristalliser au cours de la seconde moitié du mois d'août. Trois événements ont été déterminants à cet égard : (1) la proclamation de l'état d'exception et l'insécurité juridique qui en a découlé ⁽¹¹⁰⁾; (2) la rupture entre le secrétaire général des Nations unies, Hammarskjöld, et Lumumba, consommée au conseil de sécurité des 21-22 août; (3) la campagne militaire de Lumumba, qui après sa rupture avec Hammarskjöld tente, avec des troupes de l'ANC, d'annuler la sécession du Sud-Kasaï et du Katanga. Lumumba demande à cet effet l'aide des Soviétiques, qu'il obtiendra.

Quatre nouveaux (f)acteurs apparaissent dans le cadre de l'opposition à Lumumba. En premier lieu, elle reçoit le soutien sans réserve de Fulbert Youlou, président du Congo-Brazzaville. *L'Abbé* Youlou avait déjà manifesté activement son intérêt pour le Congo-Léopoldville, mais depuis que le Congo-Brazzaville est devenu officiellement indépendant le 15 août, il dispose d'une plus grande liberté de manœuvre. Hormis les intérêts communs des Bakongo, dont il fait partie tout comme Kasa Vubu, l'anticommunisme constitue un motif important de son opposition à Lumumba. Le 30 août, Youlou déclare « Je suis en train de sauver l'Occident ». Son orientation politique est déterminée notamment par des conseillers tels que le Français Alfred Delarue (document 34) ⁽¹¹¹⁾. Brazzaville devient une base d'opérations importante pour l'opposition. C'est depuis Brazzaville que radio-Makala sou-

⁽¹¹⁰⁾ In de telexen is geregeld sprake van (kortstondige) arrestaties van Belgen. Wigny vreest ook voor een nieuwe exodus van de Belgen in Congo.

⁽¹¹¹⁾ Delarue is een oud-gediende van het Vichy-regime.

⁽¹¹⁰⁾ Les télex font régulièrement état d'arrestations (de courte durée) de Belges. Wigny redoute également un nouvel exode des Belges du Congo.

⁽¹¹¹⁾ Delarue est un ancien vichyste.

Lumumba ondersteunen. « Il règne à Brazzaville pour instant une véritable atmosphère de conspiration », aldus Lahaye op 31 augustus (documenten) ⁽¹¹²⁾.

In de tweede plaats is er een meer actief optreden van de Abako en in het bijzonder van zijn radicale vleugel, de Jabako in de strijd tegen Lumumba. De Abako/Jabako heeft al begin augustus scherpe kritiek geformuleerd op de regering-Lumumba. Als gevolg daarvan is de spanning tussen Abako en Lumumba opgelopen, wat heeft geleid tot incidenten in en buiten het Abako-hoofdkwartier op 10 augustus. Jabako heeft zich verplicht gezien zijn congres van 12-13 augustus in Thysstad op te schorten. Een van de figuren die op de voorgrond treedt is Raphaël Batshikama, adjunct-secretaris-generaal van Abako, belast met de pers, en staatssecretaris voor Binnenlandse Zaken in de regering-Lumumba. In de tweede helft van augustus treft Batshikama in Brazzaville voorbereidselen voor de start van radio-Makala. De Jabako organiseert ook « verzetsactiviteiten » tegen de regering, onder andere om de militaire operatie tegen Kasaï te bemoeilijken (documenten). Belangrijk is tenslotte het optreden van Jabako bij het begin van de Afrikaanse conferentie op 25 augustus. Bij die gelegenheid manifesteren Abako-jongeren samen met jongeren van Puna en MNC-Kalonji tegen de regering-Lumumba ⁽¹¹³⁾.

In de derde plaats is er, in de tweede helft van augustus, een meer intensief contact tussen Katanga en de oppositie in Leopoldstad, met Brazzaville als draaischijf. Omstreeks 15 augustus verblijft een Katangese delegatie in Brazzaville (document). Enkele dagen later vertrekt dan weer een delegatie van Puna en Abako naar Elisabethstad, waar zij op 21-22 augustus besprekingen voert met Tshombe. Er zou een overeenkomst zijn be-

tiendra la propagande anti-Lumumba à partir du 31 août. Lahaye affirme, le 31 août qu'« il règne à Brazzaville pour instant une véritable atmosphère de conspiration » (documents) ⁽¹¹²⁾.

En deuxième lieu, il y a une intervention plus active de l'Abako, et en particulier de son aile radicale, les Jabako dans la lutte contre Lumumba. Dès le début d'août, les Abako/Jabako ont formulé des critiques virulentes à l'égard du gouvernement Lumumba. La tension entre l'Abako et Lumumba a dès lors monté, ce qui a débouché sur des incidents, le 10 août, au sein même et en dehors du quartier général de l'Abako. Les Jabako ont été obligées de reporter leur congrès prévu les 12 et 13 août à Thysville. Un des personnages qui occupera le devant de la scène est Raphaël Batshikama, secrétaire général adjoint de l'Abako, chargé de la presse, et secrétaire d'État à l'Intérieur dans le gouvernement Lumumba. Dans la deuxième moitié d'août, Batshikama fait des préparatifs à Brazzaville en vue du lancement de radio-Makala. Les Jakabo organisent également des « activités de résistance » contre le gouvernement, notamment en vue de contrarier l'opération militaire menée contre le Kasaï (documents). Enfin, il est important de relever l'intervention des Jabako au début de la conférence africaine le 25 août. À cette occasion, les jeunes de l'Abako manifestent avec les jeunes de Puna et du MNC-Kalonji contre le gouvernement Lumumba ⁽¹¹³⁾.

En troisième lieu, il y a, dans la deuxième moitié d'août, l'intensification des contacts entre le Katanga et l'opposition à Léopoldville, avec Brazzaville comme plaque tournante. Vers le 15 août, une délégation katangaise séjourne à Brazzaville (document). Quelques jours plus tard, une délégation part de nouveau de Puna et Abako pour Elisabethville, où elle discute avec Tshombe les 21 et 22 août. Un accord aurait été conclu à propos d'une

⁽¹¹²⁾ Er bestond een rechtstreekse telefoonlijn tussen de residentie van Youlou en die van Kasa Vubu. Zij dateerde uit de tijd van de kolonisatie en verbond toen de residenties van de beide gouverneurs-generaal (Van Bilsen, *Kongo 1945-1965*, blz. 168).

⁽¹¹³⁾ Een getypte en niet ondertekende noch gedagtekende nota van de Veiligheid van de Staat, maakt de balans op van de door de jonge anti-lumumbisten te voeren acties, met vermelding van de steun die België hun kan geven (AVS, Lumumba, 935) :

« Depuis les événements du mois de juillet 1960, plusieurs responsables de mouvements de jeunesse ont décidé de réagir contre les tendances politiques extrémistes de Lumumba. Il s'agit notamment de Longhi Jean-Pierre, président général de la Jepuna, Atunda Albert, secrétaire général de la Jepuna et secrétaire aux Affaires sociales, Luyeye Prosper, et Langa, secrétaire de la Jabako. En fait, il s'agit de représentants de la Jepuna, de la Jabako, du MNC-Kalonji et de certaines sections du MNC Lumumba. Convaincus que les membres de la vieille génération de leurs partis respectifs ne sont pas capables de diriger le Congo, ces jeunes veulent petit à petit s'emparer du pouvoir. Ils affirment d'ailleurs bénéficier de l'appui du Collège des Commissaires généraux. L'un de ceux-ci, Marcel Lihau, pour renforcer cette tendance, est à la base d'un mouvement de coordination des groupements de Jeunesse politique ».

⁽¹¹²⁾ Il existait une ligne téléphonique directe entre la résidence de Youlou et celle de Kasa Vubu. Elle datait du temps de la colonisation et reliait, à cette époque, les résidences des deux gouverneurs généraux (Van Bilsen, *Kongo 1945-1965*, p. 168).

⁽¹¹³⁾ Une note de la Sûreté de l'Etat, dactylographiée, non signée, et non datée, fait le point sur les actions à mener par les jeunes antilumbistes, avec l'appui que la Belgique peut leur apporter (ASE, Lumumba, 935) :

« Depuis les événements du mois de juillet 1960, plusieurs responsables de mouvements de jeunesse ont décidé de réagir contre les tendances politiques extrémistes de Lumumba. Il s'agit notamment de Longhi Jean-Pierre, président général de la Jepuna, Atunda Albert, secrétaire général de la Jepuna et secrétaire aux Affaires sociales, Luyeye Prosper, et Langa secrétaire de la Jabako. En fait, il s'agit de représentants de la Jepuna, de la Jabako du MNC-Kalonji et de certaines sections du MNC Lumumba. Convaincus que les membres de la vieille génération de leurs partis respectifs ne sont pas capables de diriger le Congo, ces jeunes veulent petit à petit s'emparer du pouvoir. Ils affirment d'ailleurs bénéficier de l'appui du Collège des Commissaires généraux. L'un de ceux-ci, Marcel Lihau, pour renforcer cette tendance est à la base d'un mouvement de coordination des groupements de Jeunesse politique ».

reikt over een Congolese confederatie. Er zouden ook afspraken zijn gemaakt voor actie tegen Lumumba (cf. *supra* document) ⁽¹¹⁴⁾. Wanneer de delegatie van Abako en Puna via Brazzaville terugkeert naar Leopoldstad, krijgt zij het gezelschap van een Katangese missie ⁽¹¹⁵⁾, bestaande uit Schumacker en Kabambi, beiden verantwoordelijk voor pers en informatie ⁽¹¹⁶⁾. In hun rapport (document) omschrijven zij hun opdracht als volgt :

« 1. Organiser le poste clandestin de propagande à destination de la République du Congo et qui a été baptisé « La Voix de la Liberté » ;

2. Entrer en contact avec les mouvements de résistance des Jeunesses Abako, MNC-Kalonji et Puna;

3. Organiser, en collaboration avec ces mouvements une campagne de contre propagande, par la voie de tracts » ⁽¹¹⁷⁾.

Op de vierde plaats is er de Belgische diplomatie. Sedert de ambassade in Leopoldstad op 8 augustus effectief is gesloten, is het consulaat-generaal van Brazzaville de Belgische antenne bij uitstek geworden. Consul-generaal Dupret is er de bereidwillige hulp in de contacten tussen de diverse Congolese oppositie-groepen ⁽¹¹⁸⁾. Een actieve rol wordt eveneens gespeeld door André Lahaye, agent van de Belgische Staatsveiligheid, en luitenant-kolonel Louis Marlière, de gewezen adjunct-stafchef van het ANC. De laatste moet op 18 augustus oversteken naar Brazzaville. Einde augustus neemt de Belgische diplomatie een meer actieve rol op. In Brazzaville arriveren Etienne Davignon en Jacques Westhof, twee voormalige medewerkers van de ambassade in Leopoldstad ⁽¹¹⁹⁾. De taak van de tandem Davignon-Westhof — davwe in de telexberichten ⁽¹²⁰⁾ — bestaat erin om president Kasa Vubu te overtuigen zijn volle gewicht in de schaal te werpen en Lumumba af te zetten. Via president Youlou reiken zij hem de juridische argu-

confédération congolaise. Des accords auraient également été conclus en vue d'une action contre Lumumba (cf. *supra* document) ⁽¹¹⁴⁾. Lorsque la délégation d'Abako et Puna regagne Léopoldville via Brazzaville, elle est accompagnée par une mission katangaise ⁽¹¹⁵⁾, composée de Schumacker et Kabambi, tous deux responsables de la presse et de l'information ⁽¹¹⁶⁾. Dans leur rapport (document), ils donnent la description suivante de leur mission :

En quatrième lieu, il y a la diplomatie belge. Depuis la fermeture effective de l'ambassade à Léopoldville, le 8 août, le consulat général de Brazzaville est devenu l'antenne belge par excellence. Le consul général Dupret offre ses bons offices pour permettre l'organisation de contacts entre les différents groupes d'opposition congolais ⁽¹¹⁸⁾. André Lahaye, agent de la Sûreté de l'État belge, et le lieutenant-colonel Louis Marlière, ancien chef d'état major adjoint de l'ANC, jouent également un rôle actif. Le 18 août, ce dernier doit passer à Brazzaville. Fin août, la diplomatie belge commence à jouer un rôle plus actif. Étienne Davignon et Jacques Westhof, deux anciens collaborateurs de l'ambassade à Léopoldville ⁽¹¹⁹⁾, arrivent à Brazzaville. La mission du tandem Davignon-Westhof — davwe dans les télex ⁽¹²⁰⁾ — consiste à convaincre le président Kasa Vubu de mettre tout son poids dans la balance et de destituer Lumumba. Par l'intermédiaire du président Youlou, ils lui fournissent les arguments juridiques, développés par le ministre Wigny lui-

⁽¹¹⁴⁾ Wij kennen de namen niet van de delegatieleden.

⁽¹¹⁵⁾ Behalve de missie-Schumacker-Kabambi reisde ook de missie-Samalenge mee naar Brazzaville. Voor staatssecretaris Samalenge was Brazzaville het begin van een rondreis in verschillende Afrikaanse landen om goodwill op te wekken voor Katanga. Over de missie-Samalenge, zie de telex van Dupret n° 342, 4 september 1960.

⁽¹¹⁶⁾ Schumacker en Kabambi zullen op 5 september met Davignon naar Elisabethstad terugkeren.

⁽¹¹⁷⁾ « Rapport de la mission Brazzaville », nota van H. Schumacker, circa 5 september 1960 (Vandewalle, *Mille et quatre jours*, document 53).

⁽¹¹⁸⁾ Er bestond een telefoonlijn tussen het consulaat-generaal en Brück in Leopoldstad (Van Bilsen, *Kongo 1945-1965*, blz. 167 en 169).

⁽¹¹⁹⁾ Davignon is na de sluiting van de Belgische ambassade op uitdrukkelijk verzoek van Kasa Vubu in rechtstreeks contact gebleven met de president. Hij logeert soms in Leopoldstad in de privé-woning van Kasa Vubu.

⁽¹²⁰⁾ Hoewel de telexen zijn getekend davwe, zijn ze meestal in de ik-persoon geschreven. Het is niet duidelijk wie van dit duo de leiding had.

⁽¹¹⁴⁾ Nous ignorons les noms des membres de la délégation.

⁽¹¹⁵⁾ Hormis la mission Schumacher-Kabambi, la mission Samalenge a également fait le voyage de Brazzaville. Pour le secrétaire d'État Samalenge, Brazzaville était le point de départ d'une tournée dans le cadre de laquelle il visitera divers pays africains pour susciter de la sympathie pour le Katanga. À propos de la mission Samalenge, voir le télex de Dupret n° 342, 4 septembre 1960.

⁽¹¹⁶⁾ Schumacker et Kabambi retourneront à Elisabethville avec Davignon le 5 septembre.

⁽¹¹⁷⁾ « Rapport de la mission Brazzaville », note de H. Schumacker, environ 5 septembre 1960 (Vandewalle, *Mille et quatre jours*, document 53).

⁽¹¹⁸⁾ Une ligne téléphonique était établie entre le consulat général et Brück à Léopoldville (Van Bilsen, *Kongo 1945-1965*, pp. 167 et 169).

⁽¹¹⁹⁾ À la demande expresse du président, Davignon est resté en contact direct avec Kasa Vubu après la fermeture de l'ambassade. Il loge quelquefois à Léopoldville, dans la résidence privée de Kasa Vubu.

⁽¹²⁰⁾ Bien que les télex soient signés davwe, ils sont généralement rédigés à la première personne du singulier. On ignore lequel des deux dirigeait le tandem.

menten aan, die door minister Wigny zelf worden ontwikkeld ⁽¹²¹⁾. Zij steunen daarvoor in eerste orde op artikel 22 van de grondwet. Om de terughoudendheid van Kasa Vubu te overwinnen, maken de Belgische diplomaten hem duidelijk dat er een verschil is tussen de letter en de geest van de wet. Zij doen ook een beroep op de overtuigingskracht van de Franse advocaat Jacques Croquez ⁽¹²²⁾ en van Georges Denis, de Belgische adviseur van Kasa Vubu, die beiden directe toegang tot de president hebben ⁽¹²³⁾.

In verband met de Belgische diplomatieke actie moet ook gewezen worden op de onderhandelingen in Genève, van 14 tot 28 augustus, tussen Congo en België over de liquidatie van de Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda Urundi. Van Congolese zijde namen aan die besprekingen deel de ministers Delvaux ⁽¹²⁴⁾ en Nkayi. Hebben beide ministers, die in de afzetting van Lumumba een rol zullen spelen, hierover in Genève contacten gehad met de Belgische vertegenwoordiging? Bij de aanvang van de onderhandelingen is er in elk geval een discrete ontmoeting tussen hen en minister Scheyven. Wigny noteert op 15 augustus in zijn memoires (blz. 408) :

<18 h 00 — Raymond Scheyven qui revient de Genève me téléphone. Il a discuté du statut de la Banque d'émission avec les représentants du Fonds Monétaire, de la Banque Internationale, de l'ONU ainsi qu'avec les délégués africains. Le gouvernement congolais était représenté officiellement par Delvaux ainsi que par Nkayi, ministre des Finances. Voyant discrètement Raymond Scheyven, ils ont manifesté tous deux leur désolation et leur désir de voir reprendre de bonnes relations avec la Belgique>

Begin september lijken de plannen vaste vorm aan te nemen. Hoewel de gegevens over de voorbereiding van de afzetting van Lumumba fragmentarisch blijven, bieden zij toch een coherent beeld van de betrokkenen (Congolezen en Belgen) en van het te volgen scenario. Een actieve rol wordt gespeeld door een groep ministers

⁽¹²¹⁾ Wigny spreekt voor de eerste maal over de juridische aspecten op 16 augustus : « Coup de téléphone à van den Bosch. Il ne croit pas que Lumumba puisse être renversé par des voies légales. Une motion de censure doit recueillir les deux tiers des voix. C'est impossible à la Chambre; le Sénat est privé de son opposition katangaise » (blz. 411).

⁽¹²²⁾ Was op 30 augustus naar Congo (Brazzaville) teruggekeerd om (in Leopoldstad) de verdediging te voeren voor Gabriel Makoso, hoofdredacteur van *Courrier d'Afrique*, die op 11 augustus was gearresteerd (telex Dupret 297, 31/8/60). Advocaat Croquez had Kasa Vubu en andere Abakoleiders in 1959 verdedigd en werd daarom door hen op handen gedragen.

⁽¹²³⁾ In zijn memoires spreekt Van Bilsen (*Kongo 1945-1965*) helemaal niet over de rol van de Belgische diplomatie. Het gaat hier om meer dan een vergetelheid. Hij spreekt daarentegen wel van « de stelselmatige druk van de Amerikaanse ambassade » (blz. 162), waarover wij dan weer niets hebben gevonden.

⁽¹²⁴⁾ Albert Delvaux, geboren in 1918, nationaal secretaris van de Parti National du Progrès (PNP) en voorzitter van de L'Union Kwangolaise pour l'Indépendance et la Liberté (Luka), is lid van de regering-Lumumba als minister-resident te Brussel, maar verblijft wegens de verbreking van de diplomatieke betrekkingen in Leopoldstad.

même ⁽¹²¹⁾. À cet effet, ils s'appuient avant tout sur l'article 22 de la loi fondamentale. Pour venir à bout des réticences de Kasa Vubu, les diplomates belges lui font comprendre qu'il y a une différence entre la lettre et l'esprit de la loi. Ils font également appel à la force de conviction de l'avocat français Jacques Croquez ⁽¹²²⁾ et de Georges Denis, le conseiller belge de Kasa Vubu, qui peuvent tous les deux entrer directement en contact avec le président ⁽¹²³⁾.

En ce qui concerne l'action diplomatique de la Belgique, il convient également d'attirer l'attention sur les négociations qui se sont déroulées à Genève, du 14 au 28 août, entre le Congo et la Belgique à propos de la liquidation de la Banque centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Du côté congolais, les ministres Delvaux ⁽¹²⁴⁾ et Nkayi ont participé à ces entretiens. Les deux ministres, qui joueront un rôle dans la destitution de Lumumba, ont-ils eu à Genève des contacts à ce sujet avec la représentation belge? Il est en tout cas acquis qu'ils ont rencontré discrètement le ministre Scheyven au début des négociations. Dans ses mémoires (p. 408), Wigny note à la date du 15 août :

Début septembre, les projets semblent se concrétiser. Bien qu'elles restent fragmentaires, les données relatives à la préparation de la destitution de Lumumba permettent néanmoins de se faire une idée cohérente des personnes impliquées (Congolais et Belges) et du scénario envisagé. Un groupe de ministres et de secrétaires

⁽¹²¹⁾ Wigny aborde les aspects juridiques pour la première fois le 16 août : « Coup de téléphone à van den Bosch. Il ne croit pas que Lumumba puisse être renversé par des voies légales. Une motion de censure doit recueillir les deux tiers des voix. C'est impossible à la Chambre; le Sénat est privé de son opposition katangaise » (p. 411).

⁽¹²²⁾ Il était revenu au Congo (Brazzaville) le 30 août pour assumer (à Léopoldville) la défense de Gabriel Makoso, rédacteur en chef du *Courrier d'Afrique*, arrêté le 11 août (télex Dupret 297, 31 août 1960). En 1959, Me Croquez avait défendu Kasavubu et d'autres chefs Abako, qui le tenaient dès lors en très haute estime.

⁽¹²³⁾ Dans ses mémoires, Van Bilsen (*Kongo 1945-1965*) reste totalement muet quant au rôle de la diplomatie belge. Il ne s'agit pas simplement d'un oubli. Il parle en revanche de la « stelselmatige druk van de Amerikaanse ambassade » (p. 162), au sujet de laquelle nous n'avons, quant à nous, trouvé aucune information.

⁽¹²⁴⁾ Albert Delvaux, né en 1918, secrétaire national du Parti National du Progrès (PNP) et président de L'Union Kwangolaise pour l'Indépendance et la Liberté (Luka), est ministre résident à Bruxelles au sein du gouvernement Lumumba, mais séjourne à Léopoldville en raison de la rupture des relations diplomatiques.

en staatssecretarissen (Bomboko, Nkayi, Delvaux, Raphaël Batshikama), kabinetsmedewerkers (Ndele, Dubois, Verhaegen) en senatoren (Ileo, Uto ?, Adoula, Isaïe Kuyena ⁽¹²⁵⁾). Zij kunnen rekenen op de steun van Puna (Bolikango), Luka (Delvaux), Abako en hun jongerenbewegingen Jepuna en Jabako, verder op de vakbonden, zowel christelijke als socialistische (Brück en Adoula). Logistieke steun wordt verleend door president Youlou onder andere Radio Makala) en door de Belgische diplomatie. Men rekent erop dat Kasa Vubu te gepasten tijde zal optreden.

Een zekere voorzichtigheid is nodig bij de beoordeling van de geplande actie. Het is niet altijd duidelijk of alle in de documenten vermelde voorbereidingen delen zijn van één groot plan. De operatie moet zoveel mogelijk een legaal karakter vertonen. Zij zal starten in de Senaat, waar een motie van wantrouwen zal worden ingediend tegen enkele ministers. Gematigde ministers zullen onmiddellijk ontslag nemen. Gelijktijdig zullen syndicale manifestaties plaatsvinden (betogingen door werklozen). In dat kader moet het mogelijk zijn voor Kasa Vubu om Lumumba te ontslaan. Gewelddadige actie wordt niet uitgesloten. In de Force Publique is een hergroepering bezig van Baluba, Bakongo, Bangala, Bayaka om Lumumba-gezinde militairen te neutraliseren. Vijf dagen voor het begin van de operatie, gepland op 7 september, is Brussel op de hoogte van het scenario.

Document 34

« Activité de Mr Delarue », verslag van A. Lahaye aan de Staatsveiligheid, 9 augustus 1960; ASE, Kalonji, 422

<Au cours d'une longue conversation, Mr Delarue a exposé ses interventions et ses espoirs dans l'affaire congolaise. Cette déclaration reflète les opinions de l'abbé Youlou et des quelques hommes politiques congolais de son entourage.

Delarue déclare que toute son activité est basée sur l'impérieuse nécessité de lutter contre le communisme en Afrique. Cette conviction est aussi celle du Président Youlou.

Delarue a entretenu de nombreux contacts avec l'Abako et Kasa Vubu. A la demande de Youlou, il est encore allé il y a quelques jours chez le chef de l'Etat, pour lui représenter le danger de la politique de Lumumba. Pour Delarue, Kasa Vubu est un type fini. Il a trahi la cause Bakongo et les militants de l'Abako ne cachent pas leur colère.

Delarue s'est aperçu que la plupart des nantis, étaient peu désireux d'entamer une campagne contre Lumumba. Aussi décida-t-il avec Mr Hazoume, chef de cabinet politique de Youlou, DAHOMEEN (sic), de recommencer une campagne systématique contre l'ingérence communiste et Lumumba en se servant des mouvements de jeunesse et organisations syndicales et en se basant sur les principes chrétiens. Alors qu'il y a une quinzaine de jours, Delarue avait perdu presque tout espoir, aujourd'hui, dit-il, des sérieuses raisons d'espérer apparaissent.

Delarue fonde beaucoup d'espoirs sur le congrès de Thysville et dit que la scission bakongo est imminente. Si elle se produit, elle sera suivie par Kalonji et Bolikango.

d'État (Bomboko, Nkayi, Delvaux, Raphaël Batshikama), de collaborateurs de cabinets (Ndele, Dubois, Verhaegen) et de sénateurs (Ileo, Uto ?, Adoula, Isaïe Kuyena ⁽¹²⁵⁾) joue un rôle actif. Ces personnes peuvent compter sur l'appui du Puna (Bolikango), de L'Union Kwangolaise pour l'Indépendance et la Liberté (Luka) (Delvaux), de l'Abako et de leurs mouvements de jeunesse Jepuna et Jabaka, ainsi que, par la suite également, sur les syndicats aussi bien chrétien que socialiste (Brück et Adoula). L'assistance logistique est fournie par le président Youlou (notamment Radio Makala) et par la diplomatie belge. On compte que Kasa Vubu interviendra en temps voulu.

Il convient de faire preuve d'une certaine prudence dans l'évaluation du plan d'action. On n'a pas toujours la certitude que tous les préparatifs mentionnés dans les documents sont des éléments d'un seul plan d'envergure. L'opération doit s'inscrire autant que possible dans la légalité. Elle débutera au Sénat, où une motion de censure sera déposée contre quelques ministres. Les ministres modérés démissionneront immédiatement. Des manifestations syndicales seront organisées simultanément (manifestations de chômeurs). Dans ce cadre, il devrait être possible à Kasa Vubu de destituer Lumumba. Le recours à la violence n'est pas exclu. Dans la Force Publique, un regroupement des Baluba, Bakongo, Bangala et Bayaka s'opère afin de neutraliser les militaires favorables à Lumumba. Bruxelles est au courant du scénario cinq jours avant le début de l'opération, qui est programmée pour le 7 septembre.

Document 34

« Activité de Mr Delarue », rapport de A. Lahaye à la Sûreté, 9 août 1960; ASE, Kalonji, 422

⁽¹²⁵⁾ Die laatste wordt genoemd in Van Bilsen, *Kongo 1945-1965*, blz. 163.

⁽¹²⁵⁾ Ce dernier est cité dans Van Bilsen, *Kongo 1945-1965*, p. 163.

Delarue et ses amis africains sont en rapport avec la Jeunesse Abako et plusieurs autres mouvements de jeunesse. A ces mouvements, Delarue vient de remettre 300 000 frs OPA pour leur permettre une campagne de tracts. A Kalonji, 200 000 frs ont été remis, qui ont permis de sortir une édition de la Voix du Peuple, qui prend violemment à parti Lumumba. Des contacts ont été pris, avec Bolikango, par l'intermédiaire d'Opangault, leader de l'opposition MSA à Brazzaville.

La seule solution, selon Delarue, est de faire jouer actuellement les particularismes ethniques avec les risques que cela comporte de façon à isoler Lumumba dans son fief de Stan. Avec tous les états qui se sont constitués ainsi, il convient de bâtir une très large confédération (...). Delarue déclare ne pas mener une politique française, mais pro-occidentale, pro-européenne.

J'ai eu encore un contact avec Hazoume qui m'a fait part de la confiance dans le résultat final, c.à.d. l'éviction de Lumumba. Ce dernier vient d'autre part d'envoyer un télégramme de trois pages à Youlou, pour l'inviter à un congrès des peuples indépendants d'Afrique, qui doit se tenir en septembre à Léopoldville. Cette information a été transmise à Paris. Une action des états de la communauté serait envisagée, si ce congrès a lieu>.

Document 35

Vertrouwelijk rapporte aan de Staatsveiligheid, non signé, 12 augustus 1960; ASE, Lumumba, 715-716

Document 35

Rapport confidentiel à la Sûreté de l'État, non signé, 12 août 1960; ASE, Lumumba, 715-716

<(...). Accompagné par un autre communiste (à vérifier s'il s'agit d'Eddy PONCELET, secrétaire national de la JC) A. DE CONNINCK se trouvait à Londres en même temps que LUMUMBA, lors de l'arrivée de celui-ci des E-U.

DE CONNINCK s'est longuement entretenu avec le Premier ministre du Congo. Lumumba s'est informé de la situation réelle en Belgique. De Coninck (sic) lui a conseillé de :

1) de faire une distinction entre le peuple belge et le gouvernement Eyskens. Il faut remarquer que Lumumba a fait cette distinction au cours de sa conférence de presse à Léopoldville.

2) de faire exécuter sa décision de rupture des relations diplomatiques avec la Belgique, c'est-à-dire, faire expulser l'Ambassadeur Vanden Bosche, le personnel de l'Ambassade; les consuls et le personnel belge des consulats. De Coninck lui a expliqué que c'était au départ de l'Ambassade de Belgique et des consulats belges que le sabotage du gouvernement légal de la République du Congo avait lieu.

Lumumba a promis de s'en occuper de suite et personnellement. Il a suivi ce conseil.

3) de faire un peu de « dictature », c'est-à-dire proclamer l'état d'exception, d'instaurer des tribunaux militaires.

Lumumba a proclamé l'état d'exception, ce qui lui permet de prendre des mesures répressives à l'égard des fédéralistes et des adversaires de son gouvernement. Dans les prochains jours, selon De Coninck, il faut s'attendre à de nombreuses arrestations de leaders politiques, à l'éclatement de l'Abako. Il faut également s'attendre à la constitution de tribunaux militaires.

Les chambres congolaises seraient convoquées après l'épuration des partis de tous les éléments hostiles au gouvernement Lumumba.

A ce moment, le problème du rétablissement de relations diplomatiques avec la Belgique sera résolu, Lumumba espérant que le gouvernement Eyskens sera remplacé.

A l'aérodrome de Londres, Lumumba ayant aperçu un avion soviétique, voulut absolument l'employer pour rentrer en Afrique. C'est De Coninck qui se mit à la recherche de l'équipage, le trouva et le décida à transporter le Premier ministre congolais.

A. de Coninck vient de recevoir un laissez-passer, lui permettant d'entrer au Congo, de s'y déplacer dans n'importe quel endroit et d'y jouir de la protection des autorités légales. Ce laissez-passer lui a été délivré par le cabinet du Premier Ministre et est signé par le chef de cabinet (...).

N'est-il pas utile de rappeler que depuis la rétrogradation de Van Moorkerke, c'est De Coninck qui assure, pour le CC du PCB, la liaison avec les ambassades et légations des pays de l'est et, en particulier, avec l'Ambassade de l'URSS

A. De Coninck vient d'être avisé que le ministre des affaires économiques au sein du gouvernement congolais (...) vient d'être remplacé par Nguvulu.

Nguvulu vient d'adresser une lettre à De Coninck lui demandant l'aide d'un conseiller économique membre du PCB>

Document 36

Telex van Dupret aan Belext, Brazza 143, 16 augustus 1960 (uitg. Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 434-5) ⁽¹²⁶⁾

<Kasa Vubu a assisté hier aux fêtes de la proclamation de l'indépendance à Brazzaville.

Tous les spectateurs furent frappés de ce qu'il portait l'uniforme de général belge et la plaque de Commandeur de l'Ordre de Léopold.

La veille eut lieu un incident significatif. Comme Lumumba avait exprimé l'intention d'accompagner Kasa Vubu à Brazzaville, l'abbé Youlou lui fit tenir immédiatement un télégramme où il était précisé que seul le chef de l'Etat était invité. Il paraîtrait que Lumumba aurait signifié à Kasa Vubu de ne pas se rendre à Brazzaville dans ces conditions, mais Kasa Vubu aurait rejeté cette injonction. Finalement, Kasa Vubu est venu en compagnie du ministre Bomboko, de son secrétaire particulier et de son aide de camp.

Au cours d'une réception au palais de la présidence, je me suis présenté moi-même à Kasa Vubu qui m'a longuement et chaleureusement serré les mains. Mes collègues ayant fait part de leur surprise de la cordialité que Kasa Vubu m'avait témoignée, l'aide de camp leur répondit que cette attitude était intentionnelle, le chef de l'Etat voulant marquer par là qu'il n'avait aucune hostilité à l'égard de la Belgique et qu'il souhaitait que les bonnes relations reprennent. Il faut interpréter ces paroles et ces gestes dans leur optique africaine et ne pas leur accorder trop d'importance.

Je me suis entretenu aussi avec l'aide de camp. Il m'a dit que tout ce qui se passait au Congo était bien triste, bien triste ... et que c'était la faute de tout le monde ... Nous étions loin de la thèse de la responsabilité exclusive de la Belgique.

Auparavant, parlant à mes collègues des militaires et des étudiants congolais qui se trouvent en Belgique, l'aide de camp avait déclaré que la Belgique ne voulait pas laisser les militaires retourner au Congo avant qu'ils n'eussent terminé leur entraînement et que pour les étudiants, c'était eux-mêmes qui ne voulaient pas rentrer maintenant au Congo ⁽¹²⁷⁾.

Kasa Vubu a eu de longs entretiens avec Youlou et plusieurs de ses ministres. De bonne source j'apprends qu'il aurait déclaré être excédé de Lumumba et qu'il n'attendait plus que le moment opportun pour faire basculer la balance de tout le poids de son autorité et de son prestige. La question est de savoir s'il aura le courage et la clairvoyance nécessaire pour intervenir au moment opportun.

*Je vous rappelle par ailleurs qu'une délégation du Katanga est ici depuis huit jours. Très bien accueillie par l'abbé Youlou qui se montre favorable à leurs vues confédéralistes, ils repartent demain ou après-demain au Katanga avec des membres de l'Abako et de la Puna qui veulent, paraît-il, discuter avec Tshombe des moyens d'organiser leur confédération ⁽¹²⁸⁾ >**

Document 37

Mededeling van agent 070/A (A. Lahaye) aan de directie van de Staatsveiligheid, 17 augustus 1960; ASV

<L'ex-pharmacien Dubois, actuellement attaché au Ministère de l'Intérieur s'est présenté ce jour, à 15 heures, au consulat pour annoncer le passage de Batshikama Raphaël, secrétaire d'Etat à l'Intérieur, ce 17/8 à 17 heures.

Monsieur Dubois est en possession d'un ordre de mission signé par Batshikama. Celui-ci aurait l'intention, selon Dubois, de demander l'aide, soit du consulat, soit de la Belgique, pour l'organisation d'un mouvement d'opposition actif à Lumumba.

Dans cet esprit il prévoit l'organisation de 6 commandos de 30 hommes chacun, qui seraient actionnés grâce aux conseils techniques de 3 spécialistes européens qu'il a demandé de trouver.

Document 36

Télex de Dupret à Belext, Brazza 143, 16 août 1960 (édit. Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 434-5) ⁽¹²⁶⁾

Document 37

Communication de l'agent 070/A (A. Lahaye) à la direction de la Sûreté de l'Etat, 17 août 1960; ASE

⁽¹²⁶⁾ Wigny noteert bij deze telex : « Au Congo, Lumumba vacille » (blz. 434).

⁽¹²⁷⁾ Het gaat over de regeringsbeslissing van 8 augustus dat alle stagiaires en studenten uit België naar Congo moeten terugkeren.

⁽¹²⁸⁾ Zie hierover bijlage 1 n^{rs} 84, 85, 86 (22 augustus 1960).

⁽¹²⁶⁾ Wigny note en ce qui concerne ce télex : « Au Congo, Lumumba vacille » (p. 434).

⁽¹²⁷⁾ Il s'agit de la décision gouvernementale du 8 août, selon laquelle tous les stagiaires et étudiants doivent rentrer de Belgique au Congo.

⁽¹²⁸⁾ Voir à ce sujet l'annexe 1 n^{os} 84, 85, 86 (22 août 1960).

Selon Mr Dubois la situation est très tendue. Mr Kasa Vubu aurait donné carte blanche à Mr Batshikama, pour organiser une action violente. Mr Kasa Vubu aurait déclaré à Mr Dubois qu'il avait tenu sa dernière conférence de presse, sous la menace d'une mitrailleuse. L'aile Moanda Vital aurait été achetée par Lumumba.

Pour comprendre les informations qui précède[nt] signalons que Mr Batshikama est considéré comme un extrémiste de l'Abako. Il fait partie de la Jabako et il est en contact avec les milieux congolais de Brazza.

Sa famille a d'ailleurs trouvé asile depuis quelques jours (3 ou 4) dans la capitale ex AEF. Le contact sera établi par l'intermédiaire de membres[s] de cabinet politique du président du Conseil de la République de l'ex-Congo français>*

Document 38

Telex van Davwe aan Belex, Brazza 292, 31 augustus 1960; PAL

Document 38

Télex de Davwe à Belex, Brazza 292, 31 août 1960; PAL

<Vous expose ci-dessous situation suite contact avec entourage Youlou, syndicats, Puna, Willems (Belga) : Suis en mesure confirmer ferme disposition Kasa Vubu mettre son poids dans balance politique avec appui Delvaux, Puna, Luka ⁽¹²⁹⁾ et Abako.

Moyens mis en œuvre être de deux ordres :

Primo. Action légale :

- a) réunion Sénat au cours laquelle gouvernement serait solennellement désavoué par membres présents;
- b) démission dizaine ministres;
- c) révocation premier ministre et reste équipe. Action pour provoquer démission ministre[s?] être sérieusement engagée par Verhaegen et Ndele. Action sur Sénat être spécialement prise en main par Ileo et Uto.

Lors réunion Sénat mouvement foule serait organisé devant parlement par soins organisations syndicales.

Ai rédigé à l'intention Kasa Vubu via Youlou note couverture juridique tenant compte scrupule conscience Kasavubu. Recevrez demain projet composition nouvelle équipe gouvernementale.

Secundo. Simultanément, mais plus discrètement, Kasa Vubu semble soutenir délégation Puna qui noyauter Force publique par regroupement Bayaka et Bangala en accord avec Thysville et gradés élite>*

Document 39

Telex van Davwe aan Belex, Brazza 303, 31 augustus 1960; PAL

Document 39

Télex de Davwe à Belex, Brazza 303, 31 août 1960; PAL

<Ai eu ce jour en compagnie Dupret et Lahaye entretien avec Maître Croquez, défenseur Makoso ⁽¹³⁰⁾. Croquez rencontrera Kasa Vubu sur lequel il semble avoir sérieuse influence.

Primo. Intéressé, parfaitement conscient du rôle que peut jouer Kasa Vubu dans situation politique actuelle, était néanmoins embarrassé quant au choix arguments à employer pour encourager Chef Etat à agir. Croquez, connaissant importance qu'attache Kasa Vubu au serment prêté de respecter lois nations congolaises, envisageait non sans hésitation de démontrer caractère juridique très contestable de loi fondamentale. Lui ai répondu dans sens ma note pour Kasa Vubu via Youlou dont question dans mon 320 [sic]. Economie de cette note est la suivante : serment prêté d'observer lois nation congolaise doit être respecté, mais une loi renferme deux éléments, à savoir ratio legis et sa lettre. Or, circonstances actuelles, il est impossible respecter lettre de la loi fondamentale. Par contre, il est possible respecter son esprit, qui est respect démocratie et libertés publiques. Seule attitude légale possible actuellement du Chef d'Etat est donc de se servir du Sénat, la seule institution démocratique fonctionnant encore et dont mission est précisément contrôler action gouvernement.

Si Sénat même incomplet désavoue gouvernement, cela doit être considéré comme voix de la nation. Ministres modérés offrant démissions à Chef Etat, celui-ci peut les accepter et ensuite révoquer premier ministre et autres ministres non démissionnaires sur base article 22 loi fondamentale.

⁽¹²⁹⁾ L'Union kwangolaise pour l'Indépendance, waarvan Albert Delvaux voorzitter was.

⁽¹³⁰⁾ De hoofdredacteur van *Courrier d'Afrique*, die op 11 augustus was gearresteerd.

⁽¹²⁹⁾ L'Union kwangolaise pour l'Indépendance, dont Albert Delvaux était le président.

⁽¹³⁰⁾ Le rédacteur en chef du *Courrier d'Afrique*, qui avait été arrêté le 11 août.

Secundo. Croquez s'être déclaré étonné de n'avoir pas reçu à son départ des conseils ou instructions du quai d'Orsay. Il serait peut-être opportun que contact soit pris entre Bruxelles et Paris pour amener quai d'Orsay ⁽¹³¹⁾ à écrire à Croquez dans un sens conforme à notre politique.

Tertio. Ai fait demander à Van Bilsen de venir à Brazza pour avoir entretien avec lui.

*Ce télégramme est à répéter à Rothschild E'ville>**

Document 40

Telex van Dupret aan Belext, Brazza 304, 31 augustus 1960; PAL

<J'ai reçu de Lahaye les informations suivantes :

Citation.

Pour Woot de Trixhe ⁽¹³²⁾.

Au cours des dernières heures l'opposition vis-à-vis de Lumumba se renforce et devient plus cohérente. D'un côté, la défection des soldats Baluba se confirme. Des gradés de cette race ont été arrêtés au camp militaire de Léo. Les soldats Bangala et Bakongo sont aussi travaillés. Mbungu Joseph, rédacteur Présence Africaine et élément sérieux, vient de m'informer que 600 soldats du camp Léopold sont prêts à passer à l'action et à renverser Lumumba. Selon cette source, une action serait tentée dans les prochaines heures peut-être au cours des cérémonies marquant la fin de la conférence des peuples africains.

Il est probable que si Lumumba s'aventure une nouvelle fois dans la cité, de nouveaux incidents pourraient survenir. D'une autre source, non confirmée, une nouvelle effervescence, est signalée au camp Hardy à Thysville. Les soldats se sont opposés au nouveau commandant du camp. Celui-ci a voulu donner sa démission, mais elle n'est pas acceptée par le gouvernement central. Des blessés militaires sont arrivés du Kasaï, à l'hôpital de Léopoldville. Le secrétaire d'état à l'Intérieur Batshikama, membre de l'Abako, est toujours à Brazza occupé à rédiger des tracts anti-Lumumba et à préparer la première émission d'un poste clandestin, qui doit normalement avoir lieu ce soir ⁽¹³³⁾.

Le président Youlou donne son appui entier à ces activités. Hier soir, au cours d'un dîner offert à Mtre Croquez, il déclara en substance : je suis en train de sauver l'Occident. Croquez est passé à midi à Léo, après communication de Kasa Vubu de [ete chapitre] par Youlou. Il doit ajouter encore les projets d'une manifestation des chômeurs pour demain. Comme la traverse du pool est à nouveau autorisée, il règne à Brazzaville pour l'instant une véritable atmosphère de conspiration. Signé Lahaye.

*Fin citation>**

Document 41

Telex van Wigny aan Davwe, 1 september 1960 (uitg. Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 486) ⁽¹³⁴⁾

<Pour Da[v]we. Suite mon 150. Pour réussir, il faut non seulement enseigner aujourd'hui procédures légales pour changement équipe mais aussi préparer procédures légales à suivre par nouvelle équipe. Voici quelques considérations juridiques.

⁽¹³¹⁾ Het Franse ministerie van Buitenlandse Zaken.

⁽¹³²⁾ Adjunct-administrateur van de Belgische Staatsveiligheid.

⁽¹³³⁾ De Katangese delegatie die als taak heeft een clandestiene radiozender te organiseren in Brazzaville (cf. document) heeft op 28 augustus 13.30 u contact met Jabako geleid door Dubois (kabinetschef Binnenlandse Zaken), staatssecretaris Batshikama en Luemba, provinciaal minister Leopoldstad.

⁽¹³⁴⁾ Wigny noteert in zijn memoires op 1 september : « En troisième lieu, des nouvelles de Brazzaville semblent indiquer que les jours du gouvernement Lumumba sont comptés. Mais des novices, élèves de MM. De Schryver et Rolin, ne savent comment s'y prendre. Je ne crois pas que nos juristes voient davantage la formule. Ils imaginent une méthode difficile, fondée sur l'article 43 que je critique dans un télégramme en soulignant l'intérêt de l'article 22 » (*Mémoires du Congo* blz. 485). Daarna volgt de telex van 1 september. Dat lijkt niet de telex die hij op het oog heeft, maar andere vermeldt hij niet.

Document 40

Télex de Dupret à Belext, Brazza 304, 31 août 1960; PAL

Document 41

Télex du ministre Wigny à Davwe, 1^{er} septembre 1960 (éd. Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 486) ⁽¹³⁴⁾

⁽¹³¹⁾ Le ministère français des Affaires étrangères.

⁽¹³²⁾ Administrateur adjoint de la Sûreté de l'État belge.

⁽¹³³⁾ La délégation katangaise qui est chargée de mettre sur pied un émetteur radio clandestin à Brazzaville (cf. document) a, le 28 août à 13h30, un contact avec les Jabako, dirigées par Dubois (attaché au cabinet Affaires intérieures), le secrétaire d'État Batshikama et Luemba, ministre provincial Léopoldville.

⁽¹³⁴⁾ Le 1^{er} septembre, Wigny note dans ses memoires : « En troisième lieu, des nouvelles de Brazzaville semblent indiquer que les jours du gouvernement Lumumba sont comptés. Mais des novices, élèves de MM. De Schryver et Rolin, ne savent comment s'y prendre. Je ne crois pas que nos juristes voient davantage la formule. Ils imaginent une méthode difficile, fondée sur l'article 43 que je critique dans un télégramme en soulignant l'intérêt de l'article 22 » (*Mémoires du Congo* p. 485). Suit un télex du 1^{er} septembre. Il ne semble pas que ce télex soit celui dont il parle, mais il n'en mentionne aucun autre.

*Le nouveau gouvernement formé par chef Etat selon article 22 doit se présenter devant Chambres d'après article 42, mais vu désorganisation générale et dispersion parlementaires, ceci peut et doit être fait avec sage lenteur. Dès lors importance déclaration au pays précédant déclaration gouvernementale et qui au point de vue politico-juridique, doit annoncer grandes lignes restauration du pays dans unité pays combinée avec autonomie beaucoup plus poussée des régions. Pour y arriver, loi provisoire 19 mai 1960 articles 3 et 4 prévoient que chef Etat et Chambres actuelles seront constituantes et élaboreront constitution définitive selon articles 98 et suivants. Mais vu faillite loi provisoire et importance mouvements régionaux spécialement Katanga et vu aussi que l'on n'avait pensé primitivement à des amendements du texte 19 mai, il est prudent prévoir d'abord commission restreinte officieuse où notamment Tshombe participerait et où grandes lignes avant-projet gouvernemental seraient définies, les Chambres pouvant alors y adhérer facilement sans trop discussions politiques. On peut même se demander si nouveau texte ne serait pas soumis directement referendum pour éviter opposition des majorités parlementaires lumumbistes mais ceci serait évidemment s'écarter loi 19 mai considérée comme caduque et fonder nouvelle légalité démocratique. Il me paraît clair que nouvelle constitution devrait en tout cas être fortement simplifiée. De tout ceci retenir importance déclaration au pays annonçant unité, décentralisation et préparation nouvelle constitution, ces assurances juridiques étant naturellement complétées par garanties ordre matériel et juridique, reprise travail paisible, lutte contre chômage, etc.... Ne crois pas opportun intervenir Quai d'Orsay en ce qui concerne action Croquez objet votre secundo 303>**

Document 42

Telex (Dupret of Davwe ?) aan Belext, Brazza 322, 2 september 1960 (paraphrase Vandewalle, II, 210-211 ⁽¹³⁵⁾)

Document 42

Télex (Dupret ou Davwe ?) à Belext, Brazza 322, 2 septembre 1960 (paraphrase Vandewalle, II, 210-211 ⁽¹³⁵⁾)

« Le télex 322 était d'un autre intérêt. Dupret avait été reçu le matin même par l'abbé Youlou, qui lui avait demandé une assistance financière pour soutenir la campagne contre Lumumba. Il n'avait pas pu ou voulu en préciser le montant. Le Consul suggérait de remettre 5 millions de francs CFA (Communauté française d'Afrique) à prélever sur le fonds des réfugiés et que le ministère rembourserait au plus tôt. Il n'y aurait pas d'intermédiaire. Concernant Léo, Youlou annonçait un coup d'Etat dans les dix jours. Kasa Vubu, sans vouloir y participer, était au courant. Une nouvelle mutinerie contre Lumumba était possible. L'abbé exhortait la Belgique à soutenir Tshombe. L'Occident y compris les Etats-Unis appuieraient Bruxelles. A noter que Youlou venait de recevoir le chargé d'affaire américain. Dupret n'était pas certain que ce dernier exprimait la position officielle américaine, car il la critiquait souvent en public ou en privé »

Document 43

Telex van Dupret aan Belext, Brazza 326, 2 september 1960; PAL

Document 43

Télex de Dupret à Belext, Brazza 326, 2 septembre 1960; PAL

<Ai reçu ce jour visite Verhaegen, qui coordonne action opposition. Résultats peuvent être attendus avant mercredi prochain 7 courant. Action sur Sénat menée par Ileo pour donner teinture juridique même si majorité requise pour censure pas atteint. Action sur masse et chômeurs mené par Brück et Adoula, idem pour action sur jeunesse à moins que ces organisations ne puissent désigner forte personnalité pour les diriger. Action sur ministres menée par Ndele avec collaboration autre chef cabinet. Action masse et chômeurs devra s'effectuer au cours délai 48 heures nécessaires entre dépôt motion et vote. Entretemps tout incident mineur sera exploité.

Verhaegen ne s'occupe pas action violente, mais laisse faire pour parer éventualité ou défense serait nécessaire. Kasa Vubu avoir reçu Adoula et Ndele et avoir approuvé action ajoutant qu'il interviendrait le moment venu.

⁽¹³⁵⁾ De cynische commentaar van Vandewalle doet helemaal niet terzake : « Les prévisions de coup fourré de l'abbé Youlou n'étaient qu'approchées. Il en va en général ainsi, dans ces affaires, ou trop court, ou trop long, jamais juste. Tous comptes arrêtés, les renseignements obtenus contre espèces, valent rarement le prix d'un bock » (II, 211).

⁽¹³⁵⁾ Le commentaire cynique de Vandewalle est sans aucune importance : « Les prévisions de coup fourré de l'abbé Youlou n'étaient qu'approchées. Il en va en général ainsi, dans ces affaires, ou trop court, ou trop long, jamais juste. Tous comptes arrêtés, les renseignements obtenus contre espèces, valent rarement le prix d'un bock » (II, 211).

*Verhaegen entretient contacts avec Van Bilsen qui exprime opinions anti-belges mais qui se borne à observer sans jouer rôle actif dans un sens ou dans l'autre. Recevrez informations complémentaires demain apres-midi après réunion qui se tiendra aujourd'hui à Léo entre Verhaegen et ses collaborateurs>**

Document 44

Telex van Davwe aan Belex, Brazza 334, 3 september 1960; PAL

Document 44

Télex de Davwe à Belex, Brazza 334, 3 septembre 1960; PAL

<Répéter Rothschild E'ville.

Rvt 152 transmettant 551 d'E'ville.

Primo. Pour que opposition à cartel Lumumba ne soit pas anti-Katanga il me paraît indispensable:

a) que Tshombe fasse déclaration très concrète précise et sans équivoque exprimant son désir sincère de participer à exécution confédération dont il esquisserait les grandes lignes constitutionnelles;

b) que Tshombe soit tout aussi précis et raisonnable dans principe participation Katanga dans charge financière des autres Etats. Ce dernier élément me paraît primordial.

Secundo. A cet égard, il serait peut-être opportun que Tshombe fasse propositions à Kasa Vubu via Youlou qui est très bien disposé.

Tertio. Les démissions prévues dans mon 294, ne se feront pas avant mercredi ou jeudi prochain.

Quarto. Contacts avec opposition cartel Léo avoir été décrits [a?] dans mes 299 et 303 répétés à Rothshild.

*Quinto. Sauf contre ordre de votre part je prends disposition pour quitter Brazza lundi 5 courant à destination E'ville via Salisbury et Ndola où j arriverai à 17 h 45 accompagné de Schumacker et d'un Katangais. Souhaiterais qu'une voiture m'attende à Ndola pour rejoindre E'ville>**

Document 45

Telex van Davwe aan Belex, Brazza 335, 3 september 1960; PAL

Document 45

Télex de Davwe à Belex, Brazza 335, 3 septembre 1960; PAL

<Répéter Rothschild Eville.

Rvt 153 du 2/9/1960.

*J'espère rencontrer aujourd'hui ou demain Georges Denis, conseiller juridique de Kasavubu, en qui on peut avoir toute confiance. Le mettrai au courant idée et considérations contenues dans votre précité. Attire toutefois votre attention sur fait qu'en cas renversement gouvernement selon nos vœux, il est peu vraisemblable que Lumumba et son parti acceptent jouer jeu opposition démocratique. Il faut plutôt s'attendre, je crois, à réaction violente et peut-être à constitution gouvernement séparatiste en Province Orientale. D'autre part, indispensable de tenir compte dans ce domaine de l'incidence Katanga et notamment questions soulevées par Rothschild dans son télégramme 551, auquel je réponds par ailleurs>**

Document 46

Telex van Davwe aan Belex, Brazza 336, 3 september 1960; PAL

Document 46

Télex de Davwe à Belex, Brazza 336, 3 septembre 1960; PAL

<Rvt 150 du 1/9/1960.

*Entièrement d'accord sur considérations juridiques émises dans votre précité et notamment sur avantage en soi et parfaite légalité du recours à article 22 plutôt que 43. Vous signale toutefois que si j'ai du recourir à laborieuse distinction entre lettre et esprit c'est en [consider...?] talite et dispositions Kasavubu, qui ne désire intervenir sur base article 22 qu'après, primo, prise position Sénat, et, secundo, démission volontaire ministres modérés. Tenterai néanmoins faire valoir responsabilité morale du père de la patrie et parfaite légalité sur recours direct à article 22>**

Document 47

Telex van Davwe aan Belext, Brazza 338, 3 september 1960

*<Indispensable réserver toute urgence réponse favorable à demande fonds introduite par les 308 du 1/9/1960 et 322 du 2/9/1960>**

Document 48

Uittreksel uit de memoires van Jef Van Bilsen, adviseur van president Kasa Vubu (Kongo 1945-1965, blz. 161-162)

<In Leopoldstad heb ik verslag uitgebracht bij Kasavubu. Ik heb de president verteld wat ik van premier Eyskens en van president Senghor gehoord had, eraan toevoegend hoe ik de toestand beoordeelde en erop wijzend dat de voortzetting van de samenwerking met Lumumba ondanks alles noodzakelijk was. Van Kasa Vubu vernam ik dat er nu echte spanningen waren ten gevolge van ernstige meningsverschillen. In dat verband speelden zowel het plan van Lumumba om met het ontredderde Kongolese leger tegen de afgescheurde provincies Katanga en Zuid-Kasaï ten strijde te trekken, als de levering van transportmateriaal (vrachtwagens en vliegtuigen) door de Sovjet-Unie een doorslaggevende rol. Het was mij niet ontgaan dat Kasa Vubu ontvankelijker was voor wat ik hem over de Belgische premier en de Senegalese president vertelde, dan voor mijn persoonlijke argumenten en commentaar. Bovendien waren de Fransen Jacques Croquez en Christian Jayle opgedoken. Ze hadden, gedurende mijn afwezigheid, lang met Kasa Vubu gepraat, en alles liet vermoeden dat ze het over Lumumba gehad hadden. Naarmate de spanning met Lumumba toenam, voerde de president daarover meer gesprekken, onder meer met zijn kabinetschef Emmanuel Kini en met Cyriel Adoula, in mijn ogen de meest wijze Kongolese politicus van dat moment. Toen Adoula evenwel ook mij kwam opzoeken om over de kwestie te praten, bleek dat hij eveneens tot de strekking behoorde die Lumumba ten val wilde brengen. Uit zijn verhaal maakte ik op dat zeer velen zijn mening deelden en dat hij ontgoocheld was dat ik er anders over dacht.

Ook bij de VN-top in Leopoldstad heerste er een groeiend ongenoegen tegenover Lumumba. Sommigen spraken van een lobby van de Verenigde Staten binnen de VN-top, bestaande uit Ralph Bunche, Andrew Cordier en Wieschhoff, allemaal Amerikanen en topfiguren inzake de Kongo-kwestie. (...)

Makoso, een journalist van de Courrier d'Afrique, werd aangehouden en deed voor zijn verdediging een beroep op — alweer — Croquez. Deze bracht bij zijn optreden zijn vriend Christian Jayle mee. Ze nodigden zichzelf op 2 september uit op een lunch bij Kasavubu, waarop ook ik aanwezig was. Na de maaltijd zaten we samen op het terras en begonnen de Fransen op Kasa Vubu in te praten. Hij moest dringend handelen, zoniet riskeerde hij zijn huid. Lumumba moest hij kort en droogweg afzetten. Ik kwam tussenbeide en vroeg met welke middelen er dan wel gehandeld moest worden. Hun ongerijmde antwoord luidde dat Youlou — de president van Brazzaville — tot alles bereid was. Er moest opgetreden worden « pour la défense de l'Occident »>

Document 49 : nihil

Frédéric Vandewalle parafraseert die tekst en schrijft hierover : « De l'aventure, il devait rester un pittoresque rapport, témoin des capacités intellectuelles et des dons de comploter, tout à fait médiocres, du signataire H. Schumacker » (II, blz. 207)

Document 47

Télex de Davwe à Belext, Brazza 338, 3 septembre 1960

Document 48

Extrait des mémoires de Jef Van Bilsen, conseiller du président Kasa Vubu (Kongo 1945-1965, pp. 161-162)

Document 49 : nihil

Frédéric Vandewalle paraphrase ce texte et écrit à ce sujet : « De l'aventure, il devait rester un pittoresque rapport, témoin des capacités intellectuelles et des dons de comploter, tout à fait médiocres, du signataire H. Schumacker » (II, p. 207).

Document 50

« Entretien avec monsieur Mac Ghee », proces-verbaal van de ontmoeting tussen president Tshombe, Mac Ghee en Hoffacker, 4 oktober 1962, getypte nota, blz. 4; AUM, 286

<Monsieur le Président : J'ai été très content et j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt l'exposé des différents problèmes dont Monsieur Mac Ghee m'a parlé. Quand je dis que nous avons le même but, mais que nos méthodes diffèrent, cela veut dire que notre but à tous est de lutter contre la pénétration communiste en Afrique et pas seulement au Congo (...) Quand nous avons vu le danger, j'ai convoqué ici les jeunesses Abako, Puna en MNC Kalondji. Ils sont restés une semaine chez moi. Nous avons organisé leur groupe, nous leur avons donné le matériel radio, nous leur avons acheté du matériel de diffusion, et ils ont pu, grâce à nous, ouvrir leur radio « LIBERTE » qui était à Makala à Léopoldville et qui combattait la radio de Kasahamura. Nous leur avons établi un programme ici dans mon bureau. [Sij] pour le 5 septembre 1960, Kasa Vubu n'avait pas révoqué Lumumba, les jeunesses commençaient la révolution à Léopoldville. Leurs programmes étaient appuyés par moi, leurs moyens financiers étaient fournis d'ici enfin tout ... pour réaliser le programme suivant les dates prévues. Nous avons été très contents parce que Kasa Vubu s'est incliné. Mais ce n'est pas par « modération ». Il a été forcé à cela par ce mouvement très fort dirigé depuis Elisabethville>

6. Druk van VSA en VN*Hamarskjöld of Lumumba*

Lumumba en Hamarskjöld hebben van meetaf — dat wil zeggen vanaf de resolutie van 14 juli — een andere opvatting gehuldigd over de VN-interventie. Voor de Congolese premier vormen de VN-troepen een instrument in handen van de Republiek Congo en haar regering om de integriteit van het grondgebied te beschermen en de Belgische agressor uit Congo te verdrijven. Lumumba heeft herhaaldelijk zijn ongenoegen geuit over de trage terugtrekking van de Belgische troepen en over het uitsstel van een VN-actie in Katanga. Voor Hamarskjöld is de VN-operatie gericht op het herstel of het bewaren van de orde in Congo, ook in Katanga. De troepen kunnen echter niet worden ingezet voor het met de wapens beslechten van een politiek geschil van interne aard. Dat geschil moet onder de paraplu van de VN door onderhandelingen tussen de Congolese leiders worden opgelost. Bovendien zijn de Belgische troepen geen agressors. Hun terugtrekking moet dus in samenspraak gebeuren en naarmate de VN in staat is de veiligheid te verzekeren.

Het meningsverschil daaromtrent is zich geleidelijk gaan uitdiepen en is op 15 augustus uitgemond in een breuk. Voor Lumumba is de VN-operatie een obstakel geworden. Hij wenst nu met het ANC, met de steun van bevriende Afrikaanse landen die al troepen in Congo hebben, en met steun van de Sovjet-Unie, de afgescheiden provincies Zuid-Kasaï en Katanga te heroveren. Hamarskjöld ziet dat de hele VN-operatie in het gedrang dreigt te komen door het uiteenvallen van de VN-macht, voorvoelt een gewapend conflict met internationale dimensies en vreest dat ook de organisatie zelf ter discussie

Document 50

« Entretien avec monsieur Mac Ghee », procès-verbal de la rencontre entre le président Tshombe, Mac Ghee et Hoffacker, 4 octobre 1962, note dactylographiée, p. 4; AUM, 286

6. Pressions exercées par les États-Unis et les Nations unies*Hamarskjöld ou Lumumba*

D'emblée — c'est-à-dire dès la résolution du 14 juillet — Lumumba et Hamarskjöld ont de l'intervention des Nations unies une conception différente. Aux yeux du premier ministre congolais, les troupes des Nations unies sont un instrument mis à la disposition de la République du Congo et de son gouvernement afin de préserver l'intégrité du territoire et de bouter l'agresseur belge hors du Congo. À plusieurs reprises, Lumumba a exprimé son mécontentement à propos de la lenteur du retrait des troupes belge et du report de l'action des Nations unies au Katanga. Pour Hamarskjöld, l'opération des Nations unies vise la restauration ou le maintien de l'ordre au Congo, ainsi qu'au Katanga. Les troupes ne peuvent toutefois être engagées aux fins d'aplanir par les armes un différend politique intérieur. Ce différend doit être réglé sous l'égide des Nations unies, par le biais de négociations entre dirigeants congolais. En outre, les troupes belges ne sont pas des agressors. Leur retrait doit donc s'opérer en accord avec les Nations unies et à mesure que celles-ci sont à même d'assurer la sécurité.

La divergence de vues à ce sujet s'est progressivement accentuée et a débouché, le 15 août, sur une rupture. L'opération des Nations unies est devenue un obstacle pour Lumumba. Il souhaite à présent reconquérir les provinces sécessionnistes du Sud-Kasaï et du Katanga, et ce, avec l'ANC, avec le soutien de pays africains amis qui ont déjà des troupes au Congo et avec le soutien de l'Union soviétique. Hamarskjöld voit que l'ensemble de l'opération des Nations unies risque d'être compromis par la dislocation de la force des Nations unies. Il présente un conflit armé aux dimensions internationales

sie komt. Omstreeks de Veiligheidsraad van 20 augustus is het duidelijk : Hammarskjöld of Lumumba.

De Belgische regering is op de hoogte van het groeiend conflict tussen Lumumba en Hammarskjöld en dat heeft haar zonder twijfel gesterkt in haar actievare optreden in de tweede helft van augustus.

Hebben de VN op het terrein zelf de afzetting van Lumumba helpen voorbereiden of plannen ? Wij hebben het optreden van de VN en de daaraan gerelateerde documenten niet als zodanig onderzocht. Maar de Belgische documentatie bevat ook enkele aanwijzingen. Op 28 augustus krijgt Brussel vanuit de Belgische VN-vertegenwoordiging in New York een signaal dat ONUC niet langer lijdzaam zal toezien en positie zal kiezen tegen Lumumba. In de crisis die zich aankondigt, zou — we onderstrepen zou — generaal von Horn, bevelhebber van ONUC, bereid zijn geweld te gebruiken. Einde augustus arriveert Cordier als tijdelijk VN-gezant in Leopoldstad tot de aankomst van Dayal, die Bunche moet vervangen. Het is niet onredelijk om, zoals elders is gesuggereerd, in de tijdelijke komst van de Amerikaan Cordier een weloverwogen zet van Hammarskjöld te zien. Dat mag blijken uit boodschappen uitgewisseld tussen Hammarskjöld en Cordier. De houding van de VN op 5 en 6 september zal in elk geval beslissend zijn voor de ondergang van de regering-Lumumba (cf. *infra*).

Document 51

Loridan aan Belex, Delbelonu 167, 18 augustus 1960 (Wigny, *Mémoires du Congo*, 443)

*<Votre télégramme téléphoné ce matin. Suite tertio entourage secrétaire général fait savoir en privé auprès délégations, détermination de ne pas retirer troupes même si doit affronter Assemblée générale (136). Formule utilisée « c'est Lumumba ou Hammarskjöld, pas de place pour les deux »>**

Document 52

Loridan aan Belex, Delbelonu 212, 25 augustus 1960 (Wigny, *Mémoires du Congo*, 465-466)

<On estime ici que les six cents hommes indisciplinés dont dispose Lumumba ne peuvent pas constituer en ce moment une menace sérieuse pour le Katanga où, selon information secrétariat existent troupes congolaises plus fortes.

Du côté Lumumba, il n'y a aucun leadership. Cela a été révélé encore dans incident hier aérodrome Ndjili. Me référant mon télégramme 208 confirme que rumeurs présence troupes guinéennes Kasai dénuées tout fondement.

Confirme également démenti à rumeurs au sujet envoi troupes RAU à Baka.

⁽¹³⁶⁾ Het betreft hier de terugtrekking van de VN-troepen, waarop de Sovjet-Unie aandringt.

et craint que l'organisation même soit également mise en question. Aux environs du Conseil de sécurité du 20 août, les choses sont claires : c'est Hammarskjöld ou Lumumba.

Le gouvernement belge est informé du conflit qui oppose de plus en plus ouvertement Lumumba et Hammarskjöld, ce qui l'a sans nul doute conforté dans son choix d'intervenir plus activement au cours de la seconde quinzaine du mois d'août.

Les Nations unies ont-elles aidé à préparer ou à planifier sur le terrain même la destitution de Lumumba ? Nous n'avons pas examiné l'intervention des Nations unies et les documents y afférents en tant que tels, mais la documentation belge contient également quelques indices. Le 28 août, Bruxelles reçoit de la représentation belge auprès des Nations unies à New York un signal indiquant que l'ONUC ne restera plus dans l'expectative et prendra parti contre Lumumba. Dans la crise qui s'annonce, le général von Horn, qui commande l'ONUC, serait — nous disons bien « serait » — disposé à employer la force. Fin août, Cordier arrive à Léopoldville en qualité d'émissaire temporaire des Nations unies jusqu'à la venue de Dayal, qui doit remplacer Bunche. Ainsi qu'il a été suggéré par ailleurs, il n'est pas déraisonnable de voir, dans la venue temporaire de l'Américain Cordier, une manoeuvre mûrement réfléchie de Hammarskjöld, ainsi qu'il ressort de messages échangés entre ce dernier et Cordier. L'attitude des Nations unies les 5 et 6 septembre sera en tout cas déterminante pour la chute du gouvernement Lumumba (cf. ci-dessous).

Document 51

Loridan à Belex, Delbelonu 167, 18 août 1960 (Wigny, *Mémoires du Congo*, 443)

Document 52

Loridan à Belex, Delbelonu 212, 25 août 1960 (Wigny, *Mémoires du Congo*, 465-466)

⁽¹³⁶⁾ Il s'agit en l'occurrence du retrait des troupes des Nations unies, que l'Union soviétique demande instamment.

Celles-ci seront envoyées Libenge six cent kilomètres du Katanga. Secrétaire général et ses collaborateurs deviennent inquiets possibilités échec total opération ONU Congo qui serait catastrophique pour monde occidental.

Retrait troupes belges dont date est fixée aura pour effet enlever tout prétexte nos adversaires prétendre notre présence est cause des difficultés congolaises, et renforcera position Hammarskjöld à l'égard Lumumba et Africains qui le soutiennent. Comprends d'après vos dernières communications qu'il n'est pas question mettre en cause achèvement évacuation dans délai promis.

Compréhensible que nombreuses rumeurs circulent E'ville. Suis heureux instructions formelles aient été données mettre fin déclarations nos militaires parfois de nature à nous mettre en sérieuses difficultés et à compliquer mission Hammarskjöld en lutte avec Lumumba.

Hammarskjöld doit pouvoir trouver appui modérés africains. Lui ai déjà déclaré que vol reconnaissance par avions militaires belges au-dessus Kasai était contraire instructions formelles et inconcevable.

Après enquête, autorités n'ont aucune connaissance semblable vol.

*Démenti plus formel serait souhaitable>**

Document 53

Loridan aan Belext, Delbelonu 235, 28 augustus 1960 (ABZ 18295/IIa)

Document 53

Loridan à Belext, Delbelonu 235, 28 août 1960 (ABZ 18295/IIa)

*<Secret. ONU considère que dans le courant de la semaine se développera crise majeure avec Lumumba. Il est possible qu'il organise provocation sérieuse. Von Horn songe à tirer. Bunche a appris que Lumumba souhaite également fin opération civile. Signe encourageant est que membres du cabinet commencent se détacher Lumumba. Pays africains manifestent tiédeur de plus en plus grande à son égard. Etant donnée crise en perspective Hammarskjöld estime pas opportun dans prochains jours soulever question installation représentant belge à Léo>**

De tussenkomst van de VSA: p.m.

De positie van de Amerikaanse zakenkringen en de pressies die ze kunnen uitoefenen op de politieke wereld mogen evenmin worden veronachtzaamd. Een interessant document werpt daarop een licht en onder meer op de houding van de zeer machtige *Commerce & Industry Association of New York*, die haar ongenoegen ventileert aan de Amerikaanse beleidsmakers. Het gaat om een door J.E. Buckens (Indussa Corporation) ondertekende informatieve brief van drie vellen, gedateerd New York 19 augustus en gericht aan R. Chevalier, van de Société Générale de Belgique.

Document 54

J.E. Buckens aan R. Chevalier, New York, 19 augustus 1960; AGR, Finoutremer, Fonds Spirlet 13

L'intervention des États-Unis : p.m.

On ne peut pas non plus négliger la position des milieux d'affaires américains et les pressions qu'ils peuvent exercer sur le monde politique. Un document intéressant donne un éclairage sur ce sujet, et notamment sur l'attitude de la très puissante *Commerce & Industry Association of New York*, qui manifeste son mécontentement auprès des décideurs politiques américains. Il s'agit d'une lettre informative de trois pages signée J.E. Buckens (Indussa Corporation), datée de New York le 19 août, et destinée à R. Chevalier, de la Société Générale de Belgique :

Document 54

J.E. Buckens à R. Chevalier, New York, 19 août 1960; AGR, Finoutremer, Fonds Spirlet 13

<Cher Monsieur Chevalier — (...). Comme la situation au Congo évolue d'heure en heure à cause de la politique irresponsable et dangereuse de M. Lumumba, les milieux d'affaires américains se refusent à prendre position et adoptent une attitude de « wait and see ». Mais il apparaît de plus en plus certain, comme nous l'a d'ailleurs affirmé M. Schwarzenbach de la banque d'investissement Smith Barney, qu'aucun homme d'affaires américain ayant un peu le sens des responsabilités puisse envisager le moindre investissement dans un pays aussi turbulent que le Congo de M. Lumumba (...).

La Commerce & Industry Association of New York a fait une démarche auprès du Département d'Etat pour lui faire part de son mécontentement devant la manière dont le nouveau gouvernement du Congo traite les intérêts étrangers, notamment ceux des États-Unis. Cette démarche a été faite à la suite d'une réunion qui s'est tenue à New York, le 11 août, et à laquelle j'ai assisté.

Les participants à cette réunion ont marqué leur indignation devant l'accueil qui a été réservé à M. Lumumba lors de sa réception à Washington, et ils ont demandé que la Commerce & Industry Association ne se contente pas d'une

démarche auprès du Département d'Etat, mais qu'elle fasse également pression auprès des législateurs qui font partie de la Commission sénatoriale des affaires étrangères, afin d'obtenir un changement de la politique américaine vis-à-vis du Congo.

La Commerce & Industry Association est une association puissante parce qu'elle groupe la plupart des sociétés américaines intéressées au commerce international. Parmi ses administrateurs figurent notamment : MM. Dale Sharp, président de la Morgan Guaranty Trust Co., Robert Page, président de la Phelps-Dodge Corp., Richard Perkins, président du comité de direction de la First National City Bank of New York, etc...(...)>.

7. Lumumba wordt afgezet (5 september 1960)

Om onbekende redenen, en tot verrassing van zijn naaste omgeving, gaat Kasa Vubu al in de avond van 5 september tot de actie over. In een radiotoespraak zet hij Lumumba af als premier. Wij beschikken in dit verband over het relaas van Jef Van Bilsen, adviseur van de president ⁽¹³⁷⁾.

Op vraag van Kasa Vubu is Van Bilsen *stand by* in zijn hotelkamer. Om 19 u wordt hij afgehaald door Philibert Luyeye, privé-secretaris van de president. In de residentie komen ook Vital Moanda, waarnemend voorzitter van Abako, en senator Isaïe Kuyena aan. Deze laatste twee krijgen de opdracht om kort voor 20 u met enkele medestanders post te vatten voor het radiogebouw. Luyeye van zijn kant moet de minister van Financiën Pascal Nkayi gaan halen. Vervolgens richt Kasa Vubu zich tot de verraste Van Bilsen : « *Monsieur le professeur, vous allez pouvoir nous aider, et nous conseiller.* » En alluderend op Lumumba zegt hij : « *Je vais l'écarter.* » Aan Van Bilsen overhandigt hij een tekst die zojuist door Emmanuel Kini, zijn kabinetschef, is getypt. Het is de tekst van de radiotoespraak die de president nog diezelfde avond wil uitspreken om Lumumba af te zetten. Kasa Vubu is zelfverzekerd. Op de vraag wat er zal gebeuren als Lumumba eveneens een mededeling op de radio zal doen, antwoordt hij dat het aan de VN is om te handelen overeenkomstig de beslissing van de president. Van Bilsen krijgt de opdracht deze boodschap over te brengen aan het VN-hoofdkwartier ⁽¹³⁸⁾. Hij moet, namens de president, aan de VN de onmiddellijke sluiting van radio en luchthavens vragen alsook dat een eenheid blauwhelmen Kasa Vubu's residentie zou beschermen. Over de nieuwe regering spreekt Kasa Vubu in vage termen. Joseph Ileo zal de nieuwe eerste minister worden. Van Bilsen herinnert de president eraan dat het ontslag van een minister door een lid van de zittende regering moet ondertekend worden. Daarom wordt Nkayi gehaald, aldus Kasa Vubu.

Van Bilsen begeeft zich naar het hoofdkwartier van de VN. Aan Cordier en Liu, die hem verwachten, overhandigt

⁽¹³⁷⁾ Jef Van Bilsen, *Kongo 1945-1965. Het einde van een kolonie*, Davidsfonds, Leuven, 1993, blz. 162-165.

⁽¹³⁸⁾ Van Bilsen was zeer goed thuis in het milieu van de VN.

7. Lumumba est destitué (5 septembre 1960)

Pour des raisons inconnues, et à la surprise de ses proches, Kasa Vubu passe déjà à l'action dans la soirée du 5 septembre. Dans une allocution radiodiffusée, il destitue Lumumba de ses fonctions de premier ministre. Nous disposons à cet égard du récit de Jef Van Bilsen, le conseiller du président ⁽¹³⁷⁾.

Van Bilsen est, à la demande de Kasa Vubu, en *stand by* dans sa chambre d'hôtel. À 19 heures, Philibert Luyeye, le secrétaire privé du président, vient le chercher. À la résidence arrivent également Vital Moanda, le président par intérim d'Abako, et le sénateur Isaïe Kuyena. Ces deux derniers se voient confier la mission de se poster, peu avant 20 heures, avec quelques partisans, devant l'immeuble de la radio. Luyeye doit, quant à lui, aller chercher le ministre des Finances, Pascal Nkayi. Kasa Vubu s'adresse ensuite à Van Bilsen, qui est surpris : « *Monsieur le professeur, vous allez pouvoir nous aider, et nous conseiller.* » Et faisant allusion à Lumumba, il déclare : « *Je vais l'écarter.* » Il remet à Van Bilsen un texte qui vient d'être dactylographié par Emmanuel Kini, son chef de cabinet. C'est le texte de l'allocution radiodiffusée que le président entend encore prononcer le soir même afin de destituer Lumumba. Kasa Vubu est sûr de lui. En réponse à la question de savoir ce qu'il adviendra si Lumumba fait également une communication, il déclare qu'il appartient aux Nations unies d'agir conformément à la décision du président. Van Bilsen se voit confier la mission de transmettre ce message au quartier général des Nations unies ⁽¹³⁸⁾. Il doit demander aux Nations unies, au nom du président, de fermer immédiatement la radio et les aéroports, et qu'une unité des casques bleus protège la résidence de Kasa Vubu. Kasa Vubu parle en termes vagues du nouveau gouvernement. Joseph Ileo deviendra le nouveau premier ministre. Van Bilsen rappelle au président que la démission d'un ministre doit être signée par un membre du gouvernement en exercice. C'est la raison pour laquelle on va chercher Nkayi, dixit Kasa Vubu.

Van Bilsen se rend au quartier général des Nations unies. Il remet à Cordier et Liu, qui l'attendent, la deman-

⁽¹³⁷⁾ Jef Van Bilsen, *Kongo 1945-1965. Het einde van een kolonie*, Davidsfonds, Louvain, 1993, pp. 162-165.

⁽¹³⁸⁾ Van Bilsen était en pays de connaissance dans le milieu des Nations unies.

hij het verzoek van Kasa Vubu. In het korte gesprek dat volgt stelt VN-gezant Cordier dat de VN niet kan tussenkomen in binnenlandse aangelegenheden. Als Kasa Vubu het initiatief kan behouden, kan de aanwezigheid van de VN in zijn voordeel spelen.

Kasa Vubu kan zonder moeilijkheden zijn radiotoespraak houden. Maar ongeveer een uur later lanceert Lumumba op zijn beurt een radioboodschap. De volgende dag roept hij zijn regering samen. De aanwezigen besluiten de regering van Kasa Vubu nietig te verklaren en een aantal politieke leiders aan te houden.

Het optreden van Kasa Vubu verrast zowel de Belgen als de Amerikanen. Tot tweemaal toe deelt Dupret Brussel mee dat het scenario voor de afzetting van Lumumba 48 uur te vroeg is begonnen. « Le scénario de l'élimination de Lumumba s'est déclenché 48 heures trop tôt » (Brazza 358, 6 septembre 1960). En Denis, een andere adviseur van Kasa Vubu, schrijft in een persoonlijke boodschap aan Wigny : « Malgré totale impréparation, acte autorité 5 septembre doit réussir, suite appui masse populaire » (Brazza 491, 17 septembre 1960). Volgens Van Bilsen zou ook de Amerikaanse ambassade zijn verrast ⁽¹³⁹⁾.

Op wiens aandringen Kasa Vubu op 5 september heeft gehandeld is niet duidelijk. Kasa Vubu zou die dag in zijn residentie het bezoek hebben gekregen van hoge VN-functionarissen, VN-gezant Cordier in de voormiddag — op verzoek van de president — en Liu zowel in de voor- als in de namiddag. Van Bilsen had de stellige indruk dat zij op de hoogte waren. Bovendien zouden de Franse advocaat Croquez en Jayle eveneens een tijdlang in de residentie hebben doorgebracht.

De verordening van Kasa Vubu met de revocatie van Lumumba, Antoine Gizenga, Anicet Kashamura, Remy Mwamba en Roger Bolamba wordt pas na de radiotoespraak opgesteld en uiteindelijk medeondertekend door de ministers Justin Bomboko en Albert Delvaux.

8. Conclusie

Wie de notulen van de Belgische ministerraad leest, zal weliswaar geconfronteerd worden met diverse — en meestal negatieve — uitspraken over Lumumba, maar hij krijgt niet de indruk dat (de) Belgische autoriteiten een actieve politiek (willen) voeren gericht op de omverwerping van de eerste Congolese regering en haar premier, behoudens de steun aan de Katangese secessie. Slechts op enkele plaatsen wordt het perspectief van een

⁽¹³⁹⁾ Van Bilsen, *Kongo 1945-1965*, blz. 165.

de de Kasa Vubu. Dans le bref entretien qui suit, Cordier, émissaire des Nations unies, indique que l'ONU ne peut pas intervenir dans des affaires intérieures. La présence des Nations unies peut jouer en faveur de Kasa Vubu s'il est en mesure de garder l'initiative.

Kasa Vubu prononce, sans problème, son allocution radiodiffusée. Mais environ une heure plus tard, Lumumba fait diffuser à son tour un communiqué à la radio. Le lendemain, il réunit son gouvernement. Les personnes présentes décident de déclarer nul et non avenu le gouvernement de Kasa Vubu, et d'arrêter plusieurs dirigeants politiques.

L'intervention de Kasa Vubu surprend aussi bien les Belges que les Américains. À deux reprises, Dupret communique à Bruxelles que le scénario visant à démettre Lumumba de ses fonctions s'est déclenché quarante-huit heures trop tôt. « Le scénario de l'élimination de Lumumba s'est déclenché 48 heures trop tôt » (Brazza 358, 6 septembre 1960). Et dans un message personnel destiné à Wigny, Denis, un autre conseiller de Kasa Vubu, écrit : « Malgré totale impréparation, acte autorité 5 septembre doit réussir, suite appui masse populaire » (Brazza 491, 17 septembre 1960). Selon Van Bilsen, l'ambassade américaine aurait, elle aussi, été surprise ⁽¹³⁹⁾.

On n'aperçoit pas clairement qui a insisté pour que Kasa Vubu intervienne le 5 septembre. Ce jour-là, Kasa Vubu aurait reçu, dans sa résidence, la visite de hauts fonctionnaires des Nations unies : Cordier, émissaire des Nations unies, en matinée — à la demande du président —, et Liu, tant en matinée que dans l'après-midi. Van Bilsen avait la nette impression qu'ils étaient au courant. De plus, Croquez, l'avocat français, et Jayle auraient également passé un certain temps dans la résidence.

L'ordonnance de Kasa Vubu révoquant Lumumba, Antoine Gizenga, Anicet Kashamura, Remy Mwamba et Roger Bolamba n'est rédigée qu'après l'allocution radiodiffusée, et elle est finalement contresignée par les ministres Justin Bomboko et Albert Delvaux.

8. Conclusion

A la lecture des procès-verbaux du Conseil des ministres belge, on découvre certes diverses déclarations, généralement négatives, sur Lumumba, mais on n'a pas l'impression, sauf en ce qui concerne le soutien accordé à la sécession katangaise, que (les) autorités belges mènent ou veulent mener une politique active visant à renverser le premier gouvernement congolais et son premier ministre. Ce n'est qu'à quelques endroits que la pos-

⁽¹³⁹⁾ Van Bilsen, *Kongo 1945-1965*, p. 165.

regeringswissel in Leopoldstad geopperd ⁽¹⁴⁰⁾, en op één enkele plaats spreekt een regeringslid over de noodzaak om de regering-Lumumba ten val te brengen ⁽¹⁴¹⁾. De Belgische regering hoopt op de vervanging van Lumumba maar — zo lijkt het — wacht de gebeurtenissen af. De afzetting 5 september 1960 valt als het ware uit de lucht.

Dat is een valse indruk. Uit diverse andere bronnen kunnen we duidelijk opmaken dat Belgische regeringskringen, Belgische overheidsfunctionarissen en door de regering gesteunde Belgen in Congo actief betrokken zijn bij pogingen om de regering-Lumumba uit het zadel te lichten. De missie-Van Bilsen van 18 augustus 1960 — die Eyskens in zijn memoires heeft onthuld ⁽¹⁴²⁾ — is in dat opzicht slechts een anekdote van mindere betekenis. Dat van die acties geen spoor te vinden is in de notulen van de ministerraad, is niet verwonderlijk, maar stelt ons uiteraard voor de vraag of die acties door de regering als zodanig waren gekend en werden goedgekeurd. Zekerheid hebben we alleen over de goedkeuring door de regering van de geheime fondsen, maar zelfs hier kunnen we niet bevestigen dat alle ministers van de bestemming van deze fondsen op de hoogte waren.

Uit de voorhanden zijnde bronnen kan men afleiden dat Belgen, zowel particulieren als regeringsinstanties, een actieve rol spelen in de voorbereiding van de afzetting van Lumumba, met dit voorbehoud dat de tussenkomst van Kasa Vubu van 5 september een verrassings-element bevat waarvoor wij de verklaring niet kennen.

In welke mate zijn Belgische regeringsautoriteiten als zodanig betrokken bij de uiteindelijke omverwerping van de regering-Lumumba? In de eerste plaats financiert de Belgische regering bepaalde, niet nader gepreciseerde oppositie-activiteiten via de zogenaamde geheime fondsen en met de hulp van Belgen ter plaatse. Ten tweede levert de Belgische diplomatie president Kasa Vubu de juridische argumenten voor de afzetting. Indirect, maar niet minder belangrijk, heeft de Belgische regering door

sibiliteit d'un changement de gouvernement à Léopoldville est évoquée ⁽¹⁴⁰⁾ et il n'y a qu'une seule référence où un membre du gouvernement fait état de la nécessité de renverser le gouvernement Lumumba ⁽¹⁴¹⁾. Le gouvernement belge espère bien que Lumumba sera remplacé, mais il semble attendre les événements. La destitution du 5 septembre 1960 tombe pour ainsi dire du ciel.

Il s'agit là d'une fausse impression. Diverses autres sources nous indiquent clairement que des milieux gouvernementaux belges, des hauts fonctionnaires belges et des Belges du Congo appuyés par le gouvernement participent activement aux tentatives de renversement du gouvernement Lumumba. La mission Van Bilsen du 18 août 1960, que M. Eyskens a divulguée dans ses mémoires ⁽¹⁴²⁾, n'est à cet égard qu'une anecdote d'importance secondaire. Bien qu'il ne soit pas étonnant que l'on ne trouve aucune trace de ces actions dans les procès-verbaux du Conseil des ministres, cela nous amène évidemment à nous demander si ces actions en tant que telles étaient connues du gouvernement et ont été approuvées par celui-ci. La seule certitude que nous ayons concerne l'approbation des fonds secrets par le gouvernement, mais, même sur ce point, nous ne pouvons pas affirmer que tous les ministres étaient au courant de la destination de ces fonds.

Les sources disponibles nous permettent d'inférer que des Belges (tant des particuliers que des instances gouvernementales) ont joué un rôle actif dans la préparation de la destitution de Lumumba, à cette réserve près que l'intervention du 5 septembre de Kasa Vubu comportait un élément de surprise dont nous ignorons l'explication.

Dans quelle mesure les autorités belges en tant que telles sont-elles finalement impliquées dans le renversement du gouvernement Lumumba? Tout d'abord, le gouvernement belge finance certaines activités, non davantage précisées, de l'opposition au moyen des fonds dits « secrets » et avec l'aide de certains belges sur place. Ensuite, la diplomatie belge fournit au président Kasa Vubu les arguments juridiques dont il a besoin pour destituer Lumumba. De façon indirecte, mais non moins dé-

⁽¹⁴⁰⁾ Tweemaal wijst minister Wigny op de mogelijkheid van de val van de regering-Lumumba. Op het Congo-comité van 19 juli: « Enfin, on peut s'attendre à une chute du Gouvernement actuel. Plusieurs faits indiquent qu'une opposition grandissante se fait jour ». Op de ministerraad van 23 juli: « Il estime que nous devons rester dans le courant de la politique de l'ONU pour gagner du temps, en espérant que le Gouvernement congolais change ».

⁽¹⁴¹⁾ NI. op de dramatische kabinetsraad van 2 augustus. Minister Vanaudenhove « part de l'optique qu'il ne faut rien attendre de M. Lumumba, lequel veut notre départ partout. Pour cela, nous devons faire le maximum pour ébranler la stabilité du Gouvernement central et, sans nous opposer à l'arrivée des troupes de l'ONU, tâcher de gagner du temps ».

⁽¹⁴²⁾ Eyskens, *De memoires*, 1993, blz. 586. J. Van Bilsen geeft zijn versie in *Kongo 1945-1965. Het einde van een kolonie*, 1993, blz. 160.

⁽¹⁴⁰⁾ Le ministre Wigny évoque à deux reprises la possibilité d'une chute du gouvernement Lumumba. Au Comité Congo du 19 juillet: « Enfin, on peut s'attendre à une chute du Gouvernement actuel. Plusieurs faits indiquent qu'une opposition grandissante se fait jour ». Au Conseil des ministres du 23 juillet: « Il estime que nous devons rester dans le courant de la politique de l'ONU pour gagner du temps, en espérant que le Gouvernement congolais change ».

⁽¹⁴¹⁾ À savoir au conseil de cabinet dramatique du 2 août. Le ministre Vanaudenhove « part de l'optique qu'il ne faut rien attendre de M. Lumumba, lequel veut notre départ partout. Pour cela, nous devons faire le maximum pour ébranler la stabilité du Gouvernement central et, sans nous opposer à l'arrivée des troupes de l'ONU, tâcher de gagner du temps ».

⁽¹⁴²⁾ Eyskens, *De memoires*, 1993, p. 586. J. Van Bilsen donne sa version dans *Kongo 1945-1965. Het einde van een kolonie*, 1993, p. 160.

steun aan de secessies van Katanga en Zuid-Kasaï de positie van de regering-Lumumba sterk verzwakt. Niet zonder reden dus spreken Davignon en Westhof in hun telexbericht van 3 september 1960 over « le renversement du gouvernement selon nos vœux ».

Betrokkenheid van de Belgische regering, dat betekent in eerste orde betrokkenheid van de eerste minister (Eyskens), de minister van Buitenlandse Zaken (Wigny) en de minister van Afrikaanse Zaken (Scheyven). Wigny ontwikkelt de juridische argumentatie. Scheyven financiert de acties. Premier Eyskens geeft zijn fiat voor de financiering en blijft in principe via de permanentie op zijn kabinet van alle belangrijke stappen op de hoogte. Op die permanentie is eind augustus d'Aspremont Lynden aanwezig, die op 26 augustus voor enkele dagen vakantie uit Elisabethstad naar Brussel is teruggekeerd. Op 2 september volgt hij onverwacht Scheyven op als minister van Afrikaanse Zaken. Het is meer dan een symbolische verschuiving naar een meer actieve Belgische politiek in Congo.

cisive, le gouvernement belge a sensiblement affaibli la position du gouvernement Lumumba en accordant un soutien aux sécessions du Katanga et du Sud-Kasaï. Ce n'est dès lors pas sans raison que, dans leur télex du 3 septembre 1960, Davignon et Westhof évoquent le « renversement du gouvernement selon nos vœux ».

Dire que le gouvernement belge est impliqué revient à constater avant tout l'implication du premier ministre (Eyskens), du ministre des Affaires étrangères (Wigny) et du ministre des Affaires africaines (Scheyven). Wigny développe l'argumentation juridique, tandis que Scheyven finance les actions. Le premier ministre Eyskens donne le feu vert pour le financement et est en principe tenu informé, par le biais de la permanence organisée à son cabinet, de tous les faits importants. Fin août, Harold d'Aspremont Lynden, rentré le 26 août d'Élisabethville à Bruxelles pour prendre quelques jours de congé, est présent à la permanence. Le 2 septembre, contre toute attente, il succède à Scheyven en tant que ministre des Affaires africaines. Le glissement vers une politique belge plus active au Congo que représente ce remaniement est plus que symbolique.

HOOFDSTUK 3

De fysieke liquidatie van Lumumba is een mogelijk perspectief

De pogingen tot omverwerping van de regering-Lumumba in juli en augustus 1960 hebben in wezen een politiek karakter. De Congolese en Belgische opposanten in Leopoldstad, Brazzaville, Zuid-Kasaï en Elisabethstad willen de regering-Lumumba ten val brengen en Lumumba als premier vervangen. Maar reeds in deze periode zijn er al of niet doordachte plannen tot fysieke liquidatie van Lumumba. In de volgende paragraaf bespreken we drie gevallen, waarin de liquidatie van Lumumba wordt overwogen: een Katangees, een Belgisch en een Amerikaans.

1. Munongo : Lumumba moet verdwijnen

Op 15 februari 1961 publiceerde het socialistische dagblad *Volksgazet* een schriftelijk bevel van de Katangese autoriteiten om Lumumba te doen verdwijnen indien hij voet op Katangese bodem zet ⁽¹⁴³⁾. Wij beschikken over een fotokopie van dit document. Het bevel is gedateerd 13 augustus 1960, gaat uit van minister van Binnenlandse Zaken Munongo, maar draagt niet zijn handtekening, wel die van een ondergeschikte (« par ordre »). Dat gegeven, het ontbreken van elke voorgedrukte aanduiding op het document (bijvoorbeeld een briefhoofd) en de onbekende herkomst doen vragen rijzen over de authenticiteit ervan.

Wat lezen we in het document ? Lumumba zou van plan zijn per vliegtuig naar Katanga te reizen, meer bepaald naar de streek van Kongolo-Kabalo-Manono. Een landing moet ten allen prijze worden vermeden, aldus Munongo aan de pelotonchefs van de gendarmerie van Albertville, Kabalo, Kongolo en Manono, en indien Lumumba er toch zou in slagen Katanga binnen te komen, dan moet hij verdwijnen. Naar de inhoud is dit bevel niet onwaarschijnlijk. Na de VN-resolutie van 9 augustus is duidelijk geworden dat de VN-troepen niet van plan zijn Lumumba's gezag in Katanga te herstellen. In Noord-Katanga, waar de Balubakat domineert, is het verzet tegen Tshombe evenwel groeiende. Omstreeks 15 augustus laat Lumumba duidelijk horen dat hij op eigen kracht een einde zal maken aan de secessies. In die context is het niet uitgesloten dat Lumumba een poging zou wagen rechtstreeks contact te leggen met de opposanten van Tshombe in Noord-Katanga.

In zekere zin sluit een dergelijk bevel aan bij vijandige uitspraken van Munongo aan het adres van Lumumba al voor de onafhankelijkheid.

⁽¹⁴³⁾ Dit document werd gepubliceerd in *Congo 1960*, blz. 765.

CHAPITRE 3

La liquidation physique de Lumumba : une possibilité

Les tentatives de renversement du gouvernement Lumumba qui ont eu lieu en juillet et août 1960 présentent un caractère fondamentalement politique. Les opposants congolais et belges à Léopoldville, à Brazzaville, au Sud-Kasaï et à Élisabethville souhaitent la chute du gouvernement Lumumba et le remplacement de Lumumba au poste de Premier ministre. Dès ce moment, il existe déjà des projets, réfléchis ou non, visant à liquider physiquement Lumumba. Dans le paragraphe suivant, nous examinons trois projets dans lesquels la liquidation de Lumumba est envisagée : un projet katangais, un projet belge et un projet américain.

1. Munongo : Lumumba doit disparaître

Le 15 février 1961, le quotidien socialiste *Volksgazeta* publié un ordre écrit, donné par les autorités katangaises, de faire disparaître Lumumba s'il foule le sol katangais ⁽¹⁴³⁾. Nous disposons d'une photocopie de ce document. Cet ordre est daté du 13 août 1960 et émane du ministre de l'Intérieur Munongo ; il ne porte cependant pas sa signature, mais celle d'un subordonné (« par ordre »). Cet élément — l'absence de toute indication préimprimée sur le document (par exemple, un en-tête de lettre) — et le fait que sa provenance soit inconnue suscitent des interrogations quant à son authenticité.

Que lisons-nous dans ce document ? Lumumba aurait l'intention de se rendre par avion au Katanga, plus précisément dans la région de Kongolo-Kabalo-Manono. Il faut éviter un atterrissage à tout prix, *dixit* Munongo aux chefs de peloton de la gendarmerie d'Albertville, Kabalo, Kongolo et Manono, et s'il parvenait malgré tout à pénétrer au Katanga, Lumumba devrait alors disparaître. En soi, un tel ordre n'est pas invraisemblable. Après l'adoption de la résolution du 9 août, il est devenu manifeste que les troupes des Nations unies n'ont pas l'intention de rétablir l'autorité de Lumumba au Katanga. Au Nord-Katanga, où domine le Balubakat, l'opposition à Tshombe est cependant de plus en plus vive. Vers le 15 août, Lumumba laisse entendre clairement qu'il compte mettre fin aux sécessions par ses propres moyens. Dans ce contexte, il n'est pas exclu que Lumumba tente d'établir directement le contact avec les opposants à Tshombe au Nord-Katanga.

Un tel ordre s'inscrit, dans un certain sens, dans le prolongement des déclarations hostiles adressées par Munongo à Lumumba dès avant l'indépendance.

⁽¹⁴³⁾ Ce document a été publié dans *Congo 1960*, p. 765.

Document 55

Bevel van minister Munongo, 13 augustus 1960

<GENDARMERIE DU KATANGA ELISABETHVILLE, le 13 Aoû 60

Au Chef de PI Gd Albertville
 Au Chef de PI Gd Kabalo
 Au Chef de PI Gd Kongolo
 Au Chef de PI Gd Manono

Tout laisse supposer que monsieur LUMUMBA tentera de venir au Katanga par avion dans les prochains jours. Il y a certaines chances qu'il tente d'atterrir dans la région Kongolo-Kabalo-Manono. Il FAUT l'en empêcher à tout prix primo en obstruant à demeure les aérodromes au moyen d'obstacles mobiles et ne laisser atterrir que les DOVE de l'ex-FP, les CESSNA ou le BEECHCRAET de la Sobelair ou des avions militaires belges. secundo en usant de la force s'il arrivait à entrer au Katanga d'une façon ou d'une autre. IL DOIT, en ce cas, DISPARAITRE. Les chef de PI Kongolo et Albertville feront de plus bloquer définitivement toutes les routes et les rails à partir de la frontière du Kivu sur 15 kms de profondeur.

Le Ministre de l'Intérieur
 G. MUNONGO
 (s) P.O. (onleesbaar)*

2. « Operatie-L » van Belgische makelij

In de papieren van majoor Jules Loos, de militaire raadgever van het Belgische ministerie van Afrikaanse Zaken en in de papieren van Edouard Pilaet (die in het tweede deel van dit rapport nader zullen worden voorgesteld), berust een los document dat erop wijst dat Belgische overheidsagenten het vermoorden van Lumumba in overweging hebben genomen. Het document draagt als titel « Opération L. Suggestions » (document 17). Aan de authenticiteit ervan kan niet getwijfeld worden. De auteur is onbekend, maar moet, afgaande op de inhoud, worden gezocht in het milieu van de gewezen Belgisch-Congolese veiligheidsdienst⁽¹⁴⁴⁾. Op het ogenblik dat hij zijn « suggesties » op papier zet, verblijft hij in Brussel. Het is evenmin bekend of de auteur zijn suggesties uit eigen beweging op papier heeft gezet, dan wel op verzoek. De nota is in elk geval onder de ogen van majoor Loos gekomen en een aantekening op de tekst wijst erop dat ze ook is gelezen. De nota is ongedateerd, maar mag

⁽¹⁴⁴⁾ De aard van de inlichtingen stemt overeen met wat doorgaans in een rapport van een inlichtingenagent voorkomt. Bovendien heeft de auteur de Congolese informanten die hij vernoemt leren kennen in de koloniale periode.

Document 55

Ordre du ministre Munongo, 13 août 1960

<GENDARMERIE DU KATANGA ELISABETHVILLE, le 13 Aoû 60

Au Chef de PI Gd Albertville
 Au Chef de PI Gd Kabalo
 Au Chef de PI Gd Kongolo
 Au Chef de PI Gd Manono

Tout laisse supposer que monsieur LUMUMBA tentera de venir au Katanga par avion dans les prochains jours. Il y a certaines chances qu'il tente d'atterrir dans la région Kongolo-Kabalo-Manono. Il FAUT l'en empêcher à tout prix primo en obstruant à demeure les aérodromes au moyen d'obstacles mobiles et ne laisser atterrir que les DOVE de l'ex-FP, les CESSNA ou le BEECHCRAET de la Sobelair ou des avions militaires belges. secundo en usant de la force s'il arrivait à entrer au Katanga d'une façon ou d'une autre. IL DOIT, en ce cas, DISPARAITRE. Les chef de PI Kongolo et Albertville feront de plus bloquer définitivement toutes les routes et les rails à partir de la frontière du Kivu sur 15 kms de profondeur.

Le Ministre de l'Intérieur
 G. MUNONGO
 (s) P.O. (onleesbaar)*

2. « Opération L » d'origine belge

L'on trouve dans les documents du major Jules Loos, le conseiller militaire du ministère belge des Affaires africaines et dans les papiers d'Édouard Pilaet (qui seront présentés de façon plus détaillée dans la seconde partie de ce rapport), un document isolé dont il ressort que des agents des autorités belges ont envisagé l'assassinat de Lumumba. Le document est intitulé « Opération L. Suggestions » (document 17). Son authenticité ne peut être mise en doute. Son auteur est inconnu, mais à la lumière du contenu, le document émane certainement d'un membre de l'ancien service de sécurité belgo-congolais⁽¹⁴⁴⁾. Il séjourne à Bruxelles lorsqu'il met ses « suggestions » sur papier. On ignore également si l'auteur a mis ses suggestions par écrit de sa propre initiative ou s'il a agi sur demande. Quoi qu'il en soit, la note a été vue par le major Loos et une annotation figurant sur le texte prouve qu'elle a été lue. La note n'est pas datée, mais peut être située avant la destitution de Lumumba,

⁽¹⁴⁴⁾ La nature des renseignements correspond aux informations que l'on trouve généralement dans le rapport d'un agent de renseignements. En outre, l'auteur a rencontré les informateurs congolais qu'il cite au cours de la période coloniale.

gesitueerd worden voor de afzetting van Lumumba op 5 september 1960, en waarschijnlijk na de terugkeer van Lumumba uit de VS op 8 augustus ⁽¹⁴⁵⁾.

De nota bevat twee punten. In het eerste punt behandelt de auteur de woning van Lumumba, waarvan hij tot nog toe geen plan kon bemachtigen via ambtenaren van het ministerie van Afrikaanse Zaken. Hij suggereert daarom een beroep te doen op de hulp van betrouwbare Belgen en Congolezen in Congo en noemt een reeks namen van personen die hetzij voor inlichtingswerk hetzij voor actie kunnen ingezet worden.

In zijn tweede punt suggereert hij hoe de actie tegen Lumumba zou kunnen verlopen. Uit de laatste suggestie (verwisseling van geneesmiddelen) kan men opmaken dat het de bedoeling is Lumumba te vermoorden. Of er enig gevolg is gegeven aan deze nota is niet bekend.

Document 56 (fotokopie als bijlage)

« Opération L. Suggestions », getypte nota, z.d., 2 p.; PL 6d

<2. Quelques considérations quant au moyen d'entamer l'opération L.

a) *Le goût de l'intéressé pour les femmes est fort connu. Il y a peut-être là un moyen de l'amener à se départir de ses mesures habituelles de **sécurité personnelle**.*

b) *Le contact avec ses adversaires politiques doit absolument être envisagé, car ces derniers sont parmi les mieux placés pour aider dans le domaine du renseignement et même de l'action. Mr Hulet pourrait à ce sujet donner des indications très utiles, il connaît très bien le milieu politique, dans lequel il évolue en conservant une neutralité remarquable.*

c) *Parmi les collaborateurs européens de l'intéressé, il est acquis qu'un certain nombre (ce serait le cas pour Duvivier ⁽¹⁴⁶⁾ m'a-t-on laissé entendre) se sentent maintenant engagés au delà de ce qu'ils auraient souhaité. Certains voudraient pouvoir faire machine arrière, ou au moins se constituer un « dossier L ». Cette tendance pourrait peut-être exploitée, en prenant le maximum de précautions, compte tenu du manque de moralité des intéressés et de leur versatilité parfois criminelle.*

d) *Il est vraisemblable que le sieur L. ne parvient à tenir son train de vie, son énergie et son dynamisme qu'à l'aide de drogues, soit coutumières, soit pharmaceutiques. Dans ces deux cas, il doit avoir des fournisseurs, des « conseillers médicaux », en tout cas des personnes possédant sur l'intéressé une influence très grande. **Une substitution de médicament pourrait peut-être envisagée...***

3. Eisenhower

In bijlage volgen de pogingen tot fysieke uitschakeling door de CIA op basis van het Church-report. Deze gegevens worden later ingebracht in het rapport van de deskundigen.

Op de vergadering van de National Security Council van 18 augustus 1960 wordt de uitdrukking van grote bezorgdheid over Lumumba van de Amerikaanse presi-

intervenue le 5 septembre 1960, et probablement après le retour de Lumumba des États-Unis, le 8 août ⁽¹⁴⁵⁾.

La note contient deux points. Dans le premier, l'auteur parle de la maison de Lumumba, dont il n'a pas encore pu obtenir un plan par l'intermédiaire de fonctionnaires du ministère des Affaires africaines. Il suggère dès lors de faire appel à des Belges et des Congolais de confiance au Congo et cite nommément une série de personnes qui pourraient être engagées pour fournir des renseignements ou participer à l'action.

Dans le second point, il suggère de quelle manière l'opération pourrait se dérouler. La dernière suggestion (substitution de médicament) permet de conclure que le but est d'assassiner Lumumba. On ignore s'il a été donné suite à cette note.

Document 56 (photocopie en annexe)

« Opération L. Suggestions », note dactylographiée, s.d., 2 p.; PL 6d

3. Eisenhower

Les tentatives d'élimination physique par la CIA, sur la base du rapport Church, sont mentionnées en annexe. Ces données seront insérées plus tard dans le rapport des experts.

La grande préoccupation exprimée au sujet de Lumumba par le président américain Eisenhower lors de la réunion du Conseil national de Sécurité du 18 août 1960,

⁽¹⁴⁵⁾ De auteur heeft het over Belgische medewerkers van Lumumba, die niet gelukkig zouden zijn met de politiek van de Congolese premier.

⁽¹⁴⁶⁾ Het betreft Pierre Duvivier, gewezen koloniaal ambtenaar in Stanleystad, kabinetschef van Lumumba in het Uitvoerend College en na de vorming van de regering-Lumumba kabinetsmedewerker van Christophe Gbenye, minister van Binnenlandse Zaken, die op 5 september samen met Lumumba wordt afgezet.

⁽¹⁴⁵⁾ L'auteur fait référence aux collaborateurs belges de Lumumba, qui ne seraient guère satisfaits de la politique menée par le Premier ministre.

⁽¹⁴⁶⁾ Il s'agit de Pierre Duvivier, ancien fonctionnaire colonial à Stanleyville, chef de cabinet de Lumumba au sein du Collège exécutif et, après la formation du gouvernement Lumumba, collaborateur de cabinet de Christophe Gbenye, ministre de l'Intérieur, destitué en même temps que Lumumba, le 5 septembre.

dent Eisenhower door Dulles, hoofd van de CIA, opgevat als een toestemming om Lumumba fysiek uit te schakelen.

In het Churchrapport van 1975 worden niet minder dan drie CIA-pogingen in dat verband vermeld. Wij verwijzen naar dat rapport voor meer informatie terzake.

Van deze drie pogingen is die van agent QJ/WIN te identificeren als de staatloze Mozes Maschkivitzan, geboren in Antwerpen op 11 mei 1910. Hij zou door de CIA zijn gerecruteerd « na diverse contacten in België » (« after discussion through discrete intermediaries in Belgium »).

Onderzoek in het Archief van de Staatsveiligheid wijst uit dat Maschkivitzan, die wegens oplichting door een Belgische rechtbank was veroordeeld, in 1953 uit België werd gewezen. Hij werd over de Belgisch-Duitse grens gezet. Contacten met de Amerikaanse bezettingsautoriteiten over Maschkivitzan (« Il est peut-être intéressant pour les Américains ») hebben plaatsgehad in tempore non suspecto, dat wil zeggen vooraleer er van Lumumba sprake was. Zijn dossier werd afgesloten in 1953.

a été interprétée par Dulles, le chef de la CIA, comme un accord pour l'éliminer physiquement.

Le rapport Church de 1975 ne mentionne pas moins de trois tentatives d'assassinat de la CIA à cet égard. Nous renvoyons à ce rapport pour plus d'informations.

L'une de ces trois tentatives, celle de l'agent QJ/WIN peut être identifiée comme l'apatride Moïse Maschkivitzan, né à Anvers le 11 mai 1910. Il aurait été recruté par la CIA « après divers contacts en Belgique » (« after discussion through discrete intermediaries in Belgium »).

Il ressort de l'examen des archives de la Sûreté de l'Etat que Maschkivitzan, qui avait été condamné pour escroquerie par un tribunal belge, a été expulsé de Belgique en 1953. Il a été conduit au-delà de la frontière belgo-allemande. Des contacts à son sujet ont eu lieu avec les autorités d'occupation américaines avant qu'il ne soit question de Lumumba. Son dossier a été clôturé en 1953.

II. TWEEDE FASE

De tweede fase loopt van 5 september tot 10 oktober 1960. Lumumba wordt als eerste minister door Kasa Vubu uit zijn ambt ontzet, maar tracht koste wat het kost de macht te behouden en onderneemt een « verzoeningspoging » ten aanzien van het staatshoofd. De facto wordt de afzettingsoperatie sterk vergemakkelijkt door de houding van de in Leopoldstad gelegeerde VN-agenten. In werkelijkheid is het conflict niet langer uitsluitend een aangelegenheid tussen het staatshoofd en Lumumba. Op 14 september beslist kolonel Mobutu om hen beiden te « neutraliseren » en vestigt hij een nieuwe (uitvoerende en wetgevende) macht, te weten : het College van de commissarissen-generaal, waarvan het mandaat loopt tot 31 december. In feite is Kasa Vubu tijdens die periode minder vleugellam dan Mobutu wel doet uitschijnen, terwijl ook Lumumba nog initiatieven kan nemen, alsook de toepassing kan verhinderen van het tegen hem uitgevaardigde aanhoudingsbevel.

Nog in die periode woedt een felle strijd tussen, enerzijds, de voorstanders van verzoening en, anderzijds, de Belgische autoriteiten in Brussel — met de nieuwe minister van Afrikaanse Zaken Harold d'Aspremont Lynden — en de Belgische agenten in Brazzaville, die zich inzetten voor de « daadwerkelijke neutralisatie » van Lumumba, teneinde te verhinderen dat hij weer aan de macht zou komen. In die strijd treden nieuwe personen op de voorgrond, en ondergaan motieven, doelstellingen en middelen een verandering. Het ontwarren van dat kluwen van operaties tegen Lumumba vormt voor de experts een van de moeilijkste en hachelijkste opdrachten. In dergelijke aangelegenheden bevatten schriftelijke bronnen doorgaans « verzachtende » formuleringen of moeilijk te decoderen bewoordingen.

II. DEUXIÈME PHASE

La deuxième phase s'étend du 5 septembre au 10 octobre 1960. Destitué de sa fonction de premier ministre par Kasa Vubu, Lumumba tente cependant coûte que coûte de conserver le pouvoir et entreprend une « tentative de conciliation » à l'égard du chef de l'État. L'opération de destitution est de facto largement facilitée par l'attitude des agents des Nations unies cantonnés à Léopoldville. En réalité, le conflit ne se limite plus à une affaire entre le chef de l'État et Lumumba. Le 14 septembre, le colonel Mobutu décide de les « neutraliser » tous les deux et installe un nouveau pouvoir (exécutif et législatif), à savoir le Collège des commissaires généraux, dont le mandat court jusqu'au 31 décembre. En fait, au cours de cette période, Kasa Vubu est moins impuissant que Mobutu ne le fait croire, tandis que Lumumba peut aussi encore prendre des initiatives et empêcher la mise à exécution du mandat d'arrêt décerné à son encontre.

Au cours de cette période, une lutte acharnée oppose, d'une part, les partisans de la conciliation et, d'autre part, les autorités belges à Bruxelles — avec le nouveau ministre des Affaires africaines, Harold d'Aspremont Lynden, — et les agents belges à Brazzaville, qui s'efforcent de « neutraliser définitivement » Lumumba afin d'éviter qu'il reprenne le pouvoir. Au cours de cette lutte, de nouvelles personnalités apparaissent sur le devant de la scène et des changements interviennent dans les motifs, les objectifs et les moyens. Le démêlage de cet imbroglio d'opérations menées contre Lumumba constitue, pour les experts, l'une des missions les plus difficiles et les plus périlleuses qui soient. Dans de tels cas, les sources écrites contiennent généralement des formules « euphémiques » ou des termes difficiles à decoder.

HOOFDSTUK 1

De politieke toestand in Leopoldstad na de afzetting van Lumumba en de houding van officiële Belgische instanties

1. De diverse machten in Leopoldstad en de houding van officiële Belgische instanties

De regering-Ileo

De interventie van Kasa Vubu schept geen klaarheid. Integendeel, zij roept een verwarde toestand in het leven, die maanden zal blijven duren en waarin zich geen duidelijke macht profileert. « *Situation confuse* », is een vage, maar toch zeer geschikte term, die herhaaldelijk in de telexen van consul-generaal Marcel Dupret opduikt om de toestand in Leopoldstad te karakteriseren.

Lumumba aanvaardt zijn afzetting niet. Hij vecht de legaliteit van het optreden van Kasa Vubu aan (en zal hierin worden gesteund door de meeste Afro-Aziatische landen). Hij behoudt steun in het parlement en in het leger. Een ruime meerderheid van de Kamer, die op 7 september bijeenkomt, annuleert zowel de toespraak van Kasa Vubu als die van Lumumba. Alle waarnemers beschouwen de zitting als een overwinning van Lumumba⁽¹⁾. Joseph Ileo daarentegen heeft moeite om zijn positie te consolideren, hoewel de sluiting van de belangrijkste luchthavens en van het radiostation door de Verenigde Naties in zijn voordeel spelen. Zijn precarie positie heeft minder te maken met de weerstand van het parlement, dan wel met de verdeeldheid in het leger en met de algehele desorganisatie in Leopoldstad. Op 7 september al vraagt Ileo de bemiddeling van het Belgische consulaat-generaal om

(1) Inlichtingsagent André Lahaye stelt het verzet van minister Delvaux in het daglicht en vervolgt : « *Cependant il ne semble que se dégage à la Chambre une majorité contre Lumumba. Ce dernier possède encore de solides appuis. Il est arrivé protégé par des soldats qui lui sont fidèles* » (Dupret aan Belext, 7 september 1960, Brazza 378). Belga-correspondent Willems : « L'impression générale est que Lumumba a gagné la partie devant la Chambre » (Dupret aan Belext, 8 september 1960, Brazza 381). Na de zitting van de Senaat, op 8 september, die met ruime meerderheid de beslissing van Kasavubu verwerpt, laat VN-gezant Dayal aan Hammarskjöld weten : « *Kasa Vubu est politiquement très affaibli (...) Les développements de ce jour ont considérablement renforcé la position de Lumumba* » (Dayal aan H, 8 augustus 1960, Brazza 861, gecit. De Witte, 66). VS-ambassadeur « *Timberlake dit que Kasavubu a raté sa chance et qu'il est devenu inutilisable politiquement* » (Dayal aan H, 9 september 1960, Brazza 874, gecit. De Witte, 67). Volgens Lahaye behaalt Lumumba in het parlement een overwinning door omkoperij en intimidatie : « *On explique le succès de Lumumba à la Chambre par des pots de vin qu'il a fait donner à des députés. Il se dit aussi que de nombreuses sommes d'argent ont été données à des soldats* » (Dupret aan Belext, 8 september 1960, Brazza 387). En : « *Le vote au Sénat d'hier a été obtenu par l'intimidation, des soldats en armes fidèles à Lumumba étant entrés dans la salle au début du vote* » (Dupret aan Belext, 9 september 60, Brazza 391).

CHAPITRE 1^{er}

La situation politique à Léopoldville après la destitution de Lumumba et l'attitude d'instances officielles belges

1. Les divers pouvoirs à Léopoldville et l'attitude d'instances officielles belges

Le gouvernement Ileo

L'intervention de Kasa Vubu ne clarifie pas les choses. Elle engendre au contraire une situation confuse, qui perdurera pendant des mois et dans laquelle aucun pouvoir bien défini ne se profile. « *Situation confuse* » est un terme vague, mais très approprié, qui est utilisé à plusieurs reprises dans les télex du consul général Marcel Dupret pour caractériser la situation à Léopoldville.

Lumumba n'accepte pas sa destitution. Il conteste la légalité de l'intervention de Kasa Vubu (et sera soutenu en cela par la plupart des pays afro-asiatiques). Il conserve le soutien du Parlement et de l'armée. Une large majorité de la Chambre, qui se réunit le 7 septembre, annule tant le discours de Kasa Vubu que celui de Lumumba. Tous les observateurs considèrent cette séance comme une victoire de Lumumba⁽¹⁾. Joseph Ileo éprouve par contre des difficultés à consolider sa position, bien que la fermeture des principaux aéroports et de la station de radio par les Nations unies joue en sa faveur. La précarité de sa position est moins due à la résistance du Parlement qu'aux dissensions au sein de l'armée et à la désorganisation complète à Léopoldville. Dès le 7 septembre, Ileo demande la médiation du consulat général de Belgique afin de mettre sa famille en sécurité à Braz-

(1) L'agent de renseignement André Lahaye met en lumière l'opposition du ministre Delvaux et poursuit : « *Cependant, il ne semble que se dégage à la Chambre une majorité contre Lumumba. Ce dernier possède encore de solides appuis. Il est arrivé protégé par des soldats qui lui sont fidèles* » (Dupret à Belext, 7 septembre 1960, Brazza 378). Willems, correspondant de l'agence Belga : « L'impression générale est que Lumumba a gagné la partie devant la Chambre » (Dupret à Belext, 8 septembre 1960, Brazza 381). Après la séance du Sénat, le 8 septembre, qui rejette à une large majorité la décision de Kasavubu, l'envoyé des Nations unies, M. Dayal, fait savoir à Hammarskjöld que : « *Kasa Vubu est politiquement très affaibli (...) Les développements de ce jour ont considérablement renforcé la position de Lumumba* » (Dayal à H, 8 août 1960, Brazza 861, cit. De Witte, 66). L'ambassadeur des Nations unies : « *Timberlake dit que Kasavubu a raté sa chance et qu'il est devenu inutilisable politiquement* » (Dayal à H, 9 septembre 1960, Brazza 874, cit. De Witte, 67). Selon Lahaye, Lumumba remporte une victoire au parlement par la corruption et l'intimidation : « *On explique le succès de Lumumba à la Chambre par des pots de vin qu'il a fait donner à des députés. Il se dit aussi que de nombreuses sommes d'argent ont été données à des soldats* » (Dupret à Belext, 8 septembre 1960, Brazza 387). Et : « *Le vote au Sénat d'hier a été obtenu par l'intimidation, des soldats en armes fidèles à Lumumba étant entrés dans la salle au début du vote* » (Dupret à Belext, 9 septembre 1960, Brazza 391).

zijn gezin in veiligheid te brengen in Brazzaville ⁽²⁾. Pas op 10 september komt zijn regering tot stand en dan nog onvolledig. Zij die hem steunen ergeren zich aan zijn « passiviteit » ⁽³⁾.

België steunt in de mate van het mogelijke Kasa Vubu en Ileo. Aanvankelijk verdedigde de Belgische diplomatie de legaliteit van Kasa Vubu's optreden. Dat is niet verwonderlijk, vermits minister van Buitenlandse Zaken Wigny zelf de juridische argumentatie voor de afzetting van Lumumba heeft geleverd. Het is in dit perspectief dat Wigny al op 6 september te kennen geeft dat Lumumba moet gearresteerd worden indien hij zich wederrechtelijk als premier blijft uitgeven (document 1). Hij herhaalt deze mening op 10 september, in een telex aan het consulaat-generaal van Brazzaville, en roept op tot vastberadenheid, want de operatie afzetting Lumumba kan maar één keer slagen. Wigny dringt die dag ook aan op de snelle benoeming van de nieuwe ministers om geen twijfel te laten groeien over de positie van de regering-Ileo, vooral met het oog op de zitting van de VN-Veilighedsraad van die avond. Hij raadt ten slotte aan de vertrouwensstemming in het parlement uit te stellen getoel op de omstandigheden (document 2). Nog in andere telexen komt hij hierop terug : de regering-Ileo moet bewijzen dat ze bestaat en de rebel Lumumba verlammen (documenten 3 en 4). Deze adviezen van Wigny hebben zeker invloed uitgeoefend. Zij hadden haast het karakter van instructies. Op welke wijze zij Kasa Vubu of Ileo bereikten, is ons niet bekend, wellicht via Georges Denis, de Belgische raadgever van Kasa Vubu, of via Lahaye die in direct contact stond met Ileo. Het valt overigens op dat Ileo ook in die cruciale dagen naar Brazzaville oversteekt. Al op 7 september bericht Brazzaville over een voorleidingsmandaat tegen Lumumba ⁽⁴⁾ en op 10 september geeft Kasa Vubu inderdaad de voorlopige lijst van ministers vrij ⁽⁵⁾. Op 14 september, in een communiqué naar aanleiding van de zitting van de verenigde Kamers van 13 september, neemt het kabinet van Kasa Vubu zelfs woordelijk passages over uit de telex van Wigny

⁽²⁾ Dupret aan Belext, 7 september 1960, Brazza 378, en 8 september 1960, Brazza 387. De overtocht wordt georganiseerd door Lahaye.

⁽³⁾ « *Verhaegen et camarades très découragés devant passivité leaders congolais, même Ileo, qui doit être encouragé à tout moment* » (Dupret aan Belext, 10 september 1960, Brazza 406). « *Suivant Brück et Verhaegen qui viennent d'arriver de Léo, la plus grande partie de la population est désespérée devant la passivité du gouvernement légitime* » (Dupret aan Belext, 14 september 1960, Brazza 451).

⁽⁴⁾ Cf. *infra*.

⁽⁵⁾ Telegram van Kasa Vubu, Ileo en Bomboko aan Hammarskjöld, 10 september 1960 (gecit. Dupret aan Belext, 10 september 1960, Brazza 408). Op 12 september wordt de definitieve samenstelling bekend gemaakt (Dupret aan Belext, 12 september 1960, Brazza 423).

zaville ⁽²⁾. Son gouvernement n'est constitué que le 10 septembre et encore, de manière incomplète. Ceux qui le soutiennent s'irritent de sa « passivité » ⁽³⁾.

La Belgique soutient Kasa Vubu et Ileo dans la mesure du possible. Initialement, la diplomatie belge a défendu la légalité de l'intervention de Kasa Vubu. Cela n'est guère étonnant lorsque l'on sait que c'est le ministre des Affaires étrangères Wigny qui a lui-même fourni les arguments juridiques en vue de la destitution de Lumumba. C'est dans cette perspective que Wigny fait savoir, dès le 6 septembre, que Lumumba doit être arrêté s'il continue à se faire passer de manière illégitime pour premier ministre (document 1). Il réitère ce point de vue le 10 septembre, dans un télex adressé au consulat général de Brazzaville, et appelle à la fermeté, car l'opération de destitution de Lumumba ne peut réussir qu'une seule fois. Ce même jour, Wigny insiste également pour que les nouveaux ministres soient nommés rapidement afin de ne laisser aucun doute se faire jour sur la position du gouvernement Ileo, surtout dans la perspective de la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU qui doit avoir lieu ce soir-là. Il conseille enfin que le vote de confiance au parlement soit reporté, compte tenu des circonstances (document 2). Il revient encore sur ce point dans d'autres télex : le gouvernement Ileo doit prouver qu'il existe et paralyser le rebelle Lumumba (documents 3 et 4). Ces avis de Wigny ne sont certainement pas restés lettre morte. Nous ne savons pas comment ils sont parvenus à Kasa Vubu ou Ileo; peut-être est-ce par l'intermédiaire de Georges Denis, le conseiller belge de Kasa Vubu, ou par l'intermédiaire de Lahaye, qui était en contact direct avec Ileo. Il est d'ailleurs frappant qu'Ileo fasse également la traversée pour se rendre à Brazzaville pendant ces journées cruciales. Le 7 septembre déjà, Brazzaville fait état d'un mandat d'amener à l'encontre de Lumumba ⁽⁴⁾, et le 10 septembre, Kasa Vubu publie effectivement la liste provisoire des ministres ⁽⁵⁾. Le 14 septembre, dans un communiqué publié à la suite de la

⁽²⁾ Dupret à Belext, 7 septembre 1960, Brazza 378, et 8 septembre 1960, Brazza 387. Le transfert est organisé par Lahaye.

⁽³⁾ « *Verhaegen et camarades très découragés devant passivité leaders congolais, même Ileo, qui doit être encouragé à tout moment* » (Dupret à Belext, 10 septembre 1960, Brazza 406). « *Suivant Brück et Verhaegen qui viennent d'arriver de Léo, la plus grande partie de la population est désespérée devant la passivité du gouvernement légitime* » (Dupret à Belext, 14 septembre 1960, Brazza 451).

⁽⁴⁾ Cf. *infra*.

⁽⁵⁾ Télégramme de Kasa Vubu, Ileo et Bomboko à Hammarskjöld, 10 septembre 1960 (cit. Dupret à Belext, 10 septembre 1960, Brazza 408). La composition définitive est rendue publique le 12 septembre (Dupret à Belext, 12 septembre 60, Brazza 423).

van 10 september (n° 185) om de legale positie van Ileo te verdedigen ⁽⁶⁾.

Document 1

Wigny aan de hoofden van de diplomatieke missies, 6 september 1960 (« *Dépêche d'information politique belge* » n° 13)

<Lumumba après révocation régulière selon article 22 n'est plus que parlementaire. Juridiquement, après ses menaces de destitution du Chef de l'État, les autres violations de la Constitution auxquelles il s'est livré et même les simples actes qu'il a encore accomplis alors qu'ils sont de la compétence du seul Chef de Gouvernement qui est maintenant Ileo, Lumumba est devenu un factieux que ne protège plus l'immunité parlementaire et que les autorités constituées ont le devoir de mettre hors d'état de nuire. Cette doctrine est incontestable>

Document 2

Telex Wigny aan Dupret, Belext 185, 10 september 1960 (10 uur)

<Rapport Sec. Gén. Consécur constate justement illégalité et même inexistence prétendu gouvernement Lumumba, ainsi que pouvoir légitime Chef Etat (?). Me paraît essentiel que nouveau gouvernement Ileo soit officiellement constitué avant prochaine réunion Consécur aujourd'hui, 20 heures locales Léopoldville. Constitution définitive signifie uniquement qu'avec accord Chef Etat Ileo annonce cette constitution liste participants et répartition attributions. Cette liste définitive n'exclut pas élargissement ultérieur éventuel. Constitution immédiate ce nouveau Gouvernement donnera confiance au monde en resserrant son équipe, mais annonce possibilité « certain » élargissement permet clore négociation actuelle. Souligne expressément que constitution légale Gouvernement n'implique nullement — je repète nullement — vote confiance immédiat des Chambres qui sans doute doit ultérieurement intervenir, mais peut être ajourné. Cite exemple présent Gouvernement belge qui convoque Chambres trois semaines après sa formation et gouverne pays dans l'intervalle. Préférable annoncer réunion prochaine sans fixer date vu dispersion parlementaires, absence députés les plus sûrs, éloquence fascinante Lumumba, manoeuvres adversaires et surtout trouble général empêchant discussion paisible.

Lumumba destituant Chef Etat et prétendant continuer exercer fonctions Premier Ministre est usurpateur s'il n'est plus couvert par immunité parlementaire et que autorités constituées ont devoir mettre hors état nuire pour empêcher entreprises compromettant paix publique, existence Etat et même existence personnelle. Je suppose que Ministres

⁽⁶⁾ In dit communiqué noemt de president de besluiten van de verenigde Kamers in strijd met de wet. Vervolgens gaat hij in op de grondwettelijke conceptie betreffende de regeringvorming, die schatplichtig is aan de Belgische en niet aan de Angelsaksische opvatting. « *Le gouvernement doit se présenter devant les Chambres dès que possible, mais parfois les circonstances empêchent le nouveau gouvernement de se présenter avant un certain délai. Par exemple, en Belgique, l'actuel gouvernement ne s'est présenté devant le Parlement que trois semaines après sa formation* » (gecit. Congo 1960, blz. 863). De auteur van het communiqué heeft de telex van Wigny op dit punt overigens verkeerd begrepen. Wigny doelde op de Belgische regering, die op 3 september is aangetreden, en pas einde september voor het parlement zal verschijnen.

⁽⁷⁾ Wigny verwijst naar het rapport van Hammarskjöld aan de Veiligheidsraad van 9 september. Daarin kan men lezen : « *Qu'il me soit permis de consigner comme un fait, qu'aux termes de la Constitution, le Président a le droit de révoquer le mandat du Premier Ministre, et que ses décisions sont valables lorsqu'elles sont contresignées par des ministres constitutionnellement responsables* » (gecit. Congo 1960, blz. 853).

séance des Chambres réunies du 13 septembre, le gouvernement de Kasa Vubu reprend même textuellement des passages du télex de Wigny du 10 septembre (n° 185) pour défendre la légalité d'Ileo ⁽⁶⁾.

Document 1

Wigny aux chefs des missions diplomatiques, 6 septembre 1960 (« *Dépêche d'information politique belge* », n° 13).

Document 2

Télex Wigny à Dupret, Belext 185, 10 septembre 1960 (10 heures)

⁽⁶⁾ Dans ce communiqué, le président déclare contraires à la loi les décisions des Chambres réunies. Il aborde ensuite la question de la conception constitutionnelle sur laquelle se fonde la formation du gouvernement, conception qui s'inspire de la culture belge et non pas de la culture anglo-saxonne. « *Le gouvernement doit se présenter devant les Chambres dès que possible, mais parfois les circonstances empêchent le nouveau gouvernement de se présenter avant un certain délai. Par exemple, en Belgique, l'actuel gouvernement ne s'est présenté devant le Parlement que trois semaines après sa formation* » (cit. Congo 1960, p. 863). L'auteur du communiqué a d'ailleurs mal interprété le télex de Wigny sur ce point. Wigny faisait, en effet, allusion au gouvernement belge qui est entré en fonction le 3 septembre et ne se présentera devant le Parlement qu'à la fin septembre.

⁽⁷⁾ Wigny renvoie au rapport du 9 septembre fait par Hammarskjöld au Conseil de sécurité. On peut y lire : « *Qu'il me soit permis de consigner comme un fait qu'aux termes de la Constitution, le Président a le droit de révoquer le mandat du Premier Ministre, et que ses décisions sont valables lorsqu'elles sont contresignées par des ministres constitutionnellement responsables* » (cité dans Congo 1960, p. 853).

courageux et patriotes ayant répondu appel Kasa-Vubu et Ileo se rendent compte que pareille opération ne peut réussir qu'une fois. S'ils échouent faute de détermination et de rapidité, ils compromettent salut pays et leur existence personnelle.

Dernière considération: cette indication de la procédure ne doit pas embarrasser outre mesure Gouvernement légal en ce sens que si la déclaration ci-dessus conseillée est impossible pour quelque raison, l'équipe doit rester assurée de sa légitimité et agir en conséquence, mais vous comprendrez que pareille affirmation publique renforcerait considérablement Hammarskjöld à la réunion Consécur ce soir. Nouveau gouvernement obtient à l'avance soutien non déguisé Nations-Unies et suis persuadé que si confirme son existence, cet appui sera demain matin officiel. P. WIGNY>

Document 3

Telex Wigny aan Dupret, Belext z.n., 10 september 1960 (21 uur)

Document 3

Télex Wigny à Dupret, Belext s.n., 10 septembre 1960 (21 heures)

<Vu l'improbabilité d'une acceptation immédiate de Tshombe de participer au Gouvernement central, il serait bon de faire tenir à MM. Kasa Vubu et Ileo, un message qui aurait la teneur suivante :

Même si vous n'avez pas de réponse à temps d'Elisabethville, nous estimons qu'à l'intention de l'ONU vous devriez absolument, sans plus attendre, déclarer le Gouvernement officiellement constitué, tout en réservant publiquement l'espoir d'une extension ultérieure du Gouvernement, notamment par l'adjonction de Katangais.

Cette déclaration a l'avantage de vous investir de toute l'autorité nécessaire pour résister au factieux Lumumba qui de son côté perd tout crédit vis-à-vis de l'ONU.

Avant pareille déclaration, les intéressés ne sont pas encore Ministres et n'ont pas autorité politique et juridique. Ceci peut être décisif pour décision Conseil de Sécurité. D'où urgence faire cette déclaration. WIGNY>

Document 4

Telex Wigny aan Dupret, (n° 189) - 11 september 1960

Document 4

Télex Wigny à Dupret, n° 189, 11 septembre 1960

*<Essentiel que gouvernement légitime confirme par activités son existence légitime. Notamment doit se réunir, délibérer, publier communiqués, donner certains ordres, garder contact avec autorité ONU Léo. Par ailleurs, doit paralyser Lumumba, déclarer qu'il est rebelle et interdire obéir à ses ordres dénués de toute valeur. En tous cas, empêcher réunion Chambres par Lumumba dont activité serait facilitée par absence opposition, inexpérience des assemblées parlementaires et éloquence fascinante Lumumba. Grande utilité message envoyé états africains en faisant appel à solidarité pour aider autorité légitime congolaise à rétablir ordre et unité intéressant tout l'Afrique. Répète que activités indispensable pour confirmer existence. WIGNY>**

Ten tweede stelt België zijn diplomatieke kanalen ter beschikking van Kasa Vubu en Ileo. Het valt op dat onmiddellijk na de afzetting van Lumumba diverse initiatieven van Kasa Vubu en Ileo via het Belgische consulaat-generaal van Brazzaville verlopen. Het gaat hier meer bijzonder om pogingen tot verzoening van Leopoldstad met Elisabethstad ⁽⁸⁾ en om stappen van de regering-Ileo bij de VN ⁽⁹⁾. De Belgische autoriteiten maken daarbij gebruik van de zogenaamde

⁽⁸⁾ Twee telegrammen van Ileo aan Tshombe van 10 september 1960 worden via Brussel verstuurd (Dupret aan Belext, 10 september 1960, Brazza 402 en 407). Het telegram van Ileo aan Kalonji van 13/9/60 eveens (Dupret aan Belext, 13 september 1960, Brazza 434). Ook nog na 20 september : telegram van Ileo aan Tshombe van 22/9/60 (Dupret aan Belext, 22 september 1960, Brazza 532), alsook de vraag van Kasa Vubu aan Tshombe om Mpolo en Gizenga naar Katanga over te brengen (Dupret aan Belext, 23 september 1960, Brazza 536).

⁽⁹⁾ België verzorgt de logistieke ondersteuning van de delegatie-Bomboko naar de VN (Dupret aan Belext, 11 september 1960, Brazza 409, 411, 412, 413 en 417). Zie in dit verband ook het getuigenis van J. Van Bilsen (Kongo 1945-1965, blz. 168-170). Ook nog na de staatsgreep van Mobutu : twee telegrammen van Kasa Vubu aan Bomboko in New York van 20 september (Dupret aan Belext, 20 september 1960, Brazza 507 en 508) en een telegram van Ileo aan Bomboko in New York (Dupret aan Belext, 20 september 1960, Brazza 510).

⁽⁸⁾ Deux télégrammes datés du 10 septembre 1960 sont envoyés par Ileo à Tshombe via Bruxelles (Dupret à Belext, 10 septembre 1960, Brazza 402 et 407). Le télégramme envoyé par Ileo à Kalonji le 13 septembre 1960 emprunte le même canal (Dupret à Belext, 13 septembre 1960, Brazza 434). Ce canal est encore utilisé après le 20 septembre : télégramme d'Ileo à Tshombe du 22 septembre 1960 (Dupret à Belext, 22 septembre 1960, Brazza 535) et demande de Kasa Vubu à Tshombe relative au transfert de Mpolo et Gizenga au Katanga (Dupret à Belext, 23 septembre 1960, Brazza 536).

⁽⁹⁾ La Belgique assure le soutien logistique de la délégation Bomboko aux Nations unies (Dupret à Belext, 11 septembre 1960, Brazza 409, 411, 412, 413 et 417). À ce propos, voir aussi le témoignage de Van Bilsen (Kongo 1945-1965, pp. 168-170). Elle assure encore ce soutien après le coup d'État de Mobutu : deux télégrammes de Kasa Vubu à Bomboko à New York, datés du 20 septembre (Dupret à Belext, 20 septembre 1960, Brazza 507 et 508) et un télégramme d'Ileo à Bomboko à New York (Dupret à Belext, 20 septembre 1960, Brazza 510).

geheime fondsen, onder andere voor de organisatie van de missie-Bomboko naar New York ⁽¹⁰⁾. Het is duidelijk dat België opnieuw een rol speelt in Leopoldstad, zij het dan achter de schermen, want de diplomatieke betrekkingen met Congo zijn nog steeds verbroken. Dat neemt niet weg dat Ileo voor de schijn België in het openbaar zal bekritisieren, om zijn geloofwaardigheid te behouden ⁽¹¹⁾.

Een wel bijzondere steun betreft het drukken van het Congolese Staatsblad in België, gefinancierd door de Belgische regering op grond van een beslissing van de ministerraad van 9 september 1960 (document 5). Waarschijnlijk gaat het over het nummer van 3 oktober 1960 waarin de afzettings- en benoemingsbesluiten voorkomen. Het is op zijn minst vreemd te noemen dat België bereid is om op eigen grondgebied en eigen kosten het Staatsblad te drukken van een land, waarmee het geen diplomatieke betrekkingen onderhoudt.

Document 5 (fotokopie als bijlage)

Projet de délibération autorisant le visa d'une dépense de 400 000 francs belges en vue de l'impression, en Belgique, du « *Moniteur congolais* »

Ten derde probeert de Belgische regering president Tshombe en zijn Katangese regering te overhalen tot de erkenning van de Congolese eenheid, om op die manier de positie van de regering-Ileo te versterken. De afnemende steun van België voor de Katangese secessie zal gradueel leiden tot gespannen verhoudingen tussen België en Katanga.

De staatsgreep van Mobutu

De verwarring die in Leopoldstad ontstaat door het bestaan van twee rivaliserende machten leidt tot een groeiende malaise en tot het optreden van kolonel Mobutu (p.m. : rol VS). In een radiotoespraak in de avond van 14 september deelt hij mee dat het leger beslist heeft het staatshoofd, de twee regeringen en de Kamers te « neutraliseren » tot 31 december 1960. Het leger, aldus nog Mobutu, zal het land niet besturen, maar doet beroep op Congolese en andere technici « *pour sauver le pays du chaos* ». In een daaropvolgende persconferentie deelt hij nog mee dat hij de ambassades van de Sovjet-Unie en van Tsjechoslowakije zal laten sluiten en roept hij Congolese studenten en technici in Europa en elders op zo snel mogelijk naar Congo terug te keren en zich in te laten « *avec la gestion du pays* » ⁽¹²⁾.

Het optreden van de stafchef van het ANC komt voor de Belgische regering en het consulaat-generaal in Brazzaville onverwacht. Zij hebben geen hand in de « staatsgreep » van Mobutu, integendeel, zij stelden alles in het werk om premier Ileo te laten slagen. Er heerst bij de Belgen onwetendheid en zelfs ongerustheid over

⁽¹⁰⁾ Cf. deelrapport over de geheime fondsen.

⁽¹¹⁾ « *Ileo me charge de vous faire savoir qu'il sera amené pour les raisons que l'on devine, à devoir critiquer sévèrement la Belgique, et demande qu'on n'en prenne pas ombrage* » (Dupret aan Belext, 12 september 1960, Brazza 431).

⁽¹²⁾ Tekst van de toespraak in Congo 1960, blz. 869.

Document 5 (photocopie en annexe)

Projet de délibération autorisant le visa d'une dépense de 400 000 francs belges en vue de l'impression, en Belgique, du « *Moniteur congolais* ».

En troisième lieu, le gouvernement belge tente de convaincre le président Tshombe et son gouvernement katangais de reconnaître l'unité congolaise afin de renforcer ainsi la position du gouvernement Ileo. La réduction de l'aide de la Belgique à la sécession katangaise aura graduellement pour effet de tendre les relations entre la Belgique et le Katanga.

Le coup d'État de Mobutu

La confusion créée à Léopoldville par la coexistence de deux pouvoirs rivaux génère un malaise croissant et incite le colonel Mobutu à agir (p.m. : rôle EU). Le 14 septembre au soir, dans une allocution radiodiffusée, il déclare que l'armée a décidé de « neutraliser » jusqu'au 31 décembre 1960 le chef de l'État, les deux gouvernements et les Chambres. Mobutu ajoute que l'armée ne dirigera pas le pays, mais fait appel à des techniciens congolais et autres « *pour sauver le pays du chaos* ». Au cours de la conférence de presse qui suit la diffusion de l'allocution, il précise qu'il fera fermer les ambassades d'Union soviétique et de Tchécoslovaquie et exhorte les étudiants et techniciens congolais résidant en Europe ou ailleurs de rentrer le plus rapidement possible au pays et de s'occuper de « *la gestion du pays* » ⁽¹²⁾.

L'intervention du chef d'état-major de l'ANC est tout à fait inattendue pour le gouvernement belge et le consulat général à Brazzaville. Ils ne sont pas mêlés au « coup d'état » de Mobutu, au contraire, ils ont tout mis en œuvre pour qu'Ileo réussisse. Le sentiment qui domine chez les Belges, c'est l'incertitude voire l'inquiétude au sujet

⁽¹⁰⁾ Cf. rapport partiel sur les fonds secrets.

⁽¹¹⁾ « *Ileo me charge de vous faire savoir qu'il sera amené, pour les raisons que l'on devine, à devoir critiquer sévèrement la Belgique, et demande qu'on n'en prenne pas ombrage* » (télex de Dupret, 12 septembre 1960, Brazza 431).

⁽¹²⁾ Texte de l'allocution dans Congo 1960, p. 869.

de opvattingen van Mobutu (documenten 6 en 7). Op 15 september stelt kolonel Louis Marlière, Belgisch officier en gewezen stafchef van de Force Publique, Brussel gerust : Mobutu is geen communist, maar wel een nationalist (document 8) ⁽¹³⁾. De Belgische invloed op Mobutu is aanvankelijk precair, en zal pas verstevigen, wanneer kolonel Marlière op 6 oktober officieus raadgever van Mobutu wordt, met het akkoord van de Belgische minister van Afrikaanse Zaken (cf. *infra*). In de eerste weken lijkt Mobutu vooral zijn oor te lenen aan de Marokkaanse VN-generaal Kettani.

Men moet zich hoeden voor een overschatting van de positie van Mobutu. De dertigjarige kolonel is bijlange nog niet de « sterke man » van Congo. Het instrument van zijn macht, het leger, stelt weinig voor. Het is gedesorganiseerd, slecht of niet bewapend, zonder discipline, gepolitiseerd en verdeeld volgens etnische lijnen. Mobutu staat op de rand van een zenuwzinking, aldus Marlière op 1 oktober : « *Il est dépassé par les événements et complètement affolé* ». Er wordt zelfs gezocht naar een nieuwe opperbevelhebber. In dat klimaat van onzekerheid is de *Société Générale* bereid te luisteren naar de tegenstanders van Lumumba en naar hun financiële verzuchtingen ⁽¹⁴⁾.

⁽¹³⁾ Zelfs de Amerikanen weten nog maar amper wie hij is. In een handgeschreven nota van de veiligheid d.d. 20 september 1960 staat het volgende te lezen : « *Monsieur l'Administrateur Directeur Général demande d'envoyer le plus rapidement possible à destination des « américains » une synthèse du dossier SE joint au nom de Mobutu Joseph* » (ASE, Mobutu, 78).

⁽¹⁴⁾ In een handgeschreven nota van 14 september 1960 (AUM 411) kan men lezen hoe de corruptie van Congolese leiders verloopt :

« *Jacques [Bolle] a reçu visite de Ilunga, arrivé de Léo. Celui-ci demande assistance financière importante — dit le seul moyen pour renverser Lumumba est d'acheter députés et sénateurs — faudrait 1,5 M. dit-il. (...)*

Après discussion à 15 h. — et avis Gerard — décidé donner 150 000 à Ilunga et promettre le solde sera versé après renversement Lumumba — un porteur spécial (Staelmans) ira dans ce but à Brazza — Ilunga entreprendrait ds ce but ts les principaux chefs de partis. (...)

— 22.20 — radio annonce Colonel Mobutu déclare armée prendre le pouvoir — démet Lumumba, Kasavubu et Ileo.

— Je téléphone Bolle et Gerard que les arrangements de ce jour avec Ilunga ne tiennent plus. »

de la position et des intentions de Mobutu (documents 6 et 7). Le 15 septembre, le colonel Louis Marlière, officier belge et ancien chef d'état-major de la Force Publique rassure Bruxelles : Mobutu n'est pas communiste, mais bien nationaliste (document 8) ⁽¹³⁾. Au début, l'influence belge sur Mobutu est précaire et ne s'affirmera que lorsque le colonel Marlière devient, le 6 décembre, le conseiller officieux de Mobutu avec l'accord du ministre belge des Affaires africaines (cf. *infra*). Au cours des premières semaines, Mobutu semble écouter surtout Kettani, un général de l'ONU de nationalité marocaine.

Il faut se garder de surestimer la position de Mobutu. Le colonel, âgé de 30 ans, n'est pas encore « l'homme fort » du Congo, tant s'en faut. L'instrument de sa force, l'armée, ne représente pas grand-chose. Elle est désorganisée, mal ou pas armée, indisciplinée, politisée et divisée selon des clivages ethniques. Aux dires de Marlière, le 1^{er} octobre, Mobutu est au bord de la dépression nerveuse : « *Il est dépassé par les événements et complètement affolé*. » On recherche même un nouveau commandant en chef. Dans ce climat d'incertitude, la *Société Générale* est à l'écoute des adversaires de Lumumba et de leurs besoins financiers ⁽¹⁴⁾.

⁽¹³⁾ Il n'est guère encore connu, même pour les américains. Dans une note manuscrite de la Sûreté, du 20 septembre 1960, on peut lire : « *Monsieur l'Administrateur Directeur Général demande d'envoyer le plus rapidement possible à destination des « américains » une synthèse du dossier SE joint au nom de Mobutu Joseph* » (ASE, Mobutu, 78).

⁽¹⁴⁾ Une note manuscrite du 14 septembre 1960 (AUM 411) donne à voir comment la corruption de leaders congolais se déroule :

« *Jacques [Bolle] a reçu visite de Ilunga, arrivé de Léo. Celui-ci demande assistance financière importante — dit le seul moyen pour renverser Lumumba est d'acheter députés et sénateurs — faudrait 1,5 M. dit-il. (...)*

Après discussion à 15 h. — et avis Gerard — décidé donner 150 000 à Ilunga et promettre le solde sera versé après renversement Lumumba — un porteur spécial (Staelmans) ira dans ce but à Brazza — Ilunga entreprendrait ds ce but ts les principaux chefs de partis. (...)

— 22.20 — radio annonce Colonel Mobutu déclare armée prendre le pouvoir — démet Lumumba, Kasavubu et Ileo.

— Je téléphone Bolle et Gerard que les arrangements de ce jour avec Ilunga ne tiennent plus. »

Document 6

Telex Dupret aan Belext, Brazza 463, 15 september 1960

<Répéter Eville.

Croquez que nous avons, Westhof et moi, rencontré hier soir à son reto[ur] de Léopoldville, où il avait déjeuné avec Kasavubu, nous a apporté deux faits suivants :

Primo. Une délégation de parlementaires lumumbistes s'était rendu le [m]atin chez Kasa Vubu en vue obtenir compromis. Croquez ignorait les détails et les résultats.

Secundo. Conseil des ministres gouvernement Ileo s'était réuni chez chef Etat pour examiner problème réorganisation de l'armée /vous signal ce fait eu egurf/ [sic] si incidence possible sur action Mobutu.

Nous essayons à cet égard de situer exactement position Mobutu, notamment ses relations avec Kasa Vubu et Ileo, et analyser incidence sur [problème] katangais eu égard tendance nettement unitariste prêtés au colonel>

Document 6

Télex Dupret à Belext, Brazza 463, 15 septembre 1960

Document 7

Telex Dupret aan Belext, Brazza 473, 15september 1960

<Répéter Mistebel Eville.

Rvt 210 du 15 septembre 1960.

Votre primo. Evénements Léo très difficiles à juger même d'ici. Par mon 463 vous ai fait part de mes efforts pour découvrir état exact des relations Mobutu – Ileo – Kasavubu. Prochaines heures ou tous prochains jours verront probablement s'affermir une des autorités qui actuellement se dispute le pouvoir. Vos secundo et tertio me paraissent à tous égards prématurés. Vous rappelle notamment que par son télégramme à Tshombe, vous transmis par mon 469, délégation katangaise avoir à juste titre invité Tshombe à ne faire aucune déclaration officielle avant son retour à Eville>

Document 7

Télex Dupret à Belext, Brazza 473, 15 septembre 1960

Document 8

Telex Marlière aan Loos, 15 september 1960

Document 8

Télex Marlière à Loos, 15 septembre 1960

<Vu évolution situation estime devoir postposer action en cours et sonder intentions Mobutu. Prendrai contact le plus tôt possible. Vous confirme neutralité majorité F[orce] P[ublique] dans conflit actuel. Danger être insubordination possible troisième groupement. Attitude éléments comme Fataki (com[man]d[ant] p[olice] m[ilitaire] Stan) partisan Lumumba actuellement à Leo peut être déterminante. Vous signale Mobutu n'être pas communiste, mais farouchement nationaliste et opposé à la sécession du Katanga.

S'il réussit à garder le pouvoir il réorganisera son armée et appliquera strictement la politique unitariste préconisée par la Belgique et la F[orce] P[ublique] avant le trente juin. Admettra éventuellement fédération mais pas confédération. Désire créer armée forte à base de para c[omman]dos et gendarmerie nationale unique mise à la disposition des provinces.

Suppose deux enfants être envoyés suite contact Henniquiau. Vous signale plus urgent envoyer /bc oualwnicien/ [sic] radio capable assurer maintenance matériel et écoute en lingala et en morse. Deuxième enfant peut venir prendre contact pour organiser plan baracuda dont je vous ai parlé hier.

Vous suggère cap[i]t[aine] De Keyser ex c[ompagn]ie c[omman]do. Vous signale toutefois impossibilité héberger et entraîner personnel sur place. Examinerai ce problème avec votre envoyé et ferai propositions>

Document 9

Uittreksel uit telex Marlière aan Minaf, 1 oktober 1960

Document 9

Extrait du télex Marlière à Minaf, 1^{er} octobre 1960

<Deuxième partie. Situation ANC.

Kazadi, commissaire général, travaillait jusqu'à présent chez Mobutu. Il veut maintenant s'installer ailleurs. Le commissaire adjoint Watum étudie une réorganisation de l'armée. Mobutu est à la veille d'une dépression nerveuse. Il est dépassé par les événements et complètement affolé. Boboso a été pressenti comme com[man]d[ant] en chef. Il a

refusé jusqu'à présent ne voulant pas être entraîné dans palabres politiques. Il préfère prendre tranquillement sa retraite. Il a ses troupes en main, y compris la c[ompagn]ie c[omman]do.

Kokolo ⁽¹⁵⁾, Ebeya et Mpwati, molestés la semaine dernière, manquent d'autorité. Le 13 b[ataillo]n est dans l'anarchie, la g[en]d[armerie] et la p[olice] m[ilitaire] sont correctes mais divisées.

Le major Kiembe est toujours au g[rand] q[uartier] Building Otraco avec l'ancien état major qui ne contrôle plus rien>

Het College van commissarissen

Op 20 september gaat Mobutu over tot de aanstelling van het College van commissarissen, een ploeg van jonge universitaires en technici, die hij al op 14 september had aangekondigd. Bomboko, die als hoofd van de Congolese delegatie in New York verblijft, wordt voorzitter. Over de vorming van dit College zijn maar weinig gegevens bekend, maar er zijn geen aanwijzingen dat Belgische autoriteiten hierin de hand hebben gehad. Brussel wordt slechts op 20 september door Brazzaville op de hoogte gebracht ⁽¹⁶⁾.

Hoewel bedoeld om het staatshoofd (Kasa Vubu) en de twee rivaliserende regeringen (Lumumba en Ileo) te neutraliseren, maakt de creatie van het College van commissarissen aanvankelijk geen einde aan de verwarring. Kasa Vubu wordt geenszins in zijn bewegingsvrijheid gehinderd. En verdwijnt de regering-Lumumba definitief op de achtergrond, dan doet de regering-Ileo daarentegen haar best om zich te handhaven. Uit het telexverkeer tussen Brazzaville en Brussel kunnen we afleiden dat de regering-Ileo zich niet alleen na 14 september, maar ook nog na 20 september als de wettige regering beschouwt, hierin gesteund door president Kasa Vubu. Op 17 september stuurt Kasa Vubu een telegram aan Bomboko in New York, waarin hij meedeelt : « *Gouvernement légal présidé par Ileo est entré effectivement en fonction* » ⁽¹⁷⁾. Voor Ileo vormen de commissarissen slechts een commissie van technici ⁽¹⁸⁾. Maar op 22 september krijgt Brussel toch te horen : « *Rapports entre collège commissaires*

⁽¹⁵⁾ Of « Kokoto » zoals in een vorige telex.

⁽¹⁶⁾ Die dag laat Lahaye weten : « *De source informée, mais non recoupée, il est signalé que le colonel Mobutu tiendrait une conférence de presse ce jour à 11 heures du matin. Il reprendrait les thèmes de ses entretiens précédents au sujet de la neutralisation des hommes politiques et annoncerait la composition de l'équipe de techniciens dont il fut question. En feraient partie ...* » (Dupret aan Belext, 20 september 1960, n° 503). Het is wel mogelijk dat de invloed van Belgische particulieren heeft gespeeld in de samenstelling van het college.

⁽¹⁷⁾ Gecit. Dupret aan Belext, 17/9/60, n° 492. Op 18 september deelt Lahaye mee dat Ileo en Cyrille Adoula de dag voordien in Brazzaville zijn toegekomen voor een gesprek met een Katangese delegatie. « *Selon Ileo, Mobutu être d'accord avec président Kasavubu et soutiendrait nouveau gouvernement* » (Dupret aan Belext, 18 september 1960, n° 493).

⁽¹⁸⁾ Ileo zelf brengt Bomboko op de hoogte van diens aanstelling tot voorzitter van het college (telegram van Ileo aan Bomboko via Brussel, Dupret aan Belext, 20/9/60, n° 508). Dupret vestigt de aandacht van Brussel op dit telegram : « *A notre demande de précision sur l'attitude de Kasavubu et Ileo à l'égard de Mobutu, il nous fut répondu que le mot commission employé au deuxième paragraphe devait suffire à nous éclairer* » (Dupret aan Belext, 20 september 1960, n° 511).

Le Collège des commissaires

Le 20 septembre, Mobutu procède à la désignation du Collège des commissaires, une équipe de jeunes universitaires et techniciens, qu'il avait annoncée dès le 14 septembre. Bomboko, qui, en tant que chef de la délégation congolaise, réside à New York, est nommé président. On ne dispose que de peu de données à propos de la constitution de ce Collège, mais il n'existe aucun indice permettant d'inférer que les autorités belges seraient intervenues dans le cadre de celle-ci. Bruxelles n'est informée que le 20 septembre par Brazzaville ⁽¹⁶⁾.

Bien qu'elle ait eu pour objectif de neutraliser le chef de l'État et les deux gouvernements rivaux (Lumumba et Ileo), la création du Collège des commissaires ne met, dans un premier temps, pas fin à la confusion; Kasa Vubu n'est nullement gêné dans sa liberté d'action. Et si le gouvernement Lumumba s'efface définitivement, le gouvernement Ileo fait en revanche des pieds et des mains pour se maintenir. On peut déduire de l'échange de télex entre Brazzaville et Bruxelles que le gouvernement Ileo se considère comme le gouvernement légitime non seulement après le 14 septembre, mais encore après le 20 septembre, étant soutenu en cela par le président Kasa Vubu. Le 17 septembre, Kasa Vubu envoie à Bomboko, à New York, un télégramme dans lequel il communique l'information suivante : « *Gouvernement légal présidé par Ileo est entré effectivement en fonction* » ⁽¹⁷⁾. Pour Ileo, les commissaires ne représentent qu'une commission de techniciens ⁽¹⁸⁾. Mais le 22 septembre, Bruxelles

⁽¹⁵⁾ Ou « Kokoto » comme dans un télex précédent.

⁽¹⁶⁾ Ce 20 septembre, Lahaye fait savoir : « *De source informée, mais non recoupée, il est signalé que le colonel Mobutu tiendrait une conférence de presse ce jour à 11 heures du matin. Il reprendrait les thèmes de ses entretiens précédents au sujet de la neutralisation des hommes politiques et annoncerait la composition de l'équipe de techniciens dont il fut question. En feraient partie ...* » (Dupret à Belext, 20 septembre 1960, n° 503). Il est bien possible que l'influence de personnes privées belges ait joué un rôle dans la constitution du Collège.

⁽¹⁷⁾ Cit. Dupret à Belext, 17 septembre 1960, n° 492. Le 18 septembre, Lahaye fait savoir qu'Ileo et Cyrille Adoula sont arrivés la veille à Brazzaville pour s'entretenir avec une délégation katangaise. « *Selon Ileo, Mobutu être d'accord avec président Kasavubu et soutiendrait nouveau gouvernement* » (Dupret à Belext, 18 septembre 1960, n° 493).

⁽¹⁸⁾ Ileo lui-même informe Bomboko de la désignation de celui-ci au poste de président du collège (télégramme d'Ileo à Bomboko via Bruxelles, Dupret à Belext, 20/9/60, n° 508). Dupret attire l'attention de Bruxelles sur ce télégramme : « *A notre demande de précision sur l'attitude de Kasavubu et Ileo à l'égard de Mobutu, il nous fut répondu que le mot commission employé au deuxième paragraphe devait suffire à nous éclairer* » (Dupret à Belext, 20 septembre 1960, n° 511).

et gouvernement Ileo non établis avec clarté »⁽¹⁹⁾, en een dag later : « *Les considérations qui précèdent sont déjà dépassées puisque c'est le collège des commissaires qui contrôle de plus en plus la politique* »⁽²⁰⁾. Kasa Vubu en Ileo trekken hieruit hun conclusies en proberen de toestand te regulariseren. Op 29 september « legaliseert » Kasa Vubu de commissarissen en bevestigt hij tegelijk zijn positie als staatshoofd. De regering-Ileo verdwijnt niet, maar trekt zich voorlopig terug op de achtergrond. Daarmee trekt ook de mist op voor de commissarissen. Bij hun aanstelling heerste bij hen grote onzekerheid over hun positie. Dat blijkt uit hun eerste beraadslagingen, waarin zij zich vragen stellen over hun verhouding tot president Kasa Vubu en kolonel Mobutu⁽²¹⁾. Hun positie verbetert merkbaar na hun « legalisering » door president Kasa Vubu op 29 september, maar anderzijds lijkt hun verhouding met Mobutu dan weer te vertroebelen (documenten 10 en 15).

België lijkt geen rechtsreeks vat te hebben op deze ontwikkeling⁽²²⁾, maar streeft zoveel mogelijk naar een anti-Lumumbistische coalitie, door een goede verstandhouding te bevorderen tussen Kasa Vubu, Ileo, Mobutu en de jonge commissarissen (documenten 10 en 11). Dat is ook de belangrijkste conclusie die uit deze episode kan getrokken worden. De staatsgreep van Mobutu heeft als feitelijk gevolg de neutralisering van Lumumba, niet van Kasa Vubu. Er ontstaat stilaan een *modus vivendi*, waarbij president Kasa Vubu, kolonel Mobutu en Bomboko als voorzitter van het college van commissarissen de macht delen. Ileo blijft formeel in functie als premier, maar in mineur, en werkt aan de vorming van een werkbare regering. Het college van commissarissen zal evenwel niet worden erkend door de VN noch door de VSA, wat België er zal toe brengen vooral Kasa Vubu als wettelijk staatshoofd uit te spelen en voorlopig niet te tornen aan de voorlopige grondwet die zijn positie legitimeert.

De betrekkingen tussen België en de commissarissen verlopen van meetaf aan in een positieve sfeer. Veel van de jonge commissarissen hebben studies gevolgd in België en sommigen hebben er nog goede contacten. Dat geldt voor Bomboko en Albert Ndele, respectievelijk voorzitter en ondervoorzitter van het college. Bovendien zijn

⁽¹⁹⁾ Dupret aan Belex, 22 september 1960, Brazza 529.

⁽²⁰⁾ Dupret aan Belex, 23 september 1960, Brazza 538.

⁽²¹⁾ P.-V.

⁽²²⁾ Ook niet op de « legalisering » van de commissarissen door Kasa Vubu. Brussel wordt hierover pas op 29 september geïnformeerd : « *Selon Nussbaumer, le Collège des commissaires sera transformé aujourd'hui en un directoire, à qui les pleins pouvoirs seront accordés. L'affaire a été montée avec l'accord de Kasa Vubu et Ileo. Le directoire, qui sera composé des mêmes personnes que le collège, avec seulement quelques membres de plus, sera mis en place à 10 heures au cours d'une cérémonie qui doit se tenir à la résidence de Kasavubu. Mobutu et Kettani ont été invités, mais on ignore qu'elle sera leur réaction* » (Dupret aan Belex, 29 september 1960, Brazza 570).

est pourtant avisée que : « *Rapports entre collège commissaires et gouvernement Ileo non établis avec clarté* »⁽¹⁹⁾, et un jour plus tard : « *Les considérations qui précèdent sont déjà dépassées puisque c'est le collège des commissaires qui contrôle de plus en plus la politique* »⁽²⁰⁾. Kasa Vubu et Ileo en tirent leur conclusions et tentent de régulariser la situation. Le 29 septembre, Kasa Vubu « légalise » les commissaires en confirmant du même coup sa position de chef de l'État. Le gouvernement Ileo ne disparaît pas, mais il s'efface provisoirement, ce qui clarifie la situation pour les commissaires. Lors de leur désignation, il régnait une grande incertitude quant à leur position. Cette incertitude ressort de leurs délibérations, au cours desquelles ils s'interrogent sur leurs relations avec le président Kasa Vubu et le colonel Mobutu⁽²¹⁾. Leur position s'améliore nettement après leur « légalisation » par le président Kasa Vubu, le 29 septembre (documents 14 et 15).

La Belgique ne paraît pas avoir de prise directe sur cette évolution⁽²²⁾, mais s'efforce le plus possible de constituer une coalition anti-lumumbiste en favorisant une bonne entente entre Kasa Vubu, Ileo, Mobutu et les jeunes commissaires (documents 10 et 11). C'est également la principale conclusion que l'on peut tirer de cet épisode. Le coup d'État de Mobutu débouche en fait sur la neutralisation de Lumumba, non de Kasa Vubu. Un *modus vivendi* s'installe progressivement, le président Kasa Vubu, le colonel Mobutu et Bomboko, en tant que président du collège des commissaires, se partageant le pouvoir. Officiellement, Ileo demeure premier ministre, mais en mode mineur, et s'attèle à la formation d'un gouvernement opérationnel. Le Collège des commissaires ne sera toutefois pas reconnu par les Nations unies ni par les États-Unis, ce qui amènera la Belgique à jouer principalement la carte Kasa Vubu comme chef d'État légal et à ne pas, encore, toucher à la constitution provisoire qui légitime sa position.

Le climat entourant les relations entre la Belgique et les commissaires est d'emblée positif. Nombreux sont les jeunes commissaires qui ont poursuivi des études en Belgique et certains d'entre eux y ont encore de bons contacts. Tel est le cas de Bomboko et de Albert Ndele, respectivement président et vice-président du collège.

⁽¹⁹⁾ Dupret à Belex, 22 septembre 60, Brazza 529.

⁽²⁰⁾ Dupret à Belex, 23 septembre 60, Brazza 538.

⁽²¹⁾ P.-V.

⁽²²⁾ Ni sur la « légalisation » des commissaires par Kasavubu. Bruxelles n'en est informé que le 29 septembre : « *Selon Nussbaumer, le Collège des commissaires sera transformé aujourd'hui en un directoire, à qui les pleins pouvoirs seront accordés. L'affaire a été montée avec l'accord de Kasa Vubu et Ileo. Le directoire, qui sera composé des mêmes personnes que le collège, avec seulement quelques membres de plus, sera mis en place à 10 heures au cours d'une cérémonie qui doit se tenir à la résidence de Kasavubu. Mobutu et Kettani ont été invités, mais on ignore qu'elle sera leur réaction* » (Dupret aan Belex, 29 september 1960, Brazza 570).

de meesten bereid beroep te doen op Belgische raadgevers⁽²³⁾. Op 10 oktober wordt Lahaye, agent van de Belgische staatsveiligheid, officieus adviseur van commissaris Damien Kandolo (cf. *infra*).

De positieve houding van de Belgische regering blijkt uit een belangrijke financiële maatregel. Op 26 september 1960 verhoogt de Centrale Bank voor Belgisch Congo en Rwanda-Urundi, waarvan d'Aspremont Lynden nog steeds voogdijminister is, de kredietlijn voor Congo met 500 miljoen Belgische frank om de commissarissen toe te laten te voldoen aan verschillende verplichtingen op het einde van de maand, meer in het bijzonder voor het uitbetalen van de wedden van de ambtenaren en de soldij⁽²⁴⁾. Minister d'Aspremont Lynden beschouwt de commissarissen in de gegeven omstandigheden als de beste waarborg voor een daadwerkelijke oppositie tegen Lumumba. Dat is overigens het argument waarmee hij tegenover Tshombe — die hij niet voor het hoofd wil stoten — deze financiële maatregel verantwoordt (document 12 en 13). Hoewel de relaties tussen de Belgische regering en de commissarissen dus positief kunnen worden genoemd, situeren ook die zich vooral achter de schermen, vermits de diplomatieke betrekkingen nog steeds zijn verbroken. De groeiende kritiek van de VN op de Belgische aanwezigheid in Congo zal trouwens de voorzichtigheid van de Belgische autoriteiten doen toenemen. Opnieuw kan men vaststellen dat de Belgische regering een aantal activiteiten met geheime fondsen financiert (cf. *infra*). En opnieuw zijn er schizofrene uitspraken van Congolese leiders, zoals Bomboko, die in het openbaar kritiek uitoefent op België, maar in realiteit met België samenwerkt.

Document 10

Telex Minaf aan Dupret, Minaf 59120, 20 september 1960

En outre, la plupart d'entre eux sont disposés à faire appel à des conseillers belges⁽²³⁾. Le 10 octobre, Lahaye, agent de la Sûreté de l'État belge, devient le conseiller officieux du commissaire Damien Kandolo (cf. *infra*).

Une mesure financière importante témoigne de l'attitude positive du gouvernement belge. Le 26 septembre 1960, la Banque centrale du Congo belge et du Rwanda-Urundi, dont d'Aspremont-Lynden est toujours le ministre de tutelle, augmente la ligne de crédit accordée au Congo de 500 millions de francs belges afin de permettre aux commissaires de faire face à certaines obligations à la fin du mois, notamment de payer les traitements des fonctionnaires et la solde⁽²⁴⁾. Dans ces circonstances, le ministre d'Aspremont Lynden voit dans les commissaires la meilleure garantie d'une opposition réelle contre Lumumba. C'est d'ailleurs l'argument qu'il utilise pour justifier cette mesure financière vis-à-vis de Tshombe, qu'il ne veut pas heurter (document 12 et 13). Bien que les relations entre le gouvernement belge et les commissaires généraux puissent donc être qualifiées de positives, elles ont, elles aussi, principalement lieu en coulisses, les relations diplomatiques étant toujours rompues. Les critiques de plus en plus vives formulées par les Nations unies au sujet de la présence belge au Congo rendront du reste les autorités belges encore plus prudentes. Une fois encore, on constate que le gouvernement belge finance un certain nombre d'activités à l'aide de fonds secrets (cf. *infra*). Et une fois encore, des dirigeants congolais font des déclarations schizophréniques, notamment Bomboko qui critique publiquement la Belgique, mais collabore en réalité avec notre pays.

Document 10

Télex Minaf à Dupret, Minaf 59120, 20 septembre 1960

<Agences de presse annoncent que monsieur Bomboko, ministre des Affaires étrangères, vient d'être nommé par le colonel Mobutu à la tête d'une commission technique chargée d'administrer le Congo jusqu'à la fin de l'année. Estimons cette nouvelle favorable mais croyons très important de veiller à éviter divorce entre messieurs Bomboko, Mobutu et autres membres de la commission technique d'une part et président Kasa Vubu et premier ministre Iléo de l'autre.

En s'appuyant les uns et les autres ces rares éléments valables peuvent contribuer à stabiliser la situation politique intérieure. Par contre en s'opposant ils feront le jeu de Lumumba et risquent de se discréditer et avec eux les rares et précieux universitaires congolais qui rallieront probablement le tandem Mobutu-Bomboko>

⁽²³⁾ De Commission Internationale de Coopération (CIC) van Chaumont zal Belgische raadgevers aantrekken voor de commissarissen (Dupret aan Belext, 21 september 60, Brazza 520, en 22 september 1960, Brazza 534). Benoît Verhaegen speelt hierin een bemiddelende rol.

⁽²⁴⁾ Zie rapport « Geheime fondsen ».

⁽²³⁾ La Commission internationale de coopération (CIC) de Chaumont engagera des conseillers belges pour les commissaires généraux (Dupret à Belext, 21 septembre 1960, Brazza 520 et 22 septembre 1960, Brazza 534). Benoît Verhaegen joue un rôle de médiateur en la matière.

⁽²⁴⁾ Voir rapport « fonds secrets »

Document 11

Telex Dupret en Westhof aan Belext, Brazza 517, 21 september 1960

Document 11

Télex Dupret et Westhof à Belext, Brazza 517, 21 septembre 1960

<Répéter Eville Minaf.

Ci-dessous impressions qui se dégagent de la situation actuelle vue de Brazzaville.

*Renseignements concordants permettent croire en bonne entente entre Ileo et Mobutu et leurs équipes respectives. Reprise en mains de Force Publique se fait progressivement. Au camp Léopold Force Publique a défilé devant équipe commissaires généraux. Kasa Vubu lutte contre tentatives Lumumba de faire croire à réconciliation. Commissaires généraux s'attachent à réorganiser services administratifs. [Entente] entre Kasa Vubu – Ileo – Mobutu, si elle se maintient, permet d'espérer que positions concordantes des deux délégations katangaises et de Kalonji relatives à structure confédérale et à organisation conférence nationale ne seront pas remises en cause. Notre souci majeur est d'entretenir cette bonne entente entre les trois éléments ce qui favorise rétablissement de l'ordre et éviter de voir action de la Belgique soupçonné de duplicité>**

Document 12

Uittreksel uit brief van d'Aspremont Lynden aan Tshombe, 28 september 1960 ⁽²⁵⁾

Document 12

Extrait lettre de d'Aspremont Lynden à Tshombe, 28 septembre 1960 ⁽²⁵⁾

<Mon cher Président — Je tiens à vous faire part personnellement de la décision que j'ai été amené à prendre aujourd'hui même : j'ai autorisé la Banque Centrale du Congo à augmenter ses avances à l'Etat du Congo d'une nouvelle tranche de 500 millions de francs. Je tiens à attirer votre attention sur les points suivants :

1° il ne s'agit pas d'une intervention financière quelconque de la Belgique en faveur de l'Etat congolais. Il s'agit uniquement d'une autorisation administrative à une banque en vue d'augmenter les moyens de trésorerie de l'Etat du Congo.

2° je pense que dans les circonstances actuelles il est de l'intérêt de la Belgique, et j'insiste aussi sur ce point, du Katanga, d'aider, dans toute la mesure du possible, le collège des Commissaires d'Etat à rétablir l'ordre financier et administratif à Leo et dans les territoires qui en dépendent.

Vous conviendrez avec moi, je n'en doute pas, qu'il est de votre intérêt par exemple de voir payer régulièrement les soldes de l'armée congolaise. Sans l'assurance de ce paiement ces soldats pourraient, échappant une fois de plus à toute espèce de discipline, porter le trouble dans toutes les régions, y compris celles relevant de l'autorité du Gouvernement katangais.

3° il me paraît évident que le moyen le plus efficace d'agir contre Lumumba est d'aider, dans la limite du possible et du raisonnable, les autorités actuelles de Léo qui s'efforcent d'obtenir son élimination de la vie publique congolaise.

Je tiens à vous faire part personnellement de ces quelques réflexions, convaincu qu'elles dissiperont toute équivoque au sujet de la nature et de la portée de la mesure que j'ai été amené à prendre.

Je tiens, d'autre part, à vous exprimer toute la satisfaction que j'ai éprouvée à la lecture de votre télégramme, contresigné par M. Kiwbe, précisant la position du Katanga quant aux charges résultant de la dette publique. Cette prise de position me paraît parfaitement réaliste et heureuse.

Je suis convaincu que ce n'est que dans ce climat de parfaite loyauté que nous pourrions continuer à développer les rapports confiants entre le Katanga et la Belgique.

*Veillez agréer, mon cher Président, l'assurance de ma haute considération – (s) Cte Harold d'Aspremont Lynden>**

⁽²⁵⁾ De brief wordt aan Tshombe overhandigd via Robert Rothschild.

⁽²⁵⁾ La lettre est remise à Tshombe par l'intermédiaire de Robert Rothschild.

Document 13

Telex d'Aspremont Lynden aan Rothschild, Minaf 61728, 28 september 1960

Document 13

Télex d'Aspremont Lynden à Rothschild, Minaf 61728, 28 septembre 1960

<Primo. J'ai autorisé Banque centrale à augmenter d'une nouvelle tranche de cinq cent millions ses avances au gouvernement central du Congo. Notez qu'il ne s'agit pas d'un cadeau de la Belgique au gouvernement central, mais d'une disposition de nature administrative, qui doit lui permettre de faire face à ses échéances de la fin du mois et notamment au paiement des salaires et traitements, ce qui est particulièrement important surtout pour la Force Publique.

Il me paraît souhaitable entourer cette nouvelle des commentaires ci-dessus auprès de Tshombe.

Secundo. Me paraît indispensable attirer attention Tshombe sur nécessité de ne prendre aucune position qui pourrait déformer équipe commissaires d'état. Expérience derniers jours prouve que ce n'est qu'en se basant sur ces éléments qu'on peut espérer :

Alpha : opposition réelle et efficace à Lumumba;

Beta : une certaine remise en ordre de l'administration et du régime monétaire.

Tertio. D'après professeur Verhaegen revenu de Léo et très en contact avec l'équipe des commissaires, il semble que ceux-ci seraient disposés à adopter à l'égard sécessionnisme katangais position suivante:

Alpha : futur gouvernement confédéral ne comprenait plus de parlement central élu. Chaque province ou état serait représenté au sein du gouvernement central sur bases paritaires;

Beta : les nouvelles institutions pourraient prévoir la possibilité pour chacune des parties constituantes de quitter la confédération. Ceci impliquerait notamment que chaque état faisant partie de la confédération disposerait d'une gendarmerie propre. Pour l'immédiat serait d'accord pour obtenir de l'ONU qu'elle ait un représentant dans chaque province.

Il ne me paraît dès lors pas utile d'en faire part clairement à Tshombe, mais il est bon que vous connaissiez ces tendances.

Quarto. Collège des commissaires souhaiterait pouvoir établir contact préliminaire avec Katanga avant de reprendre relations diplomatiques avec la Belgique. Cette position me paraît très avantageuse pour nous de façon à ne pas trop nous impliquer dans la querelle des structures.

Quinto. De toute façon et sans préjuger de toute solution éventuelle, il me paraît important d'éviter que le Katanga se mette sur pied de dépenser sur son budget intégralité de son revenu. Quelle que soit la solution future, il faudra une intervention financière du Katanga au bénéfice des autres régions. Il me paraît cependant que cette intervention ne doit pas nécessairement être aussi élevée que par le passé tout en restant substantielle.

Sexto. De même source, on m'assure que Sendwe a récemment pris position nettement anti-Lumumbiste. Contact direct ou indirect Tshombe-Sendwe, est-il vraiment impossible ?>

Document 14

Telex Dupret aan Belext, Brazza 593, 1 oktober 1960

Document 14

Télex Dupret à Belext, Brazza 593, 1^{er} octobre 1960

<Répéter Minaf et Eville.

Reçu de Léo note suivante sur situation politique.

Collège commissaires reste centre actualité politique Léo.

Quels sont éléments de fait permettant mesurer son influence et son pouvoir.

A. Eléments défavorables.

1. Le fait que pendant deux jours mardi mercredi collège n'ait pu siéger building administratif. On peut en conclure relations Mobutu armée nationale collège être très déficientes.

2. Tentative négociation politique Mobutu a affaibli collège. Une réconciliation personnes politiques actuellement en place dans les deux gouvernements et au parlement signifie reconduction presque inévitable institutions et système politique actuels.

3. Affaiblissement militaire Mobutu Léo accroît sa dépendance à l'égard ONU et sa tendance au neutralisme.

4. Inquiétude de l'ONU pression sur Mobutu en vue d'une réconciliation.

5. Dernières conférences presse commissaires Cardoso et Nussbaumer ont fait très mauvaise impression sur observateurs étrangers. On leur reproche mener ouvertement politique occidentale et belge.

B. Eléments tendant à renforcer le collège.

Installé par Kasa Vubu depuis jeudi matin collège s'est considérablement renforcé.

1. Installation par Kasa Vubu légalise /extes/ [sic] commissaires tant yeux ONU que des congolais de Léo.

2. Reconnaissance des commissaires par ONU constitue également sorte légalisation qui peut entraîner conséquences internationales favorables mais surtout conséquences intérieures reprise assistance technique et financière.

3. Occupation des ministères par commissaires et leur reprise en main service administratifs est effective et leur confère réel prestige. Prochaine étape dans ce sens doit être reprise relations avec gouvernements provinciaux. Politique d'assistance financière aux provinces serait le meilleur moyen renouer contact et provoquer sur ce plan là également une reconnaissance de fait du collège.

4. La publication des documents Lumumba.

5. Sur plan militaire Kasadi peut compter sur soldats Muluba. Commandant commando Thysville 165 hommes serait prêt soutenir collège et à prendre cas échéant succession Mobutu.

C. Relations entre collège et autres instances politiques.

1. Réactions se sont tendues avec Mobutu.

2. Relations toujours bonnes avec Kasa Vubu et même devenues officiellement excellentes. Collège constitue à la fois dernière chance d'un Congo uni et dernier atout Kasa.

3. D'office bonnes relations sont devenues officiellement excellentes avec gouvernement Ileo. Déclaration Kasa Vubu limitant pouvoir collège à rôle administratif dissipe appréhension gouvernement Ileo. Il reste évidemment à savoir : primo si Mobutu persiste à neutraliser gouvernement Ileo, secundo quelles seraient les attributions politiques de ce gouvernement.>

Document 15

Telex Dupret aan Belext, Brazza 606, 4 oktober 1960

Document 15

Télex Dupret à Belext, Brazza 606, 4 octobre 1960

<Reçu de Léopoldville note suivante au sujet situation /pox vhr ue/ [sic]

« 1. Situation militaire.

Relations entre collège et Mobutu ne se sont pas améliorées : collège manque appui militaire minimum pour exécuter sa mission. Il ne peut procéder aux arrestations nécessaires. Commissaires ne se sentent pas en sécurité, ils sont menacés. La peur risque de les paralyser. Attitude Mobutu semble être inspirée par la crainte ce que lui ont inspirée les deux attentats manqués et par anarchie persistante armée.

Suggestions. Primo. Placer dans entourage Mobutu un homme qui puisse l'influencer en permanence et lui fournir les moyens de sa politique. Secundo. Créer comité politico-militaire secret composé d'un représentant diverses ethnies opposées Lumumba qui coordonnerait attitude soldats et ferait travail psychologique. Tertio. Confier à un autre pays africain que le Maroc réorganisation certaines unités militaires. Quarto. Négocier diplomatiquement avec Maroc pour s'allier Kettani. Quinto. Donner urgence appui demandé par commissaires en vue leur sécurité. Sixto. Songer également fournir collège conseiller, africain si possible, matière sécurité individuelle.

2. Situation politique.

D'une manière générale collège et chef de l'Etat affirment conjointement leur pouvoir et leur prestige. Gouvernement Ileo par contre disparaît plus en plus scène politique. Conseil des ministres ne se réunit plus et seuls Ileo, Adoula et Nkayi gardent contact étroit avec Kasa et certains commissaires. Seule ambition Ileo être organisation conférence pré-constituante. Adoula, par contre, s'accroche plus fortement à la légitimité. Il serait susceptible de s'opposer à l'existence du pouvoir des commissaires.

Statu-quo chez Lumumba. Assez piteuse réapparition dîner guinéens. Il semble Lumumba réunisse chez lui régulièrement plusieurs anciens ministres et parlementaires sympathisants.

a. Collège commissaires.

Fonctionnement. Collège être presque normal. Trois problèmes doivent être résolus d'urgence :

1) sécurité personnelle commissaires à défaut une solution militaire, il faut d'urgence solution civile.
2) assistance financière ONU et Belgique. Envoi un délégué officieux s'impose. Je suggère vivement M. Neuman ou M. Kervyn. Faudrait négocier modalités assistance financière et contentieux financier Belgique – Congo. Faire accélérer par l'ONU assistance financière.

3) assistance technique. Soutenir Centre international de coopération en abrégé CIC sans le brûler. Prévoir assistance à long terme par canal CIC dans hypothèse ou relations diplomatiques ne seraient pas reprises. J'ai entrepris négociations avec ONU pour faire reconnaître CIC.

b. Statut collège.

Porte-parole collège Lihau qui semble être seul théoricien a posteriori coup d'état, refuse voir collège sous angle légitimité. Collège tient ses pouvoirs coup d'état. Il a accepté reconnaissance par Kasa du fait défection Mobutu. En contrepartie collège admet partager pouvoir avec Kasa. Les actes ou décrets-loi engageant Congo sur plan internationale seront signés par Kasa et le commissaire responsable.

Les autres par un seul commissaires en dehors du collège et du chef de l'Etat, il n'existe pas de pouvoir politique central. Les deux gouvernements et le parlement sont effectivement neutralisés. A l'égard du gouvernement Ileo, il existe une profonde sympathie personnelle, des contacts fréquents (chez le chef de l'Etat) et un désir de collaboration dans l'organisation de la conférence pré-constituante, il semble qu'avec Ileo oppositions soient [...] et surmontables. Avec Adoula et Bolikango des négociations seront sans doute nécessaires.

c. Suggestions.

Primo. Maintenir relations entre collège et gouvernement Ileo. Pousser à une collaboration complète. Secundo. Pousser à une collaboration complète quant à préparation et organisation conférence. /fqximsite/ [sic] de la conférence dépend plus de l'appui des politiciens que des commissaires. Tertio. Rallier le plus d'appuis politiques possibles en vue cette conférence, non seulement parmi les opposants de Lumumba, mais encore parmi ses anciens collaborateurs Mbuy, Lutula, Ilunga, Kabangi. Adoula est bien qualifié pour ces négociations. Monnayer dans ce but les postes d'ambassade et de /mhfljvqf ministration/ [sic]. Quarto. Tenir compte qu'une des faiblesses des /commocirmaiw.) 06: xxxxxxxx e – pro – belge-/ [sic]. Quinto. Favoriser relations directes entre négociateurs katangais et Baluba et commissaires, de manière à freiner tendance unitariste plusieurs commissaires et inspirer confiance aux séparatistes.

3. Conférence de la table ronde et pré-constituante. Plusieurs malentendus sont à dissiper. Primo. Il ne peut s'agir d'une conférence de la réconciliation, ni d'une relance des institutions existantes, le collège et Ileo sont d'accord sur /xxxxx general ferene/ [sic] qui serait préparation une constitution. Secundo. Savoir quel pouvoir politique organise conférence. Collège et gouvernement Ileo revendiquent tous deux cette prérogative. Une fois encore, il s'agit de déterminer où est la légitimité : du côté du coup d'état, ou bien est-ce le gouvernement Ileo qui a simplement été forcé de déléguer temporairement ses pouvoirs au collège ? Tertio. Un préalable est de savoir si on va vers confédération ou état fédéral. Collège ne semble pas être rallié à idée confédérale, car Lihau envisage réunir après conférence pré-constituante une assemblée constituante, élue au suffrage universel. C'est opter déjà pour fédéralisme. Par contre, si on admet que conférence peut siéger en tant que constituante — un référendum soumettant la constitution au peuple — on accepte l'hypothèse confédérale. C'est à mon avis dans ce sens là qu'il faut aller pour deux raisons:

1) obtenir l'adhésion du Katanga;
2) solution confédérale être seule chance apaiser anarchie politique et de permettre fonctionnement institutions démocratiques. Il est probable qu'une conférence-constituante demandera préparation de deux à trois mois.

4. Relations avec la Belgique.

Commissaires sont formels: il ne peut s'agir de renouer relations diplomatiques, même dans quelques semaines, et même par biais relations consulaires. Kasa ne voudra pas le faire et eux ne peuvent pas parce que déjà maintenant ils sont taxés de belges. Ils désirent mettre ce problème à l'agenda de la conférence, dans deux ou trois mois. Ils avancent que relations avec Belgique être en fait problème intérieur congolais et qu'il appartient à la conférence de le résoudre. Il faut à mon sens approuver cette façon de voir les choses et trouver du côté belge les modalités concrètes de reprendre les relations là ou elles sont indispensables, mais de manière empirique »>*

2. Pogingen tot arrestatie van Lumumba

Op 5 september 1960 wordt Lumumba afgezet als premier. Op 10 oktober, na enkele mislukte pogingen tot arrestatie, bevindt hij zich in een toestand van feitelijk huis-arrest. VN-soldaten beschermen zijn residentie tegen ongewenste indringers, maar ANC-soldaten van Mobutu staan klaar om Lumumba te arresteren wanneer hij zijn residentie verlaat. Moest de afzetting van Lumumba noodzakelijk ook leiden tot zijn arrestatie ?

Vooraleer deze vraag te beantwoorden presenteren wij een belangrijk document. Het betreft een nota van Denis, gedateerd 16 september, en bestemd voor minister Wigny. Daarin doet de Belgische raadgever van president Kasa Vubu het relaas van de gebeurtenissen sedert de afzetting van premier Lumumba op 5 september. Met deze nota slaan we de brug van het vorige, meer algemene punt, naar de kwestie van Lumumba's arrestatie.

Document 16

Telex Dupret aan Belext, Brazza 491, 17/9/60

<Personnel pour ministre.

Vous transmets ci-dessous message personnel Denis pour Monsieur Wigny.

Citation.

16 septembre midi.

Vous transmets pour votre bonne information renseignements et appréciations personnelles — je repète — personnelles suivantes.

Primo. Concerne situation générale. Malgré totale impréparation, acte autorité 5 septembre doit réussir, suite appui masse populaire. Longue crise est très regrettable mais non irrémédiable. Sage lenteur bantoue ne se soucie pas nos réflexes occidentaux de logique et de rapidité. Premier et unique problème était et reste d'éliminer un seul homme, Lumumba. A cet effet disposer de armée. Obtenu dès 6 au soir mandat amener du p[rocurateur-]g[énéral] Rom contre Lumumba. Exécution a trainé par suite armée politisée et divisée et commandée par Mobutu, ami de Lumumba, mais partisan de légalité et opposé à politique internationale de Lum[um]ba. Arrestation du 12 septembre a échoué finalement par suite intervention général Lundula et Mpolo. J'ai pensé aussitôt que ce n'était que partie remise. Lundula révoqué le soir même. Discours Mobutu mercredi soir nous a surpris partiellement, mais s'explique d'une part par tentative refaire unité de armée divisée en deux et d'autre part par cas conscience Mobutu qui n'a pu se résoudre exécuter [mandat] amener contre Lumumba, alors que ce dernier s'est réfugié chez Mobutu comme Lundula d'ailleurs. Lumumba a pu manoeuvrer depuis début les deux Chambres présidées par lumumbistes et engagées ensuite dans illégalité. Mises au point juridiques des huit et quatorze septembre vis-à-vis des Chambres ont produit effet certain mais insuffisant. Président Chambre persistant dans leurs erreurs [sic], Chambres ont été ajournées pour un mois. Sénat cependant réuni hier. Ordonné à Mobutu empêcher Chambres se réunir en commun ce matin 9 heures a été exécutée ce qui est un fait nouveau d'importance considérable. Mon ami Ileo non averti avant le cinq ne tient pas à être premier ministre, d'où passivité hélas des premiers jours. Il n'a pris en main ses responsabilités que depuis le 11 mais reste très mou et très peu actif à mon goût. Président ne s'est jamais départi calme et sérénité et bonne humeur sauf depuis coup d'état Mobutu. Lui seul a tenu bon avec moi à plusieurs moments critiques. Notre politique du moment est d'appuyer Mobutu sans intervenir trop ouvertement et sans heurter son soit-disant neutralisme qui lui permet rallier toute armée. ONU a empêché hier arrestation Lumumba réfugié dans mess officiers ghanéens du Camp Léopold et à qui droit exil a été accordé. Comme vous le savez mon président a protesté au [...] ONU New York. Il y a eu négociations entre président et représentant spécial ONU. Lumumba a regagné sa résidence à 20.15 heures escorté par soldats ghanéens et gendarmes congolais. Ce matin président et Ileo ont rompu relations diplomatiques avec Tchecoslovaquie et Russie. Personnel et tous techniciens devront avoir quitté Congo demain midi. Au besoin Mobutu exécutera décision. Ceci me paraît certain.

2. Tentatives d'arrestation de Lumumba

Le 5 septembre 1960, Lumumba est destitué en tant que premier ministre. Le 10 octobre, après quelques tentatives d'arrestation infructueuses, il est en fait assigné à résidence. Des soldats de l'ONU protègent sa résidence contre les intrusions indésirables, mais les soldats de l'ANC de Mobutu sont prêts à arrêter Lumumba s'il quitte sa résidence. La destitution de Lumumba devait-elle dès lors nécessairement déboucher sur son arrestation ?

Avant de répondre à cette question, nous présentons un document important. Il s'agit d'une note de Denis, datée du 16 septembre et destinée au ministre Wigny. Dans cette note, le conseiller belge de Kasa Vubu fait le récit des événements qui se sont produits depuis la destitution de Lumumba, intervenue le 5 septembre. Cette note nous permet de faire la transition entre le point précédent, plus général, et la question de l'arrestation de Lumumba.

Document 16

Télex Dupret à Belext, Brazza 491, 17/9/60

Secundo. Concerne attitude représentant ONU. Liaison avec président est assurée tantôt par Liu ⁽²⁶⁾ tantôt par David. Liu semble communisant et déplaît de plus en plus ici. David depuis le sept prêche quotidiennement compromis et gentlemen agreement avec Lumumba et Chambres. Vu personnellement David le 9. Il m'a dit les Nations Unies (mot illisible) personnellement possibilité trois solutions: soit gentlemen agreement avec Lumumba solution qui m'a fait ricaner grassement, soit « l'un avale l'autre », soit mise Congo sous tutelle directe ONU mais solution difficile par suite indépendance acquise. Je lutte toutes mes forces contre 1ere solution, Ileo aussi maintenant, mais président louvoye au lieu [se m'exrer net]. Je crois David agir sur ordre et non par conviction. Haitien David semble parfait occidental épris de liberté. Président souhaite vivement David supplanter Liu et devenir premier conseiller de représentant spécial ⁽²⁷⁾. Journée d'hier n'a certes pas été en faveur de représentant spécial ONU. Incite sans arrêt ministres agir.

Tertio. Concerne perspectives coopération Belgique avec Congo. Propagande lumumbiste a hélas produit fruit. Idée ancrée dans masse et dans armée que Belgique a fait guerre au Congolais par suite intervention des para commandos. Président et Kini ⁽²⁸⁾ très réservés suite notamment phrase compréhensible pour moi mais combien malheureuse de Gheysen à Ndjili en présence Cumont : « N'oubliez pas M. le Président que je puis vous arrêter ». Nos amis Congolas doivent tenir compte cet état d'esprit. Aussi me permets suggérer que Belgique se laisse désirer et agisse surtout avec psychologie. Exemple besoins du Congo crèvent les [yeux] mais c'est Congo et non Belgique qui doit invoquer urgence des besoins. Possibilité dès maintenant placer belges à postes clefs. Exemple ma suggestion rappeler Lahaye et Marlière est retenue en principe. Adoula et Ileo [... ?] dernière main première déclaration ou couplet anti-colonialiste, m'ont fait clin d'œil en disant « Pour nos amis belges on verra un peu plus tard ». Haïti ou culture est française et Code Napoléon existe encore promet aide technique presque illimitée.

*Quarto. Concerne situation personnelle. Ignorais tout avant [déclaration] du 5. Me suis enfermé à résidence depuis le 6 à 11 heures et n'en sortirai pas avant fin. Suis [son] conseiller depuis début. Circonstances m'ont obligé à jouer rôle important. Ai fait toutes déclarations télégrammes et instructions sauf première déclaration Ileo. Ai conscience participer lutte capitale pour idéal liberté Occident. [... ?] pour conseils politiques. Avis juridiques pas absolument nécessaires. Reste en pleine forme malgré responsabilité écrasante et parfois moments psychologiquement pénibles. Veuillez avoir extrême obligeance téléphoner à ma femme>**

Reeds op 3 september signaleren de Belgische diplomaten Etienne Davignon en Westhof dat het — volgens hen — weinig waarschijnlijk is dat Lumumba het spel van de democratische oppositie zal spelen als zijn regering omver wordt geworpen. Zij houden rekening met een gewelddadige reactie en de vorming van een tegenregering in Stanleystad (cf. *supra*) ⁽²⁹⁾. Nog de avond van de afzetting, op 5 september, laat Hammarskjöld aan VN-gezant Cordier in Leopoldstad weten dat Lumumba zichzelf « buiten de wet » heeft gesteld door Kasa Vubu te weerstaan. De VN hebben bijgevolg het recht Kasa Vubu te steunen ⁽³⁰⁾. Het is in diezelfde orde van gedachten dat de Belgische minister van Buitenlandse Zaken Wigny op 6 september aandringt op de arrestatie van Lumumba. Hij herhaalt zijn dringend advies op 10 september: Lumumba geeft zich wederrechtelijk uit voor premier, is dus een rebel, hij wordt in dat geval niet beschermd door de parlementaire onschendbaarheid en moet gearresteerd worden (« mettre hors état de nuire ») (cf. *supra*, documents 1 en 2).

Kasa Vubu en Ileo hebben, aangezet door Brussel, onmiddellijk het nodige gedaan. Al op 6 september vraagt

Dès le 3 septembre, les diplomates belges Etienne Davignon et Westhof signalent qu'il leur paraît peu vraisemblable que Lumumba joue le jeu de l'opposition démocratique si son gouvernement est renversé. Ils n'écartent pas la possibilité d'une réaction violente et de la constitution d'un contre-pouvoir à Stanleyville (cf. *supra*) ⁽²⁹⁾. Le soir même de la destitution, le 5 septembre, Hammarskjöld fait savoir à Cordier, l'envoyé des Nations unies à Léopoldville, que Lumumba s'est mis « hors la loi » en résistant à Kasa Vubu. Les Nations unies ont par conséquent le droit de soutenir Kasa Vubu ⁽³⁰⁾. C'est dans le même ordre d'idées que Wigny, le ministre belge des Affaires étrangères, insiste, le 6 septembre, pour que Lumumba soit arrêté. Il répète son avis urgent le 10 septembre : Lumumba se fait passer illégalement pour premier ministre, il est dès lors un factieux et n'est plus protégé par l'immunité parlementaire et doit être arrêté (« mettre hors d'état de nuire ») (cf. *supra*, documents 1 et 2).

Incités par Bruxelles, Kasa Vubu et Ileo ont immédiatement fait le nécessaire. Dès le 6 septembre, le premier

⁽²⁶⁾ Hier «Leo » in de tekst en verder altijd « Lio ». Het gaat om Liu, een Taiwanese Chinees van de VN-top.

⁽²⁷⁾ Dayal.

⁽²⁸⁾ « Kino » in de tekst. Kabinetschef van Kasa Vubu.

⁽²⁹⁾ Davwe aan Belext, 3 september 1960, Brazza 335.

⁽³⁰⁾ H aan Cordier, 5 september 1960, 1562, gecit. De Witte, blz. 62.

⁽²⁶⁾ Ici « Leo » dans le texte et plus loin toujours « Lio ». Il s'agit de Liu, un Chinois Taiswanais du sommet de l'ONU.

⁽²⁷⁾ Dayal.

⁽²⁸⁾ « Kino » dans le texte. Chef de cabinet de Kasa Vubu.

⁽²⁹⁾ Davwe à Belext, 3 septembre 1960, Brazza 335.

⁽³⁰⁾ H à Cordier, 5 septembre 1960, 1562, cité par De Witte, p. 62.

premier Ileo aan de procureur-generaal bij het Hof van Beroep van Leopoldstad, René Rom, een Belgisch magistraat, over te gaan tot de onmiddellijke arrestatie van Lumumba (document 17). Nog diezelfde dag — in feite tegen middernacht — stelt procureur-generaal Rom, hiertoe ontboden in de residentie van Kasa Vubu, een voorleidingsmandaat op ten laste van Lumumba ⁽³¹⁾. Brussel wordt hiervan op 7 september op de hoogte gebracht. De verwarde toestand in Leopoldstad, de steun van sommige ANC-soldaten, maar vooral van de Ghanese VN-troepen voor Lumumba verhinderen de uitvoering van dit mandaat. Op 12 en 15 september mislukken twee pogingen daartoe. Kasa Vubu protesteert tegen het optreden van de Ghanese VN-soldaten (documenten 18 en 19).

Document 17

Brief van premier Ileo aan procureur-generaal Rom, 6 september 1960 ⁽³²⁾

<Léopoldville, le 6 septembre 1960.

Monsieur le Procureur général près de la Cour d'Appel de et à Léopoldville.

Monsieur le Procureur général,

J'ai l'honneur, par la présente, de vous donner l'ordre de procéder à l'arrestation immédiate de M. Lumumba Patrice, membre de la Chambre des Représentants, sur base de la prévention suivante :

Après avoir été démis de ses fonctions de Premier ministre le 5 septembre 1960 par arrêté du chef de l'Etat contresigné par les ministres Delvaux Albert et Bomboko Justin, avoir le même jour, à 21 heures jusqu'à 22 heures, prononcé à la Radiodiffusion Nationale Congolaise, des discours publics et violents, incitant la population à renverser les pouvoirs établis et le régime légal instauré par le Loi Fondamentale du 19 mai 1960.

*(s) Le Premier ministre et ministre de la Justice,
Joseph Ileo>*

Document 18

Telex Dupret aan Belext, Brazza 474, 15 september 1960

<Kasa Vubu vient d'envoyer télégramme suivant.

« Secrétaire général ONU New York

Répéter à Bomboko ONU New York

J'ai l'honneur de protester énergiquement contre ingérence ONU dans affaire intérieure et surtout judiciaire du Congo. En effet ex-premier ministre Lumumba vient d'être arrêté par armée congolaise sur base mandat d'arrestation délivré en toute légalité par procureur-général ⁽³³⁾, mais troupes ghanéennes de l'ONU empêchent armée congolaise de conduire inculpé Lumumba devant magistrat instructeur. Haute considération.

Joseph Kasavubu

*Président de la République du Congo »>**

⁽³¹⁾ Naar hij op 14 september 1960 beweerde, tijdens zijn onderzaking door de Lumumbistische minister van Justitie Rémy Mwamba, zou Rom dit voorleidingsmandaat onder « morele druk » hebben uitgeschreven. Kasa Vubu zou hem om 10 u 's morgens naar zijn residentie hebben ontboden en hem daar tot middernacht hebben vastgehouden

⁽³²⁾ Uitgegeven Lumumba Patrice. Les cinquante derniers jours de sa vie, blz. 33.

⁽³³⁾ In werkelijkheid gaat het om een voorleidingsmandaat (mandat d'amener).

ministre Ileo demande au procureur général près la cour d'appel de Léopoldville, René Rom, un magistrat belge, de procéder à l'arrestation immédiate de Lumumba (document 17). Le même jour encore — en réalité vers minuit —, le procureur général Rom, convoqué à cet effet à la résidence de Kasa Vubu, décerne un mandat d'amener contre Lumumba ⁽³¹⁾. Bruxelles en est informé le 7 septembre. La confusion qui règne à Léopoldville, le soutien de certains soldats de l'ANC, mais surtout des troupes ghanéennes de l'ONU à Lumumba empêchent l'exécution de ce mandat. Les 12 et 15 septembre, deux tentatives visant à exécuter le mandat échouent. Kasa Vubu proteste contre l'intervention des soldats ghanéens des Nations unies (documents 18 et 19).

Document 17

Lettre du premier ministre Ileo au procureur général Rom, 6 septembre 1960 ⁽³²⁾

Document 18

Télex Dupret à Belext, Brazza 474, 15 septembre 1960

⁽³¹⁾ D'après ce qu'il a affirmé le 14 décembre 1960, pendant son interrogatoire par le ministre lumumbiste de la Justice, Rémy Mwamba, Rom aurait décerné ce mandat d'amener sous l'emprise de « pressions morales ». Kasa Vubu l'aurait convoqué à sa résidence à 10 heures du matin et l'y aurait retenu jusqu'à minuit.

⁽³²⁾ Publiée dans Lumumba Patrice. Les cinquante derniers jours de sa vie, p. 33.

⁽³³⁾ Il s'agit en réalité d'un mandat d'amener

Document 19

Telex Dupret aan Belext, Brazza 508, 20 september 1960

<Prière transmettre discrètement au destinataire télégramme suivant.

« Ministre Bomboko ONU New York

Veillez trouver ci-dessous texte télégramme que j'adresse République Ghana.

« Télégramme : destinataire : président République du Ghana-Accra

Avons honneur protester énergiquement:

1) contre déclaration de votre délégué auprès ONU, s'ingérant nettement dans affaire intérieure du Congo;

2) contre même ingérence de contingents militaires de ghanéens de l'ONU, qui protègent massivement une personne poursuivie régulièrement en toute légalité sur base mandat d'arrestation délivré par procureur-général.

Amitié du Ghana pour Congo ne doit pas être amitié pour un homme, mais pour tout peuple congolais.

A cette condition seulement, peuple congolais partage votre amitié et admet présence au Congo de détachements ghanéens de l'ONU.

Haute considération.

Joseph Kasavubu,

Président de la République Congo »

Haute considération.

Joseph Kasavubu,

Président de la République du Congo »>

De polarisatie na 5 september doet de posities verhar- den en maakt van de arrestatie van Lumumba een belangrijk streefdoel. Bij de tegenstanders van Lumumba speelt de onzekerheid over hun toekomst, indien Lumumba de overhand zou halen, zeker een rol. Op 13 september keuren de Verenigde Kamers, sterk gedecimeerd en in een sfeer van intimidatie, immers vol- machten goed voor de regering-Lumumba. En in elk ge- val verhindert het optreden van Lumumba de consolida- tie van de regering-Ileo en nadien van het college van commissarissen. Tot 14 september krijgt Lumumba een forum in het parlement, maar ook nadien beschikt hij over diverse kanalen om zijn stem te laten horen : meetings in de cité, persconferenties en steunbetuigingen van mi- litairen.

Gegevens uit de telexen van Dupret die verband hou- den met de arrestatie van Lumumba (bron tussen haak- jes)

7/9/60	373	Uit goede bron wordt vernomen dat de procureur- generaal een voorleidingsmandaat tegen Lumumba heeft getekend (Lahaye)
7/9/60	375	Er wordt bevestigd dat procureur-generaal Rom op vraag van Kasa Vubu een voorleidingsmandaat te- gen Lumumba heeft uitgevaardigd
7/9/60	378	Wegens onzekerheid van de troepen was het nog niet mogelijk om voorleidingsmandaat uit te voeren (Lahaye)
12/9/60	427	Bolikango bevestigt arrestatie Lumumba (Willems)

Document 19

Télex Dupret à Belext, Brazza 508, 20 septembre 1960

La polarisation qui survient après le 5 septembre pro- voque le raidissement des positions et fait de l'arresta- tion de Lumumba un objectif important. Chez les adver- saires de Lumumba, l'incertitude quant à leur avenir, en cas de victoire de Lumumba, joue certainement un rôle. Le 13 septembre, les Chambres réunies, fortement déci- mées et dans un climat d'intimidation, accordent en effet les pleins pouvoirs au gouvernement Lumumba. Et en tout cas, l'activité de Lumumba empêche la consolida- tion du gouvernement Ileo et, par la suite, du collège de commissaires. Jusqu'au 14 septembre, Lumumba dis- pose d'une tribune au parlement, mais, même par la suite, il disposera de plusieurs canaux pour faire entendre sa voix : meetings dans la cité, conférences de presse et témoignages de soutien de militaires.

Eléments des télex de Dupret en relation avec l'arres- tation de Lumumba (la source est mentionnée entre pa- renthèses)

7/9/60	373	On apprend de bonne source que le procureur gé- néral a signé un mandat d'amener à charge de Lu- mumba (Lahaye)
7/9/60	375	Il est confirmé que le procureur général Rom a dé- cerné un mandant d'amener contre Lumumba à la demande de Kasa Vubu
7/9/60	378	En raison de l'indétermination des troupes, il n'a pas encore été possible de mettre le mandat d'amener à exécution (Lahaye)
12/9/60	427	Bolikango confirme l'arrestation de Lumumba (Willems)

12/9/60	432	Lumumba heeft kamp Leopold om 1.45 h verlaten geëscorteerd door militaire jeeps, heeft zich naar de radio en vervolgens naar zijn residentie begeven. Daar wordt hij beschermd door eigen soldaten. Ook VN-soldaten zijn aanwezig (Willems)
13/9/60	438	Generaal Lundula en Muzungu, hoofd van de Veiligheid, zijn ontheven uit hun functie ⁽³⁴⁾
14/9/60	442	Uit onbevestigde bron komt het bericht dat procureur-generaal Rom door getrouwen van Lumumba is aangehouden (Lahaye)
14/9/60	451	Er zijn geruchten over de aanhouding van Kasa Vubu in de avond. Raadgevers van Kasa Vubu vragen wapens om de president te beschermen; de « klik van Lumumba » is weinig talrijk, maar bewapend (Lahaye)
15/9/60	464	Er zijn tegenstrijdige geruchten over het vertrek van Lumumba naar Stan (Lahaye)
15/9/60	472	In de late voormiddag is Lumumba met generaal Lundula in kamp Leopold aangekomen en heeft hij de arrestatie van Mobutu bevolen. Mobutu heeft zich tot Baluba-soldaten gewend die Lumumba en Lundula hebben gearresteerd. Lumumba heeft vanuit kamp Leopold de bescherming van de VN-troepen ingeroepen. VN-troepen omsingelen het kamp (Willems)
15/9/60	474	Protest van Kasa Vubu bij Hammarskjöld omdat Ghanese troepen de overbrenging van Lumumba naar de onderzoeksrechter verhinderen
16/9/60	486	Volgens Croquez zorgt het gebrek aan vastberadenheid ervoor dat Lumumba nog niet is uitgeschakeld (Davignon)
17/9/60	487	Tegenstrijdige geruchten over Lumumba. Volgens de enen is hij gearresteerd en overgebracht naar de Luzumu-gevangenis; volgens anderen verblijft hij in zijn residentie. Verschillende van zijn medewerkers zijn aangehouden (Lahaye)
18/9/60	493	Volgens Ileo en Adoula is Lumumba naar de Guinese ambassade gevlucht. Volgens goed geïnformeerde bron zou Mobutu Lumumba niet willen uitschakelen, maar enkel neutraliseren (Lahaye)
19/9/60	496	Volgens Ileo verblijft Lumumba niet in zijn residentie, maar in de ambassade van Guinea of Ghana. In de avond van 18 september nieuwe vergeefse poging tot arrestatie van Lumumba door peloton gendarmen (Lahaye)
20/9/60	508	Kasa Vubu protesteert bij Nkrumah tegen bescherming Lumumba door Ghanese troepen
22/9/60	529	Bevel Mobutu tot arrestatie Lumumba nog niet uitgevoerd wegens Ghanezen rond de residentie. Lumumba brengt de nacht door in de ambassade van Guinea (Lahaye)
23/9/60	536	p.m.: Arrestatie Gizenga en Mpolo
23/9/60	537	p.m.: Arrestatie Gizenga en Mpolo (Lahaye)

⁽³⁴⁾ « Par ordonnance de ce jour » = 13 september. Het ontslagbesluit gepubliceerd in de *Moniteur Congolais* draagt 12 september als datum.

12/9/60	432	Lumumba a quitté le camp Léopold à 1h45, escorté de jeeps militaires, s'est rendu à la radio et ensuite à sa résidence, où il est protégé par ses propres soldats. Des soldats des Nations unies sont également sur place (Willems)
13/9/60	438	Le général Lundula et Muzungu, chef de la Sécurité, sont démis de leurs fonctions ⁽³⁴⁾
14/9/60	442	On apprend de source non confirmée que le procureur général Rom aurait été arrêté par des fidèles de Lumumba (Lahaye)
14/9/60	451	Des rumeurs circulent à propos de l'arrestation de Kasa Vubu dans la soirée. Les conseillers de Kasa Vubu réclament des armes pour protéger le président; la « clique de Lumumba » est peu nombreuse, mais armée (Lahaye)
15/9/60	464	Il court des bruits contradictoires à propos du départ de Lumumba pour Stanleyville (Lahaye)
15/9/60	472	A la fin de la matinée, Lumumba est arrivé avec le général Lundula à camp Léopold et il a ordonné l'arrestation de Mobutu. Mobutu s'est adressé aux soldats Baluba, qui ont arrêté Lumumba et Lundula. Lumumba a invoqué la protection des troupes des Nations unies depuis le camp Léopold. Les troupes des Nations unies encerclent le camp (Willems)
15/9/60	474	Protestation de Kasa Vubu auprès d'Hammarskjöld parce que des troupes ghanéennes s'opposent au transfert de Lumumba chez le juge d'instruction
16/9/60	486	D'après Croquez, c'est en raison d'un manque de détermination que Lumumba n'a pas encore été éliminé (Davignon)
17/9/60	487	Rumeurs contradictoires à propos de Lumumba. Selon les uns, il a été arrêté et transféré à la prison de Luzumu ; selon d'autres, il se trouve dans sa résidence. Plusieurs de ses collaborateurs ont été appréhendés (Lahaye)
18/9/60	493	D'après Ileo et Adoula, Lumumba a trouvé refuge à l'ambassade de Guinée. Selon une source bien informée, Mobutu ne voudrait pas éliminer Lumumba, mais seulement le neutraliser (Lahaye)
19/9/60	496	D'après Ileo, Lumumba ne se trouve pas dans sa résidence, mais à l'ambassade de Guinée ou du Ghana. Dans la soirée du 18 septembre, nouvelle tentative infructueuse d'un peloton de gendarmes pour arrêter Lumumba (Lahaye)
20/9/60	508	Kasa Vubu proteste auprès de Nkrumah contre la protection de Lumumba par les troupes ghanéennes
22/9/60	29	Ordre de Mobutu d'arrêter Lumumba pas encore exécuté à cause de la présence de Ghanéens autour de la résidence. Lumumba passe la nuit à l'ambassade de Guinée (Lahaye)
23/9/60	536	p.m. : arrestation Gizenga et Mpolo
23/9/60	537	p.m. : arrestation Gizenga et Mpolo (Lahaye)

⁽³⁴⁾ « Par ordonnance de ce jour » = 13 septembre. L'arrêt de démission publié au *Moniteur congolais* porte la date du 12 septembre.

23/9/60	537	Lumumba geïsoleerd in residentie, beschermd door VN. Telefoon is afgesloten. Commissarissen willen hem uit residentie dwingen om hem te arresteren (Lahaye)
23/9/60	540	p.m.: Arrestatie Gizenga en Mpolo
24/9/60	545	p.m.: Vrijlating Gizenga en Mpolo
24/9/60	549	p.m.: Vrijlating Gizenga en Mpolo
24/9/60	551	s' Morgens om 8 h is Lumumba gearresteerd op grond van het voorleidingsmandaat van Rom. Hij wordt vastgehouden in kamp Leopold met Gizenga en Mpolo. Om 10 h is een kabinetsraad begonnen om over zijn lot te beraadslagen. Mobutu is aangekomen op de residentie van Kasa Vubu. « Men » vreest algemene verzoening
26/9/60	553	Mobutu heeft Mpolo, Gizenga en Lumumba vrijgelaten onder invloed van Kettani en Dayal (VN) (Lahaye) MEER
27/9/60	559	Mobutu, hiertoe aangezet door VN, verhindert arrestatie Lumumba
29/9/60	578	Kalonji zal niet deelnemen aan nationale conferentie vooraleer Lumumba is gearresteerd en berecht
10/10/60	642	Lumumba heeft op 9 oktober meeting gehouden in de cité geëscorteerd door militairen. Toen Congolese gendarmen hem wilden arresteren, was hij al vertrokken. Commando's hebben zich in de ochtend van 10 oktober met aanhoudingsmandaat naar residentie Lumumba begeven. VN-troepen hebben arrestatie belet. Bomboko heeft daartegen protest aangetekend bij de VN (Lahaye)
13/10/60	655	Bomboko gespannen door incident met VN
14/10/60	662	VN-verzet tegen arrestatie Lumumba dreigt commissarissen te ontmoedigen

De arrestatie van Lumumba is een doel dat van in het begin wordt nagestreefd door het college van commissarissen. Uit de collectie van de processen-verbaal van dit college blijkt dat al op de tweede vergadering, op 24 september, de kwestie van Lumumba's aanhouding wordt besproken. Er is sprake van een aanhoudingsmandaat en van problemen bij de uitvoering ervan. De problemen hebben, nog steeds volgens het PV, te maken met de aarzeling van Mobutu ⁽³⁵⁾. Er kan een verband worden gelegd met de gegevens uit de telexen van Dupret, die signaleert dat Lumumba in de ochtend van 24 september is gearresteerd, maar in de loop van de dag is vrijgelaten door Mobutu onder invloed van de Marokkaanse VN-generaal Kettani en VN-gezant Dayal.

In de ogen van de commissarissen is de aanhouding van Lumumba geen daad van willekeur, maar steunt zij nog steeds op een gemotiveerd aanhoudingsbevel. Be-

⁽³⁵⁾ P.V.

23/9/60	537	Lumumba isolé dans sa résidence, protégé par les Nations unies. Le téléphone est coupé. Les commissaires veulent le contraindre à sortir de la résidence pour l'arrêter (Lahaye)
23/9/60	540	p.m. : arrestation Gizenga et Mpolo
24/9/60	545	p.m. : libération Gizenga et Mpolo
24/9/60	549	p.m. : libération Gizenga et Mpolo
24/9/60	551	A 8 heures du matin, Lumumba est arrêté en vertu du mandat d'amener de Rom. Il est détenu au camp Léopold avec Gizenga et Mpolo. A 10 heures, un conseil de cabinet a commencé à délibérer de son sort. Mobutu est arrivé à la résidence de Kasa Vubu. « On » craint une réconciliation générale.
26/9/60	553	Mobutu a libéré Mpolo, Gizenga et Lumumba sous l'influence de Kettani et Dayal (Nations unies) (Lahaye)
27/9/60	559	A l'instigation des Nations unies, Mobutu empêche l'arrestation de Lumumba
29/9/60	578	Kalonji ne participera pas à la conférence nationale tant que Lumumba n'aura pas été arrêté et jugé.
10/10/60	642	Escorté par des militaires, Lumumba a tenu un meeting le 9 octobre dans la cité. Lorsque les gendarmes congolais ont voulu l'arrêter, il était déjà parti. Des commandos se sont rendus le soir du 10 octobre, nantis d'un mandat d'arrêt, à la résidence de Lumumba. Les troupes des Nations unies ont empêché l'arrestation. Bomboko a élevé une protestation à cet égard auprès des Nations unies (Lahaye)
13/10/60	655	Bomboko énérvé par l'incident avec les Nations unies
14/10/60	662	L'opposition des Nations unies à l'arrestation de Lumumba menace de décourager les commissaires

L'arrestation de Lumumba constitue dès le début l'un des objectifs du collège des commissaires généraux. Il ressort de la série de procès-verbaux des réunions de ce collège que la question de l'arrestation de Lumumba est examinée dès la deuxième réunion, tenue le 24 septembre. Il est question d'un mandat d'arrêt et des problèmes liés à son exécution. Les problèmes sont dus, toujours selon le procès-verbal, à l'hésitation de Mobutu ⁽³⁵⁾. On peut établir un lien avec les informations des télex de Dupret, qui signale que Lumumba a été arrêté le matin du 24 septembre, mais libéré dans le courant de la journée par Mobutu sous la pression de Kettani, le général marocain des troupes de l'ONU, et de Dayal, l'émissaire des Nations unies.

Aux yeux des commissaires, l'arrestation de Lumumba n'est pas un acte arbitraire, puisqu'elle repose toujours sur un mandat d'amener motivé. Si le mandat d'amener

⁽³⁵⁾ P.-v.

rustte het voorleidingsmandaat van 6 september op het volgens Kasa Vubu en Ileo wederrechtelijk gedrag van Lumumba, dan speelden stilaan ook andere motieven een rol, die sterker zullen gaan wegen wanneer onder het regime van de commissarissen de rebellie tegen een legitieme regering nog moeilijk kan worden ingeroepen.

De arrestatie van Lumumba geraakt ook vrij snel verweven met de kwestie van de persoonlijke veiligheid van de commissarissen zelf. Omdat de tegenstellingen steeds meer een gewelddadig karakter krijgen, aanleiding geven tot molestaties van wederzijdse aanhangers, groeit ook de vrees voor de persoonlijke veiligheid. Op 26 september worden de commissarissen Nussbaumer en Kandolo door Lumumbistische jongeren hardhandig aangepakt ⁽³⁶⁾. Die slagen er ook in het aanhoudingsmandaat, in bezit van Nussbaumer, te bemachtigen. Diezelfde dag signaleert commissaris Lihau op de vergadering van het college dat er bij Lumumba een vergadering zou hebben plaats gevonden « *où des mesures de suppression des membres du Collège seraient mises à jour. Il signale d'autre part que Mr. Lumumba a fait venir spécialement de Stanleyville des bandes de jeunes assassins sérieusement entraînés à cette fin* ». Als gevolg hiervan beslist het college de residentie van Lumumba door twee pelotons van Congolese militairen te laten omsingelen ⁽³⁷⁾. Op 27 september stelt het college echter vast dat Mobutu de dubbele omsingeling niet heeft gerealiseerd ⁽³⁸⁾.

De aarzeling van Mobutu vertroebelt niet alleen de verhouding tussen hem en de commissarissen, bij die laatste zorgt ze ook voor ongerustheid en ontmoediging. Zij achten hun persoonlijke veiligheid niet langer verzekerd. Om de veiligheid van de commissarissen te verzekeren zal hen een persoonlijke lijfwacht ter beschikking worden gesteld en zullen zij een wapen leren hantieren (cf. *infra*).

Wat doet Mobutu aarzelen? Waarschijnlijk speelt in de terughoudendheid van de nationalist Mobutu een zeker respect voor Lumumba een rol. Mobutu was lid van de MNC, behoorde als staatssecretaris tot de eerste Congolese regering en werd door premier Lumumba begin juli tot stafchef van het ANC benoemd. Lahaye beweert dat volgens een goed geïnformeerde bron Mobutu Lumumba wil neutraliseren, maar niet uitschakelen (bijvoorbeeld door arrestatie) ⁽³⁹⁾. Maar er is een ander, en kennelijk zwaarder element in de terughoudendheid, namelijk het verzet van de Ghanese VN-troepen, en de in-

du 6 septembre était motivé par l'attitude de Lumumba, qualifiée d'illégale par Kasa Vubu et Ileo, d'autres motifs commencent petit à petit à jouer un rôle et vont peser de plus en plus lourd lorsque, sous le régime des commissaires, il deviendra difficile d'invoquer la rébellion contre un gouvernement légitime.

L'arrestation de Lumumba posera aussi assez rapidement le problème de la sécurité personnelle des commissaires mêmes. Ces derniers craignent de plus en plus pour leur sécurité personnelle parce que les oppositions revêtent de plus en plus un caractère violent et donnent lieu à des brutalités entre les partisans des deux camps. Le 26 septembre, les commissaires Nussbaumer et Kandolo se font rudement molester par de jeunes lumumbistes ⁽³⁶⁾. Ces derniers parviennent également à se saisir du mandat d'arrêt, en possession de Nussbaumer. Le même jour, le commissaire Lihau signale lors de la réunion du collège qu'une réunion aurait eu lieu chez Lumumba, « *où des mesures de suppression des membres du Collège seraient mises à jour. Il signale d'autre part que M. Lumumba a fait venir spécialement de Stanleyville des bandes de jeunes assassins sérieusement entraînés à cette fin* ». En conséquence, le collège décide de faire encercler la résidence de Lumumba par deux pelotons de militaires congolais ⁽³⁷⁾. Le 27 septembre, le collège constate toutefois que Mobutu n'a pas réalisé le double encerclement ⁽³⁸⁾.

Les hésitations de Mobutu non seulement troublent les relations qu'il entretient avec les commissaires, mais suscitent également inquiétude et découragement parmi ces derniers. Ils estiment que leur sécurité personnelle n'est plus assurée. Afin de garantir la sécurité des commissaires généraux, un garde du corps personnel est mis à leur disposition et on leur apprend à se servir d'une arme (cf. *infra*).

Qu'est-ce qui fait hésiter Mobutu? La réticence du nationaliste Mobutu s'explique probablement en partie par un certain respect pour Lumumba. Mobutu était membre du MNC, faisait partie du premier gouvernement congolais en tant que secrétaire d'État et a été nommé chef d'état-major de l'ANC par le premier ministre Lumumba. Lahaye prétend que, selon une source bien informée, Mobutu souhaite neutraliser Lumumba, mais non l'éliminer (par exemple, en l'arrêtant) ⁽³⁹⁾. Mais la réticence de Mobutu est due à un autre élément, visiblement plus important, à savoir la résistance des troupes ghanéennes.

⁽³⁶⁾ Dupret aan Belext, 28 september 1960, Brazza 561.

⁽³⁷⁾ P.V.

⁽³⁸⁾ P.V.

⁽³⁹⁾ « *Selon autre source bien informée, Mobutu encore réticent. Ne veut pas [autoriser] réunion conjointe Chambres comme prévu. Mobutu ne voudrait pas autoriser mise hors état de nuire Lumumba mais simplement neutralisation* » (Dupret aan Belext, 18 september 1960, Brazza 493).

⁽³⁶⁾ Dupret à Belext, 28 septembre 1960, Brazza 561.

⁽³⁷⁾ P.-v.

⁽³⁸⁾ P.-v.

⁽³⁹⁾ « *Selon autre source bien informée, Mobutu encore réticent. Ne veut pas (autoriser) réunion conjointe Chambres comme prévu. Mobutu ne voudrait pas autoriser mise hors état de nuire Lumumba mais simplement neutralisation* » (Dupret à Belext, 18 september 1960, Brazza 493).

vloed die de dienstdoende Marokkaanse VN-generaal Kettani op Mobutu schijnt uit te oefenen. De houding van de Ghanese troepen vormt een reëel obstakel voor de arrestatie van Lumumba, die dus geen eenvoudige operatie is. Op 10 oktober komt Mobutu eindelijk in actie, maar een poging van zo'n 200 soldaten om Lumumba in zijn residentie te arresteren botst op het verzet van de VN-troepen. Van die dag af echter wijken de ANC-soldaten niet meer van de residentie. Daardoor zit Lumumba feitelijk opgesloten. We zullen verder zien dat België achter de schermen een belangrijke rol speelt in de gewijzigde houding van Mobutu (cf. *infra*).

3. De mogelijke terugkeer van Lumumba op het politieke toneel

Hoewel de arrestatie van Lumumba vanaf 6 september nagestreefd wordt, eerst door de regering-Ileo en vervolgens door het college van commissarissen, duikt af en toe het gerucht op van een verzoening tussen de Congolese leiders, in het bijzonder tussen Kasa Vubu en Lumumba. Er zijn ook geruchten over onrechtstreekse pogingen tot rehabilitatie van Lumumba, door de toenadering van sommige Congolese leiders tot al of niet geuzen medestanders van de ex-premier of omgekeerd.

Van Belgische zijde wordt elk scenario dat ertoe zou leiden dat Lumumba opnieuw een politieke rol zou gaan spelen zonder meer afgewezen. Lumumba moet, integendeel, politiek geïsoleerd worden. De politiek van Brussel is daardoor geïnspireerd, zoals reeds hoger bleek. Andere voorbeelden kunnen worden gegeven. Op 22 september adviseert minister d'Aspremont Lynden de rekeningen van Lumumba te blokkeren (document 20). Op 24 september, de dag waarop Lumumba is gearresteerd, drukt Dupret zijn vrees uit voor een algemene verzoening in Leopoldstad. Wellicht als reactie daarop waarschuwt minister Wigny op 26 september vanuit New York, waar hij de Algemene Vergadering van de VN bijwoont, voor een mogelijke verzoening met Lumumba die regelrecht op een mislukking zou uitlopen (document 21). Mogelijk denkt hij daarbij aan zijn gesprek met Bomboko, enkele dagen tevoren. Bomboko had Lumumba een misdadiger genoemd waarmee het onmogelijk was tot een compromis te komen ⁽⁴⁰⁾. Brussel heeft wellicht met opluchting het telegram van Brazzaville van 26 september gelezen, waarin wordt meegedeeld dat Ileo en Adoula

⁽⁴⁰⁾ Wigny had op 23 september 1960 een discrete ontmoeting met Bomboko in New York in de marge van de Algemene Vergadering van de VN. In zijn memoires brengt hij daarvan verslag: « Pour Bomboko, Lumumba est un criminel avec lequel il est absolument impossible de trouver des compromis. Il doit être tenu résolument à l'écart »; Wigny, *Mémoires du Congo*, 547.

nes des Nations unies et l'influence que le général marocain au service de ces mêmes Nations unies Kettani semble exercer sur Mobutu. L'attitude des troupes ghanéennes fait réellement obstacle à l'arrestation de Lumumba, qui n'est dès lors pas une opération aisée. Mobutu entre finalement en action le 10 octobre, mais une tentative de quelque 200 soldats visant à arrêter Lumumba dans sa résidence se heurte à la résistance des troupes des Nations unies. À partir de ce jour, les soldats de l'ANC ne quittent cependant plus la résidence, de sorte que Lumumba est en fait incarcéré. Nous verrons plus loin que la Belgique joue un rôle important dans le changement d'attitude de Mobutu (cf. *infra*).

3. L'éventuel retour de Lumumba sur la scène politique

Bien que l'arrestation de Lumumba soit, à partir du 6 septembre, un objectif du gouvernement Ileo, tout d'abord, et du collège des commissaires généraux, ensuite, des rumeurs de réconciliation des dirigeants congolais, et en particulier de Kasa Vubu et Lumumba, circulent de temps à autre. D'autres rumeurs circulent également concernant des tentatives indirectes de réhabilitation de Lumumba par le biais d'un rapprochement entre certains dirigeants congolais et des partisans ou anciens partisans de l'ancien premier ministre.

La Belgique rejette purement et simplement tout scénario qui permettrait à Lumumba de revenir sur la scène politique. Lumumba doit au contraire être confiné dans l'isolement politique. Tel est le fil rouge de la politique menée par Bruxelles, ainsi qu'on a déjà pu le constater précédemment. D'autres exemples l'attestent. Le 22 septembre, le ministre d'Aspremont Lynden conseille de bloquer les comptes de Lumumba (document 20). Le 24 septembre, jour de l'arrestation de Lumumba, Dupret exprime sa crainte d'une réconciliation générale à Léopoldville, et c'est sans doute en réaction à cette crainte que le ministre Wigny met en garde, le 26 septembre depuis New York, où il assiste à l'assemblée générale des Nations unies, contre une éventuelle réconciliation avec Lumumba qui déboucherait tout droit sur un échec (document 21). Il repense peut-être aussi à l'entretien qu'il a eu quelques jours plus tôt avec Bomboko, entretien au cours duquel ce dernier avait qualifié Lumumba de criminel avec qui il était impossible de parvenir à un compromis ⁽⁴⁰⁾. C'est sans doute avec soulagement que Bruxelles prend connaissance du télégramme expédié de Brazzaville le

⁽⁴⁰⁾ Le 23 septembre 1960, Wigny a discrètement rencontré Bomboko à New York, en marge de l'assemblée générale des Nations unies. Il évoque cette rencontre dans ses mémoires: « Pour Bomboko, Lumumba est un criminel avec lequel il est absolument impossible de trouver des compromis. Il doit être tenu résolument à l'écart. »; Wigny, *Mémoires du Congo*, 547.

elke verzoening met Lumumba van de hand wijzen ⁽⁴¹⁾. Op 3 oktober bestempelt Wigny in zijn adviezen aan Bomboko onderhandelingen met Lumumba als uiterst gevaarlijk (document 22). 's Anderendaags waarschuwt hij voor de bijeenroeping van het parlement wegens de rol die Lumumba zou kunnen spelen. (document 23) en hij herhaalt die waarschuwing nog eens op 8 oktober (document 24).

Document 20

Telex d'Aspremont Lynden aan Dupret, Minaf 59922, 22 september 1960 ⁽⁴²⁾

<Compte tenu de l'évolution actuelle de la situation politique à Léopoldville, j'estime que les suggestions suivantes pourraient s'avérer fort utiles :

Primo. Blocage comptes bancaires au nom de Lumumba ainsi que MNC.

*Secundo. Expulsion Terfve et Deconinck>**

Document 21

Telex Callier, kabinetschef Minaf, aan Dupret, Minaf 61327/cab, 27 september 1960

<Recevons de Delbelonu New York télégramme :

« Télégramme n° 354 du 26 septembre 1960 de ministre [Wigny] pour Minaf. Votre 341.

*Lumumba bénéficie appuis officiels communistes et sera soutenu par tous si finalement il gagne. Voie choisie par lui semble être réconciliation que Fele, adjoint Bomboko, parti hier pour Léo, cherche empêcher. Il faut faire comprendre qu'avec Lumumba, personnalité active et fascinante, réconciliation n'est pas un compromis mais échec certain à terme rapproché. Loridan »>**

Document 22

Telex Wigny aan Dupret, Belext 388, 3 oktober 1960 ⁽⁴³⁾

Document 23

Telex Wigny aan Dupret, Belext z.n., 4 oktober 1960 ⁽⁴⁴⁾

Document 24

Telex Wigny aan Dupret, 8 oktober 1960 (Ambabelge Washington n° 298) ⁽⁴⁵⁾

Het is in dit perspectief dat we de inmiddels beruchte telex van minister van Afrikaanse Zaken d'Aspremont

26 septembre, dans lequel il est dit qu'Ileo et Adoula refusent toute réconciliation avec Lumumba ⁽⁴¹⁾. Le 3 octobre, dans ses avis à Bomboko, Wigny qualifie les négociations avec Lumumba d'extrêmement dangereuses (document 22). Le lendemain, il lance une mise en garde contre la convocation du Parlement, en raison du rôle que Lumumba pourrait jouer (document 23), et le 8 octobre, il réitère cette mise en garde (document 24).

Document 20

Télex d'Aspremont Lynden à Dupret, Minaf 59922, 22 septembre 1960 ⁽⁴²⁾

Document 21

Télex Callier, chef de cabinet Minaf, à Dupret, Minaf 61327/cab, 27 septembre 1960

Document 22

Télex Wigny à Dupret, Belext 388, 3 octobre 1960 ⁽⁴³⁾

Document 23

Télex Wigny à Dupret, Belext s.n., 4 octobre 1960 ⁽⁴⁴⁾

Document 24

Télex Wigny à Dupret, 8 octobre 1960 (Ambabelge Washington n° 298) ⁽⁴⁵⁾

C'est dans cette perspective que nous devons placer le désormais fameux telex du ministre des Affaires afri-

⁽⁴¹⁾ « Au cours entretien avec Ileo, ce vingt cinq, ce dernier confirma sa volonté de s'opposer à Lumumba et refusa conciliation. Position identique Adoula qui part pour Genève ce jour » (Dupret aan Belext, 26 september 1960, Brazza 553).

⁽⁴²⁾ Minaf herhaalt die vraag op 29 september (n° 63129/cab).

⁽⁴³⁾ Uitg. Wigny, *Mémoires du Congo*, 552-553.

⁽⁴⁴⁾ Uitg. Wigny, *Mémoires du Congo*, 556.

⁽⁴⁵⁾ Uitg. Wigny, *Mémoires du Congo*, 559.

⁽⁴¹⁾ « Au cours entretien avec Ileo, ce vingt-cinq, ce dernier confirma sa volonté de s'opposer à Lumumba et refusa conciliation. Position identique Adoula qui part pour Genève ce jour. » (Dupret à Belext, 26 septembre 1960, Brazza 553).

⁽⁴²⁾ Minaf répète cette question le 29 septembre (n° 63129/cab).

⁽⁴³⁾ Ed. Wigny, *Mémoires du Congo*, 552-553.

⁽⁴⁴⁾ Ed. Wigny, *Mémoires du Congo*, 556.

⁽⁴⁵⁾ Ed. Wigny, *Mémoires du Congo*, 559.

Lynden van 6 oktober 1960 en de uitdrukking « *élimination définitive* » moeten plaatsnemen.

Vanaf 1 oktober ontstaat er een aanzwellende geruchtestroom over een nieuwe regering in Leopoldstad. Op die dag laat majoor Loos, militair raadgever van het Departement Afrikaanse Zaken, aan kolonel Marlière weten dat Jacques Lumbala en Thomas Kanza in Brussel contacten hebben gehad (Loos preciseert niet met wie). Beiden toonden zich tegenstander van Kasa Vubu en Lumumba. Volgens Lumbala moest Lumumba zelfs fysiek uitgeschakeld worden (het is de eerste en een van de weinige uitdrukkelijke vermeldingen van een fysieke eliminatie). Nog volgens Lumbala zou het college van commissarissen uitgebreid worden, o.a. met de Katangese leider Munongo. Minister d'Aspremont Lynden wenst — aldus Loos — hierover graag het advies van Marlière te vernemen. Loos beseft dat de boodschap bijzonder delicaat is en geeft tot tweemaal toe de instructie om de telex, inclusief de banden, onmiddellijk te vernietigen (document 25).

Nog diezelfde dag laat Marlière aan Loos zijn mening over Lumbala kennen. Lumbala, aldus Marlière, is een overtuigd aanhanger van Lumumba ⁽⁴⁶⁾. Op 3 oktober bestempelt hij Kanza en Lumbala als oplichters. Hij beschouwt persoonlijk Lumbala als weinig betrouwbaar ⁽⁴⁷⁾. Volgens Marlière zijn er aanwijzingen dat de ploeg Lumumba en Lumbala in het bijzonder Mobutu proberen in te pakken en daarbij Lumumba zelf voorlopig in de schaduw laten ⁽⁴⁸⁾.

Op 6 oktober bevestigt Marlière dat de nefaste invloed van Lumbala op Mobutu zich doorzet ⁽⁴⁹⁾. Diezelfde 6 oktober stuurt consul-generaal Dupret een alarmerend bericht naar Brussel. Er zou een staatsgreep van Mobutu en Lumbala op til zijn. Volgens Dupret zou de nieuwe regering onrechtstreeks Lumumba terug aan de macht brengen (document 26).

Op 6 oktober staat minister d'Aspremont Lynden op het punt te vertrekken naar Usumbura, waar hij besprekingen zal voeren over de toekomst van Ruanda-Urundi, maar ook over Katanga. Voor hij vertrekt stuurt hij een boodschap aan Rothschild in Elisabethstad ⁽⁵⁰⁾. De minister vindt de berichten over een nieuwe regering on-

caines d'Aspremont Lynden du 6 octobre 1960 ainsi que l'expression « *élimination définitive* ».

Dès le 1^{er} octobre, des rumeurs de plus en plus insistantes circulent au sujet d'un nouveau gouvernement à Léopoldville. Ce jour-là, le major Loos, conseiller militaire du département des Affaires africaines, fait savoir au colonel Marlière que Jacques Lumbala et Thomas Kanza ont eu des contacts à Bruxelles (Loos ne précise pas avec qui). Tous deux se disaient adversaires de Kasa Vubu et de Lumumba. Lumbala estimait même qu'il fallait éliminer Lumumba physiquement (il s'agit de la première et d'une des rares fois où il a été fait explicitement allusion à une élimination physique). Toujours selon Lumbala, le collège des commissaires serait élargi, et accueillerait notamment en son sein le chef katangais Munongo. Aux dires de Loos, le ministre d'Aspremont Lynden souhaite prendre l'avis de Marlière à ce sujet. Loos se rend compte de la nature particulièrement délicate du message et donne, à deux reprises, l'instruction de détruire immédiatement le télex ainsi que les bandes (document 25).

Le jour même, Marlière fait savoir à Loos ce qu'il pense de Lumbala. D'après Marlière, Lumbala est un partisan convaincu de Lumumba ⁽⁴⁶⁾. Le 3 octobre, il traite Kanza et Lumbala d'escrocs. Il considère personnellement Lumbala comme peu sûr ⁽⁴⁷⁾. Selon Marlière, il semble que l'équipe Lumumba et Lumbala en particulier essaie de reprendre Mobutu en mains en laissant momentanément Lumumba dans l'ombre ⁽⁴⁸⁾.

Le 6 octobre, Marlière confirme que l'influence néfaste de Lumbala sur Mobutu persiste ⁽⁴⁹⁾. Ce même 6 octobre, le consul général Dupret envoie un message alarmant à Bruxelles. Mobutu et Lumbala prépareraient un coup d'État. Selon Dupret, le nouveau gouvernement rendrait de manière déguisée le pouvoir à Lumumba (document 26).

Le 6 octobre, le ministre d'Aspremont Lynden est sur le point de partir pour Usumbura où il aura des entretiens sur l'avenir du Ruanda-Urundi, mais également sur le Katanga. Avant son départ, il envoie un message à Rothschild qui se trouve à Elisabethville ⁽⁵⁰⁾. Le ministre estime que les nouvelles concernant la formation d'un nouveau

⁽⁴⁶⁾ « *Lumbala, malgré toutes ses déclarations, est un partisan convaincu de Lumumba et adversaire de Bolikango* ».

⁽⁴⁷⁾ « *Je considère personnellement Lumbala que je connais depuis trois mois comme peu sûr* ».

⁽⁴⁸⁾ « *À mon arrivée chez Mobutu se tenait une réunion où j'ai pu observer plusieurs ministres de Lumumba et aucun d'Ileo. Il semble que l'équipe Lumumba et Lumbala en particulier essaie de reprendre Mobutu en mains et en laissant momentanément Patrice dans l'ombre* ».

⁽⁴⁹⁾ « *Situation politique évolue influence néfaste Lumbala sur Mobutu se confirme* ».

⁽⁵⁰⁾ Het klad van de telex dateert van 5 oktober 1960.

⁽⁴⁶⁾ « *Lumbala, malgré toutes ses déclarations, est un partisan convaincu de Lumumba et adversaire de Bolikango* ».

⁽⁴⁷⁾ « *Je considère personnellement Lumbala que je connais depuis trois mois comme peu sûr* ».

⁽⁴⁸⁾ « *À mon arrivée chez Mobutu se tenait une réunion où j'ai pu observer plusieurs ministres de Lumumba et aucun d'Ileo. Il semble que l'équipe Lumumba et Lumbala en particulier essaie de reprendre Mobutu en mains et en laissant momentanément Patrice dans l'ombre* ».

⁽⁴⁹⁾ « *Situation politique évolue influence néfaste Lumbala sur Mobutu se confirme* ».

⁽⁵⁰⁾ Le brouillon du télex date du 5 octobre 1960.

waarschijnlijk, maar het plan gevaarlijk en vraagt Rothschild Munongo te waarschuwen tegen zo'n initiatief. Wij mogen niet dulden dat Lumumba opnieuw aan de macht komt, ook niet onrechtstreeks. Onze politiek moet erop gericht zijn hem definitief van de macht te houden, vindt d'Aspremont. Het zal de aandachtige lezer niet ontgaan dat minister d'Aspremont Lynden zowat een week eerder aan Tshombe had geschreven, naar aanleiding van de 500 miljoen voor Leopoldstad : « *Il me paraît évident que le moyen le plus efficace d'agir contre Lumumba est d'aider, dans la limite du possible et du raisonnable, les autorités actuelles de Léo qui s'efforcent d'obtenir son élimination de la vie publique congolaise* ». Verder komen wij nog uitvoerig terug op de telex van 6 oktober, maar hier besluiten wij voorlopig dat hij in de eerste plaats een politieke betekenis heeft (document 24).

Document 25

Telex Loos aan Marlière, Minaf 63901, 1 oktober 1960

<Télex et bandes à détruire dès réception.

Primo. Kanza et Lumbala ont eu des contacts à Bruxelles avant regagner Léo courant cette semaine.

Secundo. Position de Kanza : désire reprise relations diplomatiques avec Belgique. Se déclare contre Kasa Vubu qu'il estime trop américain et contre Lumumba qu'il sait être communiste. Paraît surtout désireux parler sur le bon cheval.

Tertio. Lumbala beaucoup plus catégorique, proclame sa volonté de voir disparaître Lumumba physiquement et d'éliminer Kasavubu. Prétend représenter les idées de Mobutu et du collègue des commissaires. Annonce que ce collègue sera élargi par introduction certains leaders politiques dont Munongo. Se déclare prêt reprise immédiate relations diplomatiques avec nous.

Quarto. Prétend avoir eu contacts avec Marlière et avoir été déçu par ceux-ci.

*Quinto. Minaf personnellement serait heureux avoir votre avis cet égard. Lumbala paraît surtout désireux pouvoir disposer fonds importants. Télex à détruire>**

Document 26

Telex Dupret aan Belext, Brazza 615, 6 oktober 1960

*<Répéter Minaf et Mistebel Eville. Selon des informations non recoupées un nouveau coup d'état se préparerait à Léopoldville. Ce coup d'état serait fait par Mobutu avec l'aide de Lumbala. Il est certain que ce dernier dispose d'une influence de plus en plus grande sur Mobutu. Plusieurs personnes ont rapporté qu'il était pratiquement impossible de rencontrer Mobutu sans que Lumbala ne s'interpose immédiatement. Un nouveau gouvernement serait formé avec Gizenga comme premier ministre et Munongo comme vice premier ministre. Ce gouvernement se présenterait normalement devant les Chambres qui seraient convoquées pour la circonstance. Il est clair que ce coup d'état s'il devait se faire n'aurait pour effet que de rendre d'une façon déguisée le pouvoir à Lumumba>**

Document 27

Telex d'Aspremont Lynden aan Mistebel Eville, Minaf 65706/cab, 6 oktober 1960

<Primo. Vous attends lundi à Usumbura. Clemens qui doit revenir en Belgique ne pourrait-il éventuellement assister également à entretien si cela ne le dérange pas trop.

gouvernement sont invraisemblables, mais qu'il s'agit d'un plan dangereux et il demande à Rothschild de mettre Munongo en garde contre une telle initiative. Nous ne pouvons tolérer que Lumumba revienne au pouvoir, même indirectement. Notre politique doit avoir pour objectif d'écartier définitivement Lumumba du pouvoir, estime d'Aspremont. Il n'aura pas échappé au lecteur attentif qu'environ une semaine plus tôt, le ministre d'Aspremont Lynden avait écrit à Tshombe à propos des 500 millions de Léopoldville : « *Il me paraît évident que le moyen le plus efficace d'agir contre Lumumba est d'aider, dans la limite du possible et du raisonnable, les autorités actuelles de Léo qui s'efforcent d'obtenir son élimination de la vie congolaise* ». Nous analyserons ce télex du 6 octobre plus en détail dans la suite du présent rapport, mais nous en concluons provisoirement, à ce stade de l'exposé, qu'il a essentiellement une signification politique (document 27).

Document 25

Télex Loos à Marlière, Minaf 63901, 1^{er} octobre 1960

Document 26

Télex Dupret à Belext, Brazza 615, 6 octobre 1960

Document 27

D'Aspremont Lynden à Mistebel Eville, Minaf 65706/cab, 6 octobre 1960

Secundo. De milieux proches de Kanza et de Lumbala nous viennent des renseignements suivant lesquels un troisième gouvernement central serait en voie de constitution à Léo. De nombreux membres du MNC qui se sont détachés avec fracas de Lumumba en feraient partie. On assure également que Godfroid Munongo sera vice premier ministre. Tout ceci me paraît : a) invraisemblable, b) particulièrement dangereux car tendant en fait à mes yeux à dédouaner Lumumba par la bande. Il serait peut-être opportun de faire part de ces bruits à Godfroid Munongo et de le mettre éventuellement en garde contre semblable tentative. Objectif principal à poursuivre dans l'intérêt du Congo du Katanga et de la Belgique est évidemment l'élimination définitive de Lumumba>.

HOOFDSTUK 2

Covert actions onder officiële dekking

« *Covert action is activity which is meant to further the sponsoring nation's foreign policy objectives, and to be concealed in order to permit that nation to plausibly deny responsibility* », aldus het Church Report (blz. 9). Ook België kent dit type van actie. Maar in tegenstelling met de VSA, waar voor dergelijke acties procedures zijn voorzien, ook al worden die niet altijd gerespecteerd, kent België geen regeling. Nog in het Church Report lezen we : « *« Plausible denial » can also lead to the use of euphemism and circumlocution, which are designed to allow the President and other senior officials to deny knowledge of an operation should it be disclosed. The converse may also occur; a President could communicate his desire for a sensitive operation in an indirect, circumlocutious manner* » (blz. 11-12). Het zijn methoden die we ook in België aantreffen.

1. De dramatis personae

In het onderwerp dat ons hier bezig houdt spelen een aantal personen een rol die tot nu toe nog niet uitvoerig aan bod zijn gekomen. Zij spelen een rol achter de coulissen. Het moment is gekomen om ze voor het voetlicht te brengen.

Majoor Jules Loos

Majoor Jules Loos, gewezen officier van de Force Publique, is de militaire raadgever van het Departement Afrikaanse Zaken, in functie sedert januari 1960. Hij is geen kabinetslid, maar een ambtenaar, statutair een officier gedetacheerd vanuit Defensie. De dienst van de militaire raadgever is belast met de intendance van de Belgische officieren van de *Force Publique* en met de uitgave van een informatiebulletin voor het Departement Afrikaanse Zaken. Hij beschikt daarvoor over enkele medewerkers, waaronder de commandanten Charles Magnette en Charles Van Overstraeten. Tot aan de onafhankelijkheid vervult majoor Loos een rol, die uit de aard van zijn functie belangrijk is, maar toch ook weer niet uitzonderlijk kan worden genoemd. In de maanden juli en augustus ziet hij zich vooral geconfronteerd met de terugkeer en de opvang van de officieren van de voormalige *Force Publique*. In die periode berust de verantwoordelijkheid voor de militaire operaties in Congo uitsluitend bij Defensie. Vanaf september treedt er een accentverschuiving op in Loos' activiteit. De afzetting van Lumumba en het aantreden van Harold d'Aspremont Lynden als nieuwe minister van Afrikaanse Zaken openen nieuwe mogelijkheden tot interventie in Congo. Die verloopt via twee kanalen : de omkadering van de Katangese Gen-

CHAPITRE 2

Actions clandestines au niveau officiel

Selon le Church Report (p. 9), « *Covert action is activity which is meant to further the sponsoring nation's foreign policy objectives, and to be concealed in order to permit that nation to plausibly deny responsibility* ». La Belgique connaît également ce type d'action, mais, contrairement aux Etats-Unis, où des procédures sont prévues pour ce type d'actions, même si elles ne sont pas toujours respectées, il n'existe aucune réglementation en Belgique. On peut également lire dans le Church Report que : « *« Plausible denial » can also lead to the use of euphemism and circumlocution, which are designed to allow the President and other senior officials to deny knowledge of an operation should it be disclosed. The converse may also occur; a President could communicate his desire for a sensitive operation in an indirect, circumlocutious manner* » (pp. 11-12). Ce sont des méthodes qui sont également utilisées par la Belgique.

1. Les dramatis personae

Une série de personnes que nous n'avons encore guère évoquées jusqu'ici jouent un rôle dans le sujet qui nous occupe en l'occurrence. Elles agissent en coulisse. Le moment est venu de les présenter.

Le major Jules Loos

Le major Jules Loos, ancien officier de la Force publique, est le conseiller militaire du département des Affaires africaines, en fonction depuis janvier 1960. Il est fonctionnaire : statutairement, c'est un officier détaché du département de la Défense et non un membre du cabinet. Le service du conseiller militaire est chargé de l'intendance des officiers belges de la Force Publique et de la publication d'un bulletin d'information pour le département des Affaires africaines. Il dispose à cet effet de quelques collaborateurs, parmi lesquels les commandants Charles Magnette et Charles Van Overstraeten. Jusqu'à l'indépendance, il joue un rôle non négligeable de par la nature de sa fonction, mais que l'on ne peut cependant pas qualifier d'exceptionnel. Au cours des mois de juillet et d'août, Loos est essentiellement confronté au retour et à l'accueil des officiers de l'ancienne Force Publique. Au cours de cette période, le département de la Défense est seul responsable des opérations militaires au Congo. À partir de septembre, son activité prend manifestement une autre dimension. La destitution de Lumumba et l'entrée en fonction de Harold d'Aspremont Lynden en qualité de nouveau ministre des Affaires africaines ouvrent de nouvelles possibilités d'interventions au Congo. Celles-ci se déroulent via deux canaux : l'encadrement de la

darmerie door Belgische officieren — Loos verzorgt opnieuw de intendance van deze officieren die onder het gezag van Afrikaanse Zaken staan — en de militaire technische bijstand aan het ANC van Mobutu. Onder die laatste noemer zullen een reeks van activiteiten schuilgaan die als « *covert actions* » kunnen worden bestempeld. Het telexverkeer van Loos met Congo onttrekt zich vanaf september 1960 grotendeels aan de gewone administratieve procedures. Onder de naam « Jules » stuurt hij persoonlijke boodschappen naar Marlière in Brazzaville, soms in cryptogram.

Luitenant-Kolonel Louis Marlière

Luitenant-Kolonel Louis Marlière is de gewezen adjunct-stafchef van de Force Publique. Begin juli 1960, in het kader van de afrikanisering, is hij in die functie vervangen maar blijft hij als raadgever van de nieuwe stafchef Mobutu in Leopoldstad, want hij behoort tot de groep Belgische officieren die het vertrouwen van de Congolezen hebben behouden. Op 18 augustus — in de nasleep van de sluiting van de Belgische ambassade — verhuist hij naar Brazzaville ⁽⁵¹⁾. Statutair ressorteert hij onder het ministerie van Afrikaanse Zaken, dat hij regelmatig op de hoogte houdt van de situatie van het ANC. Op 6 oktober keert hij terug naar Leopoldstad om er « officieus » raadgever van Mobutu te worden. Hij krijgt hiervoor de toestemming van Afrikaanse Zaken in Brussel (documenten 25, 26 en 27). In de loop van oktober wordt hij officieel adviseur van Ferdinand Kazadi, commissaris van Defensie, waardoor zijn toestand « genormaliseerd » wordt. Regelmatig dringt Marlière aan op medewerkers. Zijn eerste echte medewerker wordt kapitein Paul Heureux, die op 20 oktober overkomt uit Katanga. Heureux zal zorgen voor de uitbouw van een radiopost vanop de eerste verdieping van het Belgisch consulaat in Brazzaville vooraleer op 10 december naar België terug te keren; hij wordt vervangen door commandant Jallet. Via deze radioverbinding staat Marlière in contact met Usumbura (commandant Robert Dieu) en E'ville (commandant Armand Verdickt). Marlière staat via het Belgisch consulaat van Brazzaville in rechtstreekse telexverbinding met majoor Loos. Zijn telexen zijn niet genummerd en aanvankelijk zelfs niet gedateerd, want uiteraard enkele problemen schept bij de reconstructie van het telexverkeer.

Document 28

Telex Marlière aan Minaf, 4 oktober 1960

⁽⁵¹⁾ Cf. *supra*.

Gendarmerie katangaise par des officiers belges — Loos assure de nouveau l'intendance de ces officiers qui sont placés sous l'autorité des Affaires africaines — et l'assistance technique militaire à l'ANC de Mobutu. Cette dernière dénomination englobera une série d'activités que l'on peut qualifier de « *covert actions* ». À partir de 1960, les échanges de télex entre Loos et le Congo s'effectueront en grande partie sans passer par les procédures administratives habituelles. Sous le nom de « Jules », il envoie des messages personnels, parfois cryptés, à Marlière qui se trouve à Brazzaville.

Le lieutenant-colonel Louis Marlière

Le lieutenant-colonel Louis Marlière est l'ancien chef d'état-major adjoint de la Force Publique. Début juillet 1960, il est, dans le cadre de l'africanisation, remplacé dans cette fonction, mais reste à Léopoldville en qualité de nouveau chef d'état-major de Mobutu, étant donné qu'il fait partie du groupe des officiers belges qui ont conservé la confiance des Congolais. Le 18 août — dans le sillage de la fermeture de l'ambassade de Belgique — il doit quitter Léopoldville et il déménage à Brazzaville ⁽⁵¹⁾. Statutairement, il relève du ministère des Affaires africaines, qu'il informe régulièrement de la situation de l'ANC. Le 6 octobre, il retourne à Léopoldville pour y devenir le conseiller « officieus » de Mobutu. Il reçoit pour ce faire l'autorisation du département des Affaires africaines à Bruxelles (documents 25, 26 et 27). Dans le courant du mois d'octobre, il devient le conseiller officiel de Ferdinand Kazadi, le commissaire à la Défense, de sorte que sa situation est « normalisée ». Marlière insiste régulièrement pour qu'on lui donne des collaborateurs. Son premier vrai collaborateur est le capitaine Paul Heureux, qui vient le 20 octobre du Katanga. Heureux se chargera de créer une installation radio au premier étage du consulat de Belgique à Brazzaville avant de retourner en Belgique le 10 décembre; il est remplacé par le commandant Jallet. Marlière est, par le biais de cette liaison radio, en contact avec Usumbura (le commandant Robert Dieu) et Élisabethville (le commandant Armand Verdickt). Marlière a une liaison télex directe avec Loos via le consulat belge de Brazzaville. Ses télex ne sont pas numérotés et, au départ, même pas datés, ce qui pose évidemment quelques problèmes pour reconstituer l'échange de télex.

Document 28

Télex Marlière à Minaf, 4 octobre 1960

⁽⁵¹⁾ Cf. *supra*.

<Primo. Insiste sur urgence problème envoi Congolais en Belgique. Détails suivront.

Secundo. Vous signale que je vais probablement m'installer à Léo à la demande Mobutu.

Tertio. Vous demande signaler à M. Marliere, 115 square Prevost-Delaunay à Schaerbeek, qu'il peut demander des nouvelles de mon filleul Jean Paul Mobutu au R.P. Arthur Duvernay téléphone 37 79 15.

Quarto. J'attends toujours directives promises et notamment précisions sur mission Lahaye-Van Gorp. Vous signale que s'ils travaillent uniquement suivant directives Caeymaex je désire disposer d'un agent de renseignement et de liaison travaillant au profit et suivant directives [letters] ambassade>*>

Document 29

Telex Marlière aan Minaf, 5 oktober 1960

<Très secret.

Primo. Ai recontacté Mobutu ce soir et m'installerai demain à Léo à titre de conseiller technique officieux.

Secundo. Manœuvre visant mise hors circuit Lumumba pourra être reprise. Je demande qu'aucun intermédiaire ne soit mis dans affaire ni Kanza ni Lumbala ni aucun autre. /L'essenti suite/ [sic] des opérations est de faire poser un acte d'autorité par Mobutu lui-même.

Tertio. Ssimultanément et à titre de garantie je demande réponse favorable à l'envoi de stagiaires en Belgique notamment les 36 tr[ansmission] et les cadets.

Quarto. Outre cela et vu le rôle important à jouer par la c[ompagn]ie c[omman]do je demande l'envoi de deux cents smocks via Brazza.

Quinto. Vous signale vos réponses à mes telex être peu rapides surtout pendant le week end>*

Document 29

Télex Marlière à Minaf, 5 octobre 1960

Document 30

Telex Minaf aan Marlière, Minaf 65605, 5 januari 1960

Document 30

Télex Minaf à Marlière, Minaf 65605, 5 janvier 1960

<Primo. Accord achat poste écoute 80.000 frs dont parle Charles [Magnette] sur fonds à votre disposition.

Secundo. Accord votre passage Leo à titre conseiller officieux, je répète officieux, de Mobutu. Ne pas revêtir uniforme>*

Inlichtingsagent André Lahaye van de Belgische Staatsveiligheid

André Lahaye is een gewezen agent van de Belgisch-Congolese Staatsveiligheid. Hij was chef van de post Leopoldstad. Begin juli 1960 is hij naar België teruggekeerd, maar vrijwel onmiddellijk door het hoofd van de Belgische Staatsveiligheid, Ludo Caeymaex, belast met een zending naar Congo. Hij moet de terugkeer van de gewezen agenten organiseren na het uitbreken van de crisis. De missie van Lahaye was aanvankelijk van korte duur, maar krijgt al vlug een ander en meer permanent karakter. Met de instemming van Caeymaex blijft hij in Leopoldstad als inlichtingsagent, mede om de opkomende oppositie tegen Lumumba te helpen ondersteunen. Zijn situatie begin augustus kunnen we afleiden uit een brief aan Woot de Trixhe (document). Hij treedt er in contact met Jean Brück en de kringen rond Mgr. Malula. Hij heeft goede contacten met Ileo en Adoula, die hem na 5 september vragen in dienst van de Congolese regering te treden. Hij krijgt hiervoor het akkoord van Afrikaanse Zaken (documenten 28 en 29). Op 10 oktober 1960 wordt hij — opnieuw met akkoord van Afrikaanse Zaken en Caeymaex — « officieux » raadgever van commissaris Kandolo (documenten 31 en 32). Op dat ogenblik kan

Agent de renseignements André Lahaye de la Sûreté de l'État belge

André Lahaye est un ancien agent de la Sûreté de l'État belgo-congolaise. Il était le chef du poste de Léopoldville. Au début du mois de juillet 1960, il rentre en Belgique, mais est quasi immédiatement chargé d'une mission au Congo par le chef de la Sûreté de l'État belge, Ludo Caeymaex. Il doit organiser le retour des anciens agents après l'éclatement de la crise. La mission de Lahaye doit initialement être de courte durée, mais revêt rapidement un caractère différent et plus permanent. Avec l'accord de Caeymaex, il reste à Léopoldville en tant qu'agent de renseignements, notamment pour aider à soutenir l'opposition qui se forme contre Lumumba. Nous pouvons déduire la situation dans laquelle il se trouve au début du mois d'août d'une lettre adressée à Woot de Trixhe (document). Il y entre en contact avec Jean Brück et les milieux gravitant autour de Monseigneur Malula. Il a de bonnes relations avec Ileo et Adoula, qui lui demandent, après le 5 septembre, d'entrer au service du gouvernement congolais. Il obtient, à cette fin, l'accord des Affaires africaines (documents 28 et 29). Le 10 octobre 1960, il devient — de nouveau avec l'accord des Affaires africaines et de Caeymaex — (documents 31 et 32)

hij al beschikken over een medewerker, Jan Van Gorp ⁽⁵²⁾, die in december zal vervangen worden door Jean Baptiste Crokart. Lahaye staat in rechtstreekse telexverbinding met de Staatsveiligheid in Brussel voor « gevoelige informatie » over personen. Verschillende van zijn genummerde telexen bevinden zich in het archief van de Staatsveiligheid. Inlichtingsrapporten van meer algemene aard over de toestand in Congo daarentegen worden via consul-generaal Dupret verstuurd aan Buitenlandse Zaken (Belext) met verzoek de informatie ook mee te delen aan Caeymaex. De codenaam van Lahaye is agent 070/a ⁽⁵³⁾.

Document 30bis

Lahaye aan Woot de Trixhe, Brazzaville, 10 augustus 1960; ASE, CO/C/D/XXX/5/Sf SE Brazza

conseiller officieux du commissaire Kandolo. Il dispose alors déjà d'un collaborateur, Jan Van Gorp ⁽⁵²⁾, qui sera remplacé en décembre par Jean Baptiste Crokart. Lahaye est en liaison télex directe avec la Sûreté de l'État à Bruxelles pour les « informations sensibles » concernant des personnes. Plusieurs de ses télex numérotés se trouvent dans les archives de la Sûreté de l'État. Les rapports de renseignements de nature plus générale consacrés à la situation au Congo sont, quant à eux, envoyés aux Affaires étrangères (Beltext) par le truchement du consul général Dupret, qui demande que l'information soit également communiquée à Caeymaex. Le nom de code de Lahaye est « agent 070/a » ⁽⁵³⁾.

Document 30bis

Lahaye à Woot de Trixhe, Brazzaville, 10 août 1960; ASE, CO/C/D/XXX/5/Sf SE Brazza

<Cher Monsieur Woot de Trixhe — Je viens de recevoir à l'instant votre télégramme à propos de la correspondance. Mon épouse d'autre part m'écrit qu'elle s'est rendue à la Sûreté pour rencontrer Mr Caeymaex, mais que ce dernier était en congé. Elle a été reçue par vous, je pense. Je vous remercie du bon accueil réservé à ma femme.

A l'heure où je vous écris, nous attendons des nouvelles de notre ambassade à Léo. Je suis en rapport avec Mr Castiaux, ancien secrétaire de Mr Vandewalle, et qui s'y trouve encore. Sans doute, Mr Castiaux devra traverser le fleuve cet après-midi. Hier la démonstration de Mr Lumumba à l'ambassade fut éloquent. Si notre représentation quitte Léo, notre situation deviendra à Brazzaville très importante. Aussi je me propose de demander à Mr Castiaux de rester quelques jours ici, en attendant une solution définitive. Je vous demanderai d'ailleurs des instructions par télégramme au moment opportun.

Anselem et Muzungu sont annoncés aujourd'hui à Brazzaville, venant de Paris. Mon correspondant m'annonce l'arrivée incessante de trois techniciens français, pour le service. Puis-je vous demander si des dispositions ont été prises pour ces techniciens ? Des contacts avec moi ont-ils été prévus par leur maison mère ? Où bien dois-je me débrouiller avec le correspondant local ?

J'ai été contacté par un Mr à qui vous avez donné un canif contenu dans des pièces de monnaie de Léopold II. Je le connaissais, car par hasard nous sommes venus sur le même avion à Brazza. Je suis, à son sujet, les instructions données par Mr Caeymaex.

Comme je l'écrivais dans ma dernière lettre, je m'installe ici comme base avancée. La partie devient très intéressante et passionnante. Je resterai le temps qu'il faut et vous pouvez compter que je ferai l'impossible pour parvenir à nos fins. Dans quelques jours, suivant l'évolution de la situation, un plan de campagne pourra être établi. Dans l'immédiat, il serait opportun d'établir une liaison télex, avec chiffreur, avec Belext et vous. Nous attendons le technicien promis. Le courrier diplomatique sera instauré cette semaine avec le département. Vous pouvez me toucher par ce canal. Il ne faut plus passer par l'ambassade de Léo, celle-ci devant fermer et ne donnant plus les conditions de sécurité. Ma prochaine lettre passera par le courrier diplomatique et le département.

Il serait utile que je sois muni d'un exemplaire du WHO IS WHO établi par notre service. Si les personnes de la Province de Léo, me sont parfaitement connues, il n'en n'est pas de même pour les originaires des autres provinces. Un peu de documentation me ferait plaisir.

A Brazzaville, beaucoup d'espoirs sont placés dans un renversement de la situation actuelle. L'action se poursuit sans cesse. La conférence de presse de Patrice Lumumba a eu comme résultat de durcir les positions. Nous espérons une sécession Bakongo dans les prochains jours.

⁽⁵²⁾ Einde september wordt Van Gorp door Loos naar Brazzaville gestuurd om Marlière te helpen, maar kort daarop zal Marlière een eigen inlichtingsagent vragen, want, zo zegt hij, Van Gorp werkt voor Lahaye.

⁽⁵³⁾ Handgeschreven nota van Woot de Trixhe op document 000 (« L. à Brazza = 070/a »).

⁽⁵²⁾ Fin septembre, Loos envoie Van Gorp à Brazzaville pour aider Marlière. Un peu plus tard, Marlière demandera toutefois à disposer son propre agent de renseignements, parce qu'il estime que Van Gorp travaille pour Lahaye.

⁽⁵³⁾ Note manuscrite de Woot de Trixhe figurant sur le document 000 (« L. à Brazza = 070/a »).

Une crainte latente existe ici au sujet du 15/8, date de la proclamation de l'indépendance. Je ne crois pas que des incidents sont à craindre, vus les précautions prises. D'autre part, l'état d'esprit des militants congolais et hommes politiques est totalement différents que celui de Léopoldville.

Pour votre télégramme n°AY, veuillez vous référer à ma note n°3 du 5.8.1960, concernant les troupes guinéennes.

Dès l'arrivée de Mr Castiaux et lors de la mise en ligne du chiffreur télex, il me sera possible de vous transmettre une somme plus importante de renseignements.

Voulez-vous également me faire savoir si les deux plis transmis par le courrier diplomatique de l'ambassade sont bien parvenus à Mr Caeymaex.

Le pli de ce jour contient sept notes annexes ⁽⁵⁴⁾. Voulez-vous m'annoncer sa bonne réception, par télégramme, « Pli II à 17 parvenu ».

Je vous réitère ma résolution de mettre tout en œuvre pour vous donner satisfaction. Veuillez agréer, Cher Monsieur Woot de Trixhe, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.> *

Document 31

Telex Dupret aan Belext, Brazza 440, 13 september 1960

Document 31

Télex Dupret à Belext, Brazza 440, 13 septembre 1960

<Message de Lahaye à Minaf et Caeymaex.

Suis sollicité par Ileo et Adoula accorder mon concours nouveau gouvernement congolais. Ai réservé réponse votre accord et aussi existence climat permettant cette collaboration. Signé Lahaye> *

Document 32

Telex Minaf aan Belsulat Brazzaville, Minaf 57915, 15 september 1960

Document 32

Télex Minaf à Belsulat Brazzaville, Minaf 57915, 15 septembre 1960

<Rvt 440 du 13 september 1960. D'accord sur votre demande au sujet concours gouvernement Ileo> *

Document 33

Telex Dupret aan Belext, Brazza 637, 10 oktober 1960

Document 33

Télex Dupret à Belext, Brazza 637, 10 octobre 1960

<Pour Minaf et M. Caeymaex, Sûreté

J'ai été contacté par M. Kandolo Damien, commissaire Intérieur, pour exercer fonction conseiller près de lui, notamment en matière sûreté. Kandolo m'a déclaré préférer fonctionnaire connaissant problèmes congolais et admis par personnel plutôt qu'étranger, notamment française ou tunisienne, ces derniers étant prônés par ONU. Il a ajouté que son choix avait été accepté par Ileo, Adoula, Nussbaumer, Matuba, directeur Sûreté, Kinkela, dirigeant 3^e bureau et Victor Nendaka, faisant fonction administrateur chef.

Kandolo precisa être accord pour faire revenir quelques agents du service, suivant nécessités et évolution politique. Pour ma collaboration, Kandolo prévoit deux stades: primo, discrète aussi longtemps que situation politique l'exige, contacts privés avec lui et dirigeants du service, secundo officielle dès que possible.

Acceptation présente avantages et inconvénients : seule possibilité obtenir mesures effectives contre infiltration subversive et terrorisme, aussi collaboration avec Sûreté métropolitaine stade renseignement, aussi maintien présence belge et esprit service, aussi permettre à collègue commissaires exercer effectivement administration pays.

Inconvénients : si renversement situation politique, impossibilité de maintenir mon séjour à Léo ou à Brazza, aussi critiques possibles partisans Lumumba, si découvert.

A ce sujet, considérant activité dernières semaines, je crois pouvoir tenir discrètement un certain laps de temps, vu concours obtenus.

Les techniciens français amenés par Anselem sont à Léo, mais n'ont pas encore commencé fonctions par suite opposition du personnel. Kandolo me donne choix les maintenir ou renvoyer en France. Je crois utile dans l'immédiat de

⁽⁵⁴⁾ Nous n'avons pas retrouvé ces notes annexes aux Archives de la Sûreté de l'État.

⁽⁵⁴⁾ Nous n'avons pas retrouvé ces notes annexes aux Archives de la Sûreté de l'État.

suggérer leur collaboration effective, primo excellente couverture pour moi, secundo collaboration des autorités françaises Brazza, tertio valeur approuvée de ces techniciens.

Kandolo veut enfin se rendre en Belgique dès que possible pour contacts avec service belge.

Kandolo Damien, fonctionnaire administration d'Afrique, est un élément très intelligent, fut chef de cabinet Lumumba qu'il quitta, fut récemment molesté par jeunesse Lumumba. Il peut être considéré comme une valeur sûre pour l'avenir, est pro-occidental. Les antécédents judiciaires de Nendaka incitent à la méfiance bien que pro-belge.

*Demande confirmation autorisation donné antérieurement et suggère pouvoir bénéficier situation en mission aussi longtemps que ne pourrai apparaître officiellement. M. Dupret d'accord avec ce qui précède et avis favorable. Denis presse pour acceptation. Signé Lahaye>**

Document 34

Telex Callier aan Belsulat Brazzaville, Brazza 70614, 14 oktober 1960

Document 34

Télex Callier à Belsulat Brazzaville, Minaf 70614, 14 octobre 1960

*<Rvt 637 du dix octobre. Attention Lahaye. Après contact avec Caeymaex Minaf estime opportun vous acceptiez proposition Kandolo être conseiller mais pas dirigeant. Vous fait confiance pour attitude à adopter selon circonstances. Votre acception implique votre remplacement à Brazzaville. Avez-vous suggestion à faire à ce sujet étant entendu position Van Gorp resterait inchangée. Caeymaex propose Henry ou Crockaert, celui-ci ex-Stan>**

De tandem Marlière-Lahaye

Uit de telexen blijken weinig of geen sporen van samenwerking tussen Lahaye en Marlière. Ze hebben hun eigen communicatiekanalen en hun eigen hiërarchische oversten. Lahaye staat in verbinding met Caeymaex, Marlière met Loos. Toch mogen we uit een en ander afleiden dat beide personen ploeg vormden in Leopoldstad. Vooreerst huurden zij samen een appartement in Brazzaville en beschikten zij samen over de eerste verdieping van het consulaat-generaal, van waaruit zij in radioverbinding konden treden met de rest van Congo. In een nota over de geheime fondsen van Afrikaanse Zaken staan zij aangeduid als « *équipe Marlière-Lahaye* »⁽⁵⁵⁾. Naar aanleiding van de kritiek van ambassadeur Rothschild op het optreden van Marlière preciseert minister d'Aspremont Lynden op 3 oktober de functie van de belangrijkste Belgische agenten in Brazzaville : Marlière is de man van de actie, Lahaye de man van de inlichtingen. Het is dan ook de eerste die in de volgende tekst vooral aan bod zal komen.

Document 35

Uittreksel uit télégramme-courrier Rothschild aan Belext en Minaf, Réf. RR/IH.956/54-21, 30 september 1960 (Vandewalle doc. 60)

Le tandem Marlière-Lahaye

On ne trouve pas ou guère, dans les télex, d'indices de collaboration entre Lahaye et Marlière. Ils ont chacun leurs propres canaux d'information et leurs propres supérieurs hiérarchiques. Lahaye est en liaison avec Caeymaex, Marlière avec Loos. Certains éléments nous permettent toutefois de déduire que les deux personnes formaient équipe à Léopoldville. Tout d'abord, elles louaient ensemble un appartement à Brazzaville et disposaient ensemble du premier étage du consulat général, d'où elles pouvaient entrer en liaison radio avec le reste du Congo. Une note sur les fonds secrets des Affaires africaines fait aussi état de « *l'équipe Marlière-Lahaye* »⁽⁵⁵⁾. À la suite de la critique formulée par l'ambassadeur Rothschild à l'égard de l'activité de Marlière, le ministre d'Aspremont Lynden prévis le 3 octobre la fonction des principaux agents belges à Brazzaville : Marlière est l'homme d'action, et Lahaye, l'homme des renseignements. C'est dès lors du premier dont il sera surtout question dans le texte suivant.

Document 35

Extrait du télégramme-courrier Rothschild à Belext et Minaf, Réf. RR/IH.956/54-21, 30 septembre 1960 (Vandewalle doc.60)

⁽⁵⁵⁾ Zie rapport « Geheime fondsen ».

⁽⁵⁵⁾ Voir rapport « fonds secrets »

<J'ai reçu ce matin par un officier d'Etat-Major de la Gendarmerie katangaise, revenu hier de Brazzaville un nouveau rapport sur les activités de nos agents à Brazza, qui me paraissent singulièrement incohérentes et qui augmentent encore les inquiétudes dont je vous avais fait part par mon télégramme 931.

Le Colonel Marlière me paraît extrêmement actif, mais je ne discerne pas la portée politique de son action.

Je voudrais en conséquence être mis immédiatement en possession des directives qui lui ont été données. Il semble, entr'autres, que Marlière tenterait de placer une cinquantaine d'officiers belges dans les cadres de la garnison de Léo. Si cela est vrai, quel est son but ?

De toutes façons, cela me semble une tentative sans espoir qui ne sera pas acceptée par l'ONU.

D'après les informations en ma possession, dans peu de jours, la garnison de Léo s'élèvera à environ 10 000 hommes revenus des différentes parties du Congo. La situation sera extrêmement explosive à ce moment.

Je me demande quelle influence il sera possible d'exercer.

L'impression générale que je retiens c'est que la plupart des belges de Brazza tentent de faire du renseignement à grands frais mais sans but précis>

Document 36

Uittreksel uit télégramme-courrier minister d'Aspremont Lynden aan Rothschild, 3 oktober 1960

Document 36

Extrait du télégramme-courrier de ministre d'Aspremont Lynden à Rothschild, 3 octobre 1960

<Votre télégramme RR/IH.956/54-21 du 30 septembre 1960. [...]

V. Les Départements des Affaires Etrangères et des Affaires Africaines sont entièrement d'accord sur l'organisation suivante des services à Brazza:

a) ils relèveraient de votre autorité générale;

b) les services de Brazza dépendraient directement de M. Dupret qui aurait sous ses ordres les éléments suivants:

1° Westhof : celui-ci serait chargé des relations avec les deux réseaux de caractère politique avec lesquels il est en rapport régulier;

2° Lahaye : celui-ci est chargé, pour compte de la Sûreté d'Etat belge, de missions de renseignements. Il est bien entendu qu'il doit soumettre à Dupret l'ensemble des données qu'il recueille;

3° Marlière : celui-ci est chargé du service d'action et accessoirement de maintenir le contact avec Mobutu, compte tenu des excellents rapports personnels qu'il a avec celui-ci.

Pour des raisons de sécurité, une large autonomie doit être accordée à chacun de ces services pour l'exécution des tâches qui leur incombent; par contre, leur action doit être coordonnée directement par Dupret>

2. Analyse van het telexverkeer tussen Brazzaville en Brussel

De belangrijkste bron waarover wij beschikken om de acties van Loos-Marlière te kennen zijn hun telexen. Er zijn ook brieven uitgewisseld, maar die hebben wij niet teruggevonden. De telexen zijn niet altijd gemakkelijk te interpreteren. Vooreerst zijn zij uit de aard van het medium niet al te uitvoerig. Ten tweede bevatten zij heel wat impliciete boodschappen : voor een goede verstaander volstaat een half woord. Hierna bespreken wij een voor een de belangrijkste aspecten van Marlières activiteit tot aan het optreden van Mobutu's soldaten bij de residentie van Lumumba op 10 oktober. Dat gebeurt op basis van een analyse van niet minder dan zestig telexen tussen 12 september en 10 oktober, waarvan we slechts enkele cruciale boodschappen *in extenso* publiceren. Op het einde volgt een poging tot chronologische reconstructie.

2. Analyse de l'échange de télex entre Brazzaville et Bruxelles

Les télex constituent la principale source dont nous disposons pour connaître les actions de Loos-Marlière. Des lettres ont également été échangées, mais nous ne les avons pas retrouvées. L'interprétation des télex n'est pas toujours chose aisée. Tout d'abord, ils ne sont guère détaillés, eu égard à la nature même du média utilisé. Ensuite, ils contiennent de nombreux messages implicites : à bon entendeur, il ne faut qu'une parole. Ci-après, nous allons examiner un à un les principaux aspects des activités de Marlière jusqu'à l'intervention des soldats de Mobutu à la résidence de Lumumba, le 10 octobre. Pour ce faire, nous nous basons sur l'analyse de pas moins de soixante télex envoyés entre le 12 septembre et le 10 octobre, dont nous ne publions *in extenso* que les plus cruciaux. Nous terminons par une tentative de reconstitution chronologique.

De wapenlevering van 15 september 1960 en de organisatie van een « coup de main »

Het drukke telexverkeer tussen Loos en Marlière begint naar aanleiding van een geheime wapenlevering aan Brazzaville op 15 september. Loos start met de voorbereiding van de operatie op 13 september, nadat minister d'Aspremont Lynden het licht op groen heeft gezet. De wapens, uit het arsenaal van de Force Publique, moeten door Robert Dieu in Usumbura op het vliegtuig worden gezet (document 33). Deze wapenlevering komt er op vraag van president Fulbert Youlou. Dat blijkt uit de aanwezigheid in het betrokken dossier van de telex van Dupret van 6 september waarin de consul-generaal een verzoek van Youlou om wapens overmaakt aan Buitenlandse Zaken (document 32). De wapens kaderen kennelijk in diens actie van steun aan Kasa Vubu. Waarvoor zij precies moeten dienen, is ons echter niet bekend.

Interessant is evenwel dat Marlière op 12 september vraagt om twee « *délégués surs* » en extra-wapens voor een « *coup de main* » (document 000). Waar gaat deze commando-actie over? Over een actie tegen Lumumba? Neen, er is niets in zijn telex van 12 september dat daarop wijst⁽⁵⁶⁾. Om het doel van deze commando-actie te begrijpen, moeten we eenvoudig vertrekken van de kern van zijn boodschap. Marlière doet daarin verslag van een gesprek met premier Ileo. Die is niet zeker van de steun van de Force Publique. Hij twijfelt aan de houding van opperbevelhebber generaal Lundula en andere commandanten. Marlière wijst hem twee wegen aan: de legale weg, dat is de afzetting van Lundula en andere legerleiders als zij weigeren orders op te volgen; daarnaast, indien deze legale weg zou mislukken, het organiseren van een « *coup de main* ». Daarmee bedoelt Marlière dus een actie tegen Lundula en bepaalde legercommandanten, die het gezag van Ileo zouden weigeren te erkennen. Dat is immers Ileo's bekommernis. Marlière wil hem helpen om controle te verwerven op de legerleiding en dus op de Force Publique.

Loos antwoordt op 14 september dat « *les deux enfants* » — doelend op de « *deux délégués surs* » — waarschijnlijk op 17 september zullen afreizen. Op 17 september zal Marlière evenwel vragen « *les deux*

⁽⁵⁶⁾ De telex van Marlière is ongedateerd, maar krijgt als stempel bij aankomst in Brussel: 13 januari. Marlière doet in zijn boodschap verslag van een gesprek met Ileo « in de namiddag ». Vermits Lundula in de avond van 12 september wordt afgezet (zie document 000), mogen we ervan uitgaan dat Marlière zijn telex in de avond van 12 september heeft opgesteld om hem nog diezelfde dag of in de vroege ochtend van 13 september te versturen.

La livraison d'armes du 15 septembre 1960 et l'organisation d'un « coup de main »

C'est à la suite d'une livraison secrète d'armes à Brazzaville le 15 septembre que Loos et Marlière commencent à s'échanger de nombreux télex. Loos entame les préparatifs de l'opération le 13 septembre, après que le ministre d'Aspremont Lynden a donné son feu vert. Robert Dieu est chargé d'embarquer les armes, provenant de l'arsenal de la Force Publique, dans l'avion à Usumbura (document 38). Cette livraison d'armes est effectuée à la demande du président Fulbert Youlou, ainsi que l'atteste la présence, dans le dossier concerné, du télex de Dupret du 6 septembre, dans lequel le consul général transmet une demande d'armes de Youlou aux Affaires étrangères (document 37). Cette livraison d'armes s'inscrit visiblement dans le cadre de l'action de soutien de ce dernier à Kasa Vubu. Nous ignorons cependant l'affectation précise de ces armes.

Il est toutefois intéressant de noter que, le 12 septembre, Marlière demande deux « *délégués sûrs* » et des armes supplémentaires pour un « *coup de main* » (document 000). Que recouvre cette action commando? S'agit-il d'une action contre Lumumba? Non. Rien dans son télex du 12 septembre ne l'indique⁽⁵⁶⁾. Pour comprendre le but de cette action commando, il faut simplement se référer à ce qui constitue l'essentiel du message. Marlière y fait rapport sur un entretien avec le premier ministre Ileo. Celui-ci n'est pas sûr de pouvoir compter sur la Force publique. Il doute de l'attitude du commandant en chef, le général Lundula, et d'autres commandants. Marlière lui indique deux voies susceptibles d'être suivies: d'une part, la voie légale, c'est-à-dire la révocation de Lundula et d'autres dirigeants militaires s'ils refusent de suivre les ordres; d'autre part, si ce recours à la voie légale s'avérait un échec, l'organisation d'un « *coup de main* ». Marlière entend par là une action contre Lundula et certains commandants militaires qui refuseraient de reconnaître l'autorité d'Ileo. Telle est en effet la préoccupation d'Ileo. Marlière veut l'aider à se mettre en position de contrôler le commandement de l'armée et donc la Force publique.

Loos répond le 14 septembre que « *les deux enfants* » — c'est-à-dire les « *deux délégués sûrs* » — partiront probablement le 17 septembre. Le 17 septembre, Marlière demandera toutefois de garder « *les deux*

⁽⁵⁶⁾ Le télex de Marlière n'est pas daté, mais reçoit, à son arrivée à Bruxelles, un cachet indiquant: 13 janvier. Dans son message, Marlière rend compte d'un entretien qu'il a eu avec Ileo « dans l'après-midi ». Lundula ayant été destitué dans la soirée du 12 septembre (voir document 000), nous pouvons en conclure que Marlière a rédigé son télex dans la soirée du 12 septembre pour l'envoyer le soir même ou à la première heure le matin du 13 septembre.

enfants » tot nader order in België te houden. Intussen is Lundula afgezet en is Mobutu op het voorplan getreden.

Document 37

Telex Dupret aan Belext, Brazza 359, 6 september 1960

<L'abbé Youlou souhaiterait des armes d'urgence. Il faudrait environ une vingtaine de mitraillettes. Etes-vous disposé à les lui faire parvenir ?

*Il désirerait aussi avoir un poste émetteur puissant pour continuer campagne de propagande et soutien de Kasavubu>**

Document 38

Telex Loos aan Dieu rusur ⁽⁵⁷⁾, Minaf 55813, 13 september 1960

<Identification pour Dieu. Avons demande a[ide] d[e] c[amp] gouverneur général territoire voisin comment celui-ci attachait grand cordon sous habit de soirée lors réception gou[verneur]-g[énéral] Léo. Fin identification. Sur ordre ministre Affaires Africaines vous saurais gré expédier par Sabena vol 522 Usumbura Le Caire qui sera détourné sur Brazzaville mercredi 14 courant départ Usumbura 16 heures 50 local.

Primo. Vingt mitraillettes type en usage F[orce] P[ublique] avec chargeurs et deux cents cartouches par arme.

Secundo. Dix pistolets g[rande] p[uissance] type en usage F[orce] P[ublique] avec chargeurs et trente neuf cartouches par arme.

Tertio. Prendre dispositions embarquer ces armes insu douane.

Quarto. Tout doit être mis en valises aluminium si possible. Indication adresse citation monsieur Blondin des Prairies fin citation destination Brazzaville.

Quinto. Déclarer pour avion bagages non accompagnées.

Sexto. Veillez à faire disparaître si possible trace de ces armes dans registres F[orce] P[ublique] ou autres.

Septimo. Armes seront remplacées par nos soins dans délais les plus brefs.

Octavo. Ceci est impératif tout original et copies de ce télex de même que les bandes doivent être détruites par vos soins et sous votre responsabilité.

Nono. Confirmation par lettre suit par d c vol 569 quittant Bruxelles mardi 13 à 12h45 arrivée Usa mercredi 7h45.

*Decimo. Accusez réception par mot code gibraltar exécution par willy>**

Document 39

Telex Marlière aan Loos, 13 september 1960

<Vu cet après-midi Ileo. Il craint que [Force] P[ublique] ne se rallie pas à nouveau gouvernement. Après examen situation ai conseillé deux méthodes simultanées.

Primo. Par voie légale convoquer gén[éral] Lundula. Si ne se présente pas ou si refuse ordres le révoquer officiellement ⁽⁵⁸⁾. Appeler le com[man]d[ant] a.i. 2 gr[ou]p[emen]t (Kokolo est malencontreusement absent) à son défaut Boboso com[man]d[ant] 47 b[riga]de. Si refus d'ordre les destituer et nommer immédiatement un responsable garnison Léo.

enfants » en Belgique jusqu'à nouvel ordre. Entre-temps, Lundula a été destitué et Mobutu est apparu sur le devant de la scène.

Document 37

Télex Dupret à Belext, Brazza 359, 6 september 1960

Document 38

Télex Loos à Dieu rusur ⁽⁵⁷⁾, Minaf 55813, 13 septembre 1960

Document 39

Télex Marlière à Loos, 13 septembre 1960

⁽⁵⁷⁾ Ruanda Urundi Sûreté.

⁽⁵⁸⁾ De telex van Marlière is ongedateerd, maar draagt wel de stempel <Entré le 13 september 1960>. Hij is waarschijnlijk in de nacht van 12 of 13 september binnengelopen. Het afzettingsbesluit van Lundula dateert van 12 september. Denis bevestigt in zijn rapport aan minister Wigny dat Lundula in de avond van 12 september wordt afgezet. Dupret deelt op 13 september mee dat Lundula is afgezet « par ordonnance de ce jour ». Wellicht heeft Dupret pas op 13 september kennis gekregen van de afzetting.

⁽⁵⁷⁾ Ruanda Urundi Sûreté.

⁽⁵⁸⁾ Le télex de Marlière n'est pas daté, mais porte le cachet < Entré le 13 septembre 1960 >. Il est probablement arrivé dans la nuit du 12 ou du 13 septembre. L'arrêté révoquant Lumumba est daté du 12 septembre. Denis confirme dans son rapport au ministre Wigny que Lumumba est révoqué dans la soirée du 12 septembre. Dupret fait savoir le 13 septembre que Lumumba a été révoqué « par ordonnance de ce jour ». Dupret n'a probablement été informé que le 13 septembre de sa révocation.

Secundo. Simultanément, pour le cas ou manoeuvre légale échouerait m'envoyer deux délégués surs pour organiser coup de main. Vu évolution rapide situation il serait souhaitable que nous disposions rapidement sur place du colis demandé (20 + 400) et si transport avion possible 20 off[ensives] et 20 déf[ensives].

Ne les céderons qu'en toute dernière extrémité et à coup sur.

*Pas de difficultés à prévoir à l'arrivée. Fournitures possible par Usumbura ou Bruxelles. Prévenir date arrivée et marque colis>**

Op 14 september gewaagt Marlière van een « *plan à l'étude pour action à Léo en accord avec gouvernement Ileo. Succès très possible si exécutants aussi décidés en actes qu'en paroles. Impossible si Ghana prend parti Lumumba* » (document 45). Houdt deze actie verband met de « *coup de main* », waarvan sprake op 13 september, en is ze dus gericht op het disciplineren van de Force Publique ? Of gaat het veeleer om de arrestatie van Lumumba, die een eerste keer op 12 september is mislukt. Dat laatste lijkt waarschijnlijk. Op 15 september zal een tweede poging tot arrestatie mislukken door tussenkomst van de Ghanese troepen.

De actie 58316

Tussen 15 en 17 september is er in de telexen van Loos en Marlière sprake van minstens twee acties : « *une action en cours* », en « *une action prévue* ». De telexen preciseren de aard van deze acties niet. Marlière geeft echter een belangrijke aanwijzing. De « *action en cours* », dat zegt hij tot tweemaal toe, valt in het water door het optreden van Mobutu op 14 september. En Marlière preciseert : « *Action actuellement en cours risque de tomber dans le vide par suite reprise en mains ANC par Mobutu. Suivons situation et récupérerons matériel si possible. La plus grosse difficulté vient du trop grand nombre de comploteurs brevetés déjà sur place. Inutile en ajouter* ». Was de actie gericht op het ANC en is die thans niet meer nodig, nu Mobutu het leger in handen heeft genomen ? Is er een verband met de wapenlevering van 15 september, die Marlière zal proberen te recupereren (om ze niet in handen van « *gebreveteerde comploteurs* » te spelen), en de « *coup de main* » tegen Lundula ? En vraagt hij daarom op 17 september de twee kinderen tot nader order in Brussel te houden ? Dat lijkt ons aannemelijk. De telexen verwijzen niet naar Lumumba als zodanig, maar een actie gericht tegen Lumumba valt niet uit te sluiten. Alleen is het weinig waarschijnlijk dat een fysieke eliminatie van Lumumba zou bedoeld zijn. Waarom immers zou zo een actie door de interventie van Mobutu « *in het luchtledige* » komen te hangen ?

De « *action prévue* » daarentegen kan gevolgd worden van 16 september tot begin oktober. Op 16 september — in telex 58316 — spreekt Loos voor de eerste maal over de « *action prévue* », die wij gemakshalve actie 58316 zullen noemen. Hij preciseert dat Marlière de coördinator zal zijn, maar dat de minister over de opportuniteit van de actie zal oordelen, tenzij in geval van hoogdringendheid. Loos kondigt in dit verband de komst

Le 14 septembre, Marlière fait état d'« un plan à l'étude pour action à Léo en accord avec gouvernement Ileo. Succès très possible si exécutants aussi décidés en actes qu'en parole. Impossible si Ghana prend parti Lumumba » (document 45). Y a-t-il un rapport entre cette action et le « *coup de main* » dont il a été question le 13 septembre et cette action vise-t-elle donc à discipliner la *Force publique* ? Ou s'agit-il plutôt de l'arrestation de Lumumba, qui a échoué une première fois le 12 septembre. Cette dernière hypothèse paraît vraisemblable. Une deuxième tentative d'arrestation échouera le 15 septembre par suite des l'intervention de troupes ghanéennes.

L'action 58316

Entre le 15 et le 17 septembre, il est question d'au moins deux actions dans les télex de Loos et de Marlière : « *une action en cours* » et « *une action prévue* ». Les télex ne précisent pas la nature de ces actions. Marlière fournit toutefois une indication importante. L'« *action en cours* », indique-t-il à deux reprises, tombe à l'eau à cause de l'intervention de Mobutu le 14 septembre. Et Marlière de préciser : « *Action actuellement en cours risque de tomber dans le vide par suite reprise en mains ANC par Mobutu. Suivons situation et récupérerons matériel si possible. La plus grosse difficulté vient du trop grand nombre de comploteurs brevetés déjà sur place. Inutile en ajouter* ». L'action vise-t-elle l'ANC et n'est-elle plus nécessaire, maintenant que Mobutu a pris l'armée en mains ? Y a-t-il un lien avec les armes du 15 septembre, que Marlière tentera de récupérer (pour ne pas les laisser aux mains de « *complotteurs brevetés* »), et le « *coup de main* » contre Lundula ? Ce n'est pas improbable. Les télex ne parlent pas de Lumumba en tant que tel, mais une action contre celui-ci n'est pas à exclure. Il est toutefois peu probable que l'action visait l'élimination physique de Lumumba. Pourquoi une telle action viendrait-elle en effet à tomber « *dans le vide* » par suite de l'intervention de Mobutu ?

En revanche, on peut suivre le déroulement de l'« *action prévue* » du 16 septembre à début octobre. Le 16 septembre, Loos parle pour la première fois — dans le télex 58316 — de l'« *action prévue* », que nous appellerons, par commodité, action 58613. Il précise que Marlière en sera le coordinateur et que, sauf en cas d'urgence, ce sera le ministre qui décidera de l'opportunité d'agir. Loos annonce, à cet égard, l'arrivée de Van Gorp

aan van Van Gorp en Edouard Pilaet (document 40). In de volgende telexen is over deze personen heel wat te doen. Marlière vindt de keuze van Pilaet en Van Gorp niet gelukkig. Dat alles levert weinig nieuws op ... tot 1 oktober. Op die dag stuurt Marlière een bericht naar Brussel en verwijst uitdrukkelijk naar telex 58316. Hij is van mening dat de toestand gunstig is. Hij start de voorbereiding en wacht op het akkoord van de minister. In dat geval wil hij zelf voor instructies naar Brussel komen of vraagt hij een gezant van de minister (document 41). Loos laat weten dat hij zelf komt, samen met Fernand Vervier, kabinetsmedewerker van de minister (document 42). De ontmoeting tussen Marlière, Loos en waarschijnlijk Vervier vindt plaats op 10 oktober 1960 te Pointe Noire. Over welke actie gaat het hier, welke toestand moest als opportuun worden beoordeeld en waarop kon een eventuele hoogdringendheid betrekking hebben? Wat werd er precies besproken te Pointe Noire? Volgens een verklaring van Louis Marlière aan het Duitse televisiestation ARD in 2000 zou Brussel hem op zekere dag twee personen hebben gestuurd: Loos en een kabinetsattaché. Ze zouden hem voorgesteld hebben een « *tueur de crocodiles* » te sturen. Marlière doelt kennelijk op de ontmoeting in Pointe Noire ⁽⁵⁹⁾. Zijn getuigenis geeft ongetwijfeld goed de sfeer weer, maar biedt zij ons voldoende houvast om van een echt plan te spreken. Zijn Loos en Vervier werkelijk met het voorstel van een « *tueur de crocodiles* » naar Pointe Noire gekomen? En hebben Loos en Marlière vervolgens schikkingen genomen om dat voorstel uit te voeren? Of gaat het hier om een vrijblijvende gedachte die tijdens de ontmoeting is gesuggereerd? Vervier van zijn kant ontkent voor de parlementaire onderzoekscommissie dat hij met zulke opdracht naar Brazzaville werd gestuurd ⁽⁶⁰⁾.

⁽⁵⁹⁾ Aan Marlière wordt gevraagd of hij zich « *les deux enfants* » herinnert (die door de programmamakers worden geassocieerd met het plan Baracuda). Marlière denkt na, antwoordt eerst ontkennend en herinnert zich dan plots de komst van Loos en de kabinetsattaché. Deze associatie is fout. Loos en Vervier zijn uiteraard niet « *les deux enfants* » bestemd voor een « *coup de main* ».

⁽⁶⁰⁾ Vervier moest onder andere contact nemen met gezanten van Zuid-Kasaï.

et de Edouard Pilaet (document 40). Dans les télex suivants, il est souvent question de ces personnes. Marlière estime que le choix de Pilaet et de Van Gorp n'est pas heureux. Rien de bien nouveau ne se passe donc ... jusqu'au 1^{er} octobre. Ce jour-là, Marlière envoie un message à Bruxelles et renvoie expressément au télex 58316. Il estime que la situation est favorable. Il commence les préparatifs et attend l'accord du ministre. En cas de réponse affirmative, il souhaite se rendre personnellement à Bruxelles pour recevoir les instructions ou demande que le ministre lui envoie un délégué (document 41). Loos fait savoir qu'il vient lui-même, accompagné de Fernand Vervier, un membre du cabinet du ministre (document 42). La rencontre entre Marlière, Loos et, sans doute, Vervier a lieu le 10 octobre 1960 à Pointe Noire. De quelle action s'agit-il en l'occurrence, quelle situation devait être considérée comme opportune et sur quoi pouvait porter l'urgence éventuelle? De quoi précisément a-t-on discuté à Pointe Noire? Selon une déclaration que Louis Marlière a faite en 2000 à la chaîne de télévision allemande ARD, Bruxelles lui aurait envoyé un jour deux personnes: Loos et un attaché de cabinet. Ceux-ci lui auraient proposé de lui envoyer un « *tueur de crocodiles* ». Marlière fait manifestement allusion à la rencontre de Pointe Noire ⁽⁵⁹⁾. Son témoignage traduit sans conteste parfaitement l'atmosphère qui règne à ce moment, mais est-il suffisant pour nous permettre de parler d'un véritable plan? Loos et Vervier, venus à Pointe Noire, ont-ils réellement proposé l'envoi d'un « *tueur de crocodiles* »? Loos et Marlière ont-ils ensuite pris des dispositions pour donner suite à cette proposition? Ou s'agit-il ici sans plus d'une idée parmi d'autres qui a été lancée au cours de la rencontre? Vervier, quant à lui, dément devant la commission d'enquête parlementaire qu'il ait été envoyé à Brazzaville pour exécuter une telle mission ⁽⁶⁰⁾.

⁽⁵⁹⁾ Il est demandé à Marlière s'il se rappelle les « *deux enfants* » (qui sont associés par les concepteurs du programme au plan Baracuda). Marlière réfléchit, répond d'abord négativement et se rappelle ensuite subitement l'arrivée de Loos et de l'attaché du cabinet. Cette association est erronée. Loos et Vervier ne sont évidemment pas « *les deux enfants* » prévus pour un « *coup de main* ».

⁽⁶⁰⁾ Vervier devait notamment prendre contact avec des émissaires du Sud-Kasaï.

Document 40

Telex Loos aan Marlière, Minaf 58316, 16 september 1960

<Primo. Essayer convaincre Mobutu abandon toute idée offensive vers Katanga.

Secundo. Arrivent sous peu (dates seront confirmées) Van Gorp ex sûreté et Pilaet privé pour action prévue. D'ordre du ministre coordination assurée par Marlière qui doit renseigner minaf, celui ci sauf urgence jugera opportunité.

Tertio. Disponible si en avez emploi primo Goddard ancien com[mandant] police Léo ayant gardé contact milieu police et Ballaux pilote de fleuve et avions légers membre personnel Afrique ancien s[ervice de] r[enseignement et d']a[ction] 40-45. Cablez si besoin.

*Quarto. Fournir maximum renseignements sur évolution situation>**

Document 41

Telex Marlière aan Minaf, 1 oktober 1960

*<Référence secundo votre télé 583 du 16. Des émissaires venant de Bruxelles ou Eville laissent entendre que minaf estimerait action opportune. J'estime personnellement qu'elle serait opportune sous conditions et qu'elle est possible. Je donne les ordres de préparation. Si minaf est d'accord je passerai à exécution. En cas d'accord je demande autorisation aller retour Bruxelles pour mise au point ou envoi délégué minaf ici. Il est inutile et dangereux de continuer à intervenir par personne interposée>**

Document 42

Telex Loos aan Marlière, Minaf 65505, 5 oktober 1960

<Primo. Vervier et moi viendront Brazza soit départ Paris le sept soit départ Paris le neuf suite télex 1/10 au sujet de Joseph. S'agit d'un aller retour. Brazza me paraissant peu indiqué prière fixer endroit rendez-vous soit Pointe Noire soit Bangui soit Lamy soit autre endroit et faire réservations nécessaires à ce sujet. Accord préparation action.

Secundo. Votre télégramme 1/10 propos vingt millions. Connaissons source indiscretion confirmé par votre télex 3/10. Accord sur attitude prise.

Cette somme à votre disposition sous réserve un million francs belges à consubel. Indiscretion ne vient pas de minaf. Troisième partie votre télé 1/10 vous en parlerai de vive voix.

Tertio. Colis Lemman. Contenu voir mon 64001. Vingt-deux valises. Quatre cent six kilogs. Vol Sabena sn 522 e t a gmt 1830 gmt. Accord escale deux heures minimum. Accord prendre colis dont question. Transport passager a régler avec représentant Sabena sur place. Même avion apportera thermo fax copy paper attention consubel. Jumelles suivront. Tertio votre demande fourni par Lemman sauf dernière partie dont etudions possibilité.

Quarto. Votre télé 3/10 accord traiter uniquement avec Mobutu. Accord de principe envoi Belgique jeunes gens mais modalités sont étudiées. Priorité comme demandé a) cadet b) tr c) le reste. Faisons diligence ce domaine.

*Quinto. Ai vu Nsele au sujet stagiaires militaires. Lui rentre Léo par avion mardi quatre courants>**

Missie-Pilaet : 20 september-22 oktober 1960

Op 16 september kondigt Loos de komst aan van Pilaet in het kader van de « *action prévue* », de actie 58613. Uit de telex van die dag en latere telexen vernemen we dat Pilaet — alias « Achille » — uit de privé-sector komt, een goede dekking heeft in de bankwereld en een specialist is in het inlichtingenwerk. Wie is deze man, waarom en door wie werd hij naar Congo gestuurd? Het antwoord op deze vragen brengt ons een nieuwe wereld binnen,

Document 40

Télex Loos à Marlière, Minaf 58316, 16 septembre 1960

Document 41

Télex Marlière à Minaf, 1^{er} octobre 1960

Document 42

Télex Loos à Marlière, Minaf 65505, 5 octobre 1960

Mission Pilaet : 20 septembre-22 octobre 1960

Le 16 septembre, Loos annonce la venue de Pilaet dans le cadre de l'« *action prévue* », l'action 58316. Il ressort de ce télex et de télex ultérieurs que Pilaet — alias Achille — vient du secteur privé, qu'il dispose d'une bonne couverture dans le monde bancaire et qu'il est un spécialiste du renseignement. On apprend toutefois aussi que Marlière n'est pas vraiment satisfait du choix de Pilaet — alias « Achille » — à qui il reproche son indiscre-

waarin het verzet uit de Tweede Wereldoorlog en de anti-communistische netwerken een rol spelen.

Pilaet is een oud-verzetsman, die onder andere een belangrijke rol speelde bij de bevrijding van Antwerpen. Het lijkt erop dat hij met strijdmakkers uit het verzet ook na de oorlog in een inlichtingennetwerk is blijven opereren onder leiding van Norbert Laude, die tijdens de bezetting zijn commandant was. In een brief van 13 juni 1960 aan generaal Raymond Dinjeart, hoofd van het Militair Huis van de Koning, wordt Pilaet door Laude voorgesteld in de volgende bewoordingen : « *Mon Général — Je crois de mon devoir de vous communiquer une note émanant de Mr Pilate (sic) qui fut commandant des troupes de l'intérieur de la province d'Anvers, au cours de la Résistance. Je connais l'intéressé : très sérieux et j'ai pu contrôler à plusieurs reprises l'exactitude de ses renseignements.* ». En in een brief aan generaal Emile Janssens, 19 augustus 1960 : « Mr Pilaet était sous mes ordres au cours de la résistance pour notre service de renseignements. Il avait le commandement des unités de résistance (Général Gérard). Il nous a rendu de réels services » ⁽⁶¹⁾.

Het verzetsverleden van Pilaet is met andere woorden een garantie van degelijkheid. Valt daarbij op te merken dat Pilaet, hoewel afkomstig uit het communistisch georiënteerd Onafhankelijkheidsfront, na de oorlog — waarschijnlijk vanuit zijn patriotisme — in anticommunistische richting was geëvolueerd. Hij behoort echter niet tot wat men in de jaren vijftig de rechterzijde noemde, veeleer was hij een liberaal-georiënteerd figuur.

Er is nog een tweede aspect aan Pilaet dat hier minstens even belangrijk is. Pilaet is vennoot in de Antwerpse diamantfirma I. Konreich. Hij heeft banden met de Forminière en contacten met diens topman Alfred Moeller de Laddersous (beheerder van de CCCI, Société Minière du Bécéka, Auxilacs, Comité National du Kivu, Société Immobilière au Kivu, ere-vice-gouverneur-generaal van Belgisch Congo enz.). Zijn interesse voor Congo heeft in eerste instantie te maken met de diamantindustrie. Pilaet heeft trouwens al andere opdrachten achter de rug in Congo waarbij de diamantindustrie centraal stond.

Pilaet treedt op als inlichtingsagent. Maar hij opereert kennelijk niet zelfstandig. Hij treedt op via Norbert Laude. Laude is de gewezen directeur van de Koloniale Hogeschool te Antwerpen. Hij had de leiding van het verzet in Antwerpen in 1944 en ontsnapte bij de bevrijding op het nippertje aan een executie door de Gestapo. Over zijn optreden na de oorlog laten we hemzelf aan het woord in

⁽⁶¹⁾ Beide brieven in AKP, Militair Huis.

tion. Qui est cet homme, pourquoi et par qui est-il envoyé au Congo ? La réponse à ces questions nous fait entrer dans un monde nouveau, dans lequel la résistance active durant la seconde guerre mondiale et les réseaux anticommunistes jouent un rôle.

Pilaet est un ancien résistant, qui a notamment joué un rôle important lors de la libération d'Anvers. Il semble qu'il ait, avec d'autres anciens résistants, continué après la guerre à opérer au sein d'un réseau de renseignements sous la direction de Norbert Laude, qui avait été son commandant pendant l'occupation. Dans une lettre du 13 juin 1960 adressée au général Raymond Dinjeart, chef de la Maison militaire du Roi, Laude présente Pilaet dans les termes suivants : « *Mon Général — Je crois de mon devoir de vous communiquer une note émanant de M. Pilate (sic) qui fut commandant des troupes de l'intérieur de la province d'Anvers, au cours de la Résistance. Je connais l'intéressé : très sérieux et j'ai pu contrôler à plusieurs reprises l'exactitude de ses renseignements.* ». Et dans une lettre datée du 19 août 1960, Laude écrit au général Emile Janssens : « M. Pilaet était sous mes ordres au cours de la résistance pour notre service de renseignements. Il avait le commandement des unités de résistance (Général Gérard). Il nous a rendu de réels services » ⁽⁶¹⁾.

Le passé de résistant de Pilaet est, en d'autres termes, une garantie de fiabilité. Il convient à cet égard de remarquer que, quoique issue du Front de l'indépendance, de tendance communiste, Pilaet évolue après la guerre vers l'anticommunisme — probablement par patriotisme. Il n'appartient toutefois pas à ce qu'il était convenu d'appeler la droite dans les années cinquante, mais était plutôt d'orientation libérale.

Pilaet nous intéresse pour une deuxième raison au moins aussi importante. Il est l'un des associés de la société diamantaire anversoise I. Konreich. Il entretient des relations avec la Forminière et a des contacts avec le patron de celle-ci, Alfred Moelleur de Laddersous (administrateur de la CCCI, de la Société Minière du Bécéka, Auxilacs, du Comité National du Kivu et de la Société Immobilière du Kivu, vice-gouverneur général honoraire du Congo belge, etc.). Son intérêt pour le Congo s'explique en premier lieu par ses liens avec l'industrie diamantaire. Pilaet a du reste déjà accompli d'autres missions au Congo, missions qui concernaient avant tout l'industrie du diamant.

Pilaet agit en tant qu'agent de renseignements, mais il n'opère apparemment pas de manière autonome. Il reçoit ses instructions par l'entremise de Norbert Laude, l'ancien directeur de la *Koloniale Hogeschool d'Anvers*. En 1944, il dirigeait la résistance à Anvers et, à la libération, il avait failli être exécuté par la Gestapo. Dans la lettre précitée adressée à Dinjeart, il décrit ses activités

⁽⁶¹⁾ Les deux lettres se trouvent aux archives du Palais royal, Maison militaire.

de reeds geciteerde brief aan Dinjeart : « Depuis quinze ans, je suis rapporteur de la Force Publique au Conseil Colonial et au Conseil de Législation. J'ai appartenu à la F.P. et j'ai maintenu des contacts personnels avec les officiers, sous-officiers et gradés au cours des missions effectuées au Congo tous les deux ans depuis 1945 ». Is Laude hoofd van een breder netwerk ? Voor wiens rekening werkt Laude ? Dat zijn vragen waarop we geen antwoord kunnen geven.

Wanneer Pilaet in september 1960 naar Congo vertrekt heeft hij een dubbele missie, een voor Loos en een voor de Forminière (diamant). Rapporten van Pilaet — die opereert onder de schuilnaam Alex Lapite — gaan evenwel in eerste instantie naar Laude — schuilnaam Delau — en vervolgens naar de twee opdrachtgevers, respectievelijk de Forminière en minister d'Aspremont Lynden-Loos.

Wat kunnen wij afleiden uit deze rapporten ? Pilaet zou door Loos zijn geëngageerd voor een actie onder leiding van Marlière, waarvan de natuur door hem zelf als volgt wordt omschreven : « (...) On avait mis un petit programme au point, dont ma tâche consisterait à prendre contact avec le colonel Mobutu, Ileo, Bolikango et éventuellement le président Kasa Vubu. Ma tâche consiste à faire comprendre à ces leaders la lutte sans rémission que mènera le communisme international; dirigé et financé par la Russie, contre eux et tous les leaders congolais n'étant pas d'accord avec la politique lumumbiste. Je devais surtout leur faire comprendre que dans la situation actuelle, c'était une lutte sans merci dont le résultat, réconciliation ou non, la disparition de Patrice ou d'eux-mêmes, sans rémission ou sans doute possible ».

Gedurende zijn verblijf in Congo heeft Pilaet inderdaad verschillende ontmoetingen met Congolese leiders, waaronder vier met Mobutu (tussen 24 en 27 september), die hij — naar eigen zeggen — zou gewaarschuwd hebben tegen het internationale communisme en bepaalde personen. Met Marlière vlot de samenwerking niet. Volgens Pilaet is Marlière een amateur : zijn organisatie stelt niets voor. Pilaet, aldus Marlière, is een babbelaar. Wel stelt Pilaet een plan op voor Marlière, dat een indicatie kan opleveren voor de aard van actie 58316 (document 40). Het betreft het opzetten van een clandestiene actie- en inlichtingendienst, naar het model van het verzet. Uit de tekst blijkt dat gewelddadige en dodelijke actie tot de waaier van activiteiten behoort ⁽⁶²⁾. In dat opzicht dus kan een aanslag op Lumumba tot de doelstellingen hebben behoord. Anderzijds is het door Pilaet geplande net-

⁽⁶²⁾ « Il doit être capable d'instruire ses hommes aux méthodes d'attaque, d'exécution, attentats, armes, explosifs, la ruse, la confusion, la concussion ». « Si l'acteur et sa couverture devaient être blessés gravement et dans l'impossibilité d'être évacués ou secourus, le chef de l'action prend la décision de l'opportunité de la mettre hors d'état définitivement pour empêcher des dénonciations ».

après la guerre : « Depuis quinze ans, je suis rapporteur de la Force Publique au Conseil Colonial et au Conseil de Législation. J'ai appartenu à la F.P. et j'ai maintenu des contacts personnels avec les officiers, sous-officiers et gradés au cours des missions effectuées au Congo tous les deux ans depuis 1945 ». Laude est-il à la tête d'un réseau plus vaste ? Pour le compte de qui travaille-t-il ? Il nous est impossible de répondre à ces questions.

Lorsque Pilaet se rend au Congo en 1960, il est chargé d'une double mission : l'une pour Loos et l'autre pour la Forminière (diamant). Les rapports de Pilaet — qui opère sous le pseudonyme d'Alex Lapite — sont toutefois d'abord adressés à Laude — pseudonyme Delau — avant d'être transmis à ses deux commanditaires, qui sont respectivement la Forminière et le ministre d'Aspremont Lynden-Loos.

Que nous apprennent ces rapports ? Pilaet aurait été engagé par Loos pour exécuter, sous la direction de Marlière, une action dont il décrit lui-même la nature en ces termes : « (...) On avait mis un petit programme au point, dont ma tâche consisterait à prendre contact avec le colonel Mobutu, Ileo, Bolikango et éventuellement le président Kasa Vubu. Ma tâche consiste à faire comprendre à ces leaders la lutte sans rémission que mènera le communisme international; dirigé et financé par la Russie, contre eux et tous les leaders congolais n'étant pas d'accord avec la politique lumumbiste. Je devais surtout leur faire comprendre que dans la situation actuelle, c'était une lutte sans merci dont le résultat, réconciliation ou non, la disparition de Patrice ou d'eux-mêmes, sans rémission ou sans doute possible ».

Pendant son séjour au Congo, Pilaet a effectivement rencontré à plusieurs reprises des leaders congolais, et parmi eux, Mobutu, qu'il a rencontré quatre fois (entre le 24 et le 27 septembre) et qu'il dit avoir mis en garde contre le communisme international et certaines personnes. La collaboration avec Marlière est difficile. Selon Pilaet, Marlière est un amateur : son organisation est dérisoire. D'après Marlière, Pilaet est un bavard. Pilaet établit cependant un plan pour Marlière, qui peut donner une indication quant à la nature de l'action 58316 (document 43). Il s'agit de la mise sur pied d'un service d'action et de renseignement clandestin, s'inspirant du modèle de la résistance. Il ressort du texte que les activités du service englobent les actions violentes et meurtrières ⁽⁶²⁾. Dans cette optique, un attentat contre Lumumba peut avoir figuré parmi les objectifs. D'autre part, le ré-

⁽⁶²⁾ « Il doit être capable d'instruire ses hommes aux méthodes d'attaque, d'exécution, attentats, armes, explosifs, la ruse, la confusion, la concussion ». « Si l'acteur et sa couverture devaient être blessés gravement et dans l'impossibilité d'être évacués ou secourus, le chef de l'action prend la décision de l'opportunité de la mettre hors d'état définitivement pour empêcher des dénonciations ».

werk zo uitgebreid en zijn de acties zo divers, dat zij een actie tegen Lumumba zeker overstijgen. Misschien moet men denken aan acties tegen meerdere als communistisch beschouwde leiders zoals Gizenga, Kashamura enz. Of moet men denken aan een *stay behind* netwerk voor het geval Lumumba terug aan de macht komt, of aan verzetsactiviteit onder een communistisch regime in Congo.

Wij weten reeds dat Marlière in het kader van de actie 58316 op 1 oktober van mening is dat actie opportuun is. Pilaet van zijn kant, denkt daar blijkbaar anders over. Omstreeks dezelfde tijd schrijft hij : « *Mes impressions et ma conviction après les douze jours d'observation et de contacts sont que j'ai acquis la conviction que l'atmosphère n'est pas favorable de passer à une action directe que vous comprenez contre notre beau gibier, que j'appellerai le perdreau. Ceci indépendamment que l'action déjà entamée pour le moment a été commencée avec beaucoup trop de légèreté, d'amateurisme et de fantaisie. Je suis certain de ne pas me tromper que la première chose à commencer est l'organisation d'une propagande étudiée, réaliste, continue mais surtout pénétrante à la masse entière du pays, non seulement dans les grands centres. La seule façon pour atteindre la masse et la préparer à l'action, qui est notre but final, est d'utiliser la presse ...* ».

Document 43

Alex Lapite, « *Projet d'organisation pour l'action bien déterminée, transmis à Louis, Brazza* », getypte nota, circa 1 oktober 1960, 5 blz.

Document 44

Brief van Norbert Laude aan minister d'Aspremont Lynden, 23 oktober 1960

<Monsieur le Ministre — J'ai l'honneur de joindre, en annexe à la présente, pour information extraits des deux derniers rapports reçus de Mr Pilate de Léopoldville.

Mr Pilate est rentré le 22 octobre à Anvers. Il a rempli également une mission pour la Forminière.

Je vous prie de vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération — (s) Lt-col. h. Norbert Laude>

Uitweiding : de figuur Pilaet

Die laatste passage zegt ons ook iets over de goedsgesteldheid van een Belgische samenzweerder die naar Afrika is getrokken. Hier past een woordje uitleg om de rol en het belang van een figuur als Pilaet in de gegeven context te beoordelen.

Kenmerkend voor de op antilumbistische acties gerichte plannen in het najaar 1960 was dat ze niet verder waren geraakt dan het stadium van de formulering. Uiteraard vindt men er sporen van terug in de archieven die even een illusie kunnen wekken waardoor er meteen

seau prévu par Pilaet a une telle étendue et ses actions, une telle diversité qu'ils vont certainement au-delà d'une action contre Lumumba. Il faut peut-être songer à des actions dirigées contre plusieurs dirigeants étiquetés comme communistes, tels que Gizenga, Kashamura, etc. Ou faut-il songer à un réseau *stay behind* pour le cas où Lumumba reviendrait au pouvoir, ou à des activités de résistance sous un régime communiste au Congo.

Nous savons déjà que, le 1^{er} octobre, dans le cadre de l'action 58316, Marlière estime qu'il est opportun d'agir. Il s'avère que Pilaet, quant à lui, ne partage pas ce point de vue. Environ à la même époque, il écrit : « *Mes impressions et ma conviction après les douze jours d'observation et de contacts sont que j'ai acquis la conviction que l'atmosphère n'est pas favorable de passer à une action directe que vous comprenez contre notre beau gibier, que j'appellerai le perdreau. Ceci indépendamment que l'action déjà entamée pour le moment a été commencée avec beaucoup trop de légèreté, d'amateurisme et de fantaisie. Je suis certain de ne pas me tromper que la première chose à commencer est l'organisation d'une propagande étudiée, réaliste, continue mais surtout pénétrante à la masse entière du pays, non seulement dans les grands centres. La seule façon pour atteindre la masse et la préparer à l'action, qui est notre but final, est d'utiliser la presse ...* ».

Document 43

Alex Lapite, « *Projet d'organisation pour l'action bien déterminée, transmis à Louis, Brazza* », note dactylographiée, vers le 1^{er} octobre 1960, 5 pp.

Document 44

Lettre de Norbert Laude au ministre d'Aspremont Lynden, 23 octobre 1960.

Excursus : L'homme Pilaet

Ce dernier passage nous révèle aussi les états d'âme d'un comploteur belge qui s'est exporté en Afrique. Un mot est ici nécessaire pour évaluer le rôle et le poids d'un homme comme Pilaet dans ce contexte.

Manifestement, à l'automne 1960, le propre des projets d'actions antilumbistes radicales fut de ne pas avoir dépassé le stade de la formulation. Bien sûr on en trouve trace dans les archives, qui peuvent générer un effet d'illusion, de miroir grossissant susceptible d'être

op wordt gefocust door voorstanders van de complottheorie. Maar als men diezelfde archieven enigszins uitdiept door de bronnen opnieuw in hun context te plaatsen zodat ze op steekhoudende wijze kunnen worden geïnterpreteerd, dan kan een heel ander licht worden geworpen op *a priori* explosieve documenten. Het geval van apotheker Dubois spreekt in dat opzicht boekdelen en wij brengen het later ter sprake.

Tegen die achtergrond past het de figuur Pilaet wat nader te bekijken, wiens weerstandsplannen tegen de lumumbisten uiteindelijk geen weerklank hebben gevonden, nadat ze aanvankelijk veel geblaat en weinig wol hadden opgeleverd. Wie had daar schuld aan? Allereerst de samenzweerder zelf. Hij zal de hoofdreden voor zijn falen zelf aangeven: gebrek aan organisatie en coördinatie, wat er ook op kan duiden dat de wil of een voldoende vastberaden en overtuigende politieke impuls ontbrak om aan de samenzweerders passende middelen ter beschikking te stellen waarmee ze een door hen beaamd plan om Lumumba te vermoorden tot uitvoering konden brengen. De complotteurs zitten in de knoei en zij zijn de eersten om dat toe te geven. Een document brengt ons duidelijkheid over de verwachtingen van een personage als Pilaet, met name zijn « *Note de conclusions sur l'entreprise « Beau Temps », liquidation totale de Congo-Meubles* », die zich, net als de overige rapporten, in de Papierens Loos⁽⁶³⁾ bevindt. Hij richt zijn conclusie, gedateerd Leopoldstad 13 oktober 1960, aan Delau [Laude]. Voor hem is dat de gelegenheid om de toevalligheden te recapitulieren van een avontuur dat hij zich veelbelovend had gewenst, maar dat nergens op uitdraait. Voorgeschiedenis:

« Ayant entamé en Belgique une organisation minutieusement mise au point et qui allait aboutir à son stade final, je fus contacté à Bruxelles par Loos de la rue des Petits Carmes, me demandant de collaborer avec son organisation pour que diverses actions de groupes dispersés n'entravent pas l'action d'autres groupes, et notamment du sien. Je fus entièrement d'accord avec ce principe et c'est pour cela que je me mis à sa disposition. Je pus croire que son organisation était prête à entrer définitivement dans l'action finale, puisque deux jours après ma première prise de contacts, il me demandait de partir d'urgence avec un autre de ses hommes ».

De actie lijkt er aan te komen en de lumumbisten kunnen maar beter op hun hoede zijn. En nochtans zal hij — die immers als een hond in een kegelspel is terechtgekomen — een ontgoocheling te verwerken krijgen:

« Il faut donc comprendre mon étonnement en arrivant ici et en m'apercevant que rien n'était fait, comme je vous l'ai écrit dans mes rapports précédents à ce sujet. Cela aurait été encore un moindre mal, si on s'était mis immédiatement au travail ici pour mettre cette affaire

⁽⁶³⁾ PL, 5, blz. 10 en 11.

exploité par les amateurs de complot. Mais en approfondissant quelque peu ces mêmes archives, en resituant les sources dans leur contexte, en vue d'une interprétation adéquate, une autre lumière peut alors être jetée sur des documents *a priori* explosifs. Le cas du pharmacien Dubois est éloquent à ce propos, et nous l'évoquons plus loin.

Dans cette perspective, il faut nous interroger sur Pilaet dont les projets de résistance aux lumumbistes sont restés en définitive sans échos, après avoir fait beaucoup de bruit pour peu de résultats. La faute à qui? D'abord au complotteur lui-même. La raison d'être principale de son échec sera donnée par l'intéressé: désorganisation et manque de coordination, ce qui pourrait aussi se traduire par une absence de volonté ou d'une impulsion politique suffisamment décidée et convaincante, pour que soit mis à la disposition du ou des complotteurs les moyens ad hoc, pour faire aboutir un projet d'assassinat de Lumumba, dont ils seraient les artisans. Les complotteurs pataugent et sont les premiers à le déplorer. Un document nous éclaire sur les espoirs déçus d'un personnage comme Pilaet, à savoir sa « *Note de conclusions sur l'entreprise « Beau Temps », liquidation totale de Congo-Meubles* », qui se trouve, comme ses autres rapports, dans les Papierens Loos⁽⁶³⁾. Il adresse sa conclusion, datée de Léopoldville le 13 octobre 1960 à Delau [Laude]. C'est l'occasion pour lui de récapituler les aléas d'une aventure qu'il souhaitait prometteuse et qui n'aboutit pas. Rétro-actes:

« Ayant entamé en Belgique une organisation minutieusement mise au point et qui allait aboutir à son stade final, je fus contacté à Bruxelles par Loos de la rue des Petits Carmes, me demandant de collaborer avec son organisation pour que diverses actions de groupes dispersés n'entravent pas l'action d'autres groupes, et notamment du sien. Je fus entièrement d'accord avec ce principe et c'est pour cela que je me mis à sa disposition. Je pus croire que son organisation était prête à entrer définitivement dans l'action finale, puisque deux jours après ma première prise de contacts, il me demandait de partir d'urgence avec un autre de ses hommes ».

L'action semble être au rendez-vous, et les lumumbistes ne perdent rien pour attendre. Et pourtant, c'est une déception qui l'attendait, lui qui arrive comme un cheveu dans la soupe:

« Il faut donc comprendre mon étonnement en arrivant ici et en m'apercevant que rien n'était fait, comme je vous l'ai écrit dans mes rapports précédents à ce sujet. Cela aurait été encore un moindre mal, si on s'était mis immédiatement au travail ici pour mettre cette affaire

⁽⁶³⁾ PL, 5 pp. 10 et 11.

définitivement au point. D'après les éléments dont je dispose, il n'en est rien à moins qu'on ne me tienne dans une ignorance voulue, et que, sciemment, pour une raison ou l'autre, on veuille me tenir à l'écart de cette affaire. Moi, je veux bien, mais alors qu'on me le dise franchement et qu'on ne me leurre pas (...) ».

Pilaet zet zijn betoog voort en gaat tekeer tegen het immobilisme, de lichtzinnigheid, de nonchalance, de fantasie, het amateurisme van die « organisatie » die kennelijk geacht wordt Congo te redden uit de klauwen van het rode gevaar. De uit te voeren actie valt niet te onderschatten, want ze is rechtstreeks tegen de persoon van Lumumba gericht : « Une solution serait qu'un groupe, formé en Belgique et non connu au Congo, spécialement instruit en Belgique pour cette action, s'en occupe. Le chef d'action de cette équipe devrait être alors un homme, qui connaît toute la situation ici et les toutes dernières manigances et entourloupettes que Notre Patrice effectue tous les dimanches avec une désinvolture déconcertante. Je vous garantis que rien ne serait plus facile pour une équipe de spécialistes que de faire cela, naturellement leur retrait et leur évacuation du Congo doit alors être très bien préparée et suivie dès l'instant même du coup fait ».

Maar Pilaet/Lapite voelt zich de verongelijkte, de onbegrepen : « J'abandonne ce point de ma mission commerciale pour le laisser à l'autre, qu'ils (sic) le feront ou pas ». Pilaet heeft het gevoel dat men hem niet zo moest in Congo, en vooral, dat men zijn vaardigheden niet echt heeft kunnen benutten, hij beleeft ontegensprekelijk een frustrerende ervaring, hoewel hij heel wat goede wil en anticommunistisch idealisme ten toon spreidde. Hij wilde echt overtuigen, zoals men kan lezen in zijn *Rapport n° 4, van 2 oktober 1960* : « J'ai eu un entretien samedi après-midi avec Bolikango dans sa maison privée à Limelete, 13^e rue. Nous étions seuls, en tête à tête. J'ai pu lui remettre également le mémorandum sur le communisme. Il était fort impressionné de ce que j'écrivais dans ce mémorandum, qui était, selon, la confirmation des documents publiés que vous trouverez sous ce pli, et parus dans la presse locale. Je lui ai bien fait comprendre qu'il avait maintenant les preuves irréfutables de la vérité des dires contenus dans mon mémorandum, que les leaders congolais doivent mener à partir de ce moment un combat sans merci contre les cocos, car si Patrice recouvrait la liberté, cela signifierait leur condamnation à mort et cette fois sans sursis ni pitié, mais également sans délais. Je lui ai fait comprendre que c'est son devoir impérieux de faire comprendre à toutes ses troupes et aux autres *leaders* qu'un seul but compte encore la disparition absolue et immédiate de Patrice, que c'était pour lui et les autres un devoir impérieux, duquel aucun sentiment, même religieux, ne peut les retenir ».

Ondanks indrukwekkende actieplannen — althans op papier —, zullen de inspanningen van Pilaet tot misluk-

définitivement au point. D'après les éléments dont je dispose, il n'en est rien à moins qu'on ne me tienne dans une ignorance voulue, et que, sciemment, pour une raison ou l'autre, on veuille me tenir à l'écart de cette affaire. Moi, je veux bien, mais alors qu'on me le dise franchement et qu'on ne me leurre pas (...) ».

Pilaet poursuit sa réflexion en dénonçant l'immobilisme, la légèreté, la désinvolture, la fantaisie, l'amateurisme de cette « organisation » sensée manifestement sauver le Congo du danger rouge. L'action à mener est de taille puisqu'elle vise directement la personne de Lumumba : « Une solution serait qu'un groupe, formé en Belgique et non connu au Congo, spécialement instruit en Belgique pour cette action, s'en occupe. Le chef d'action de cette équipe devrait être alors un homme, qui connaît toute la situation ici et les toutes dernières manigances et entourloupettes que Notre Patrice effectue tous les dimanches avec une désinvolture déconcertante. Je vous garantis que rien ne serait plus facile pour une équipe de spécialistes que de faire cela, naturellement leur retrait et leur évacuation du Congo doit alors être très bien préparée et suivie dès l'instant même du coup fait ».

Mais Lapite est dépité, il est incompris : « J'abandonne ce point de ma mission commerciale pour le laisser à l'autre, qu'ils (sic) le feront ou pas ». Pilaet a le sentiment qu'on a pas vraiment voulu de lui au Congo, et surtout, qu'on a pas vraiment su exploiter ses compétences, il vit incontestablement une expérience frustrante, alors qu'il ne manquait ni de bonne volonté, ni d'idéalisme anticommuniste. Il voulait sincèrement convaincre, comme on pouvait le lire dans son *Rapport n° 4, du 2 octobre 1960* : « J'ai eu un entretien samedi après-midi avec Bolikango dans sa maison privée à Limelete, 13^e rue. Nous étions seuls, en tête à tête. J'ai pu lui remettre également le mémorandum sur le communisme. Il était fort impressionné de ce que j'écrivais dans ce mémorandum, qui était, selon, la confirmation des documents publiés que vous trouverez sous ce pli, et parus dans la presse locale. Je lui ai bien fait comprendre qu'il avait maintenant les preuves irréfutables de la vérité des dires contenus dans mon mémorandum, que les leaders congolais doivent mener à partir de ce moment un combat sans merci contre les cocos, car si Patrice recouvrait la liberté, cela signifierait leur condamnation à mort et cette fois sans sursis ni pitié, mais également sans délais. Je lui ai fait comprendre que c'est son devoir impérieux de faire comprendre à toutes ses troupes et aux autres *leaders* qu'un seul but compte encore la disparition absolue et immédiate de Patrice, que c'était pour lui et les autres un devoir impérieux, duquel aucun sentiment, même religieux, ne peut les retenir ».

Malgré des projets d'action impressionnants sur papier, les efforts de Pilaet seront voués à l'échec, mais

ken gedoemd zijn, maar zijn verbittering is leerrijk voor ons, want ze licht ons voor over het ontbreken toentertijd van enige Belgische coherentie, van enige coördinatie bij het op touw zetten van een radicale operatie tegen Lumumba. Het mislukken van de geheime, doodgeboren plannen voor de fysieke liquidatie van Lumumba laat zich wellicht samenvatten in een constatering die door de tegenslagen van Pilaet wordt geïllustreerd: de ondoeltreffendheid van de paar betrokken actoren die te wijten was aan het gebrek aan onderlinge coördinatie. Dat alles ontkracht, tegen de achtergrond van de klandestiene manoeuvres, enigszins de idee van een groot complot dat vastberaden en goed georganiseerde partners, opdrachtgevers en uitvoerders samenbracht. Ook al leefde bij sommigen de drang om te moorden, dan nog was die te diffuus, te hinderlijk opdat aan tussenpersonen serieuze middelen zouden worden gegeven om tot de actie over te gaan. In feite heeft in het najaar 1960 niemand in België de verantwoordelijkheid op zich willen nemen voor een proces dat in de fysieke eliminatie van Lumumba moest uitmonden, zodat met dat proces niet eens een aanvang is gemaakt.

Laten we besluiten met een paar commentaren van de Staatsveiligheid. Men constateert dat Lahaye Pilaet wantrouwt, dat hij argwaan koestert voor diens « rocamboleske » houding en voor de contacten die hij legt. De conclusie van een rapport van Caeymaex, het hoofd van de Staatsveiligheid, is veelbetekenend: « Les informateurs signalent que Pilaet est orgueilleux et prétentieux, tâchant de se faire remarquer et de nouer un maximum de relations »⁽⁶⁴⁾. In een geheim memorandum van de Staatsveiligheid van 29 oktober 1969 en getiteld « Menaces contre la sécurité du président Mobutu », staat een verwijzing naar Pilaet die mag gelden als besluit voor deze zaak: « Pilaet est un sujet belge particulièrement sensibilisé par les affaires belgo-congolaises. Brillant résistant en 40-45, il fut agent de la Forminière au Congo et, à ce titre, transmit des informations sur ce pays à de hautes personnalités belges (...). Pilaet est connu pour sa vanité extrême et son besoin maladif de se mettre en vedette »⁽⁶⁵⁾. Pilaet heeft bij zijn geheime oorlog in Congo duidelijk niet de lauweren van de roem geogst.

De inspectietocht van Charles Magnette, 18-30 september 1960

In de telexen van Loos en Marlière is er in de laatste week van september regelmatig sprake van het bezoek van Charles. Bedoeld is commandant Charles Magnette, een van de medewerkers van Loos in Brussel. Magnette wordt naar Congo en Rwanda-Urundi gestuurd, wellicht met instructies voor de Belgische officieren ter plaatse,

⁽⁶⁴⁾ ASE, Pilaet, 45-46.

⁽⁶⁵⁾ ASE, Pilaet, 45-46.

son amertume est instructive pour nous, car elle nous éclaire sur l'absence d'une cohérence belge, de coordination, à ce moment-là dans l'organisation d'une opération radicale contre Lumumba. L'échec des projets clandestins, morts-nés, de liquidation physique de Lumumba se résume peut-être à un constat que les mésaventures de Pilaet illustrent: l'inefficacité des quelques acteurs engagés, dû au manque de coordination entre eux. Ce qui tend à diluer sur le terrain des manoeuvres clandestines, l'idée d'un grand complot réunissant des partenaires, des commanditaires et des exécutants décidés et organisés. Si le désir de meurtre était là chez certains, il était trop diffus, trop encombrant pour que des moyens sérieux soient donnés à des intermédiaires pour passer à l'acte. En fait, à l'automne 1960 en Belgique, personne n'a voulu prendre sur lui la responsabilité d'un processus conduisant à l'élimination physique de Lumumba, donc ce processus ne s'est pas enclenché.

Finissons par quelques commentaires de la Sûreté. On constate que Lahaye se méfie de Pilaet, de son attitude rocambolesque et de ses contacts. La conclusion d'un rapport de Caeymaex, le chef de la Sûreté, est significative: « Les informateurs signalent que Pilaet est orgueilleux et prétentieux, tâchant de se faire remarquer et de nouer un maximum de relations »⁽⁶⁴⁾. Dans un mémorandum secret de la Sûreté de l'Etat, datant du 29 octobre 1969 et intitulé « Menaces contre la sécurité du président Mobutu », il y a une référence à Pilaet qui s'inscrit comme une conclusion à cette affaire: « Pilaet est un sujet belge particulièrement sensibilisé par les affaires belgo-congolaises. Brillant résistant en 40-45, il fut agent de la Forminière au Congo et, à ce titre, transmit des informations sur ce pays à de hautes personnalités belges (...). Pilaet est connu pour sa vanité extrême et son besoin maladif de se mettre en vedette »⁽⁶⁵⁾. Pilaet n'a manifestement pas recueilli les lauriers de la gloire dans sa guerre secrète au Congo.

La tournée d'inspection de Charles Magnette, du 18 au 30 septembre 1960

Les télex de Loos et Marlière font régulièrement allusion, la dernière semaine de septembre, à la visite de Charles. Il s'agit du commandant Charles Magnette, un des collaborateurs de Loos à Bruxelles. Magnette est envoyé au Congo et au Rwanda-Urundi, sans doute pour transmettre des instructions aux officiers belges sur place,

⁽⁶⁴⁾ ASE, Pilaet, 45-46.

⁽⁶⁵⁾ ASE, Pilaet, 45-46.

maar zeker ook om Loos uit eerste hand te informeren over de toestand. Hij start zijn rondreis in Elisabethstad en keert via Brazzaville terug. Daar verblijft hij slechts korte tijd : tussen 28 en 30 september ⁽⁶⁶⁾. We beschikken over zijn rapport, geredigeerd uiterlijk op 5 oktober 1960, vermits Loos in een telex van die dag verwijst naar een element uit dat rapport ⁽⁶⁷⁾.

Het rapport is ontgoochelend voor wie een antwoord zoekt op de vele vragen. Het is bijzonder lapidair en weinig expliciet. Het is 43 pagina's dik, maar vele bladzijden bevatten slechts één of enkele zinnen. Met betrekking tot Brazzaville spreekt Magnette onder andere over actie en inlichtingen. Wij laten deze beide delen hier volgen :

Document 45 (fotokopie als bijlage)

Uittreksel uit Ch. Magnette, « Rapport. Mission effectuée au Congo par le Commandant Magnette du 18 au 30 septembre 1960 », ten laatste 5 oktober, getypte nota, 43 blz.

<Action.

Dirigée par Marlière : personne d'autre.

Faire respecter discrétion absolue à Bruxelles.

Marlière s'en tient aux directives reçues. Le « Go » doit venir de Bruxelles.

Préparer des colis mais ne les expédier que sur demande et par petites quantités. Pas distribuer trop : crainte du terrorisme (Colis pour Blondin).

Action Baluba :

Kalonji + groupe action doivent se renseigner et proposer plan.

Bernard + groupe action : se préparer.

A Léopoldville, des groupes d'action sérieux existent mais manquent de coordination.

Il faudrait quelqu'un sur place pour conseiller et coordonner. Trop de monde est au courant des activités. On en parle partout. Il faut réorganiser.

La personne choisie pour coordonner doit avoir une couverture à Léopoldville.

On insiste sur la nécessité d'une couverture sérieuse et l'opportunité de la contrôler au Congo avant le départ.

Renseignements (question Sûreté).

— *Centraliser à Bruxelles (pour les 4 départements)*

1 responsable à Bruxelles

1 responsable à Brazza (M peut être ce responsable si on le désire)

⁽⁶⁶⁾ Een ontmoeting Marlière-Magnette in Elisabethstad, aldaar gepland op 27 september om redenen van discretie, zal niet doorgaan. Loos vraagt Marlière in extremis in Brazzaville te blijven voor de operatie-soldij (cf. *infra*). Op 28 september vraagt Marlière aan Loos : « *Votre 60826 ack. Je reste à Brazza et j'exécute. Toutefois, j'espère recevoir directives promises et si possible visite Charles* ». Hij herhaalt die vraag in een andere telex van die dag. Loos antwoordt nog dezelfde dag : « *Charles essayera contact via Brazza* » (Minaf 61828).

⁽⁶⁷⁾ Het betreft de aankoop van een af luister toestel (poste écoute) van 80 000 frank. In het rapport van Magnette lezen we : « *Demande autorisation achat poste écoute (disponible à Léo) coût 80 000 francs. Pourrait faire cet achat sur crédit mis disposition Belsulat* ». Loos telext op 5 oktober aan Marlière : « *Accord achat poste écoute 80 000 frs dont parle Charles sur fonds à votre disposition* » (Minaf 65605).

mais certainement aussi pour fournir à Loos des informations de première main sur la situation. Il commence son périple à Elisabethville et rentre par Brazzaville, où il ne restera que peu de temps : du 28 au 30 septembre ⁽⁶⁶⁾. Nous disposons de son rapport, rédigé au plus tard le 5 octobre 1960, étant donné que Loos renvoie, dans un télex de ce jour, à un élément de ce rapport ⁽⁶⁷⁾.

Le rapport est décevant pour qui cherche une réponse aux nombreuses questions. Il est particulièrement lapidaire et peu explicite. Il compte 43 pages, mais de nombreuses pages ne comportent qu'une seule ou quelques phrases. En ce qui concerne Brazzaville, Magnette parle notamment d'action et d'informations. Ces deux parties sont reproduites ci-après :

Document 45 (photocopie en annexe)

Extrait de Ch. Magnette, « Rapport. Mission effectuée au Congo par le Commandant Magnette du 18 au 30 septembre 1960 », au plus tard le 5 octobre, note dactylographiée, 43 pp.

⁽⁶⁶⁾ Une rencontre entre Marlière et Magnette à Elisabethville, prévue à cet endroit le 27 septembre par souci de discrétion, n'aura pas lieu. Loos demande in extremis à Marlière de rester à Brazzaville pour l'opération soldes (cf. *infra*). Le 28 septembre, Marlière demande à Loos : « *Votre 60826ack. Je reste à Brazza et j'exécute. Toutefois, j'espère recevoir directives promises et si possible visite Charles* ». Il réitère cette question dans un autre télex du même jour. Loos répond encore le jour même : « *Charles essayera contact via Brazza* » (Minaf 61828).

⁽⁶⁷⁾ Il s'agit de l'achat d'un poste d'écoute de 80 000 francs. Dans le rapport de Magnette, on peut lire : « *Demande autorisation achat poste écoute (disponible à Léo) coût 80 000 francs. Pourrait faire cet achat sur crédit mis disposition Belsulat* ». Loos envoie un télex à Marlière le 5 octobre : « *Accord achat poste écoute 80 000 francs dont parle Charles sur fonds à votre disposition* ». (Minaf 65605).

- *Fixer la dépendance statut (Minaf ou autre département)*
- *Pour Léopoldville: envoyer trois personnes avec couverture sérieuse et contrôlée.*
- *Il faudrait remettre en route un embryon de sûreté dans chaque province>*

Dit rapport maakt ons niet zoveel wijzer, tenzij over enkele punten. Inzake « actie » heeft Marlière de leiding, maar Brussel moet het licht op groen zetten. Dat is zonder twijfel een verwijzing naar actie 58316. Marlière vraagt wapens, maar in kleine hoeveelheden (verwijzing naar colli's, onder andere de wapenlevering Blondin van 15 september). Hij zal voorzichtig zijn bij de verdeling uit vrees voor terrorisme. Het rapport bevestigt dat de actie 58316 zeker breder is dan een actie tegen de persoon van Lumumba. Er is sprake van meerdere actiegroepen. In het licht van de gegevens uit dit rapport, kan men zich afvragen waarom Marlière op 1 oktober de mening uitdrukt dat de actie opportuun is. Elders in zijn rapport levert Magnette felle kritiek op Pilaet.

Op andere punten uit het rapport gaan we hier niet, tenzij nog op één intrigerende mededeling onder de rubriek « Divers » : « *Marlière demande un plan de la Résidence* ». Bedoeld is zonder twijfel de residentie van Lumumba. Waarom heeft Marlière een plan van de residentie nodig ? Voor de actie ontvoering van Lumumba (de zogenaamde actie-Dedeken), of voor de moordpoging door mulat Georges ? Wij komen daar straks op terug.

En quid met Baracuda ?

Slechts twee telexen vermelden de code Baracuda, namelijk op 14 en 15 september (documenten 46 en 47). Gaat het hier om de actie 58316, waarvan we zojuist enkele elementen hebben geschetst, waartoe de missie-Loos-Vervier en de missie-Pilaet behoren ? Of gaat het daarentegen om de operatie-Dedeken, dit wil zeggen de opdracht aan commandant Dedeken gegeven om Lumumba te ontvoeren, een opdracht die hij rechtstreeks van generaal Cumont in Brussel heeft ontvangen na recruitering door Loos ? Wij gaan daar in het volgende punt verder op in. Marlière spreekt op 14 september over een plan Baracuda dat hij voor onderzoek zal voorleggen aan commandant Dedeken in Elisabethstad. 's Anderendaags signaleert hij dat een van de twee « kinderen » die Loos hem zal sturen voor de actie tegen Lundula, kan gebruikt worden voor de organisatie van het plan Baracuda. Maar de code Baracuda wordt niet meer gebruikt na 15 september. Op 17 september vraagt Marlière de twee kinderen — niet te verwarren met Pilaet en Van Gorp — niet te sturen. Dat zou er kunnen op wijzen dat de actie Baracuda niet is doorgedaan, als onderdeel van de « action en cours », die na de machtsgreep van Mobutu doelloos is geworden.

Ce rapport ne nous apprend pas grand-chose, sauf sur quelques points. En ce qui concerne l'« action », c'est Marlière qui en a la direction, mais Bruxelles doit donner le feu vert. Il s'agit sans conteste d'une allusion à l'action 58316. Marlière demande des armes, mais en petites quantités (référence à des colis, notamment à la livraison d'armes pour Blondin du 15 septembre). Il sera prudent lors de la distribution par crainte du terrorisme. Le rapport confirme que l'action 58316 est certainement plus vaste qu'une action contre la personne de Lumumba. Il est question de plusieurs groupes d'action. À la lumière des éléments figurant dans ce rapport, on peut se demander pourquoi Marlière dit, le 1^{er} octobre, que l'action est opportune. Ailleurs dans son rapport, Magnette critique sévèrement Pilaet.

Nous n'analyserons pas plus avant d'autres points du rapport, sauf une seule communication, qui a de quoi intriguer et qui est classée sous la rubrique « Divers » : « *Marlière demande un plan de la Résidence* ». C'est sans conteste la résidence de Lumumba qui est visée. Pourquoi Marlière a-t-il besoin d'un plan de la résidence ? Pour l'enlèvement de Lumumba (l'« action Dedeken »), ou pour la tentative de meurtre par le mulâtre Georges ? Nous y reviendrons plus tard.

Et quid de Baracuda ?

Deux télex seulement mentionnent le code Baracuda, à savoir ceux des 14 et 15 septembre (documents 46 et 47). S'agit-il de l'action 58316, dont nous venons d'évoquer quelques éléments et dont font partie la mission Loos-Vervier et la mission Pilaet ? Ou s'agit-il, au contraire, de l'opération Dedeken, c'est-à-dire l'ordre donné au commandant Dedeken de kidnapper Lumumba, ordre qu'il a reçu directement du général Cumont à Bruxelles après avoir été recruté par Loos ? Nous y reviendrons plus en détail dans le point suivant. Le 14 septembre, Marlière parle d'un plan Baracuda qu'il soumettra pour examen au commandant Dedeken à Elisabethville. Le lendemain, il signale que l'un des deux « enfants » que Loos lui enverra pour l'action contre Lundula pourra être utilisé pour l'organisation du plan Baracuda. Mais, après le 15 septembre, le code Baracuda n'est plus utilisé. Le 17 septembre, Marlière demande de ne pas envoyer les deux enfants — à ne pas confondre avec Pilaet et Van Gorp. Cela pourrait indiquer que l'action Baracuda n'a pas eu lieu, en tant que partie intégrante de « *l'action en cours* », qui n'a plus d'objet après la prise de pouvoir par Mobutu.

Document 46

Telex Marlière aan Minaf, 14 september 1960

Document 46

Télex Marlière à Minaf, 14 septembre 1960

<Situation F[orce] P[ublique] Léo.

Primo. Bolikango n'a pas été libéré par t[rout]p[e]s à lui mais sur ordre Lumumba. Lumumba a été arrêté par 2 c[ompagn]ie p[olice] m[ilitaire] et libéré sur ordre personnel Lundula.

Secundo. F[orce] P[ublique] /ie]pcise/ [sic] environ soixante hommes /don]lxwrp/ [sic] Batetela quelques Bangala et Lulua constituent garde personnel Lumumba grassement payés. Le restant est neutre et connaît mal la situation. Nouveau gouvernement avait omis donner des ordres à la troupe qui aurait probablement suivi.

Tertio. Lundula partisan Lumumba, Mobutu attentiste. Kiembe /correst/ [sic] Masiala inconnue. Kokoto Mukunsu Mpwati com[man]d[ant] camp Léopold /qmukonso- utshudi ex 2/13 renvoyé F[orce] P[ublique] commande p[olice] m[ilitaire] stop 3/1+

2 °et 2 p[olice] m[ilitaire] armés en permanence. Dans autres unités armes dans maisons chefs de section responsables ou au magasin.

Quarto. /p tp/ [sic] ayant protégé Bolikango à l information être 2 c[ompagn]ie g[en]d[arm]erie qui a exécuté mission sur ordre Mpwati et sous conduite de son com[man]d[ant] c[ompagn]ie habituel.

Quinto. /ptp/ [sic] généralement inactive. Pas de séances d'instruction.

Sexto. Une quinzaine Balubas la plupart gradés d'élite arrêtés et transférés Stan. Environ quatre cents Balubas désarmés venant du Katanga et du Kasai logent maisons Otraco près Prince de Liège bonne masse de manœuvre. Disposent clandestinement quatre vigneron et sept mauser⁽⁶⁸⁾.

Septimo. C[ompagn]ie c[omman]do actuellement à L[u]l[ua]b[our]g veut rentrer à Léo parce que inquiète sur situation. Signalait auparavant dans tlg a Mpwati peu de valeur soldats Kalonji. Se plaignait de l'ordre d'arrêter les opérations. Estimait que si ordre était donné aurait pu continuer progression jusqu'Eville.

Octavo. Plan à l'étude pour action à Léo en accord avec gouvernement Ileo. Succès très possible si exécutants aussi décidés en actes qu'en paroles. Impossible si Ghana prend parti Lum[um]ba. Autre plan baracuda sera soumis à l'examen com[man]d[ant] Dedeken Eville à exécuter sans participation /gov/ [sic] congolais. Prière rappeler Dieu promesse envoi s[ta]nding] o[per]ation] i[n]structions] et ordre bataille F[orce] P[ublique] en sa possession>*

Document 47

Telex Marlière aan Loos, 15 september 1960

Document 47

Télex Marlière à Loos, 15 septembre 1960

<Vu évolution situation estime devoir postposer action en cours et sonder intentions Mobutu. Prendrai contact le plus tôt possible. Vous confirme neutralité majorité F[orce] P[ublique] dans conflit actuel. Danger être insubordination possible troisième groupement. Attitude éléments comme Fataki (com[man]d[ant] P[olice]m[ilitaire] Stan) partisan Lumumba actuellement à Leo peut être déterminante. Vous signale Mobutu n'être pas communiste, mais farouchement nationaliste et opposé à la sécession du Katanga.

S'il réussit à garder le pouvoir il réorganisera son armée et appliquera strictement la politique unitariste préconisée par la Belgique et la F[orce] P[ublique] avant le trente juin. Admettra éventuellement fédération mais pas confédération. Désire créer armée forte à base de para c[omman]dos et gendarmerie nationale unique mise à la disposition des provinces.

Suppose deux enfants être envoyés suite contact HenniQUIAU. Vous signale plus urgent envoyer /bc oualwnicien/ [sic] radio capable assurer maintenance matériel et écoute en lingala et en morse. Deuxième enfant peut venir prendre contact pour organiser plan baracuda dont je vous ai parlé hier.

Vous suggère cap[i]t[aine] De Keyser ex c[ompagn]ie c[omman]do. Vous signale toutefois impossibilité héberger et entraîner personnel sur place. Examinerai ce problème avec votre envoyé et ferai propositions>*

(68) Resp. machinepistol en geweer.

(68) Respectivement mitraillette et fusil.

De operatie-ontvoering (Dedeken)

Alvast van één actie hebben wij een klaar en duidelijk beeld dank zij de getuigenis van de voornaamste betrokkene, kolonel Dedeken. Volgens Dedeken zou hij einde augustus, begin september — de exacte datum kan hij zich niet herinneren — van generaal Cumont, stafchef van het Belgisch leger, de opdracht hebben gekregen Lumumba te ontvoeren. Voor de voorbereiding en de modaliteiten van die actie verwijzen we naar zijn schriftelijke (document 48) en mondelinge getuigenis.

Er zijn twee documenten die onrechtstreeks deze getuigenis ondersteunen. In een brief aan majoor Loos van 30 augustus 1961, die betrekking heeft op zijn statuut, schrijft Noël Dedeken het volgende : « *Je reçois aujourd'hui votre lettre citée en référence qui représente mon billet retour au Ministère de la Défense Nationale ... Cela me semble un peu le « pay off » assez froid ! Je voudrais en conséquence vous rappeler que j'ai été volontaire pour la mission « Lumumba » qui est ensuite devenue celle de « Kalonji ».* Je ne vais pas passer en revue tous les avatars rencontrés en Afrique et en Europe, mais je vous signale qu'actuellement je ne vois pas l'issue pour le moment ». In een brief aan majoor Loos van 16 september 1960, die betrekking heeft op de operatie in Kasaï, schrijft Dedeken het volgende : « *Je vous écris ceci pour vous mettre (et le [général] Cumont) dans le picture ».* Uit deze twee citaten blijkt dat Dedeken heeft deelgenomen aan een missie-Lumumba en dat hij in september 1960 in contact stond met generaal Cumont ⁽⁶⁹⁾.

Behalve het getuigenis van Dedeken is er ook het getuigenis van kolonel Vandewalle die de opdracht van Dedeken vermeldt, maar zonder expliciete verwijzing naar generaal Cumont. Zeer waarschijnlijk heeft Vandewalle zijn informatie van Loos zelf : « *A titre d'anecdote, on peut dire ici que le commandant Noël Dedeken, ancien chef de la compagnie de commandos de la FP, fut renvoyé au Katanga, par un général belge, via le conseiller militaire du ministre des Affaires africaines, afin de préparer l'enlèvement de Lumumba. Il entraîna dans ce but, une trentaine de Baluba. Devant l'impossibilité de réaliser l'exploit depuis Eville, il se présenta à Mistebel. L'ambassadeur Rotschild l'expédia à Bakwanga, rejoindre le commandant Joseph (dit Jules) Crèveœur » (II, blz. 242).*

Van belang bij de operatie-ontvoering zijn de volgende vaststellingen en vragen. Primo. De opdracht komt van het hoogste militaire gezag. Daar bestaat geen betwisting over. De vraag die vervolgens rijst is : kon generaal Cumont zelfstandig zo'n opdracht geven, zonder akkoord van de minister van Defensie of andere politieke verantwoordelijken ? Secundo. Dedeken werd via Loos geëngageerd. We mogen aannemen dat generaal Cumont aan majoor

⁽⁶⁹⁾ Beide brieven in PL.

L'opération « enlèvement » (Dedeken)

Il s'agit au moins d'une action dont nous pouvons nous faire une idée claire et précise grâce au témoignage du principal protagoniste, le colonel Dedeken. Selon Dedeken, fin août-début septembre — il ne peut plus se rappeler la date exacte —, il aurait reçu du général Cumont, chef d'état-major de l'armée belge, l'ordre d'enlever Lumumba. En ce qui concerne la préparation et les modalités de cette action, nous renvoyons à son témoignage écrit (document 48) et oral.

Deux documents confirment indirectement ce témoignage. Dans une lettre du 30 août 1961 adressée au major Loos concernant son statut, Noël Dedeken écrit ce qui suit : « *Je reçois aujourd'hui votre lettre citée en référence qui représente mon billet retour au Ministère de la Défense Nationale ... Cela me semble un peu le « pay off » assez froid ! Je voudrais en conséquence vous rappeler que j'ai été volontaire pour la mission « Lumumba » qui est ensuite devenue celle de « Kalonji ».* Je ne vais pas passer en revue tous les avatars rencontrés en Afrique et en Europe, mais je vous signale qu'actuellement je ne vois pas l'issue pour le moment ». Dans une lettre du 16 septembre 1960 adressée au major Loos et concernant l'opération au Kasaï, Dedeken écrit : « *Je vous écris ceci pour vous mettre (et le [général] Cumont) dans le picture ».* Il ressort de ces deux citations que Dedeken a participé à une mission Lumumba et qu'en septembre 1960, il était en contact avec le général Cumont ⁽⁶⁹⁾.

Outre le témoignage de Dedeken, le témoignage du colonel Vandewalle fait également état de la mission de Dedeken, sans toutefois faire explicitement référence au général Cumont. Il est très probable que Vandewalle tient ses informations de Loos lui-même : « *A titre d'anecdote, on peut dire ici que le commandant Noël Dedeken, ancien chef de la compagnie de commandos de la FP, fut renvoyé au Katanga, par un général belge, via le conseiller militaire du ministre des Affaires africaines, afin de préparer l'enlèvement de Lumumba. Il entraîna dans ce but, une trentaine de Baluba. Devant l'impossibilité de réaliser l'exploit depuis Eville, il se présenta à Mistebel. L'ambassadeur Rotschild l'expédia à Bakwanga, rejoindre le commandant Joseph (dit Jules) Crèveœur » (II, p. 242).*

Les constatations et questions ci-après sont importantes en ce qui concerne l'opération « enlèvement ». Primo. La mission a été confiée à Dedeken par les plus hautes autorités militaires. Personne ne le conteste. La question qui se pose ensuite est de savoir si le général Cumont pouvait, d'autorité, confier une telle mission à Dedeken sans l'accord du ministre de la Défense nationale ou d'autres responsables politiques. Secundo.

⁽⁶⁹⁾ Les deux lettres dans PL.

Loos de opdracht zal gegeven hebben uit te kijken naar een geschikte persoon. Loos kende alle officieren van de Force Publique. Mogen wij daaruit de conclusie trekken dat ook andere acties van Loos in opdracht van generaal Cumont gebeurden. Die vraag dringt zich in het bijzonder op inzake de militaire steun aan Mobutu, waarover verder meer. Tertio. Wat moest er met Lumumba gebeuren na zijn ontvoering? Volgens Dedeken zou hij naar Brazzaville worden overgebracht, maar dan ...? Welke politieke gevolgen verwachtte generaal Cumont? Quarto. Volgens Dedeken maakte ambassadeur Rothschild in E'ville een einde aan zijn opdracht. Dat zou betekenen dat ook diplomaten op de hoogte waren van deze operatie-ontvoering.

Document 48

Schriftelijk getuigenis van kolonel Dedeken

Financiële of technisch militaire steun voor Mobutu?

Einde september is er sprake van problemen met het uitbetalen van de soldij aan het ANC. De positie van Mobutu kan hierdoor in het gedrang komen. Brussel speelt hier zeer alert op in. Ten eerste door, op legale wijze, de kredietlijn voor Congo te vergroten te belope van 500 miljoen Belgische frank. Ten tweede, door een bedrag van 20 miljoen Belgische frank geheime fondsen ter beschikking van Marlière te stellen, mocht de betaling van de soldij toch nog in het gedrang komen. Brussel verbindt evenwel zeer duidelijke voorwaarden aan deze laatste financiële steun. Zo moet het — telex van 28 september (document 49) — tot een « effectieve neutralisering van Lumumba » komen en mag de herkomst van het geld niet gekend zijn. De uitdrukking « effectieve neutralisering » — woorden van Loos — leent zich bij uitstek tot diverse interpretaties. Aangezien Lumumba, niettegenstaande zijn zogenaamde « neutralisering » door Mobutu nog steeds een actieve rol speelt, aangezien over de « effectieve neutralisering » van Lumumba een akkoord moet worden gevonden met de commissarissen en het dus niet gaat om een clandestiene actie, slaat de uitdrukking in kwestie waarschijnlijk op de arrestatie van Lumumba en niet op zijn fysieke eliminatie. Precies rond die arrestatie is op het einde van september heel wat te doen. De telex valt dan als volgt te lezen. Zorg er voor dat de commissarissen in staat zijn de soldij te betalen, maar eis als tegenprestatie dat zij eindelijk werk maken van de arrestatie van Lumumba, waarmee nu al weken wordt getreuzeld.

In de volgende dagen doet Loos het nodige voor de overschrijving van de gelden, maar de operatie loopt faal mis. Het nieuws van de financiële steun lekt uit, en

Dedeken a été recruté par l'entremise de Loos. Nous pouvons admettre que le général Cumont aura chargé le major Loos de chercher la personne adéquate. Loos connaissait tous les officiers de la Force Publique. Pouvons-nous en conclure que d'autres actions de Loos ont également été accomplies sur ordre du général Cumont? Cette question se pose tout particulièrement en ce qui concerne l'aide militaire fournie à Mobutu, aide dont il sera question plus avant. Tertio. Que devait-on faire de Lumumba après l'avoir enlevé? Selon Dedeken, il devait être transféré à Brazzaville, mais ensuite ...? A quelles conséquences politiques le général Comont s'attendait-il? Quarto. Selon Dedeken, l'ambassadeur Rothschild à Eville a mis fin à sa mission. Cela signifierait que des diplomates étaient également au courant de cette opération d'enlèvement.

Document 48

Témoignage écrit du colonel Dedeken

Soutien financier ou soutien technico-militaire pour Mobutu?

Fin septembre, il est fait mention de difficultés de paiement de la solde des membres de l'ANC. Cette situation peut compromettre la position de Mobutu. Bruxelles réagit très promptement, tout d'abord de manière légale en augmentant la ligne de crédit du Congo à concurrence de 500 millions de francs belges, ensuite en mettant des fonds secrets (pour un montant de 20 millions de francs belges) à la disposition de Marlière au cas où le paiement des soldes serait quand même compromis. Bruxelles subordonne toutefois ce dernier soutien financier au respect de conditions très claires, dont — télex du 28 septembre (document 49) — la « neutralisation effective de Lumumba » et l'obligation de garder secrète l'origine des fonds. L'expression « neutralisation effective » — utilisée par Loos — se prête aux interprétations les plus diverses. Étant donné que Lumumba, nonobstant sa « neutralisation » par Mobutu, continue de jouer un rôle actif et que la « neutralisation effective » de Lumumba nécessite qu'un accord soit trouvé avec les commissaires, ce qui exclut une action clandestine, l'expression en question porte probablement sur l'arrestation de Lumumba et non sur son élimination physique. C'est précisément cette arrestation qui donnera lieu à beaucoup d'animation en fin septembre. Il convient donc de lire le télex de la façon suivante : veillez à ce que les commissaires soient en mesure de payer les soldes, mais exigez en contrepartie qu'ils s'emploient à faire arrêter Lumumba, arrestation qui se fait attendre depuis des semaines.

Dans les jours qui suivent, Loos fait le nécessaire pour transférer l'argent, mais l'opération capote. La nouvelle de l'aide financière s'ébruite et Marlière se voit obligé de

Marlière ziet zich verplicht alles te ontkennen. In plaats van financiële hulp suggereert Marlière, na een bezoek aan Mobutu in kamp Leopold op 3 oktober, technische militaire hulp (document 50). We zullen verder zien dat deze militaire hulp in de weegschaal wordt geworpen voor een actie tegen Lumumba.

Document 49

Telex Loos aan Marlière, Minaf 61428, 28 september 1960

tout nier. Marlière suggère, après avoir rencontré Mobutu au camp Léopold le 3 octobre, de remplacer l'aide financière par une aide technico-militaire (document 50). Nous verrons plus loin que cette aide militaire avait pour contrepartie une action contre Lumumba.

Document 49

Télex Loos à Marlière, Minaf 61428, 28 septembre 1960

<Primo. Vingt millions frs belges versés ce jour Brazzaville via quatre banques dont noms seront communiqués. A votre disposition sur production nom et date de naissance.

Secundo. Banque centrale avoir consenti ouverture crédit cinq cents millions à gouvernement congolais avant-hier. Ce qui joint aux cent millions restant disponibles doit lui permettre normalement de faire face aux échéances fin de mois y compris soldes F[orce] P[ublique].

Tertio. Vingt millions mis votre disposition constituent en conséquence réserve à n'utiliser qu'en dernière extrémité et sous conditions:

- a) être moralement assuré cet argent nécessaire pour faire payer soldes F[orce] P[ublique];*
- b) fonds sont à mettre à disposition collège commissaires qui doivent l'utiliser soit d'une façon officielle, soit sous leur responsabilité propre;*
- c) en contre-partie exiger ou négocier neutralisation effective Lumumba;*
- d) nous ne pouvons d'aucune façon apparaître comme étant fournisseurs de ces fonds*

Quarto. En cas de non utilisation pour ce but bien déterminé, argent constituera fonds de réserve à Brazza à utiliser avec notre accord.

*Quinto. Ack[nowledge] prosper>**

Document 50

Telex Marlière aan Loos, 3 oktober 1960

Document 50

Télex Marlière à Loos, 3 octobre 1960

<Très urgent. Compte rendu visite camp Léopold.

Primo. Suite mon télex concernant opération Kanza, je confirme qu'il sagit d'une escroquerie. Lumbala a essayé de me contacter à plusieurs reprises. Ce jour, il a essayé d'empêcher un contact en tête à tête avec Mobutu. Je considère personnellement Lumbala, que je connais depuis trois mois, comme peu sûr. Il m'affirme avoir eu contact avec ministre Gilson, qui ne lui a pas remis la somme en mains pour des raisons de facilité et de sécurité, mais que j'étais chargé de la lui remettre. Parce que je lui ai démontré [of: pu démontrer] que la solde avait été payée partout sauf dans quelques c[ompagn]ies de l'intérieur, il m'a avoué que ce n'était pas une question de soldes mais d'équipements et de primes etc. Malgré les insinuations de Lumbala, Mobutu ne m'a jamais demandé une aide financière. J'ai dit que je traiterais uniquement avec Mobutu sans intermédiaire et j'ai reproché ses indiscretions.

Secundo. A mon arrivée chez Mobutu se tenait une reunion ou j'ai pu observer plusieurs ministres de Lumumba et aucun d'Ileo. Il semble que l'équipe Lumumba et Lumbala en particulier essaie de reprendre Mobutu en mains en laissant momentanément Patrice dans l'ombre.

Tertio. Il n'y a aucune entente apparente entre Mobutu, Lumbala et le ministre Bolikango.

Quarto. Après discussion avec Mobutu seul il ressort que celui-ci et beaucoup de militaires souhaitent l'aide technique belge. J'ai posé la question à Kokolo et à plusieurs commandants de garde. Les réponses ont été favorables. Monsieur Mallarme récemment arrivé et que j'ai vu a été bien reçu.

Quinto. Après avoir réaborde le problème devant Lumbala ils m'ont demandé d'intervenir:

a) pour que les cadets (environ 100) puissent continuer leurs études en Belgique jusqu'à ce que l'école soit réorganisée au Congo.

b) pour que l'armée belge puisse former :

- 1) 36 operateurs radio ayant terminé Luluabourg pour complément de formation à Vilvorde ⁽⁷⁰⁾;*
- 2) 50 candidats sous-lieutenant instructeurs d'infanterie;*

⁽⁷⁰⁾ School voor transmissie.

⁽⁷⁰⁾ Ecole de transmissions.

3) 50 [officiers] d'administration à partir de grades comptables issus de Luluabourg.

De tout ce personnel les 36 tr qui devaient primitivement partir en Grande Bretagne sont prêts au départ.

Sexto. J'estime que l'opération serait plus rentable que l'opération solde et j'insiste pour qu'au moins les cadets et les tr soient reçus. Seule opposition possible être l'ONU, mais on peut les envoyer à son insu à titre civil. Demande réponse urgente concernant ce problème qui devrait être résolu dans le courant de la semaine.

Septimo. Attends toujours précisions concernant colis Leman. Ce même avion peut-il prendre des passagers à destination d'Usa ou Bruxelles>*

Lumumba « hors circuit », Lumumba « hors course »

Op 5 en 11 oktober ontvangt Brussel twee berichten, respectievelijk van Marlière en Lahaye, waarin gesproken wordt over het buitenspel zetten van Lumumba.

Document 51

Telex Marlière aan Loos, 5 oktober 1960

<Très secret.

Primo. Ai recontacté Mobutu ce soir et m'installerai demain à Leo à titre de conseiller technique officieux.

Secundo. Manoeuvre visant mise hors circuit Lumumba pourra être reprise. Je demande qu'aucun intermédiaire ne soit mis dans /bjhrfalae/ [sic] ni Kanza ni Lumbala ni aucun autre. /l essenti suite/ [sic] des opérations est de faire poser un acte d'autorité par Mobutu lui-même.

Tertio. Simultanément et à titre de garantie je demande réponse favorable à l'envoi de stagiaires en Belgique notamment les 36 [radio] tr[ansmission] et les cadets.

Quarto. Outre cela et vu le rôle important à jouer par la c[ompagn]ie c[omman]do je demande l'envoi de deux cents smocks via Brazza.

Quinto. Vous signale vos réponses à mes telex être peu rapides surtout pendant le week end>*

Document 52

Telex Lahaye aan Staatsveiligheid, Lahaye 128, 11 oktober 1960

<Urgent. Top secret

Signale arrivée à Leo vendredi 7 octobre soi-disant journaliste belge portant faux nom Bogaerts Jean-Marie. Précité avoir quitté Bruxelles 6 courant pour Lisbonne, mais continué sur Leo. Est venu sur instructions Nsele et Delvaux pour mettre définitivement Lumumba hors course. Précité enseigne moyens pour ce faire à groupe cinq Bayakas. Action devrait avoir lieu cette semaine>

Hoewel deze twee telexen inzake gebruikte uitdrukking een zekere gelijkenis vertonen, gaan ze naar onze mening over twee verschillende zaken.

In de eerste telex (document 51) lezen we dat Marlière in de avond van 5 oktober een contact — en zeer waarschijnlijk een ontmoeting — heeft gehad met Mobutu. « Recontacté » verwijst naar een eerdere ontmoeting op 3 oktober. De verschillende punten die verder in deze telex aan bod komen, met uitzondering van quinto, hebben — en deze vaststelling heeft haar belang — allemaal betrekking op deze ontmoeting. Om te beginnen (primo) zal Marlière, die zich tot dan toe ophield in Brazzaville, terugkeren naar Leopoldstad om er de officieuze raadgever van Mobutu te worden. Ten tweede (secundo) kan het manoeuvre « visant mise hors circuit Lumumba » hervat worden. Het betreft hier weeral een

Lumumba « hors circuit », Lumumba « hors course »

Les 5 et 11 octobre, Bruxelles reçoit deux avis, respectivement de Marlière et de Lahaye, dans lesquels il est question de la mise hors jeu de Lumumba.

Document 51

Télex Marlière à Loos, 5 octobre 1960

Document 52

Télex Lahaye à Sûreté, Lahaye 128, 11 octobre 1960

Bien qu'ils présentent une certaine similitude en ce qui concerne l'expression utilisée, ces deux télex concernent à notre avis deux choses différentes.

Il ressort du premier télex (document 51) que, dans la soirée du 5 octobre, Marlière a contacté — et très vraisemblablement rencontré — Mobutu. Le terme « recontacté » fait référence à une rencontre qui a eu lieu précédemment (le 3 octobre). Les différents points abordés par ailleurs dans ce télex, à l'exception du quinto, concernent tous — et cette constatation a son importance — cette rencontre. En premier lieu (primo), Marlière, qui jusqu'alors séjournait à Brazzaville, retournera à Léopoldville afin de devenir le conseiller officieux de Mobutu. Deuxièmement (secundo), la manoeuvre « visant mise hors circuit Lumumba » peut reprendre. Il s'agit en l'occurrence, une fois encore, d'une expression sibyl-

duistere uitdrukking, die evenwel niet alleen haar belang, maar ook haar betekenis ontleent aan de ontmoeting met Mobutu. Mobutu heeft reeds een mislukte poging tot arrestatie van Lumumba achter de rug en is sedertdien terughoudend. De mededeling van Marlière na zijn bezoek aan de stafchef van het ANC zou er kunnen op wijzen dat Mobutu bereid is om een nieuwe poging te ondernemen. Dat strookt ook met de rest van de mededeling, namelijk dat het van belang is dat Mobutu een daad van gezag stelt (en een moord in de clandestiniteit is geen daad van gezag). Marlière dringt erop aan dat Kanza en Lumbala, waarvan de onbetrouwbaarheid de vorige dagen is gebleken, buiten de zaak zouden worden gelaten. Een arrestatie is in de regel een eenvoudige aangelegenheid. De arrestatie van Lumumba is dat evenwel niet, omdat de oud-premier de bescherming geniet van de VN-troepen. Op 10 oktober zullen niet minder dan 200 troepen worden ingezet. Vandaar de bewoordingen « manoeuvre », « operaties ». Ten derde en ten vierde (tertio en quarto) brengt Marlière de vraag om militaire hulp, waarop hij al op 3 oktober na zijn vorige ontmoeting met Mobutu heeft aangedrongen, in verband met deze operatie-Lumumba : « simultanément et à titre de garantie ». Dus gelijktijdig met het manoeuvre « visant mise hors circuit Lumumba » en als een vorm van garantie, waarborg, zal Mobutu militair gesteund worden. Concreet gaat het om het sturen van stagiaires, 100 cadetten en 36 radio-operateurs, naar België. Er kan hier een verband worden gelegd met de mislukte operatie-twintig miljoen. In ruil voor het geld moest de « effectieve neutralisering » van Lumumba worden geëist. Thans wordt in ruil daarvoor militaire steun beloofd. Marlière liet al weten dat hij de militaire steun belangrijker vond dan het geld. In dit verband is het van belang te wijzen op de resolutie van de VN van 20 september die rechtstreekse militaire steun verbiedt.

De telex van Marlière van 5 oktober lijkt ons van cruciale betekenis. België is bereid in strijd met een recente VN-resolutie Mobutu militaire steun te verlenen in ruil voor de arrestatie van Lumumba. In de volgende weken wordt deze deal inderdaad uitgevoerd. Op 10 oktober proberen commando's van Mobutu Lumumba in zijn residentie gevangen te nemen. VN-soldaten zullen dat verhinderen, maar Mobutu's troepen wijken niet meer van de residentie. Lumumba verkeert daardoor in feitelijke gevangenschap. België van zijn kant zal in de komende weken zo'n honderd cadetten ontvangen in de Koninklijke Cadettenschool te Laken.

Hoewel ook de tweede telex, afkomstig van Lahaye, een omfloerste uitdrukking gebruikt, wijst de context ondubbelzinnig op een plan tot fysieke liquidatie (document 52). De komst van een zogenaamde journalist uit Brussel via Lissabon, de training van vijf Bayakas voor een operatie die als doel heeft « mettre Lumumba

line qui tire toutefois non seulement toute son importance mais également toute sa signification de la rencontre avec Mobutu. Ce dernier a déjà tenté une fois, mais sans succès, d'arrêter Lumumba et se tient, depuis lors, sur la réserve. Le message envoyé par Marlière après sa visite au chef d'état-major de l'ANC pourrait indiquer que Mobutu est prêt à effectuer une nouvelle tentative. Cette analyse cadre également avec le reste du message, à savoir qu'il est important que Mobutu pose un acte d'autorité (ce que n'est pas un meurtre commis dans la clandestinité). Marlière insiste pour que Kanza et Lumbala, qui, ainsi qu'il est apparu au cours des jours précédents, ne sont pas dignes de confiance, ne soient pas mis au courant. En général, une arrestation ne pose guère de problèmes. Par contre, l'arrestation de Lumumba n'est pas une mince affaire, parce que l'ancien premier ministre est protégé par les troupes de l'ONU. Le 10 octobre, pas moins de 200 hommes seront mobilisés pour tenter l'arrestation. C'est la raison pour laquelle on utilise les mots « manoeuvre » et « opérations ». Troisième et quatrième point (tertio et quarto) : Marlière établit un lien entre la demande d'aide militaire sur laquelle il a déjà insisté le 3 octobre, après sa précédente rencontre avec Mobutu, et cette opération « Lumumba » : « simultanément et à titre de garantie ». Donc, en même temps que se déroulera la manoeuvre « visant mise hors circuit Lumumba », et à titre de garantie, Mobutu recevra une aide militaire. Il s'agit, concrètement, de l'envoi en Belgique de stagiaires (100 cadets et 36 opérateurs radio). On peut rapprocher cette opération de l'opération « vingt millions » qui a échoué. En échange de l'argent, on devait exiger la « neutralisation définitive » de Lumumba. À présent, on promet une aide militaire en échange. Marlière a déjà fait savoir qu'il estimait que l'aide militaire était plus importante que l'argent. Il est important de rappeler, à cet égard, que la résolution des Nations unies du 20 septembre interdit toute aide militaire directe.

Le télex du 5 octobre envoyé par Marlière nous paraît être d'une importance capitale. La Belgique est disposée, en violation d'une résolution récente de l'ONU, à accorder une aide militaire à Mobutu en échange de l'arrestation de Lumumba. Ce *deal* aura effectivement lieu au cours des semaines qui suivent. Le 10 octobre, des commandos de Mobutu tentent de capturer Lumumba dans sa résidence. Les soldats de l'ONU s'y opposeront, mais les troupes de Mobutu ne s'éloignent plus de la résidence de Lumumba qui se trouve ainsi prisonnier de fait. Pour sa part, la Belgique accueillera dans les semaines qui suivent quelque cent cadets à l'École royale des cadets à Laken.

Bien que le deuxième télex, provenant de Lahaye, utilise des termes voilés, il ressort du contexte qu'il s'agit sans équivoque d'un plan d'élimination physique (document 52). On peut difficilement voir dans l'arrivée d'un soi-disant journaliste de Bruxelles via Lisbonne et dans l'entraînement de cinq Bayakas en vue d'une opération

définitivement hors course », kan moeilijk anders worden begrepen dan als een plan tot moord. De neiging kan bestaan deze telex in verband te brengen met de vorige, zowel op grond van de chronologie als op grond van de gebruikte uitdrukking. Volgens ons bestaat die band echter niet en verderop zullen wij dat nog aantonen. De telex van Marlière verwijst naar de arrestatie van Lumumba, waardoor Mobutu een daad van gezag moet stellen, de telex van Lahaye verwijst naar een plan tot moord, waarbij overigens twee andere Congolese namen opduiken, Jean Nsele en Albert Delvaux.

De vermelding van de laatste twee namen laat ons evenwel toe een ander verband te suggereren. In de reeds vermelde telex van 5 oktober (65505) signaleert Loos dat hij een ontmoeting heeft gehad met Nsele in verband met de militaire stagiaires. Over Nsele deelt Loos verder mee dat hij op 4 oktober terug in Leopoldstad zal zijn (document 42). Hoewel Loos in deze telex geen enkele allusie maakt op Lumumba, zou men zich de vraag kunnen stellen of de missie van pseudo-journalist Jean-Marie Bogarts om Lumumba uit de weg te ruimen op instructie van Nsele, niet met medeweten van Loos gebeurt, vermits Nsele en Loos elkaar juist voor de operatie hebben ontmoet.

De wapenlevering van 5 oktober 1960

In de telexen van Marlière en Loos is er vanaf 29 september opnieuw sprake van een levering van wapens (documenten 53, 54, 55 en 56).

Document 53

Telex Loos aan Marlière, Minaf 62629, 29 september 1960

*<Très urgent. Veuillez obtenir confidentiellement des autorités locales autorisation pour un avion Sabena atterrissage et décollage entre dix-neuf heures et vingt-et-une heures mercredi cinq octobre prochain. Réponse souhaitée ce jour>**

Document 54

Telex Marlière aan Loos, 30 september 1960

*<Votre 626 du 29. Accord de principe de l'aéronautique civile qui demande à être fixée sur la nature du chargement. Prière me donner précisions et faire savoir si même avion peut emporter quatre colis 306 kilogs armes réfugiés en souffrance à la douane. Ceci donnerait motif officiel à l'opération>**

Document 55

Telex Loos aan Marlière, Minaf 64001, 1 oktober 1960

<Primo. Chargement destination Brazza être 40 mitr[aillettes] 20 g[rande] p[uiissance] ⁽⁷¹⁾ 20 off[ensif] 20 déf[ensif] ⁽⁷²⁾. Valises inscription « monsieur Yves Leman-Sottens ». Brück et Verhaegen origine cette demande. Vous déciderez opportunité cession.

⁽⁷¹⁾ Pistolen.

⁽⁷²⁾ Handgranaten.

visant à « mettre Lumumba définitivement hors course » autre chose qu'un plan visant à assassiner Lumumba. On peut être tenté d'établir un lien entre ce télex et le précédent, tant en raison de la chronologie qu'en raison des termes utilisés. Il nous paraît cependant qu'un tel lien n'existe pas et nous le démontrerons encore par la suite. Le télex de Marlière renvoie à l'arrestation de Lumumba, par laquelle Mobutu doit poser un acte d'autorité, tandis que le télex de Lahaye renvoie à un projet d'assassinat, faisant du reste mention de deux autres noms congolais : Jean Nsele et Albert Delvaux.

La mention des deux derniers noms nous permet toutefois de suggérer un autre lien. Dans le télex déjà cité du 5 octobre (65505), Loos signale qu'il a rencontré Nsele au sujet de stagiaires militaires. Concernant Nsele, Loos fait également savoir qu'il sera de retour à Léopoldville le 4 octobre (document 42). Bien que Loos ne fasse aucunement allusion à Lumumba dans ce télex, on pourrait se demander si, étant donné qu'il a rencontré Nsele juste avant l'opération, il n'est pas au courant de la mission du pseudo-journaliste Jean-Marie Bogarts visant, sur instruction de Nsele, à éliminer Lumumba.

La livraison d'armes du 5 octobre 1960

À partir du 29 septembre, les télex de Marlière et de Loos font à nouveau état d'une livraison d'armes (documents 53, 54, 55 et 56).

Document 53

Télex Loos à Marlière, Minaf 62629, 29 septembre 1960

Document 54

Télex Marlière à Loos, 30 septembre 1960

Document 55

Télex Loos à Marlière, Minaf 64001, 1^{er} octobre 1960

⁽⁷¹⁾ Revolvers.

⁽⁷²⁾ Grenades.

Secundo. Accord enlèvement quatre colis. S'agit-il de 306 kgs total ou 306 kgs par colis ?

Tertio. Accord vous mettre à disposition Dupret somme un million frs belges sur notre dernier envoi si pas nécessaire pour soldes.

Quarto. Charles [Magnette] arrive. Avons vu Minaf [d'Aspremont Lynden] hier. Mesures en cours répondre vos demandes.

Quinto. Ack[nnowledge] pour colis Leman être navarre.

Sexto. Vol être Sabena sn 522 – e t d[écollage] Usumbura 5/10 à 14h50 gmt – e t a[tterrissage] Brazza 18h50 gmt – e t d[écollage] Brazza 19h45 gmt ⁽⁷³⁾.

*Septimo. Téléx à détruire>**

Document 56

Telex Marlière aan Loos, 6 oktober 1960

<Primo. Navarre ok.

Secundo. Prenez tickets pour Pointe Noire. Fixez date exacte je réserve Brazza Point Noire sur place.

*Tertio. Situation politique évolue influence néfaste Lumbala sur Mobutu se confirme>**

Document 56

Télex Marlière à Loos, 6 octobre 1960

Op 6 oktober (wellicht in de nacht van 5 op 6 oktober) bevestigt Marlière dus door het codewoord « navarre » dat de wapens in de avond van 5 oktober zijn geleverd. Dat hij in dezelfde telex spreekt over het bezoek van Loos en Vervier aan Pointe Noire in het kader van actie 58316, zou het vermoeden kunnen doen rijzen dat de wapenlevering van 5 oktober op een of andere manier daarmee samenhangt en dus bestemd is voor een operatie tegen Lumumba. Dat is zeer waarschijnlijk niet het geval. De wapenlevering moet waarschijnlijk in verband worden gebracht met het probleem van de persoonlijke veiligheid van de commissarissen. « Donner urgence appui demandé par commissaires en vue leur sécurité », lezen we in een nota over de politieke situatie in Leopoldstad, die Dupret op 4 oktober naar Brussel stuurt (document 15). Brück en Verhaegen die in nauw contact staan met de commissarissen zouden hier dan tussenpersoon zijn geweest.

Le 6 octobre (probablement dans la nuit du 5 au 6 octobre), Marlière, utilisant le mot de code « navarre », confirme que la livraison d'armes a eu lieu le soir du 5 octobre. Le fait que, dans le même télex, il parle de la visite de Loos et de Vervier à Pointe Noire dans le cadre de l'action 58316 pourrait laisser supposer que la livraison d'armes du 5 octobre y est liée d'une façon ou d'une autre et est donc destinée à l'opération dirigée contre Lumumba. Tel n'est très probablement pas le cas. La livraison d'armes doit probablement être mise en rapport avec la sécurité personnelle des commissaires. Dans une note relative à la situation politique à Léopoldville, envoyée le 4 octobre par Dupret à Bruxelles, on peut lire : « Donner urgence appui demandé par commissaires en vue leur sécurité » (document 15). Brück et Verhaegen, qui entretiennent des contacts étroits avec les commissaires, auraient par conséquent servi d'intermédiaires dans le cadre de cette livraison.

⁽⁷³⁾ Et : *estimated time.*

⁽⁷³⁾ ET : *estimated time.*

POGING TOT RECONSTRUCTIE

Chronologie op basis van Loos-Marlière

	Brazzaville/Leopoldstad	Brussel
Sept		
Di 6	President Youlou vraagt dringend wapens aan België	
Ma 12	Marlière heeft een gesprek met premier Ileo over de Force Publique. Hij raadt hem aan generaal Lundula en kampcommandant Boboso af te zetten indien ze niet gehoorzamen. Voor het geval deze legale weg mislukt, plant Marlière — met medeweten van Ileo — een « coup de main » tegen Lundula. Marlière vraagt Brussel om « deux délégués sûrs » en extra wapens voor deze actie	
Di 13		Minister d'Aspremont beveelt wapenlevering aan Brazzaville. Loos start de voorbereiding van de operatie
Wo 14	Marlière informeert Loos over de toestand van de Force Publique en spreekt in dit verband over een plan baracuda	Loos kondigt Marlière de komst aan van « les deux enfants » en doelt daarmee op de « deux délégués sûrs »
Do 15	Marlière is van mening dat gezien de evolutie van de toestand de lopende actie, « action en cours » [dit is de actie waarvoor de wapens bestemd zijn], moet opgeschort worden om eerst de intenties van Mobutu na te gaan. Marlière spreekt opnieuw van een plan baracuda. Een van de twee « kinderen » [en dus niet beide] kan hiervoor gebruikt worden. Hij suggereert kapitein De Keyser. Dit is de laatste vermelding van baracuda	
Vr 16		Loos vraagt Marlière bij Mobutu aan te dringen om elk offensief tegen Katanga stop te zetten. Hij verwijst voor de eerste maal naar de toekomstige actie, « action prévue ». Op bevel van minister d'Aspremont zal kolonel Marlière de coördinatie op zich nemen. De minister zal

TENTATIVE DE RECONSTITUTION

Chronologie sur la base de Loos-Marlière

	Brazzaville/Léopoldville	Bruxelles
Sept		
Ma 6	Le Président Youlou demande d'urgence des armes à la Belgique	
Ma 12	Marlière a un entretien avec le premier ministre Ileo au sujet de la Force Publique. Il lui conseille de destituer le général Lundula et le commandant de camp Boboso s'ils n'obéissent pas. Pour le cas où cette voie légale échouerait, Marlière envisage — au su d'Ileo — un « coup de main » contre Lundula. Marlière demande à Bruxelles « deux délégués sûrs » et des armes supplémentaires pour mener cette action	
Di 13		Le ministre d'Aspremont ordonne de livrer des armes à Brazzaville. Loos entame la préparation de l'opération
Me 14	Marlière informe Loos de la situation de la Force Publique et fait état à cet égard d'un plan baracuda	Loos annonce à Marlière l'arrivée des « deux enfants »; il entend par là les « deux délégués sûrs »
Je 15	Marlière estime que, vu l'évolution de la situation, l'« action en cours » [c'est-à-dire l'action à laquelle les armes sont destinées], doit être suspendue pour vérifier d'abord les intentions de Mobutu. Marlière fait à nouveau état d'un plan baracuda. Un des deux « enfants » [et donc, pas les deux] peut être utilisé pour mettre ce plan à exécution. Il suggère d'utiliser le capitaine De Keyser. C'est la dernière fois qu'il est question du plan baracuda	
Ve 16		Loos demande à Marlière d'insister auprès de Mobutu pour qu'il arrête toute offensive contre le Katanga. Il évoque pour la première fois l'action future, l'« action prévue ». Sur ordre du ministre d'Aspremont, le colonel Marlière assurera la coordi-

		oordelen over de opportuniteit van de actie, tenzij in geval van hoogdringendheid. De aard van de actie wordt niet gepreciseerd, maar uit andere gegevens blijkt dat het gaat om het opzetten van een actie- en inlichtingennetwerk. Loos kondigt in dat verband de komst van Pilaet en Van Gorp aan en signaleert ook de beschikbaarheid van Goddard en Ballaux		nation. Le ministre jugera de l'opportunité de l'action, sauf en cas d'urgence. La nature de l'action n'est pas précisée, mais il ressort d'autres éléments qu'il s'agit de la mise sur pied d'un réseau d'action et de renseignements. Loos annonce à cet égard l'arrivée de Pilaet et de Van Gorp et signale aussi que Goddard et Ballaux sont disponibles.
Vr 16	Marlière schrijft Loos een brief, die we niet hebben teruggevonden. Uit de reactie van Loos (op 20 september) leiden we af dat hij betrekking heeft op de toekomstige actie : <ta lettre montre que tu es en bonne voie>; <suite ta lettre 16 mission inchangée « tenir »>		Ve 16	Marlière écrit une lettre à Loos, lettre que nous n'avons pas retrouvée. Nous déduisons de la réaction de Loos (le 20 septembre) qu'elle a trait à l'action future : <ta lettre montre que tu es en bonne voie>; <suite ta lettre 16 mission inchangée « tenir »>
Za 17	Mobutu kondigt een wapenbestand af. Marlière is van mening dat de lopende actie (« action en cours ») zonder doel dreigt te vallen nu Mobutu het ANC in handen heeft genomen. Marlière zal proberen het materiaal [de wapens ?] te recupereren. Hij vraagt ook « de twee kinderen » te houden. Dat kan erop wijzen dat de lopende actie betrekking heeft op het ANC. In verband met de toekomstige actie, dit is de actie die Loos op 16 september de « action prévue » heeft genoemd, zal Marlière een plan laten bezorgen. Hij ziet twee problemen : inlichtingen enerzijds, actie anderzijds. Voor de actie verkiest hij een officier, voor de inlichtingen een persoon die permanent aan het consulaat van Brazzaville kan gehecht blijven. Improvisatie is uit den boze		Sa 17	Mobutu décrète un cessez-le-feu. Marlière estime que l'action en cours risque de perdre toute raison d'être, maintenant que Mobutu s'est rendu maître de l'ANC. Marlière essaiera de récupérer le matériel [les armes ?]. Il demande aussi de garder les « deux enfants ». Cela peut indiquer que l'action en cours a trait à l'ANC. En ce qui concerne l'action future (c'est-à-dire l'action que Loos a qualifiée le 16 septembre d'« action prévue »), Marlière fera parvenir un plan. Il distingue deux problèmes : les renseignements, d'une part, l'action, d'autre part. Il préfère un officier pour l'action et une personne qui peut rester attachée en permanence au consulat de Brazzaville pour les renseignements. Toute improvisation est à proscrire.
Za 17	Kolonel Marlière schrijft Loos een tweede brief, die we niet hebben teruggevonden. Wellicht zet Marlière hierin het plan uiteen dat hij diezelfde dag (cf. <i>supra</i>) heeft aangekondigd. Uit de reactie van Loos (22 september) leiden we af : « Étudions possibilités envisagées et instructions suivront sous peu. Question renseigne-		Sa 17	Le colonel Marlière écrit une deuxième lettre à Loos, lettre que nous n'avons pas retrouvée. Sans doute Marlière y expose-t-il le plan qu'il a annoncé le même jour (cf. <i>supra</i>). Loos répond (le 22 septembre) : « Étudions possibilités envisagées et instructions suivront sous peu. Question renseignement et sur pli personnel

	ment et sr pli personnel avec instructions en accord avec minaf te parviendra »			avec instructions en accord avec minaf te parviendra »	
Za 17		Loos kondigt aan Marlière de komst van inlichtingenagent Van Gorp aan. Hij deelt ook mee dat hij over fondsen beschikt	Sa 17		Loos annonce l'arrivé de l'agent de renseignements Van Gorp à Marlière. Il annonce également qu'il dispose de fonds.
Zo 18	Marlière drukt opnieuw zijn bekommernis uit met betrekking tot de hem ter beschikking gestelde personen. Van Gorp is thans niet te gebruiken in Brazzaville. Pilaet (die voortaan « Achille » zal worden genoemd) is bruikbaar indien hij over een goede dekking beschikt		Di 18	Marlière exprime à nouveau son inquiétude au sujet des personnes mises à sa disposition. Van Gorp ne peut être utilisé actuellement à Brazzaville. Pilaet (qui sera désormais appelé « Achille ») peut être utilisé s'il dispose d'une bonne couverture.	
Di 20		Loos herhaalt nog eens dat op bevel van minister d'Aspremont Marlière de coördinatie op zich neemt. Hij vraagt Van Gorp zo goed mogelijk te oriënteren. Hij deelt nog mee dat Pilaet over een goede dekking in de wereld van bank en diamant beschikt, soms moet afgeremd worden, maar weet dat Marlière de « patron » zal zijn. Loos kondigt de komst van zijn naaste medewerker Charles Magnette aan	Ma 20		Loos répète une fois encore qu'il se charge de la coordination sur ordre du ministre d'Aspremont Lynden. Il demande que Van Gorp soit orienté le mieux possible. Il signale également que Pilaet dispose d'une bonne couverture dans le monde bancaire et diamantaire, doit quelquefois être freiné, mais sait que Marlière sera le « patron ». Loos annonce l'arrivée de son plus proche collaborateur, Charles Magnette
Di 20	Marlière heeft Van Gorp ontvangen en is van mening dat die bruikbaar is. Pilaet daarentegen niet. Hij deelt mee dat de toestand in Leopoldstad verward is. Hij probeert Kasa Vubu enerzijds en Mobutu en de jonge turken anderzijds te verzoenen		Ma 20	Marlière a reçu Van Gorp et estime qu'il peut être utilisé, à l'inverse de Pilaet. Il signale que la confusion règne à Léopoldville. Il tente conciliation entre Kasa Vubu, d'une part, et Mobutu et les jeunes Turcs, d'autre part.	
Di 20		Loos laat weten dat Pilaet sowieso naar Leopoldstad komt, raadt aan hem af te remmen indien nodig	Ma 20		Loos fait savoir que Pilaet vient de toute façon à Leopoldville, conseille de le freiner si nécessaire.
Wo 21	Marlière deelt mee dat de komst van Vandewalle nuttig zou zijn.		Me 21	Marlière fait savoir que la venue de Vandewalle serait utile.	
Do 22	Marlière seint diverse inlichtingen door over de Force Publique. De commando's hebben de zijde van Mobutu gekozen en omsingelen de residentie van Lumumba (kennelijk om hem te arresteren, wat zij op 24 september zullen doen)		Je 22	Marlière transmet diverses informations concernant la Force Publique. Les commandos ont choisi le camp de Mobutu et encerclent la résidence de Lumumba (visiblement en vue de son arrestation, à laquelle ils procéderont le 24 septembre).	

Do 22		Loos kondigt instructies minister minaf aan	Je 22		Loos annonce des instructions du ministre minaf
Vr 23		Loos belt Marlière op	Ve 23		Loos téléphone à Marlière
Vr 23	Marlière seint diverse inlichtingen door over de Force Publique en laat weten dat de vrijheid van Lumumba, Mpolo, Gizenga en Mulele een permanent gevaar vormt		Ve 23	Marlière transmet divers renseignements au sujet de la Force Publique et fait savoir que le fait que Lumumba, Mpolo, Gizenga et Mulele soient en liberté constitue un danger permanent	
Za 24	Westhof arriveert in Brussel met een derde brief van Marlière voor Loos, die we niet kennen.		Sa 24	Westhof arrive à Bruxelles avec une troisième lettre de Marlière pour Loos, lettre que nous ne connaissons pas.	
Za 24	Arrestatie Lumumba, Mpolo en Gizenga (Dupret)		Sa 24	Arrestation de Lumumba, de Mpolo et de Gizenga (Dupret)	
Ma 26		Volgens Loos heeft Mobutu de situatie in handen op voorwaarde dat hij de soldij kan betalen. Loos beschikt daartoe over 20 miljoen frank. Minister vraagt Marlière niet naar E'ville te gaan en zich op deze zaak te concentreren	Lu 26		Selon Loos, Mobutu aura la situation en mains à condition qu'il puisse payer la solde. Loos dispose pour ce faire de 20 millions de francs. Le ministre demande à Marlière de ne pas aller à E'ville et de se concentrer sur cette question
Ma 26	Marlière is reeds vertrokken naar E'ville, wanneer deze telex in Brazza aankomt		Lu 26	Marlière est déjà parti pour Eville lorsque ce télex arrive à Brazza	
Ma 26		Loos deelt mee dat een zekere « Joseph » zowel Kasavubu als Mobutu in een hinderlaag wil lokken om ze te « elimineren »	Lu 26		Loos fait savoir qu'un certain « Joseph » veut attirer tant Kasavubu que Mobutu dans une embuscade afin de les « éliminer »
Di 27	Geplande ontmoeting Marlière-Magnette in E'ville (Ndola)		Ma 27	Rencontre prévue Marlière-Magnette à E'ville (Ndola)	
Wo 28	Marlière laat weten dat hij in Brazza zal blijven. Hij verwacht evenwel de beloofde instructies en zo mogelijk het bezoek van Magnette. Hij levert kritiek op Pilaet		Me 28	Marlière fait savoir qu'il demeurera à Brazzaville. Il attend cependant les instructions promises et, si possible, la visite de Magnette. Il critique Pilaet	
Wo 28		Loos laat weten dat twintig miljoen frank is overgeschreven naar Brazzaville. De kredietopening van de Nationale Bank moet evenwel de Congolese regering in staat stellen haar verplichtingen, inclusief soldij, te voldoen. De twintig miljoen frank vormt dus slechts een reserve die maar in uiterste nood mag gebruikt worden en aan zekere voorwaarden : zij moet dienen	Me 28		Loos fait savoir qu'une somme de vingt millions de francs a été transférée à Brazzaville. L'ouverture de crédit de la Banque nationale doit cependant permettre au gouvernement congolais de satisfaire à ses obligations, y compris de payer la solde. Les vingt millions de francs ne constituent donc qu'une réserve qui ne peut être utilisée qu'en cas de nécessité ab-

		voor de soldij, zij moet onder verantwoordelijkheid van de commissarissen worden gebruikt; Lumumba moet effectief geneutraliseerd worden; België mag niet genoemd worden. Indien het bedrag niet wordt gebruikt voor soldij, dan is het als reservefonds ter beschikking van Brazzaville te gebruiken met akkoord van Brussel			solue et à certaines conditions : ils doivent servir à payer la solde et être utilisés sous la responsabilité des commissaires; Lumumba doit être effectivement neutralisé; la Belgique ne peut être citée. Si elle n'est pas utilisée pour payer la solde, cette somme est, en tant que fonds de réserve, à la disposition de Brazzaville et est à utiliser avec l'accord de Bruxelles.
Wo 28		Loos laat in een tweede telex weten dat Magnette in Brazzaville met hem contact zal nemen; hij kondigt aan dat de richtlijnen hem spoedig zullen bezorgd worden (mede als gevolg van het bezoek van Rothschild en Westhof)	Me 28		Loos précise dans un deuxième télex que Magnette prendra contact avec lui à Brazza; il annonce que les directives lui seront transmises rapidement (à la suite, notamment, de la visite de Rothschild et Westhof)
Wo 28	Marlière heeft een ontmoeting met Verhaegen : <Sommes d'accord sur but à atteindre>. Waarschijnlijk slaat dit op de levering van wapens voor de persoonlijke veiligheid van de commissarissen		Me 28	Marlière rencontre Verhaegen : <Sommes d'accord sur but à atteindre>. Il s'agit probablement de livrer des armes qui doivent servir à assurer la sécurité personnelle des commissaires	
Do 29		Loos start met de voorbereiding van een tweede wapenlevering op vraag van Brück en Verhaegen. De wapens zijn bedoeld om de persoonlijke veiligheid van de commissarissen te waarborgen	Je 29		Loos entame les préparatifs d'une deuxième livraison d'armes à la demande de Brück et Verhaegen. Les armes doivent servir à assurer la sécurité personnelle des commissaires
Vr 30		Loos heeft een ontmoeting met minister d'Aspremont. Er wordt gesproken over maatregelen die Marlière heeft gevraagd (<Mesures en cours répondre vos demandes>), maar zeer waarschijnlijk ook over Kanza en Lumbala	Ve 30		Loos rencontre le ministre d'Aspremont. Il est question de mesures demandées par Marlière (<Mesures en cours répondre vos demandes>), mais très probablement aussi de Kanza et de Lumbala
Okt			Okt		
Za 1		Loos deelt Marlière de teneur mee van gesprekken die Kanza en Lumbala in Brussel hebben gevoerd. Beiden willen de diplomatieke betrekkingen met België hernemen en beiden willen af van Kasa Vubu en Lumumba. Lumbala heeft zelfs de fysieke eliminatie van Lumumba op het oog. Minister vraagt advies aan Marlière	Sa 1		Loos communique à Marlière la teneur des entretiens que Kanza et Lumbala ont eus à Bruxelles. Ces derniers souhaitent tous deux rétablir les relations diplomatiques avec la Belgique et veulent se débarrasser de Kasa Vubu et de Lumumba. Lumbala a même l'élimination physique de Lumumba en vue. Le ministre demande l'avis de Marlière

Za 1		Loos gaat akkoord dat Marlière over één miljoen zou beschikken indien de twintig miljoen niet aan soldij wordt besteed. Hij kondigt de komst van Charles Magonette aan, als ook dat de minister maatregelen heeft genomen die beantwoorden aan zijn vragen	Sa 1		Loos accepte que Marlière dispose d'un million si les vingt millions ne sont pas consacrés au paiement des soldes. Il annonce la venue de Charles Magonette et ajoute que le ministre a pris des mesures qui satisfont à ses demandes
Za 1	De operatie 20 miljoen is uitgelekt. Marlière ontkent alles. Hij geeft inlichtingen over het ANC en signaleert dat Mobutu op de rand van een zenuwzinking staat, Boboso is gepolst als opperbevelhebber		Sa 1	L'opération « 20 millions » s'est ébruitée. Marlière nie tout. Il fournit des renseignements au sujet de l'ANC et signale que Mobutu est au bord de la dépression nerveuse, Boboso est présenté pour les fonctions de commandant en chef	
Za 1	Volgens Marlière wil Bolikango een eigen leger en vraagt hij de steun van België		Sa 1	Selon Marlière, Bolikango veut sa propre armée et sollicite l'aide de la Belgique.	
Za 1	Marlière oordeelt dat de actie 58316, aangekondigd op 16 september, opportuun is en start de voorbereiding. Hij vraagt in dit verband dat hijzelf naar Brussel kan komen voor instructies of dat een afgevaardigde zou gestuurd worden		Sa 1	Marlière juge que l'action 58316, annoncée le 16 septembre, est opportune et entame les préparatifs. Dans ce cadre, il demande à pouvoir venir lui-même à Bruxelles pour recevoir des instructions ou qu'un délégué soit envoyé.	
Za 1	Marlière laat weten dat Jo Gérard in Brazza gearriveerd is		Sa 1	Marlière fait savoir que Jo Gérard est arrivé à Brazza.	
Za 1	Dupret ontmoet Diomi die hem spreekt over de definitieve verwijdering van Lumumba		Sa 1	Dupret rencontre Diomi, qui lui parle de l'élimination définitive de Lumumba.	
Ma 3	Marlière heeft een ontmoeting met Mobutu. Het gesprek handelt over de Belgische militaire steun. Als gevolg hiervan vraagt Marlière Brussel om in te stemmen met het zenden van stagiaires; hij is van mening dat die steun beter is dan de operatie soldij. Hij waarschuwt verder voor de invloed van Lumbala op Mobutu		Lu 3	Marlière rencontre Mobutu. L'entretien porte sur l'aide militaire belge. À la suite de cet entretien, Marlière demande à Bruxelles de marquer son accord sur l'envoi de stagiaires ; il estime que cette aide est préférable à l'opération « solde ». Il met par ailleurs en garde contre l'influence de Lumbala sur Mobutu.	

Di 4	Marlière laat weten dat hij zich waarschijnlijk in Leopoldstad zal installeren op vraag van Mobutu. Hij wacht nog steeds op de beloofde instructies, wil ook een eigen inlichtingenman in plaats van Van Gorp, die werkt voor Lahaye en Caeymaex		Ma 4	Marlière fait savoir qu'il s'installera probablement à Léopoldville à la demande de Mobutu. Il attend toujours les instructions promises, souhaite également disposer de son propre agent de renseignements en lieu et place de Van Gorp, qui travaille pour Lahaye et Caeymaex	
Wo 5		Loos deelt Marlière mee dat hij zelf naar Brazzaville zal komen in gezelschap van Vervier, kabinetsmedewerker van d'Aspremont. Vertrek voorzien 7 of 9 oktober. Hij gaat akkoord met de voorbereiding van de actie. Loos gaat in principe ook akkoord met de gevraagde militaire steun. Hij deelt mee dat hij Nsele heeft ontmoet in Brussel en dat die naar Leopoldstad afreist	Me 5		Loos annonce à Marlière qu'il viendra lui-même à Brazzaville en compagnie de Vervier, collaborateur du cabinet de d'Aspremont. Départ prévu le 7 ou le 9 octobre. Il est d'accord sur la préparation de l'action. Loos marque également son accord de principe sur l'aide militaire sollicitée. Il fait savoir qu'il a rencontré Nsele à Bruxelles et que celui-ci part pour Léopoldville.
Wo 5	's Avonds. Marlière heeft een nieuwe ontmoeting met Mobutu. Als gevolg hiervan laat hij Brussel nog diezelfde avond weten dat zij zich 's anderendaags als officieus raadgever van Mobutu in Leopoldstad zal installeren. Hij laat ook weten dat het manoeuvre « visant mise hors circuit Lumumba » kan hernomen worden, daarmee wellicht doelend op de arrestatie van Lumumba, waarmee Mobutu een daad van gezag kan stellen. Marlière vraagt in ruil een positief antwoord op Mobutu's vraag om militaire steun. Brussel antwoordt onmiddellijk dat het akkoord gaat met de nieuwe opdracht van Marlière, maar drukt erop dat hij officieus raadgever moet zijn en het uniform niet mag aantrekken		Me 5	Le soir, Marlière a de nouveau une entrevue avec Mobutu. À la suite de cette rencontre, il fait savoir le même soir à Bruxelles qu'il deviendra, le lendemain, conseiller officieux de Mobutu à Léo. Il ajoute que la manoeuvre « visant mise hors circuit Lumumba » peut être reprise, faisant sans doute allusion à l'arrestation de Lumumba, qui permettra à Mobutu d'accomplir un acte d'autorité. Marlière demande en contrepartie qu'il soit répondu favorablement à la demande de soutien militaire formulée par Mobutu. Bruxelles marque immédiatement son accord sur la nouvelle mission de Marlière, mais souligne qu'il doit être conseiller officieux et ne peut pas porter l'uniforme	
Wo 5	18.30 h. Aankomst in Brazzaville van Sabena vlucht SN 522 met wapens aan boord		Me 5	18.30 h. Arrivée à Brazzaville du vol Sabena SN 522 transportant des armes	
Do 6	Marlière laat Brussel weten dat de wapens zijn aangekomen (codewoord : navarre)		Je 6	Marlière fait savoir à Bruxelles que les armes sont arrivées (code : navarre)	

Do 6	Dupret laat Brussel weten dat er volgens onbevestigde berichten een staatsgreep op til is in Leopoldstad.		Je 6	Dupret fait savoir à Bruxelles que, selon des informations non confirmées, un coup d'État se prépare à Léopoldville	
Do 6		Hoewel minister d'Aspremont het bericht over een nakende staatsgreep in Leopoldstad onwaarschijnlijk vindt, waarschuwt hij Rothschild in Eville voor een eventuele nieuwe regering in Leopoldstad die onrechtsteeks Lumumba aan de macht zou brengen. Hij vraagt hem hierover te spreken met Munongo, die genoemd wordt als nieuwe minister. Het belangrijkste doel van onze politiek, aldus d'Aspremont, is de definitieve verwijdering van Lumumba. Hij bedoelt daarmee wellicht dat Brussel moeilijk kan aanvaarden dat Lumumba, na zijn verwijdering op 5 september, opnieuw aan de macht zou komen, zelfs niet onrechtstreeks	Je 6		Bien qu'il juge invraisemblable l'annonce d'un coup d'État imminent à Léopoldville, le ministre d'Aspremont met Rothschild, qui se trouve à Eville, en garde contre l'installation éventuelle à Léopoldville d'un nouveau gouvernement qui porterait indirectement Lumumba au pouvoir. Il lui demande d'en parler avec Munongo, qui est cité comme nouveau ministre. L'objectif essentiel de notre politique, précise d'Aspremont, est l'élimination définitive de Lumumba. Il veut sans doute signifier que Bruxelles pourrait difficilement accepter que Lumumba revienne au pouvoir, même indirectement, après son éviction le 5 septembre
Zo 9		19.05 h. Loos en Vervier vertrekken met het vliegtuig vanuit Parijs naar Brazzaville	Di 9		19.05 h. Loos et Vervier s'envolent de Paris à destination de Brazzaville
Ma 10	10.20 h. Loos en Vervier komen aan in Brazzaville, zij reizen naar Pointe Noire en hebben er een ontmoeting met Marlière		Lu 10	10.20 h. Loos et Vervier arrivent à Brazzaville; ils se rendent à Pointe Noire, où ils ont une entrevue avec Marlière	
Ma 10	Commando's van Mobutu proberen Lumumba in zijn residentie te arresteren maar botsen op UNO-troepen		Lu 10	Des commandos de Mobutu tentent d'arrêter Lumumba dans sa résidence, mais se heurtent aux troupes de l'ONU	
Ma 10	D'Aspremont in Usumbura. Hij heeft er een ontmoeting met Rothschild en Clemens		Lu 10	d'Aspremont est à Usumbura. Il y a une entrevue avec Rothschild et Clemens	

HOOFDSTUK 3

Privé-moordplannen

Met de missie-Pilaet zitten we deels in het officieel, deels in het privé-circuit. Edouard Pilaet wordt immers ook uitgestuurd door de Forminière en de Antwerpse diamantindustrie. Hij rapporteert in de eerste plaats aan zijn privé-opdrachtgevers.

Wat te denken van de pseudo-journalist Jean-Marie Bogaerts ? We beschikken voorlopig over niet meer gegevens dan deze vermeld in de telex van André Lahaye. Dus over zeer weinig. Wie zijn hier de opdrachtgevers ? De Congolese ministers Nsele en Delvaux ? Zijn Loos, zoals we al suggereerden, en bijgevolg Belgische officiële instanties bij deze zaak betrokken ? Of heeft Bogaerts zijn opdracht van prive-personen ?

En wat te denken van die apotheker Dubois, die klaar is voor een gewapende actie ?

Laten we die aangelegenheid onderzoeken door terug te grijpen naar twee al aangehaalde belangwekkende documenten ⁽⁷⁴⁾ en laten we bekijken of er banden bestaan tussen Bogaerts en Dubois en wat de strekking is van die moordplannen.

Jean Dubois is een in Leopoldstad gevestigde apotheker die bij de Onafhankelijkheid plots voor zich zelf uitmaakt dat er voor hem een rol als samenzweerder is weggelegd. Een bericht van Lahaye (070/A) aan het bestuur van de Staatsveiligheid, gedateerd op 17 augustus 1960 en reeds voordien in ons verslag aangehaald (deel I, blz. 98), heeft terecht onze aandacht getrokken :

<L'ex-pharmacien Dubois, actuellement attaché au Ministère de l'Intérieur s'est présenté ce jour, à 15 heures, au consulat pour annoncer le passage de Batshikama Raphaël, secrétaire d'Etat à l'Intérieur, ce 17/8 à 17 heures.

Monsieur Dubois est en possession d'un ordre de mission signé par Batshikama. Celui-ci aurait l'intention, selon Dubois, de demander l'aide, soit du consulat, soit de la Belgique, pour l'organisation d'un mouvement d'opposition actif à Lumumba.

Dans cet esprit il prévoit l'organisation de 6 commandos de 30 hommes chacun, qui seraient actionnés grâce aux conseils techniques de 3 spécialistes européens qu'il a demandé de trouver.

Selon Mr Dubois la situation est très tendue. Mr Kasa Vubu aurait donné carte blanche à Mr Batshikama, pour organiser une action violente. Mr Kasa Vubu aurait déclaré à Mr Dubois qu'il avait tenu sa dernière conférence de presse, sous la menace d'une mitraillette. L'aile Moanda Vital ⁽⁷⁵⁾ aurait été achetée par Lumumba.

Pour comprendre les informations qui précède[nt] signalons que Mr Batshikama est considéré comme un extrémiste de l'Abako. Il fait partie de la Jabako et il est en contact avec les milieux congolais de Brazza.

Sa famille a d'ailleurs trouvé asile depuis quelques jours (3 ou 4) dans la capitale ex AEF. Le contact sera établi par l'intermède de membre[s] de cabinet politique du président du Conseil de la République de l'ex-Congo français > ⁽⁷⁶⁾.

⁽⁷⁴⁾ Document 52, deel I, blz. 62; en document 30, deel I, blz. 98.

⁽⁷⁵⁾ Men notere dat vier dagen later, op 21 augustus 1960, de algemeen ondervoorzitter van de Abako, Vital Moanda, in een interview had verklaard dat zijn beweging wenste « débarrasser le Congo de Patrice Lumumba par des moyens légaux ou illégaux »; *Congo 1960*, blz. 672.

⁽⁷⁶⁾ ASE, Lumumba, 758; of CO/C/gén/III/2/België sf/Rekrutering van huursoldaten voor Katanga.

CHAPITRE 3

Projets d'assassinat d'origine privée

La mission « Pilaet » se situe à la fois dans la sphère officielle et dans la sphère privée. Edouard Pilaet est en effet également l'envoyé de la Forminière et de l'industrie diamantaire anversoise. Il fait rapport en premier lieu à ses commanditaires privés.

Que penser du pseudo-journaliste Jean-Marie Bogaerts ? Nous ne disposons actuellement que des éléments contenus dans le télex de André Lahaye, ce qui est très peu. Qui sont ses commanditaires ? Les ministres congolais Nsele et Delvaux ? Loos, comme nous l'avons déjà suggéré, et par conséquent certaines instances officielles belges, sont-ils impliqués dans cette affaire ? Ou bien les commanditaires de Bogaerts sont-ils des particuliers ?

Et que penser de ce pharmacien Dubois prêt à une action armée ?

Examinons ces affaires en reprenant deux documents forts déjà cités ⁽⁷⁴⁾, et voyons s'il existe des liens entre Bogaerts et Dubois, et qu'elle est la portée de ces projets d'assassinats.

Jean Dubois est un pharmacien, établi à Léopoldville, qui s'est découvert une âme de comploteur à l'heure de l'Indépendance. Un message de Lahaye (070/A) à la direction de la Sûreté de l'État, daté du 17 août 1960, déjà cité plus haut dans notre rapport (tôme I, p. 98) pouvait légitimement attirer notre attention :

⁽⁷⁴⁾ Document 52, tôme I, p. 62; et document 30, tôme I, p. 98.

⁽⁷⁵⁾ Notons que quatre jours plus tard, le 21 août 1960, le vice-président général de l'Abako Vital Moanda avait déclaré dans une interview que son mouvement souhaitait « débarrasser le Congo de Patrice Lumumba par des moyens légaux ou illégaux »; *Congo 1960*, p. 672.

⁽⁷⁶⁾ ASE, Lumumba, 758; ou CO/C/gén/III/2/Belgique sf/Recrutement de mercenaires pour le Katanga.

Als men dit bericht mag geloven, is dat vanzelfsprekend een gouden zaak voor al wie er op uit is samen te zweren en te complotteren. Ziehier eindelijk een spoor van een betekenisvolle geheime actie en de deskundigen moeten toegeven dat ook zij door dat document zeer aangesproken werden. In zo'n geval mag men het uiteraard niet bij die informatie laten en ze zonder meer exploiteren maar moet men de zaak integendeel uitspitten en het document naast andere bronnen leggen voor men het gebruikt om een *a priori* of een stelling kracht bij te zetten, zoals dat maar al te vaak het geval is in de zaak-Lumumba.

In een rapport van Lahaye dat niet gedagtekend is maar uit de eerste helft van augustus dateert, constateert men dat Dubois hoegenaamd niet in de gunst staat van de agent van de Staatsveiligheid: « Un certain Dubois, pharmacien de son état, aventurier et sans scrupules, s'agite au Ministère de l'Intérieur »⁽⁷⁷⁾. Daaruit moge wel de hoge graad van geloofwaardigheid van de samenzweerder blijken. En het imago van Dubois tijdens die zomer van 1960 stak duidelijk schril af tegen zijn ambities, tegen de rol waarvan hij droomde in Afrika. In de coulissen van de samenzwering moet Pilaet noodgedwongen het pad van Dubois hebben gekruist en hij zou in hem een objectieve bondgenoot kunnen hebben zien. Maar Pilaet, die altijd op zijn hoede is, omschrijft Dubois als een soort onbeduidende en hypocriete rivaal. In zijn rapport n° 3, gedateerd Leopoldstad 30 september, vertelt Pilaet :

< Un exemple de la mentalité d'ici. Le 28 au soir, lors de la conférence de presse de M. Cardoso, où il a remis des documents compromettants du président du Ghana à Patrice, j'étais sur les lieux. J'ai vu arrêter notre trop célèbre confectioneer de pilules le pharmacien Dubois, qui était un des conseillers de Lumumba⁽⁷⁸⁾. Une heure après, me trouvant dans un café, un Européen raconte la scène à deux Belges présents. Un de ces deux individus, après avoir appris cette nouvelle, est foncé sur le téléphone en disant qu'il était grand ami du commissaire principal noir et de quelques autres leaders congolais et qu'il allait faire immédiatement les démarches pour faire libérer Dubois, d'une façon ou d'une autre. Je l'ai entendu en conversation avec un Olivier, agent de la direction de la Sedec. Il proposait, comme je l'ai entendu, au commissaire noir, s'il manquait de whisky qu'il s'adresse à lui. Qu'en pensez-vous ? Et comment voulez-vous faire quelque chose de sérieux dans des circonstances pareilles. Cela confirme ce que je dis plus haut : chacun son petit complot pour son compte et suivant l'opportunité et ses fantaisies >⁽⁷⁹⁾.

Verder in zijn rapport komt Pilaet terug op het geval Dubois, in een uittreksel waarvan de melodramatische toon de lezer niet zal ontgaan. Als hij het heeft over het Belgische Consulaat in Brazzaville, windt Pilaet zich op :

< En général, ce n'est plus un consulat, c'est un bistrot de mauvais aloi. Autre anecdote datant d'il y a un bon mois et racontée par la personne qui l'a vécue et qui est sûre et que je connais de longue date. Entrant dans le bureau de Lahaye au premier étage où se trouve un poste-radio de liaison avec Léo, l'intéressé est sorti avec L. et s'est rendu dans une autre pièce. Il ne tenait pas à être vu. Quelques instants plus tard, on vient avertir L. que Dubois est dans son bureau. Tête de L. assez furieux qu'on l'ait fait entrer dans ce bureau où le bon sens indique que personne ne doit y

Si l'on s'en tient à ce message, c'est évidemment une affaire en or pour tous ceux qui sont en quête de conspiration et de complot. Voilà enfin une trace d'une activité secrète significative, et les experts doivent avouer qu'ils furent eux aussi interpellés par ce document. Ce qu'il faut faire dans ce cas-là, ce n'est évidemment pas s'arrêter à cette information, et l'exploiter, mais au contraire approfondir la question et chercher la confrontation avec d'autres sources, avant de tirer parti du document pour alimenter un *a priori* ou une thèse, comme c'est trop souvent le cas dans l'affaire Lumumba.

Dans un rapport de Lahaye non daté, mais de la première quinzaine d'août, on constate que Dubois n'a guère les faveurs de l'agent de la Sûreté de l'État: « Un certain Dubois, pharmacien de son état, aventurier et sans scrupules, s'agite au Ministère de l'Intérieur »⁽⁷⁷⁾. Voilà qui témoigne du haut degré de crédibilité du conspirateur. Et manifestement, l'image de marque de Dubois lors de cet été 1960 ne fut guère à la hauteur de ses ambitions, du rôle qu'il rêvait de jouer en Afrique. Dans les couloirs de la conspiration, Pilaet a forcément croisé la route de Dubois, et il aurait pu voir en lui un allié objectif. Mais non, Pilaet, toujours sur ses gardes, définit Dubois comme une sorte de rival médiocre et hypocrite. Dans son rapport n° 3 daté de Léopoldville le 30 septembre, Pilaet raconte :

Plus loin dans son rapport, Pilaet revient sur le cas Dubois, dans un extrait dont l'aspect melodramatique n'échappera pas au lecteur. Parlant du Consulat de Belgique à Brazzaville, Pilaet s'énerve :

⁽⁷⁷⁾ ASE, Dubois, 6-7.

⁽⁷⁸⁾ Dubois heeft inderdaad deel uitgemaakt van een ministerkabinet in de regering-Lumumba; cf. *infra*.

⁽⁷⁹⁾ Papieren Loos, 5, blz. 27.

⁽⁷⁷⁾ ASE, Dubois, 6-7.

⁽⁷⁸⁾ Dubois a effectivement fait partie d'un cabinet ministériel du gouvernement Lumumba; cf. *infra*.

⁽⁷⁹⁾ Papiers Loos, 5, p. 27.

pénétrer à l'exception de L. et de sa secrétaire. L'intéressé est parti, après avoir appris que Dubois venait négocier le départ en Belgique pour quatre Congolais, et avait besoin de papiers divers. Or à ce moment, Dubois était toujours fourré chez Lumumba. Dubois n'est pas un agent double, c'est un agent quadruple, qui travaille dans tous les coups fourrés et qui n'a jamais trempé que dans des affaires louches. Vous voyez le tableau !! !> ⁽⁸⁰⁾.

De niet-aflatende intriges van Dubois hebben duidelijk de aandacht gaande gehouden van Lahaye die een verzoek om inlichtingen richtte aan zijn hoofdkantoor in Brussel. Dat is bekend uit een antwoord van Cayemaex, in een telexbericht van 14 oktober 1960, dat in feite als vraag is geformuleerd : « Prière de préciser identité Dubois et quels renseignements vous désirez recevoir à son sujet » ⁽⁸¹⁾. Het door Lahaye ondertekende telegram 140 van 20 oktober daaropvolgend, van Brazza aan de Staatsveiligheid, bevat de door Caeymaex gevraagde preciseringen. De volledige naam, de geboorteplaats en -datum, alsmede het beroep worden vermeld en bovendien : « Intéressé a été déclaré indésirable le 8 septembre 1960 sur base de l'article 14 paragraphe 6 du décret sur l'immigration, par le gouvernement Lumumba » ⁽⁸²⁾.

Maar begin november zal Dubois opnieuw van zich laten spreken, want hij komt in België aan, tot groot ongenoegen van de Belgische geheime diensten voor wie hij een lastige klant is. Men schiet in actie in de hoofdstad, zopas is een bericht van Lahaye aangekomen, met name het telegram 160 van 4 november 1960, van Brazza aan de Staatsveiligheid, ondertekend door Lahaye. Daarin vernemen we wat meer over het personage :

<A la demande Kandolo, commissaire intérier, vous signale arrivée prochaine de Dubois Jean Edouard Sylvain, né à Couvin, le 23.7.1911, pharmacien, accompagnant Jean Bolikango, voulant se rendre en Belgique Dubois être individu fort peu intéressant indigne de confiance.

En 1950, pharmacien à Léo, pour firme Unicongo, abuse de la confiance de son employeur de l'Administration. S'étant établi à son compte

Exploita crédulité congolais. Fut condamné 10 novembre 1955, par Cour d'Appel, à 15 jours prison et 600 fr d'amende, avec sursis trois ans comme co-auteur de vente de médicaments par un tiers n'étant pas pharmacien et pour infraction à la législation sur le commerce de la drogue. Le 28 mars 1957, à nouveau condamné par Cour d'Appel Léo pour infractions à la législation sur les produits pharmaceutiques à cinq amendes dont le total s'élève 50 000 francs. Etait installé aussi en Afrique du Sud ou s'occupa gestion immobilière.

Lors création gouvernement Lumumba, fut choisi comme attaché cabinet par Batschikama secrétaire d'Etat intérier. Comme ce dernier, passa rapidement dans opposition active Lumumba. Actuellement suit sillage Bolikango et prétend agit en son nom.

Dubois est un aventurier sans scrupules, chargé d'aucun mandat par gouvernement légal congolais, ou par collègue des commissaires généraux. Il ne cherche que son intérêt personnel. Selon certaines rumeurs, est soupçonné d'avortement> ⁽⁸³⁾.

De dag zelf waarop dat bericht aankomt (4 november), redigeert Woot de Trixhe een nota, waaruit blijkt dat deze hoge ambtenaar enigszins ontmoedigd is en die, wat

Manifestement, les intrigues continuelles de Dubois retinrent l'attention de Lahaye qui fit une demande de renseignements à sa maison mère à Bruxelles. On le sait par la réponse de Cayemaex, un télex du 14 octobre 1960, qui est en fait une question : « Prière de préciser identité Dubois et quels renseignements vous désirez recevoir à son sujet » ⁽⁸¹⁾. Le télégramme 140 du 20 octobre suivant, de Brazza à la Sûreté, signé Lahaye, est l'envoi de ces précisions demandées par Caeymaex . Le nom complet, le lieu et la date de naissance, ainsi que la profession sont donnés, et en outre : « Intéressé a été déclaré indésirable le 8 septembre 1960 sur base de l'article 14 paragraphe 6 du décret sur l'immigration, par le gouvernement Lumumba » ⁽⁸²⁾.

Mais c'est au début du mois de novembre que Dubois fera à nouveau parler de lui, car il arrive en Belgique, au grand dam des services secrets belges à qui l'intéressé donne manifestement du fil à retordre. On s'ébranle dans la capitale, un message de Lahaye vient de parvenir à qui de droit, il s'agit du télégramme 160 du 4 novembre 1960, de Brazza à la Sûreté, signé Lahaye. On en apprend un peu plus sur le personnage :

Le jour même de la réception de ce message (4 novembre), Woot de Trixhe fait une note, qui témoigne d'une certaine lassitude de ce haut fonctionnaire, et qui laisse

⁽⁸⁰⁾ Papieren Loos, 5, blz. 28.

⁽⁸¹⁾ ASE, Dubois, 10.

⁽⁸²⁾ ASE, Dubois, 11. In dat archief is een uittreksel uit het strafblad van Dubois, waarop een aantal veroordelingen prijken, bij de documenten gevoegd.

⁽⁸³⁾ ASE, Dubois, doc. 14.

⁽⁸⁰⁾ Papiers Loos, 5, p. 28.

⁽⁸¹⁾ ASE, Dubois, 10.

⁽⁸²⁾ ASE, Dubois, 11. Dans ces archives, un extrait du casier judiciaire de Dubois, nantis d'une série de condamnations, est joint aux documents.

⁽⁸³⁾ ASE, Dubois, doc. 14.

zeldzaam is in dit type van bronnen, een zweem van ironie bevat :

<Communication téléphonique Chef de Cabinet Minaf :

Signale arrivée demain 5 novembre 7h.30 venant de Léo par Sabena de Bolikango accompagné de Dubois. Demande surveillance et si possible convoquer quelques fois Dubois pour lui faire comprendre qu'il est surveillé. Ci-joint télex concernant Dubois, peut-être le Parquet trouverait-il une occasion de s'occuper de lui ? Il me semble résulter de cette communication que la surveillance de Dubois ne doit pas être discrète> ⁽⁸⁴⁾.

De informatie volgt het gewone traject. Op het schutblad van een vertrouwelijke *Note pour Monsieur le Ministre [Lilar]* « sous le couvert de Monsieur Krings, chef de Cabinet, gedataerd van 5 november, staat te lezen : « Monsieur le Ministre voudra bien trouver en annexe des informations relatives au Congo. Une copie de ces informations est transmise par nos soins à M. le ministre des Affaires étrangères. Nous avons appris par ailleurs que Dubois doit arriver aujourd'hui en Belgique » ⁽⁸⁵⁾.

Een handgeschreven, niet ondertekende nota van 5 november, vermoedelijk bestemd voor agenten die Dubois moesten schaduwen, preciseert : « Surveillance Dubois, Jean cf. instructions ci-jointes, c'est-à-dire surveillance non constante et non discrète (...) » ⁽⁸⁶⁾.

Dubois zal inderdaad het Belgische grondgebied betreden in het gezelschap van Bolikango en geschadwd worden, zoals blijkt een verschillende schaduwingsrapporten van de Staatsveiligheid (respectievelijk gedataerd van 7, 9, 10 en 12 november), die bezwaarlijk in extenso kunnen worden afgedrukt. Niettemin verdienen die inlichtingen onze aandacht, maar we zullen er later op terugkomen.

Inmiddels brengt een interessant document uit het archief van de Union Minière ons alvast verduidelijking over een van de bedoelingen van de reis van Bolikango, met name : geld inzamelen. Dat document is een (vertrouwelijke) *Note à Monsieur Wallef*, gedataerd woensdag 9 november en ondertekend door Marthoz. Het betreft een verslag over de contacten die deze laatste heeft gehad met Bolikango en Dubois tijdens hun verblijf in Brussel. Zij wensten zich duidelijk in verbinding te stellen met de leiding van de Union Minière. Die tekst leert ons iets meer over de aard van de betrekkingen die zoal konden worden aangeknoopt tussen de verschillende politieke en economische actoren, maar ook over het wantrouwen en zelfs de twijfel die dat type van ontmoetingen beheersten. Men kan hier moeilijk staande houden dat « enthousiasme » het kernwoord is dat de bedenkingen van Marthoz kenschetst :

percer, ce qui est rare dans ce type de source, un zeste d'ironie :

L'information suit son cours. Une *Note pour Monsieur le Ministre [Lilar]*, confidentielle, « sous le couvert de Monsieur Krings, chef de Cabinet, datée du 5 novembre, indique en page de garde : « Monsieur le Ministre voudra bien trouver en annexe des informations relatives au Congo. Une copie de ces informations est transmise par nos soins à M. le ministre des Affaires étrangères. Nous avons appris par ailleurs que Dubois doit arriver aujourd'hui en Belgique » ⁽⁸⁵⁾.

Une note manuscrite du 5 novembre, non signée, vraisemblablement à destination des agents chargés de suivre Dubois précise : « Surveillance Dubois, Jean cf. instructions ci-jointes, c'est-à-dire surveillance non constante et non discrète (...) » ⁽⁸⁶⁾.

Dubois va effectivement débarquer sur le sol national avec Bolikango, et faire l'objet d'une surveillance, comme l'attestent plusieurs rapports de filature de la Sûreté (datés respectivement des 7, 9, 10 et 12 novembre), qu'il serait laborieux de reproduire de manière exhaustive. Ceci dit, des informations recueillies peuvent attirer notre attention. Mais nous y reviendrons plus loin.

En attendant, un document intéressant provenant des Archives de l'Union minière vient nous éclairer sur l'un des buts du voyage de Bolikango : recueillir des fonds. Ce document est une *Note (confidentielle) pour Monsieur Wallef*, datée du mercredi 9 novembre et signée par Marthoz. Il s'agit d'un compte rendu des contacts de ce dernier avec Bolikango et Dubois, lors de leur séjour à Bruxelles, ceux-ci souhaitant manifestement prendre langue avec les dirigeants de l'Union Minière. Ce texte nous renseigne sur la nature des relations qui pouvaient se nouer entre différents acteurs politiques et économiques, mais aussi sur la méfiance et même le doute qui présidaient à ce type de rencontres. Ici, on ne peut pas dire que l'enthousiasme soit le maître-mot qui se dégage des réflexions de Marthoz :

⁽⁸⁴⁾ ASE, Dubois, 14.

⁽⁸⁵⁾ ASE, Dubois, 13.

⁽⁸⁶⁾ ASE, Dubois, 18.

⁽⁸⁴⁾ ASE, Dubois, 14.

⁽⁸⁵⁾ ASE, Dubois, 13.

⁽⁸⁶⁾ ASE, Dubois, 18.

<A sa demande, j'ai eu un entretien avec Bolikango lundi après-midi [7 novembre], en dehors de nos bureaux. L'entretien a eu lieu en présence de son conseiller Dubois, ancien pharmacien de COPHACO, passé ensuite à UNICONGO ...

Il y a des raisons de se méfier de l'intéressé, mais je n'ai rien constaté dans ce sens au cours de l'entretien.

J'ai laissé parler B.

— B. quoique Président du PUNA, reconnaît maintenant qu'un Congo uni est une utopie, et s'est rallié à l'idée d'une confédération d'états indépendants. Il avait d'abord parlé d'un pouvoir central fort, ce qui ne se concilie guère avec une confédération. Je lui ai dit que, dans tous les cas, le Katanga ne renoncerait jamais à son indépendance politique absolue, mais qu'il est disposé à collaborer économiquement avec d'autres états indépendants, ce qu'a déclaré à maintes reprises Tshombe.

Je lui ai conseillé très vivement de rencontrer le plus tôt possible T.; il m'a demandé de l'aider à être reçu par T., et était disposé à prendre le boeing de samedi, à condition d'avoir une place, qu'il me demanda de lui obtenir. Renseignements pris, il y a des places disponibles, ce que de (sic) lui ai fait savoir.

— Mardi, j'ai appris qu'au cours d'une entrevue avec le Ministre des Affaires Africaines, on lui a également recommandé de voir T. sans tarder; il avait décidé de partir même avant samedi, si possible jeudi.

Ce matin, mercredi, j'ai donné un coup de téléphone à son hôtel où j'ai eu son « secrétaire » congolais, lui-même étant absent et Dubois ayant quitté l'hôtel.

Ce secrétaire m'a dit que B. désirait passer par Léo avant de se rendre au Katanga; j'ai confirmé qu'il y a des places libres pour E'ville dans le boeing de samedi.

— B. m'a déclaré être assuré de 73 voix à l'Assemblée Nationale, même sans les voix de la CONAKAT ... Il demande néanmoins qu'on s'efforce de convaincre T. d'envoyer ses élus à l'Assemblée Nationale quand elle se réunira. Je vois difficilement les élus CONAKAT siéger (sic) à Léo, le Katanga étant indépendant du restant du Congo. Bref, tout cela est très confus.

— B. et Dubois prétendent que de nombreux lumumbistes ne demandent qu'à quitter ce parti, mais n'osent pas le faire, par peur, et par crainte de perdre leur gagne-pain, arrosés qu'ils sont par Lumumba qui dispose de beaucoup d'argent.

Les partis anti-lumumbistes ne disposent à peu près d'aucune ressource (NB j'ai considéré ceci comme un appel du pied, mais suis resté sur une très prudente réserve car, comme tout finit par se savoir, nous pourrions avoir des réactions violentes de la part du Gouvernement du Katanga si nous soutenions d'autres partis que le sien).

— Dericoyard a vu Robiliart et lui a carrément demandé de l'argent. B. a également demandé à voir M. Van der Straeten, il a été convenu que la CCCI leur donnera un viatique, dans lequel interviendra financièrement l'UM.

— Impression laissée par B. : *mou*; n'a pas l'air de bien savoir ce qu'il veut. Paraît en tout cas désireux de voir les choses s'arranger, notamment avec le Katanga.

Son ennemi n° 1 est l'ONU, et il déclare que c'est la même chose dans tout le Congo.

— On me dit à l'instant que le Ministère des Affaires Africaines a retenu un passage pour Léo le 13 novembre pour B. Il se confirme donc qu'il ne se rendra pas directement à E'ville.

Ces gens n'ont aucune suite dans les idées> ⁽⁸⁷⁾.

Wij weten thans iets meer over die wat zonderlinge apotheker en dankzij andere documenten kunnen we nu twee complotaffaires aan elkaar linken. Wij herinneren aan de inhoud van het door Lahaye ondertekende telegram 128 van 11 oktober 1960, van Brazza aan de Staatsveiligheid :

Nous en savons un peu plus sur ce pharmacien un peu particulier, et grâce à d'autres documents, nous pouvons maintenant relier deux affaires de complot. Rappelons le contenu du télégramme 128 du 11 octobre 1960, de Brazza pour Sûreté, et signé Lahaye :

<Urgent — top secret.

Signale arrivée à Léo vendredi 7 octobre soi-disant journaliste belge portant faux nom Bogaerts Jean Marie, précité avoir quitté Bruxelles 6 courant pour Lisbonne, mais continue sur Léo est venu sur instructions Nsele et Delvaux pour mettre définitivement Lumumba hors course précité enseigne moyens pour ce faire a groupe cinq bayakas action devrait avoir lieu cette semaine> ⁽⁸⁸⁾.

⁽⁸⁷⁾ AUM 265.

⁽⁸⁸⁾ ASE, Lumumba, 909.

⁽⁸⁷⁾ AUM 265.

⁽⁸⁸⁾ ASE, Lumumba, 909.

Dat document heeft vanzelfsprekend de aandacht van de deskundigen getrokken. Maar hoe moeten we het interpreteren ? En waarom het hier ter sprake brengen ? We noteren terloops dat Lahaye hier alleen maar zijn taak als informant vervult, hij geeft weer wat *a priori* een inlichting is, ook al heeft die inlichting niet altijd de strekking die de inhoud ervan blijkt aan te geven. Hebben we hier te maken met een gewelddadig complot dat achter de schermen wordt beraamd ?

In feite past de zaak van de pseudo-journalist Bogaerts in de beschrijving van de figuur Dubois. Wij beschikken namelijk over het telegram van Lahaye van 11 oktober, waarin wordt verwezen naar de aankomst van een huurmoordenaar die komt afrekenen met Lumumba. Maar we hebben al gezegd dat tijdens het verblijf van Dubois die Bolikango vergezeld, schaduwingsrapporten over eerstgenoemde figuur werden opgemaakt, en één daarvan, gedateerd van 12 november 1960, voert uitgerekend die Bogaerts ten tonele. De verbanden worden dan gelegd, maar tegelijk relativeert men, één maand na het telegram van 11 oktober van Lahaye, de draagwijdte van de inlichting die hij op dat moment had doorgegeven :

<VERSLAG

Geheim

Voorwerp : Inlichtingen.

Opgesteld : van ambtswege.

Een goed geplaatst en betrouwbaar gelegenheidsinformant deelt mede dat op 11.11.60 Mahieu Guy samen met Bogaerts Jean (sic), bij Bolikango geweest zijn en dat Bogaerts Jean met en papier uiteengezet plan om Lumumba Patrice te vermoorden voor de dag kwam.

Bogaerts Jean drong bij Bolikango aan op financiële en politieke steun voor dit plan en verklaarde samen met Bolikango terug naar Leopoldstad te willen vertrekken.

Toen Bolikango niet wilde ingaan op zijn voorstellen, beweerde Bogaerts Jean dat hij met die opdracht was belast geworden door zeer vooraanstaande personaliteiten en België.

Bolikango is niet ingegaan op deze voorstellen en kreeg het geschreven plan niet in handen.

Bogaerts is voortdurend in gezelschap van Mahieu Guy, en beiden waren dikwijls in contact met Dubois Jean.

Betreffende Dubois Jean, deelt dezelfde bron mede dat belanghebbende op 10.11.60 naar New York is vertrokken als Uno-technieker ofwel om aldaar te trachten Uno-technieker te worden. Hij had het inzicht zijn reis naar New York te maken alover Parijs> ⁽⁸⁹⁾.

De dienstige passages uit het document kunnen als volgt worden vertaald : « (...) le 11.11.60, Mahieu Guy et Bogaerts Jean ont été chez Bolikango et Jean Bogaerts sortit un plan développé sur papier pour assassiner Lumumba. Jean Bogaerts insista auprès de Bolikango pour obtenir un appui financier et politique pour ce plan et expliqua vouloir retourner à Léopoldville avec Bolikango. Lorsque Bolikango refusa de donner suite à ses propositions, Bogaerts affirma qu'il avait été chargé de cette mission par des personnalités très en vue et par la Belgique. Bolikango n'a pas donné suite à ces propositions et ne reçut pas le plan écrit entre les mains.

⁽⁸⁹⁾ ASE, Lumumba, 964.

Ce document a évidemment retenu l'attention des experts. Mais quelle lecture devons-nous en faire ? Et pourquoi en parler ici ? Notons au passage qu'ici, Lahaye ne fait que remplir sa tâche d'informateur, il répercute ce qui *a priori* est une information, même si cette information n'a pas toujours la portée que son contenu semble indiquer. Sommes-nous face à un complot violent qui se trame dans l'ombre ?

En fait, l'affaire du pseudo-journaliste Bogaerts trouve sa place dans l'évocation de la figure de Dubois. En effet, nous disposons donc du télégramme de Lahaye daté du 11 octobre, faisant référence à l'arrivée d'un tueur venu régler son compte à Lumumba. Mais nous avons déjà dit que lors de la venue de Dubois accompagnant Bolikango, des rapports de filature ont été produits sur le personnage et l'un d'entre eux, daté du 12 novembre 1960, met justement en scène ce Bogaerts. Les connexions sont alors établies, mais en même temps, on relativise un mois après le télégramme du 11 octobre de Lahaye, la portée de l'information qu'il avait transmise à ce moment-là :

Les passages utiles du document se traduisent comme suit : « (...) le 11.11.60, Mahieu Guy et Bogaerts Jean ont été chez Bolikango et Jean Bogaerts sortit un plan développé sur papier pour assassiner Lumumba. Jean Bogaerts insista auprès de Bolikango pour obtenir un appui financier et politique pour ce plan et expliqua vouloir retourner à Léopoldville avec Bolikango. Lorsque Bolikango refusa de donner suite à ses propositions, Bogaerts affirma qu'il avait été chargé de cette mission par des personnalités très en vue et par la Belgique. Bolikango n'a pas donné suite à ces propositions et ne reçut pas le plan écrit entre les mains. Bogaerts est continuellement

⁽⁸⁹⁾ ASE, Lumumba, 964.

Bogaerts est continuellement en compagnie de Mahieu, et les deux étaient souvent en contact avec Dubois Jean. En ce qui concerne Dubois Jean, la même source informe que l'intéressé est parti pour New York le 10.11.60 pour essayer de devenir technicien de l'ONU (...) ».

De genadeslag werd echter toegebracht door C.-L. Binnemans, journalist bij *Le Soir*, die zich niet om de tuin laat leiden en de ware toedracht van deze zaak onthult in een artikel van 15 november 1960⁽⁹⁰⁾ gewijd aan Bolikango die op bezoek is in België. Het wordt ingeleid met de onderkop « antichambre d'un ministre » en men kan er de volgende passus in lezen, blz. 6 :

<M. Bolikango vient de passer à Bruxelles une semaine harassante, à la fois déconcertante et utile. Il a vu pas mal de nos financiers et de nos industriels. Et il est reparti pour le Congo en emportant des objets précis et précieux.

Il a reçu d'autre part une foule de gens qui étaient des quémandeurs : d'anciens fonctionnaires coloniaux, des colons, des commerçants. Tous venus pour des motifs souvent honorables, solliciter son intervention.

Il a dû enfin, faire face à un invraisemblable assaut d'aventuriers en puissance et d'escrocs authentiques venus lui présenter les pires propositions. Et encore n'a-t-il pas tout vu. Son entourage, des amis congolais et un conseiller belge ont opéré pour ses entrevues un filtrage sévère. On vit ainsi, rejetés sur le trottoir, devant un hôtel de la rue du Commerce, l'auteur d'un plan « à céder contre dix millions », et susceptible de remettre l'armée congolaise au pas ..., des « hommes d'affaires » qui proposaient d'impressionnants pots-de-vin si on les laissait faire leurs affaires ..., et même un inquiétant loufoque qui offrit d'échanger contre 100 000 fr (sic) (plus les frais de voyage !) l'assurance qu'il assassinerait Lumumba et qui sortit de sa poche un croquis des lieux, sur les bords du Congo, où il se proposait de perpétuer son exploit ...

L'opération la moins spectaculaire ne fut certes pas l'éviction d'un Blanc qui, au moment du départ de l'homme politique en avion de Léopoldville, s'était placé dans son sillage. Qui s'accrochait, prétendait rendre de grands services, s'attribuait le titre usurpé de « chef de cabinet du ministre » et risquait de causer les plus grands torts à la cause du trop bon Jean Bolikango. Il fut écarté au cours d'une scène violente, en présence d'une assistance nombreuse. Il est, paraît-il parti pour New York où il chercherait à se faire engager par l'ONU>.

Overigens hebben we eerder gezien dat ietwat eigenaardige richtlijnen waren gegeven aan de agenten van de Staatsveiligheid in het raam van de schaduw van Dubois die, volgens Woot de Trixhe, niet discreet hoefde te verlopen. Op diens wens werd ingegaan. Dubois gaf er zich wel degelijk rekenschap van dat hij werd geschaduw en maakte daarover zijn beklag, zoals blijkt uit een *Nota* over Dubois die de Staatsveiligheid ter informatie aan Lahaye heeft gericht op 10 december 1960 : « Ils [Dubois et un personnage non identifié dans le document, mais il s'agit probablement de son épouse] ont déclaré être très mécontents de l'attitude des autorités belges qui les ont mis sous surveillance permanente pendant leur précédent séjour en Belgique »⁽⁹¹⁾.

Om deze complotaffaire af te ronden, publiceren wij een samenvattend document dat gewijd is aan Dubois

en compagnie de Mahieu, et les deux étaient souvent en contact avec Dubois Jean. En ce qui concerne Dubois Jean, la même source informe que l'intéressé est parti pour New York le 10.11.60 pour essayer de devenir technicien de l'ONU (...) ».

Mais le coup de grâce fut donné par C.-L. Binnemans, journaliste au *Soir*, qui, pas dupe, dévoile la véritable portée de cette affaire, dans un article sur Bolikango en visite en Belgique, datée du 15 novembre 1960⁽⁹⁰⁾. Introduit par un sous-titre « antichambre d'un ministre », on peut lire le passage suivant, p. 6 :

<M. Bolikango vient de passer à Bruxelles une semaine harassante, à la fois déconcertante et utile. Il a vu pas mal de nos financiers et de nos industriels. Et il est reparti pour le Congo en emportant des objets précis et précieux.

Il a reçu d'autre part une foule de gens qui étaient des quémandeurs : d'anciens fonctionnaires coloniaux, des colons, des commerçants. Tous venus pour des motifs souvent honorables, solliciter son intervention.

Il a dû enfin, faire face à un invraisemblable assaut d'aventuriers en puissance et d'escrocs authentiques venus lui présenter les pires propositions. Et encore n'a-t-il pas tout vu. Son entourage, des amis congolais et un conseiller belge ont opéré pour ses entrevues un filtrage sévère. On vit ainsi, rejetés sur le trottoir, devant un hôtel de la rue du Commerce, l'auteur d'un plan « à céder contre dix millions », et susceptible de remettre l'armée congolaise au pas ..., des « hommes d'affaires » qui proposaient d'impressionnants pots-de-vin si on les laissait faire leurs affaires ..., et même un inquiétant loufoque qui offrit d'échanger contre 100 000 fr (sic) (plus les frais de voyage !) l'assurance qu'il assassinerait Lumumba et qui sortit de sa poche un croquis des lieux, sur les bords du Congo, où il se proposait de perpétuer son exploit ...

L'opération la moins spectaculaire ne fut certes pas l'éviction d'un Blanc qui, au moment du départ de l'homme politique en avion de Léopoldville, s'était placé dans son sillage. Qui s'accrochait, prétendait rendre de grands services, s'attribuait le titre usurpé de « chef de cabinet du ministre » et risquait de causer les plus grands torts à la cause du trop bon Jean Bolikango. Il fut écarté au cours d'une scène violente, en présence d'une assistance nombreuse. Il est, paraît-il parti pour New York où il chercherait à se faire engager par l'ONU>.

Par ailleurs, nous avons vu plus haut que des directives un peu particulières avaient été données aux agents de la Sûreté dans le cadre de la surveillance de Dubois qui ne devait pas être discrète, selon Woot de Trixhe. Les souhaits de ce dernier furent exaucés. Dubois se rendit effectivement compte qu'il était surveillé, et il s'en est plaint, comme en témoigne une *Note* de la Sûreté destinée à Lahaye pour information, et datée du 10 décembre 1960 à propos de Dubois : « Ils [Dubois et un personnage non identifié dans le document, mais il s'agit probablement de son épouse] ont déclaré être très mécontents de l'attitude des autorités belges qui les ont mis sous surveillance permanente pendant leur précédent séjour en Belgique »⁽⁹¹⁾.

Pour conclure cette affaire de complot, nous livrons un document récapitulatif consacré à Dubois et à ses

⁽⁹⁰⁾ Een kopie van dat artikel bevindt zich in het dossier-Dubois van de Staatsveiligheid, maar het is onduidelijk gedateerd (met de hand geschreven 16 en niet 15 november). Bovendien werden op die kopie twee namen in handschrift toegevoegd, die van Bogaert om aan te geven wie de « *loufoque* » (halfgare) is en die van Dubois om te verduidelijken wie met de « *chef de cabinet* » (kabinetschef) wordt bedoeld.

⁽⁹¹⁾ ASE, Dubois, doc. 36.

⁽⁹⁰⁾ Une copie de cet article se trouve dans le dossier Dubois de la Sûreté, mais mal daté (de manière manuscrite le 16 novembre et non le 15). Par ailleurs, deux noms manuscrits ont été ajoutés sur cette copie, celui de Bogaert pour identifier le « *loufoque* » et celui de Dubois pour le « *chef de cabinet* ».

⁽⁹¹⁾ ASE, Dubois, doc. 36.

en zijn activiteiten. Het betreft een rapport van de Staatsveiligheid van 24 november 1960 :

activités. Il s'agit d'un rapport de la Sûreté daté du 24 novembre 1960 :

<Dubois est arrivé en Belgique le 5 novembre à la suite de Bolikango, dont il s'est fait passer comme étant le Chef de Cabinet.

Il apparaît que la veille, Dubois s'était présenté chez Charles Waza, trésorier de Bolikango, prétendant être un excellent ami et le conseiller de ce dernier.

Il remit à Waza un chèque de 32 000 fr. en paiement de son passage en Belgique en qualité de conseiller de Bolikango.

A l'hôtel à Bruxelles où se trouvait également Bolikango, Dubois racontait qu'il avait joué un rôle important lors de l'arrestation de Lumumba.

Lors d'une conférence de presse que Bolikango tint le 6 novembre, ce dernier déclara que Dubois n'appartenait pas à sa suite et n'était pas non plus son Chef de Cabinet, et qu'il ne désirait pas avoir à faire à lui.

Il présenta dans le même temps Charles Waza, qui appartenait à sa suite, comme secrétaire, de façon à éviter que Dubois s'occupe de ses affaires.

Le 7 novembre, Dubois reçut à l'hôtel de nombreux africains avec qui il eut un entretien.

Déjà la veille, il avait reçu diverses personnes dont Paul Sancke (Sancke a fait en 1958 le voyage de Bucarest).

L'épouse Dubois, Suzette Bourguignon, née à Marcinelle le 12 décembre 1915, est intervenue activement et a réussi à accaparer une partie tout au moins de la correspondance qui arrivait à l'hôtel pour Bolikango.

Le 8 novembre, Bolikango a appelé Dubois auprès de lui et lui a remis 5.000 fr, pour payer ses frais de séjour, à condition de remboursement à Léopoldville et que Dubois quitte encore le jour même l'hôtel et ne s'occupe plus de ses affaires.

Dubois alors a pris résidence dans un autre hôtel bruxellois.

Le 10 novembre, il a déclaré qu'il partait le même jour pour New York pour rencontrer Monsieur Kasa Vubu et tirer au clair le différend Kimba-Kasa Vubu.

Suivant une source d'information de confiance, il est parti à New York sous l'appellation de technicien de l'ONU ou bien pour tâcher d'y être recruté comme technicien de l'ONU.

Il avait manifesté l'intention de faire le voyage via Paris> ⁽⁹²⁾.

Elke crisis- en conflictsituatie doet avonturiers van het formaat van een Bogaerts of een Dubois opstaan, maar de historicus moet de aard en de draagwijdte van hun historische rol precies kunnen afwegen, zonder ze tot legendarische figuren te doen uitgroeien.

Er is nog een derde operatie van privé-oorsprong waarover we wel meer gegevens hebben. Deze gegevens steunen zowel op de mededeling van een getuige als op een document van de militaire veiligheid (document 57), zodat we met zekerheid kunnen bevestigen dat de kern ervan correct is. Op een niet nader te definiëren datum, maar wellicht einde september, begin oktober 1960 arriveert in Brazzaville een mulat met de opdracht Lumumba in zijn residentie te doden. De getuige spreekt uitdrukkelijk van een « *tueur à gage* », een huurmoordenaar. De mulat was afkomstig van Brussel, alwaar hij een bar openhield, en zocht contact met het consulaat-generaal in Brazzaville, volgens de getuige om België te compromitteren. De consul zou hem niet persoonlijk hebben willen ontvangen, met de uitdrukkelijke verklaring dat het om een moordenaar, een « *assassin* » ging en stuurde hem door naar zijn medewerker, de getuige in kwestie. Een document van de militaire veiligheid, dat dateert van januari 1961, bevestigt deze gegevens. Volgens dit docu-

Toute situation de crise et de conflit engendre des aventuriers du format de Bogaerts ou de Dubois, mais l'historien doit savoir mesurer la nature et la portée de leur rôle historique, sans en faire des objets de légende.

Il y a une troisième opération d'origine privée au sujet de laquelle nous disposons toutefois de plus d'informations. Ces informations s'appuient aussi bien sur les déclarations d'un témoin que sur un document de la sûreté militaire (document 57), si bien que nous pouvons confirmer avec certitude que l'essentiel de ces informations est exact. À une date impossible à préciser, mais qui se situe sans doute fin septembre/début octobre 1960, un mulâtre arrive à Brazzaville avec pour mission d'assassiner Lumumba dans sa résidence. Le témoin parle expressément d'un « *tueur à gages* ». Le mulâtre venait de Bruxelles, où il exploitait un bar et voulait, selon le témoin, prendre contact avec le consulat général à Brazzaville afin de compromettre la Belgique. Le consul aurait refusé de le recevoir personnellement en déclarant expressément qu'il s'agissait d'un « *assassin* » et l'a dirigé vers son collaborateur, en l'occurrence, le témoin en question. Un document de la sûreté militaire, daté de janvier 1961, confirme ces informations. Selon ce document, le

⁽⁹²⁾ ASE, Dubois, 29-30.

⁽⁹²⁾ ASE, Dubois, 29-30.

ment is kolonel Marlière betrokken bij deze laatste operatie. Er is dus op zijn minst een collusie tussen officiële instanties en privé-personen.

Tot zover deze zaak op basis van de gegevens waarover wij in februari 2001 beschikten. Op basis van het getuigenis van kapitein Heureux voor de onderzoekscommissie in september 2001 (zie aldaar) moet een en ander worden bijgestuurd. En wel op drie belangrijke punten.

1. Aangezien Heureux in Brazzaville verblijft vanaf 20 oktober tot 10 december moet de moordpoging van « Georges » zich ook binnen deze tijdspanne situeren. Heureux zelf spreekt over de eerste veertien dagen van november.

2. Volgens Heureux is « Georges » een Griek of althans een man van het mediterrane type en geen mulat. Nochtans houdt getuige Grafé⁽⁹³⁾ vol dat de huurmoordenaar die zich aandienende op zijn kantoor in het consulaat wel degelijk een mulat was, geen machinepistool had, maar wel een geweer met vizier, wat inderdaad beter past voor een aanslag in de residentie van Lumumba. Zijn er twee huurmoordenaars naar Congo gestuurd ?

3. Heureux spreekt uitdrukkelijk van een pakket geld dat hij samen met de stengun op de ambassade in ontvangst heeft genomen. Van dat geld is op instructie van Jo Gerard het voorschot aan « Georges » betaald. Het voorschot is dus niet afkomstig van Marlière.

Het getuigenis van Heureux is verder belangrijk omdat hij op basis van notities uit die tijd (met de telefoonnummers) kan bevestigen dat de contactpersoon wel degelijk Jo Gerard was. Uit zijn getuigenis blijkt niet dat Dupret, Lahaye of Marlière bij dit initiatief waren betrokken, maar veeleer met een zekere verbazing reageerden. Anderzijds heeft geen van deze personen zich tegen de opdracht van « Georges » verzet en hebben zij de uitvoering van de instructies van Jo Gerard niet verhinderd.

Het is nuttig te signaleren dat *Europe Magazine*, het weekblad waarin Jo Gerard artikels publiceerde, zich op een zeer felle wijze had uitgelaten over Lumumba.

Document 57 (fotokopie als bijlage)

Uittreksel « Renseignements divers recueillis à Brazzaville », getypte nota, 3 blz., januari 1961

<Des essais d' « exécution » de Patrice Lumumba, alors qu'il était encore à sa résidence, ont été également effectués. Le dernier en date « téléguidé » et financé par J G, du journal « E-M » qui avait envoyé à cette fin un certain « Georges », mûlâtre grec d'expression française. « Georges » a reçu des mains du Lt Col. Marlière une somme de 40 000 frs congol. et une mitraillette Sten 9 mm. Cependant ces tentatives ont échoué (?) bien qu'une somme de un million lui ait été promise en cas de réussite, ainsi que des garanties quant à sa mise en sécurité>

⁽⁹³⁾ Jacques Grafé werd op 24 september 2001 door de voorzitter van de onderzoekscommissie gehoord.

colonel Marlière est impliqué dans cette dernière opération. Il y a donc au moins une collusion entre des instances officielles et des particuliers.

Voilà pour cette affaire sur la base des informations dont nous disposons en février 2001. À la lumière du témoignage du capitaine Heureux devant la commission d'enquête en septembre 2001 (voir ce témoignage), il y a lieu d'apporter quelques rectifications. Et ce, sur trois points importants.

1. Étant donné qu'Heureux séjourne à Brazzaville du 20 octobre au 10 décembre, la tentative d'assassinat de « Georges » doit se situer également pendant cette période. Heureux, lui-même, parle des quinze premiers jours de novembre.

2. Selon Heureux, « Georges » est un Grec ou, du moins, un homme de type méditerranéen et non un mulâtre. Le témoin Grafé⁽⁹³⁾ soutient pourtant que le tueur à gages qui s'est présenté à son bureau au consulat était bel est bien un mulâtre, qu'il n'avait pas un pistolet mitrailleur, mais bien un fusil avec viseur, une arme qui est effectivement plus appropriée pour commettre un attentat à la résidence de Lumumba. Deux tueurs à gages ont-ils dès lors été envoyés au Congo ?

3. Heureux parle expressément d'un paquet de billets qu'il a reçu à l'ambassade en même temps que la mitraillette. Sur l'ordre de Jo Gerard, cet argent a servi à payer l'acompte à « Georges ». L'acompte ne provient donc pas de Marlière.

Le témoignage d'Heureux est par ailleurs important parce que ce dernier peut confirmer, sur la base de notes datant de cette époque (accompagnées de numéros de téléphone) que la personne de contact était bel et bien Jo Gerard. Il ne ressort pas de son témoignage que Dupret, Lahaye ou Marlière aient été impliqués dans cette initiative. Ils ont plutôt réagi avec un certain étonnement. Par ailleurs, aucune de ces personnes ne s'est opposée à la mission de « Georges » ou n'a entravé l'exécution des instructions de Jo Gerard.

Il est utile de signaler qu'*Europe Magazine*, l'hebdomadaire dans lequel Jo Gerard publiait des articles, avait eu des mots très durs pour Lumumba.

Document 57 (photocopie en annexe)

Extrait de « Renseignements divers recueillis à Brazzaville », note dactylographiée, 3 pp., janvier 1961

⁽⁹³⁾ Jacques Grafé a été entendu le 24 septembre 2001 par le président de la commission d'enquête.

Er moet in dit verband melding worden gemaakt van het feit dat een aantal commissarissen onder de invloed van Jo Gerard stonden. Dat is bijzonder het geval voor José Nussbaumer, die als commissaris van Binnenlandse Zaken overigens een belangrijke rol speelt in de pogingen tot arrestatie van Lumumba. Ter informatie geven we hier de informatie over Nussbaumer uit de telexen van Dupret.

Gegevens uit de telexen van Dupret die verband houden met de relatie Nussbaumer-Lumumba

19/9/60	496	Mobutu is in contact met een aantal studenten, waaronder José Nussbaumer, die vorige week [uit België] in Brazzaville zijn gearriveerd. Zij behoren tot de groep J G en hebben [anti-Lumumbistische] pamfletten meegebracht
20/9/60	503	Nussbaumer wordt commissaris van Binnenlandse Zaken
23/9/60	537	Nussbaumer heeft Mpolo, Ginzenga en verschillende andere « akolieten » van Lumumba laten arresteren. Nussbaumer is van plan een gerechtelijk dossier op te stellen tegen Lumumba en zijn akolieten
26/9/60	553	Lumumba vrijgelaten onder druk van Kettani. Nussbaumer contacteert politiek voor nieuwe poging tot arrestatie
27/9/60	559	Nussbaumer zal Mobutu (die aarzelt) voor de keuze stellen: arrestatie van Lumumba of ontslag van de commissarissen
28/9/60	561	Nussbaumer en Kandolo zijn op 26 september gemolesteerd door aanhangers van Lumumba
1/10/60	593	Persconferenties van Nussbaumer en Cardoso hebben slechte indruk gewekt door te openlijke Westerse en Belgische sympathie
9/10/60	628	Nussbaumer zou zijn gearresteerd door misnoegde politiemannen

We resumeren wat hierin belangrijk is. Bepaalde commissarissen, waaronder Nussbaumer, staan in nauw contact met rechtse kringen in België, met name het milieu van E-M (*Europe Magazine*) van Jo Gerard. Nussbaumer speelt als commissaris van Binnenlandse Zaken een prominente rol in de pogingen tot arrestatie van Lumumba. Hij wordt zelf geviseerd door de aanhangers van Lumumba, die hem op een bepaald ogenblik afranselen.

Il convient à cet égard de signaler qu'une série de commissaires subissaient l'influence de Jo Gerard. Tel est en particulier le cas de José Nussbaumer, qui joue d'ailleurs, en tant que commissaire aux Affaires intérieures, un rôle important dans les tentatives d'arrestation de Lumumba. A titre d'information, nous reprenons ci-après les renseignements concernant Nussbaumer qui figurent dans les télex de Dupret.

Informations figurant dans les télex de Dupret concernant la relation Nussbaumer-Lumumba

19/9/60	496	Mobutu est en contact avec une série d'étudiants, dont José Nussbaumer, qui sont arrivés la semaine précédente [de Belgique] à Brazzaville. Ils appartiennent au groupe J G et ont amené des tracts [anti-lumumbistes]
20/9/60	503	Nussbaumer devient commissaire aux Affaires intérieures
23/9/60	537	Nussbaumer a fait arrêter Mpolo, Ginzenga et différents autres "acolytes" de Lumumba. Nussbaumer envisage de constituer un dossier judiciaire contre Lumumba en ses acolytes
26/9/60	553	Lumumba libéré sous la pression de Kettani. Nussbaumer contacte des politiques en vue d'une nouvelle tentative d'arrestation
27/9/60	559	Nussbaumer placera Mobutu (qui hésite) devant le choix suivant: arrestation de Lumumba ou démission des commissaires
28/9/60	561	Nussbaumer et Kandolo sont molestés le 26 septembre par des partisans de Lumumba
1/10/60	593	Les conférences de presse de Nussbaumer et de Cardoso ont fait mauvaise impression, ceux-ci ayant manifesté trop de sympathie pour l'Occident et la Belgique
9/10/60	628	Nussbaumer aurait été arrêté par des policiers mécontents

Nous résumons ce qui est important dans ces informations. Certains commissaires, dont Nussbaumer, sont en contact étroit avec des milieux de droite en Belgique, plus particulièrement avec le milieu d'E-M (*Europe Magazine*) de Jo Gerard. Nussbaumer joue, en tant que commissaire aux Affaires intérieures, un rôle de premier plan dans les tentatives d'arrestation de Lumumba. Il est visé en personne par les partisans de Lumumba, qui, à un moment donné, le tabassent.

HOOFDSTUK 4

De verantwoordelijkheid van de Belgische regering

In de voorgaande analyse zijn regelmatig twee ministers opgedoken, Wigny van Buitenlandse Zaken, en d'Aspremont Lynden van Afrikaanse Zaken. In welke mate handelen deze ministers in overleg met elkaar en met de voltallige kabinetsraad. Concreet : in welke mate gebeurt de financiële steun aan de commissarissen met medeweten van de regering, in welke mate verloopt de militaire steun aan Mobutu — in ruil voor de arrestatie van Lumumba — met medeweten van de regering ?

CHAPITRE 4

La responsabilité du gouvernement belge

Dans l'analyse qui précède, deux ministres sont cités régulièrement, à savoir le ministre des Affaires étrangères, Wigny, et celui des Affaires africaines, d'Aspremont Lynden. Dans quelle mesure ces ministres agissent-ils de concert et en concertation avec l'ensemble du conseil de cabinet. Concrètement : dans quelle mesure le gouvernement est-il au courant du soutien financier apporté aux commissaires du gouvernement, dans quelle mesure le gouvernement est-il au courant du soutien militaire apporté à Mobutu, en échange de l'arrestation de Lumumba ?

HOOFDSTUK 5

**Analyse van uitdrukkingen betreffende de
« éliminatie » van Lumumba**

Aan het einde van deze tweede periode staat de intussen beruchte telex van minister d'Aspremont waarin sprake is van « *élimination définitive* ». Welke betekenis moet hieraan worden toegekend ? Om hierop een antwoord te geven is het niet zonder belang gelijkaardige of verwante uitdrukkingen te ontleden. In de beoordeling van de gebeurtenissen en vooral van de intenties van de actoren speelt de taal een problematische rol. Sommige termen zijn vatbaar voor dubbelzinnige uitleg, andere termen zijn bewust verhullend bedoeld, zonder dat met zekerheid hun ware betekenis kan worden aangegeven, enkel vermoed. We zetten de termen in verband met Lumumba op een rij.

1. *Dupret aan Belext, Brazza 358, 6 september 1960* : « Le scénario de l'élimination de Lumumba s'est déclenché 48 heures trop tôt »

Commentaar : Dupret verwijst met de uitdrukking « *élimination* » naar de afzetting van Lumumba als premier daags tevoren, 5 september. Het scenario dat hier toe moest leiden is te vroeg gestart. Het woord « *élimination* » heeft hier dus louter politieke betekenis. Ook in andere teksten uit deze periode wordt de term « *élimination* » trouwens gebruikt in de zin van verwijderen (*écarter*) uit een functie, uit een plaats, uit een groep, zonder dat daarmee « moord », « fysieke liquidatie » of « uit de weg ruimen » zou worden bedoeld⁽⁹⁴⁾. In dat laatste geval gebruikt men eerder « supprimer » of « *liquider* ».

2. *Dupret aan Belext, Brazza 361, 6 september 1960* : « Quelques civils émettent des critiques pour la façon dont Lumumba a été défénestré »

Commentaar : De term « *défénestrer* » verwijst naar de afzetting van Lumumba op 5 september en heeft dus dezelfde betekenis als de uitdrukking « *éliminer* » in de vorige telex : verwijderen (*écarter*) uit een functie.

3. *Wigny aan de hoofden van de diplomatieke mis-sies, « Dépêche d'information politique belge », 6 septembre 1960, n° 13* : « Lumumba après révocation régulière selon article 22 n'est plus que parlementaire. Juridiquement, après ses menaces de destitution du Chef

⁽⁹⁴⁾ Twee voorbeelden : Wigny op 23/1/61 : « *Dayal à faire éliminer* »; Marlière op 24/1/61 : « *Dewandre qui s'est nommé chef cabinet defnat nous cause des difficultés pour le rappel des techniciens. Nous devons prendre des mesures pour l'éliminer* ».

CHAPITRE 5

**Analyse d'expressions relatives à
« l'élimination » de Lumumba**

Cette deuxième période se termine par le désormais fameux télex du ministre d'Aspremont, qui parle d'« *élimination définitive* ». Quelle signification faut-il lui donner ? Pour répondre à cette question, il importe d'analyser des expressions similaires ou apparentées. Lorsqu'il s'agit d'apprécier les événements et, en particulier, les intentions des acteurs, le langage utilisé est source de problèmes. Certains termes sont sujets à des interprétations équivoques, d'autres sont délibérément voilés, leur signification ne pouvant être donnée avec certitude, pouvant uniquement être supposée. Nous récapitulons les termes utilisés à propos de Lumumba.

1. *Dupret à Belext, Brazza 358, 6 septembre 1960* : « Le scénario de l'élimination de Lumumba s'est déclenché 48 heures trop tôt »

Commentaire : En utilisant le terme « *élimination* », Dupret fait allusion à la révocation de Lumumba de sa fonction de premier ministre, intervenue la veille, le 5 septembre. Le scénario qui devait déboucher sur cette révocation a été déclenché trop tôt. En l'occurrence, le terme « *élimination* » a donc une signification purement politique. Le terme « *élimination* » a du reste été utilisé dans d'autres textes de la même époque dans le sens d'« *écarter* » d'une fonction, d'une place, d'un groupe, sans que le terme ait le sens de « meurtre », de « *liquidation physique* » ou de « *supprimer* »⁽⁹⁴⁾.

2. *Dupret à Belext, Brazza 361, 6 septembre 1960* : « Quelques civils émettent des critiques pour la façon dont Lumumba a été défénestré »

Commentaire : Le terme « *défénestrer* » renvoie à la révocation de Lumumba, intervenue le 5 septembre, et a donc la même signification que le terme « *éliminer* » utilisé dans le télex précédent : *écarter* de la fonction.

3. *Wigny aux chefs des missions diplomatiques, « Dépêche d'information politique belge », 6 septembre 1960, n° 13* : « Lumumba après révocation régulière selon article 22 n'est plus que parlementaire. Juridiquement, après ses menaces de destitution du Chef de l'État, les autres

⁽⁹⁴⁾ Deux exemples : Wigny le 23/1/61 : « *Dayal à faire éliminer* »; Marlière le 24/1/61 : « *Dewandre qui s'est nommé chef cabinet defnat nous cause des difficultés pour le rappel des techniciens. Nous devons prendre des mesures pour l'éliminer* ».

de l'Etat, les autres violations de la Constitution auxquelles il s'est livré et même les simples actes qu'il a encore accompli alors qu'ils sont de la compétence du seul Chef de Gouvernement qui est maintenant Ileo, Lumumba est devenu un factieux que ne protège plus l'immunité parlementaire et que les autorités constituées ont le devoir de mettre hors d'état de nuire. Cette doctrine est incontestable »

Commentaar : Uit deze nota (of uit de volgende tekst) wordt steeds een enkele zin geciteerd, die daardoor een absolute betekenis krijgt : « Les autorités constituées ont le devoir de mettre [Lumumba] hors d'état de nuire ». Plaatst men de zin terug in de volledige tekst en houdt men er bovendien rekening mee dat het hier een « dépêche d'information » aan de hoofden van de diplomatieke missies betreft, dan is het duidelijk dat de minister van Buitenlandse Zaken met deze zin niet doelt op, en evenmin bedekt zinspeelt, op de fysieke liquidatie van Lumumba. Een moord wordt niet aangekondigd in een « dépêche d'information » die aan alle diplomatieke posten wordt gestuurd. En als Wigny ter staving van zijn opvatting verwijst naar een onbetwistbare doctrine, dan bestaat er toch geen enkele doctrine die zegt dat een politicus die zich onrechtmatig uitgeeft voor eerste minister door de gevestigde autoriteiten vermoord moet worden. In deze nota maakt de minister van Buitenlandse Zaken duidelijk dat Lumumba geen eerste minister meer is en dat de gevestigde autoriteiten niet kunnen dulden dat hij als zodanig blijft optreden. In dat geval hebben zij de plicht hem te arresteren, vermits hij als opstandeling niet wordt beschermd door de parlementaire onschendbaarheid.

4. *Wigny aan Dupret, Belex 185, 10 september 1960* : « Lumumba destituant Chef Etat et prétendant continuer exercer fonctions Premier Ministre est usurpateur s'il n'est plus couvert par immunité parlementaire et que autorités constituées ont devoir mettre hors état nuire pour empêcher entreprises compromettant paix publique, existence Etat et même existence personnelle. Je suppose que Ministres courageux et patriotes ayant répondu appel Kasa Vubu et Iléo se rendent compte que pareille opération ne peut réussir qu'une fois. S'ils échouent faute de détermination et de rapidité, ils compromettent salut pays et leur existence personnelle »

Commentaar : In tegenstelling met de voorgaande tekst, die een nota is aan alle diplomatieke missies, is dit een telex aan consul-generaal Dupret van Brazzaville. Wigny dringt er in de eerste plaats op aan dat Kasa Vubu snel zou overgaan tot de benoeming van de ministers van de regering-Ileo met het oog op de vergadering van de VN-Veilighedsraad diezelfde avond, 10 september. Hij is verder ongerust over de ontwikkeling van de gebeurtenissen en komt terug op zijn nota van 6 september. Als Lumumba zich blijft uitgeven als eerste minister, is hij

violations de la Constitution auxquelles il s'est livré et même les simples actes qu'il a encore accomplis alors qu'ils sont de la compétence du seul Chef de Gouvernement qui est maintenant Ileo, Lumumba est devenu un factieux que ne protège plus l'immunité parlementaire et que les autorités constituées ont le devoir de mettre hors d'état de nuire. Cette doctrine est incontestable »

Commentaire : De cette note (ou du texte suivant), on ne cite jamais qu'une seule phrase, qui prend dès lors une signification absolue : « Les autorités constituées ont le devoir de mettre [Lumumba] hors d'état de nuire ». Si l'on replace cette phrase dans son contexte et que l'on tient en outre compte du fait qu'il s'agit d'une « dépêche d'information » adressée aux chefs des missions diplomatiques, il est clair que, par cette phrase, le ministre des Affaires étrangères ne vise ouvertement ni ne suggère à mots couverts l'élimination physique de Lumumba. Un meurtre ne s'annonce pas dans une « dépêche d'information » adressée à tous les postes diplomatiques. Et si, pour étayer son avis, Wigny renvoie à une doctrine incontestable, il n'existe cependant aucune doctrine disant qu'un homme politique qui se fait passer pour un premier ministre doit être assassiné. Dans cette note, le ministre des Affaires étrangères précise clairement que Lumumba n'est plus premier ministre et que les autorités en place ne peuvent tolérer qu'il continue d'agir en tant que tel. Dans un tel cas, elles ont le devoir de l'arrêter, puisqu'en tant que factieux, il n'est plus protégé par l'immunité parlementaire.

4. *Wigny à Dupret, Belex 185, 10 septembre 1960* : « Lumumba destituant Chef Etat et prétendant continuer exercer fonctions Premier Ministre est usurpateur s'il n'est plus couvert par immunité parlementaire et que autorités constituées ont devoir mettre hors état nuire pour empêcher entreprises compromettant paix publique, existence Etat et même existence personnelle. Je suppose que Ministres courageux et patriotes ayant répondu appel Kasa Vubu et Iléo se rendent compte que pareille opération ne peut réussir qu'une fois. S'ils échouent faute de détermination et de rapidité, ils compromettent salut pays et leur existence personnelle »

Commentaire : Contrairement au texte précédent, qui est une note destinée à l'ensemble des missions diplomatiques, il s'agit en l'occurrence d'un télex envoyé au consul général de Brazzaville, M. Dupret. Wigny insiste tout d'abord pour que Kasa Vubu procède rapidement à la nomination des ministres du gouvernement Ileo en vue de la réunion du Conseil de sécurité des Nations unies ce même soir, le 10 septembre. Il est par ailleurs inquiet de l'évolution de la situation et revient sur sa note du 6 septembre. S'il continue à prétendre exercer les fonc-

een usurpator. De autoriteiten mogen dit niet dulden en moeten hem arresteren. Er is geen reden om in deze telex en in de uitdrukking « *mettre hors état de nuire* » een andere betekenis te zoeken dan in de nota van 6 september.

5. [P. Wigny], « *Objet : Illégalité du Gouvernement de M. Lumumba* », nota van 11 september 1960 (zie X – Bijlagen) : « 4. Les ministres révoqués par le Chef de l'Etat n'ont plus aucun pouvoir; s'ils persistent à vouloir exercer des fonctions ministérielles, ils sont des usurpateurs et les autorités légalement constituées ont le droit et le devoir de les mettre hors d'état de nuire; ces ministres révoqués commettent un flagrant délit et même s'ils sont parlementaires ils ne peuvent pas invoquer l'immunité (article 66 alinéa 1^{er} de la loi fondamentale). Ils sont coupables d'atteinte à la sûreté de l'Etat »

Commentaar : In deze juridische nota over de illegaliteit van de regering Lumumba, heeft de uitdrukking « *mettre hors d'état de nuire* » niet de betekenis van « uit de weg ruimen », maar van arresteren, opsluiten, gevangenzetten (zie ook de verwijzing naar de parlementaire immuniteit), zoals in de vorige teksten.

6. Davignon aan Rothschild, in Dupret aan Belex, Brazza 486, 16 september 1960 : « Il semble Mobutu agisse en accord avec Kasa Vubu. Symptôme général: manque de détermination dans l'action ce qui explique Lumumba n'est pas encore hors état de nuire. Problème primordial paraît donc écarter Lumumba et avoir union leaders congolais contre lui »

Commentaar : De uitdrukking « *mettre hors état de nuire* » verwijst rechtstreeks naar de nota van Wigny van 6 september, waarvan de betrokken diplomaten zonder twijfel kennis hebben. Zij moet begrepen worden in de betekenis van die nota, dit wil zeggen indien Lumumba zich als een opstandeling gedraagt, moet hij gearresteerd worden. Davignon denkt wellicht aan de arrestatie van Lumumba op 12 september, die nog dezelfde dag ongedaan werd gemaakt (cf. telexen van Dupret aan Belex, 12 september 1960, Brazza 427, 432). Deze aarzeling ten aanzien van Lumumba is een uiting van de onbeslistheid van de Congolese leiders (« *manque de détermination* »). De uitdrukking « *écarter* » kan hier begrepen worden als « *éliminer* » in de vorige teksten.

7. Denis aan Wigny, 16 september 1960, in Dupret aan Belex, Brazza 491, 17 september 1960 : « Premier et unique problème était et reste d'éliminer un seul homme, Lumumba. A cet effet disposer de armée. Obtenu dès 6 au soir mandat amener procureur-général Rom. Exécution a trainée ... »

tions de premier ministre, Lumumba est un usurpateur. Les autorités ne peuvent tolérer cette situation et doivent l'arrêter. Il n'y a aucune raison d'interpréter ce télex et l'expression « *mettre hors état nuire* » autrement que la note du 6 septembre.

5. [P. Wigny], « *Objet : Illégalité du Gouvernement de M. Lumumba* », note du 11 septembre 1960 (voir X – Annexes) : « 4. Les ministres révoqués par le Chef de l'Etat n'ont plus aucun pouvoir; s'ils persistent à vouloir exercer des fonctions ministérielles, ils sont des usurpateurs et les autorités légalement constituées ont le droit et le devoir de les mettre hors d'état de nuire; ces ministres révoqués commettent un flagrant délit et même s'ils sont parlementaires ils ne peuvent pas invoquer l'immunité (art. 66 alinéa 1^{er} de la loi fondamentale). Ils sont coupables d'atteinte à la sûreté de l'Etat »

Commentaire : dans cette note juridique relative à l'illégalité du gouvernement Lumumba, l'expression « *mettre hors d'état de nuire* » n'a pas la signification d'« *éliminer* », mais d'arrêter, d'enfermer, d'incarcérer (voir aussi le renvoi à l'immunité parlementaire), comme dans les textes précédents.

6. Davignon à Rothschild, in Dupret à Belex, Brazza 486, 16 septembre 1960 : « Il semble Mobutu agisse en accord avec Kasa Vubu. Symptôme général : manque de détermination dans l'action ce qui explique Lumumba n'est pas encore hors état de nuire. Problème primordial paraît donc écarter Lumumba et avoir union leaders congolais contre lui »

Commentaire : L'expression « *mettre hors état de nuire* » renvoie directement à la note de Wigny du 6 septembre, dont les diplomates concernés ont sans nul doute connaissance. Il faut lui donner le sens qu'elle a dans cette note, c'est-à-dire que si Lumumba se comporte comme un insurgé, il faut l'arrêter. Davignon songe sans doute à l'arrestation de Lumumba le 12 septembre, qui a encore été annulée le jour même (cf. les télex de Dupret à Belex, 12 septembre 1960, Brazza 427 et 432). Cette hésitation à l'égard de Lumumba reflète l'indécision dans laquelle sont les leaders congolais (« *manque de détermination* »). On peut considérer que le terme « *écarter* » a, en l'occurrence, la même signification qu'« *éliminer* » dans les textes précédents.

7. Denis à Wigny, 16 septembre 1960 dans Dupret à Belex, Brazza 491, 17 septembre 1960 : « Premier et unique problème était et reste d'éliminer un seul homme, Lumumba. A cet effet disposer de armée. Obtenu dès 6 au soir mandat amener procureur-général Rom. Exécution a trainée ... »

Commentaar : De raadgever van Kasa Vubu verbindt aan de notie eliminatie niet alleen de politieke afzetting van Lumumba, maar ook diens arrestatie, die de afzetting reël maakt.

8. *Lahaye aan Caeymaex, in Dupret aan Belex, Brazza 493, 18 september 1960* : « Mobutu ne voudrait pas autoriser mise hors état de nuire Lumumba mais simplement neutralisation »

Commentaar : Dit is een van de weinige teksten waarin een onderscheid wordt gemaakt tussen twee veel gebruikte termen. Uit de context, dit wil zeggen de proclamatie van Mobutu op 14 september over de neutralisatie van de politici enerzijds en de onwil van Mobutu om Lumumba te arresteren anderzijds, kan men opmaken dat « neutraliser » betekent : het politiek opzijshuiven (*écarter, éliminer*) van Lumumba (evenals Ileo), terwijl « mettre hors état de nuire » een fysieke beperking stelt aan het optreden van Lumumba door zijn arrestatie.

9. *Dupret aan Belex, Brazza 496, 19 september 1960* : « Hier, capitaine gendarmerie Bakasa, td origine Atetela, aurait voulu tuer Mobutu »

Commentaar : We signaleren deze telex alleen om aan te geven dat Belgische diplomaten ook zeer expliciete termen gebruiken, ook al betreft het hier Mobutu en niet Lumumba.

10. *Louis Wallef (UMHK) aan de Beco (Cie du Katanga), 19 september 1960* : « Tenez-moi au courant, je vous prie, de ce qui se passe dans la cuvette centrale; je suis persuadé que nous y rentrerons avec le temps en posant nos conditions mais il faut rétablir l'ordre et il faut aussi que quelqu'un, avec son équipe, disparaisse »

Commentaar : In een brief die Louis Wallef, administrateur-directeur van de Union Minière, op 19 september 1960 in Elisabethstad richt aan de Beco, de secretaris van het Afrikaans Comité van het CCCI en zijn correspondent van de *Compagnie du Katanga* in Brussel, wordt een dubbelzinnige formule gebruikt : « il faut aussi que quelqu'un, avec son équipe, disparaisse » [vertaling : ook moet er iemand, met zijn team, verdwijnen]. Op die datum is die « iemand » (Patrice Lumumba) al sinds twee weken door Kasa Vubu afgezet, alsook « zijn team » in de eerste Congolese regering. Kolonel Mobutu heeft sedert vijf dagen de « neutralisaties » afgekondigd. Aan de gebezigde term kunnen zeker verschillende interpretaties worden gegeven : gaat het om « verdwijnen » uit de politieke leiding van Congo ? « verdwijnen » uit de strijd om de macht ? « verdwijnen » als hinderpaal voor

Commentaire : Le conseiller de Kasa Vubu associe à la notion d'élimination non seulement la destitution politique de Lumumba, mais aussi son arrestation, qui concrétise la destitution.

8. *Lahaye à Caeymax, dans Dupret à Belex, Brazza 493, 18 septembre 1960* : « Mobutu ne voudrait pas autoriser mise hors état de nuire Lumumba mais simplement neutralisation »

Commentaire : C'est l'un des rares textes dans lesquels la distinction est faite entre deux termes fort utilisés. On peut déduire du contexte — c'est-à-dire la proclamation faite par Mobutu, le 14 septembre, à propos de la neutralisation des politiques, d'une part, et le refus de Mobutu d'arrêter Lumumba, d'autre part — que « neutraliser » signifie éliminer, écarter Lumumba (ainsi qu'Ileo) de la scène politique, tandis que « mettre hors état de nuire » met une limite physique à l'action de Lumumba par son arrestation.

9. *Dupret à Belex, Brazza 496, 19 septembre 1960* : « Hier, capitaine gendarmerie Bakasa, td origine Atetela, aurait voulu tuer Mobutu »

Commentaire : Si nous signalons ce télex, c'est seulement pour indiquer que des diplomates belges utilisent également des termes très explicites, bien qu'il s'agisse en l'espèce de Mobutu et non pas de Lumumba.

10. *Louis Wallef (UMHK) à de Beco (Cie du Katanga), 19 septembre 1960* : « Tenez-moi au courant, je vous prie, de ce qui se passe dans la cuvette centrale ; je suis persuadé que nous y rentrerons avec le temps en posant nos conditions mais il faut rétablir l'ordre et il faut aussi que quelqu'un, avec son équipe, disparaisse »

Commentaire : Dans une lettre que Louis Wallef, administrateur-directeur de l'Union Minière adresse d'Elisabethville le 19 septembre 1960 à M. de Beco, secrétaire du Comité africain du CCCI, son correspondant de la Compagnie de Katanga à Bruxelles, usage est fait d'une formule ambiguë : « il faut aussi que quelqu'un, avec son équipe, disparaisse ». A cette date, le « quelqu'un » (Patrice Lumumba) a déjà été destitué par Kasa Vubu depuis deux semaines ainsi que « son équipe » au sein du premier gouvernement congolais. Le Colonel Mobutu a décrété les « neutralisations » depuis cinq jours. On peut certes donner des interprétations diverses au terme employé : « disparaître » de la direction politique du Congo ? « Disparaître » de la compétition pour le pouvoir ? « Disparaître », comme obstacle au retour, à la rentrée dans la cuvette centrale, des entreprises et des groupes in-

de terugkeer, voor de herintrede in de Centrale Kom, van de ondernemingen en bedrijfspgroepen waarvoor of waarmee de schrijver van de brief en zijn geadresseerde belangstelling tonen of banden hebben ?

11. *Loos aan Marlière, Minaf 61428, 28 september 1960* : « Vingt millions mis votre disposition constituent en conséquence réserve à n'utiliser qu'en dernière extrémité et sous conditions : (...) c) en contre partie exiger ou négocié neutralisation effective Lumumba »

Commentaar : Marlière krijgt de beschikking over gelden die hij kan aanwenden om de commissarissen te helpen. Maar Loos stelt voorwaarden. Wat bedoelt hij met « *neutralisation effective* » ? Enkele dagen tevoren heeft Marlière laten weten dat de vrijheid van Lumumba een permanent gevaar is (telex van 23 september 1960, z.n.), op 24 september is Lumumba gearresteerd maar onder druk van de VN terug vrijgelaten (telex van Dupret, 24 september 1960, Brazza 551). Loos zinspeelt met de uitdrukking « *neutraliser* » zonder twijfel op de uitdrukking gebruikt door Mobutu, om vast te stellen dat die neutralisering slechts schijn is. In die context kan aan de uitdrukking « *neutralisation effective* », met klemtoon op het adjectief « *effective* », wellicht de betekenis worden toegekend van een arrestatie. Een sterkere betekenis, in de zin van moord, is niet uitgesloten, maar lijkt zeer onwaarschijnlijk, vermits er over de effectieve neutralisering moet onderhandeld worden met de commissarissen. De beraming van een moord verloopt allicht iets discreter.

12. *D'Aspremont Lynden aan Tshombe, 28 september 1960* : « Il me paraît évident que le moyen le plus efficace d'agir contre Lumumba est d'aider, dans la limite du possible et du raisonnable, les autorités actuelles de Léo qui s'efforcent d'obtenir son élimination de la vie publique congolaise »

Commentaar : Voor minister d'Aspremont Lynden vormen de commissarissen de enige daadwerkelijke oppositie tegen Lumumba. Zij moeten gesteund worden. Eliminatie slaat op de verwijdering uit het publieke (politieke) leven. Hier is er geen twijfel over het politieke karakter.

13. *Dupret aan Belex, Brazza 583, 30 september 1960* : « Il faut raisonner dans hypothèse où Lumumba ne disparaîtra pas complètement scène politique ... »

Commentaar : Mobutu heeft tot nu toe geweigerd Lumumba te laten arresteren (een derde arrestatie op 24 september 1960 is opnieuw ongedaan gemaakt. In die omstandigheden zal Lumumba dus niet volledig van het

dustriels auxquels sont intéressés ou liés l'auteur de la lettre et son destinataire.

11. *Loos à Marlière, Minaf 61.428, 28 septembre 1960* : « Vingt millions mis à votre disposition constituent en conséquence réserve à n'utiliser qu'en dernière extrémité et sous conditions : (...) c) en contrepartie exiger ou négocié neutralisation effective Lumumba »

Commentaire : Des fonds sont mis à la disposition de Marlière, qui peut les utiliser pour aider les commissaires généraux. Mais Loos pose des conditions. Qu'entend-il par « *neutralisation effective* » ? Quelques jours plus tôt, Marlière a fait savoir que la liberté de Lumumba constituait un danger permanent (télex du 23 septembre 1960, s.n.); le 24 septembre, Lumumba est arrêté, mais il est remis en liberté sous la pression de l'ONU (télex de Dupret, 24 septembre 1960, Brazza 551). En utilisant l'expression « *neutraliser* », Loos fait sans aucun doute allusion à l'expression employée par Mobutu, pour constater que cette neutralisation n'est qu'apparente. Dans ce contexte, on peut peut-être interpréter l'expression « *neutralisation effective* », avec l'accent mis sur l'adjectif « *effective* », comme désignant une arrestation. Si une signification plus forte, dans le sens d'un assassinat, n'est pas exclue, elle paraît tout de même très peu vraisemblable, étant donné qu'il faut négocier la neutralisation effective avec les commissaires. La préparation d'un assassinat s'entoure assurément d'un peu plus de discrétion.

12. *D'Aspremont Lynden à Tshombe, 28 septembre 1960* : « Il me paraît évident que le moyen le plus efficace d'agir contre Lumumba est d'aider, dans la limite du possible et du raisonnable, les autorités actuelles de Léo qui s'efforcent d'obtenir son élimination de la vie publique congolaise »

Commentaire : le ministre d'Aspremont estime que les commissaires constituent la seule véritable opposition à Lumumba. Il faut les soutenir. Le terme « *élimination* » vise l'éloignement de Lumumba de la vie publique (politique). ci, il n'y a aucun doute par rapport au caractère politique de l'expression.

13. *Dupret à Belex, Brazza 583, 30 septembre 1960* : « Il faut raisonner dans hypothèse où Lumumba ne disparaîtra pas complètement scène politique ... »

Commentaire : Jusqu'à présent, Mobutu a refusé de faire arrêter Lumumba (une troisième arrestation est à nouveau annulée le 24 septembre, voir télex du 24 septembre 1960, n° 551, et du 26 septembre 1960, n° 553).

politieke toneel verdwijnen en een rol blijven spelen. « Complètement » is dus geen toevoeging die een fysieke eliminatie veronderstelt.

14. *Loos aan Marlière, Minaf 63901, 1 oktober 1960* : « Lumbala beaucoup plus catégorique proclame sa volonté de voir disparaître Lumumba physiquement et d'éliminer Kasa Vubu »

Commentaar : Loos bericht in deze telex over contacten van Lumbala in Brussel. De « fysieke verdwijning » die de voorkeur wegdraagt van Lumbala is de eerste expliciete vermelding van wat als moord kan worden bestempeld. Lumbala — in de bewoordingen van Loos weliswaar — lijkt verder een onderscheid te maken tussen de uitdrukking « *disparaître physiquement* », lot van Lumumba, en « *éliminer* », lot van Kasa Vubu. De laatste uitdrukking betekent zeer waarschijnlijk, in de lijn van het woordgebruik supra, de verwijdering van Kasa Vubu uit zijn functie.

15. *Kalonji aan Tshombe, in Dupret aan Belext, Brazza 603, 3 oktober 1960* : « Toujours fidèle à notre politique nous avons contribué aux démarches diverses pour enfoncer le traître Lumumba et l'éliminer effectivement de la politique. Avons délivré ses documents à la presse et notifié notre refus à participer conférence nationale si Lumumba pas arrêté et le lieu être hors Congo »

Commentaar : Dit is een zeer interessante passage omdat we hier de combinatie hebben van « *éliminer* » en « *effectivement* ». Het is niet duidelijk of Albert Kalonji de effectieve eliminatie reeds als een feit beschouwt, en dus verbindt met de afzetting van Lumumba op 5 september, dan wel koppelt aan de arrestatie van de ex-premier die hij als voorwaarde stelt voor zijn deelname aan de Ronde Tafel. Met de uitdrukking « *élimination effective* » bedoelt hij in elk geval niet zijn dood, wel zijn reële verwijdering van de politieke scène door een gevangenzetting. Vergelijk het gebruik van effectief in tekst n° 11.

16. *Dupret aan Minaf, Brazza z.n, 3 oktober 1960* : « Diomi est décidé, d'après ses dires, entamer action visant éloignement définitif Lumumba et à préparer lutte active contre séides ancien premier ministre. Il veut obtenir appui jeunesse et aussi police, dont la passivité lui paraît indispensable. Diomi sollicite un appui financier de notre part pour parvenir à ses fins »

Commentaar : Consul-generaal Dupret brengt verslag uit van een gesprek met Diomi, lid van de provinciale regering van Leopoldstad. De uitdrukking « *éloignement définitif* » is dubbelzinnig, maar een plan tot fysieke liquidatie is hier niet uitgesloten, vooral als men rekening houdt

Dans ces circonstances, Lumumba ne disparaîtra pas complètement de la scène politique et continuera à jouer un rôle. Le terme « complètement » n'est donc pas une précision qui supposerait une élimination physique.

14. *Loos à Marlière, Minaf 63901, 1^{er} octobre 1960* : « Lumbala beaucoup plus catégorique proclame sa volonté de voir disparaître Lumumba physiquement et d'éliminer Kasa Vubu »

Commentaire : Dans ce télex, Loos fait état de contacts de Lumbala à Bruxelles. La « disparition physique » pour laquelle opte Lumbala est la première mention explicite de ce qui pourra probablement être qualifié d'assassinat. Lumbala paraît — à tous le moins selon les dires de Loos — faire une distinction entre les termes « *disparaître physiquement* », sort réservé à Lumumba, et le terme « *éliminer* », sort réservé à Kasa Vubu. Si l'on se réfère au vocabulaire utilisé ci-dessus, le terme « *éliminer* » signifie très probablement écarter Kasa Vubu de sa fonction.

15. *Kalonji à Tshombe, dans Dupret à Belext, Brazza 603, 3 octobre 1960* : « Toujours fidèle à notre politique nous avons contribué aux démarches diverses pour enfoncer le traître Lumumba et l'éliminer effectivement de la politique. Avons délivré ses documents à la presse et notifié notre refus à participer conférence nationale si Lumumba pas arrêté et le lieu être hors Congo »

Commentaire : Ce passage est très intéressant parce qu'il contient une combinaison des termes « *éliminer* » et « *effectivement* ». On ignore si Albert Kalonji considère déjà l'élimination effective comme un fait accompli et, donc, s'il l'associe à la destitution de Lumumba, le 5 septembre, ou s'il la lie à l'arrestation de l'ancien Premier ministre, à laquelle il subordonne sa participation à la table ronde. Les termes « *élimination effective* » ne visent en tous cas pas sa mort, mais son éviction réelle de la scène politique par le biais d'une incarcération. Comparez avec l'utilisation du terme « *effective* » dans le texte n° 11.

16. *Dupret à Minaf, sans numéro 3 octobre 1960* : « Diomi est décidé, d'après ses dires, entamer action visant éloignement définitif Lumumba et à préparer lutte active contre séides ancien premier ministre. Il veut obtenir appui jeunesse et aussi police, dont la passivité lui paraît indispensable. Diomi sollicite un appui financier de notre part pour parvenir à ses fins. »

Commentaire : Le Consul général Dupret fait rapport au sujet d'un entretien avec Diomi, membre du gouvernement provincial de Léopoldville. L'expression « *éloignement définitif* » est ambiguë, mais il n'est pas exclu qu'il envisage une liquidation physique, surtout si l'on

met de door Diomi noodzakelijk geachte passiviteit van de politie en de financiële hulp daarbij gevraagd. Modaliteiten die kennelijk geen verband houden met een wettelijke arrestatie.

17. *Marlière aan Loos, 5 oktober 1960* : « Manœuvre visant mise hors circuit Lumumba pourra être reprise. Je demande qu'aucun intermédiaire ne soit mis dans [bjhrfalae] ni Kanza ni Lumbala ni aucun autre. L'essentiel suite des opérations est de faire poser un acte d'autorité par Mobutu lui-même »

Commentaar : Deze duistere uitdrukking wijst waarschijnlijk op de arrestatie van Lumumba, waartoe eerder al drie pogingen werden genomen, die telkens mislukten (op 6 oktober zal een vierde poging worden ondernomen). In die richting wijst ook de vermelding van een « acte d'autorité » vanwege Mobutu. Mobutu kan een daad van gezag stellen door Lumumba te laten arresteren, wat hij tot nu toe geweigerd heeft. Anderzijds valt een sterkere betekenis niet geheel uit te sluiten. Als men ervan uitgaat dat Lumumba al politiek buitenspel staat (wat evenwel wordt betwist, getuige de vorige telexen), wat kan men dan meer beogen, dan zijn fysieke liquidatie ? Deze telex zou er dan ook op kunnen wijzen dat een dergelijk plan al bestond, vroeger al was gestart, maar afgeblazen.

18. *Lahaye aan Caeymax, n° 128, 11 oktober 1960* : « [Soi-disant journaliste belge] est venu sur instructions Nsele et Delvaux pour mettre définitivement Lumumba hors course. Précité enseigne moyens pour ce faire à groupe cinq Bayakas. Action devrait avoir lieu cette semaine »

Commentaar : over de betekenis van deze passage kan er niet veel onduidelijkheid zijn. Het gaat om een plan om Lumumba fysiek uit de weg te ruimen. Een actie gericht op zijn arrestatie kan alleen komen van wettelijke autoriteiten, niet van een pseudo-journalist. Bovendien is het trainen van vijf Bayaka's veelzeggend in verband met het doel van de actie in kwestie.

19. Tot slot willen we de telex van d'Aspremont van 6 oktober bespreken.

<Primo. Vous attends lundi à Usumbura. Clemens qui doit revenir en Belgique ne pourrait-il éventuellement assister également à entretien si cela ne le dérange pas trop.

Secundo. De milieux proches de Kanza et de Lumbala nous viennent des renseignements suivant lesquels un troisième gouvernement central serait en voie de constitution à Léo. De nombreux membres du MNC qui se sont détachés avec fracas de Lumumba en feraient partie. On assure également que Godfroid Munongo sera vice premier ministre. Tout ceci me paraît : a) invraisemblable, b) particulièrement dangereux car tendant en fait à mes yeux à dédouaner Lumumba par la bande. Il serait peut-être opportun de faire part de ces bruits à Godfroid Munongo et de le mettre éventuellement en garde contre semblable tentative. Objectif principal à poursuivre dans l'intérêt du Congo du Katanga et de la Belgique est évidemment l'élimination définitive de Lumumba>.

tient compte du fait que Diomi souhaite que la police fasse preuve de la passivité indispensable et qu'il demande une aide financière à cette fin, modalités qui n'ont manifestement aucun rapport avec une arrestation légale.

17. *Marlière à Loos, 5 octobre 1960* : « Manœuvre visant mise hors circuit Lumumba pourra être reprise. Je demande qu'aucun intermédiaire ne soit mis dans [bjhrfalae] ni Kanza ni aucun autre. L'essentiel suite des opérations est de faire poser un acte d'autorité par Mobutu lui-même »

Commentaire : Cette expression énigmatique se rapporte probablement à l'arrestation de Lumumba, arrestation qui a déjà fait l'objet de trois tentatives qui ont échoué chaque fois (une quatrième tentative aura lieu le 16 octobre). La mention d'« un acte d'autorité » de la part de Mobutu va également dans ce sens. Mobutu peut poser un acte d'autorité en faisant arrêter Lumumba, ce qu'il a refusé jusqu'alors. Par ailleurs, une signification plus forte n'est pas à exclure totalement. Si l'on part du principe que Lumumba est déjà politiquement hors jeu (ce qui est toutefois contesté comme en témoignent les télex antérieurs), que peut-on viser de plus, sinon son élimination physique ? Ce télex pourrait dès lors indiquer qu'un tel plan existait déjà, que sa mise en œuvre avait déjà commencé, mais n'avait pas été poursuivie.

18. *Lahaye à Caeymaex, n° 128, 11 octobre 1960* : « [Soi-disant journaliste belge] est venu sur instructions Nsele et Delvaux pour mettre définitivement Lumumba hors course. Précité enseigne moyens pour ce faire à groupe cinq Bayakas. Action devrait avoir lieu cette semaine »

Commentaire : La signification de ce passage laisse planer peu d'incertitude. Il s'agit d'un plan pour éliminer physiquement Lumumba. Une action visant à l'arrêter ne peut émaner que d'autorités légales, pas d'un soi-disant journaliste. En outre, l'entraînement de cinq Bayakas en dit long sur le but de l'action en question.

19. Analysons, pour terminer, le télex d'Aspremont du 6 octobre.

Bij de beoordeling van de telex zijn volgende zaken van belang :

1. De telex is een reactie van d'Aspremont op berichten die hem vanuit Brazzaville bereiken en die alle hierop neerkomen : er is een nieuwe regering in de maak, waarin ook aanhangers van Lumumba zullen zetelen. De mening van Dupret hierover luidt als volgt : « *Il est clair que ce coup d'état s'il devait se faire n'aurait pour effet que de rendre d'une façon déguiséé le pouvoir à Lumumba* » (telex Dupret aan Belext, 6 oktober 1960, Brazza 615)

2. De telex wordt gestuurd aan ambassadeur Rothschild in E'ville.

3. De telex spreekt over twee verschillende zaken : het bezoek dat minister d'Aspremont zal brengen aan Usumbura. Dit bezoek heeft op de eerste plaats te maken met de problemen van Ruanda-Urundi, maar de minister wil van de gelegenheid gebruik maken om Rothschild en Clemens te spreken, waarschijnlijk over het opdoeken van Mistebel.

In het tweede deel van deze telex maakt d'Aspremont aan Rothschild zijn bekommernis over met betrekking tot de geruchten over een nieuwe Congolese regering die hem vanuit Brazzaville bereiken. Van deze regering zouden gewezen medestanders van Lumumba deel uitmaken. Hoewel hij de geruchten onwaarschijnlijk noemt, vindt de minister het nodig te waarschuwen tegen het gevaar van een onrechtstreekse terugkeer van Lumumba. D'Aspremont suggereert Rothschild hierover te spreken met Munongo, een van de Katangese leiders die als lid van de nieuwe Congolese regering wordt vernoemd. We mogen niet dulden dat Lumumba onrechtstreeks (« par la bande ») — via zijn aanhangers — opnieuw gaat meespelen. Lumumba is op 5 september afgezet. Welnu, deze afzetting moet definitief zijn. Vandaar het woordje « *evidemment* » in de laatste zin, die overigens geen bevel inhoudt, maar een oordeel uitdrukt over de te volgen politiek.

Men kan niet vermijden dat sommigen in de uitdrukking « *élimination définitive* » een verwijzing zullen zien naar een fysieke liquidatie. Die connotatie kan men ook niet volledig uitsluiten. Wij zijn echter van mening dat met de uitdrukking « *élimination définitive* » in deze telex een politieke uitschakeling wordt bedoeld. Wij beroepen ons voor deze interpretatie op de volledige tekst van de telex en op de context waarin hij moet worden ingeschreven. Het woord « *évidemment* » in de laatste zin gaat moeilijk samen met een bevel tot moord. Het is bovendien onwaarschijnlijk dat een « *instructie* » voor de fysieke liquidatie van Lumumba zou gekoppeld worden aan een triviaal bericht over een bezoek van de minister aan Usumbura (tenzij voor diegenen die ook in dit bezoek een daad van conspiratie willen zien). Het is ten slotte vreemd dat een dergelijke instructie zou gericht zijn aan een diplomaat in Eville, en niet aan een een

Les points suivants sont importants pour l'interprétation du télex :

1. Dans ce télex, d'Aspremont réagit à des nouvelles qui lui parviennent de Brazzaville et qui se résument toutes à ce qui suit : on est en train de mettre sur pied un nouveau gouvernement dans lequel siégeront également des partisans de Lumumba. Dupret voit les choses de la manière suivante : « *Il est clair que ce coup d'état s'il devait se faire n'aurait pour effet que de rendre d'une façon déguisée le pouvoir à Lumumba* » (télex de Dupret à Belext, 6 octobre 1960, Brazza 615.

2. Le télex est envoyé à l'ambassadeur Rothschild à E'ville.

3. Le télex évoque deux événements différents : la visite que le ministre d'Aspremont va rendre à Usumbura. Cette visite est motivée en premier lieu par les problèmes du Ruanda-Urundi, mais le ministre veut profiter de l'occasion pour s'entretenir avec Rothschild et Clemens, vraisemblablement à propos de la liquidation de Mistebel.

Dans la deuxième partie de ce télex, d'Aspremont fait part à Rothschild de sa préoccupation concernant les rumeurs selon lesquelles un nouveau gouvernement congolais serait sur le point d'être formé, rumeurs qui lui parviennent de Brazzaville. D'anciens partisans de Lumumba feraient partie de ce gouvernement. Bien qu'il juge ces rumeurs improbables, le ministre estime nécessaire de mettre en garde contre le danger d'un retour indirect de Lumumba. D'Aspremont suggère à Rothschild de s'entretenir à ce sujet avec Munongo, un des leaders katangais qui seraient appelés à faire partie du nouveau gouvernement congolais. Nous ne pourrions pas tolérer que Lumumba joue à nouveau un rôle indirectement (« par la bande ») — par le truchement de ses partisans. Lumumba est démis de ses fonctions le 5 septembre. Or, cette destitution doit être définitive. D'où la présence du mot « *évidemment* » dans la dernière phrase, qui ne constitue d'ailleurs pas un ordre, mais exprime un jugement sur la politique à suivre.

Il est inévitable que certains voient dans l'expression « *élimination définitive* » une allusion à une liquidation physique. On ne peut pas non plus exclure totalement cette connotation. Nous estimons cependant qu'il y a lieu d'entendre, par « *élimination définitive* » — l'expression utilisée dans ce télex — l'éviction de l'intéressé de la scène politique. Nous nous fondons, pour donner cette interprétation, sur le texte intégral du télex et sur le contexte dans lequel il convient de l'inscrire. Le petit mot « *évidemment* » dans la dernière phrase ne s'accorde pas avec un ordre d'assassinat. Il est en outre improbable (sauf pour ceux qui veulent également voir dans cette visite un acte de conspiration) qu'une « *instruction* » ordonnant la liquidation physique de Lumumba ait été jointe à un avis banal concernant la visite du ministre à Usumbura. Il est enfin étrange qu'une telle instruction ait été adressée à un diplomate en poste à Elisabethville, et

diplomaat in Brazzaville, of nog beter : aan een agent van de geheime dienst of aan een militair in Brazzaville. En nogmaals, de laatste zin bevat geen bevel, maar een weliswaar belangrijk oordeel over de te volgen politiek ⁽⁹⁵⁾.

non à un diplomate en poste à Brazzaville, ou, mieux encore, à un agent des services secrets ou à un militaire en poste à Brazzaville. Et soulignons une fois de plus que la dernière phrase ne constitue pas un ordre, mais un jugement, certes important, sur la politique à suivre ⁽⁹⁵⁾.

⁽⁹⁵⁾ Op het exemplaar van deze telex in de map « Antoine » (Papieren Vandewalle), exemplaar dat mogelijk afkomstig is van Robert Rothschild zelf, is één zin onderlijnd. Niet de laatste, maar wel de voorlaatste, namelijk de suggestie aan Rothschild om te spreken met Munongo.

⁽⁹⁵⁾ Dans l'exemplaire de ce télex figurant dans le dossier « Antoine » (documents Vandewalle), exemplaire qui émane peut-être de Robert Rothschild lui-même, une seule phrase est soulignée. Ce n'est pas la dernière, mais l'avant-dernière, à savoir la suggestion faite à Rothschild de s'entretenir avec Munongo.

III. DERDE FASE — VAN DE BEWAAKTE EN BEDREIGDE RESIDENTIE TOT DE AANHOUDING EN DE OPSLUITING VAN LUMUMBA

Inleiding

Lumumba leeft van 10 oktober tot 27 november 1960 in Leopoldstad onder huisarrest, omsingeld door soldaten van het Armée Nationale Congolaise (ANC) die de opdracht hebben hem bij een eventuele ontsnappingspoging gevangen te nemen, alsook door VN-soldaten die dan weer moeten verhinderen dat mensen met « twijfelachtige » of gevaarlijke bedoelingen zich toegang verschaffen tot Lumumba's residentie. Er gebeurt niets van die aard, al zijn er wel dergelijke plannen en pogingen geweest: ze gingen niet uitsluitend van België uit en evenmin hoefden zij noodzakelijk het — eventueel geheime — werk te zijn van officiële Congolese, Amerikaanse of Belgische instanties. We verwijzen hier naar de huurmoordenaar « Georges », die in de eerste helft van november door Belgische particulieren naar Congo wordt gestuurd. Deze episode wordt om praktische redenen behandeld in het deel over de tweede fase.

Op het einde van deze derde fase tracht Lumumba via Kwilu en Kasai naar Stanleystad te ontsnappen om er zijn aanhangers te vervoegen. De poging mislukt, wat minder dan doorgaans aangenomen op naam kan worden geschreven van veiligheidsagent Gilbert Pongo, al houdt die er (zeer voorlopig) wel de meeste bekendheid aan over. Wie is echt verantwoordelijk voor het mislukken van Lumumba's ontsnappingspoging? Wie heeft Pongo op 2 december de raad gegeven Lumumba onverwijd naar Katanga over te brengen, om hem te laten berechten wegens misdrijven of misdaden van gemeen recht? Daar wordt uiteindelijk geen gevolg aan gegeven, al was die suggestie ook weer niet op niets gebaseerd. De Belgische veiligheidsdiensten in Brazza dachten — zelfs na Lumumba's opsluiting in kamp Hardy in Thysstad — dat zijn verblijf aldaar slechts kort zou zijn en spoedig zou worden gevolgd door een overbrenging naar Katanga.

1. De toestand van Lumumba in Leopoldstad

Half september 1960, na de « staatsgreep » van kolonel Mobutu, die heeft bevolen « *de neutraliser le chef de l'Etat, les deux gouvernements rivaux en présence ainsi que les deux chambres législatives jusqu'à la date du 31 décembre 1960* » (1), heeft Lumumba, zich beroepend op de bedreigingen en de reële risico's voor zijn veiligheid en zelfs voor zijn leven, bescherming gevraagd en verkregen van de ONUC. Die bescherming werd door

(1) Toespraak van kolonel Mobutu, 14 september 1960, *Congo 1960*, blz. 869.

III. TROISIÈME PHASE — DE LA RÉSIDENCE SURVEILLÉE ET MENACÉE À L'ARRESTATION ET L'INCARCÉRATION DE LUMUMBA

Introduction

Du 10 octobre au 27 novembre 1960, Lumumba doit vivre à Léopoldville dans sa résidence gardée, encerclée par des éléments de l'Armée nationale congolaise (ANC) qui ont instruction de le capturer s'il tentait une sortie et par des militaires de l'ONUC chargés d'empêcher des accès « douteux » ou dangereux à la résidence. Ceux-ci ne se produisent pas mais les projets, les tentatives n'ont pas manqué: ils n'étaient pas d'origine exclusivement belge ni nécessairement, même si « secrets », des émanations d'organes officiels congolais, américains ou belges. Nous faisons référence ici au tueur à gages « Georges », envoyé par de particuliers belges au Congo dans la première moitié de novembre. Pour des raisons pratiques nous analysons cette épisode dans la partie sur la deuxième phase.

Au terme de cette troisième phase se situe la tentative de Lumumba de rejoindre ses partisans à Stanleyville via le Kwilu et le Kasai. C'est un échec dont l'agent de sécurité Gilbert Pongo est moins l'acteur principal que le bénéficiaire (très provisoire) en termes de notoriété. Qui a contribué réellement à l'échec? Qui a, le 2 décembre, conseillé à Pongo de procéder immédiatement au transfert de Lumumba au Katanga où il serait jugé pour délits ou crimes de droits commun? Non suivie, cette suggestion n'était pas fondée sur rien. La sûreté belge de Brazza crut — même après l'incarcération au Camp Hardy de Thysville — que celle-ci serait brève, et qu'elle serait bientôt suivie par un transfert au Katanga.

1. La situation de Lumumba à Léopoldville

A la mi-septembre 1960, au lendemain du « coup » du Colonel Mobutu décrétant « *de neutraliser le chef de l'Etat, les deux gouvernements rivaux en présence ainsi que les deux chambres législatives jusqu'à la date du 31 décembre 1960* » (1), Patrice Lumumba, invoquant les menaces et les risques réels pesant sur sa sécurité, voire sur son existence, a sollicité et obtenu une protection de sa personne par l'ONUC. Cette protection ONUC

(1) Allocution du Colonel Mobutu; 14 septembre 1960; *Congo 1960*, p. 869.

de ONUC toegekend, maar ze was slechts gewaarborgd voor zover hij aanwezig was in zijn residentie.

Generaal Rikhye (India) ⁽²⁾ heeft het volgende gepreciseerd :

<Au début, (...) seule la garde des Nations Unies surveillait sa résidence. Il avait l'habitude de sortir en voiture pour prendre l'air, faire des courses ou se rendre chez des amis. Il faisait de fréquentes visites dans les divers restaurants où se trouvaient ses partisans; souvent, il se joignait à eux, prononçait des discours et retournait ensuite à sa résidence (...)>

On avait expliqué à M. Lumumba qu'il n'était pas possible aux Nations Unies d'assurer sa protection pendant ces sorties et, de son côté, il n'avait jamais demandé cette protection, car il n'aurait évidemment pas été favorable à sa politique de circuler accompagné de gardes des Nations Unies dans une zone qu'il affirmait lui appartenir et être celle de ses partisans.

Cette protection ne lui était accordée que lorsqu'il était à son domicile. M. Lumumba savait parfaitement que cette protection ne s'étendait pas au-delà de sa maison; les limites en étaient bien déterminées.>

Op 10 en 11 oktober veranderde de situatie. De commando-operatie van het ANC-Mobutu (volgens kolonel Marlière, tweehonderd man die van Thysstad waren gekomen) had tot doel Lumumba gevangen te nemen in zijn residentie, nog steeds onder de uitsluitende bescherming van de ONUC. Mobutu en het College van Commissarissen-generaal verwachtten en eisten van de ONUC een houding die de arrestatie van Lumumba zou vergemakkelijken ⁽³⁾. Die hulp werd geweigerd en de wacht van de ONUC bij de residentie bleef gehandhaafd.

Justin Bomboko heeft in de voormiddag van 11 oktober 1960 tijdens de vergadering van het College van Commissarissen-generaal, gemeend het volgende te mogen aankondigen : « *Nos soldats doivent se saisir de Lumumba aujourd'hui. Un ultimatum a été donné à l'ONU en ce sens. Si à 15 heures, l'ONU ne cède pas, nous nous verrons dans l'obligation de passer à l'attaque.* ».

In feite hebben de VN niet « toegegeven » en heeft het *Armée Nationale Congolaise* (ANC) geen krachtmeting aangegaan. De levensomstandigheden van Lumumba in zijn residentie ⁽⁴⁾ hebben echter een drastische wijziging ondergaan : de ONUC-wacht bij de resi-

fut accordée mais elle n'était garantie que dans la mesure où il était physiquement présent dans sa résidence. Ainsi que l'a précisé le général Rikhye (Inde) ⁽²⁾,

La situation changea les 10-11 octobre. L'opération de Commandos ANC-Mobutu (deux cents hommes, venus de Thysville, selon le Colonel Marlière) visait à capturer Lumumba à sa résidence, encore sous la protection exclusive de l'ONUC. Mobutu et le Collège des Commissaires généraux escomptaient et exigeaient de l'ONUC une attitude qui faciliterait l'arrestation de Lumumba ⁽³⁾. Cette aide fut refusée et la garde ONUC fut maintenue à la résidence.

Avant-midi le 11 octobre 1960, à la séance du Collège des Commissaires généraux, Justin Bomboko croit pouvoir annoncer : « *Nos soldats doivent se saisir de Lumumba aujourd'hui. Un ultimatum a été donné à l'ONU en ce sens. Si à 15 heures, l'ONU ne cède pas, nous nous verrons dans l'obligation de passer à l'attaque.* ».

En fait, l'ONU ne « cèdent » pas, l'*Armée Nationale Congolaise* (ANC) ne tente aucune réelle épreuve de force. Les conditions d'existence de Lumumba à sa résidence ⁽⁴⁾ subissent néanmoins un changement important : la garde ONUC à la résidence — maintenue, voire

⁽²⁾ Getuigenis Rikhye voor de VN-onderzoekscommissie, verslag van 11 november 1961, DOC A/4964-S.4976. Generaal Rikhye was van 3 tot 23 november 1960 speciaal vertegenwoordiger van de heer H. in Congo.

⁽³⁾ De ANC-operatie van 10 oktober is de concretisering van de « deal » tussen Marlière en Mobutu, die wordt geanalyseerd in het deel betreffende de *tweede fase : 5 september 1960-10 oktober 1960*.

⁽⁴⁾ De voorzitter van het College van Commissarissen-generaal, Bomboko, heeft aan zijn collega's het volgende verklaard : « *Lumumba sera déplacé de sa résidence, ce que m'a laissé entendre l'ONU. C'est très important pour nous. C'est déjà un pas (de) vers la victoire ...* » (notulen van de vergadering van het College van 13 oktober). In de feiten werd daartoe nooit overgegaan. Kolonel Mobutu heeft nog dezelfde dag verklaard : « *Si P. Lumumba sort, la garde (ANC) l'arrêtera* », zonder enige allusie op de eventuele reactie van ONUC.

⁽²⁾ Témoignage Rikhye devant la commission d'enquête des Nations Unies; rapport du 11 novembre 1961, Doc. A/4964-S.4976. Le général Rikhye assumait, par interim, du 3 au 23 novembre 1960, la fonction de représentant spécial de Mr H. au Congo.

⁽³⁾ L'opération ANC du 10 octobre constitue la concrétisation du « deal » Marlière-Mobutu, analysé dans la partie concernant la *deuxième phase : 5 septembre 1960-10 octobre 1960*.

⁽⁴⁾ Le président du Collège des Commissaires, Bomboko avait déclaré à ses collègues : « *Lumumba sera déplacé de sa résidence, ce que m'a laissé entendre l'ONU. C'est très important pour nous. C'est déjà un pas (de) vers la victoire ...* ». (PV séance du Collège du 13 octobre). Ce pas ne fut jamais effectivement franchi. « *Si P. Lumumba sort, la garde (ANC) l'arrêtera* », a déclaré — le même jour — le Colonel Mobutu sans aucune allusion à la réaction éventuelle de l'ONUC.

dentie — die wordt gehandhaafd of zelfs wordt versterkt ⁽⁵⁾ — werd zelf omsingeld door een cordon van militairen van de ANC, wier opdracht erin bestond de bezoekers, de personeelsleden en de familieleden die de residentie binnengingen of buitenkwamen te controleren. Hun hoofdopdracht was ongetwijfeld Lumumba te vatten indien hij zou trachten zijn huis te verlaten.

Vanaf die dag — 11 oktober 1960 — zijn de residentie en de persoon van Lumumba in Leopoldstad zowel beschermd en bewaakt als ... bedreigd.

Afrikaanse militairen van de ONUC zijn belast met de bescherming : hun opdracht en taken bestonden er volgens de formulering van generaal Rikhye in ervoor te zorgen dat de personen die de residentie wensten te betreden « *ne portaient pas d'armes, de couteaux, d'épées, de bombe ou tout autre objet similaire et d'éviter ainsi que M. Lumumba ne courre un danger personnel* ». Men mag er zeker van zijn dat de voormelde wapens destijds niet de enige waren die een ernstig of dodelijk risico konden inhouden voor de persoon van Lumumba ⁽⁶⁾.

Zoals Sean Kelly aangeeft, deed de gelijktijdige aanwezigheid van de ONUC-wacht en van de ANC-wacht rond de residentie een ernstig probleem rijzen « *pas seulement pour les Congolais qui cherchaient à procéder à son arrestation mais aussi pour la CIA qui essayait de l'assassiner ou de s'en saisir pour le livrer à ses adversaires congolais.* » ⁽⁷⁾.

De volgende bewering van Rajeshwar Dayal moet wellicht niet letterlijk worden opgevat : « *les soldats congolais ont maintenu un strict contrôle sur les personnes qui entraient ou qui sortaient.* » ⁽⁸⁾. Zo preciseert Marlière op 13 oktober aan majoor Loos dat « *les soldats ANC dorment autour de la résidence Lumumba.* » ⁽⁹⁾. Zo wordt de omsingeling van de residentie door de ANC op 16 oktober opgeheven en achteraf zonder uitleg hersteld; dit feit valt evenwel samen met een merkwaardige en be-

renforcée ⁽⁵⁾ — se trouve elle-même encadrée, encerclée par un cordon de militaires ANC, lesquels ont pour mission de contrôler les accès et sorties des visiteurs, ceux des membres du personnel ou de la famille. La mission première de ces militaires ANC est certes de se saisir de Lumumba s'il tentait de quitter sa demeure.

A partir de ce jour — le 11 octobre 1960 — la résidence et la personne de Lumumba à Léopoldville sont à la fois protégés, surveillés ... et menacés.

La garde de protection est confiée à des militaires africains de l'ONUC : leurs mission et tâches consistaient, selon la formulation qu'en a donnée le général Rikhye — à s'assurer que les personnes cherchant à entrer dans la résidence « *ne portaient pas d'armes, de couteaux, d'épées, de bombe ou tout autre objet similaire et d'éviter ainsi que M. Lumumba ne courre un danger personnel* ». On peut être assuré que les armes citées ne constituaient pas, à l'époque, les seuls recours pouvant présenter un risque grave ou mortel pour la personne de Lumumba ⁽⁶⁾.

Par ailleurs, comme le souligne Sean Kelly, la co-existence des gardes ONUC et ANC autour de la résidence se révélait être un sérieux problème « *pas seulement pour les Congolais qui cherchaient à procéder à son arrestation mais aussi pour la CIA qui essayait de l'assassiner ou de s'en saisir pour le livrer à ses adversaires congolais.* » ⁽⁷⁾.

Sans doute ne faut-il pas prendre au pied de la lettre l'affirmation de Rajeshwar Dayal : « *les soldats congolais ont maintenu un strict contrôle sur les personnes qui entraient ou qui sortaient* » ⁽⁸⁾. Ainsi, le 13 octobre, Marlière précise-t-il au major Loos que « *les soldats ANC dorment autour de la résidence Lumumba* » ⁽⁹⁾. Ainsi, le 16 octobre, le blocus ANC à la résidence est levé puis rétabli sans explication, sinon que ce fait coïncide avec une surprenante et importante absence de Mobutu qui,

⁽⁵⁾ Tal van rapporten die half november 1960 aan de Verenigde Naties werden overgezonden « *faisant savoir que le Collège des Commissaires généraux ferait probablement de nouveaux efforts pour arrêter M. Lumumba, les Nations Unies avaient renforcé la garde devant la résidence de celui-ci.* » (verslag van de VN-onderzoekscommissie, A/4964, 11-11-61).

⁽⁶⁾ We zullen hier alleen de giften vermelden die werden bereid door de CIA, die eind september 1960 beschikbaar waren in Leopoldstad en die het doelwit, *in casu* Lumumba, konden doden of uitschakelen.

⁽⁷⁾ Sean KELLY, *America's Tyrant - The CIA and Mobutu of Zaïre*, blz. 55, The American University Press, Washington D.C., 1993. De opmerking van Kelly geldt niet uitsluitend voor de CIA, maar ook voor gelijkaardige of vergelijkbare plannen van Europese of Afrikaanse instanties of privé-personen.

⁽⁸⁾ Verslag-Dayal.

⁽⁹⁾ Telex z.n. van 13 oktober 1960, van Marlière (Brazzaville) aan Loos (Minaf, Brussel).

⁽⁵⁾ Ainsi, à la mi-novembre 1960, de nombreux rapports parvenus à l'ONU « *faisant savoir que le Collège des Commissaires généraux ferait probablement de nouveaux efforts pour arrêter M. Lumumba, les Nations Unies avaient renforcé la garde devant la résidence de celui-ci.* » (rapport de la commission d'enquête; A/4964; 11-11-61).

⁽⁶⁾ On ne citera ici que les poisons préparés par la CIA, rendus disponibles à Léopoldville, fin septembre 1960 et ayant capacité — en cas d'usage — de provoquer la mort ou la mise hors d'état d'agir de la personne-cible, en l'occurrence Lumumba.

⁽⁷⁾ Sean KELLY, *America's Tyrant - The CIA and Mobutu of Zaïre*, p. 55, The American University Press, Washington D.C., 1993. L'observation de Kelly ne vise pas seulement la CIA. Elle est également valable pour des projets analogues ou comparables — d'agents publics ou privés, européens ou africains.

⁽⁸⁾ Rapport Dayal.

⁽⁹⁾ Tél s.n. du 13 octobre 1960; de Marlière (Brazzaville) à Loos (Minaf, Bruxelles).

langrijke afwezigheid van Mobutu die naar Elisabethstad is gegaan voor een geheime ontmoeting met Moïse Tshombe.

De tekortkomingen in de bewaking door ANC hebben geen gevolgen voor Lumumba. Voor Marlière is het van belang dat « *l'ONU n'assure la sécurité de ce dernier [Lumumba] que s'il reste dans sa résidence.* » ⁽¹⁰⁾.

Die door de ONUC opgelegde beperking op veiligheidsvlak — « *dans sa résidence* » — heeft vanaf dat ogenblik een grote impact op de Congolese, Amerikaanse of Belgische plannen om Lumumba onschadelijk te maken. Diezelfde beperking zal overigens ook in grote mate bepalend zijn voor het lot van Lumumba, wanneer die eind november -begin december 1960 een poging onderneemt om Stanleystad te bereiken.

Zo komt het dat Dayal op maandag 28 november — wanneer over de door Lumumba gekozen reisweg hoegenaamd nog niets geweten is — een ondubbelzinnig bevel geeft aan de ONUC-functionarissen : in geen geval mogen en kunnen de strijdkrachten van de Verenigde Naties hulp of steun verlenen aan de achtervolgers én de achtervolgden (« *aide ou assistance ni aux poursuivants ni aux poursuivis* »). Dayal geeft dat bevel op een ogenblik dat de commissarissen-generaal de ONUC om steun bij het opsporen van Lumumba verzoeken, terwijl tegelijkertijd speurder Gilbert Pongo de ONUC-functionarissen aanspreekt met het verzoek of de eis hem een helikopter ter beschikking te stellen. De weigering om op het verzoek van Pongo in te gaan, is compleet en behelst elk transportmiddel (« *tout moyen de transport* ») dat bij de klopjacht op Lumumba in Kwilu kan worden ingezet.

In november 1960 zullen twee belangrijke gebeurtenissen een grote invloed uitoefenen op de beslissing van Lumumba om zijn residentie van Leopoldstad te verlaten en zich naar Stanleystad te begeven, zijn eigen regio in de Oostprovincie.

Op 12 en 13 november heeft Antoine Gizenga de macht gegrepen in Stanleystad, met de hulp van generaal Lundula en zijn « *troisième groupement* » van het ANC.

Op 22 november erkent de Algemene Vergadering van de Verenigde Naties de geldigheid en de wettigheid van de Congolese delegatie die wordt voorgedragen door

ce jour là, s'est rendu à E'ville pour un tête-à-tête clandestin avec Moïse Tshombe.

Ces manquements à la rigueur de la garde-surveillance ANC sont sans effets sur le sort de Lumumba. Pour Marlière, ce qui importe, c'est que « *l'ONU n'assure la sécurité de ce dernier [Lumumba] que s'il reste dans sa résidence* » ⁽¹⁰⁾.

Cette restriction sécuritaire décidée par l'ONUC — « *dans sa résidence* » — a, dès ce moment, un impact fort sur les projets congolais, américains ou belges qui visent à mettre Lumumba hors d'état de nuire. Cette même restriction ne manquera pas de peser sur le destin de Lumumba, fin novembre-début décembre 1960, lors de sa tentative de rejoindre Stanleyville.

Ainsi, le lundi 28 novembre, alors que rien n'est encore connu de l'itinéraire choisi par Lumumba, Dayal donne un ordre sans ambiguïté aux cadres de l'ONUC : en aucun cas, les forces des Nations Unies ne devront ni ne pourront porter « *aide ou assistance ni aux poursuivants ni aux poursuivis* ». Cet ordre de Dayal est donné à un moment où les commissaires généraux étaient venus demander à l'ONUC une assistance pour trouver la piste de Lumumba et où l'agent de recherche, Gilbert Pongo, sollicite également des cadres ONUC, priant ou exigeant de mettre un hélicoptère à sa disposition. Le refus à la demande de Pongo est radical et porte sur « *tout moyen de transport* », utilisable dans la traque de Lumumba au Kwilu.

En novembre 1960, deux faits importants vont peser fortement sur la décision de Lumumba de quitter sa résidence de Léopoldville et de gagner Stanleyville, son propre fief en Province Orientale.

Les 12-13 novembre, Antoine Gizenga est parvenu à s'assurer le pouvoir à Stanleyville, avec l'aide du général Lundula et de son « *troisième groupement* » de l'ANC.

Le 22 novembre, l'Assemblée générale des Nations Unies reconnaît la validité-légitimité de la délégation congolaise présentée par le Chef de l'Etat, Joseph Kasa

⁽¹⁰⁾ Dezelfde Louis (Marlière) zendt op 14 oktober een andere telexbericht aan Loos : « (...) *affaire arrestation Lumumba évolue mal — troupes Thysville déçues par inaction ont rejoint leur garnison de leur propre initiative — autorité Mobutu et commissaires généraux sur ces troupes fortement compromise.* » (het bericht heeft als datum 14 oktober, maar de stempel van ontvangst te Brussel geeft 13-10-60 aan).

⁽¹⁰⁾ Le même Louis (Marlière) adressera le 14 octobre, un autre télex, à Loos « (...) *affaire arrestation Lumumba évolue mal — troupes Thysville déçues par inaction ont rejoint leur garnison de leur propre initiative — autorité Mobutu et commissaires généraux sur ces troupes fortement compromise.* » (le télex est daté du 14 octobre, mais le cachet à la réception à Bruxelles est daté du 13-10-60).

het Staatshoofd, Joseph Kasa Vubu (53 tegen 24 stemmen en 19 onthoudingen) ⁽¹¹⁾. Lumumba had vóór die datum initiatieven genomen in de hoop dat de VN zijn legitimiteit zouden erkennen : zo had hij in een brief van 11 november aan de voorzitter van de Algemene Vergadering « *l'organisation immédiate d'un référendum populaire* » aanbevolen (onder het toezicht van VN-waarnemers). Lumumba heeft aangegeven dat « *Ce référendum consiste à l'adoption du régime présidentiel, suivie de l'élection du Président de la République « par suffrage direct ». Ce référendum permettra au peuple de se choisir « librement » et « directement » les dirigeants de son choix et de mettre ainsi fin à la crise actuelle et à toutes les manœuvres de coulisse.* ».

Na de stemming van de Algemene Vergadering van de Verenigde Naties van 22 november vreest Lumumba dat de ONUC in Leopoldstad niet meer dezelfde bescherming kan of wil waarborgen als die welke hij sinds half september heeft genoten. Hij ziet vooral ook geen andere weg voor een terugkeer aan de macht dan indien hij als uitgangspunt over een sterke basis beschikt (Stanleystad) waar hij de touwtjes weer in handen zou kunnen nemen ⁽¹²⁾, een beslissende pressie zou kunnen oefenen op Leopoldstad of zelfs andere provincies, en voor het hele herenigde Congo een presidentieel politiek regime invoeren.

2. Hoe rechtvaardigt Lumumba zijn plan om naar Stanleystad te gaan (27-28 november 1960) ?

Het Agentschap Belga heeft op dinsdag 29 november een communiqué samengevat dat op maandag 28 in de loop van de namiddag was verspreid door de persagentschappen, en heeft daarbij opgemerkt dat die tekst « *ne porte pas la signature de M. Lumumba, ni l'en-tête du Cabinet du Premier Ministre, comme ce fut le cas jusqu'ici pour chaque communiqué émanant de M. Lumumba. Toutefois, les distributeurs congolais du document en garantissent l'authenticité.* » ⁽¹³⁾.

⁽¹¹⁾ De commissie voor het onderzoek van de geloofsbrief van de Algemene Vergadering van de Verenigde Naties heeft reeds op 10 november gesteld dat de delegatie van Kasa Vubu de Republiek Congo geldig vertegenwoordigde. Vanaf dat ogenblik zijn de kansen van Lumumba om zelf door de Algemene Vergadering te worden erkend nagenoeg herleid tot nul.

⁽¹²⁾ De dag zelf van zijn vertrek uit Leopoldstad, op 27 november, spreekt Lumumba zich uit voor een nationale ronde tafel in aanwezigheid van — onder andere — Kasa Vubu en Tshombe, terwijl hij zelf zou deelnemen « *en tant que Premier Ministre du seul gouvernement légitime* ». Onnodig te zeggen dat die laatste voorwaarde geenszins kon worden aanvaard door het Staatshoofd en zijn bondgenoten.

⁽¹³⁾ n.a. Leopoldstad 29/11 (Belga).

Vubu (53 voix contre 24 et 19 abstentions) ⁽¹¹⁾. Avant cette date. Lumumba avait pris des initiatives, dans l'espoir que l'ONU reconnaitrait sa propre légitimité : ainsi, par lettre du 11 novembre au président de l'AG, préconisait-il « *l'organisation immédiate d'un référendum populaire* » (sous le contrôle d'observateurs de l'ONU). « *Ce référendum, précisait Lumumba, consiste à l'adoption du régime présidentiel, suivie de l'élection du Président de la République « par suffrage direct ». Ce référendum permettra au peuple de se choisir « librement » et « directement » les dirigeants de son choix et de mettre ainsi fin à la crise actuelle et à toutes les manœuvres de coulisse.* ».

Après le vote du 22 novembre à l'Assemblée générale des Nations Unies, Lumumba redoute que l'ONUC — sur le terrain à Léopoldville — ne puisse ou ne veuille plus lui garantir les mêmes conditions de protection que celles dont il a bénéficié depuis la mi-septembre. Et, surtout, il n'imagine plus guère d'autre voie vers un retour au pouvoir que s'il dispose, comme point de départ, d'une base forte (Stanleyville) où il pourrait reprendre la direction des affaires ⁽¹²⁾, exercer une pression décisive en direction de Léopoldville, voire d'autres provinces et instaurer un régime politique de type présidentiel pour l'ensemble d'un Congo réuni.

2. Comment Lumumba justifie son projet de déplacement à Stanleyville (27-28 novembre 1960) ?

Le mardi 29 novembre, l'Agence Belga résumait un communiqué diffusé le lundi 28 après-midi par les agences de presse, faisant toutefois remarquer que ce texte « *ne porte pas la signature de M. Lumumba, ni l'en-tête du Cabinet du Premier Ministre, comme ce fut le cas jusqu'ici pour chaque communiqué émanant de M. Lumumba. Toutefois, les distributeurs congolais du document en garantissent l'authenticité* » ⁽¹³⁾.

⁽¹¹⁾ Dès le 10 novembre, la commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations unies a admis que la délégation de Kasa Vubu représentait valablement la République du Congo. Dès ce moment, les chances de Lumumba d'assurer sa propre reconnaissance à l'Assemblée générale sont pratiquement réduites à néant.

⁽¹²⁾ Le jour même de son départ de Léopoldville, le 27 novembre, Lumumba prend position en faveur d'une table ronde nationale avec la présence — entre autres — du président Kasa Vubu et de Tshombe, lui-même y participant « *en tant que Premier Ministre du seul gouvernement légitime* ». Cette dernière condition n'a, faut-il le préciser, aucune chance d'être acceptée par le Chef de l'Etat et ses alliés.

⁽¹³⁾ n.a. Léopoldville 29/11 (Belga).

Wij citeren het volgende fragment :

Nous en retenons ici un extrait :

<Contrairement aux rumeurs répandues et diffusées même sur les ondes de la Radio Nationale, je n'ai jamais envisagé mon départ de Léopoldville comme fuyard. J'ai bien demandé officiellement aux Autorités des Nations Unies de pouvoir me faciliter le déplacement jusque Stanleyville pour un ou deux jours afin de procéder à l'enterrement de ma fille décédée, le 18 courant en Suisse où elle a été envoyée par les soins du Docteur Beck, Chef de la Mission Médicale suisse au Congo. A cela j'ajoute le fait que depuis sa naissance, je n'ai pas eu et je n'aurai plus jamais la possibilité de voir ma fille.

Mon voyage avait donc un caractère strictement familial de durée limitée avec l'intention de revenir à Léopoldville où je dois attendre l'arrivée de la Commission de Conciliation (...)

Par ailleurs, j'espère rencontrer prochainement M. Kasavubu qui manifeste depuis New York l'idée d'organiser une Table Ronde Nationale à laquelle je dois assister en tant que Premier Ministre du seul gouvernement légitime, en même temps que M. Tshombé, Président du Gouvernement provincial katangais (...).>

De speciale vertegenwoordiger van de VN in Congo heeft bevestigd dat Lumumba op 20 november of rond die datum tweemaal heeft gevraagd dat de VN een vliegtuig ter beschikking zouden stellen van hem en zijn familie om het lichaam van zijn dochtertje over te brengen naar Stanleystad, waar ze zou worden begraven. Dat verzoek werd door de Verenigde Naties niet ingewilligd « *les avions en nombre limité dont dispose l'ONUC ne pouvant servir qu'au transport et à l'approvisionnement des troupes et du personnel des Nations Unies* » ⁽¹⁴⁾.

Le représentant spécial de l'ONU au Congo a confirmé qu'à deux reprises, le 20 novembre ou aux environs de cette date, Lumumba avait demandé que les Nations unies mettent un avion à sa disposition et à celle de sa famille pour emmener le corps de sa petite fille à Stanleyville où elle serait enterrée. La requête ne fut pas acceptée par les Nations unies, « *les avions en nombre limité dont dispose l'ONUC ne pouvant servir qu'au transport et à l'approvisionnement des troupes et du personnel des Nations Unies* » ⁽¹⁴⁾.

3. De CIA vergoelijkt zijn rol in de opsporing en de aanhouding van Lumumba

3. La CIA minimise son rôle dans le repérage et l'arrestation de Lumumba

<The CIA officers most closely connected with the plot to poison Lumumba testified uniformly that they knew of no CIA involvement in Lumumba's death. The Congo Station had advance knowledge of the central government's plan to transport Lumumba into the hands of his bitterest enemies, where he was likely to be killed. But there is no evidentiary basis for concluding that the CIA conspired in this plan or was connected to the events in Katanga that resulted in Lumumba's death.

Lumumba's Imprisonment After Leaving U.N. Custody : November 27-December 3, 1960

The only suggestion that the CIA may have been involved in the capture of Lumumba by Mobutu's troops after Lumumba left U.N. custody on November 27, is a PROP cable from the Station Officer to Tweedy on November 14. The cable stated that a CIA agent had learned that Lumumba's

POLITICAL FOLLOWERS IN STANLEYVILLE DESIRE THAT HE BREAK OUT OF HIS CONFINEMENT AND PROCEED TO THAT CITY BY CAR TO ENGAGE IN POLITICAL ACTIVITY. ••• DECISION ON BREAKOUT WILL PROBABLY BE MADE SHORTLY STATION EXPECTS TO BE ADVISED BY [AGENT] OF DECISION WAS MADE. ••• STATION HAS SEVERAL POSSIBLE ASSETS TO USE IN EVENT OF BREAKOUT AND STUDYING SEVERAL PLANS OF ACTION. (CIA Cable, Station Officer to Tweedy, 11/14/60)

There is no other evidence that the CIA actually learned in advance of Lumumba's plan to depart for Stanleyville. In fact, a cable from Leopoldville on the day after Lumumba's escape evidenced the Station's complete ignorance about the circumstances of Lumumba's departure. (CIA Cable, Leopoldville to Director, 11/28/60). However, the same cable raises a question concerning whether the CIA was involved in Lumumba's subsequent capture en route by Congolese troops :

[STATION] WORKING WITH [CONGOLESE GOVERNMENT] TO GET ROADS BLOCKED AND TROOPS ALERTED [BLOCK] POSSIBLE ESCAPE ROUTE (CIA Cable, 11/28/60)

⁽¹⁴⁾ Document S/457?, 5 december 1960, Veiligheidsraad van de Verenigde Naties.

⁽¹⁴⁾ Document S/457 ?, 5 décembre 1960, Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Station Officer Hedgman ⁽¹⁵⁾ testified that he was « quite certain that there was no Agency involvement in any way » in Lumumba's departure from U.N. custody and that he had no advance knowledge of Lumumba's plan. He stated that he consulted with Congolese officers about the possible routes Lumumba might take to Stanleyville, but he was « not a major assistance » in tracking down Lumumba prior to his capture. (Hedgman, 8/21/75, pp. 63-65)

Mulroney ⁽¹⁶⁾, who had planned to draw Lumumba out of U.N. custody and turn him over to Congolese authorities, testified that Lumumba escaped by his own devices and was not tricked by the CIA. (Mulroney, 9/11/75, p. 22)>

Die versie van de feiten, als zou de CIA, bij de pogingen om Lumumba op te sporen (einde november-begin december 1960) en bij het opstellen van een aantal hindernissen op zijn reisroute naar Stanleystad, een beperkte rol hebben gespeeld, kwam naar voren in het in november 1975 verschenen rapport van een speciaal daartoe opgerichte senaatscommissie in Washington ⁽¹⁷⁾.

De versie berust in feite op een aantal getuigenissen van CIA-agenten die er — nadat de arrestatie van Lumumba hen bevestigd was — geen enkel belang bij hadden dat de rol die zij daarbij zelf juist hadden gespeeld, al te duidelijk aan het licht zou komen. De enige instantie waarmee de CIA op enigerlei wijze zou hebben samengewerkt, zou de Congolese regering zijn teneinde een aantal uitwijkpistes die Lumumba en zijn medestanders zouden trachten te gebruiken, te blokkeren en te controleren. En dan nog gaat het daarbij, aldus Lawrence Devlin, niet om een substantiële bijstand die de CIA terzake aan de Congolese overheidsinstanties kon verlenen.

De indertijd naar Brussel via de ambassade in Brazzaville verzonden telexberichten lijken die door de CIA (met name door Devlin et zijn medewerkers) gespeelde rol evenwel niet tot dergelijke geringe proporties te herleiden ⁽¹⁸⁾.

4. Door de Belgische diensten ingenomen standpunten en ondernomen acties

Op maandag 28 november ⁽¹⁹⁾ verklaart de Belgische ambassadeur in Brazzaville, op basis van informatie van inlichtingsagent Crokart het volgende :

a) « suite renseignements recueillis sur évasion probable (de Lumumba) vers Stan, la garde armée fut

⁽¹⁵⁾ Hedgman = pseudoniem voor Lawrence Devlin, « Station Officer » van de CIA in Leopoldstad.

⁽¹⁶⁾ Mulroney = pseudoniem voor Justin O'Donnel, « senior CIA officer in the Directorate for Plans — in Leopoldstad » vanaf 3 november.

⁽¹⁷⁾ *An interim report of the select committee to study governmental operations with respect to intelligence activities. Alleged assassination plots involving foreign leaders.* Senaat, 9^e Congres; 1^e zitting; rapport n^o 94-465; 20 november 1975.

⁽¹⁸⁾ Zie blz. 7 : standpunten ingenomen en acties ondernomen door de Belgische diensten.

⁽¹⁹⁾ Pro memorie : Lumumba verliet zijn verblijfplaats op zondag 27-11 omstreeks 22 uur.

Cette version du rôle limité joué par la CIA dans les tentatives de repérage de Lumumba (fin novembre-début décembre 1960) et dans la mise en œuvre d'obstacles sur sa route vers Stanleyville a paru en novembre 1975 dans le rapport d'un Comité sénatorial *ad hoc* à Washington ⁽¹⁷⁾.

En fait, cette version repose sur des témoignages d'agents de la CIA qui — l'arrestation de Lumumba leur ayant été confirmée — n'avaient aucun intérêt à être trop précis sur leur rôle exact. La seule collaboration CIA évoquée concerne une collaboration « avec le gouvernement congolais » pour la surveillance et le blocage de certaines voies possibles que tenteraient d'utiliser Lumumba et ses compagnons. Encore, Lawrence Devlin précise-t-il, ce ne fut pas une assistance majeure que la CIA put apporter en la matière, aux autorités congolaises.

Les télex de l'époque, envoyés à Bruxelles via l'ambassade de Brazzaville, ne paraissent pas réduire le rôle de la CIA (Devlin et ses collaborateurs) à des formes aussi modestes ⁽¹⁸⁾.

4. Opinions et actions des services belges

Le lundi 28 novembre ⁽¹⁹⁾, l'ambassadeur belge à Brazzaville affirme, sur base d'informations fournies par l'agent Crokart, que

a) « suite renseignements recueillis sur évasion probable (de Lumumba) vers Stan, la garde armée fut ren-

⁽¹⁵⁾ Hedgman = pseudonyme de Lawrence Devlin, « Station Officer » de la CIA à Léopoldville.

⁽¹⁶⁾ Mulroney = pseudonyme de Justin O'Donnel, « senior CIA officer in the Directorate for Plans — à Léopoldville » à partir du 3 novembre.

⁽¹⁷⁾ *An interim report of the select committee to study governmental operations with respect to intelligence activities. Alleged assassination plots involving foreign leaders.* Sénat, 9^e Congrès; 1^{re} session; rapport n^o 94-465; 20 novembre 1975.

⁽¹⁸⁾ Voir p. 7 : opinions et actions des services belges.

⁽¹⁹⁾ Pour rappel, Lumumba a quitté sa résidence le dimanche 27 novembre vers 22 heures.

renforcée depuis 26 novembre » (Brazza 864 van 28 november 1960).

b) « *probablement certain que Lumumba s'est évadé. Nouvelle pas encore connue à Léo. Actuellement aucune réaction. Recherches actives sont entreprises. Kasa et Mobutu actuellement à Brazza pas encore avisés* » (Brazza 866 van 28 november 1960).

Blijkens het telegram Dupret 866 van 28 november (Brazza 866) werd Albert Kalonji snel geïnformeerd : « *Prenez garde Lumumba en fuite — s'il est à Luluabourg faites l'impossible pour l'arrêter.* » ⁽²⁰⁾. Het telegram Dupret 868 van dezelfde datum (Brazza 868) « *confirmation évasion Lumumba pas encore obtenue* ».

Het nieuws over het vertrek van Lumumba mag de Congolese leiders dan al laat (Kasavubu, maandag om 11 uur, in Brazzaville) ter kennis gekomen zijn, dat belet niet dat de meest uiteenlopende versies de ronde doen over de plaats waar hij zich vermoedelijk bevindt : « *il est possible que M. Lumumba n'ait pas encore quitté la capitale et qu'il se cache chez des amis* » ⁽²¹⁾. Volgens Belga zou die heersende onzekerheid verklaren waarom de wegen naar de Kwango-rivier en de regio van het Leopoldmeer, alsmede de luchthaven van Ndjili, de noodvliegvelden en de uitweg via de stroom in Leopoldstad onder discreet toezicht werden geplaatst. Terzelfder tijd startte de *Sûreté* in Leopoldstad zelf een zoekactie op.

De eerste informatie over de plaats waar Lumumba zich zou bevinden, komt op dinsdag 29 november in : Bulungu ⁽²²⁾. Vanuit Brazza, meent Robert Rothschild, die op woensdag 30 november aanwezig is in de Youlouhoofdstad om er de onafhankelijkheid te vieren, gewag te moeten maken van het feit dat de nakende aankomst van Lumumba in Stanleystad aannemelijk is.

De Belgische veiligheidsdiensten blijven ondertussen niet werkeloos toekijken, maar pas via telegram 880 van donderdag 1 december, bezorgt agent e070a (André Lahaye) de volgende informatie aan Crockart die op zijn beurt Rothschild in Brazzaville op de hoogte brengt :

<1. Attire votre attention sur gravité situation provoquée par évasion Lumumba. Désorganisation administrative congolaise et inertie Mobutu gênent mesures coordonnées pour intercepter Lumumba en route vers Stan. Malgré multiples efforts déployés le 30 par divers commissaires, Mobutu n'a pu être touché. Donc j'ignore si mesures ont effectivement été prises bien qu'il ait été possible de surveiller nombreux bacs sur route suivie par Lumumba.

2. Efforts déployés par sûreté nationale congolaise pour renseigner Mobutu être importants. Délégués avoir été envoyés à Kikwit et Luluabourg. Lengema, secrétaire particulier Lumumba, Lupaka, Boniface Elengesa, Mpolo sont arrêtés. Action en cours contre famille Kanza dont action est déterminante. Thomas Kanza est dans entourage immédiat Daval. Probablement secrétaire particulier.

3. Renseignements sur itinéraire probable Lumumba ont été communiqués à force Sud Kasai. En effet sérieuses possibilités existent tendre embuscade. Accord marqué par autorités militaires Sud Kasai.

4. - Tshombe a été avisé de l'information mentionnée sous le n° 3

forcée depuis 26 novembre » (Brazza 864 du 28 novembre 1960).

b) « *probablement certain que Lumumba s'est évadé. Nouvelle pas encore connue à Léo. Actuellement aucune réaction. Recherches actives sont entreprises. Kasa et Mobutu actuellement à Brazza pas encore avisés* » (Brazza 866 du 28 novembre 1960).

Le télégramme Dupret 866 du 28 november (Brazza 866) révèle que Albert Kalonji est rapidement informé : « *Prenez garde Lumumba en fuite — s'il est à Luluabourg faites l'impossible pour l'arrêter.* » ⁽²⁰⁾. Le télégramme Dupret 868 du même jour (Brazza 868) « *confirmation évasion Lumumba pas encore obtenue* ».

Si la nouvelle du départ de Lumumba est tardivement connue des dirigeants congolais (Kasa Vubu, le lundi 11 heures, à Brazzaville), les supputations sur sa localisation sont plus que variées : « *il est possible que M. Lumumba n'ait pas encore quitté la capitale et qu'il se cache chez des amis* » ⁽²¹⁾. Cette incertitude expliquerait, selon Belga, pourquoi les routes conduisant vers le Kwango et la région du lac Léopold, ainsi que l'aérodrome de Ndjili, les plaines de secours et la sortie fluviale à Léopoldville ont été soumis à un contrôle discret. En même temps, la sûreté a entamé des recherches à Léopoldville même.

La première information de la localisation de Lumumba parviendra le mardi 29 november : Bulungu ⁽²²⁾. De Brazza, le mercredi 30, Robert Rothschild, présent à la capitale du Youlou pour y fêter l'indépendance, croit devoir faire écho à une crédible « *arrivée prochaine Lumumba à Stan* ».

Les services de la *Sûreté* belge ne sont sans doute pas inactifs mais ce n'est que par télégramme 880 du jeudi 1^{er} décembre que l'agent e070a (André Lahaye) communique à Crockart qui informe Rothschild à Brazzaville :

⁽²⁰⁾ Het telegram van Kalonji is gericht aan Joseph Ngalula, eerste minister in Bakwanga. Dupret bezorgt Brussel een kopie.

⁽²¹⁾ n.a. 12 — Leopoldstad 29 november — Belga.

⁽²²⁾ Zie blz. 10, « aanwezigheid in Bulungu ».

⁽²⁰⁾ Le télégramme de Kalonji est adressé à Joseph Ngalula, 1^{er} ministre à Bakwanga. Dupret en fournit copie à Bruxelles.

⁽²¹⁾ n.a. 12 — Léopoldville 29 november — Belga.

⁽²²⁾ Voir p. 10, « la présence à Bulungu ».

5. - a 070/a a été contacté ce jour ainsi que Kandolo par Raymond et collègue, fort intéressés à arrestation Lumumba. Aide totale promise dans ce but par Raymond au nom de sa maison ⁽²³⁾. Notre interlocuteur très inquiet tournure événements et passivité ONU. Attitude représentant civil ONU Stan de nationalité tchèque fort critiquée ainsi que personnalité Dayal et entourage par Raymond attitude française aussi identique.

8. Suite évasion Lumumba, réaction immédiate collèges commissaires généraux et gouvernement Ileo indispensable sous double aspects militaire et psychologique. Cependant désorganisation et inertie totales et Kasavubu être inopérant a ce jour. Nombreuses pressions en cours pour provoquer cette action. Impossible sera tenté.

9. e070/a insiste sur gravité et possibilité prise de pouvoir par Lumumba sur grande partie territoire congolais. Nouvelles scissions imminentes. Etablissement régime démocratie populaire sérieusement à craindre si Lumumba pas arrêté.>

Dit telegram 881 van 1 december 1960 (Brazza 881) is ondertekend door Rothschild. Het werd via Ambabel Brazza naar Belext verzonden.

5. Woensdag 30 november. Standpunt van Rothschild ⁽²⁴⁾

1. Mocht Lumumba erin slagen om Stanleystad te bereiken ...

<(…) fuite Lumumba et possibilité installation gouvernement central révolutionnaire à Stanleyville constituent facteurs dont conséquences actuellement imprévisibles mais certainement très graves. J'ai insisté auprès Tshombe sur dangers de dissension au sein milieux modérés qui rend facile action Lumumba mais son manque imagination l'empêche être très sensible à ces arguments. On s'attend ici à arrivée prochaine Lumumba a stan apres tournée dans interieur province leopoldville et nord kasai stop appui égyptien et soviétique via la Caire est considéré par plupart y compris ambassade Etats-Unis comme certain. Il n'est pas exclu de voir certaines ambassades s'installer à Stan, ou parlement croupion serait également convoqué. Timberlake paraît extrêmement ferme et décidé réagir avec force.>

2. Over de besprekingen in Leopoldstad

<Dissensions Léopoldville restent sérieuses Mobutu Ileo Kasa Vubu paraissent profondément velléitaires et se chamaillent continuellement pour affaires peu importantes. Mon impression est peu optimiste mais observateurs locaux estimant situation s'améliore lentement particulièrement en raison action commissaires sur administration civile et action Mobutu sur forces armées. Cependant autorité Léo reste en grande partie confinée à la capitale et s'exerce peu en province.>

3. Over het opnieuw opstarten van een tegen Lumumba gericht actie

<Nous envisagerons pour l'instant possibilité répondre à Lumumba par vigoureuse mobilisation morale et matérielle des forces anti communistes du Congo dans espoir

a) permettre regroupement tous modérés sur cette base émotive et peut-être obtenir de ce fait reconciliation E'ville - Léo

b) enlever à Lumumba initiative et donner impulsion à milieux modérés Léopoldville terriblement amorphes.>

⁽²³⁾ « Raymond en zijn woning ». Zo daarbij naar de CIA wordt verwezen, wat naar alle waarschijnlijkheid het geval is, mag geredelijk worden aangenomen dat de rol die de CIA speelde, aanzienlijk afwijkt (?) van wat de US-senaatsonderzoekscommissie daarover in 1975 zegt.

⁽²⁴⁾ Brazza 878, 30 november 1960.

Ce télégramme 881 du 1^{er} décembre 1960 (Brazza 881) est signé Rothschild. Il est adressé par Ambabel Brazza à Belext.

5. Mercredi 30 novembre. Le point de vue de Rothschild ⁽²⁴⁾

1. Si Lumumba réussit à rejoindre Stanleyville ...

2. Sur les discussions à Léopoldville

3. Sur une relance de l'action anti-lumumbiste

⁽²³⁾ « Raymond et sa maison ». Si comme on peut considérer hautement probable que la formule traite de la CIA, on peut croire que le rôle dont la CIA dispose est sensiblement ce qu'en dit en 1975 la commission d'enquête du Sénat US.

⁽²⁴⁾ Brazza 878, 30 novembre 1960.

6. Opsporing en aanhouding van Lumumba

a. Aanwezigheid in Bulungu (dinsdag 29 november 1960)

Lumumba, zijn medestanders en zijn kleine gewapende escorte komen op dinsdagochtend 29 november vanuit Masi-Manimba in Bulungu aan.

<Là, les fugitifs veulent se réapprovisionner mais un habitant reconnaît Lumumba. La nouvelle se répand comme une traînée de poudre et à 10 h 30, Lumumba est pratiquement forcé de faire un premier meeting public au centre de Bulungu devant une foule africaine très enthousiaste (...). C'est de Bulungu qu'a lieu la première « fuite » qui va permettre aux autorités de Léopoldville de localiser les fugitifs : sans doute par un système de transmission en phonie qu'utilisaient normalement les sociétés privées mais qui pouvait aussi servir pour la liaison avec l'ANC. Dans ce cas, le message devait remonter vers le QG de Léopoldville, via Tango, puis Leverville (25).

In verband met voormelde meeting preciseerd Jean-Claude Willame het volgende :

« Bulungu est un des sièges d'exploitation des plantations Lever du Congo, et un employé portugais a identifié Lumumba. Il prévient la direction, laquelle alerte ensuite par phonie les autorités militaires. » (26).

Ook B. Dirka (27) verstrekt daarover nadere toelichting. In Leverstad zal een Portugees burger — Fernandes genaamd — Leopoldstad radiofonisch op de hoogte brengen van de aanwezigheid van Lumumba in de streek van Bulungu.

Op woensdag 30 november bezorgt de Belgische vertegenwoordiger Dupret in Brazzaville daaromtrent de volgende informatie die Belgisch agent Crokart hem had verstrekt omtrent de overkomst van Lumumba naar Bulungu (28).

<1. Le 29 au matin trace de Lumumba relevée à Bulungu près Kikwit. Il devait tenir une réunion vers 10h30. Mesures ont été prises par Mobutu pour couper accès Kasai mais difficultés d'exécution. Situation est paisible à Léo. Les commissaires généraux commencent se rendre compte gravité de la situation. En région Kikwit troubles à craindre provoqués par agitation PSA ainsi un des trois avions transportant commandos n'a pu atterrir à Kikwit suite obstruction plaine par engins divers.

2. Renseignements de dernières heures. 3 voitures et un camion chargés hommes armés accompagnent Lumumba qui a déclaré le 29 à Bulungu il se rendait à Stan via le Kasai où il ferait une déclaration ce jour. N'est pas passé par Kikwit (...)>

6. Repérages et arrestation de Lumumba

a. La présence à Bulungu (mardi 29 novembre 1960)

Venant de Masi-Manimba, Lumumba, ses compagnons de route et sa petite escorte armée arrivent à Bulungu le mardi 29 novembre au matin.

Evoquant ce meeting à Bulungu, Jean-Claude Willame précise :

Une information à ce sujet est également fournie par B. Dirka (27). Un sujet portugais — du nom de Fernandes — ira à Leverville, informer Léo, par phonie, de la présence de Lumumba dans la région de Bulungu.

Le mercredi 30 novembre, le représentant belge Dupret à Brazzaville rapporte à ce sujet les informations que lui a fournies l'agent belge Crokart au sujet du passage de Lumumba à Bulungu (28).

(25) G. Heinz en H. Donnay, *Lumumba Patrice, les cinquante derniers jours de sa vie*, Brussel-Parijs, 1966, blz. 44.

(26) Jean-Claude Willame, *Patrice Lumumba. La crise congolaise revisitée*, Ed. Karthala, Paris, 1990, blz. 444.

(27) Conférence nationale souveraine, Commission des assassinats et des violations des Droits de l'Homme; 1992, 1^e deel — P.V. blz. 30.

(28) Brazza 877, 30 november 1960.

(25) G. Heinz et H. Donnay, *Lumumba Patrice, les cinquante derniers jours de sa vie*, Bruxelles-Paris, 1966, p. 44.

(26) Jean-Claude Willame, *Patrice Lumumba. La crise congolaise revisitée*, Ed. Karthala, Paris, 1990, p. 444.

(27) Conférence nationale souveraine, Commission des assassinats et des violations des droits de l'Homme; 1992, 1^{re} Partie — PV p. 30.

(28) Brazza 877, 30 novembre 1960.

Daarbij valt op te merken dat op dinsdag 29 november, telegram 870 (Ambabel Brazza aan Belext), ondertekend door Dupret, een foutieve, door Crokart aangebrachte informatie rapporteerde : « *d'après officiel ONU généralement bien informé, Lumumba serait à Stanleyville* ».

b. Opsporingen en overbrengingen via de lucht

1. Versie van de Belgische militaire veiligheidsdienst (1960)

<SECRET

DETAILS SUR L'ARRESTATION DE LUMUMBA

Lumumba a été aidé soit par le gouvernement ghanéen soit même par l'ONU pour s'en aller. Il est en effet impossible qu'il ait pu d'abord faire disparaître des biens personnels et ensuite de disposer d'un convoi de 9 voitures automobiles pour partir.

Etant donné l'itinéraire choisi et étant donné aussi les difficultés d'un déplacement très rapide, Lumumba devait, si le gouvernement le voulait, être arrêté.

La Sabena a été touchée par le Colonel Mobutu et carte blanche fut donnée à un de ses pilotes, Monsieur ... assisté d'un inspecteur de la sûreté congolaise, Monsieur Gilbert Pongo. Ce fut une véritable reconnaissance à basse altitude (dont le pilote était un spécialiste) qui permit de trouver une première partie du convoi arrêté, dont les quatre voitures contenaient des séides de Lumumba, mais pas Lumumba.

La poursuite fut reprise; les itinéraires supposés par le pilote furent examinés les uns après les autres et finalement une colonne de 4 voitures, se déplaçant à toute vitesse sur des petites routes latérales, fut détectée. Arrêtée avec l'intervention de l'administration territoriale congolaise, Lumumba s'y trouvait.

Lumumba a passé un très mauvais quart d'heure entre les mains des militaires et officiels noirs.

Remis dans l'avion, le pilote a fait tout ce qu'il a pu pour convaincre Gilbert Pongo d'aller atterrir à Elisabethville, mais ce dernier, fidèle à l'ordre reçu du Chef de la Sûreté, est parvenu à convaincre le pilote de rentrer à Leopoldville.

Actuellement encore, les transactions sont encours pour envoyer Lumumba se faire juger pour droit commun à Elisabethville.

Logé au Camp Hardy, Lumumba a refusé toute nourriture tout un moment et des témoins auditifs l'ont entendu hurler réclamant des vêtements, une maison et des injections !!> ⁽²⁹⁾

2. De Congolese versie 1960 (CRISP)

2. La version de Congo 1960 (CRISP)

<Un avion piloté par un spécialiste des reconnaissances à basse altitude entreprit un survol des régions par lesquelles le convoi était supposé gagner le Kasai. Un premier repérage permit d'arrêter quatre voitures dans lesquelles voyageaient des compagnons de Lumumba. Une autre colonne de quatre voitures fut ensuite repérée près de Mweka et, avec l'appui de l'administration territoriale locale, le convoi fut bloqué et M. Lumumba appréhendé.

Le prisonnier fut maltraité et selon le Colonel Mobutu, les militaires de Port-Francqui, envoyés sur place à Bulonga-Mweka menacèrent de le fusiller si on ne le prenait pas en charge avant 14 heures. Ordre aurait été donné par Léopoldville, précisa le Colonel de ne tuer le prisonnier en aucune circonstance.

A ce moment, M. Pongo fut l'objet de suggestions insistantes en vue de procéder au transfert immédiat de M. Lumumba au Katanga, mais l'officier de liaison congolais s'en tint aux instructions reçues de M. Nendaka, chef de la Sûreté de Léopoldville.> ⁽³⁰⁾

⁽²⁹⁾ CHD JGR 26 — Militaire veiligheidsdiensten zonder handtekening, zonder precieze datum en zonder briefpapier met hoofd.

⁽³⁰⁾ Congo 1960, Vol. 2, blz. 1054.

⁽²⁹⁾ CHD JGR 26 — Services de sécurité militaire sans signataire, sans date précise et sans papier à en-tête.

⁽³⁰⁾ Congo 1960, Vol. 2, p. 1054.

3. De versie van Heinz en Donnay (1966)

<(…) Une demande en bonne et due forme fut introduite par le colonel Mobutu auprès d'une compagnie aérienne européenne. Il lui fut fourni à la fois, l'appareil et le pilote européen, un spécialiste des vols de reconnaissance à basse altitude. Les régions « suspectes » furent ainsi survolées. Un premier repérage permit d'arrêter entre Bulungu et Kikwit quatre voitures dans lesquelles des lumumbistes tentaient de gagner Stanleyville.

Le convoi de P. Lumumba — les trois voitures et le camion — se déplaçant à grande vitesse sur des petites routes latérales, fut également repéré près de Mweka, à Bulongo. (...)

C'est à Pont-Francqui que P. Lumumba fut livré à Pongo.

A ce moment, un Européen présent, qui avait singulièrement contribué au repérage, conseilla vivement à G. Pongo de procéder au transfert immédiat de P. Lumumba au Katanga, où il serait jugé pour délits ou crimes de droit commun.

L'agent congolais de la Sûreté s'en tint toutefois aux ordres reçus de son chef, Nendaka Victor, de ramener le prisonnier à Léopoldville ⁽³¹⁾>

7. De pogingen van Gilbert Pongo

Op woensdag 30 november begeeft Gilbert Pongo zich op grond van een niet-gecontroleerde inlichting naar Tshikapa, in de mening er een spoor van de vluchtelingen te vinden. In feite werd Pongo met zijn escorte « opgehouden » door ANC-militairen die hen aanzagen voor tegenstanders van de strekking Kalonji.

Op 1 december komt Pongo « met lege handen » terug in Leopoldstad. In werkelijkheid komt Lumumba — die van Mangai kwam — de avond van 30 november in Brabanta aan en treft er andere « vluchtelingen » aan, namelijk Pierre Mulele, Remy Mwamba, Valentin Lubuma en Gabriel Yumbu. Op dinsdag 29 november was Pongo naar Kikwit gereisd, waar Lumumba en zijn tochtgenoten nooit zijn geweest. In Kikwit vraagt Pongo aan de ONUC op 29 november om 16.20 uur verkenningsmiddelen, maar krijgt er nul op het rekest.

8. Kasa Vubu « rechtvaardigt » de aanhouding van Patrice Lumumba

In zijn antwoord van 7 december 1960 aan de Secretaris-Generaal van de Verenigde Naties ontvouwt Kasa Vubu zijn plannen en zijn zienswijze met betrekking tot wat Lumumba te wachten staat : « *Ce sera notre principal souci demain de veiller à ce que le pouvoir judiciaire puisse mener le procès suivant les règles en vigueur dans tous les pays civilisés* ».

Hij voegt er het volgende aan toe : « *Si cela n'est pas possible immédiatement c'est que le Congo a toute la magistrature démantelée, en grande partie sous l'action de M. Lumumba lui-même et des tribunaux d'exception qu'il organisa* ».

In afwachting wordt de man in hechtenis genomen, niet op secrete gesteld en op wettige wijze opgesloten

⁽³¹⁾ G. Heinz en H. Donnay, *Lumumba Patrice, les cinquante derniers jours de sa vie*, Brussel-Parijs, 1966, blz. 44.

3. La version de Heinz et Donnay (1966)

7. Les tâtonnements de Gilbert Pongo

Le mercredi 30, Gilbert Pongo s'est rendu à Tshikapa, sur base d'une information non-contrôlée, croyant y trouver trace des fugitifs. En fait Pongo et son escorte furent « retenus » par des militaires de l'ANC qui les avaient pris pour des adversaires « kalonjistés ».

Le 1^{er} décembre, Pongo était rentré « bredouille » à Léopoldville. En réalité, le soir du 30 novembre, Lumumba — venant de Mangaï — arrivait à Brabanta et y retrouvait d'autres « fugitifs », notamment Pierre Mulele, Remy Mwamba, Valentin Lubuma et Gabriel Yumbu. Le mardi 29 novembre, Pongo s'était rendu à Kikwit où Lumumba et ses compagnons de convoi ne passèrent à aucun moment. C'est à Kikwit le 29 à 16 heures 20 que Pongo sollicite des moyens de reconnaissance à l'ONUC et y enregistra une fin de non-recevoir.

8. Kasa Vubu « justifie » l'arrestation de Patrice Lumumba

Dans sa réponse du 7 décembre 1960 au Secrétaire général des Nations unies, Kasa Vubu décrit comme suit ses intentions et ses vues sur le sort de Patrice Lumumba : « *Ce sera notre principal souci demain de veiller à ce que le « pouvoir judiciaire » puisse mener le procès suivant les règles en vigueur dans tous les pays civilisés* ».

« *Si cela n'est pas possible immédiatement, c'est que le Congo a eu* », dit-il « *toute la magistrature démantelée, en grande partie sous l'action de M. Lumumba lui-même et des tribunaux d'exception qu'il organisa* ».

« *En attendant, cet homme est prisonnier et non séquestré, écroué régulièrement* » en vertu d'un mandat

⁽³¹⁾ G. Heinz et H. Donnay, *Lumumba Patrice, les cinquante derniers jours de sa vie*, Bruxelles-Paris, 1966, p. 44.

(« *en attendant cet homme est prisonnier et non séquestré, écroué régulièrement* ») ingevolge een van september 1960 daterend bevel tot medebrenging waarvan alleen de ONUC de tenuitvoerlegging heeft verhinderd.

Volgens het staatshoofd heeft Lumumba aldus de hoedanigheid van een persoon tegen wie op grond van de volgende beschuldigingen een rechtsvordering wordt ingesteld :

- 1) aanmatiging van openbare ambten (artikel 123 van het Strafwetboek);
- 2) aanslagen op de individuele vrijheid met lichamelijke foltering (artikel 67 van hetzelfde wetboek);
- 3) acties die gericht zijn tegen de veiligheid van de Staat (artikel 186 van hetzelfde wetboek);
- 4) vorming van vijandige benden met het oogmerk om verwoesting, mensenslaching of plundering aan te richten (artikelen 193 tot 197 van hetzelfde wetboek);
- 5) ophitsing van militairen tot het plegen van misdrijven (artikel 202 van hetzelfde wetboek).

Ten slotte werd de militaire expeditie tegen de provincie Zuid-Kasaï door uzelf in een in september aan de Veiligheidsraad gericht verslag « volkerenmoord » genoemd (...).

Het Kongolese nationale leger heeft momenteel een einde kunnen maken aan een gewapende escapade van Lumumba doorheen de provincies Kwilu en Kasaï, met als enige doel het gezag van de gevestigde instellingen aan het wankelen te brengen, aan te sluiten bij zijn medestanders in Stanleystad en aldaar een aparte regering in het zadel te helpen waarvan het optreden « zonder hem » reeds duidelijke contouren begint te krijgen : arrestaties en uitwijzing van Europeanen, vrijheidsberoving van politieke tegenstanders met foltering en zware mishandelingen, afschaffing van iedere individuele vrijheid en van alle grote algemene vrijheden. De vertegenwoordigers van het ONUC in Stanleystad staan blijkbaar machteloos tegenover die nieuwe terreuruitbarsting, zoals zij evenmin Gizenga konden tegenhouden die, na zijn wederrechtelijke machtsgreep aldaar, het bevel gaf voor de laakbare acties waarvan honderden landgenoten het slachtoffer werden (...).

9. Begin december 1960. De bestemming van de gevangenen Lumumba : Katanga of Beneden-Congo

Uit de met betrekking tot de « opsporingen en overbrengingen per vliegtuig » aangehaalde documenten blijkt dat er in Pont-Francqui bij veiligheidsagent Pongo sterk op aangedrongen werd om, tegen de hem gegeven instructies in, te gaan landen in Elisabethstad en niet terug te keren naar Leo. Pongo hield zich evenwel aan « het bevel ». Hoewel niet identiek ⁽²⁾, stemmen de

d'amenen », datant du mois de septembre 1960, dont seule l'ONUC empêcha l'exécution en temps normal.

Ainsi, selon le chef de l'Etat, « *Lumumba doit être considéré comme en attente d'une action judiciaire. Celle-ci serait fondée sur les chefs d'accusation suivants :*

- 1) *usurpation de fonctions publiques (article 123 du Code pénal);*
- 2) *attentats à la liberté individuelle avec tortures corporelles (article 67 du code pénal);*
- 3) *atteintes à la sûreté de l'Etat (article 186 du code pénal);*
- 4) *organisation de bandes hostiles dans le but de porter la dévastation, le massacre ou le pillage (articles 193 à 197 du code pénal);*
- 5) *incitation de militaire à commettre des infractions (article 202 du code pénal).*

Enfin, l'organisation de l'expédition militaire contre la province du Sud-Kasaï a été qualifiée par vous-même de crime de génocide dans un rapport du mois de septembre au Conseil de Sécurité (...).

Aujourd'hui, l'Armée nationale congolaise a pu mettre fin à une équipée de Lumumba à travers le Kwilu et le Kasaï; cette équipée n'avait qu'un seul but : ébranler l'autorité des institutions établies, rejoindre ses partisans à Stanleyville et y instaurer un gouvernement séparé dont l'action « sans lui » se précise déjà : arrestations et expulsions d'Européens, séquestration d'adversaires politiques avec tortures et sévices graves, suppressions de toute liberté individuelle et de toutes les grandes libertés publiques. Les représentants de l'ONUC à Stanleyville assistent, semble-t-il, impuissants à cette nouvelle flambée de terrorisme : comme elle a laissé faire M. Gizenga venu, sans aucun titre, prendre le pouvoir sur place et commander les actes répréhensibles dont ont été victimes des centaines de compatriotes (...). »

9. Début décembre 1960. La destination de Lumumba prisonnier. Le Katanga ou le Bas-Congo

Dans les documents cités à propos des « repérages et transferts aériens », le lecteur aura remarqué qu'à Pont-Francqui, Pongo fut l'objet de demandes insistantes tendant — contrairement aux instructions reçues par l'agent de sécurité congolais — à aller atterrir à Elisabethville et non de rejoindre Léopoldville. L'officier de liaison Pongo s'en tint « à l'ordre reçu ». Les textes ci-

aangehaalde teksten in essentie overeen : onmiddellijke overbrenging naar Katanga, weigering van Pongo om op dat punt af te wijken van zijn instructies ⁽³²⁾.

Het terugvliegen van Lumumba naar Leopoldstad maakte geen einde aan de discussies en aan de transacties over zijn finale bestemming. In document n° 1 (« *détails sur l'arrestation de Lumumba* ») — dat niet gedateerd is maar geschreven op een ogenblik dat Lumumba « logies krijgt » (« *logé* ») in kamp Hardy, staat te lezen dat « *actuellement encore, les transactions sont en cours pour envoyer Lumumba se faire juger pour droit commun à Elisabethville* ».

Op zaterdag 3 december stuurt de Belgische agent Crokart een telexbericht naar Brussel met de volgende inlichtingen en evaluaties (Brazza 895) :

tés ne sont pas identiques ⁽³²⁾ mais sur l'essentiel ils concordent : *transfert immédiat au Katanga*, refus de Pongo de s'écarter à ce point des instructions ⁽³³⁾.

L'avion ramenant Lumumba à Léopoldville n'a pas mis un point final aux discussions et transactions sur sa destination. Le document n° 1 (« *détails sur l'arrestation de Lumumba* ») — non daté mais écrit à un moment où Lumumba est « *logé* » (*sic*) au Camp Hardy — fait état du fait que « *actuellement encore, les transactions sont en cours pour envoyer Lumumba se faire juger pour droit commun à Elisabethville* ».

Le samedi 3 décembre, l'agent belge Crokart adresse à Bruxelles les informations et supputations suivantes (Brazza 895) :

<« *Après arrêt camp Kokolo, intéressé devait être dirigé vers Camp Hardy à Thysville — Autorités Léopoldville vont prendre contact, semble-t-il, avec autorités Katanga pour obtenir accord ce dernier en vue transfert Lumumba prison Katanga.*

Actuellement, aucun renseignement sur état d'esprit Kasavubu mais action entreprise par intermédiaire aile progressiste Abako et entourage en vue obtenir fermeté sa part ... ».>

Voor de onderzoekscommissie op 10 september 2001 heeft Paul Heureux, die van 20 oktober tot 10 december in Brazzaville radio-operator van kolonel Marlière was, de volgende verklaring afgelegd :

Devant la commission d'enquête, le 10 septembre 2001, Paul Heureux qui était l'opérateur-radio du Colonel Marlière à Brazzaville du 20 octobre au 10 décembre 1960, a fait la déclaration suivante :

<Le 3 décembre à 14.00 Z arrive de Lubumbashi (indicatif GR38) le message ci-après :

« *Votre message ce matin relatif transfert le diable et contrairement réponse transmise midi, le juif être d'accord si demande officielle lui transmise pour transfert Katanga sous responsabilité gouvernement Leo* ».>

⁽³²⁾ Eén enkele tekst, met name n° 3, maakt gewag van wat Lumumba te wachten staat ingeval hij wordt overgebracht naar Katanga : « hij zal er berecht worden wegens gemeenrechtelijke misdaden ?? misdrijven ».

⁽³³⁾ Er speelden misschien nog andere beweegredenen bij G.Pongo : de terugkeer naar Leopoldstad met Lumumba als gevangene zou in zijn ogen een « glorieus moment » geweest zijn dat moest worden gevierd en een troef voor zijn persoonlijke kon zijn om promotie te maken in de « hiërarchie kinoise ».

⁽³²⁾ Un seul texte, le n° 3, fait état de ce qui fut dit du sort de Lumumba en cas de transfert au Katanga : « il y serait jugé pour délits ?? crimes de droit commun ».

⁽³³⁾ D'autres motivations ont pu jouer dans le chef de G. Pongo. La rentrée à Léopoldville avec Lumumba, prisonnier devait constituer à ses yeux, une « heure de gloire » à célébrer et un atout de promotion personnelle dans la hiërarchie kinoise.